

PROJET DE PROGRAMME ET BUDGET 2024-2027 DU CONSEIL DE L'EUROPE

” Unis autour
de nos valeurs

Délégués des Ministres
Document CM

1481 (Budget) Réunion,
21-23 novembre 2023

CM(2023)130

31 août 2023¹
¹ Ce document a été classé en diffusion
restreinte jusqu'à
la date de son examen
par le Comité des Ministres

COMMITTEE
OF MINISTERS
COMITÉ
DES MINISTRES

COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

**PROJET
DE PROGRAMME ET BUDGET
2024-2027
DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Tableau 1 – Programme et Budget du Conseil de l'Europe pour 2024-2025 (en K €)⁽¹⁾

		2024					2025					2026-2027		2024-2025			
		Ressources budgétaires		Ressources extrabudgétaires ⁽²⁾			Ressources budgétaires		Ressources extrabudgétaires ⁽²⁾			Perspectives budgétaires		Ressources budgétaires			
		Budget Ordinaire	Autres budgets	Assuré y compris UE/PJ	Non assuré	Total	Budget Ordinaire	Autres budgets	Assuré y compris UE/PJ	Non assuré	Total	Budget Ordinaire	Autres budgets	Activités normatives	Monitoring	Coopération	
Droits humains, démocratie et État de droit pour toutes et tous	Cour européenne des droits de l'homme	81 445,5		1 219,8	991,7	83 657,0	81 445,5		284,5	1 920,9	83 650,9	↔					
	Garantir les droits humains et les libertés fondamentales	14 489,4		4 647,9	7 231,3	26 368,6	13 232,9		2 257,5	8 083,7	23 574,1	↔		8%	42%	50%	
	Commissaire aux droits de l'homme	4 295,7				4 295,7	4 295,7				4 295,7	↔					
	Assemblée parlementaire	16 357,7			848,7	17 206,4	16 357,7			846,4	17 204,1	↔					
	Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	8 225,0		454,1	899,7	9 578,8	8 689,8			1 297,2	9 987,0	↔					
	Unis pour l'Ukraine et la responsabilité		8 438,3			8 438,3		8 834,9			8 834,9		↔			100%	
	Promouvoir la justice sociale, la santé et un environnement durable	9 593,8	83 501,6	2 739,7	3 058,2	98 893,3	9 503,7	93 539,5	3 722,5	3 263,8	110 029,5	↔	↑	68%	5%	27%	
	Agir pour l'égalité, la diversité et le respect	23 488,6		12 222,1	9 961,2	45 671,9	23 006,1		6 297,3	10 122,8	39 426,2	↔		15%	38%	47%	
	Renforcer la confiance dans les institutions publiques	16 459,9	5 306,4	9 702,5	4 855,3	36 324,1	15 905,5	5 555,8	6 601,1	11 241,0	39 303,4	↔	↔	14%	33%	53%	
	Veiller à la sûreté, la sécurité et l'intégrité de la société et des personnes	9 495,9	3 930,4	8 148,0	14 213,6	35 787,9	9 177,5	4 251,3	5 320,5	15 317,0	34 066,3	↔	↔	28%	49%	23%	
Ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes	27 388,8	37 899,7	11 758,0	15 867,9	92 914,4	26 305,4	39 527,3	3 879,1	21 447,4	91 159,2	↔	↔	10%		90%		
Organes directeurs et Support	Comité des Ministres	3 130,9				3 130,9	3 130,9			3 130,9	↔						
	Secrétaire Générale & Secrétaire Général Adjoint	2 920,0				2 920,0	2 920,0			2 920,0	↔						
	Soutenir l'action sur le terrain	7 466,3		3 400,9	4,0	10 871,2	11 031,2		3 032,0	10,0	14 073,2	↔					
	Services communs	16 291,4			15,0	16 306,4	16 291,4			15,0	16 306,4	↔					
	Administration générale	48 723,3				48 723,3	49 239,1				49 239,1	↔					
	Investissements, provisions communes et autres	29 470,5	43 015,1			72 485,6	43 939,6	45 843,9			89 783,5	↔	↑				
TOTAL - Droits humains, démocratie et État de droit pour toutes et tous		211 240,3	139 076,4	50 892,1	57 927,6	459 136,4	207 919,8	151 708,8	28 362,5	73 540,2	461 531,3						
TOTAL - Organes directeurs et Support		108 002,4	43 015,1	3 400,9	19,0	154 437,4	126 552,2	45 843,9	3 032,0	25,0	175 453,1						
TOTAL - Dépenses		319 242,7	182 091,5	54 293,0	57 946,6	613 573,8	334 472,0	197 552,7	31 394,5	73 565,2	636 984,4						
Contributions des États membres ⁽³⁾		305 480,4	101 498,8			406 979,2	320 762,2	107 078,5			427 840,7						
Autres recettes		13 762,3	80 592,7	54 293,0	57 946,6	206 594,6	13 709,8	90 474,2	31 394,5	73 565,2	209 143,7						
TOTAL - Recettes		319 242,7	182 091,5	54 293,0	57 946,6	613 573,8	334 472,0	197 552,7	31 394,5	73 565,2	636 984,4						

(1) La répartition des programmes en sous-programmes figure à l'Annexe XI.

(2) Les ressources extrabudgétaires, y compris les contributions de l'Union européenne aux programmes conjoints (PJ) et les contributions volontaires (CV), constituent un élément important des ressources de l'Organisation. Les contributions de l'UE et les contributions volontaires signées au 14 juin 2023 sont incluses dans la rubrique « Assuré y compris UE/PJ » au *prorata temporis* de la durée du projet concerné, la partie non financée étant présentée comme « non assuré ».

(3) Les contributions des États membres sont présentées dans le tableau 2 et la répartition par État membre pour 2024 à l'Annexe XIII.



Chaque Programme et Budget du Conseil de l'Europe est convenu en fonction des priorités que les États membres fixent pour l'Organisation. Dans le cas présent, il se fait l'écho des déclarations, engagements et orientations exprimés par les dirigeants européens lors du Quatrième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe, qui s'est tenu en mai, à Reykjavík.

Le Sommet a souscrit au principe selon lequel il ne saurait y avoir de paix juste et durable sans amener la Fédération de Russie à rendre des comptes pour l'agression brutale et illégale qu'elle continue de mener contre l'un de nos États membres, l'Ukraine, ce qui est un point crucial. À cet égard, il a été décidé de créer un Registre des dommages, qui aidera le peuple ukrainien à recenser les pertes et les destructions

subies et qui se veut la première étape nécessaire vers la mise en place d'un mécanisme complet d'indemnisation. Les dirigeants ont également approuvé des mesures visant à garantir les droits des enfants déplacés de force de l'Ukraine vers la Russie et des enfants ukrainiens qui ont quitté leur pays et se trouvent dans d'autres États membres.

Plus généralement, face aux preuves tangibles d'un recul de la démocratie favorisé par la résurgence de l'extrémisme populiste, du nationalisme et des mouvements anti-droits qui les accompagnent souvent, et face aux conséquences de l'exemple le plus extrême de ces tendances, à savoir les crimes commis par la Fédération de Russie en Ukraine, les dirigeants européens ont clairement affirmé la nécessité d'une réponse forte et effective.

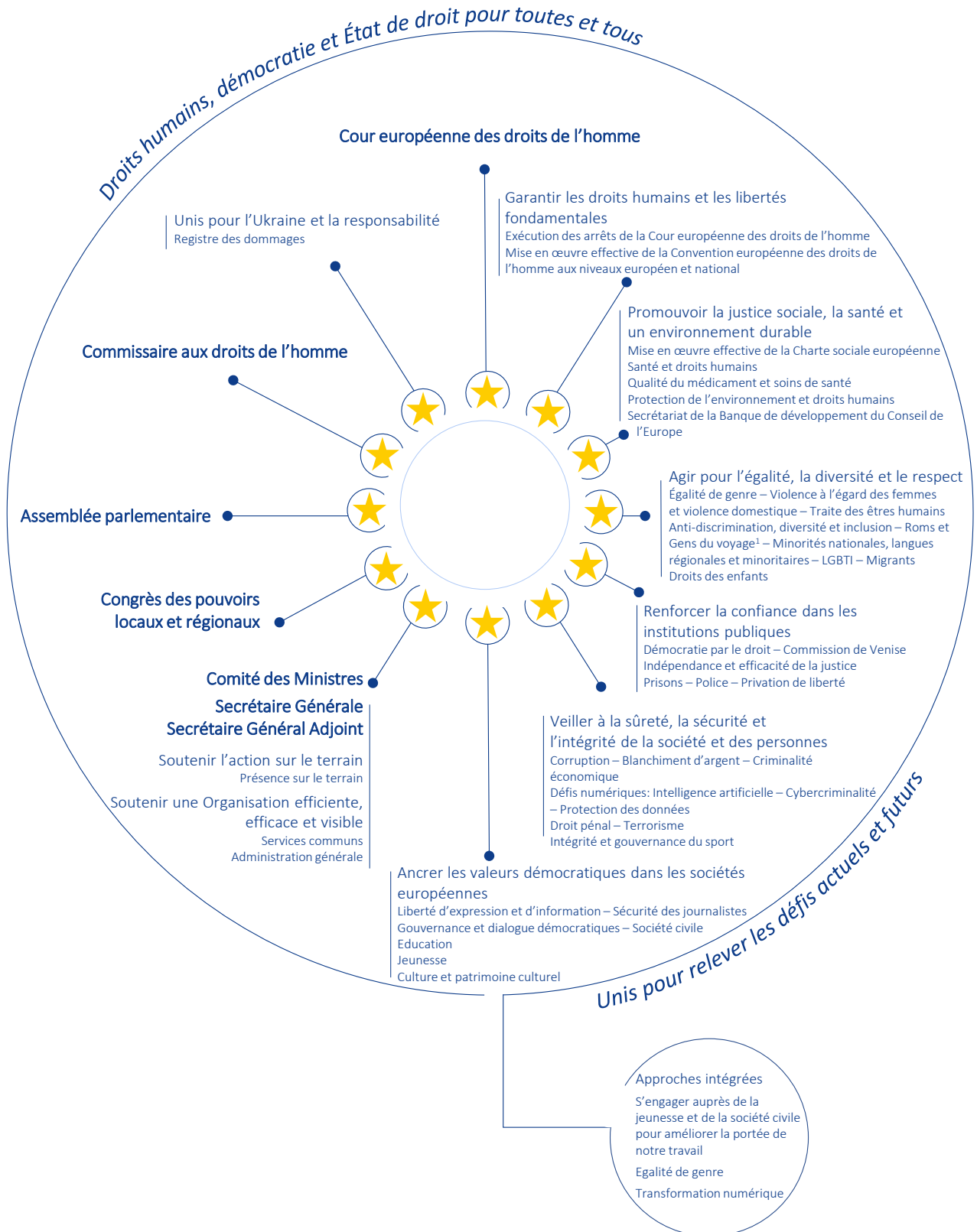
Ils ont notamment réaffirmé leur engagement en faveur de la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme et de l'exécution inconditionnelle des arrêts définitifs de la Cour européenne des droits de l'homme. Ils ont également approuvé les nouveaux principes de Reykjavík pour la démocratie, qui permettront de mesurer et d'améliorer l'état de santé des démocraties européennes, et ont exprimé leur soutien à l'action menée pour traiter les problématiques de l'intelligence artificielle, de l'environnement et du changement climatique au regard des droits humains.

Des travaux portant sur ces priorités sont d'ores et déjà en cours, notamment en ce qui concerne le Registre des dommages, qui sera établi à La Haye, avec un bureau satellite à Kyiv. C'est une affirmation claire de l'importance du Conseil de l'Europe et de sa détermination face aux développements géopolitiques.

Conjugués aux autres priorités de l'Organisation, l'état d'esprit manifesté à Reykjavík et les mesures qui y ont été approuvées peuvent enrayer, voire inverser, le recul démocratique qui porte atteinte aux valeurs et aux normes européennes communes.

Ce Programme et Budget présente donc en détail les orientations définies et les ressources financières requises pour pouvoir atteindre les objectifs que les chefs d'État et de gouvernement européens nous ont fixés. L'investissement supplémentaire proposé est nécessaire pour passer des paroles aux actes et pour que les droits humains, la démocratie et l'État de droit prospèrent. Ces ressources financières ne pourraient être dépensées à meilleur escient.

Marija Pejčinović Burić
Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe



¹ Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Ceci est une note de bas de page explicative, et non pas une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

TABLE DES MATIÈRES

Partie 1- Vue d'ensemble	7
Partie 2- Programme et Budget	49
Cour européenne des droits de l'homme	51
Garantir les droits humains et les libertés fondamentales	53
Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme	54
Mise en œuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme aux niveaux européen et national	56
Commissaire aux droits de l'homme.....	60
Assemblée parlementaire.....	62
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	65
Unis pour l'Ukraine et la responsabilité - Registre des dommages.....	68
Promouvoir la justice sociale, la santé et un environnement durable.....	70
Mise en œuvre effective de la Charte sociale européenne	71
Santé et droits humains	74
Qualité du médicament et soins de santé	79
Protection de l'environnement et droits humains	83
Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe	86
Agir pour l'égalité, la diversité et le respect	88
Égalité de genre - Violence à l'égard des femmes et violence domestique - Traite des êtres humains	89
Anti-discrimination, diversité et inclusion - Roms et Gens du voyage - Minorités nationales, langues régionales ou minoritaires - LGBTI - Migrants.....	93
Droits des enfants.....	98
Renforcer la confiance dans les institutions publiques.....	101
Démocratie par le droit (Commission de Venise).....	102
Indépendance et efficacité de la justice.....	105
Prisons - Police – Privation de liberté	109
Veiller à la sûreté, la sécurité et l'intégrité de la société et des personnes.....	113
Corruption - Blanchiment d'argent - Criminalité économique	114
Défis numériques: Intelligence artificielle - Cybercriminalité - Protection des données	119
Droit pénal - Terrorisme.....	122
Intégrité et gouvernance du sport.....	124
Ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes.....	127
Liberté d'expression et d'information - Sécurité des journalistes	128
Gouvernance et dialogue démocratiques – Société civile	131
Éducation	137
Jeunesse.....	143
Culture et patrimoine culturel.....	149
Comité des Ministres	154
Secrétaire Générale & Secrétaire Général Adjoint.....	155
Soutenir l'action sur le terrain – Présence sur le terrain	156
Services communs.....	157
Administration générale	161
Investissements, provisions communes et autres	164
Recettes	170

ANNEXES

Annexe I – Avis de l'Assemblée parlementaire	173
Annexe II - Organigramme du Secrétariat	177
Annexe III – Budgets Annexes	178
Annexe IV – Plans des projets d'investissement	181
Annexe V – Analyse des crédits par nature 2024 – Budget ordinaire.....	183
Annexe VI – Taux des honoraires et autres indemnités pour 2024.....	185
Annexe VII – Personnel.....	186
Annexe VIII - Ressources extrabudgétaires – besoins globaux pour 2024-2027	201
Annexe IX - Renforcement de la dimension coopération du budget ordinaire - détail.....	203
Annexe X – Programmes conjoints entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne	206
Annexe XI – Programme et Budget 2024-2027 du Conseil de l'Europe - budget détaillé par sous-programme.....	210
Annexe XII – Variations du Budget ordinaire 2023-2025	212
Annexe XIII / Tableau 28 - Contributions aux budgets du Conseil de l'Europe pour 2024	214

TABLEAUX

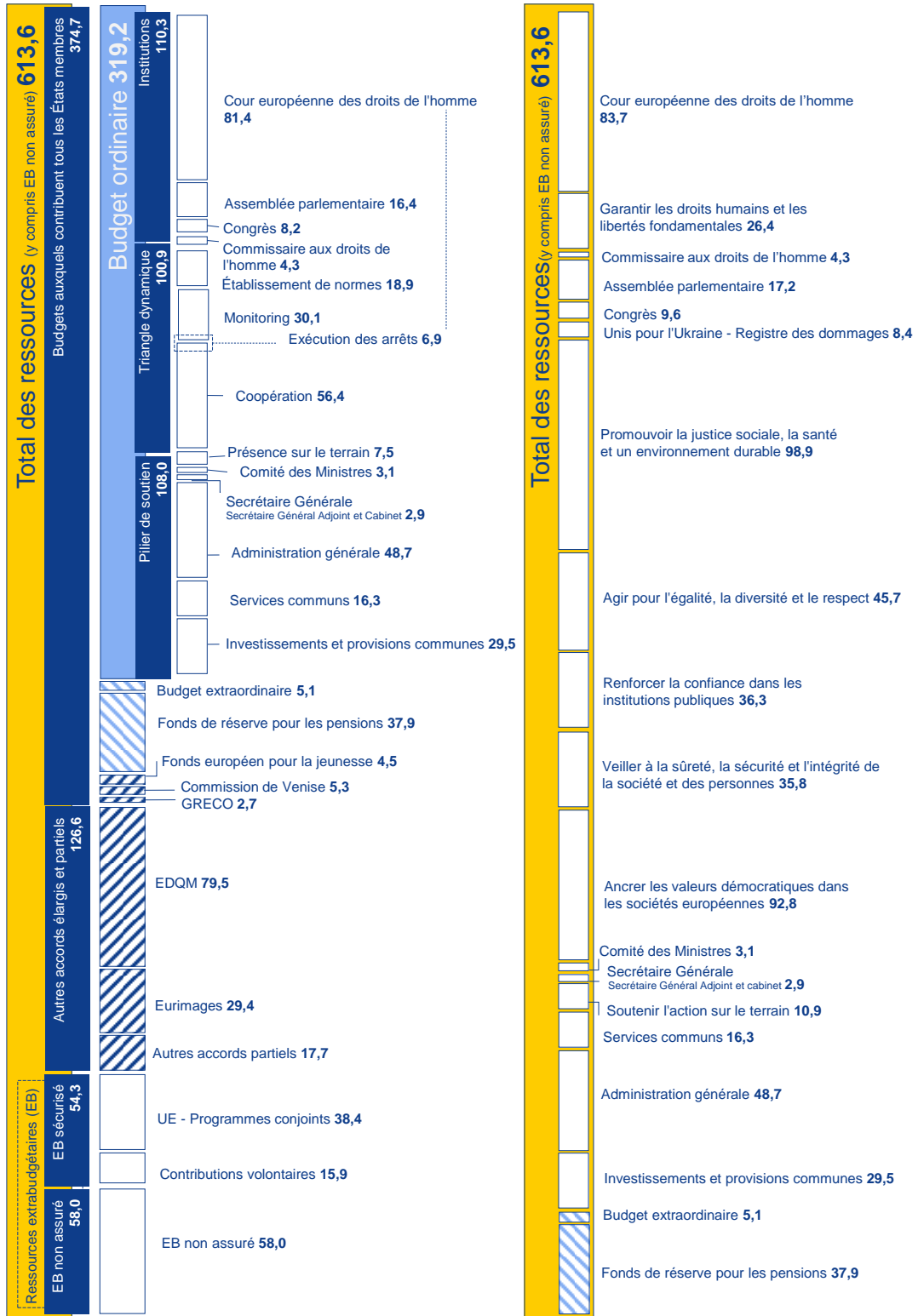
Tableau 1 – Programme et Budget du Conseil de l'Europe pour 2024-2025.....	2
Tableau 2 – Contributions des États membres 2024-2025	12
Tableau 3 – Budget de l'Accord partiel élargi du Registre des dommages	69
Tableau 4 – Budget du Groupe de coopération internationale sur les drogues et les addictions (Groupe Pompidou).....	78
Tableau 5 – Budget de la Convention sur l'élaboration de la Pharmacopée européenne (EDQM).....	82
Tableau 6 – Budget du Groupe de coopération en matière de prévention, de protection et d'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs (EUR-OPA)	85
Tableau 7 – Budget du Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe	87
Tableau 8 – Budget de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise).....	104
Tableau 9 – Budget du Groupe d'états contre la Corruption (GRECO).....	118
Tableau 10 – Budget de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES).....	126
Tableau 11 – Budget du Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud)	136
Tableau 12 – Budget du Centre européen pour les langues vivantes (CELV).....	142
Tableau 13 – Budget de l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe.....	142
Tableau 14 – Budget du Fonds européen de la jeunesse.....	148
Tableau 15 – Budget de l'Accord partiel « Mobilité des jeunes par la Carte jeunes »	148
Tableau 16 – Budget du Fonds européen de soutien à la coproduction et à la diffusion des œuvres de création cinématographiques et audiovisuelles « Eurimages »	153
Tableau 17 – Budget de l'Accord partiel élargi « Itinéraires culturels »	153
Tableau 18 – Budget extraordinaire	167
Tableau 19 – Budget des pensions	169
Tableau 20 – Budget de l'interprétation	178
Tableau 21 – Budget de la traduction.....	178
Tableau 22 – Budget des documents	179
Tableau 23 – Budget des publications.....	179
Tableau 24 – Budget des Centres européens de la jeunesse.....	180
Tableau 25 – Taux des honoraires et autres indemnités pour 2024 (en €).....	185
Tableau 26 – Emplois par grandes entités administratives au 1 ^{er} janvier 2024.....	195
Tableau 27 – Emplois par grandes entités administratives au 1 ^{er} janvier 2025.....	196
Tableau 28 - Contributions aux budgets du Conseil de l'Europe pour 2024.....	214

Partie 1-

Vue d'ensemble

Budget du Conseil de l'Europe pour 2024

en millions d'euros



Partie 1 – Section a – Cadre

1. Depuis l'agression illégale et non provoquée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, la guerre à grande échelle est de retour au cœur de l'Europe. Le niveau effroyable de violence et de destruction nous rappelle brutalement que la paix, les droits humains, la démocratie et l'État de droit ne peuvent jamais être considérés comme acquis.

2. L'agression qui se poursuit contre l'Ukraine a créé des défis politiques, juridiques, humanitaires et en matière de droits humains sans précédent. D'abord et avant tout, pour le peuple ukrainien qui paie un lourd tribut à la guerre, mettant sa vie en danger : des milliers de morts, des millions de réfugiés, des histoires horribles de torture, de viols et de pertes. Les groupes vulnérables, notamment les enfants, sont particulièrement touchés, notamment par les déplacements forcés ou les déportations illégales vers la Fédération de Russie ou vers des zones temporairement contrôlées ou occupées par la Russie. Les attaques indiscriminées contre les infrastructures civiles perturbent le fonctionnement des services de base. La résilience des institutions démocratiques ukrainiennes, qui ont continué à fonctionner malgré la guerre, a été mise à rude épreuve. Dans le même temps, les conséquences de la guerre affectent tous les États membres du Conseil de l'Europe et ses effets négatifs dépassent largement les frontières de l'Europe.

3. Dans un contexte plus large, la nouvelle réalité géopolitique renforce les tendances au recul des démocraties. Comme le souligne le rapport 2023 de la Secrétaire Générale sur la situation de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit, malgré certaines évolutions positives et encourageantes, le déclin démocratique se poursuit dans de nombreux domaines, sapant la confiance dans la démocratie et les institutions publiques. Les exemples abondent : augmentation de la violence à l'encontre des journalistes, limitation de la liberté des médias, réduction continue de l'espace dévolu à la société civile et aux défenseurs des droits humains et restrictions croissantes de la liberté de réunion et d'association, recours excessif à la force par les forces de l'ordre contre les manifestants, utilisation inappropriée du système judiciaire pour saper l'opposition politique, polarisation croissante de l'environnement politique, manifestations de discours de haine, accroissement des inégalités et des discriminations de toutes sortes... Pris isolément, chacun de ces exemples compromet le bon fonctionnement des institutions démocratiques ; dans l'ensemble, ils représentent un défi systémique. Dans le même temps, de nouveaux défis juridiques et en matière de droits humains apparaissent, notamment en relation avec l'utilisation des technologies numériques et l'urgence climatique.

Réponse du Conseil de l'Europe

4. La gravité et la complexité du contexte actuel exigeaient une réponse rapide, audacieuse et sans équivoque. Les États membres du Conseil de l'Europe se sont donc unis pour contrer l'agression de la Fédération de Russie et pour défendre les valeurs et les normes communes de l'Organisation.

5. Tout d'abord, en décidant à l'unanimité d'exclure la Fédération de Russie du Conseil de l'Europe pour violation grave de l'article 3 du Statut de l'Organisation, les États membres ont réaffirmé leur **engagement politique** en faveur des valeurs fondamentales, du droit international et de la coopération multilatérale.

6. Deuxièmement, en comblant collectivement le déficit laissé par l'exclusion de la Fédération de Russie dans les budgets 2022 et 2023, ils ont renforcé leur **engagement financier**, garantissant la poursuite des activités de l'Organisation sans entrave, lui permettant de répondre aux priorités politiques et aux défis créés par l'agression.

7. Troisièmement, en se réunissant à Reykjavik pour le 4^e Sommet des Chefs d'État et de gouvernement, les dirigeants des États membres du Conseil de l'Europe ont défini clairement **la voie à suivre** pour l'Organisation dans un nouveau contexte géopolitique.

Résultats du 4^e Sommet

8. La Déclaration de Reykjavik adoptée lors du 4^e Sommet réaffirme sans équivoque **l'unité** des États membres **autour de valeurs et l'impératif politique de soutenir l'Ukraine et son peuple** aussi longtemps qu'il le faudra, notamment pour veiller à ce que les responsabilités soient établies dans le contexte de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et pour soutenir la reconstruction.

9. En donnant de nouvelles orientations politiques au Conseil de l'Europe, les Chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé le rôle primordial de l'Organisation en tant que **gardienne du système de la Convention européenne des droits de l'homme** et en tant que principale organisation multilatérale européenne **chargée de défendre la sécurité démocratique** et de relever **les défis actuels et futurs**.

10. Le Sommet a renforcé la position du Conseil de l'Europe sur la scène internationale en reconnaissant le **caractère stratégique et institutionnel de la relation avec l'Union européenne (UE)**, ainsi que l'importance de renforcer la **coopération avec les partenaires internationaux**, notamment **les Nations Unies**, pour contribuer à la réalisation des **Objectifs de développement durable**.

Traduire les orientations politiques en priorités et actions programmatiques

11. La Déclaration de Reykjavik est au cœur du Programme et Budget 2024-2027 du Conseil de l'Europe.

12. Au cours de la prochaine période quadriennale, le Conseil de l'Europe concentrera son action dans le cadre de tous les programmes afin de **renforcer la sécurité démocratique** et de **lutter contre le recul de la démocratie** en renforçant les démocraties en Europe, promouvant et en protégeant nos valeurs communes, en répondant aux **défis actuels et en anticipant les défis futurs**, en renforçant **l'engagement avec la société civile et la jeunesse**, et en aidant, dans toute la mesure du possible dans le cadre de son mandat crucial, **l'Ukraine** et d'autres États membres ainsi que les personnes touchées par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

« Nous considérons que la sécurité démocratique est essentielle pour que les États membres puissent relever ensemble les défis actuels et futurs et garantir la paix et la prospérité en Europe »

Déclaration de Reykjavik



À l'approche du 75^e anniversaire du Conseil de l'Europe, notre vision de l'Organisation reste la même. Nos démocraties européennes ne sont pas établies une fois pour toutes. Nous devons nous efforcer de les faire respecter chaque jour, en permanence, dans toutes les régions de notre continent. Le Conseil de l'Europe demeure un phare qui nous aide à renforcer notre unité dans nos efforts pour préserver et réaliser ces idéaux et principes qui constituent notre patrimoine commun. »

Déclaration de Reykjavik

13. Les principaux résultats et priorités stratégiques du 4^e Sommet ont été traduits en **7 programmes transversaux**, comme suit :

- **Unis pour l'Ukraine et la responsabilité**

- *Registre des dommages*

Le programme *Unis pour l'Ukraine et la responsabilité - Registre des dommages* contient le nouvel accord partiel élargi sur le registre des dommages, contribuant à la nécessité de garantir la responsabilité dans le contexte de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Dans les autres programmes, les actions se concentreront là où elles sont le plus nécessaires pour aider les États membres et les personnes touchées par la guerre, notamment les enfants, ainsi que les victimes de violence sexuelles liées au conflit, y compris par le biais du Plan d'action pour l'Ukraine « Résilience, relance et reconstruction ».

- **Garantir les droits humains et les libertés fondamentales**

- *Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme*
- *Mise en œuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme aux niveaux européen et national*

Le programme *Garantir les droits humains et les libertés fondamentales* complète étroitement les travaux de la **Cour européenne des droits de l'homme**, en couvrant l'assistance et le travail intergouvernemental visant à soutenir les États membres dans l'exécution effective des arrêts et la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), conformément à la déclaration du Sommet de Reykjavik et à son annexe sur le réengagement en faveur du système de la Convention en tant que pierre angulaire de la protection des droits humains par le Conseil de l'Europe.

- **Promouvoir la justice sociale, la santé et un environnement durable**

- *Mise en œuvre effective de la Charte sociale européenne*
- *Santé et droits humains*
- *Qualité du médicament et soins de santé*
- *Protection de l'environnement et droits humains*
- *Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe*

Le programme *Promouvoir la justice sociale, la santé et un environnement durable* couvre la Charte sociale européenne, en se concentrant sur la mise en œuvre de la réforme de son mécanisme de suivi, conformément aux décisions prises par le Comité des Ministres, et le Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe, qui participe au financement de projets d'investissement à forte valeur sociale. Par ailleurs, il réunit les différentes dimensions du travail de l'Organisation en matière d'environnement et de santé. D'une part, les activités liées à l'environnement sont rendues plus visibles, rassemblant des défis très actuels et assurant un niveau plus élevé de coordination des efforts en faveur d'un environnement propre, sain et durable. D'autre part, la santé englobe l'action du Conseil de l'Europe à travers la qualité des médicaments et des soins de santé, et la santé et les droits humains (y compris les droits humains dans la biomédecine, la lutte contre le médicrime et le trafic d'organes, et les politiques en matière de drogues et d'addictions).

- **Agir pour l'égalité, la diversité et le respect**

- *Égalité de genre - Violence à l'égard des femmes et violence domestique - Traite des êtres humains*
- *Lutte contre la discrimination, inclusion et diversité - Roms et Gens du voyage - Minorités nationales, langues régionales et minoritaires*
- *LGBTI - Migrants*
- *Droits des enfants*

Le programme *Agir pour l'égalité, la diversité et le respect* promeut l'égalité et l'autonomisation des femmes, des enfants et des personnes les plus fréquemment exposées à la discrimination, et met en avant des politiques d'inclusion exhaustives respectueuses de la diversité. Il met en particulier l'accent sur la nécessité de protéger les femmes, les enfants et les individus en situation de vulnérabilité, telles que les personnes appartenant aux minorités nationales ou autres, notamment des Roms et les Gens du voyage, les migrants et les personnes LGBTI, des discours de haine, des crimes de haine et de la violence, y compris la violence sexuelle et basée sur le genre, et sur la lutte contre la traite des êtres humains.

- **Renforcer la confiance dans les institutions publiques**

- *Démocratie par le droit - Commission de Venise*
- *Indépendance et efficacité de la justice*
- *Prisons - Police - Privation de liberté*

Le programme *Renforcer la confiance dans les institutions publiques* s'attache à soutenir les institutions publiques fondées sur l'État de droit et à lutter contre une cause essentielle du déclin de la démocratie, à savoir la méfiance à l'égard de leur fonctionnement. Les actions visent à soutenir les efforts déployés pour mettre en place de véritables institutions démocratiques, transparentes dans leur fonctionnement, indépendantes et impartiales lorsqu'elles font partie des contre-pouvoirs nécessaires dans les sociétés démocratiques, et respectueuses des droits humains lorsque les individus sont sous le contrôle physique des autorités publiques.

- **Veiller à la sûreté, la sécurité et l'intégrité de la société et des personnes**

- *Corruption - Blanchiment d'argent - Criminalité économique*
- *Défis numériques : Intelligence artificielle - Cybercriminalité - Protection des données*
- *Droit pénal - Terrorisme*
- *Intégrité et gouvernance du sport*

Le programme *Veiller à la sûreté, la sécurité et l'intégrité de la société et des personnes* comprend des actions visant à préserver l'intégrité de la société et des personnes contre les menaces pesant sur l'État de droit, qui compromettent la jouissance des droits humains et érodent la confiance dans les institutions publiques et leur gouvernance, que ce soit par la corruption, le terrorisme ou la criminalité organisée, la cybercriminalité, l'utilisation abusive des données à caractère personnel ou des technologies modernes.

- **Ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes**

- *Liberté d'expression et d'information - Sécurité des journalistes*
- *Gouvernance et dialogue démocratiques - Société civile*
- *Éducation*
- *Jeunesse*
- *Culture et patrimoine culturel*

Le programme *Ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes* regroupe des vecteurs complémentaires, tels que l'action en faveur de la liberté d'expression, de la liberté des médias, de la sécurité des journalistes et de la lutte contre la désinformation, du renforcement de la participation effective de la société civile et des jeunes à la vie démocratique et aux processus décisionnels, les programmes d'éducation aux droits humains et aux valeurs démocratiques fondamentales, ainsi que le patrimoine culturel et la liberté artistique. Tous ces aspects sont propices au dynamisme et à la force des sociétés démocratiques dans les États membres.

14. Les approches intégrées comprennent notamment la poursuite des efforts en matière d'intégration de **l'égalité de genre**, conformément à la déclaration du Sommet de Reykjavik, ainsi que des efforts pour permettre un engagement significatif de la **société civile et de la jeunesse** dans tous les domaines afin d'améliorer l'efficacité et la portée des travaux de l'Organisation. Pour garantir davantage de complémentarité et d'efficacité, d'autres **questions stratégiques transversales** pertinentes, telles que la **transformation numérique, notamment l'intelligence artificielle**, pour atténuer les risques d'impact négatif sur les droits humains, la démocratie et l'État de droit, seront prises en compte dans tous les secteurs, le cas échéant (cf. Partie 1- section e).

15. Conformément à la déclaration de Reykjavik, la **coopération avec l'Union européenne et d'autres organisations internationales**, y compris les Nations Unies et l'OSCE, sera activement poursuivie pour rechercher des synergies et éviter les duplications, en mettant en valeur l'expertise unique du Conseil de l'Europe et en renforçant notre portée au-delà des frontières de l'Europe.

16. Les travaux essentiels du Groupe de contact sur la coopération avec les forces démocratiques et la société civile biélorusses seront renforcés et des moyens seront recherchés pour renforcer la coopération avec les défenseurs des droits humains, les forces démocratiques, les médias libres et la société civile indépendante russes et biélorusses respectivement, en se basant sur les principes et les valeurs du Conseil de l'Europe.

17. Les quatre **institutions**, la **Cour européenne des droits de l'homme**, la **Commissaire aux droits de l'homme**, l'**Assemblée parlementaire** et le **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux** continueront à jouer un rôle essentiel dans la défense des principes des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit pour toutes et tous.

18. Les **programmes Soutenir l'action sur le terrain** et **Soutenir une Organisation efficiente, efficace et visible** contribueront à réaliser l'ambition du Sommet consistant à renforcer la dimension coopération de l'Organisation, notamment à travers le travail des bureaux extérieurs, en fournissant un soutien ciblé aux bénéficiaires sur le terrain et la voie vers une Organisation toujours plus agile, résiliente et orientée vers les résultats. Le processus de décentralisation et de renforcement de la présence du Conseil de l'Europe sur le terrain se poursuivra, à mesure que le volet « coopération » du travail de l'Organisation gagnera en importance.

Poursuite de l'engagement dans le processus de réforme afin d'améliorer la transparence, l'efficacité et l'efficacé

19. Les réformes en cours² seront renforcées. Conformément à la déclaration de Reykjavik, le Conseil de l'Europe **poursuivra la stratégie de réforme** selon trois axes principaux : la réforme politique, la Cour et le système de la Convention, ainsi que la restructuration et la réforme administrative - **visant à accroître la transparence, l'efficacité et l'efficacé**. En s'appuyant sur les enseignements tirés et sur les réalisations continues depuis plusieurs années, également mises en évidence dans le dernier rapport sur l'état d'avancement des mesures de réforme administrative³ (notamment une gouvernance modernisée, les gains d'efficacité, la rationalisation des opérations ou la flexibilité accrue), les réformes dans leur ensemble contribueront de manière positive à un Conseil de l'Europe plus pertinent et moderne capable de relever plus efficacement les défis actuels et futurs.

20. Les principaux moteurs du processus de réforme administrative, ainsi que les initiatives nouvelles et en cours pour le premier budget biennal 2024-2025 sont présentés en Partie 1 – section d.

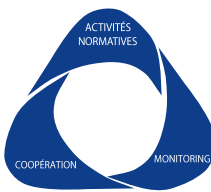
Assurer la mise en œuvre des résultats de Reykjavik : informations budgétaires

21. La déclaration de Reykjavik définit l'orientation stratégique de l'Organisation pour les années à venir et constitue la base du projet de Programme et Budget 2024-2027, comme indiqué ci-dessus.

22. Les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu la nécessité de disposer de ressources suffisantes et d'une viabilité financière. Par ailleurs, le Groupe de réflexion à haut niveau et l'Assemblée parlementaire ont constaté que le budget actuel du Conseil de l'Europe est incontestablement insuffisant.

23. La teneur et l'ambition de l'agenda politique fixé par les dirigeants des États membres du Conseil de l'Europe à Reykjavik nécessitent des investissements supplémentaires dans l'Organisation. De l'avis de la Secrétaire Générale, la redéfinition des priorités et les gains d'efficacité résultant des réformes en cours ne sont à eux seuls pas suffisants pour mettre en œuvre de manière réaliste les résultats du Sommet ; la viabilité financière, conformément à la Déclaration de Reykjavik, appelle donc une augmentation en termes réels des ressources budgétaires du Conseil de l'Europe.

Triangle stratégique



L'action du Conseil de l'Europe s'inscrit dans un modèle intégré d'élaboration de normes, de suivi et de coopération, dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire (« triangle stratégique »). Plus de 220 conventions européennes et de nombreux instruments juridiques non contraignants, dont la Convention européenne des droits humains (CEDH), constituent un ensemble de normes uniques et, à bien des égards, novatrices. Des comités d'experts intergouvernementaux élaborent et conviennent de nouvelles normes pour combler les lacunes et répondre aux nouveaux défis au niveau paneuropéen, sur la base des pratiques nationales existantes et émergentes.

La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme garantit le respect de la CEDH et l'exécution des arrêts contraignants de la Cour est supervisée collectivement par le Comité des Ministres ; des organes de suivi indépendants vérifient le respect des normes convenues, en identifiant - par le biais d'un dialogue constructif au niveau des experts et des politiques - les mesures visant à combler les lacunes dans la législation, les politiques et les pratiques. Les activités de coopération, mises en œuvre par le biais d'un dialogue multipartite, constituent une plateforme de sensibilisation, d'échange entre pairs et de partage d'expériences et de bonnes pratiques. Chaque fois que cela est nécessaire, un soutien à la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe est apporté aux États membres, aux pays et entités partenaires par le biais de programmes de coopération ciblés.

Ce triangle stratégique, ainsi que la structure institutionnelle spécifique du Conseil de l'Europe et sa méthodologie de coopération fondée sur le dialogue politique et la coopération entre les États membres, représentent la force et la valeur ajoutée uniques de l'Organisation.

² Cf. <https://intranet.coe.int/reform>

³ Cf. CM(2023)56

BUDGET ORDINAIRE ET ACCORDS ÉLARGIS/PARTIELS

Tableau 2 – Contributions des États membres 2024-2025

K €	2023	Augmentation	Pensions	Adhésions/ Retraits	2024 sans inflation	Inflation (6,5%)	2024 après inflation	Augmentation	2025 sans inflation	Inflation (4,7%)	2025 après inflation
Contributions au Budget général											
Budget ordinaire	255 448,2	31 094,3	293,6		286 836,1	18 644,3	305 480,4	882,7	306 363,1	14 399,1	320 762,2
Budget extraordinaire	5 103,7				5 103,7		5 103,7		5 103,7		5 103,7
Fonds de réserve pour les pensions	35 062,8	1 000,0	(465,2)		35 597,6	2 313,8	37 911,4	1 000,0	38 911,4	1 828,8	40 740,2
Fonds européen pour la jeunesse	3 497,5				3 497,5	227,3	3 724,8		3 724,8	175,1	3 899,9
Total	299 112,2	32 094,3	(171,6)		331 034,9	21 185,4	352 220,3	1 882,7	354 103,0	16 403,0	370 506,0
Contributions aux Accords partiels											
EDQM - Pharmacopée européenne	2 852,8				2 852,8		2 852,8		2 852,8		2 852,8
Banque de développement du Conseil de l'Europe	993,9			18,6	1 012,5	65,8	1 078,3		1 078,3	50,7	1 129,0
Groupe Pompidou	1 540,6				1 540,6	100,1	1 640,7		1 640,7	77,1	1 717,8
Risques naturels	572,0				572,0	37,2	609,2		609,2	28,6	637,8
Eurimages	25 299,4				25 299,4	1 644,5	26 943,9		26 943,9	1 266,4	28 210,3
Démocratie par le droit - Commission de Venise	4 557,4	425,1			4 982,5	323,9	5 306,4		5 306,4	249,4	5 555,8
Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes	79,2			6,3	85,5	5,6	91,1		91,1	4,3	95,4
Langues vivantes (Graz)	1 510,7			128,9	1 639,6	159,0	1 798,6		1 798,6	84,5	1 883,1
GRECO	2 570,2				2 570,2	167,1	2 737,3	130,0	2 867,3	134,8	3 002,1
Centre Nord-Sud	504,1			(10,6)	493,5	43,9	537,4		537,4	25,3	562,7
Sport (APES)	1 192,6			(72,3)	1 120,3	72,8	1 193,1		1 193,1	56,1	1 249,2
Itinéraires culturels	537,9			17,0	554,9	44,4	599,3		599,3	28,2	627,5
Observatoire de l'enseignement de l'Histoire	875,6				875,6	56,9	932,5		932,5	43,8	976,3
Registre des dommages		7 547,7			7 547,7	890,6	8 438,3		8 438,3	396,6	8 834,9
Total	43 086,4	7 972,8		87,9	51 147,1	3 611,8	54 758,9	130,0	54 888,9	2 445,8	57 334,7
Grand Total	342 198,6	40 067,1	(171,6)	87,9	382 182,0	24 797,2	406 979,2	2 012,7	408 991,9	18 848,8	427 840,7

Principaux paramètres de la proposition de la Secrétaire Générale

24. Comme indiqué ci-dessus, la Secrétaire Générale s'est engagée à poursuivre le processus de réforme pour parvenir à plus de transparence, d'efficacité et d'efficacités. Tous les efforts seront faits afin de se concentrer et d'innover pour mettre en œuvre les résultats du Sommet de Reykjavik. Néanmoins, le Sommet renouvelle un mandat ambitieux pour l'Organisation et la Secrétaire Générale considère que pour mettre en œuvre de manière réaliste les priorités stratégiques fixées à Reykjavik, une augmentation en termes réels des ressources budgétaires du Conseil de l'Europe est nécessaire. Dans cette optique, elle propose une augmentation en termes réels du Budget ordinaire pour :

- la Cour, le bureau de la Commissaire aux droits de l'homme et l'exécution des arrêts afin de mieux garantir la mise en œuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme (§ 32-35) ;
- la mise en œuvre des principes de Reykjavik pour la démocratie (§ 37) ;
- l'environnement (§ 38-39) ;
- la lutte contre le trafic de migrants (§40) ;
- la dimension coopération de l'Organisation (§42-44) ;

tout en maintenant l'enveloppe budgétaire de base actuelle en termes réels. Ce dernier élément signifie qu'en 2024, une inflation de 6,5 % serait appliquée au total des contributions des États membres au Budget général et aux accords élargis/partiels (8,9 % pour le Centre Nord-Sud basé au Portugal ; 9,7 % pour le Centre de Graz basé en Autriche ; 8,0 % pour l'APE sur les itinéraires culturels basé au Luxembourg ; 11,8 % pour le Registre basé aux Pays-Bas). Le taux d'inflation pour 2024 correspond au chiffre d'inflation d'Eurostat (taux moyens sur 12 mois) pour la période se terminant en février 2023. Le taux d'inflation prévisionnel de 4,7 % pour 2025 sera actualisé l'année prochaine sur la base de l'inflation mesurée par Eurostat pour la période se terminant en février 2024.

25. Une augmentation en termes réels est également présentée pour la Commission de Venise et le GRECO pour les raisons présentées aux §52 et §53 ci-dessous, et pour le Fonds de réserve pour les pensions, conformément aux décisions prises en 2021, comme indiqué au §55 ci-dessous.

26. L'Accord partiel élargi sur le Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine a été établi par la Résolution CM/Res(2023)3 adoptée le 12 mai 2023. Des estimations budgétaires préliminaires ont été présentées sur la base d'un certain nombre d'hypothèses qui seront affinées dans les mois à venir avant d'être adoptées par la Conférence des participants. Le budget du Registre est présenté à titre indicatif uniquement.

27. Les budgets des accords élargis/partiels seraient ajustés pour refléter les augmentations ou les baisses résultant des adhésions ou des retraits suivants :

	Adhésions	Retraits
Mobilité des jeunes	Bulgarie	
	Roumanie	
Itinéraires culturels	République de Moldova	
	République tchèque	
Centre Nord-Sud		Saint-Marin
Banque de développement	Ukraine	
APES		Canada
		Bélarus
Langues modernes (Graz)	Espagne	

28. Le total des contributions des États membres (cf. Tableau 2) est présenté conformément aux propositions de la Secrétaire Générale.

29. D'autres scénarios budgétaires sont présentés dans le document CM(2023)130-add.

Budget ordinaire

30. Pour le Budget ordinaire, le total des contributions des États membres en 2024 s'élèverait à 305,5 M € (+50,0 M € par rapport à 2023) (cf. tableau 2).

31. La synthèse de l'augmentation en termes réels (2024 : +31,1 M € ; 2025 : +0,9 M €) pour mettre en œuvre les priorités stratégiques du Sommet de Reykjavik est présentée ci-dessous.

Augmentation des ressources en termes réels pour la Cour, le bureau de la Commissaire aux droits de l'homme et l'Exécution des arrêts

32. La déclaration du Sommet de Reykjavik mentionne en particulier la nécessité de fournir les ressources nécessaires à la Cour européenne des droits de l'homme pour qu'elle puisse exercer efficacement ses fonctions judiciaires et traiter rapidement sa charge de travail, ainsi que pour l'exécution des arrêts afin d'aider les États membres et le Comité des Ministres dans cette tâche, et de renforcer l'institution de la Commissaire aux droits de l'homme.

33. En ce qui concerne la **Cour**, les ressources demandées (+3,5 M €) peuvent être regroupées en trois catégories : (1) un programme de recrutement ciblé pour répondre aux besoins en matière de traitement des affaires ; (2) des fonds supplémentaires pour répondre aux besoins croissants en matière de technologies de l'information ; (3) la création de postes de gestion clés pour assurer le bon fonctionnement de la structure existante.

34. En ce qui concerne l'**Exécution des arrêts**, les ressources demandées (+0,3 M €) serviraient à traiter la hausse significative du nombre d'arrêts transmis par la Cour (une augmentation de 48 % depuis 2020) ainsi qu'à maintenir et à renforcer les contacts bilatéraux avec les autorités nationales et l'assistance à ces dernières par le biais de missions *in situ*, de réunions d'experts ou de visites d'étude au service de l'exécution (DEJ), et le travail nécessaire d'information et de communication. Les ressources demandées augmenteraient en 2025 (+0,7 M €), compte tenu de l'accroissement de la capacité de traitement des affaires de la Cour résultant du renforcement proposé ci-dessus.

35. En ce qui concerne la **Commissaire aux droits de l'homme**, les ressources demandées (+0,4 M €) serviraient principalement à renforcer le travail de la Commissaire dans trois domaines prioritaires : (1) étendre la capacité de réaction rapide ; (2) renforcer son travail avec la société civile, les défenseurs des droits humains et les structures nationales des droits humains ; (3) renforcer son rôle dans la garantie d'une meilleure mise en œuvre des arrêts de la Cour.

36. Des informations plus détaillées sont fournies dans le document DD(2023)194.

Augmentation des ressources en termes réels pour la mise en œuvre des principes de Reykjavik pour la démocratie

37. Les principes de Reykjavik pour la démocratie (Annexe III de la déclaration du Sommet de Reykjavik) posent dix principes visant à sécuriser et renforcer la démocratie et la bonne gouvernance à tous les niveaux, et à contrer le recul de la démocratie sur notre continent. L'action de l'Organisation contribuera à la mise en œuvre de ces principes au travers de tous ses programmes et de toutes ses institutions. Les ressources demandées (+0,4 M €) viseraient en premier lieu à renforcer la sensibilisation et la participation de la **société civile** et des institutions nationales des droits humains afin de mieux donner vie à ces principes et améliorer l'efficacité de notre action. Elles permettraient également à l'Organisation de s'engager sur une base plus large avec la société civile, de manière ouverte, inclusive et transparente, de faciliter l'accès des organisations de la société civile aux travaux du Conseil de l'Europe, ainsi que d'assurer le suivi de leurs propositions, le cas échéant.

Augmentation des ressources en termes réels pour l'environnement

38. La déclaration du Sommet de Reykjavik et son annexe sur le Conseil de l'Europe et l'environnement initie le processus de Reykjavik dans le but de faire de l'environnement une priorité visible pour l'Organisation et de concentrer, rationaliser, renforcer et coordonner les activités existantes du Conseil de l'Europe dans ce domaine. Ce processus vise également à promouvoir la coopération entre les États membres et à identifier les défis soulevés pour les droits humains par la triple crise planétaire née de la pollution, du changement

climatique et de la perte de biodiversité et de contribuer au développement de réponses communes à cet égard, tout en facilitant la participation de la jeunesse à ces discussions.

39. Les efforts seront faits afin de concentrer et rationaliser le travail du Conseil de l'Europe dans ces domaines. Toutefois, afin de pouvoir répondre de manière adéquate aux ambitions fixées, il est proposé d'augmenter le financement de la Convention de Berne, reconnue comme un instrument juridique international unique dans le domaine de la biodiversité, et qui est actuellement principalement financé par des ressources extrabudgétaires ce qui signifie que son fonctionnement continu n'est pas assuré. Une augmentation du Budget ordinaire (+0,5 M €) permettrait non seulement d'assurer le caractère durable de ces travaux mais permettrait également une meilleure coordination du processus de Reykjavik, et le cas échéant par le biais d'un nouveau comité intergouvernemental sur l'environnement et des droits humains, si la décision devait être prise de le mettre en place.

Augmentation des ressources en termes réels pour lutter contre le trafic de migrants

40. La déclaration du sommet de Reykjavik a souligné les défis croissants de la migration et la nécessité de lutter contre la traite et le trafic de migrants. Des ressources additionnelles (+0,2 M €) permettront de renforcer et d'améliorer la coopération internationale à cet égard, notamment en vue d'un projet d'instrument juridique sur la lutte contre le trafic des migrants, tout en continuant de protéger les victimes et de respecter les droits humains des migrants et des réfugiés, ainsi que de soutenir les États en première ligne, dans les cadres existants du Conseil de l'Europe.

Augmentation des ressources en termes réels pour le soutien administratif des éléments ci-dessus

41. Les augmentations de ressources en termes réels décrites ci-dessus (§ 31-40) auraient un effet subséquent sur l'administration (+0,9 M €) pour couvrir les coûts administratifs générés par la création d'emplois tels que les coûts de gestion des ressources humaines, comme le recrutement et la formation, les équipements de bureaux et les équipements et outils informatiques.

Augmentation des ressources en termes réels pour la dimension coopération de l'Organisation

42. La déclaration du Sommet de Reykjavik reconnaît le rôle important de la dimension coopération de l'Organisation pour fournir un soutien ciblé aux bénéficiaires sur le terrain. Un soutien particulier est apporté au financement et à la mise en œuvre du plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine « Résilience, relance et reconstruction », ainsi qu'au renforcement du travail de l'Organisation sur le terrain, en coopération avec les pays concernés.

43. Dans ce contexte, la Secrétaire Générale propose de renforcer la dimension coopération du Budget ordinaire, qui est actuellement non-assuré, en augmentant le financement des plans d'action du Conseil de l'Europe concernant l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, ainsi que d'autres États membres. Cela permettrait d'améliorer la prévisibilité des ressources nécessaires afin d'aider ces États membres à améliorer leurs cadres législatifs et politiques et à renforcer leurs capacités à protéger et promouvoir les droits humains, la démocratie et l'État de droit.

44. Les plans d'action sont financés par des programmes conjoints avec l'Union européenne et d'autres contributions volontaires, principalement des États membres. Sur la base des montants actuellement financés par des contributions volontaires, à l'exclusion des programmes conjoints avec l'UE, cela impliquerait une augmentation des ressources du Budget ordinaire d'environ 25 M €⁴ pour assurer la mise en œuvre des plans d'action approuvés. Les besoins pris en compte pour 2024-2027 sont présentés ci-après Partie 1 – Section c.

⁴ Ce montant inclut les coûts généraux de gestion inclus dans les plans d'action et le prélèvement administratif sur les ressources extrabudgétaires.

Maintien de l'enveloppe budgétaire en termes réels

45. Le maintien de l'enveloppe budgétaire en termes réels augmenterait le total des contributions des États membres au Budget ordinaire de 18,6 M € en 2024.

46. L'Organisation est confrontée à des pressions réelles sur les coûts en termes d'ajustements des rémunérations et d'autres dépenses.

47. La recommandation du Comité de coordination sur les rémunérations (CCR) pour l'ajustement salarial de 2024 ne sera pas connue avant le mois de septembre. Elle aura un impact sur les dépenses de personnel et sur la rémunération des fonctionnaires hors cadre⁵, des 46 juges et de la Commissaire aux droits de l'homme, qui représentent ensemble plus de 70 % des dépenses totales. L'hypothèse de travail actuelle pour l'ajustement salarial 2024 est de 5,3 % pour les agents basés en France, soit +10,8 M €. Cette hypothèse de travail se fonde sur les taux d'inflation utilisés pour les besoins du mécanisme d'ajustement annuel et qui s'élève à 5,3 % en France.

48. En ce qui concerne les autres dépenses (par exemple, l'énergie, la maintenance, le nettoyage, la sécurité, les dépenses informatiques, les investissements annuels⁶), la pression sur les coûts pour 2024 est estimée à +7,6 M €, y compris l'augmentation de 1,7 M € des coûts de l'énergie en 2023 pour laquelle un financement ad hoc a été convenu en 2023⁷ et un financement durable sera nécessaire à partir de 2024. Dans le même temps, de nombreuses mesures ont été prises pour accroître l'efficacité des coûts dans l'ensemble de l'organisation.

49. Dans le cadre de l'enveloppe budgétaire de base, un redéploiement de certaines ressources est proposé afin d'assurer des activités visant à favoriser la pleine inclusion dans la société et l'égalité d'accès aux droits des personnes LGBTI, de fournir des ressources pour le secrétariat de la Convention de Tromsø et de renforcer la capacité du Protocole pour un montant total d'environ 0,6 M €. En considérant les participations forfaitaires supplémentaires des accords partiels/élargis, des ressources supplémentaires sont allouées à l'administration générale (0,9 M €) et pour renforcer la Direction de l'audit interne, de l'évaluation et de l'investigation en matière d'évaluation et d'audits informatiques (0,3 M €). En outre, les contributions de l'Union européenne et des États non-membres adhérant à des conventions ouvertes dotées d'un mécanisme de suivi seront allouées aux mécanismes concernés (GREVIO, Medicrime), conformément à la procédure habituelle⁸ (cf. Annexe XII).

50. En 2024, des taux d'intérêt plus élevés entraîneront une augmentation des produits financiers (intérêts) de 3,3 M €. Ce montant est soumis aux variations des taux d'intérêt. Il est donc proposé de conserver une certaine flexibilité dans l'allocation de ces fonds pour renforcer les actions prioritaires au cours de cette période, y compris en cas de crise ou de développements imprévus. Ces fonds de flexibilité « Flex Funds » seront utilisés pour financer des activités strictement limitées dans le temps, alloués pour le biennium 2024-2025 uniquement et complétés par un financement extrabudgétaire le cas échéant. Il est proposé d'allouer ces fonds comme suit : mise à jour des systèmes informatiques du CPT et de la Charte Sociale, la campagne pour la sécurité des journalistes, le

développement d'outils pour améliorer l'intégration d'une perspective jeunesse, le renforcement de la culture orientée vers les résultats et l'établissement de normes dans le domaine du recouvrement des avoirs criminels, de la protection de l'environnement par le droit pénal, et de l'intelligence artificielle (1,5 M €), et de financer temporairement en 2024 l'impact de l'ajustement salarial de 2022 et contribue au financement d'un plan de départ en 2025 (1,5 M €) (cf. §51 et l'annexe XII). Un montant de 0,3 M € reste à allouer au cours de l'exercice pour faire face à des potentiels besoins ou défis émergents.

51. L'ajustement salarial de 2022 a un impact de 3,2 M € en 2024. Il est proposé de couvrir ce montant par des économies de dépenses de personnel découlant de maîtrise des coûts en personnel mises en œuvre au cours de la dernière décennie et d'une rationalisation des structures dans certains secteurs (1,7 M €) et d'utiliser une partie de l'augmentation des produits financiers (intérêts) en 2024 comme mesure temporaire (1,5 M €). Ce dernier montant correspond à l'ajustement négatif prévu (-0,9 %) à appliquer à la fin de 2024⁹.

Autres budgets

Accord élargi : Démocratie par le droit (Commission de Venise)

52. L'augmentation des ressources demandées (+0,4 M €) fait suite aux discussions menées dans le cadre du Budget ajusté 2023 en vue d'accroître les ressources sur une période de deux ans et à l'appel lancé lors du Sommet de Reykjavik en vue de renforcer la Commission de Venise. Ces ressources supplémentaires permettraient à la Commission de Venise de continuer à fournir en temps voulu des résultats de qualité dans tous ses domaines d'expertise et dans ses différents types d'activités ; elles lui permettraient également de développer des activités fondées notamment sur sa liste des critères de l'État de droit et de se concentrer sur l'évaluation, le renforcement et la visibilité accrue du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de ses recommandations. Dans ce contexte, une partie des besoins identifiés (1 A2/3 et 1 B2) a été accordée en 2023, les besoins restants étant demandés en 2024 (2 A2/3 et 1 B2).

Accord élargi : Groupe d'États contre la corruption (GRECO)

53. L'augmentation des ressources demandées (+0,13 M €) concerne les activités de base du GRECO et en particulier le coût de ses réunions plénières, qui sont insuffisantes pour permettre au GRECO de reprendre pleinement les visites d'évaluation sur place et les réunions plénières en présentiel. Étant donné que 2024 sera une année de transition entre deux cycles d'évaluation, l'accent étant mis sur les travaux préparatoires pour le 6^e cycle, ce qui signifie que moins de visites sur place seront effectuées, l'augmentation proposée concerne 2025, où le calendrier d'évaluation complet reprendrait de la manière habituelle.

Accord partiel élargi : Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine

54. L'Accord partiel élargi sur le Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine a été établi par la Résolution CM/Res(2023)3 adoptée le 12 mai 2023. Des estimations budgétaires préliminaires ont été présentées sur la base d'un certain nombre d'hypothèses qui seront affinées dans les mois à venir avant d'être adoptées par la Conférence des participants. En attendant la préparation par le directeur exécutif du budget du Registre, les contributions individuelles des États membres pour 2024 sont présentées à titre indicatif uniquement.

⁵ La Secrétaire Générale, le Secrétaire Général adjoint, la Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire.

⁶ Le Schéma directeur immobilier a été élaboré aux prix de 2015. À la fin de 2022, l'impact de l'inflation sur les travaux restants à réaliser au cours de la période 2023-2031 est estimé à 10,4 M €. Seul l'impact de l'inflation en 2024 est inclus dans ce qui précède.

⁷ En ce qui concerne le solde créditeur du Budget ordinaire 2021, les Délégués ont convenu de transférer 1,9 M € sur un compte d'attente pour atténuer exclusivement les risques liés à l'augmentation des coûts de l'énergie au cours de l'année 2023 ; le solde créditeur ne devrait être utilisé que s'il n'y a pas d'autres excédents dans d'autres lignes budgétaires ; toute partie du 1,9 M € non utilisée pour l'augmentation des coûts de l'énergie serait recréée aux États membres en 2024 (CM/Del/Dec(2022)1448/11.1-Partie1).

⁸ Cf. Résolution CM/Res(2022)6 concernant les modalités financières de la participation de l'Union européenne et des États non membres à la convention du Conseil de l'Europe.

⁹ L'indice de référence estimé en juin s'élève à 97,1 (soit -2,9 %). Il en résulterait que -2 % seraient inclus dans l'ajustement pour 2024 et que les -0,9 % restants seraient appliqués au 31 décembre 2024 ou au 1^{er} janvier 2025, conformément à la méthode d'ajustement des salaires.

Fonds de réserve pour les pensions (PRF)

55. Les contributions annuelles totales des États membres au Fonds de réserve pour les pensions (PRF) sont déterminées sur la base d'études actuarielles réalisées en général tous les quatre ans. Les contributions directes des États membres au PRF représentent la différence entre le total des contributions annuelles et les contributions employeur incluses dans les différents budgets (Budget ordinaire, budgets annexes et de service, accords partiels) ou imputées aux ressources extrabudgétaires.

56. Une étude actuarielle a été réalisée en avril 2021 et a servi de base au calcul des contributions de 2022 à 2025. Cette étude a déterminé que les contributions des États membres devraient être augmentées de 4 M € (avant inflation) à partir de 2022. Le Comité des Ministres a convenu de lisser cette augmentation sur une période de quatre ans, soit 1 M € (avant inflation) par an¹⁰.

57. Les contributions annuelles totales des États membres au PRF pour 2024-2025 ont été augmentées conformément à cette décision (cf. page 168).

58. Conformément à la décision du Comité des Ministres, une étude actuarielle intermédiaire a été menée en avril pour indiquer le niveau des contributions nécessaires à la lumière des conditions du marché et de la performance du Fonds. Cette étude est présentée dans le document CM(2023)79. Sur la base de cette étude intermédiaire, les contributions des États membres augmenteraient de 1,8 M € à partir de 2026. Cette information n'est donnée qu'à titre indicatif, car une étude actuarielle plus complète sera réalisée en 2025 pour déterminer le niveau requis des contributions des États membres à partir de 2026.

Contributions individuelles des États membres

59. Les contributions individuelles des États membres à chaque budget pour 2024 sont présentées à l'annexe XIII.

¹⁰ Cf. CM/Del/Dec(2021)1418/11.1-Part3B et CM(2021)65-add.

Partie 1 – Section b – Vue d'ensemble du Programme et Budget 2024-2027

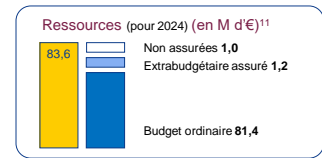


Cour européenne des droits de l'homme / Institution

« Nous réaffirmons notre engagement profond et constant à l'égard de la Convention européenne des droits de l'homme et de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) en tant que garants ultimes des droits de l'homme sur notre continent, aux côtés de nos systèmes démocratiques et judiciaires nationaux. Nous réaffirmons l'obligation qui nous incombe au premier chef en vertu de la Convention de garantir à toute personne relevant de notre juridiction les droits et libertés définis dans la Convention conformément au principe de subsidiarité, ainsi que l'obligation inconditionnelle de nous conformer aux arrêts définitifs de la Cour européenne des droits de l'homme dans tout litige auquel nous sommes parties. »

Déclaration de Reykjavik

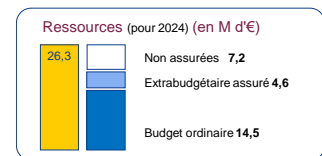
- La Cour européenne des droits de l'homme (la Cour), créée par la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), est l'organe judiciaire indépendant du Conseil de l'Europe. Sa mission principale est d'assurer le respect des engagements pris par les États contractants en examinant les requêtes alléguant une violation des droits énoncés dans la Convention et en rendant un arrêt établissant une violation lorsque la requête est recevable et bien fondée.
- La Cour déploie des efforts considérables pour accélérer l'examen des affaires et améliorer ses outils et méthodes de travail ainsi que l'organisation de son greffe. Les technologies de l'information jouent un rôle crucial. La Cour continuera à développer ses systèmes informatiques internes et à fournir de nouveaux services informatiques externes aux gouvernements, aux représentants des requérants et au public. En interne, le projet Gateway vise à améliorer l'efficacité du traitement des affaires, à accroître la productivité et, en fin de compte, à réduire le nombre total de requêtes en attente. Des technologies avancées telles que l'intelligence artificielle seront utilisées pour aider les juristes pendant le processus de rédaction et pour améliorer les capacités de traduction. La Cour continuera également de diffuser et d'échanger des informations avec différents publics. Les services existants, tels que les sites eComms et Rule 39, seront encore améliorés ; de nouveaux services publics importants seront introduits, tels qu'un formulaire de requête en ligne et une nouvelle plate-forme pour partager en toute sécurité des documents et des fichiers multimédias. Ces innovations exigeront également de la Cour qu'elle renforce sa capacité à contrer des menaces de sécurité de plus en plus sophistiquées.



KPI: Nombre de requêtes clôturées par un arrêt ou une décision

Garantir les droits humains et les libertés fondamentales / Programme

- La Convention européenne des droits de l'homme (CEDH ou la Convention) a apporté une contribution extraordinaire à la protection et à la promotion des droits humains et de l'État de droit en Europe et joue un rôle central dans le maintien de la sécurité démocratique et l'amélioration de la bonne gouvernance. L'exécution intégrale, efficace et rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme est un aspect crucial de la garantie collective établie par la Convention européenne des droits de l'homme pour la protection des droits humains, de l'État de droit et de la démocratie sur le continent européen.
- La mise en œuvre effective de la Convention et des arrêts de la Cour au niveau national, notamment en ce qui concerne les problèmes systémiques et structurels en matière de droits humains, reste le principal défi auquel est confronté le système de la CEDH.
- L'approche multidisciplinaire du Conseil de l'Europe comprend un travail d'établissement de normes qui fournit des orientations aux niveaux normatif et politique en réponse aux défis posés aux droits humains dans les sociétés européennes et assiste le Comité des Ministres dans sa supervision de l'exécution des arrêts. Il facilite également le dialogue intergouvernemental en vue d'identifier et de traiter les principaux défis auxquels sont confrontés les États membres dans le cadre du système de la CEDH et met en œuvre des programmes de coopération ciblés qui aident les autorités nationales à traiter les questions soulevées par les arrêts de la Cour et d'autres mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe (tels que le CPT, le Comité européen des droits sociaux et d'autres). Il s'agit notamment d'évaluations des besoins, d'avis d'experts et d'orientations, de documents politiques pratiques aux niveaux national et régional, d'expertise législative et de renforcement des capacités pour les juristes et autres professionnels.
- L'approche du Conseil de l'Europe est renforcée par des synergies et une coordination avec des partenaires internationaux clés tels que l'Union européenne (UE), son Agence des droits fondamentaux (FRA) et l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (FRONTEX), divers organes des Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et son Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), ainsi que différents réseaux européens de justice (formation) tels que le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ) et le Conseil des barreaux européens (CCBE).
- L'adhésion de l'UE à la CEDH renforcera l'efficacité du système de la CEDH au niveau européen et garantira une protection paneuropéenne cohérente des droits humains.



¹¹ Le total des ressources comprend les ressources budgétaires et les ressources extrabudgétaires assurées et non-assurées.

Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

■ La responsabilité de l'exécution des arrêts de la Cour incombe aux États concernés qui, conformément à l'article 46 de la Convention européenne des droits de l'homme, s'engagent à se conformer à l'arrêt définitif de la Cour dans toute affaire à laquelle ils sont parties. La Convention confère au Comité des Ministres la responsabilité de surveiller l'exécution des arrêts définitifs de la Cour et des décisions approuvant les règlements amiables.

■ La priorité sera de répondre au nombre croissant d'arrêts transmis par la Cour (46 % d'arrêts supplémentaires en décembre 2022 par rapport à décembre 2020) et d'aider les États membres à clore davantage d'affaires. Cet objectif sera atteint en renforçant le dialogue avec les États défendeurs et en renforçant davantage les méthodes de travail et les moyens mis à la disposition du processus de supervision de l'exécution, en particulier pour les réunions « droits de l'homme » du Comité des Ministres, et en améliorant de manière continue la visibilité, l'accessibilité et la transparence du processus d'exécution (requérants, États défendeurs, société civile).

KPI: Nombre total d'affaires clôturées, notamment les affaires de référence

Mise en œuvre effective de la CEDH aux niveaux européen et national

■ Au cours des quatre années, la priorité des travaux intergouvernementaux sera donnée à l'examen des principaux défis auxquels est confronté le système de la CEDH, notamment en ce qui concerne la protection efficace dans des situations de crise, le système de sélection et d'élection des juges de la Cour, les moyens d'assurer la reconnaissance du statut des juges et de leur service à la Cour et de fournir des garanties supplémentaires pour préserver leur indépendance et leur impartialité, l'évaluation de l'impact des Protocoles n° 15 et 16 à la CEDH et l'utilisation des nouvelles technologies par la Cour européenne des droits de l'homme.

■ Les activités de coopération viseront en priorité à renforcer la subsidiarité et à aider les États membres à mettre en œuvre les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme ; à soutenir les efforts nationaux et internationaux visant à remédier aux conséquences sur les droits humains de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine ; à renforcer les connaissances et les capacités des juristes et autres professionnels concernés (notamment par le biais de cours HELP), ainsi qu'aux travaux des institutions nationales des droits humains (INDH) et des mécanismes nationaux de prévention (MNP).

KPI: Nombre d'États membres ayant changé leurs politiques, leur législation et leurs pratiques conformément aux normes du Conseil de l'Europe.

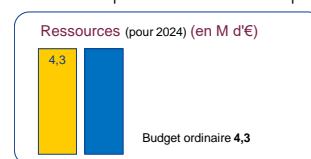
Commissaire aux droits de l'homme / Institution

■ En tant qu'institution non judiciaire indépendante et impartiale créée en 1999 par le Comité des Ministres, la Commissaire a un mandat étendu qui est défini dans la Résolution Res(99)50. La Commissaire n'est pas liée à des procédures formelles et exerce ses fonctions de manière indépendante et impartiale. Cette capacité à s'adapter rapidement à des circonstances changeantes est l'un des principaux atouts de l'institution.

■ La mission de la Commissaire est de promouvoir la prise de conscience et le respect des droits humains dans les États membres en encourageant des mesures de réforme pour obtenir des améliorations tangibles dans ce domaine. La Commissaire définit ses priorités qui peuvent évoluer au cours de la période quadriennale pour refléter l'évolution de la situation des droits humains.

■ En termes de priorités, la Commissaire se concentrera sur (i) l'impact sur les droits humains de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, y compris la poursuite des travaux sur la responsabilité ; (ii) une meilleure mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, en s'attaquant en particulier au non-respect systématique de ces arrêts ; (iii) la lutte contre toutes les tentatives d'affaiblissement de l'indépendance et de l'impartialité de la justice ; (iv) la dimension « droits humains » de la dégradation de l'environnement, y compris le changement climatique ; (v) la lutte contre les mouvements anti genre ; (vi) les droits sociaux et économiques et l'égalité ; (vii) la gestion des migrations dans le respect des droits humains. En outre, la Commissaire souhaite développer davantage les deux domaines suivants (i) étendre sa capacité de réaction rapide et (ii) renforcer son travail avec la société civile, les défenseurs des droits humains et les structures nationales des droits humains et assurer un environnement propice pour eux dans les États membres.

■ Le mandat de la Commissaire actuelle prendra fin le 31 mars 2024 ; le ou la prochain-e Commissaire réexaminera et ajustera les priorités le cas échéant.



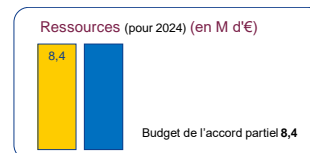
Unis pour l'Ukraine et la responsabilité / Programme

Registre des dommages

« Nous exprimons notre soutien sans réserve à l'Ukraine et son peuple. Nous demeurerons aux côtés de l'Ukraine, aussi longtemps qu'il le faudra. Il ne peut y avoir de paix durable sans obligation de rendre des comptes et nous soutenons les principes d'une paix juste et durable tels qu'ils sont énoncés dans la formule de paix du Président Zelenskyy. Nous réaffirmons donc la nécessité d'une réponse juridique internationale sans équivoque pour toutes les victimes, ainsi que pour l'État ukrainien. »

Déclaration de Reykjavik

■ Le Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine (ci-après « le Registre ») a été établi le 12 mai 2023 par la Résolution CM/Res(2023)3 du Comité des Ministres. Il constitue une première étape importante pour assurer une indemnisation rapide des victimes de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Le Registre sert à consigner, sous forme documentaire, les preuves et les informations relatives aux demandes d'indemnisation concernant les dommages, pertes ou préjudices causés, à compter du 24 février 2022, sur le territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, s'étendant à ses eaux territoriales, à toutes les personnes physiques et morales concernées, ainsi qu'à l'État ukrainien, y compris ses autorités régionales et locales, ses entités publiques ou contrôlées, par les actes internationalement illicites de la Fédération de Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine. Le Registre est établi pour une période initiale de trois ans. Il a son siège à La Haye (Pays-Bas) et dispose d'un bureau satellite en Ukraine.



Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine

■ Le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine « Résilience, relance et reconstruction 2023-2026 », adopté par le Comité des Ministres le 14 décembre 2022, prévoit des mesures, fondées sur les normes du Conseil de l'Europe, visant à remédier aux conséquences de la guerre et à accompagner le processus de reconstruction et de relance dans le pays, tout en soutenant le programme de réformes de l'Ukraine dans une perspective européenne. Le Plan d'action vise à accroître la résilience des institutions publiques en renforçant la gouvernance démocratique et l'État de droit et en protégeant les droits humains des citoyens. Le Plan d'action contribuera à répondre aux nouveaux besoins et priorités en temps de guerre et pour soutenir les autorités ukrainiennes dans la mise en œuvre du programme d'adhésion à l'UE, notamment dans les domaines de la justice constitutionnelle, de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux, du développement d'une justice indépendante, efficace et fiable, de la promotion de la liberté d'expression et de la liberté des médias et du renforcement de la protection des droits des personnes appartenant aux minorités nationales ; et des enfants et des victimes de violences sexuelles et autres liées aux conflits. Les projets du Plan d'action sont présentés avec les sous-programmes auxquels ils contribuent.

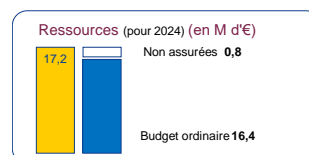
Assemblée parlementaire / Institution

■ L'Assemblée parlementaire est l'organe délibérant et statutaire du Conseil de l'Europe. Les parlementaires qui composent l'Assemblée sont issus des parlements nationaux des 46 États membres de l'Organisation, reflétant leur composition politique et l'équilibre entre les femmes et les hommes, et représentent 700 millions de citoyens.

■ L'Assemblée débat des questions européennes émergentes et d'actualité, identifie les tendances, partage les expériences et les pratiques prometteuses et établit des critères et des normes. Elle exerce un contrôle politique sur l'action des gouvernements et des parlements dans la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe (notamment en apportant une dimension parlementaire à la mise en œuvre des arrêts de la Cour et en soutenant la ratification des conventions), à la fois en Europe et – de plus en plus – dans les régions voisines. Elle suit en outre la mise en œuvre des obligations statutaires et des engagements post-adhésion des États membres, réagit aux questions les plus graves et les plus brûlantes relatives aux droits humains, à la démocratie et à l'État de droit en Europe et dans le monde, et fournit souvent une alerte précoce et une réaction rapide

■ En s'appuyant sur les résultats 4^{ème} Sommet, l'Assemblée parlementaire continuera à jouer son rôle de plus large plateforme parlementaire politique multilatérale pour débattre des défis actuels et des questions émergentes auxquels les droits humains, la démocratie et l'État de droit doivent faire face sur le continent européen et au-delà, notamment en ce qui concerne l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. L'Assemblée continuera à soutenir l'Ukraine, notamment par le biais de la coopération interparlementaire, pour faire face aux conséquences de la guerre politiques, juridiques et en matière de droits humains, ainsi que pour garantir le respect de l'obligation de rendre des comptes. Elle poursuivra ses efforts d'engagement avec les forces démocratiques, la société civile indépendante et les défenseurs des droits humains du Bélarus et de la Fédération de Russie respectant les valeurs de l'Organisation, et continuera à observer les élections, en coopération étroite avec la Commission de Venise et les partenaires internationaux.

■ La contribution spécifique de l'Assemblée à la réalisation des objectifs définis lors du 4^e Sommet est décrite dans l'annexe à la Résolution 2501 (2023).



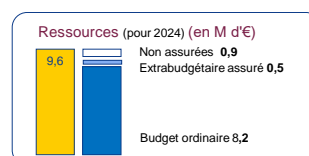
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux / Institution

■ Le Congrès est une assemblée politique représentant les élus locaux et régionaux des 46 États membres du Conseil de l'Europe. Il apporte au Conseil de l'Europe une perspective locale et régionale et contribue à la mise en œuvre des valeurs et des normes de l'Organisation au niveau local.

■ Le Congrès promeut la démocratie locale en Europe en faisant progresser la décentralisation, en favorisant la gouvernance multi-niveaux et en promouvant la participation des citoyens. Il est chargé du suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale, traité international dans le domaine de la démocratie locale et régionale, ratifié par l'ensemble des États membres. Il observe les élections locales et régionales et offre son expertise dans l'évaluation du cadre juridique et institutionnel ou la contribution à l'élaboration de nouvelles lois et politiques. Ses recommandations (aux autorités nationales) et ses résolutions (aux autorités locales et régionales) constituent la base d'un dialogue politique régulier et d'une coopération avec le Comité des Ministres et les gouvernements nationaux.

■ Au cours des quatre années, le Congrès continuera d'agir en tant qu'organe de suivi de la démocratie locale, en tant qu'organe consultatif du Comité des Ministres et en tant que partenaire opérationnel sur le terrain, en mettant en œuvre les plans d'action du Conseil de l'Europe, et en observant les élections locales et régionales à la demande, en étroite coopération avec la Commission de Venise et avec d'autres organisations internationales telles que le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE.

■ Le Congrès lancera également de nouvelles activités sur les droits humains et l'État de droit afin de renforcer les valeurs et les normes du Conseil de l'Europe au niveau local et régional, notamment afin de contribuer à réduire le nombre d'affaires portées devant la Cour européenne des droits de l'homme en raison de décisions prises par les villes et les régions, et à la mise en œuvre de la Déclaration de Reykjavik.



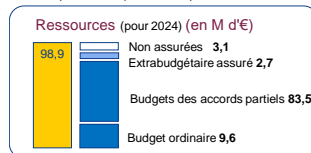
Promouvoir la justice sociale, la santé et un environnement durable / Programme

« La justice sociale est essentielle à la stabilité et à la sécurité démocratiques et, à cet égard, nous réaffirmons notre plein engagement en faveur de la protection et la mise en œuvre des droits sociaux tels qu'ils sont garantis par le système de la Charte sociale européenne. »

Déclaration de Reykjavik

■ La justice sociale, la santé et un environnement propre, sain et durable sont essentiels pour la stabilité et la sécurité démocratiques et déterminants pour la pleine jouissance des droits humains par toutes et tous. Ils ont des effets positifs très divers, tels que lutter contre l'extrême pauvreté et l'exclusion sociale et, en tant que vecteur de cohésion sociale, rétablir les liens sociaux et la confiance dans les institutions nationales, et rendre les démocraties résilientes.

■ Le Conseil de l'Europe a de solides acquis en matière de protection des droits sociaux, de la santé publique et de l'environnement grâce à un certain nombre d'instruments uniques et à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, qui constituent la base de son action. Il s'agit notamment de la Charte sociale européenne qui garantit la protection d'un large éventail de droits humains quotidiens liés au logement, à la santé, à l'éducation, à l'emploi, à la protection sociale et à la non-discrimination ; des conventions uniques telles que la Convention d'Oviedo sur la protection des humains dans le domaine biomédical, y compris les soins de santé, la Convention MEDICRIME traitant du problème de la contrefaçon des produits médicaux, la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains, la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe et la Convention sur le paysage ; du Groupe Pompidou qui contribue à l'élaboration et à l'amélioration des politiques en matière de drogues qui garantissent un juste équilibre entre les exigences de sécurité publique et la protection des droits des individus ; et de la Direction européenne de la qualité du médicament & soins de santé (EDQM) qui fournit notamment une liste commune et harmonisée de normes juridiques et scientifiques pour la qualité des médicaments et de leurs composants (la Pharmacopée européenne), des procédures de certification pour évaluer si les ingrédients qui les composent répondent aux exigences de qualité (certificats de conformité), des études de surveillance du marché pour les médicaments et les cosmétiques et des contrôles de libération des lots des produits biologiques, notamment des vaccins.



■ Le Conseil de l'Europe coopère étroitement avec ses partenaires stratégiques, notamment l'Union européenne et d'autres organisations internationales, les professionnels et leurs associations, et la société civile.

Mise en œuvre effective de la Charte sociale européenne

■ Au cours des quatre années, les activités se concentreront sur la poursuite et le renforcement du suivi effectif de la Charte et des actions visant à faire des résultats du suivi un moteur de changement au niveau national, en mettant, le cas échéant, la situation des droits sociaux en conformité avec les exigences de la Charte à la lumière des évaluations du Comité européen des droits sociaux (CEDS). Cet objectif sera largement soutenu par la mise en œuvre des décisions de réforme adoptées et des nouveautés introduites par le Comité des Ministres, y compris le suivi renforcé par le Comité gouvernemental au monitoring du CEDS et le renforcement du dialogue entre les organes de la Charte, les autorités nationales et les partenaires sociaux. Les activités de coopération dans le domaine des droits sociaux seront développées davantage. En outre, une conférence de haut niveau sur la Charte sociale européenne sera organisée afin d'inciter les États parties à prendre de nouveaux engagements au titre de la Charte, dans la mesure du possible

KPI: Nombre de dispositions supplémentaires acceptées par les États membres au titre de la Charte

Santé et droits humains

■ La priorité sera donnée : dans le domaine de la biomédecine, aux applications de l'intelligence artificielle dans les soins de santé, à la promotion de l'autonomie dans les soins de santé mentale et à l'élaboration d'un nouveau plan d'action stratégique sur les droits humains dans la biomédecine et la santé (2026-2029) ; dans le domaine de la lutte contre la contrefaçon de produits médicaux et d'autres infractions similaires, à l'apport d'un soutien aux Parties par le biais de rapports thématiques ciblés, la mise en place d'un réseau 24/7 et la facilitation de l'échange d'informations et de la coopération en matière pénale ; dans le domaine de la lutte contre le trafic d'organes, à l'apport d'un soutien aux Parties par le biais de rapports thématiques ciblés et sur la facilitation de la collecte, de l'analyse et de l'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques entre les États ; le Groupe Pompidou se concentrera sur la prévention du détournement des produits chimiques précurseurs pour la fabrication de substances psychoactives synthétiques, la facilitation de la coopération internationale dans la lutte contre le trafic international de drogues illicites, l'élaboration de mesures visant à réduire les risques et les dommages liés aux addictions en ligne, l'exploration des modes opératoires de la cybercriminalité liée à la drogue et la promotion des droits humains dans les politiques en matière de drogues, notamment par l'intermédiaire de ses réseaux régionaux en Europe du Sud-Est et en Méditerranée.

■ L'engagement des jeunes, et de la société civile et des institutions nationales des droits humains, fera partie intégrante de la méthode de travail pour aborder ces priorités, le cas échéant.

KPI: Nombre d'États membres ayant changé leurs politiques, législations et/ou pratiques conformément aux normes du Conseil de l'Europe

Qualité du médicament et soins de santé (EDQM, Pharmacopée)

■ L'objectif général est de garantir aux autorités sanitaires et aux autres parties prenantes de tous les États signataires de la Convention relative à l'élaboration d'une pharmacopée européenne et au-delà que tous les médicaments et produits de santé, y compris les traitements thérapeutiques nouveaux et innovants, qui arrivent sur le marché et, par extension, parvenant aux patients et aux consommateurs, sont sûrs et de bonne qualité tout au long de leur cycle de vie.

KPI: Pourcentage du catalogue d'étalons de référence de la Pharmacopée Européenne disponibles et pouvant être utilisés, à tout moment, par les utilisateurs dans les États membres en conjonction avec les normes qualité juridiquement contraignantes correspondantes

Protection de l'environnement et droits humains

■ La priorité sera donnée à la mise en œuvre de la Déclaration de Reykjavik et son annexe traitant de l'environnement. L'action se concentrera notamment sur le remplacement de la Convention existante sur la protection de l'environnement par le droit pénal, l'évaluation de la faisabilité d'un ou plusieurs instruments plus avancés sur les droits humains et l'environnement, le soutien aux Conventions de Berne et du paysage et l'identification des défis posés par la triple crise planétaire de la pollution, du changement climatique et de la perte de biodiversité et l'élaboration de réponses communes, en facilitant la participation des jeunes dans ces discussions.

KPI: Éléments de preuves du «processus de Reykjavik» renforçant les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine, dans le but de faire de l'environnement une priorité visible pour l'Organisation.

Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe

■ La Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) est une banque multilatérale de développement à vocation sociale créée en 1956. Elle participe au financement de projets d'investissement à forte valeur sociale. Travaillant au renforcement de la cohésion sociale à travers son activité de prêt, la CEB promeut les valeurs et les principes du Conseil de l'Europe. En se concentrant sur les populations vulnérables, y compris les migrants, elle contribue à réduire les inégalités sociales et à construire des sociétés inclusives.

■ Le Secrétariat, basé à Strasbourg, fournit des services de soutien aux organes collégiaux de la CEB (Conseil de Direction, Conseil d'Administration, Comité de surveillance et Gouverneur) et rédige les avis de la Secrétaire Générale sur la recevabilité du projet en fonction de sa conformité avec les objectifs politiques et sociaux du Conseil de l'Europe et prépare également le rapport annuel, soulignant les effets sociaux des projets achevés.

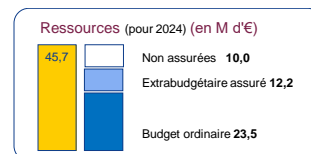
Agir pour l'égalité, la diversité et le respect / Programme

■ L'égalité, la diversité et le respect font partie intégrante des droits humains et sont fondamentaux pour des démocraties saines. Cependant, les inégalités de genre et la discrimination restent très répandues et les droits de l'enfant ne sont pas toujours protégés de manière efficace.

■ Le Conseil de l'Europe adopte une approche holistique pour soutenir les États membres dans leur lutte pour l'égalité et contre la discrimination. L'accent est mis sur la promotion des droits des femmes, des enfants et des personnes les plus fréquemment exposées à la discrimination en particulier les Roms et les Gens du voyage, les personnes appartenant à des minorités nationales, les migrants et les personnes LGBTI, et la protection contre le discours et les crimes de haine et la violence.

■ L'action dans ce domaine s'appuie sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et sur un certain nombre de mécanismes de premier plan, tels que la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains), la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, et la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote). Leurs recommandations alimentent le travail intergouvernemental et la coopération ciblée avec les États membres afin de promouvoir des politiques d'inclusion globales et respectueuses de la diversité.

■ Les organisations de la société civile sont étroitement associées à toutes les activités et les partenariats avec d'autres organisations européennes et internationales garantissent la cohérence.



« La dignité et l'égalité sont le fondement des sociétés européennes modernes. Nous reconnaissons la nécessité d'assurer l'égalité et de lutter contre toute forme de discrimination, ainsi que le rôle important que joue l'Organisation à cet égard. Nous nous engageons donc à renforcer les travaux en faveur de sociétés inclusives exemptes de marginalisation, d'exclusion, de racisme et d'intolérance. À cet égard, nous utiliserons une approche intersectionnelle dans les travaux du Conseil de l'Europe pour lutter contre les discriminations multiples auxquelles sont confrontés les personnes et les groupes en situation de vulnérabilité et de marginalisation. »
Déclaration de Reykjavik



Égalité de genre - Violence à l'égard des femmes et violence domestique - Traite des êtres humains

■ Au cours des quatre années, la priorité sera de se concentrer sur les opportunités et les défis émergents identifiés lors du Sommet de Reykjavik, tels que la garantie d'une participation pleine, égale et effective des femmes aux processus décisionnels publics et privés et la reconnaissance de la nécessité d'éliminer la violence à l'égard des femmes, y compris les formes complexes de violence à l'égard des femmes et des groupes vulnérables générées et amplifiées par les technologies modernes. Des normes seront élaborées concernant l'impact de l'intelligence artificielle sur l'égalité de genre et sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes facilitée par la technologie. Le travail d'intégration de la dimension d'égalité de genre se poursuivra et comprendra la promotion de la formation et le soutien à la mise en œuvre d'un tableau de bord de l'égalité de genre dans le secteur de l'éducation. Pour contrer les mouvements qui s'opposent à l'égalité de genre, un nouveau discours sera promu, par le biais d'une vaste action de sensibilisation. La Stratégie pour l'égalité de genre structure le travail dans ce domaine, notamment par l'intégration de l'égalité de genre dans toutes les politiques et activités de l'Organisation.

■ La Convention d'Istanbul se concentrera essentiellement sur le premier cycle d'évaluation thématique, à savoir « instaurer la confiance en apportant soutien, protection et justice aux victimes » et le mécanisme de monitoring contre la traite lancera le quatrième cycle d'évaluation, avec une attention thématique particulière à la détection et au traitement des vulnérabilités à la traite des êtres humains, y compris des facteurs tels que l'âge, le genre et le handicap, ainsi que des facteurs situationnels et contextuels (migration, crises, conflits)

■ Des activités de coopération ciblées auront pour but d'aider le nombre croissant d'États parties à mettre en œuvre la Convention d'Istanbul et la Convention contre la traite des êtres humains et de soutenir les autorités non liées par ces conventions à s'aligner sur ces normes ; et des questions prioritaires, telles que la promotion de l'égalité de genre, l'amélioration de l'accès des femmes à la justice, la lutte contre la violence à l'égard des femmes facilitée par la technologie, la lutte contre les discours hostiles à l'égalité de genre et le renforcement des liens entre les quatre piliers de la Convention d'Istanbul.

KPI: Nombre d' États membres modifiant leurs politiques, leur législation et leurs pratiques conformément aux normes du Conseil de l'Europe

Anti-discrimination, diversité et inclusion - Roms et Gens du voyage - Minorités nationales, langues régionales ou minoritaires - LGBTI - Migrants

■ Les travaux intergouvernementaux viseront à assurer la non-discrimination dans le contexte de l'intelligence artificielle ; à prévenir et à combattre les discours et les crimes de haine ; à lutter efficacement contre la discrimination intersectionnelle ; à élaborer des stratégies pour l'inclusion et l'autonomisation des Roms et des Gens du voyage, avec un accent sur les femmes et les filles, l'enseignement de l'histoire et la déségrégation de l'éducation ; à assurer l'égalité des droits des personnes LGBTI ; à identifier les bonnes pratiques en matière de collecte de données relatives aux droits des personnes appartenant à des minorités nationales et à l'utilisation des langues régionales ou minoritaires ; et à développer des lignes directrices et des outils pour des politiques d'inclusion.

■ Des programmes spécifiques de coopération, dans la plupart des États membres du Conseil de l'Europe, comprendront des réponses aux opportunités et aux risques de l'intelligence artificielle en matière de non-discrimination, de protection des minorités nationales et des langues régionales ou minoritaires, de mécanismes de soutien efficaces pour les personnes et les groupes touchés par les discours et les crimes de haine, d'amélioration de la collecte de données désagrégées et d'initiatives de sensibilisation du public ; le renforcement de la participation des Roms à l'élaboration des politiques, l'éducation inclusive et la déségrégation ; la prévention et la lutte contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles, le discours et les crimes de haine, et sur la promotion de la protection juridique, de l'égalité et de l'accès aux droits ; et le renforcement des capacités de l'inclusion interculturelle aux niveaux local et national. Le réseau des points focaux sur les migrations continuera à faciliter l'échange d'informations pertinentes entre les États membres, y compris sur la situation des enfants ukrainiens.

KPI: Nombre d'États membres ayant changé leurs politiques, législations et/ou pratiques conformément aux normes du Conseil de l'Europe

Droits des enfants

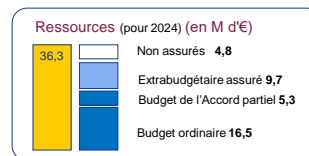
- Les travaux intergouvernementaux se concentreront sur la mise en œuvre des six domaines prioritaires de la Stratégie pour les droits de l'enfant 2022-2027 et sur son examen à mi-parcours. L'accent sera mis sur la mise en œuvre de la Déclaration adoptée au Sommet de Reykjavik concernant la situation des enfants d'Ukraine, notamment par la création d'un groupe consultatif sur les enfants d'Ukraine. D'autres actions prioritaires viseront à renforcer les droits des enfants en contact avec le système judiciaire, en procédant à un examen thématique des lignes directrices du Comité des Ministres sur une justice adaptée aux enfants et en élaborant des orientations sur les services pluridisciplinaires et interinstitutionnels pour une justice adaptée aux enfants, ainsi qu'à prévenir et à combattre la violence par une éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge des enfants et sur la prévention de la violence sexuelle et des comportements préjudiciables ou à risque chez les enfants.
- Le Comité de Lanzarote recueillera des données pour analyser la prévalence de l'exploitation et des abus sexuels des enfants dans les États parties. Il pourra suivre toute violation présumée de la Convention de Lanzarote concernant la situation des enfants ukrainiens illégalement transférés ou déportés vers la Fédération de Russie ou vers des zones temporairement contrôlées ou occupées par celle-ci.
- Les projets de coopération viseront à renforcer la réponse des États membres à la violence contre les enfants, y compris dans l'environnement numérique, à promouvoir les processus judiciaires adaptés aux enfants, y compris les processus de tutelle pour les enfants migrants et à combler les lacunes en matière de participation des enfants. Ils porteront également sur la protection des droits des enfants ukrainiens pendant et après la guerre

KPI: Nombre d'États ayant intégré des politiques dans les domaines prioritaires de la Stratégie pour les droits de l'enfant 2022-2027.

Renforcer la confiance dans les institutions publiques / Programme

« Nous veillerons également au respect diligent de l'État de droit, au bénéfice de chaque citoyen, et à la construction d'une communauté juridique européenne de valeurs partagées et de dialogue entre les juridictions de ses États membres, y compris en rehaussant le profil de la Commission de Venise et en la renforçant, par exemple en donnant plus de visibilité et de statut à sa liste des critères de l'État de droit et en explorant les moyens pour l'Organisation de mieux soutenir la mise en œuvre de ses recommandations. »
Déclaration de Reykjavik

- Des institutions et des procédures solides, indépendantes et impartiales, transparentes et accessibles, fondées sur l'État de droit et le respect des droits humains à tous les niveaux sont des conditions préalables à des démocraties stables et sûres. Elles garantissent que tous les individus sont traités de manière égale devant la loi et qu'ils bénéficient de leurs droits et libertés dans la pratique.
- L'action du Conseil de l'Europe est axée sur trois domaines: les réformes constitutionnelles et législatives à travers la Commission de Venise ; des systèmes judiciaires indépendants et efficaces en conseillant et soutenant les décideurs politiques et les professionnels de la justice et en développant des outils pragmatiques et innovants à utiliser au niveau national et local (tribunaux individuels) dans le domaine de l'efficacité, de la qualité et de la cyberjustice, en soutenant les méthodologies les plus efficaces pour la collecte, le traitement et l'analyse des données judiciaires et le renforcement de la coopération juridique et judiciaire; et la protection des droits des personnes privées de leur liberté, notamment à travers le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT), une importante boîte à outils normative et en apportant une assistance ciblée pour les forces de l'ordre et les services pénitentiaires et de probation. Le Conseil de l'Europe soutient les États membres à remédier aux lacunes éventuelles dans ces domaines en tenant compte de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.
- De nombreuses parties prenantes sont impliquées, notamment les ministères de l'intérieur, de la justice et de la protection sociale, les forces de l'ordre, l'administration pénitentiaire, les services de l'immigration, les hôpitaux psychiatriques, les foyers sociaux, les services judiciaires et les parquets, les mécanismes de suivi indépendants, les prestataires privés, les organes de l'Union européenne et des Nations unies et les acteurs de la société civile.



Démocratie par le droit (Commission de Venise)

- La Commission de Venise continuera de veiller à ce que les réformes et changements constitutionnels et législatifs soient conformes aux normes du Conseil de l'Europe et aux priorités identifiées par le Sommet de Reykjavik. Son action se concentrera sur le renforcement et le maintien d'institutions publiques fondées sur l'État de droit (notamment en tenant compte de la liste de critères de l'État de droit), et sur la lutte contre les principales causes de recul démocratique dans les États membres de la Commission de Venise, ainsi que dans le sud de la Méditerranée et en Asie centrale.

KPI: Nombre d'États membres ayant adopté et/ou changé leur législation nationale conformément aux recommandations de la Commission de Venise ou ayant demandé des avis de suivi.

Indépendance et efficacité de la justice

■ Au cours des quatre années, l'accent sera mis sur les développements dans ce domaine susceptibles d'avoir un impact sur le rôle et le fonctionnement des juges et des procureurs, l'indépendance du pouvoir judiciaire, le cadre législatif et réglementaire lié au pouvoir judiciaire, et les réformes institutionnelles du système judiciaire. Des conseils et un soutien seront fournis concernant le développement des technologies de l'information et l'intégration de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires. D'autres nouveaux outils seront développés dans le domaine de la qualité de la justice pour aborder des questions telles que l'accès à la justice, en particulier pour les personnes vulnérables, et en général, des actions visant à renforcer une justice centrée sur le public.

■ Les travaux intergouvernementaux mettront l'accent sur les lacunes dans les normes existantes en droit public et privé, notamment dans le domaine de la profession d'avocat et sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant (par exemple en ce qui concerne les procédures de placement ; sur une justice adaptée aux enfants ; sur l'accès des enfants apatrides à la nationalité et sur les procédures adaptées aux enfants dans les questions de droit administratif et de droit des migrations) ; sur les droits des personnes conçues à partir d'un don à connaître leurs origines ; et sur l'accès à l'information et à la justice pour les personnes vulnérables dans le contexte du droit administratif et du droit des migrations.

■ En ce qui concerne les programmes de coopération, une attention particulière sera accordée au soutien de l'exécution des arrêts de la Cour, à la poursuite du soutien au système judiciaire ukrainien dans ses efforts pour garantir la responsabilité dans le contexte de l'agression de la Fédération de Russie, et au renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne les exigences découlant des demandes d'adhésion à l'Union européenne.

KPI: Nombre d'États membres ayant changé leurs politiques, législations et/ou pratiques conformément aux normes du Conseil de l'Europe.

Prisons - Police – Privation de liberté

■ Le CPT entreprendra plusieurs approches thématiques à l'égard des personnes privées de liberté, y compris les questions relatives à la hiérarchie des prisonniers, aux prisonniers transgenres, à la détention des migrants, à la santé mentale en détention et au traitement des personnes placées dans des foyers sociaux.

■ Les travaux intergouvernementaux se concentreront sur la rédaction d'une Recommandation sur la promotion de la santé mentale et la prise en charge des personnes atteintes de troubles mentaux par les services pénitentiaires et de probation ; la mise à jour de la Recommandation Rec(89)12 sur l'éducation en prison et le commentaire de la Recommandation CM/Rec(2012)12 sur les détenus étrangers.

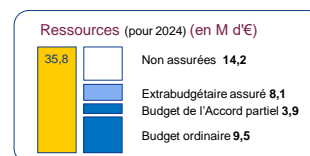
■ Les projets de coopération se concentreront sur la diffusion des normes du Conseil de l'Europe relatives à la garantie des droits fondamentaux des personnes privées de liberté et sur la mise en place d'une police respectueuse des droits humains auprès des professionnels de la police, des établissements pénitentiaires et de la probation ; les conditions de détention et le traitement des prisonniers vulnérables et marginalisés, en particulier les femmes, les soins de santé et les soins de santé mentale dans les prisons, la gestion et la réhabilitation des prisonniers, y compris les délinquants extrémistes violents, et la réforme des systèmes pénitentiaires et de probation ; les garanties contre les mauvais traitements, la gestion des foules et le maintien de l'ordre lors des manifestations politiques, ainsi que des mécanismes efficaces de plainte et d'enquête en cas de fautes policières.

KPI: Pourcentage d'États membres ayant changé leurs politiques, législations et pratiques conformément aux recommandations du CPT au cours des 5 dernières années.

Veiller à la sûreté, la sécurité et l'intégrité de la société et des personnes / Programme

« 6. [Nous nous engageons à] mener une LUTTE IMPLACABLE CONTRE LA CORRUPTION, notamment grâce à des actions de prévention, et en demandant des comptes aux détenteurs du pouvoir public, et continuer à lutter contre la criminalité organisée. »
Principes de Reykjavik pour la démocratie

- La corruption, le blanchiment des capitaux, le terrorisme, l'abus des nouvelles technologies et la cybercriminalité constituent une menace permanente pour l'essence des démocraties. Ils sapent la confiance des citoyens dans la capacité des pouvoirs publics à garantir la sûreté, la sécurité et l'intégrité de la société dans la vie quotidienne.
- Le Conseil de l'Europe adopte une approche multidisciplinaire dynamique (établissement de normes, suivi et coopération) pour lutter contre ces défis au moyen d'un certain nombre d'instruments qui non seulement accroissent la protection, mais contribuent également à renforcer la confiance dans les institutions publiques, politiques et privées, ainsi que leur crédibilité, au niveau national et international.
- La boîte à outils du Conseil de l'Europe inclut: le Groupe d'États contre la corruption (GRECO), le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) ; des conventions établissant une base commune pour la coopération à travers l'Europe et, de plus en plus, au-delà et couvrant un large éventail de questions telles que la cybercriminalité, la protection des données, le droit pénal, le terrorisme et l'intégrité et la sûreté du sport ; et l'assistance ciblée pour la mise en œuvre des réformes législatives et institutionnelles et des politiques.
- Ces défis sont de nature mondiale et le meilleur moyen de les relever est d'impliquer activement les États membres, d'autres organisations intergouvernementales et supranationales, en particulier l'Union européenne, ainsi que les États du monde entier partageant les mêmes valeurs et de coopérer avec eux. L'accent est mis sur la coordination de l'action des autorités publiques avec la société civile, ainsi que sur le développement d'approche de coopération régionale en vue de créer un environnement résistant aux risques identifiés.



Corruption - Blanchiment d'argent - Criminalité économique

- Au cours des quatre années, toutes les actions entreprises contribueront directement à la mise en œuvre du principe 6 des Principes de Reykjavik pour la démocratie.
- Dans un premier temps, le GRECO concentrera une grande partie de ses efforts et de ses ressources sur l'établissement des paramètres, des modalités et du questionnaire d'évaluation pour le 6^e cycle sur la prévention de la corruption et la promotion de l'intégrité au niveau infranational, qui débutera en 2025. Les procédures de conformité liées à la mise en œuvre des recommandations du GRECO des cycles précédents se poursuivront tout au long du programme quadriennal, en fonction du stade de mise en œuvre atteint par les membres concernés.
- La stratégie de MONEYVAL en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération définit les priorités et les objectifs stratégiques de l'organisme pour la période 2023-2027. Les actions prioritaires visent à intensifier les améliorations des systèmes nationaux de LAB/FT, grâce à l'achèvement du 5^e cycle d'évaluations mutuelles et au lancement du 6^e cycle, à contribuer à l'efficacité mondiale de la LAB/FT/PF en renforçant les liens avec le GAFI, d'autres organismes régionaux de type GAFI et d'autres organismes du Conseil de l'Europe, et à renforcer et intégrer les efforts de LAB/FT/PF aux objectifs généraux de l'État de droit, conformément aux normes en matière de droits humains. La Conférence des Parties à la STCE 198 poursuivra ses processus thématiques transversaux de surveillance et de suivi afin de garantir un niveau adéquat de mise en œuvre de la convention par les parties, contribuera aux actions visant à élaborer des normes internationales pour une confiscation et un recouvrement efficaces des avoirs et poursuivra ses activités de sensibilisation afin d'augmenter le nombre de ratifications.
- La portée géographique de l'assistance technique restera large, couvrant à la fois les États membres du Conseil de l'Europe et les juridictions couvertes par la politique de voisinage du Conseil de l'Europe.

KPI: Nombre d'États membres ayant changé leurs politiques, législations et/ou pratiques conformément aux normes du Conseil de l'Europe.

Défis numériques : Intelligence artificielle - Cybercriminalité - Protection des données

- L'accent sera mis sur la finalisation d'une Convention-cadre sur l'intelligence artificielle. Elle sera suivie d'une méthodologie d'évaluation des risques et de l'impact des systèmes d'intelligence artificielle au regard des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit.
- Dans le domaine de la protection des données (Convention 108/108+), l'action combinera les activités normatives, la promotion du Protocole 108+, le suivi (après son entrée en vigueur) et la mise en place d'un réseau d'autorités de protection des données.
- En ce qui concerne la cybercriminalité, l'accent sera mis sur l'entrée en vigueur et la mise en œuvre du Protocole sur les preuves électroniques, l'augmentation du nombre de parties à la Convention de Budapest et à son premier Protocole sur la xénophobie et le racisme, la garantie de la qualité de la mise en œuvre de ces normes par le biais d'évaluations et d'orientations et l'assistance aux États du monde entier dans la mise en œuvre de ces normes et de leurs garanties en matière d'État de droit par le biais d'activités de renforcement des capacités. Il s'agira notamment d'aider l'Ukraine à utiliser plus efficacement les preuves électroniques relatives aux crimes de guerre.

KPI: Nombre de ratifications des conventions concernées

Droit pénal - Terrorisme

- Les travaux intergouvernementaux en matière pénale se concentreront sur la mise à jour de la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale et sur l'évaluation de la nécessité de moderniser d'autres conventions du Conseil de l'Europe sur la coopération internationale en matière pénale, ainsi que sur l'élaboration de nombreux outils pratiques et lignes directrices visant à faciliter le fonctionnement de ces conventions. Un nouvel instrument sur la responsabilité pénale liée à l'utilisation de l'intelligence artificielle sera également élaboré, et des travaux normatifs menés sur les aspects pénaux du recouvrement d'avoirs et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie, en coopération avec d'autres programmes pertinents. Un nouvel instrument visera également à lutter contre le trafic de migrants en mettant l'accent sur un cadre global pour la protection et l'assistance des victimes et des témoins et en tenant compte des aspects liés à l'égalité de genre.
- Dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, l'accent sera mis sur la mise en œuvre de 24 actions envisagées dans le cadre de la Stratégie de lutte contre le terrorisme récemment adoptée ; l'évaluation de la mise en œuvre des conventions antiterroristes, en fournissant aux parties un soutien à cet effet par le biais de rapports thématiques ciblés, et en facilitant l'échange d'informations et la coopération concernant les combattants terroristes étrangers et l'aide transfrontalière aux victimes du terrorisme.

KPI: Pourcentage d'États membres ayant aligné leur législation sur la base des nouvelles normes élaborées dans le domaine du droit pénal

Intégrité et gouvernance du sport

- L'accent sera mis sur la visibilité et la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe dans le domaine du sport. Les synergies et la coopération transversale entre l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) et les trois conventions seront encore renforcées pour maximiser l'impact du travail effectué. De nouvelles normes seront élaborées pour promouvoir un sport fondé sur des valeurs, en tenant compte de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et en se concentrant sur des sujets tels que la lutte contre la violence, le racisme, la xénophobie et la discrimination, la corruption, ainsi que les technologies numériques et les droits humains. Les trois dimensions de l'intégrité du sport seront au cœur des activités du sous-programme, notamment en assurant le fonctionnement efficace du réseau des magistrats et procureurs responsables du sport (MARS). Les partenariats stratégiques avec les principales organisations sportives se poursuivront.

KPI: Nombre d'États membres ayant changé leurs politiques, législations et/ou pratiques conformément aux conventions du sport du Conseil de l'Europe

Ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes / Programme

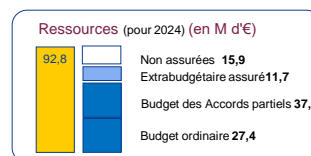
« Nous nous félicitons du rôle de premier plan joué par le Conseil de l'Europe dans l'élaboration de normes internationales sur la liberté d'expression et les questions connexes telles que la liberté des médias, l'accès à l'information et la lutte contre le discours de haine et la désinformation, y compris l'instrumentalisation de l'Histoire, en particulier à la lumière de l'impact croissant des technologies numériques sur ces questions. Nous poursuivons nos efforts collectifs pour la sécurité des journalistes et d'autres acteurs des médias. »
Déclaration de Reykjavik

■ La Déclaration de Reykjavik nous engage à promouvoir, protéger et renforcer la démocratie dans tous les États membres, et à entretenir un dialogue régulier et de haut niveau avec les États-membres et les partenaires sur les Principes de Reykjavik pour la démocratie.

■ La démocratie est plus qu'une question de lois et d'institutions ; elle dépend d'une culture de la démocratie enracinée dans les valeurs démocratiques. Les domaines couverts par ce programme sont les moteurs de la vie démocratique et de ses valeurs fondamentales, telles que la liberté d'expression, le pluralisme, l'inclusion, la non-discrimination et la responsabilité. La participation des jeunes et de la société civile à la vie démocratique est la clé d'un avenir démocratique et améliore l'efficacité et la durabilité des politiques et des institutions publiques. Le système de cogestion de la jeunesse du Conseil de l'Europe est l'exemple le plus avancé au niveau international de démocratie participative et de participation citoyenne.

■ L'action du Conseil de l'Europe comprend une combinaison d'activités d'établissement de normes, de suivi et de coopération, englobant à la fois la perspective multilatérale et des interventions spécifiques à chaque pays. L'Organisation développe des outils pratiques pour une mise en œuvre efficace et durable des normes et instruments existants, facilite les échanges de bonnes pratiques, organise des activités de renforcement des capacités, notamment dans les zones de conflits gelés et/ou prolongés, ainsi que dans des environnements post-conflit, et sensibilise aux normes et outils existants. Elle fournit également un soutien pour les productions d'œuvres cinématographiques de qualité (Eurimages) et pour les organisations de jeunesse qui contribuent à la diffusion des valeurs démocratiques.

■ Les activités impliquent les États membres et les institutions, la société civile et les jeunes, les professionnels et leurs associations, ainsi que le secteur privé, le cas échéant, et servent de passerelle entre tous ces acteurs pour promouvoir le dialogue dans le cadre d'une approche commune.



Liberté d'expression et d'information - Sécurité des journalistes

■ Au cours des quatre ans, l'accent sera mis sur la prise en compte et l'atténuation des effets de la numérisation sur la liberté d'expression et la liberté des médias, sur le soutien à une mise en œuvre plus efficace des normes existantes, en renforçant le cadre juridique et les garanties en matière de liberté d'expression, d'information et surtout de sécurité des journalistes, notamment par le biais de la campagne pour la sécurité des journalistes, et de la promotion de la liberté d'information et l'accès aux documents officiels par le biais de la Convention de Tromsø. Les activités normatives consisteront à proposer des solutions pour lutter contre les préjugés en ligne, y compris la cyberintimidation et le harcèlement. L'intelligence artificielle générative prenant de plus en plus d'importance, un instrument sera élaboré sur ses implications et sa réglementation dans le respect de la liberté d'expression. Des instruments seront également mis au point pour réexaminer le pluralisme des médias et le rôle des régulateurs dans l'environnement en ligne.

■ Les activités de coopération soutiendront et renforceront les réformes politiques destinées à mettre en œuvre les normes du Conseil de l'Europe et à sauvegarder la liberté d'expression, des médias et de l'information. La Plateforme pour la protection du journalisme et la sécurité des journalistes continuera à faciliter la diffusion d'informations sur les préoccupations sérieuses concernant la liberté des médias.

KPI: Nombre d'États membres ayant changé leurs politiques, législations et/ou pratiques conformément aux normes du Conseil de l'Europe.

Gouvernance et dialogue démocratiques – Société civile

■ L'accent sera mis sur la conduite d'activités visant à mettre en œuvre les principes de Reykjavik pour la démocratie et, en particulier, sur l'élaboration d'une liste de critères de la démocratie et sur l'apport d'orientations et de soutien pour renforcer la participation de la société civile à la prise de décision aux niveaux national, régional et local, ainsi que sur les activités normatives, de suivi et de coopération du Conseil de l'Europe.

■ Le Forum mondial de la démocratie se concentrera sur les défis les plus urgents et les plus pertinents pour la démocratie dans un contexte mondial. Une attention particulière sera accordée à l'aide apportée à l'Ukraine pour la résilience, le rétablissement et la reconstruction des institutions démocratiques.

■ Les mesures de confiance continueront à se concentrer sur le dialogue entre les représentants de la société civile et les groupes professionnels au-delà des lignes de division, tout en sensibilisant aux principes des droits humains et en les faisant respecter ; une attention particulière sera accordée au renforcement de la résilience et des compétences des professionnels travaillant avec des groupes vulnérables, tels que les femmes et les enfants traumatisés par la guerre.

■ Le Centre Nord-Sud i) s'appuiera sur la Déclaration de Reykjavik pour contribuer au rôle de l'Organisation dans la gouvernance mondiale en coopération avec d'autres démocraties dans le monde et dans son voisinage méridional, ii) établira des synergies meilleures et plus claires avec la politique de voisinage du Conseil de l'Europe avec le sud de la Méditerranée, et iii) renforcera l'engagement de ses États membres.

KPI: Nombre d'États membres ayant changé leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour renforcer la participation de la société civile à la vie démocratique.

Éducation

■ L'accent sera mis sur la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie pour l'éducation 2024-2030 : « Priorité aux apprenants : l'éducation pour les sociétés démocratiques d'aujourd'hui et de demain » et les objectifs suivants : (1) renouveler la mission démocratique et civique de l'éducation ; (2) renforcer la responsabilité sociale et la réactivité de l'éducation ; et (3) faire progresser l'éducation par une transformation numérique fondée sur les droits humains.

■ Le suivi des conclusions du 4^e Sommet sera assuré par le biais de la nouvelle stratégie. Un accent sera mis sur le développement d'une culture de la démocratie dans l'enseignement et la formation professionnels, et des liens seront établis avec l'éducation à un environnement durable, complétés par des projets nationaux pour une culture de la démocratie, des projets promouvant l'innovation et la qualité dans l'enseignement des langues et de l'histoire, et la résilience des systèmes éducatifs. De nouvelles normes et de nouveaux instruments seront élaborés, tels qu'un nouvel instrument sur la création d'un espace européen d'éducation à la citoyenneté, sur l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle dans l'éducation, et sur la reconnaissance automatique des qualifications académiques afin de soutenir davantage la mobilité des étudiants dans les pays européens. Une culture de la confiance, de la transparence et de la responsabilité sera renforcée par les activités de la plateforme ETINED et de son nouvel Observatoire sur la fraude dans l'éducation en Europe. L'Année européenne de l'éducation à la citoyenneté numérique 2025 sera l'occasion pour les États membres de fixer des objectifs communs, d'échanger des bonnes pratiques, de mesurer les résultats obtenus et de définir conjointement une feuille de route pour l'avenir.

KPI: Nombre d'États membres ayant changé leurs politiques, législations et/ou pratiques conformément aux normes du Conseil de l'Europe.

Jeunesse

■ Les priorités stratégiques, telles qu'approuvées dans la Stratégie du secteur de la jeunesse pour 2030 - CM/Res(2020)2 - consisteront à (1) revitaliser la démocratie pluraliste ; (2) l'accès des jeunes aux droits ; (3) vivre ensemble dans des sociétés pacifiques et inclusives ; (4) le travail de jeunesse ; (5) développer et améliorer la politique de jeunesse sur la base des normes du Conseil de l'Europe. Un accent particulier sera mis sur l'intégration d'une perspective jeunesse dans le travail des organes intergouvernementaux et d'autres délibérations du Conseil de l'Europe, ainsi que sur l'éducation aux droits humains et l'intégration des jeunes dans la recherche de solutions au changement climatique.

KPI: Pourcentage de comités et d'organes intergouvernementaux déclarant avoir inclus une perspective de jeunesse dans leur travail.

Culture et patrimoine culturel

■ L'accent sera mis sur le soutien aux États membres pour protéger et développer la diversité du patrimoine culturel, promouvoir la coopération culturelle, la diversité et le pluralisme ; pour réagir à l'impact de la numérisation et de l'intelligence artificielle sur la culture et ; pour utiliser la culture pour relever les défis technologiques et sociétaux ; pour répondre aux menaces croissantes qui pèsent sur la liberté d'expression culturelle et sur les biens culturels.

■ Eurimages se concentrera sur la mise en œuvre complète de la réforme du Fonds et s'efforcera de renforcer la diversité culturelle, la liberté d'expression, l'égalité de genre, la diversité et la durabilité environnementale dans le secteur audiovisuel de ses États membres.

■ Les Itinéraires culturels se concentreront sur la mise en œuvre de la Résolution CM/Res(2023)2 récemment adoptée par le Comité des Ministres, qui révisé les règles d'attribution de la certification « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe », y compris la gouvernance démocratique des itinéraires culturels et l'égalité de genre, ainsi que sur l'extension géographique et thématique du programme à des zones et des thèmes moins représentés, afin d'assurer la représentativité du programme des itinéraires culturels.

KPI: Nombre d'États membres ayant développé des politiques en faveur d'un espace culturel ouvert et diversifié.

Partie 1 – Section c – Renforcer la dimension coopération du Budget ordinaire

■ Les Plans d'action par pays, convenus entre le Conseil de l'Europe et les autorités compétentes de l'État membre concerné, sont des instruments de programmation stratégique et sectorielle qui permettent une approche inclusive et cohérente de la coopération. Tout en s'appuyant sur les décisions, résolutions, recommandations, conclusions de rapports, avis et résultats les plus récents des organes de suivi et d'experts consultatifs du Conseil de l'Europe concernant les pays concernés, les Plans d'action reflètent les priorités nationales en matière de réforme.

■ Les Plans d'action sont élaborés à la suite de consultations approfondies avec les autorités nationales. Des consultations avec les partenaires internationaux, en particulier l'Union européenne (UE), ainsi qu'avec la société civile et d'autres parties prenantes ont lieu au cours du processus de préparation de ces documents.

■ Les Plans d'action comprennent des examens du cadre législatif, politique et réglementaire, aident à élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux, et produisent des recommandations pour une meilleure conformité avec les normes du Conseil de l'Europe et les bonnes pratiques internationales. Ils comprennent également des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités au niveau régional et national pour les autorités publiques, les professionnels et la société civile.

■ Le Comité des Ministres approuve les nouveaux Plans d'action et évalue leurs résultats globaux. Des rapports intermédiaires et finaux sont soumis, ainsi que des informations ad hoc, le cas échéant.

■ En outre, les progrès réalisés sont évalués conjointement par le Conseil de l'Europe et les autorités respectives. À cette fin, des comités de pilotage sont établis, composés de représentants des ministères des affaires étrangères, des ministères et agences concernés et d'autres parties prenantes nationales, y compris la société civile, ainsi que de représentants du Secrétariat du Conseil de l'Europe, impliqués dans la mise en œuvre des documents de coopération.

■ Actuellement, les ressources extrabudgétaires constituent la principale source de financement des Plans d'action. Elles comprennent les programmes conjoints avec l'Union européenne, les contributions volontaires des États membres et d'autres sources, y compris les États observateurs, les États non-membres, les sources non gouvernementales ou non souveraines. Les Plans d'action sont un outil précieux pour mettre en commun des contributions qui sont sans affectation ou dont l'affectation est très large.

■ La Déclaration de Reykjavik reconnaît le rôle important de la dimension de coopération de l'Organisation dans la fourniture d'un soutien ciblé aux bénéficiaires sur le terrain et a préconisé un budget intégré fondé sur des priorités stratégiques convenues.

■ Dans ce contexte, il est proposé de renforcer la dimension de coopération au sein du Budget ordinaire en augmentant le financement des Plans d'action du Conseil de l'Europe concernant les États membres. Cela améliorerait la prévisibilité des ressources nécessaires pour aider ces États membres à améliorer leurs cadres législatifs et politiques et à renforcer leurs capacités à protéger et à promouvoir les droits humains, la démocratie et l'État de droit.

■ Sur la base des montants actuellement financés par des ressources extrabudgétaires, et compte tenu des besoins de financement actuels, des ressources du Budget ordinaire d'environ 25 M € par an seraient nécessaires pour assurer la mise en œuvre des plans d'action du Conseil de l'Europe dans les États membres. Les besoins pour 2024-2025 sont basés sur un prorata des projets (partie des projets) non financés sur la durée restante de la vie du projet.

« Nous reconnaissons en outre le rôle important que joue la dimension coopération de l'Organisation, y compris ses bureaux extérieurs, en apportant un soutien ciblé aux bénéficiaires sur le terrain, et nous nous engageons à renforcer encore le travail de l'Organisation sur le terrain, en coopération avec les pays concernés. »

Déclaration de Reykjavik

État membre	Coopération 2024-2025 (K €) ¹²					
	Budget ordinaire – dimension coopération	Budget ordinaire – Contribution aux PJ	EU/PJ Montant assuré	VC Montant assuré	EU/PJ non assuré	Total 2024-2025
Arménie	6 919,4	338,1	1 574,1	1 841,8		10 673,4
Azerbaïdjan	2 866,9	358,6	1 669,1	491,8		5 386,4
Bosnie-Herzégovine	4 813,4	289,0	2 250,5	1 583,3		8 936,2
Géorgie	10 416,8	439,9	2 047,6			12 904,3
République de Moldova	5 994,3	419,3	2 679,1	1 952,6	600,0	11 045,3
Ukraine	18 989,3	429,2	1 064,9	196,9	1 833,9	20 680,3
Total	50 000,0	2 274,1	11 285,3	6 066,4	2 433,9	72 059,7
			Total PJ	13 686,7		

¹² Les montants assurés des PJ de l'UE et les CV sont basés sur les informations disponibles au 14 juin 2023.

Arménie

Le Plan d'action pour l'Arménie 2023-2026 a été adopté par le Comité des Ministres le 3 novembre 2022. Le budget total s'élève à 18,1 M € et le financement d'un montant de 8,4 M € a été assuré au 14 juin 2023. Dans le cadre de ce Plan d'action, le Conseil de l'Europe et les autorités arméniennes ont convenu conjointement, par le biais de programmes de coopération, des réformes visant à renforcer l'efficacité du système de la Convention européenne des droits de l'homme et la protection des droits humains dans le domaine biomédical ainsi que la liberté des médias ; à lutter contre la violence à l'égard des femmes et à améliorer les droits de l'enfant ; lutter contre les discriminations et promouvoir les droits des minorités ; assurer le respect des droits sociaux ; renforcer l'indépendance et l'efficacité de la justice ; lutter contre la corruption et la cybercriminalité ; améliorer les conditions sanitaires dans les prisons et renforcer le rôle de la probation dans le système judiciaire ; promouvoir la bonne gouvernance et les réformes de l'administration locale.

Azerbaïdjan

Le Plan d'action pour l'Azerbaïdjan 2022-2025 a été adopté par le Comité des Ministres le 16 février 2022. Le Plan d'action soutient l'Azerbaïdjan dans l'avancement des réformes stratégiques dans les domaines des droits humains, de l'État de droit et de la démocratie. Une assistance est envisagée dans les domaines de l'exécution des arrêts de la Convention européenne des droits de l'homme, de la promotion du professionnalisme des médias et de la liberté d'information, du soutien à l'institution du médiateur et de la réforme de la justice pénale, de la prévention et de la lutte contre la corruption, le blanchiment des capitaux et la cybercriminalité, de la prévention et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, de la promotion de l'égalité et de la non-discrimination, de la promotion des droits sociaux et des droits de l'enfant, de l'autonomisation de la jeunesse. Le budget total du plan d'action est de 11 M €. Un financement de 7,6 M € a été garanti jusqu'au 14 juin 2023.

Bosnie-Herzégovine

Le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Bosnie-Herzégovine 2022-2025 a été adopté par le Comité des Ministres en décembre 2021. Le Plan d'action aide le pays à mettre la législation, les institutions et les pratiques en conformité avec les normes du Conseil de l'Europe dans les domaines de la mise en œuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme, de l'égalité et de la dignité humaine, des droits sociaux, des institutions fondées sur l'État de droit, de la lutte contre la criminalité, de la sécurité et de la protection des citoyens, de la gouvernance démocratique et de la participation démocratique. Le budget total est de 20,8 M €. Un financement de 14,7 M € a été obtenu au 14 juin 2023. Le plan d'action a obtenu un financement suffisant pour permettre une transition fluide et un démarrage immédiat de la mise en œuvre dans la plupart des domaines couverts, en particulier dans la perspective du statut de candidat à l'Union européenne accordé en décembre 2022.

Géorgie

Le Plan d'action pour la Géorgie 2024-2027 est en cours de préparation et l'évaluation du Plan d'action actuel (2020-2023) est en cours. La comparaison entre le budget du plan d'action sortant (25,8 M €) et le montant des fonds assurés au 14 juin 2023 (24,4 M €) témoigne de la bonne coopération établie dans le cadre du plan d'action et de l'intérêt des donateurs à soutenir les réformes en Géorgie. L'obtention d'un montant important de fonds avant le début du prochain plan d'action permettrait d'éviter les lacunes dans la mise en œuvre des domaines prioritaires, en particulier en vue de répondre aux recommandations clés de la Commission européenne concernant la demande d'adhésion de la Géorgie à l'Union européenne. Ces domaines comprennent l'amélioration du cadre électoral, l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie de réforme judiciaire transparente et efficace, le renforcement de l'Agence de lutte contre la corruption, la garantie d'un environnement médiatique libre, professionnel, pluraliste et indépendant, la protection des droits humains des groupes vulnérables, la consolidation des efforts visant à améliorer l'égalité de genre et à lutter contre la violence à l'égard des femmes, la garantie de l'implication de la société civile dans les processus décisionnels, l'adoption d'une législation permettant aux tribunaux géorgiens de prendre en compte de manière proactive les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme lors de leurs délibérations. Une liste provisoire de propositions de projets a été établie sur la base des conclusions des mécanismes de suivi et des organes consultatifs d'experts, ainsi que des consultations avec les partenaires nationaux, en attendant l'adoption du Plan d'action par le Comité des Ministres.

République de Moldova

Le Plan d'action pour la République de Moldova 2021-2024 a été adopté par le Comité des Ministres le 19 novembre 2020. Les conséquences de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine ont entraîné un changement de priorités pour répondre aux besoins émergents au niveau national. La réaction rapide du Conseil de l'Europe à ces nouvelles circonstances a confirmé l'avantage offert par la flexibilité du Plan d'action et la capacité d'adaptation du Conseil de l'Europe et des parties prenantes nationales. Les besoins des autorités ont évolué et les nouveaux domaines de coopération, tels que la protection des droits des réfugiés, ont été pris en compte. A la suite de la décision du Conseil européen d'accorder à la République de Moldova le statut de candidat, un soutien supplémentaire du Conseil de l'Europe a été nécessaire pour mettre en œuvre le programme d'adhésion du pays à l'UE, en particulier pour renforcer la protection des droits humains, améliorer l'égalité de genre et lutter contre la violence à l'égard des femmes, achever la réforme globale du système judiciaire récemment lancée, lutter contre la corruption et le blanchiment des capitaux, et améliorer le cadre juridique électoral. Le budget total du plan d'action est de 23 M €. Un financement de 19,9 M € a été obtenu pour le plan d'action jusqu'au 14 juin 2023. Le Plan d'action arrivant à son terme au cours de la première année de l'exercice biennal, les besoins de financement pour 2024-2025 ont été estimés sur la base du plan d'action 2025-2028, dont le budget global est similaire à celui du plan d'action actuel.

Ukraine

A la suite du déclenchement de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 24 février 2022, des ajustements prioritaires au Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2018-2022 ont été adoptés par le Comité des Ministres à Turin le 20 mai 2022 et mis en œuvre tout au long de cette année. Dans le prolongement des interventions menées au titre du Plan d'action ajusté, le nouveau Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine « Résilience, relance et reconstruction 2023-2026 », adopté par le Comité des Ministres le 14 décembre 2022, prévoit des mesures, fondées sur les normes du Conseil de l'Europe, visant à remédier aux conséquences de la guerre et à accompagner le processus de reconstruction et de relance dans le pays, tout en soutenant le programme de réformes de l'Ukraine dans une perspective européenne. Le nouveau plan d'action vise à accroître la résilience des institutions publiques en renforçant la gouvernance démocratique et l'État de droit et en protégeant les droits humains des citoyens. La flexibilité et l'adaptabilité des ajustements prioritaires et du nouveau plan d'action ont joué un rôle crucial pour répondre aux nouveaux besoins et priorités des autorités nationales en temps de guerre et pour soutenir les autorités ukrainiennes dans la mise en œuvre du programme d'adhésion à l'UE, notamment dans les domaines de la justice constitutionnelle, de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux, du développement d'une justice indépendante, efficace et fiable, de la promotion de la liberté d'expression et de la liberté des médias et du renforcement de la protection des droits des personnes appartenant à des minorités nationales. Le budget global du plan d'action est estimé à 50 M €. Un financement de 16,9 M € était assuré au 14 juin 2023.

Programme	Coopération 2024-2025 (€K)					
	Budget ordinaire – dimension coopération	Budget ordinaire – Contribution aux PJ	EU/PJ Montant assuré	VC Montant assuré	EU/PJ non assuré	Total 2024-2025
Garantir les droits humains et les libertés fondamentales	7 007,1			305,2		7 312,3
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	3 580,0			203,7		3 783,8
Promouvoir la justice sociale, la santé et un environnement durable	4 460,7			837,2		5 297,9
Agir pour l'égalité, la diversité et le respect	8 108,3	628,4	2 058,9	806,2	1 933,9	13 535,7
Renforcer la confiance dans les institutions publiques	9 839,8	1 151,5	6 364,2	894,2		18 249,7
Veiller à la sûreté, la sécurité et l'intégrité de la société et des personnes		517,8	2 206,8	518,3	500,0	3 742,9
Ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes	11 392,2	103,8	655,4	2 501,5		14 653,0
Soutenir l'action sur le terrain	5 611,8					5 611,8
Total	50 000,0	2 401,4	11 285,3	6 066,4	2 433,9	72 187,1

La liste détaillée des projets est présentée en Annexe IX.

Partie 1 – Section d – Gros plan sur la réforme administrative : initiatives nouvelles et en cours 2024-2025 (y compris gains d'efficacité, coûts évités et réductions de coûts)

CADRE INSTITUTIONNEL

Lors du 4^e Sommet du Conseil de l'Europe (Reykjavík, 16-17 mai 2023), les **chefs d'État et de gouvernement** ont appelé à « un Conseil de l'Europe moderne nous donnant les moyens de relever les défis actuels et futurs » et se sont engagés à « **poursuivre le processus de réforme pour parvenir à plus de transparence, d'efficacité et d'efficace** »¹³.

Cela a été confirmé par le **Comité des Ministres**, dont les Délégués « ont invité la Secrétaire Générale à **continuer à renforcer les réformes administratives en cours**, notamment à la lumière des résultats du 4^e Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement »¹⁴ et ont réitéré « **l'importance de poursuivre le processus de réforme** pour parvenir à une plus grande transparence, efficacité et efficace du Conseil de l'Europe »¹⁵.

Par ailleurs, l'**Assemblée parlementaire** du Conseil de l'Europe a salué « tous les efforts déployés ces dernières années pour moderniser et réformer les méthodes de travail et la gouvernance du Conseil de l'Europe (...), notamment (...) la mise en œuvre de la stratégie des ressources humaines ». Elle a également salué « l'approbation par le Comité des Ministres du schéma directeur immobilier » et a suggéré que « les efforts de réforme de l'Organisation, menés par la Secrétaire Générale et le Secrétaire Général adjoint, **soient complétés et poursuivis au cours du cycle de programme et de budget 2024-2027** ». En outre, l'Assemblée parlementaire a souligné « que la nécessité d'**adapter les ressources aux ambitions** devrait être au premier plan des discussions du Comité des Ministres au cours du processus budgétaire 2024-2027¹⁶ ».

L'ENGAGEMENT À POURSUIVRE LE PROCESSUS DE RÉFORME

Depuis 2009, le Conseil de l'Europe met en œuvre une série de réformes qui s'articulent autour de **trois axes principaux** (réforme politique, réforme de la Cour et du système de la Convention, restructuration et réforme administrative). À la lumière de ce qui précède, la **Secrétaire Générale, le Secrétaire Général adjoint et l'ensemble de l'Organisation s'engagent pleinement à poursuivre le processus de réforme** tout au long de la période quadriennale.

Outre une série d'initiatives clés visant à mieux faire connaître le Conseil de l'Europe dans ses États membres (« Journées du Conseil de l'Europe : conter l'histoire du Conseil »)¹⁷ et à rationaliser ses structures organisationnelles, ses médias sociaux et à améliorer sa communication, l'Organisation continuera à se concentrer sur les **réformes, y compris les réformes administratives**, en 2024-2027.

En s'appuyant sur les enseignements tirés et les principales réalisations, comme le souligne le rapport d'avancement 2023 sur les mesures de réforme administrative¹⁸ (notamment les gains d'efficacité, la simplification des opérations ou la flexibilité accrue), le processus de réforme administrative en cours¹⁹ continuera de contribuer positivement à un **Conseil de l'Europe moderne, capable de relever les défis actuels et futurs**.



PRINCIPAUX MOTEURS

Les principaux moteurs qui sous-tendent le processus de réforme administrative (**stratégie des ressources humaines, transformation numérique, schéma directeur immobilier et gouvernance**) seront poursuivis en 2024-2027, afin d'**optimiser les ressources** grâce à des gains d'efficacité, tout en **améliorant la façon dont nous travaillons ensemble** et en renforçant la **culture axée sur les résultats**, en synergie avec la stratégie de gestion orientée vers les résultats 2023-2027 de la Secrétaire Générale - l'apprentissage, moteur de changement²⁰.

EFFETS CONTINUS DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE

La réforme administrative contribuera à une **augmentation de la productivité** et à l'**absorption des pressions sur les coûts**²¹ grâce à l'identification de gains d'efficacité, de réductions de coûts et de mesures d'évitement de coûts, tels que définis dans le tableau ci-dessous.

Tous les effets ne doivent **pas automatiquement être considérés comme se traduisant par des économies de trésorerie réalisables**, car ils concernent souvent de petites portions du temps de travail des membres du personnel. Toutefois, la plupart des gains d'efficacité, des réductions de coûts et des mesures d'évitement de coûts pourraient être **réinvestis**, notamment dans les **efforts de réforme** ou dans des **domaines prioritaires** au sein de l'Organisation. Ce réinvestissement permettra de renforcer la capacité de mise en œuvre du processus de réforme, en particulier dans les domaines qui nécessitent un investissement budgétaire initial ou du temps de travail de la part des membres du personnel, et/ou de renforcer les secteurs prioritaires.

	<p>Gains d'efficacité - mesures permettant à l'Organisation d'utiliser moins de ressources et/ou moins de temps pour atteindre ses objectifs.</p> <p>Cet objectif est atteint en optimisant l'efficacité opérationnelle, en rationalisant les processus, en mettant en œuvre des technologies présentant un bon rapport coût/efficacité ou en adoptant des pratiques plus efficaces.</p>
	<p>Réduction de coûts - mesures permettant à l'Organisation de dépenser moins d'argent ou d'acquérir des biens et des services à un coût inférieur, sans compromettre la qualité ou la valeur.</p> <p>Évitement de coûts - mesures préventives permettant à l'Organisation d'éviter ou d'atténuer les coûts potentiels qui pourraient survenir à l'avenir. L'évitement des coûts n'est visible que lorsqu'une action proposée, qui aurait autrement entraîné une augmentation des coûts, n'est pas mise en œuvre.</p>

¹³ Cf. « Sommet de Reykjavík du Conseil de l'Europe : Unis autour de nos valeurs » (Déclaration de Reykjavík) : CM(2023)57-final

¹⁴ Cf. 1469^e réunion des Délégués des Ministres (14 juin 2023) : CM/Del/Dec(2023)1469/11.1

¹⁵ Cf. 1471^e réunion des Délégués des Ministres (5 juillet 2023) : CM/Del/Dec(2023)1471/1.6

¹⁶ Cf. Avis « Budgets et priorités du Conseil de l'Europe pour la période 2024-2027 », Rapport | Doc. 15780 | 21 juin 2023 (paragraphe 17 de l'avis et 43 de l'exposé des motifs).

¹⁷ Cf. <https://www.coe.int/fr/web/coe-story/home>

¹⁸ Cf. CM(2023)56

¹⁹ Cf. <https://intranet.coe.int/reform>

²⁰ Cf. CM/Inf(2023)8


²¹ Cf. CM(2023)46, paragraphe 13

Il convient de noter que les **mesures de réforme administrative structurelle lancées dans le passé** ont déjà **contribué de manière** significative à **réduire et à éviter les coûts**. C'est ce qu'a reconnu l'Auditeur externe dans son rapport d'audit sur la réforme administrative et organisationnelle du Conseil de l'Europe²², qui a été examiné par le GR-PBA en juillet 2022²³. L'Auditeur externe a notamment souligné que : « la décennie précédente a été marquée par **de nombreuses réformes d'ampleur qui ont profondément changé l'Organisation**. Ces acquis considérables, dont l'Organisation garde en son sein, fortement, la mémoire institutionnelle, n'ont pas nécessairement été perçues par les Représentants des (...) États membres » (cf. ExtAud(2022)2, para. 136) ; « des **économies significatives étaient dégagées**, avec la réduction de 12,5 % des effectifs en dix ans (...) ; l'échelonnement indiciaire prévu ; diverses indemnités supprimées, réformées ou fusionnées ; le régime des réformé » (para. 142).

Au cours des dix dernières années, l'ajustement des budgets du Conseil de l'Europe en fonction de l'inflation s'est élevé à 6,4 %, alors que l'inflation réelle cumulée a atteint 11,5 %. Malgré cette **diminution réelle de 5,1 % des ressources**, l'Organisation a pu **maintenir sa capacité à exécuter** le Programme et Budget approuvés par le Comité des Ministres, tout en renforçant les priorités au cours de la période, notamment l'exécution des arrêts, la convention d'Istanbul et d'autres mécanismes de suivi, la Commissaire aux droits de l'homme, les activités de coopération financées conjointement avec l'UE, les mécanismes de gouvernance (DIO, éthique, protection des données, contrôle interne) et l'investissement dans les technologies de l'information.

Cela a notamment été possible grâce à la **rationalisation des méthodes de travail** dans un contexte de réduction progressive des frais de personnel. Comme le montre la section suivante, les coûts évités grâce aux **réformes structurelles passées continueront à porter leurs fruits** au cours du biennium actuel.

Exemples clés d'évitement de coûts à long terme résultant de réformes structurelles antérieures

	Initiatives	Résumé	Effets continus (2024-2025)
Réformes structurelles	Maîtrise des dépenses de personnel dans le Budget Ordinaire	Depuis 2010, un total net de 274 postes a été supprimé du Budget Ordinaire du Conseil de l'Europe. Sur la base du coût moyen d'un poste en 2023, cela représente près de 25 millions d'euros de dépenses annuelles de personnel.	Coût évité : ▶ Jusqu'à 50 millions € (Sans ces réformes, la base de coûts pour le Programme et Budget 2024-2025 aurait été supérieure de 50 millions d'euros, sur la base des coûts de 2023).
	Maîtrise des dépenses de personnel dans tous les budgets (effet cumulatif des réformes administratives passées)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Suppression de l'allocation de loyer et de langue (2011) ▶ Doublement des échelons d'ancienneté (2011) ▶ Réforme de l'indemnité d'expatriation (2012) ▶ Création d'un troisième régime de pension (2013) ▶ Réforme de la prime d'installation (2015) ▶ Réforme des allocations familiales (2017). 	Coût moyen évité²⁴ : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Rémunération globale : -15 % (sur une carrière de 30 ans) ▶ Indemnité d'expatriation : -87 % ▶ Allocations familiales : -67 % ▶ Allocation pour enfant à charge : -15 % ▶ Troisième régime de pension : -29 %.²⁵

À l'avenir, il est **peu probable que d'autres économies nettes importantes d'une nature similaire puissent être identifiées sans incidence sur l'exécution du Programme et Budget**. Toutefois, les mesures structurelles de réforme administrative en cours **continueront à produire des résultats** au cours de la prochaine période quadriennale, tandis que de **nouvelles mesures se traduiront** par des **gains d'efficacité ou des évitements de coûts supplémentaires**.

INITIATIVES EN COURS ET NOUVELLES

De **nouvelles initiatives de réforme** seront introduites, **y compris des mesures de réforme administrative**, et les **mesures en cours** seront continuellement **affinées et adaptées** au cours de la période de référence, afin de répondre à l'évolution des besoins et des attentes.

Les sections suivantes donnent un aperçu des principales mesures prévues pour le premier exercice biennal 2024-2025. Dans cette perspective, des **initiatives spécifiques pour chaque moteur** de la réforme administrative (stratégie des ressources humaines, transformation numérique, schéma directeur immobilier) seront complétées par un renforcement continu du **système de gouvernance** de l'Organisation, dans le but de s'adapter aux évolutions futures au cours de la période quadriennale. En outre, d'autres initiatives de restructuration pourraient également avoir un impact positif sur l'efficacité et l'efficacité de l'Organisation en 2024-2025.

Toutes les initiatives de gains d'efficacité, de réduction et d'évitement de coûts identifiées dans les tableaux suivants devraient être **générées d'ici 2025**, après la mise en œuvre des mesures respectives. Un certain nombre d'initiatives entraînant des réductions et des évitements de coûts potentiels ont été **définies dans des fourchettes**, car elles dépendent d'un certain nombre de variables en 2024-2025, y compris l'inflation et les ajustements statutaires, ainsi que les quantités en termes de volumes ou d'unités.

Les initiatives seront réexaminées en 2025 dans le cadre de l'examen à mi-parcours du Programme et Budget 2024-2027. À cette occasion, de **nouvelles initiatives** pourront être identifiées pour la **période biennale 2026-2027**. Les gains seront générés de manière progressive tout au long de la période de quatre ans, en fonction de la complexité, de la nature et du niveau de maturité des mesures de réforme administrative concernées.

²² Cf. ExtAud(2022)2

²³ Cf. GR-PBA(2022)CB6 (point 1.c) et DD(2022)269 (à partir de la diapositive n° 29).

²⁴ Base de comparaison : un membre du personnel de grade A2 recruté en 2010, promu A3 après 6 ans, statut d'expatrié, avec deux enfants à charge.

²⁵ Par rapport au régime de pension coordonné.




Stratégie des ressources humaines

La mise en œuvre réussie de la **stratégie des ressources humaines** restera un élément clé du programme de réforme administrative. Entre autres, la future stratégie des ressources humaines 2024-2027 (qui sera présentée en temps voulu) continuera à se concentrer sur la mobilité et la flexibilité dans le déploiement des ressources humaines. Un accent particulier sera mis sur la sensibilisation et la mise en œuvre de certains aspects clés du nouveau statut.

Les mesures visant à accroître la diversité et la représentativité de notre personnel, un cadre éthique solide et la modernisation des outils informatiques des ressources humaines contribueront également à une gestion proactive et efficace du personnel.

La promotion d'une **approche axée sur les tâches**²⁶ au Conseil de l'Europe (notamment par le biais du pool de capital humain récemment créé²⁷) continuera à soutenir la transversalité, à améliorer les méthodes de travail et à fournir une flexibilité supplémentaire dans l'allocation des ressources humaines.

INITIATIVES AXÉES SUR LES GAINS D'EFFICACITÉ

	Initiatives	Résumé	Effets potentiels (2024-2025)
Nouveau	Nouvelles initiatives à déterminer dans le cadre de la future stratégie des ressources humaines 2024-2027		
En cours	Recrutement simplifié	Rationalisation continue des procédures administratives, y compris par un recours accru aux concours généraux, aux évaluations en ligne et aux entretiens vidéo	Pourvoi plus rapide des postes vacants Réduction des tâches administratives liées à la gestion des contrats d'agents temporaires
		Amélioration des procédures de sélection externes et internes en fonction des besoins de l'Organisation, en veillant à recruter les bonnes personnes possédant les bonnes compétences au bon endroit	Amélioration de l'efficacité administrative et de la capacité à s'adapter aux défis et aux besoins futurs
		Nombre accru de candidats externes	Amélioration de la répartition géographique du personnel et de la parité hommes-femmes
	Gestion des talents	Possibilités d'apprentissage de haute qualité et d'un bon rapport coût-bénéfice (formats d'apprentissage en ligne et à distance)	Augmentation du nombre de jours de formation et du personnel formé
		Amélioration des compétences en matière de gestion et culture axée sur les résultats	Amélioration de l'agilité, de la mobilité et de la résilience du personnel
	Mobilité	Campagne de mobilité à multiples facettes comprenant des événements sur la mobilité et des incitations à la mobilité	Flexibilité accrue des ressources en personnel (main-d'œuvre agile et résiliente avec des compétences polyvalentes)
	Planification des effectifs	Établissement des tendances et besoins en matière de main-d'œuvre par rapport aux besoins de recrutement externes et internes, notamment dans le contexte d'une future analyse en matière de rémunération et récompense	Développement des compétences du personnel, augmentation de la mobilité interne et de l'efficacité administrative
Nouveau statut et règlement du personnel	Cadre juridique complet, cohérent, facile à comprendre et suffisamment solide	Davantage de clarté et une mise en œuvre cohérente dans l'ensemble de l'Organisation	
Contrats sans date de fin (OEC)	Mise en œuvre d'une politique rationalisée pour attirer et retenir les talents en leur offrant une plus grande stabilité contractuelle, avec la flexibilité nécessaire pour soutenir les 46 États membres dans des conditions optimales	Réduction de la charge de travail administratif liée au renouvellement des contrats à durée déterminée et des contrats d'agents temporaires Amélioration du bien-être du personnel grâce à la clarté des contrats	

Utilisation des gains potentiels résultant des mesures d'efficacité

- Réinvestissement dans la mise en œuvre de la future stratégie des ressources humaines 2024-2027.
- Réinvestissement dans les systèmes de recrutement en ligne.
- Réinvestissement dans des stages et heures de formation supplémentaires.

²⁶ Cf. <https://intranet.coe.int/fr/group/organisation/reform/task-oriented-approach>

²⁷ Cf. <https://intranet.coe.int/fr/group/human-resources/human-capital-pool>




Transformation numérique

La **transformation numérique** de l'Organisation se poursuivra conformément à la **stratégie informatique 2023-2025**²⁸. La mission de cette stratégie est de continuer à mettre en œuvre des systèmes innovants et présentant un bon rapport coût/efficacité qui amélioreront l'efficacité et la productivité du Conseil de l'Europe, transformeront numériquement l'Organisation pour qu'elle soit centrée sur l'utilisateur et axée sur les données, rationaliseront les processus opérationnels et fourniront aux parties prenantes internes et externes des outils efficaces pour mettre en œuvre les objectifs opérationnels de l'Organisation.

L'Organisation explorera également de nouvelles méthodes de travail et opportunités découlant des technologies innovantes et de l'expansion rapide de l'**intelligence artificielle** (IA) qui aura un impact sur de nombreux domaines, tels que l'analyse de données, l'élaboration de politiques, la recherche juridique et l'analyse prédictive. L'Organisation étudiera comment l'IA, en tant que changement majeur, pourrait améliorer sa productivité et son efficacité tout en tenant compte des normes éthiques, la transparence et la perspective des droits humains.

La **modernisation des équipements audiovisuels et multimédias** sera poursuivie en fonction des besoins professionnels, tout en suivant de près l'impact des évolutions futures et des nouvelles technologies sur les services de conférence (y compris l'interprétation). À plus long terme, la transformation numérique de l'Organisation pourrait également soutenir les initiatives résultant d'une **politique événementielle globale** qui inclurait une politique transversale en matière de déplacements. Une telle politique pourrait contribuer à limiter le coût total et l'empreinte carbone des réunions, tout en maintenant leur efficacité, compte tenu des besoins des utilisateurs et de la typologie des événements.

INITIATIVES AXÉES SUR LES GAINS D'EFFICACITÉ


	Initiatives	Résumé	Effets potentiels (2024-2025)
Nouveau	Outil de réservation en libre-service pour les experts ²⁹	Possibilité pour les experts de réserver et d'acheter eux-mêmes des billets via une plateforme dédiée.	Diminution de la charge de travail administratif (réservation et gestion des réservations, traitement des remboursements), réduction du risque d'erreur humaine, disponibilité accrue du service aux experts (24/7).
	Création éventuelle d'un pool d'assistants de voyage (comme alternative à ce qui précède) ³⁰	Standardisation accrue des processus et des services. Réduction des coûts de formation pour les nouveaux assistants. Réduction de la charge administrative dans les MAE.	Gains d'efficacité possibles correspondant à une heure par réservation, consacrée par chaque assistant à la planification du voyage, à la réservation et aux notes de frais pour les experts.
	Nouvelles fonctionnalités et nouveaux outils pour les événements	Amélioration du catalogue de services liés aux événements, à la suite de la rénovation des salles de réunion du Palais, y compris l'hémicycle de l'Assemblée, permettant d'offrir de nouvelles fonctionnalités (telles que le vote électronique sécurisé et l'interprétation à distance).	Une flexibilité et une souplesse accrues dans l'organisation des événements, notamment pour les événements entièrement en ligne ou hybrides organisés en dehors du siège.
	Kiosque d'assistance (ASK)	Augmentation de l'efficacité et de la productivité dans le traitement des demandes de services, des tâches administratives telles que la centralisation des inventaires et des tickets et la rationalisation de l'automatisation des demandes de service.	Réduction des retards de services et amélioration des rapports et des analyses.
En cours	Gestion des données d'entreprise (EDM)	Plateforme de gestion et de reporting consolidée et plus efficace pour l'analyse des données ; amélioration des capacités globales de reporting, mise en œuvre plus efficace de l'approche organisationnelle de la gestion axée sur les résultats et poursuite de la consolidation d'une culture axée sur les résultats.	Augmentation de la productivité et des performances du personnel.
	Gestion du contenu d'entreprise (ECM)	Plateforme efficace, solide, conforme à la réglementation, mobile et sécurisée, fournie par le déploiement complet du DMS.	Augmentation de l'efficacité globale et de la productivité du personnel.
	Système de gestion des documents (DMS)	Système centralisé permettant une récupération rapide et efficace des documents, réduisant la perte ou l'égarment de documents et améliorant la collaboration.	Amélioration de l'efficacité, renforcement des capacités de recherche, amélioration de la sécurité et de la conformité, rationalisation du classement et réduction des coûts de stockage physique et d'impression.
	« Speech to text »	Utilisation de la technologie de la synthèse vocale permettant d'éviter les services de transcription manuelle par le personnel chargé de la saisie des données.	Réduction du temps nécessaire à la transcription audio ou à la dictée de contenu écrit.
	« Source to Pay » (S2P)	Rationalisation de la saisie des données, du traitement des documents et du rapprochement, réduction des délais, minimisation des erreurs humaines et amélioration de la gestion des fournisseurs.	Amélioration des processus (automatisés et axés sur les données) et renforcement de la conformité.
	Marchés publics en ligne (e-Procurement)	Meilleure visibilité et meilleur contrôle du processus de passation des marchés, réduisant les procédures manuelles et conduisant à une consolidation des appels d'offres et des contrats-cadres.	Rationalisation du processus de passation des marchés, réduction des erreurs et accélération des délais de traitement.

²⁸ Cf. CM/Del/Dec(2022)1452/11.3 et CM(2022)190.

²⁹ Sous réserve de la faisabilité technique de l'intégration de la gouvernance de l'identité et de l'accès (IAG) avec l'outil GDD (Gestion des Déplacements).

³⁰ Sous réserve d'une éventuelle politique événementielle globale, y compris en matière de déplacements.

INITIATIVES AXÉES SUR L'ÉVITEMENT OU LA RÉDUCTION DE COÛTS

	Initiatives	Résumé	Effets potentiels (2024-2025)
Nouveau	Utilisation maximale des salles de réunion ne nécessitant pas d'opérateur vidéo	En limitant l'utilisation des salles de réunion 2, 3, 9 et G01 aux événements en personne, les coûts liés aux opérateurs vidéo pourraient être réduits de 73 000 euros par an.	Réduction de coûts : ► Jusqu'à 146 K €
	Augmentation du nombre d'événements en ligne ou hybrides ³¹	La sensibilisation aux avantages de l'organisation d'événements en ligne ou hybrides et la réduction de la participation en personne permettraient de réduire les frais de déplacement et de séjour, ainsi que la charge administrative liée à l'organisation et au traitement des frais de déplacement. Cela aurait également un impact positif sur l'empreinte carbone des événements.	Évitement ou réduction de coûts : ► Cela dépendra de l'adhésion des utilisateurs et de la typologie des réunions.
	Interprétation à distance	La fourniture de services d'interprétation à distance pour les langues qui ne sont pas disponibles localement permettrait d'éviter ou de réduire le coût de la mise à disposition d'interprètes physiques.	Réduction de coûts : ► Jusqu'à 50 % des coûts supplémentaires Les chiffres exacts dépendront de la typologie des événements et des besoins des utilisateurs.
En cours*	Système de gestion des documents (DMS)	Du fait d'un dépôt centralisé de documents électroniques, évitement de coûts futurs liés à la gestion d'une augmentation constante du volume de documents et d'enregistrements (y compris les coûts associés au stockage physique, à l'infrastructure informatique sur site et aux coûts d'impression).	Coût moyen évité : ► 1 € par document de 3 000 mots (sur la base d'une étude interne).
	Processus d'assemblage des documents	Du fait de l'automatisation du processus d'assemblage des documents par la rationalisation des flux de travail, évitement des coûts potentiels liés aux erreurs dans la création des documents, à l'embauche de personnel supplémentaire ou à l'externalisation, accroissement de la productivité et de l'évolutivité, ainsi que respect scrupuleux des normes et des exigences légales.	Évitement ou réduction de coûts : ► A déterminer une fois le projet lancé.
	Politique zéro papier	Adaptation continue des coûts fixes à la diminution de 5 % du volume d'impression (tous secteurs confondus, par an), ce qui entraîne une diminution des recettes des services. Examen d'un nouveau modèle de refacturation des impressions aux MAE.	Évitement de coûts : ► Pas d'augmentation des prix de refacturation Du fait de l'absorption de la forte augmentation des coûts de production (prix du papier : + 14 % en 2022) par rapport à l'inflation moyenne.
	Traduction en ligne	Utilisation accrue des outils de traduction électronique, permettant à l'Organisation de répondre à l'augmentation du volume global de contenu traduit sans augmenter l'enveloppe budgétaire consacrée aux traductions.	Évitement de coûts : ► Pas de recrutement de traducteurs supplémentaires (le nombre de traducteurs restera stable au cours de l'exercice biennal) et pas d'augmentation de l'externalisation.
	Processus de signature électronique	Réduction des coûts liés à l'impression, à la numérisation, au stockage physique et à l'expédition des documents signés, réduction du temps et de la charge administrative globale, amélioration de la conformité et de la gouvernance.	Évitement de coûts : ► Jusqu'à 15 euros par signature (sur la base d'une étude interne).

* initiatives visant à gérer une augmentation constante du volume d'informations sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les crédits budgétaires correspondants.

Utilisation des gains potentiels résultant des mesures d'efficacité et d'évitement de coûts :

- Réinvestissement dans l'absorption des coûts de l'inflation dans le secteur des technologies de l'information (indice Syntec).
- Réinvestissement dans l'augmentation de la largeur de bande, en fonction des besoins professionnels.
- Réinvestissement dans la mise en œuvre de futures initiatives innovantes de la stratégie informatique 2023-2025.
- Réinvestissement dans la définition d'un nouveau modèle de budget équilibré pour la traduction et l'impression, ainsi que dans le développement de synergies internes entre les entités.

³¹ Sous réserve d'une éventuelle politique événementielle globale, y compris en matière de déplacements, à l'exclusion des comités intergouvernementaux où les réunions en personne resteraient la norme.




Schéma directeur immobilier et développement durable

Le **schéma directeur immobilier (CMP)** garantira la continuité des opérations dans un environnement de travail sûr, adapté et efficace, tout en réduisant l'empreinte carbone de l'Organisation. Il contribuera également à relever les nombreux défis auxquels l'Organisation est confrontée dans le domaine de l'immobilier, tels que l'augmentation des coûts de l'énergie, l'efficacité énergétique et les taux d'occupation élevés dans ses différents bâtiments.

Dans ce contexte, l'initiative « **New way of working** » favorisera une approche intégrée de l'environnement de travail de l'Organisation, où les ressources humaines, les technologies de l'information et les espaces de travail se complètent. Pour la période 2022-2024, le calendrier du CMP prévoit la rénovation de certains étages de bureaux dans le bâtiment Agora et, à partir de la fin de 2024, des concepts sélectionnés seront intégrés dans la rénovation du bâtiment D³².

Le **plan d'action pour l'efficacité énergétique 2022-2032 (EEAP 2)** est une vision stratégique qui s'engage à atteindre l'objectif réglementaire d'une réduction de 40 % de la consommation d'énergie d'ici à 2030. Le CMP continuera à investir dans des initiatives qui contribuent à des mesures d'efficacité énergétique, à des réductions de la consommation et à la modernisation des installations, qui visent à limiter les effets des coûts d'exploitation sur le Budget Ordinaire, en assurant la continuité des opérations de l'Organisation et en jetant des bases solides pour les objectifs de **développement durable** de l'Organisation.³³


INITIATIVES AXÉES SUR LES GAINS D'EFFICACITÉ

	Initiatives	Résumé	Effets potentiels (2024-2025)
Nouveau	Révision de la méthode de calcul du coût total de possession (TCO)	Le calcul affiné du coût total de possession par mètre carré d'espaces de bureau permettra à l'Organisation de mieux refléter les impacts variables et d'aider à la prise de décision, de mener une meilleure évaluation des performances et d'imputer les coûts relatifs (en interne et en externe) à la valeur appropriée.	Amélioration de la méthode de refacturation des coûts.
	Approche coordonnée de la durabilité des activités de l'Organisation	Introduction d'une évaluation globale de l'impact des activités de l'Organisation en termes de développement durable. Définition d'objectifs de réduction de l'impact environnemental par les entités (par exemple, réduction des missions). Élaboration d'un calendrier pour la mise en œuvre des mesures de développement durable correspondantes et l'élimination définitive des combustibles fossiles.	Cohérence accrue des activités durables de l'Organisation grâce à une approche coordonnée, évitant la duplication des initiatives dans différentes entités et contribuant aux objectifs de développement durable de l'Organisation avec une meilleure utilisation des ressources.
En cours	Occupation d'espaces de bureaux	D'éventuelles nouvelles approches dans l'occupation des espaces de travail de l'Organisation. Phase pilote jusqu'en 2024, puis déploiement progressif dans l'ensemble de l'Organisation à partir de 2025.	Optimisation de la capacité des biens immobiliers de l'Organisation, en évitant une augmentation de l'espace de bureau existant et des coûts associés.

³² GR-PBA(2023)9, Mise en œuvre du schéma directeur immobilier, mars 2023

³³ GR-PBA(2023)9-add, Financement du schéma directeur immobilier - addendum, mars 2023

INITIATIVES AXÉES SUR L'ÉVITEMENT OU LA RÉDUCTION DE COÛTS

	Initiatives	Résumé	Effets potentiels (2024-2025)
Nouveau	Remplacement des unités de traitement de l'air	Réduction de la consommation d'électricité grâce à l'installation d'équipements modernes pouvant être intégrés dans des systèmes informatisés de gestion des bâtiments, augmentant ainsi la performance énergétique du bâtiment du Palais.	Évitement de coûts : ▶ 30K à 60K €*
	Isolation thermique	Réduction de la consommation d'énergie nécessaire pour chauffer et refroidir les bâtiments grâce à l'isolation thermique du Palais de l'Europe, du bâtiment D et du bâtiment des droits de l'homme.	Évitement de coûts : ▶ 80K à 120K €*
	Études sur l'opportunité d'installer des panneaux solaires sur différents bâtiments	La production d'énergie renouvelable sur les sites d'autoconsommation permettrait de réduire les coûts énergétiques et participerait aux objectifs de développement durable. Sous réserve d'études détaillées à réaliser en 2024, les premiers travaux sur site pourraient débuter en 2025.	Évitement de coûts : ▶ A déterminer une fois le projet lancé.
En cours	Plan d'action pour l'efficacité énergétique 2022-2032 (PAEE 2) et plan d'urgence pour la sécurité énergétique	Réduction de la consommation d'énergie (-3 % par an) grâce à une sensibilisation renforcée et à une série de mesures d'efficacité énergétique : par exemple, ajustement des niveaux de température minimum/maximum dans les bureaux et les salles de réunion ; réduction de l'éclairage des bâtiments (intérieur/extérieur) ; interruption de la production d'eau chaude.	Évitement de coûts : ▶ 1 000K à 1 200K €*
	Amélioration et normalisation de la gestion de l'énergie dans les salles de réunion	Amélioration de l'automatisation, de la normalisation et des installations techniques (notamment grâce à de nouvelles améliorations de l'outil EventS) permettant un meilleur système de gestion de l'énergie dans les salles de réunion.	Évitement de coûts : ▶ 30K à 60K €*
	Stratégie d'achat et d'approvisionnement en énergie	Maîtrise des coûts énergétiques par le biais d'appels d'offres, de contrats anticipés, de l'ARENH ³⁴ , du partage de la production et de la distribution d'énergie entre les bâtiments.	Évitement de coûts : ▶ 300K à 600K €*

*calcul fondé sur les prix de l'énergie estimés pour 2023 et en supposant que les actions de sobriété continuent d'être mises en œuvre.

Utilisation des gains potentiels résultant des mesures d'efficacité et d'évitement de coûts

- Réinvestissement dans les installations de réunion pour soutenir la transformation numérique et l'écologisation des événements.
- Réinvestissement en cas de fluctuations des prix de l'énergie et actions de sensibilisation à la consommation d'énergie.
- Réinvestissement dans des études techniques pour le déploiement de sources d'énergie renouvelables.
- Réinvestissement dans les capacités renforcées afin de fournir un soutien administratif satisfaisant.

³⁴ Régime d'accès réglementé à l'énergie nucléaire historique dans le pays hôte.



Le **système de gouvernance** de l'Organisation sera davantage renforcé, dans le but d'adhérer aux normes internationales tout en s'adaptant aux évolutions futures au cours de la période quadriennale. Les domaines concernés comprennent l'éthique,³⁵ la protection des données,³⁶ le contrôle interne,³⁷ la gestion des risques,³⁸ la continuité des opérations et la gestion des crises,³⁹ et s'appuieront sur des politiques actualisées et des outils technologiques adéquats, qui consolideront les réalisations du Conseil de l'Europe et favoriseront une plus grande maturité dans l'ensemble de l'Organisation.

Un accent particulier sera mis sur la **sensibilisation** aux politiques susmentionnées. Une approche pragmatique, cohérente et transparente sera privilégiée, renforçant les liens entre les différents éléments du système de gouvernance⁴⁰, ainsi qu'avec la gestion axée sur les résultats.⁴¹ Les principales initiatives du système de gouvernance, résumées ci-dessous, continueront à soutenir le Conseil de l'Europe dans la **mise en œuvre de la réforme administrative**, notamment en continuant à promouvoir une culture de la responsabilité et de l'apprentissage organisationnel.

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES INITIATIVES DE GOUVERNANCE POUR 2024-2025

Éthique

- Le **Code de conduite**, entré en vigueur le 1er janvier 2023, est conçu comme un ensemble de normes comportementales et éthiques et concerne chaque membre du personnel. En 2024-2025, un accent particulier sera mis sur la sensibilisation et la garantie de sa mise en œuvre, afin de créer un meilleur environnement de travail et de contribuer à garantir les normes élevées dont chacun bénéficiera.
- La **politique « Speak Up »** (politique du Conseil de l'Europe sur le signalement des actes répréhensibles et la protection contre les représailles), entrée en vigueur le 1er juin 2023, entend inspirer confiance à chacun, tant en interne qu'en externe, sur le fait que l'Organisation s'engage à atteindre les normes éthiques les plus élevées possibles dans toutes ses activités. Sa mise en œuvre en 2024-2025 favorisera une culture d'ouverture dans laquelle les préoccupations peuvent être soulevées, discutées et traitées.

Protection des données

- Le **Règlement sur la protection des données à caractère personnel**, entré en vigueur le 1er janvier 2023, garantit la protection de toutes les personnes, quelle que soit leur nationalité ou leur résidence, en ce qui concerne le traitement de leurs données à caractère personnel par l'Organisation. En 2024-2025, un certain nombre d'initiatives (notamment des évaluations d'impact sur la protection des données) contribueront à la mise en œuvre de ce Règlement.

Contrôle interne

- La **Politique de contrôle interne**, entrée en vigueur le 27 mars 2023, définit les principes clés du cadre interne de l'Organisation ; étend son champ d'application à tous les processus de l'Organisation, en intégrant les aspects financiers et non financiers ; positionne le contrôle interne comme une composante intégrée au cœur du système de gouvernance de l'Organisation. En 2024-2025, une série d'actions soutiendra la mise en œuvre de cette politique, notamment en renforçant l'environnement de contrôle, en contribuant aux activités d'évaluation des risques et de contrôle, en menant des initiatives d'information et de communication, et des activités de suivi.
- Les **questionnaires d'auto-évaluation du contrôle interne (ICSAQ)** continueront à permettre aux ordonnateurs et aux responsables des centres de coûts de déterminer si des contrôles internes sont en place et fonctionnent dans leur sphère de responsabilité.
- Une **cartographie d'assurance** sera également préparée, établissant un lien clair entre les risques nécessitant une gestion et les éléments des systèmes de contrôle utilisés pour les gérer.

Gestion des risques

En 2024-2025, une série d'actions garantira un **fonctionnement fiable et cohérent de la gestion des risques** dans tous les programmes opérationnels et au niveau stratégique de l'Organisation.

- Le nouvel **outil informatique de gestion des risques (RMT)** continuera à faciliter la consolidation de tous les registres de risques opérationnels et transversaux, ce qui permettra un suivi plus étroit des mesures d'atténuation et renforcera les complémentarités avec la gestion axée sur les résultats.
- Le **registre des risques organisationnels** restera étroitement aligné sur les objectifs fondamentaux de l'Organisation, tels qu'ils ont été définis par le 4^e sommet des chefs d'État et de gouvernement.
- La **formation et le soutien méthodologique** permettront de professionnaliser, de pérenniser et de sécuriser la gestion des risques au sein de l'Organisation.
- Une **politique révisée de gestion des risques** actualisera les dispositions de la politique actuelle adoptée en 2016, tout en les plaçant dans une perspective institutionnelle plus large, en assurant la complémentarité avec les autres composantes du système de gouvernance de l'Organisation et en clarifiant les rôles et les responsabilités en matière de gestion des risques au sein de l'Organisation.
- Le rapport sur l'acceptabilité des risques au niveau stratégique au Comité des Ministres sera assuré annuellement par l'inclusion d'une **déclaration sur l'appétence au risque** annexée aux états financiers du Conseil de l'Europe. Cette déclaration définira le niveau de risque que l'Organisation est prête à accepter dans la poursuite de ses objectifs, allant de la tolérance zéro à l'adoption d'une stratégie de risque plus élevé pour les incertitudes qui peuvent découler de l'engagement dans de nouveaux domaines d'intervention.

³⁵ Cf. <https://intranet.coe.int/fr/group/ethics/home>

³⁶ Cf. <https://intranet.coe.int/data-protection>

³⁷ Cf. <https://intranet.coe.int/internal-control>

³⁸ Cf. <https://intranet.coe.int/risk-management>

³⁹ Cf. <https://intranet.coe.int/crisis-management-business-continuity>

⁴⁰ Cf. <https://intranet.coe.int/governance>

⁴¹ Cf. <https://intranet.coe.int/fr/group/organisation/result-based-management>



Gestion de crise et continuité des opérations

En 2024-2025, le Conseil de l'Europe continuera à **renforcer les processus de gestion de crise de l'Organisation**.

► La mise en œuvre des mesures supervisées par la **Task Force sur la gestion de crise et la continuité des opérations**, présidée par le Secrétaire Général adjoint, sera poursuivie afin que le Conseil de l'Europe soit mieux préparé à gérer les événements perturbateurs ou inattendus qui pourraient menacer de nuire à l'Organisation ou à ses parties prenantes. En fin de compte, ces mesures visent à renforcer la capacité de l'Organisation à anticiper les crises potentielles à un stade précoce, à déterminer les contacts pertinents pour les différents types de crises, à établir des forums appropriés pour conseiller et soutenir la Secrétaire Générale dans la gestion de crise à l'échelle de l'Organisation et à assurer une communication efficace entre toutes les parties prenantes concernées au sein de l'Organisation, ainsi qu'en relation avec le public.

► Afin d'étayer sa résilience globale, le Conseil de l'Europe continuera également à développer ses **plans de continuité des opérations (BCP)**, en documentant les stratégies de continuité pour les processus critiques, ce qui permettra à l'Organisation d'être mieux préparée et de veiller à ce que les processus et fonctions prioritaires soient maintenus en cas d'événement perturbateur.

À plus long terme, le système de gouvernance contribue aussi indirectement aux **gains d'efficacité** et à **l'évitement de coûts**.

 <p>Gains d'efficacité</p>	<p>Code de conduite et politique « Speak up »</p> <ul style="list-style-type: none"> • contribuent à améliorer le moral du personnel, à les fidéliser, à accroître leur productivité et à mettre davantage l'accent sur la transparence dans l'ensemble de l'Organisation. <p>Contrôle interne</p> <ul style="list-style-type: none"> • assure des opérations efficaces et efficientes pour contribuer à la réalisation des objectifs de l'Organisation tout en protégeant les employés et les biens ; • soutient et permet des gains d'efficacité dans les processus financiers et opérationnels ; • renforce la confiance des tiers dans la bonne gestion de l'Organisation et, partant, la réputation de cette dernière ; • est un moyen de garantir que les fonds publics sont utilisés aux fins prévues et contribue ainsi à la durabilité de l'Organisation. <p>Plans de continuité des opérations</p> <ul style="list-style-type: none"> • accroissent la résilience de l'Organisation et de son personnel ; • réduisent le temps d'interruption des fonctions critiques et permettent au personnel d'être opérationnel et d'avoir accès aux données et aux communications dans des délais prédéfinis.
 <p>Évitement des coûts</p>	<p>Contrôle interne</p> <ul style="list-style-type: none"> • contribue à prévenir la fraude et à limiter les pertes financières dues à des fonds détournés ou mal gérés ; • permet de limiter les coûts grâce à la standardisation et à l'automatisation des procédures. <p>Plans de continuité des opérations</p> <ul style="list-style-type: none"> • contribuent à atténuer les risques et l'exposition financière, réduisant ainsi les coûts et la durée des perturbations ; • peuvent permettre à l'Organisation de bénéficier de réductions sur les primes d'assurance. <p>Protection des données</p> <ul style="list-style-type: none"> • évite les coûts juridiques potentiels en supervisant la conformité du traitement des données personnelles effectué par l'Organisation avec les dispositions du Règlement du Conseil de l'Europe sur la protection des données personnelles. <p>Gestion des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> • aide l'Organisation à prendre des décisions fondées sur les risques en ce qui concerne l'affectation des ressources, les contrôles de gestion et les conséquences ou impacts potentiels sur d'autres parties de l'Organisation.

Partie 1 – Section e – Questions transversales et contribution à l'Agenda 2030 du développement durable des Nations Unies

Perspectives intégrées

- En tant que principale organisation de défense des droits humains, le Conseil de l'Europe protège et promeut les droits et libertés individuels tels qu'ils sont consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres conventions spécifiques qu'il a élaborées. Dans le cadre de ses travaux, il accorde une attention spécifique à certaines questions relatives aux droits humains qui revêtent une importance particulière pour l'accomplissement de sa mission. Ces questions font l'objet de stratégies sectorielles adoptées par le Comité des Ministres préconisant une approche intégrée, c'est-à-dire une approche de l'élaboration des politiques qui tienne compte des intérêts et des préoccupations de groupes particuliers (vulnérables) dans tous les domaines de travail, dans le but de concevoir de meilleures politiques, de protéger plus efficacement les droits des groupes en question et, en définitive, de parvenir à une véritable égalité.
- Pour la période 2024-2027, les perspectives suivantes sont concernées :

ÉGALITÉ DE GENRE

La réalisation de l'égalité de genre est essentielle à l'accomplissement de la mission du Conseil de l'Europe. Elle implique des droits égaux pour les femmes et les hommes, les filles et les garçons, ainsi que la même visibilité, l'autonomisation, la responsabilité et la participation, dans toutes les sphères de la vie publique et privée. Elle implique également l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'accès aux ressources et la distribution de celles-ci. La **nouvelle Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2027** (à adopter par le Comité des Ministres en 2024) s'appuie sur le vaste acquis juridique et politique du Conseil de l'Europe en matière d'égalité de genre et sur les résultats de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023. Elle visera à assurer la promotion et l'autonomisation des femmes et la réalisation effective de l'égalité de genre dans les États membres et au-delà, conformément à la **Déclaration de Reykjavik** : « *Nous rappelons que l'égalité de genre et la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus décisionnels publics et privés sont essentielles à l'État de droit, à la démocratie et au développement durable* ». Elle prévoit que le Conseil de l'Europe continuera à s'efforcer de réaliser l'intégration de la dimension de genre dans tous ses domaines d'action.

JEUNESSE

L'action du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse vise à permettre aux jeunes de toute l'Europe de soutenir, défendre, promouvoir et bénéficier activement des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe que sont les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La **Stratégie du Conseil de l'Europe pour le secteur jeunesse à l'horizon 2030** (CM/Res(2020)2) présente les priorités thématiques à cet égard et prévoit une intégration de la perspective jeunesse et la coopération interservices au sein du Conseil de l'Europe. Cela a été réaffirmé dans la **Déclaration de Reykjavik** : « *Nous engageons le Conseil de l'Europe sur une nouvelle voie de transparence et de coopération accrues avec ses parties prenantes [...]. Cela devrait inclure une perspective pour la jeunesse dans les délibérations intergouvernementales et autres de l'Organisation car la participation des jeunes aux processus décisionnels améliore l'efficacité des politiques publiques et renforce les institutions démocratiques grâce à un dialogue ouvert* ».

DROITS DE L'ENFANT

Dans les États membres du Conseil de l'Europe, les enfants peuvent légitimement jouir de tous les droits fondamentaux garantis par la Convention européenne des droits de l'homme, par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CIDE) ainsi que par les autres instruments internationaux de protection des droits humains. Il s'agit notamment des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. La **Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant 2022-2027 « Les droits de l'enfant en action : de la mise en œuvre continue à l'innovation conjointe »** (CM(2021)168-final) cherche à englober toutes ces catégories de droits humains et énonce l'engagement du Conseil de l'Europe et de ses États membres à faire de ces droits une réalité pour tous les enfants. Elle prévoit une approche intégrée des droits de l'enfant et en particulier de la participation des enfants dans les travaux des autres organes du Conseil de l'Europe. Conformément à l'**annexe 2 de la Déclaration de Reykjavik**, une attention particulière sera accordée à la situation des enfants d'Ukraine.

DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES

Les personnes handicapées peuvent légitimement se prévaloir et jouir de tous les droits humains garantis par la Convention européenne des droits de l'homme, la Charte sociale européenne et la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), ainsi que d'autres instruments internationaux relatifs aux droits humains, sur la base d'égalité avec les autres. Faisant suite à la **Stratégie du Conseil de l'Europe sur le handicap 2017-2020** (CM(2016)155), le Conseil de l'Europe poursuivra ses efforts pour faire de ces droits une réalité pour toutes les personnes handicapées, quelle que soit leur déficience, à travers ses différents organes et domaines de travail.

QUESTIONS RELATIVES AUX ROMS ET GENS DU VOYAGE

Faire progresser l'inclusion sociale et interculturelle des Roms et des Gens du voyage en Europe est essentiel pour parvenir à une société inclusive sans discrimination, car bon nombre des 10-12 millions de Roms et de Gens du voyage sont en situation d'extrême pauvreté et souffrent d'exclusion, et l'antitsiganisme largement répandu renforce et aggrave leur dénuement économique et social. Le **Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage 2020-2025** (CM(2019)161-final) prévoit une approche intégrée des questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage dans tous les domaines d'action de l'Organisation, tout en reconnaissant le besoin permanent de mesures spécifiques.

Autres questions transversales

■ Le Conseil de l'Europe prend également en compte d'autres questions transversales dans ses travaux, lorsque cela est pertinent dans les différents Programmes, soit par des actions dédiées, soit par des interventions sectorielles. Pour la période 2024-2027, les questions transversales suivantes sont concernées :

RENFORCER L'ENGAGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS HUMAINS AU SEIN DE L'ORGANISATION

L'importance de renforcer l'engagement significatif de la société civile au sein de l'Organisation fait l'objet d'une attention particulière depuis la session du Comité des Ministres à Helsinki (17 mai 2019). Dans la **Déclaration de Reykjavik**, les États membres ont appelé « à un renforcement de l'action de l'Organisation auprès des organisations de la société civile et des institutions nationales de défense des droits de l'homme, ainsi qu'à un engagement significatif avec ces dernières. » La feuille de route de la Secrétaire Générale relative à l'engagement du Conseil de l'Europe avec la société civile donnera une impulsion à cet égard.

PROTÉGER LES PERSONNES VULNÉRABLES DANS LE CONTEXTE DES MIGRATIONS ET DE L'ASILE


La protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile nécessite une action forte. Les défis qui se posent en matière de droits de l'homme dans le domaine des réfugiés et des migrations ont pris une nouvelle importance, car les causes profondes des migrations (conflits armés, instabilité, développement démographique et économique, changement climatique, etc.) sont de plus en plus présentes dans les régions voisines de l'Europe. Des crises telles que la pandémie de covid-19 et la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine ont exacerbé les inégalités existantes telles que l'accès aux soins de santé et aux services sociaux, à l'éducation et à l'emploi et créé de nouveaux besoins. La Déclaration de Reykjavik a également souligné la nécessité de continuer à protéger les victimes de la traite et du trafic et à respecter les droits de l'homme des migrants et des réfugiés, ainsi qu'à soutenir les États en première ligne, dans les cadres existants du Conseil de l'Europe. **Le Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe 2021-2025** (CM(2021)67-final) rassemble des actions transversales et des actions sectorielles dans ce domaine.

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE, Y COMPRIS L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'Organisation agit dans un contexte en constante évolution. Les changements technologiques, en particulier les technologies numériques nouvelles et émergentes, ont un impact positif et créent de nouvelles opportunités, mais aussi des risques qu'il convient d'atténuer. L'Organisation continuera à jouer un « rôle de premier plan [...] dans l'élaboration de normes à l'ère du numérique pour sauvegarder les droits de l'homme en ligne et hors ligne », comme le souligne la **Déclaration de Reykjavik**.

Contribution du Conseil de l'Europe à l'Agenda 2030 du développement durable des Nations Unies⁴²

■ L'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable est très pertinent pour le Conseil de l'Europe. Bien que la responsabilité principale de la mise en œuvre de l'Agenda incombe aux États membres, le Conseil de l'Europe, par ses activités et ses programmes, peut les aider et contribuer de manière substantielle à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Cette contribution est indiquée sous la théorie du changement de chaque programme et sous-programme, et résumée ci-dessous où des cibles principales⁴³ sont identifiées.

	1	3	4	5	8	10	11	13	15	16
	Pas de pauvreté	Bonne santé et bien-être	Éducation de qualité	Égalité entre les sexes	Travail décent et croissance économique	Inégalités réduites	Villes et communautés durables	Lutte contre les changements climatiques	Vie terrestre	Paix, justice et institutions efficaces
										
Cour européenne des droits de l'homme	La Cour, par ses arrêts et ses décisions, contribue à la réalisation de tous ces objectifs.									
Garantir les droits humains et les libertés fondamentales				5.1 5.2 5.b 5.c	8.7	10.2 10.7		13.3		16.1 16.3 16.6 16.10 16.a
Commissaire aux droits de l'homme	La Commissaire, par son action, contribue aux objectifs 1, 3, 4, 5, 10 et 16.									
Assemblée parlementaire	L'Assemblée parlementaire, par son action, contribue à tous les objectifs.									
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	Le Congrès, par son action, contribue à tous les objectifs.									
Unis pour l'Ukraine et la responsabilité				5.1 5.2						16.3
Promouvoir la justice sociale, la santé et un environnement durable	1.1 1.2 1.3	3.5 3.8	4.1 to 4.6	5.1 5.a 5.c	8.5 8.6 8.8	10.2 10.3	11.1 11.7 11.b	13.1 13.2 13.3	15.3 15.5 15.9	16.3
Agir pour l'égalité, la diversité et le respect	1.1 1.2	3.8	4.1 to 4.7	all	8.5 8.6 8.7 8.8	10.2 10.3 10.7	11.1 11.3 11.7			16.1 16.2 16.3 16.6
Renforcer la confiance dans les institutions publiques		3.8		5.1 5.c						16.3 16.6
Veiller à la sûreté, la sécurité et l'intégrité de la société et des personnes				5.1 5.c			11.7			16.1 16.3 16.4 16.5 16.6 16.10 16.a
Ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes	1.1 1.2 1.5	3.8	all	5.1 5.5 5.b 5.c	8.5 8.6 8.9	10.2 10.3 10.7	11.3 11.4 11.7	13.3		16.3 16.5 16.6 16.10 16.a

17

Partenariats pour la réalisation des objectifs

La structure même du Conseil de l'Europe (composé du Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, la Cour européenne des droits de l'homme, la Commissaire aux droits de l'homme et des comités intergouvernementaux, des organes de suivi et d'autres organes tels que la Conférence des OING) facilite les partenariats avec et entre les autorités nationales, régionales et locales et la société civile dans les États membres et au-delà pour promouvoir le développement durable. En outre, les accords interinstitutionnels et les contacts de l'Organisation avec d'autres organisations internationales (en particulier, l'Union européenne, les Nations Unies et l'OSCE) facilitent la coopération pour la mise en œuvre des objectifs.

⁴² Des informations plus détaillées sur la contribution du Conseil de l'Europe à l'Agenda 2030 de l'ONU pour le développement durable peuvent être obtenues sur le site suivant <http://www.coe.int/web/un-agenda-2030>.

⁴³ De plus amples informations sur les objectifs sont disponibles sous chaque objectif sur <https://sdgs.un.org/goals>.

Liste des cibles

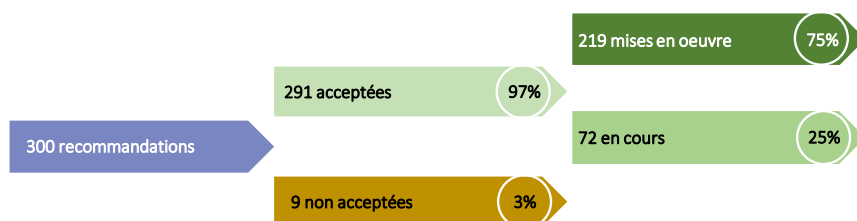
<p>1</p> <p>Pas de pauvreté</p>	<p>1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement de vivre avec moins de 1,25 dollar US par jour)</p> <p>1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays</p> <p>1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, [...]</p> <p>1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité</p>
<p>3</p> <p>Bonne santé et bien-être</p>	<p>3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool</p> <p>3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable</p>
<p>4</p> <p>Éducation de qualité</p>	<p>4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles</p> <p>4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire</p> <p>4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable</p> <p>4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat</p> <p>4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle</p> <p>4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter</p> <p>4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable</p> <p>4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, [...]</p>
<p>5</p> <p>Égalité entre les sexes</p>	<p>5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles</p> <p>5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation</p> <p>5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine</p> <p>5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national</p> <p>5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité</p> <p>5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation [...]</p> <p>5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne</p> <p>5.b Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes</p> <p>5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent</p>
<p>8</p> <p>Travail décent et croissance économique</p>	<p>8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale</p> <p>8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation</p> <p>8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes</p> <p>8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire</p> <p>8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture [...]</p>
<p>10</p> <p>Inégalités réduites</p>	<p>10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre</p> <p>10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière</p> <p>10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées</p>
<p>11</p> <p>Villes et communautés durables</p>	<p>11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis</p> <p>11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays</p> <p>11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial</p> <p>11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs</p> <p>11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux</p>
<p>13</p> <p>Lutte contre les changements climatiques</p>	<p>13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</p> <p>13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales</p> <p>13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide</p>
<p>15</p> <p>Vie terrestre</p>	<p>15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres</p> <p>15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction</p> <p>15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté [...]</p>
<p>16</p> <p>Paix, justice et institutions efficaces</p>	<p>16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés</p> <p>16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants</p> <p>16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice</p> <p>16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée</p> <p>16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes</p> <p>16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux</p> <p>16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux</p> <p>16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement</p>

Partie 1 – Section f – Enseignements tirés : État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de la Direction de l'audit interne, de l'évaluation et de l'investigation

Ce rapport fournit des informations sur les progrès réalisés par le Conseil de l'Europe dans la mise en œuvre des recommandations émises par la Direction de l'Audit interne, de l'évaluation et de l'investigation (DIO). Il comprend un résumé ainsi qu'une ventilation des progrès par fonction. Les différentes fonctions de la DIO ont des périodes de référence différentes pour les recommandations : pour les investigations, cette période est d'un an, pour l'audit interne, de deux ans et pour l'évaluation, de trois ans. Ces différentes périodes de référence tiennent compte de la nature différente des recommandations émises par les fonctions, les recommandations émises par l'évaluation nécessitant souvent des changements plus stratégiques qui prendront plus de temps, tandis que les recommandations émises par l'investigation requièrent un délai plus court pour agir.

La DIO suit la mise en œuvre des recommandations jusqu'à ce qu'elles soient clôturées ; aux fins du présent rapport, elles sont suivies pendant une période de cinq ans. Le présent rapport, tel qu'il est publié en juillet 2023, couvre toutes les recommandations émises depuis le 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 30 juin 2023. En ce qui concerne l'impact des recommandations émises, il couvre la période écoulée depuis la publication du dernier rapport, c'est-à-dire du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2023.

Audit Interne : État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de l'audit interne

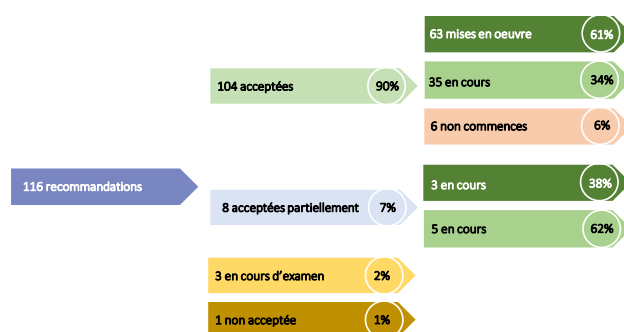


■ Impact des recommandations de l'audit interne

- La recommandation sur les cadeaux issue de l'audit 2021 du cadre de contrôle interne du Congrès a conduit le conseiller en éthique à émettre un avis sur la politique en matière de cadeaux et à réviser ultérieurement la politique en matière de cadeaux pour mettre le Conseil de l'Europe en conformité avec les bonnes pratiques en la matière.
- La recommandation sur les procédures financières issue de l'audit 2021 du cadre de contrôle interne du Congrès a permis d'améliorer les procédures financières grâce à deux mises à jour du manuel de procédures sur la base du modèle mis à disposition par la DPB.
- La recommandation sur les procédures RH formulée par l'audit 2021 sur le cadre de contrôle interne du Congrès a permis de sensibiliser les managers aux fonctionnalités de « Panorama », qui permet de gérer les performances du personnel.
- La consultance de 2021 sur la gestion des risques d'entreprise a permis au Conseil de l'Europe de progresser dans l'adoption d'une matrice de maturité des risques. La matrice de maturité des risques a été validée en 2023. La même mission a soutenu le développement d'un outil informatique pour la gestion des risques qui a été déployé en 2022. Cet outil rationalisera la gestion des risques et remplacera les 67 feuilles Excel qui contenaient les données relatives à la gestion des risques.

■ Liste des réalisations d'audit 2018-2022 ayant donné lieu à des recommandations

Rapport d'audit	Nombre de recommandations
Audit des programmes financés par des ressources externes mis en œuvre par les Bureaux extérieurs du Conseil de l'Europe - Rabat (2022)	7
Cadre de contrôle interne du Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme (2022)	8
Audit des programmes financés par des ressources externes mis en œuvre par les Bureaux extérieurs du Conseil de l'Europe - Tunis (2021)	24
Audit des programmes financés par des ressources externes mis en œuvre par les Bureaux extérieurs du Conseil de l'Europe - Sarajevo (2021)	13
Gestion des risques d'entreprise (2021)	3
Audit des programmes financés par des ressources externes mis en œuvre par les Bureaux extérieurs du Conseil de l'Europe - Podgorica (2021)	13
Audit du cadre de contrôle interne du Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (2021)	12
Audit des appareils mobiles (2021)	13
Efficacité des procédures (2021)	7
Audit de la gestion basée sur les résultats - Communication des résultats (2021)	4
Audit utilisant des techniques d'analyse de données (2021)	22
Audit sur l'exhaustivité, la périodicité et la qualité des données dans l'outil PMM (2019)	13
Audit de la gestion financière et de la performance des Centres européens de la jeunesse (2019)	12
Subventions (2019)	7
Gouvernance de la sécurité informatique (2019)	3
Audit d'un programme financé par des ressources externes « Renforcer le droit à un procès équitable dans la justice pénale biélorusse » (2019)	4
Gestion de crise et continuité des activités (2019)	3
Gestion de crise et continuité des activités – OCTO (2019)	16
Gouvernance informatique (2019)	11
Gouvernance de la sécurité informatique – BDO (2019)	47
Audit du projet « Promouvoir et renforcer les normes du CdE en matière de sûreté, de sécurité et de services lors des matches de football et d'autres événements sportifs » (2018)	3
Cadre de contrôle interne du Conseil de l'Europe relatif à la gestion financière (2018)	26
Gestion des immobilisations à la Direction des Technologies de l'Information (2018)	5
Audit de la gestion des immobilisations à la Direction des Services Généraux (2018)	2
Audit du programme de soutien à la distribution d'Eurimages (2018)	6
Audit de la provision pour dépenses imprévues (2018)	2
L'efficacité et l'efficacité du dispositif de gestion financière du Conseil de l'Europe peuvent-elles être améliorées ? (2018)	14
Total	300

Évaluation : État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation ⁴⁴


■ Impact de la mise en œuvre des recommandations

Les recommandations de l'évaluation mises en œuvre entre le 01/01/2022 et le 01/07/2023 ont contribué à ce qui suit, par ordre de publication des rapports d'évaluation :

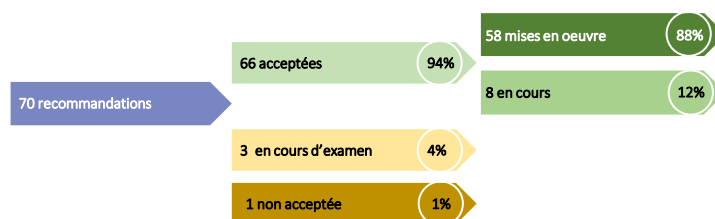
- **Violence à l'égard des femmes et violence domestique** : Les ressources humaines du Secrétariat ont été renforcées (**Rec.10** : Augmenter le financement du Secrétariat).
- **Commission de Venise** : En ce qui concerne le suivi des avis de la Commission (**Rec.10** : Développer un cadre de suivi et d'évaluation interne pour mesurer l'impact), un nouveau type d'« avis de suivi » a été introduit en décembre 2022, qui se concentre sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans les précédents avis de la Commission de Venise.
- **Prisons et police** : Un réseau d'autorités de police a été lancé les 28 et 29 juin 2022 (**Rec.1** : Une plus grande priorité devrait être accordée à l'établissement de normes en matière de police par la création d'un comité intergouvernemental impliquant des représentants des ministères concernés des États membres, ou par le réseau proposé de hauts fonctionnaires de police, ou par un autre mécanisme). En outre, davantage d'États membres sont engagés dans des activités de coopération (**Rec.4** : accorder une plus grande priorité aux activités de coopération dans le domaine du maintien de l'ordre ; **Rec.5** : élargir l'éventail des États membres où des activités de coopération sont proposées).
- **Gestion basée sur les résultats (RBM)** : (**Rec.1** : Faire un choix stratégique sur la manière dont l'Organisation répondra à l'avenir aux besoins de rendre des comptes, de communication, d'orientation stratégique et d'apprentissage ; **Rec.2** : Élaborer une stratégie de gestion ; **Rec.3** : Formaliser le choix stratégique dans un document organisationnel accessible au public et le gérer par le biais d'un plan opérationnel ; **Rec.4** : Créer des synergies avec d'autres parties du programme de réforme de la Secrétaire Générale ; **Rec.5** : Définir le niveau de couverture pour répondre à la nécessité de communiquer des preuves de l'obtention de résultats). Ces recommandations ont conduit à la stratégie de gestion orientée vers les résultats (CM/Inf(2023)8) présentée au Comité des Ministres en avril 2023. Elle présente le choix stratégique de la Secrétaire Générale d'utiliser la gestion basée sur les résultats pour répondre aux besoins en matière de communication, d'obligation de rendre des comptes et d'apprentissage et pour prendre des décisions mieux éclairées. La stratégie comprend des mesures concrètes qui seront suivies par le groupe de gestion. Les informations relatives à la mise en œuvre de la stratégie seront intégrées dans les rapports de suivi.

■ Liste des rapports d'évaluation ayant donné lieu à des recommandations

Sujets d'évaluation	Nombre de recommandations
Pandémie de Covid-19 [2022]	9
Mécanismes de suivi [2022]	9
Violence à l'égard des femmes et violence domestique [2022]	11
Commission de Venise [2022]	10
Conférence des OING [2021]	8
Prisons et police [2021]	12
Gestion basée sur les résultats [2021]	8
Élaboration de stratégies et établissement de rapports [2020]	9
Comités intergouvernementaux [2019]	12
Liberté d'expression [2019]	8
Lutte contre la corruption [2018]	7
Communications numériques [2018]	8
Mobilisation des ressources [2018]	5
Total	116

⁴⁴ Les recommandations peuvent comporter plusieurs actions, chacune ayant un statut différent. Les recommandations ayant des statuts différents sont considérées comme mises en œuvre lorsque toutes les actions liées à une recommandation sont mises en œuvre ou obsolètes. Elles sont considérées comme étant en cours de réalisation lorsqu'au moins une de leurs actions est en cours de réalisation. Le statut « partiellement acceptée » se réfère à une recommandation dont au moins une des actions est acceptée. Le calcul du taux de mise en œuvre est basé sur le nombre de recommandations, plutôt que sur le nombre d'actions contenues dans les recommandations.

Investigation : État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de l'investigation



La fonction d'investigation émet des recommandations disciplinaires⁴⁵, administratives⁴⁶, financières⁴⁷ et judiciaires⁴⁸. Les recommandations peuvent être émises à l'issue d'une évaluation préliminaire, d'une investigation ou à la suite d'autres activités (par exemple, le contrôle des déclarations d'intérêts, les examens ad hoc, les évaluations du risque de fraude, etc.) Certaines des recommandations énumérées ci-dessus concernaient des conclusions découlant d'évaluations préliminaires et d'investigations menées en vertu de l'instruction n° 65 sur les investigations, qui sont de nature confidentielle. Dans les cas où des risques, des faiblesses de contrôle interne et/ou d'autres déficiences ont été détectés, des recommandations ont été émises en vertu de l'article 14 de l'instruction n° 65 afin d'y remédier⁴⁹. Toutes les recommandations sont incluses dans le graphique ci-dessus.

■ Impact de la mise en œuvre des recommandations

Seules les recommandations administratives auront un impact au niveau de l'Organisation, les autres se rapportant à des cas individuels. Les recommandations émises par la division de l'investigation qui ont été mises en œuvre par l'Organisation ont contribué, entre autres, aux questions suivantes :

- **Législation secondaire** : la division de l'investigation a émis plusieurs recommandations stratégiques visant à améliorer le cadre éthique de l'Organisation, dont la plupart ont déjà été prises en compte avec l'adoption du Statut et du règlement du personnel, du Code de conduite, de la politique « Speak Up », de la politique sur le respect et la dignité, de l'instruction relative aux investigations, et d'autres devraient être prises en compte sous peu. Par exemple, les recommandations qui ont été considérées comme mises en œuvre comprennent : la création d'une fonction de conseiller en éthique, l'élaboration d'une politique globale de lanceurs d'alerte, la formation sur l'éthique et les questions liées à la fraude, des mécanismes d'enquête pour traiter diverses formes d'actes répréhensibles, un cadre éthique pour les personnes ayant un lien et les lobbyistes, l'examen de l'adéquation et de l'efficacité des règles et procédures du CdE traitant du harcèlement, des définitions et des obligations juridiques cohérentes, etc.
- **Déclarations d'intérêts** : de 2018 à 2022, la division de l'investigation a publié cinq rapports annuels exposant les principales conclusions du contrôle annuel des déclarations d'intérêts, contenant au total 15 recommandations. Les conflits d'intérêts dans le contexte des achats et de l'octroi de subventions peuvent potentiellement nuire à la réputation de l'Organisation et l'exposer à des litiges et à des pertes financières. Les membres du Secrétariat ayant un rôle financier formel et/ou impliqués dans les achats ou l'octroi de subventions sont tenus de soumettre des déclarations d'intérêts chaque année afin d'assurer la transparence et la gestion des situations susceptibles de donner lieu à des conflits d'intérêts potentiels, et ces intérêts réels ou perçus doivent être traités de manière adéquate⁵⁰.
- **Autres** : la division de l'investigation a également adressé des recommandations à la Secrétaire Générale afin qu'elle envisage d'engager des procédures disciplinaires dans plusieurs cas, ainsi que des recommandations concernant le transfert d'informations aux autorités nationales pour complément d'enquête, d'autres actions jugées nécessaires pour répondre aux conclusions de cas spécifiques, et/ou des actions visant à remédier aux lacunes et aux faiblesses du contrôle interne.

■ Travaux d'investigation ayant généré des recommandations

Travail d'investigation / résultats ⁵¹ comprenant des évaluations préliminaires, des investigations et des rapports qui ont donné lieu à des recommandations	Nombre de recommandations
4 cas / résultats (2022)	10
4 cas / résultats (2021)	15
7 cas / résultats (2020)	15
3 cas / résultats (2019)	15
5 cas / résultats (2018)	15
Total	70

⁴⁵ Recommander d'envisager l'ouverture de procédures disciplinaires.

⁴⁶ Recommander la modification des instruments juridiques, des procédures et des processus.

⁴⁷ Recommander d'envisager le recouvrement des montants indûment dépensés.

⁴⁸ Recommander d'envisager le renvoi d'un cas aux autorités nationales pour une enquête ou des poursuites plus approfondies.

⁴⁹ Conformément à l'article 14 de l'instruction 65 relative aux investigations : « ... le/la Directeur/trice de [la DIO] peut, comme suite à une évaluation préliminaire ou une investigation, informer les senior managers des risques qui ont été identifiés, des faiblesses de contrôle interne et/ou d'autres déficiences qui ont été constatées ; il peut ensuite publier des recommandations à ce sujet ».

⁵⁰ Conformément à l'arrêté n° 1282 du 18 octobre 2007 sur la déclaration d'intérêts dans le contexte des achats et de l'octroi de subventions.

⁵¹ Le nombre de cas examinés par la DIO pour chacune de ces années est plus élevé. Tous les cas n'ont pas donné lieu à des recommandations ; les cas pour lesquels aucune recommandation n'a été émise ne sont pas inclus dans ce tableau.

Partie 2-

Programme et Budget

Cour européenne des droits de l'homme / Institution

Créée en 1959, 46 juges

Mission

■ La Cour européenne des droits de l'homme (la Cour), créée par la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH ou la Convention), est l'organe judiciaire indépendant du Conseil de l'Europe. Sa mission principale est d'assurer le respect des engagements pris par les États contractants en examinant les requêtes alléguant une violation des droits énoncés dans la Convention et en rendant un arrêt établissant une violation lorsque la requête est recevable et bien fondée. Depuis plusieurs années, les tensions internationales et la situation politique, économique et sanitaire se sont conjuguées pour créer un climat d'instabilité mettant à rude épreuve les valeurs du Conseil de l'Europe. La Cour continue à devoir absorber un grand nombre de nouvelles affaires. Dans ce contexte, le rôle de la Cour dans la protection et l'amélioration de l'État de droit, de la démocratie et des droits fondamentaux est plus que jamais d'actualité.

Priorités 2024-2027

■ La Cour reste confrontée à un défi majeur : plus de 76 500 requêtes bien fondées sont en attente en avril 2023. Au cours des trois dernières années, la Cour a traité en moyenne 38 000 requêtes par an. Dans le même temps, elle a dû faire face à un afflux massif d'affaires liées à des événements régionaux, étatiques ou sociétaux spécifiques tels que l'invasion de l'Ukraine en 2014 et 2022, la tentative de coup d'État en Turquie ou la pandémie de covid-19.

■ Ces dernières années, la Cour a également connu une nette augmentation du nombre d'affaires interétatiques en raison de la multiplication des conflits entre États membres ou anciens États membres du Conseil de l'Europe. Ces affaires sont particulièrement difficiles, en raison de leur complexité juridique, et mobilisent des ressources qui doivent être transférées des secteurs traitant d'autres requêtes.

■ À la suite de la cessation du statut de membre de la Fédération de Russie au Conseil de l'Europe, la Cour reste compétente pour traiter les requêtes dirigées contre la Fédération de Russie concernant des actes ou omissions susceptibles de constituer une violation de la Convention, à condition qu'ils aient eu lieu avant le 16 septembre 2022 inclus. La Cour est saisie d'environ 17 000 affaires pendantes contre la Russie et l'on peut s'attendre à ce que d'autres soient introduites dans les mois, voire les années, à venir. En tout état de

cause, la Cour sera amenée à traiter des affaires russes pendant de nombreuses années.

■ En ce qui concerne l'adhésion de l'UE à la CEDH, de nouvelles négociations sont en cours pour résoudre les difficultés liées au traité de l'UE soulignées par la Cour de Justice de l'UE (CJUE) dans l'Avis 2/13, et des progrès significatifs ont été réalisés sur un certain nombre de questions. Pour sa part, le greffe devra adapter son recrutement, réorganiser la formation professionnelle et anticiper les changements informatiques afin d'être prêt à relever ce nouveau défi.

■ En matière de coopération avec les parties prenantes, les échanges avec les juridictions membres du Réseau des cours supérieures continueront d'enrichir le dialogue et de faciliter la mise en œuvre de la Convention. Le greffe continuera également à exploiter et à développer la nouvelle plate-forme de partage des connaissances récemment lancée, qui vise à donner aux professionnels du droit, aux universitaires et au grand public un accès facile à des informations complètes et actualisées sur sa jurisprudence dans les domaines clés couverts par la Convention.


■ La Cour déploie des efforts considérables pour accélérer l'examen des affaires et améliorer ses outils et méthodes de travail ainsi que l'organisation de son greffe. Les technologies de l'information jouent un rôle crucial dans la poursuite de ces objectifs. La Cour continuera à développer ses systèmes informatiques internes et à fournir de nouveaux services informatiques externes aux gouvernements, aux représentants des requérants et au public. En interne, le projet Gateway vise à améliorer l'efficacité du traitement des affaires, à accroître la productivité et, en fin

de compte, à réduire le nombre total de requêtes en attente. Des technologies avancées telles que l'intelligence artificielle seront utilisées pour aider les juristes pendant le processus de rédaction et pour améliorer les capacités de traduction. La Cour continuera également d'investir dans des services informatiques externes afin de diffuser et d'échanger des informations avec différents publics. Les services existants, tels que les sites eComms et Rule 39, seront encore améliorés ; de nouveaux services publics importants seront introduits, tels qu'un formulaire de requête en ligne et une nouvelle plate-forme pour partager en toute sécurité des documents et des fichiers multimédias. Ces innovations exigeront également de la Cour qu'elle renforce sa capacité à contrer des menaces de sécurité de plus en plus sophistiquées.

« Nous réaffirmons notre attachement profond et constant à la Convention européenne des droits de l'homme et à la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) en tant que **garants ultimes des droits de l'homme sur notre continent**, aux côtés de nos systèmes démocratiques et judiciaires nationaux. Nous réaffirmons l'obligation primordiale qui nous incombe en vertu de la Convention de garantir à toute personne relevant de notre juridiction les droits et libertés définis dans la Convention, conformément au principe de subsidiarité, ainsi que notre obligation inconditionnelle de respecter les arrêts définitifs de la Cour européenne des droits de l'homme dans toute affaire à laquelle nous sommes parties ».

Déclaration de Reykjavik

Plan de performance

Réalisations	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> → Arrêts → Décisions 	<p>→ Les requérants, en particulier dans les affaires de catégories I, VI et VII, reçoivent la décision de la Cour en temps utile</p> 

Indicateurs de résultat	Cible 2027	Jalon 2025	Référence 2022
Résultat 1 - Les requérants, en particulier pour les affaires urgentes ou les affaires de juge unique (cat. I ou VI et VII), ont reçu la décision de la Cour en temps utile.			
Délai moyen pour traiter les affaires urgentes (catégorie I, sauf celles en attente d'un arrêt pilote ou de principe ou une décision)	40 mois [38 mois]	42 mois [40 mois]	42 mois
Pourcentage d'affaires traitées par un juge unique (sauf celles en attente d'un arrêt pilote ou de principe ou une décision) terminées dans l'année qui suit leur attribution	100 %	100 %	93 %
Temps moyen consacré à l'achèvement des affaires traitées par un juge unique (sauf celles en attente d'un arrêt pilote ou de principe ou une décision)	12 mois	12 mois	6 mois
Nombre de requêtes clôturées par un arrêt ou une décision	>130 000 [>150 000]	>63 500 [>75 000]	39 570

Structures

La Cour est composée de 5 sections, dont la composition est fixée pour 3 ans. Pour l'examen des affaires dont elle est saisie, la Cour siège en formation de juge unique, en comités de 3 juges, en chambres de 7 juges et en grande chambre de 17 juges. Le mandat des juges est de 9 ans, non renouvelable

Secrétariat financé par des ressources budgétaires

2024
Budget ordinaire : 612 emplois (185A 397B 12C 18L) y compris 34 emplois supplémentaires (20A 2L 12B)

Ressources (en K €)

	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	73 076,5	77 495,3	4 418,8	77 495,3	
Opérationnel	3 740,2	3 950,2	210,0	3 950,2	
Contribution du CdE aux PJ/PA					
Total ressources budgétaires	76 816,7	81 445,5	4 628,8	81 445,5	
Extrabudgétaire assuré	150,0	1 219,8		284,5	
Extrabudgétaire non assuré		991,7		1 920,9	
Total ressources extrabudgétaires	150,0	2 211,5		2 205,4	
Total	76 966,7	83 657,0		83 650,9	

Ressources extrabudgétaires - détail pour 2024-2025 (en K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	239	Réduire le temps de traitement	Groupe multilatéral	01/01/2011	31/12/2027			753,5
	265	Réduire l'arriéré d'affaires bien fondées de la Cour européenne des droits de l'homme	Multilatéral	01/11/2012	31/12/2027		934,5	1 968,9
Autres projets	2951	Augmenter le ciblage des affaires traitées par la Cour européenne des droits de l'homme	Multilatéral	01/01/2022	31/12/2027		569,7	
	2957	Renforcer le dialogue et les échanges avec les parties prenantes	Multilatéral	01/01/2024	31/12/2025			30,0
	2973	Enregistrement et diffusion sur Internet des audiences publiques de la Cour européenne des droits de l'homme 2022-2026	Groupe multilatéral	01/01/2022	31/12/2026			160,1
Total						1 504,2	2 912,5	

Garantir les droits humains et les libertés fondamentales / Programme

La Convention européenne des droits de l'homme (CEDH ou la Convention) a apporté une contribution extraordinaire à la protection et à la promotion des droits humains et de l'État de droit en Europe et joue un rôle central dans le maintien de la sécurité démocratique et l'amélioration de la bonne gouvernance. La mise en œuvre effective, au niveau national, de la Convention et des arrêts de la Cour, notamment en ce qui concerne les problèmes systémiques et structurels en matière de droits humains, reste le principal défi auquel est confronté le système de la CEDH.

La situation générale des droits humains en Europe dépend, entre autres, des actions et des engagements des États à respecter les exigences de la Convention. L'absence de capacités institutionnelles, de structures ou de législation adéquates, ainsi que la sensibilisation limitée du public, le manque de savoir-faire des juristes et des autres professionnels concernés, l'attention insuffisante portée aux droits humains par les professionnels du droit, peuvent rendre la mise en œuvre de la Convention inefficace au niveau national. En outre, de graves problèmes continuent d'être soulevés dans le contexte de

l'exécution de nombreux arrêts de la Cour, en particulier les affaires contre la Fédération de Russie, ainsi que celles liées aux situations post-conflit et aux conflits non résolus. De plus, des problèmes systémiques/structurels de longue date dans un certain nombre d'États membres conduisant à des limitations abusives des droits et des libertés et à des déficiences de l'État de droit requièrent une action concertée et une volonté politique pour mettre en œuvre les mesures nécessaires pour se conformer aux conclusions de la Cour.

L'objectif de ce Programme est la mise en œuvre effective de la Convention et des arrêts de la Cour au niveau national afin de garantir les droits humains et les libertés fondamentales

Il comprend les sous-programmes suivants :

- Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme
- Mise en œuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme aux niveaux européen et national

Théorie du changement			
Réalisations	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires	Impact
<p>→ Activités normatives 8 % Instruments juridiques, Recommandations, Lignes directrices Textes définissant les modalités d'adhésion de l'UE à la CEDH Autres mesures visant à améliorer le système de la CEDH Manuels Documents d'orientation Rapports</p> <p>→ Monitoring 42 % Classification des arrêts transmis par la Cour Dialogue bilatéral avec les États défendeurs Analyse du plan d'action Décisions du Comité des Ministres concernant les mesures prises et/ou requises</p> <p>→ Coopération 50 % Renforcement des capacités des juristes et autres professionnels (y compris les cours HELP) Activités de coopération ciblées, y compris le développement institutionnel (réunions bilatérales, ateliers, tables rondes) Manifestations de sensibilisation Débats thématiques organisés par le Comité des Ministres Fiches thématiques</p>	<p>→ Les États membres ont pu s'appuyer sur des instruments juridiques et mesures politiques, des orientations et des outils pratiques pour relever les défis sociétaux existants et émergents et pour améliorer encore l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux européen et national</p> <p>→ Les États défendeurs ont identifié des actions visant à exécuter efficacement les arrêts de la Cour</p> <p>→ Les autorités des États membres et les professionnels concernés ont renforcé leur capacité à mettre en œuvre la CEDH et les autres normes du Conseil de l'Europe, les arrêts de la Cour et les recommandations des entités du Conseil de l'Europe et des mécanismes de suivi</p> <p>→ Les institutions de l'État, les institutions nationales des droits humains, la société civile et les autres structures concernées ont pu s'appuyer sur des cadres et des pratiques renforcés pour relever efficacement les défis en matière de droits humains.</p> <p>→ Toutes les parties concernées ont un accès amélioré et plus transparent au processus de supervision et à des informations actualisées sur l'état d'exécution des affaires examinées par le Comité des Ministres</p>	<p>→ Les États défendeurs exécutent en temps opportun les arrêts de la Cour en offrant aux requérants une réparation appropriée et, le cas échéant, changent leur législation et leur pratique conformément aux exigences de la Convention européenne des droits de l'homme</p> <p>→ Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour mieux mettre en œuvre la CEDH aux niveaux européen et national.</p>	<p>→ Les États membres s'acquittent de leurs obligations découlant de la CEDH</p> <p>→ Les requérants obtiennent une réparation appropriée et les personnes jouissent de leurs droits consacrés dans la CEDH</p>
			<p>↓</p> <p>Droits humains et libertés fondamentales</p>  <p>Le Conseil de l'Europe contribue aux Objectifs de développement durable</p>

Type de ressources	2024					2025				
	Ressources budgétaires		Ressources extrabudgétaires		Total	Ressources budgétaires		Ressources extrabudgétaires		Total
	Budget Ordinaire	Autres budgets	Assuré y compris UE/PJ	Non assuré		Budget Ordinaire	Autres budgets	Assuré y compris UE/PJ	Non assuré	
Garantir les droits humains et les libertés fondamentales	14 489,4		4 647,9	7 231,3	26 368,6	13 232,9		2 257,5	8 083,7	23 574,1
Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme	6 863,3			1 461,8	8 325,1	7 630,5			1 457,9	9 088,4
Mise en œuvre effective de la CEDH au niveau européen et national	7 626,1		4 647,9	5 769,5	18 043,5	5 602,4		2 257,5	6 625,8	14 485,7

Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme / Sous-programme

Description du problème

■ De graves problèmes continuent d'être soulevés dans le contexte de l'exécution de nombreux arrêts de la Cour, en particulier les affaires contre la Fédération de Russie, ainsi que celles liées à des situations post-conflit et à des conflits non résolus, à des limitations abusives des droits et libertés, à des déficiences de l'État de droit et à des problèmes systémiques/structurels de longue date dans un certain nombre d'États membres, qui requièrent une action concertée et une volonté politique de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour se conformer aux conclusions de la Cour.

Valeur ajoutée et logique d'intervention

■ La responsabilité de l'exécution des arrêts de la Cour incombe aux États concernés qui, conformément à l'article 46 de la Convention européenne des droits de l'homme, s'engagent à se conformer à l'arrêt définitif de la Cour dans toute affaire à laquelle ils sont parties. La Convention confère au Comité des Ministres la responsabilité de surveiller l'exécution des arrêts définitifs de la Cour et des décisions approuvant les règlements amiables.

■ L'exécution pleine, efficace et rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme est un aspect crucial de la garantie collective établie par la Convention européenne des droits de l'homme pour la protection des droits humains, de l'État de droit et de la démocratie sur le continent européen. L'efficacité du

processus est vitale pour le rôle central du système de la Convention dans le maintien de la sécurité démocratique et l'amélioration de la bonne gouvernance.


■ Le Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme assiste le Comité des Ministres dans son rôle de surveillance de l'exécution par les États défendeurs. Il soutient également les États par le biais d'un dialogue permanent sur les mesures individuelles nécessaires pour assurer que les victimes de violations obtiennent une réparation appropriée et/ou les mesures générales nécessaires pour empêcher que des violations similaires ne se produisent à l'avenir. Sur demande, les parties nationales concernées reçoivent différentes formes de soutien ciblé (notamment des conseils de nature technique et juridique, y compris sous la forme d'ateliers, de tables rondes, de cours de formation et de visites d'étude).

« Nous continuerons à soutenir la réponse efficace et rapide de la Cour aux requêtes pendantes et redoublerons d'efforts pour l'exécution complète, efficace et rapide des arrêts, y compris en développant une approche plus coopérative, inclusive et politique basée sur le dialogue, comme indiqué dans l'annexe IV « Recommander le système de la Convention comme pierre angulaire de la protection des droits de l'homme par le Conseil de l'Europe ». [...]
L'exécution des arrêts de la Cour et d'une surveillance effective de cette procédure pour s'assurer de la pérennité à long terme, de l'intégrité et de la crédibilité du système de la Convention. »

Déclaration de Reykjavik

■ La persistance d'un certain nombre de problèmes systémiques et structurels mis en évidence dans les arrêts de la Cour et devant le Comité des Ministres a également conduit au renforcement du dialogue et de la coopération avec les parties prenantes nationales, telles que les institutions nationales des droits humains (INDH) et les organisations de la société civile, dont l'importance et la précieuse contribution au système de la Convention ont été continuellement soulignées dans les Déclarations à haut niveau de ces dernières années et lors des sessions du Comité des Ministres.

Théorie du changement

Réalisations	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires	Impact
<p>→ Monitoring 83 %</p> <p>Classification des arrêts transmis par la Cour</p> <p>Dialogue bilatéral avec les États défendeurs</p> <p>Analyse du plan d'action</p> <p>Décisions du Comité des Ministres concernant les mesures prises et/ou requises</p> <p>→ Coopération 17 %</p> <p>Activités de coopération ciblées (missions, réunions bilatérales, ateliers, sensibilisation, tables rondes, cours de formation et visites d'étude)</p> <p>Débats thématiques organisés par le Comité des Ministres</p> <p>Fiches thématiques</p>	<p>→ Les États défendeurs ont identifié des actions pour exécuter efficacement les arrêts de la Cour</p> <p>→ Toutes les parties concernées ont eu un accès amélioré et plus transparent au processus de surveillance et à des informations actualisées sur l'état d'exécution des affaires examinées par le Comité des Ministres</p>	<p>→ Les États défendeurs exécutent en temps utile les arrêts de la Cour en offrant aux requérants une réparation appropriée et, le cas échéant, changent leur législation et leur pratique conformément aux exigences de la Convention européenne des droits de l'homme</p>	<p>→ Les États membres s'acquittent leurs obligations au titre de la Convention européenne des droits de l'homme</p> <p>→ Les requérants obtiennent une réparation appropriée et les personnes jouissent de leurs droits garantis par la Convention européenne des droits de l'homme</p> <p>↓ Impact du programme : Droits humains et libertés fondamentales</p>  <p>Le Conseil de l'Europe contribue aux Objectifs de développement durable</p>

Priorités 2024-2027

■ Au cours des quatre années, la priorité sera de répondre au nombre croissant d'arrêts transmis par la Cour (46 % d'arrêts supplémentaires en décembre 2022 par rapport à décembre 2020) et d'aider les États membres à clore davantage d'affaires. Cet objectif sera atteint en renforçant le dialogue avec les États défendeurs et en développant davantage les méthodes de travail et les moyens mis à la disposition du processus de supervision, en particulier les réunions « droits de l'homme » du Comité des Ministres.

■ Parallèlement, la priorité sera également accordée à l'amélioration continue de la visibilité et de la transparence du processus d'exécution (requérants, États défendeurs, société civile). Enfin, en ce qui concerne les affaires contre la Fédération de Russie, tout sera mis en œuvre pour assurer l'exécution des arrêts de la Cour, y compris par le développement de synergies avec d'autres organisations internationales telles que les Nations Unies.

■ Une attention particulière sera accordée à l'adhésion de l'Union européenne à la CEDH une fois que les négociations auront abouti.

Indicateurs de résultat immédiat	Indicateurs de réalisation	Cible 2027	Jalon 2025	Référence 2022
Résultat immédiat 1 - Les États défendeurs ont identifié des actions pour exécuter efficacement les arrêts de la Cour				
Nombre de nouvelles affaires classées par décision du Comité des Ministres		5 200	2 600	1 001
Pourcentage de plans d'action/rapports soumis dans le délai de 6 mois ou dans un délai supplémentaire de 3 mois		≥75 % [80 %]	≥72 % [75 %]	72 %
Nombre d'activités de coopération ciblées en ligne et <i>in situ</i> avec les autorités nationales	■	360 [480]	180 [240]	92
Résultat immédiat 2 - Toutes les parties concernées ont eu un accès amélioré et plus transparent au processus de surveillance et à des informations actualisées sur l'état d'exécution des affaires examinées par le Comité des Ministres				
Nombre de communications émanant d'organisations de la société civile et d'institutions nationales des droits humains	■	880 [1 000]	440 [500]	217
Nombre de fiches thématiques contenant des exemples de mesures adoptées en réponse aux arrêts de la Cour, élaborées et mises à jour dans le but de diffuser les bonnes pratiques	■	24 [32]	12 [16]	6

Indicateurs de résultat intermédiaire				
Résultat intermédiaire 1- Les États défendeurs exécutent en temps utile les arrêts de la Cour en offrant aux requérants une réparation appropriée et, le cas échéant, changent leur législation et leur pratique conformément aux exigences de la Convention européenne des droits de l'homme				
Nombre d'affaires principales clôturées par une résolution finale		≥ 840 [950]		200
Nombre total d'affaires clôturées par une résolution finale		≥ 3 700 [4 200]		880

Structures basées sur une Convention / Résolution	
<ul style="list-style-type: none"> Comité des Ministres 	

Secrétariat financé par des ressources budgétaires	
2024 Budget ordinaire : 53 emplois (35A 18B) y compris 3 emplois supplémentaires (1A 2B)	2025 Budget ordinaire : 61 emplois (41A 20B) y compris 8 emplois supplémentaires (6A 2B)

Ressources (en K €)						
	2023	2024	Variation	2025	Variation	
Personnel	6 010,8	6 439,0	428,2	7 204,9	765,9	
Opérationnel	384,0	424,3	40,2	425,6	1,3	
Contribution du CdE aux PJ/PA	61,2		(61,2)			
Total ressources budgétaires	6 456,0	6 863,3	407,3	7 630,5	767,2	
Extrabudgétaire assuré	333,3					
Extrabudgétaire non assuré		1 461,8		1 457,9		
Total ressources extrabudgétaires	333,3	1 461,8		1 457,9		
Total	6 789,3	8 325,1		9 088,4		

Ressources extrabudgétaires - détail pour 2024-2025 (en K €)								
Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	2869	Réduire l'arriéré des affaires de référence de la Cour européenne des droits de l'homme non encore exécutées	Multilatéral	01/01/2021	31/12/2025			2 919,6
Total								2 919,6

Mise en œuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme aux niveaux européen et national / Sous-programme

Description du problème

- La Convention européenne des droits de l'homme (« CEDH » ou « la Convention ») a apporté une contribution extraordinaire à la protection et à la promotion des droits humains et de l'État de droit en Europe et joue un rôle central dans le maintien de la sécurité démocratique et l'amélioration de la bonne gouvernance.
- La mise en œuvre effective de la Convention au niveau national, notamment en ce qui concerne les problèmes systémiques et structurels en matière de droits humains, reste le principal défi auquel est confronté le système de la CEDH. La situation générale des droits humains en Europe dépend, entre autres, des actions et des engagements des États à respecter les exigences de la Convention. L'absence de capacités institutionnelles, de structures ou de législation adéquates, ainsi que la sensibilisation limitée du public, le manque de savoir-faire des juristes et autres professionnels concernés, l'importance insuffisante accordée aux droits humains dans l'éducation, peuvent rendre la mise en œuvre de la CEDH inefficace au niveau national.
- Les institutions nationales des droits humains (INDH), qui sont des acteurs clés dans la promotion et la protection des droits humains, comblant le fossé potentiel entre les droits des individus et les responsabilités de l'État, peuvent être exposées à des conditions de travail difficiles, à des menaces, à des pressions et à des attaques.
- Les crises majeures, notamment l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et ses conséquences, ainsi que la triple crise planétaire du changement climatique, de la pollution et de la perte de biodiversité, ont également des effets négatifs directs sur les droits humains et les libertés fondamentales. Avec les nouveaux développements technologiques et sociétaux, elles génèrent de nouveaux défis et nécessitent une action au niveau européen pour assurer la protection effective des droits humains en Europe, conformément aux principes sous-jacents de subsidiarité et de responsabilité partagée.


« Soulignant l'obligation qui incombe au premier chef à toutes les Hautes Parties contractantes à la Convention de reconnaître à toute personne relevant de leur juridiction les droits et libertés définis dans la Convention conformément au principe de subsidiarité, l'importance de prendre en compte la jurisprudence de la Cour de manière à donner pleinement effet à la Convention et leur obligation inconditionnelle de se conformer aux arrêts définitifs de la Cour. »

Déclaration de Reykjavik

Valeur ajoutée et logique d'intervention

- L'action du Conseil de l'Europe se fonde sur un ensemble unique d'instruments internationaux juridiquement contraignants dans le domaine des droits humains, ainsi que sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et les conclusions des mécanismes de suivi. Son approche transversale et multidisciplinaire comprend un travail d'établissement de normes, par lequel l'Organisation fournit des orientations aux niveaux normatif et politique en réponse aux défis posés aux droits humains dans les sociétés européennes.
- Le Conseil de l'Europe facilite également le dialogue intergouvernemental en vue d'identifier et de traiter les principaux défis auxquels sont confrontés les États membres dans le cadre du système de la CEDH. L'adhésion de l'UE à la CEDH renforcera l'efficacité du système de la CEDH au niveau européen et garantira une protection paneuropéenne cohérente des droits humains.
- Ces mesures sont complétées par des programmes de coopération ciblés qui aident les autorités nationales à traiter les questions soulevées par les arrêts de la Cour et d'autres mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe (tels que le CPT, le Comité européen des droits sociaux et d'autres). Il s'agit notamment d'évaluations des besoins, d'avis d'experts et d'orientations, de documents politiques pratiques aux niveaux national et régional, d'expertise législative et de renforcement des capacités pour les juristes et autres professionnels. Dans ce contexte, le programme HELP (éducation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit) joue un rôle important en aidant les États membres à mettre en œuvre la CEDH et à exécuter les arrêts de la Cour. Les programmes de coopération permettent également à divers acteurs nationaux de jouer leur rôle dans la défense des droits humains et d'entrer en contact avec leurs pairs au niveau international, y compris les INDH indépendantes, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes. →

Théorie du changement

Réalisations	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires	Impact
<ul style="list-style-type: none"> → Activités normatives 16 % Recommandations, lignes directrices Textes définissant les modalités d'adhésion de l'UE à la CEDH Autres mesures visant à améliorer le système de la CEDH Manuels, documents d'orientation → Coopération 84 % Avis d'experts/recommandations, manuels, documents d'orientation Renforcement des capacités des juristes et autres professionnels (y compris les cours HELP) Coopération ciblée, y compris le développement institutionnel 	<ul style="list-style-type: none"> → Les États membres ont pu s'appuyer sur de nouveaux instruments juridiques et mesures politiques, des orientations et des outils pratiques pour relever les défis sociétaux existants et émergents et pour améliorer encore l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux européen et national → Les autorités des États et les professionnels concernés ont renforcé leur capacité à mettre en œuvre la CEDH et les autres normes du Conseil de l'Europe, les arrêts de la Cour et les recommandations des entités du Conseil de l'Europe et des mécanismes de suivi → Les institutions des États, les institutions nationales des droits humains, la société civile et les autres structures concernées ont renforcé leur capacité à relever efficacement les défis en matière de droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> → Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin de mieux mettre en œuvre la Convention européenne des droits de l'homme aux niveaux européen et national 	<ul style="list-style-type: none"> → Les États membres s'acquittent de leur obligation de mettre en œuvre efficacement la Convention européenne des droits de l'homme aux niveaux européen et national → Les personnes jouissent de leurs droits inscrits dans la Convention européenne des droits de l'homme <p>↓ Impact du programme: Droits humains et libertés fondamentales</p>  <p>Le Conseil de l'Europe contribue aux Objectifs de développement durable</p>

■ L'approche du Conseil de l'Europe est renforcée par des synergies et une coordination avec des partenaires internationaux clés tels que l'UE, son Agence des droits fondamentaux (FRA) et l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (FRONTEX), divers organes des Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et son Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), ainsi que différents réseaux européens de justice (formation) tels que le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ) et le Conseil des barreaux européens (CCBE).

Priorités 2024-2027

■ Au cours des quatre années, la priorité des travaux intergouvernementaux sera accordée à l'examen des principaux défis auxquels est confronté le système de la CEDH, notamment en ce qui concerne l'efficacité du système de sélection et d'élection des juges de la Cour, les moyens d'assurer la reconnaissance du statut des juges et de leur service à la Cour et de fournir des garanties supplémentaires pour préserver leur indépendance et leur impartialité, l'évaluation de l'impact des Protocoles n° 15 et 16 à la CEDH et l'utilisation des nouvelles technologies par la Cour.

■ L'action visant à relever les défis en matière de droits humains se concentrera sur la protection efficace des droits humains dans les

situations de crise, à la lumière des enseignements tirés de la pandémie de covid-19, et sur l'intelligence artificielle. La finalisation des dispositions internes de l'UE nécessaires pour mener à bien la procédure d'adoption des textes fixant les modalités de l'adhésion de l'UE à la CEDH sera suivie de près.

■ En ce qui concerne les activités de coopération, les programmes visant à renforcer la subsidiarité et à aider les États membres à mettre en œuvre les arrêts de la Cour (notamment en renforçant les capacités nationales efficaces et les coordinateurs nationaux pour l'exécution) constitueront une priorité. Le soutien aux efforts nationaux et internationaux visant à remédier aux conséquences de l'agression de la Fédération de Russie sur les droits humains sera également essentiel. Un soutien continuera d'être apporté au renforcement des connaissances et des capacités des juristes et autres professionnels concernés (notamment par le biais de cours HELP), ainsi qu'aux travaux des Institutions nationales des droits humains (INDH) et des mécanismes nationaux de prévention (MNP). Les projets de coopération continueront également à travailler avec les États membres pour relever les défis nouveaux et transversaux en matière de droits humains, et pour mettre en œuvre des solutions innovantes afin de faire face aux menaces existantes en matière de droits humains.

Indicateurs de résultat immédiat	Indicateurs de réalisation	Cible 2027	Jalon 2025	Référence 2022
Résultat immédiat 1 - Les États membres ont pu s'appuyer sur de nouveaux instruments juridiques et des mesures politiques, des orientations et des outils pratiques pour relever les défis sociétaux existants et émergents et pour améliorer encore l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux européen et national				
Nombre de nouvelles normes, rapports et outils disponibles	■	15	8	4
Date de disponibilité d'un rapport évaluant l'efficacité du système de sélection et d'élection des juges de la Cour et les moyens d'assurer la reconnaissance du statut des juges et de leur service à la Cour et de fournir des garanties supplémentaires pour préserver leur indépendance et leur impartialité, et, le cas échéant, date de disponibilité d'un éventuel travail de suivi	■	30/06/2026 (travail de suivi)	31/12/2024 (rapport)	
Nombre de rapports évaluant la mise en œuvre des conventions et recommandations sélectionnées et, sous réserve de conclusions, de propositions de suivi	■	7	4	2
Nombre d'autorités nationales ayant participé à des activités d'examen de la mise en œuvre des recommandations du Comité des Ministres dans le domaine des droits humains		150	75	25
Nombre d'États membres ayant pris des initiatives pour diffuser les orientations et les outils pratiques développés		32	16	8
Résultat immédiat 2 - Les autorités des États et les professionnels concernés ont renforcé leur capacité à mettre en œuvre la CEDH et les autres normes connexes du Conseil de l'Europe, ainsi que les arrêts de la Cour et les recommandations des entités du Conseil de l'Europe et des mécanismes de suivi				
Nombre de visiteurs de la plateforme de partage des connaissances de la CEDH (ECHR-KS)	■	200 000 [300 000]	100 000 [150 000]	50 000
Nombre de versions en langues non officielles de la plateforme de partage des connaissances de la CEDH		2 [4]	1 [2]	0
Nombre de pays ayant bénéficié d'activités de coopération ciblées pour renforcer leur capacité à mettre en œuvre la CEDH (hors HELP)		20 [24]	18 [22]	12
Nombre de pays ayant bénéficié d'activités de coopération visant à renforcer leur capacité nationale d'exécution des arrêts de la Cour (hors HELP)		13 [46]	7 [46]	5
Nombre cumulé de participants aux cours en ligne HELP certifiés au cours de la période de référence (format tutoré et auto-apprentissage)	■	60 000 [80 000]	30 000 [40 000]	18 000
Pourcentage de participants déclarant avoir utilisé les connaissances et les compétences acquises dans le cadre de diverses activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, y compris la participation aux cours HELP		70 %	70 %	70 %
Résultat immédiat 3 - Les institutions des États, les institutions nationales des droits humains, la société civile et les autres structures concernées ont renforcé leur capacité à relever efficacement les défis en matière de droits humains				
Nombre d'États membres qui ont abordé des questions substantielles spécifiques soulevées par des arrêts de la Cour sous la supervision du Comité des Ministres avec le soutien ciblé d'activités de coopération		10 [13]	7 [10]	5
Nombre de pays (États membres et voisins) dans lesquels les institutions nationales indépendantes des droits humains, la société civile, les institutions de l'Ombudsman, les mécanismes nationaux de prévention, les universités ont bénéficié du soutien des activités de coopération		50	50	50

Indicateurs de résultat intermédiaire

Résultat intermédiaire 1- Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin de mieux mettre en œuvre la Convention européenne des droits de l'homme aux niveaux européen et national

Nombre d'États membres ayant changé leurs politiques, leur législation et leurs pratiques en tenant compte des exigences de la CEDH

Structures avec mandat du CM

- Comité directeur pour les droits de humains (CDDH)
 - Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)
 - [Groupe *ad hoc* sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme (« 46+1 ») - si nécessaire].
 - (à partir de fin 2024) Comité de rédaction sur les droits humains et l'environnement (DH-ENV)

Secrétariat financé par les ressources budgétaires

2024-2025

Budget ordinaire : 13 emplois (7A 6B)

Ressources (en K €)

	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	1 570,8	1 577,8	6,9	1 573,6	(4,1)
Opérationnel	933,5	933,3	(0,2)	890,2	(43,0)
CoE contribution to PJ/AP	1 273,6	5 115,1	3 841,5	3 138,5	(1 976,6)
Total ressources budgétaires	3 777,9	7 626,1	3 848,2	5 602,4	(2 023,7)
Extrabudgétaire assuré	6 794,7	4 647,9		2 257,5	
Extrabudgétaire non assuré		5 769,5		6 625,8	
Total ressources extrabudgétaires	6 794,7	10 417,4		8 883,3	
Total	10 572,6	18 043,5		14 485,7	

Ressources extrabudgétaires - détail pour 2024-2025 (en K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	2194	Réseaux académiques ouverts du Conseil de l'Europe (OCEAN)	Groupe multilatéral	01/07/2022	30/06/2025			823,5
	2488	EU-AC: HELP	Régional	02/01/2020	30/06/2024	90,8		
	2508	Professionnels du droit au Kosovo ⁵²	Kosovo ⁵²	01/09/2023	31/08/2025			740,6
	3305	Soutien aux mesures du système judiciaire visant à prévenir et à combattre la radicalisation des mineurs	Tunisie	01/01/2024	31/12/2026			667,0
	3331	HELP	Maroc	01/01/2024	31/12/2026			333,5
	3336	HELP	Tunisie	01/01/2023	31/12/2025		300,1	
	3354	Programme Sud V - C8 - HELP Régional	Régional	01/09/2022	31/08/2025	389,0		
Autres projets	3642	Soutien à la Cour constitutionnelle dans l'application et la diffusion des normes européennes en matière de droits de l'homme - Phase II	Kosovo ⁵²	01/01/2024	31/12/2025			750,0
	2520	Soutien à la mise en œuvre effective des arrêts de la Cour constitutionnelle dans le domaine des droits fondamentaux	Türkiye	17/09/2021	16/09/2025	2 352,8		
	2561	L'éducation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit dans l'Union européenne III (UE-CdE HELP UE III)	Groupe multilatéral	01/03/2022	31/08/2024	370,5		
	2592	Renforcement de la subsidiarité: un soutien au partage des connaissances de la CEDH et au dialogue des Cours supérieures	Groupe multilatéral	01/07/2022	30/06/2026			2 260,7
	2941	Prix Raoul Wallenberg 2022, 2024 & 2026	Multilatéral	01/10/2021	31/03/2026			29,4
	3058	HELP et mise en œuvre de la CEDH	Multilatéral	15/11/2021	31/12/2024			384,3
	3105	HELP dans les Balkans occidentaux	Régional	01/01/2023	31/12/2024		250,3	
	3163	Favoriser la transparence des décisions judiciaires et renforcer la mise en œuvre nationale de la CEDH	Multilatéral	01/04/2022	30/04/2024		363,3	
	3167	UE/CdE Formation judiciaire sur l'État de droit et les droits fondamentaux	Groupe multilatéral	01/11/2022	31/10/2024	271,2		
	3259	HFIII: HF 2 - Améliorer la protection du droit de propriété et faciliter l'exécution des arrêts de la Cour EDH	Albanie	01/01/2023	31/12/2026	450,3		

⁵² Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

Projet de Programme et Budget 2024-2027 du Conseil de l'Europe

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins	
Autres projets	3260	HFIII: HF 7 - Renforcer la responsabilité du système judiciaire et améliorer la protection des droits des victimes	Monténégro	01/01/2023	31/12/2026	800,5			
	3275	DGREF_2022_22HR02_Le numérique par défaut : Optimisation de l'efficacité et de la qualité des services judiciaires et transparence des décisions judiciaires	Croatie	10/05/2022	09/01/2024	9,0			
	3425	Soutien aux moyens efficaces à mettre en œuvre au niveau interne pour l'exécution rapide des arrêts de la CEDH (Phase 1)	Groupe multilatéral	01/01/2023	30/06/2024		159,7		
	3483	Forum des MNP européens (Phase V)	Multilatéral	03/07/2023	02/07/2025	259,1			
	3525	La mort n'est pas justice : Abolition de la peine de mort en Europe et ailleurs	Multilatéral	01/04/2023	31/03/2025			343,1	
	3599	EU-CdE HELP dans l'UE IV	Groupe multilatéral	01/09/2024	31/08/2027			1 288,9	
	3650	HELP dans les Balkans occidentaux (HELP WB)	Régional	01/01/2025	31/12/2026			399,9	
	3657	Transition numérique dans les enquêtes et les procédures pénales	Multilatéral	01/09/2024	31/08/2026			667,1	
	3658	Soutien aux Institutions des Médiateurs	Multilatéral	01/02/2024	31/01/2026			574,6	
	3661	Promouvoir les droits humains dans les forces armées	Groupe multilatéral	01/02/2024	31/01/2026			957,6	
	3674	Forum des MNPs Européens (6 ^e phase)	Multilatéral	01/03/2025	28/02/2027			293,4	
	3677	HELP mise en œuvre de la CEDH - former les professionnels du droit pour une meilleure application des droits humains	Groupe multilatéral	01/01/2024	31/12/2025			1 027,9	
	3678	Soutien aux moyens efficaces à mettre en œuvre au niveau interne pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (Phase 2)	Groupe multilatéral	01/07/2024	30/06/2027			451,2	
PA thématique	3288	HFIII: HF 13 - Renforcer la protection des droits de l'homme dans le contexte de la migration	Türkiye	01/01/2023	31/12/2025	533,6			
	3671	HELP Asile/Migration - Formations des juristes pour avancer la protection des réfugiés et migrants en Europe	Groupe multilatéral	01/01/2024	31/12/2025			402,6	
Total						5 526,8	1 073,5	12 395,3	
Total Plans d'action pour les États membres – CV assurées (cf. Annexe IX)								305,2	

Commissaire aux droits de l'homme / Institution

Créé en 1999

Mission

■ Le Commissaire aux droits de l'homme est une institution non judiciaire indépendante et impartiale créée en 1999 par le Comité des Ministres. La Commissaire a un mandat étendu qui est défini dans la Résolution Res(99)50. La Commissaire n'est pas liée à des procédures formelles et exerce ses fonctions de manière indépendante et impartiale. Cette capacité à s'adapter rapidement à des circonstances changeantes est l'un des principaux atouts de l'institution.

■ La mission de la Commissaire est de promouvoir la prise de conscience et le respect des droits humains dans les États membres

en encourageant des mesures de réforme pour obtenir des améliorations tangibles dans ce domaine. La Commissaire entretient un dialogue constant avec les États membres et les autres parties prenantes. Ses visites sont axées sur l'examen des problèmes clés et la formulation de recommandations précises dans le cadre de la publication de rapports par pays. La Commissaire sensibilise le public aux défis de la sauvegarde des droits humains en publiant des documents thématiques sur des problèmes spécifiques.

Elle peut intervenir en tant que tierce partie dans les procédures de la Cour européenne des droits de l'homme et soumettre des communications au titre de la Règle 9 au Comité des Ministres dans le cadre de son rôle de surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour. Enfin, elle contribue également à la résolution rapide des crises émergentes ou aux efforts de reconstruction post-conflit.

■ La Commissaire coopère avec un large éventail d'institutions internationales et de mécanismes de suivi des droits humains, notamment les Nations Unies et leurs bureaux spécialisés, l'OSCE et l'Union européenne. Elle coopère également étroitement avec les structures nationales des droits humains, les principales ONG de défense des droits humains, les universités et les groupes de réflexion.

« Nous nous engageons à renforcer l'institution du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, notamment à la lumière de la nécessité d'une **action rapide et fondée sur des principes** pour faire face au recul et aux autres défis évolutifs en matière de droits de l'homme ».

Déclaration de Reykjavik

Priorités 2024-2027

■ Compte tenu de la nécessité d'agir rapidement et en se basant sur des principes pour remédier au recul et à d'autres problèmes évolutifs en matière de droits humains soulignés dans la Déclaration de Reykjavik, la Commissaire aux droits de l'homme favorisera la prise de conscience et le respect des droits humains dans les États membres en encourageant les mesures de réforme visant à apporter des améliorations tangibles. La Commissaire définit ses priorités qui peuvent évoluer au cours de la période quadriennale pour refléter l'évolution de la situation des droits humains. Le mandat de la Commissaire Mijatović prendra fin le 31 mars 2024 et les priorités ci-dessous seront réexaminées par le ou la prochain-e Commissaire.

■ En termes de domaines prioritaires, la Commissaire se concentrera sur (i) l'impact sur les droits humains de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, y compris la poursuite des travaux sur la responsabilité ; (ii) une meilleure mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, en s'attaquant en particulier au non-respect systématique de ces arrêts ; (iii) la lutte contre toutes les tentatives d'affaiblissement de l'indépendance et de l'impartialité de la justice ; (iv) la dimension « droits humains » de la dégradation de l'environnement, y compris le changement climatique ; (v) la lutte contre les mouvements anti-genre ; (vi) les droits sociaux et économiques et l'égalité ; (vii) la gestion des migrations dans le respect des droits humains. En outre, la Commissaire souhaite développer davantage les deux domaines suivants (i) étendre sa capacité de réaction rapide et (ii) renforcer son travail avec la société civile, les défenseurs des droits humains et les structures nationales des droits humains et assurer un environnement propice pour eux dans les États membre.

Plan de performance

Réalisations	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> → Rapports, mémorandums, lettres, documents publics contenant des recommandations, interventions de tiers, communications au Comité des Ministres au titre de la Règle 9 → Documents thématiques sur des questions prioritaires ou d'actualité, déclarations → Ateliers, événements, tables rondes 	<ul style="list-style-type: none"> → Grâce à un dialogue constructif et à une confiance mutuelle, des problèmes ont été identifiés et des solutions concrètes ont été proposées par la Commissaire aux gouvernements afin de garantir le respect des droits humains dans les États membres. → Le grand public, la société civile et les acteurs des droits humains dans les États membres ont été informés des questions d'actualité relatives aux droits humains grâce à des activités de sensibilisation



Indicateurs de résultat	Cible 2027	Jalon 2025	Référence 2022
Résultat 1 - Grâce à un dialogue constructif et à une confiance mutuelle, des problèmes ont été identifiés et des solutions concrètes ont été proposées par la Commissaire aux gouvernements afin de garantir le respect des droits humains dans les États membres			
Nombre de visites et de missions ciblées de la Commissaire organisées dans les États membres	36	18	10
Nombre de suivis écrits préparés (par exemple, rapports de suivi par pays, mémorandums, lettres)	36	18	10
Résultat 2 - Le grand public, la société civile et les acteurs des droits humains dans les États membres ont été informés des questions d'actualité en matière de droits humains grâce à des activités de sensibilisation			
Nombre de documents thématiques publiés sur des questions prioritaires ou d'actualité (par exemple, document thématique, recommandation, commentaire sur les droits humains, déclaration thématique)	36	18	11
Nombre d'activités organisées sur des questions d'actualité (par exemple, atelier, événement, table ronde)	12	6	3
Taux d'engagement moyen sur Twitter	1,2 %	1,2 %	3,4 %
Nombre de visiteurs uniques par mois sur le site web de la Commissaire	35 000	30 000	25 000
Nombre d'articles publiés dans les principaux médias nationaux et internationaux	4 800	2 400	1 000

Structures
Commissaire aux droits de l'homme

Secrétariat financé par des ressources budgétaires
2024-2025 Budget ordinaire : 30 emplois (22A 8B) y compris 3 emplois supplémentaires (3A)

Ressources (en K €)					
	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	3 537,8	3 889,3	351,5	3 889,3	
Opérationnel	331,4	406,4	75,0	406,4	
Contribution du CdE aux PI/PA					
Total ressources budgétaires	3 869,2	4 295,7	426,5	4 295,7	
Extrabudgétaire assuré					
Extrabudgétaire non assuré					
Total ressources extrabudgétaires					
Total	3 869,2	4 295,7		4 295,7	

Assemblée parlementaire / Institution

Créée en 1949, 306 membres et 306 suppléants

Mission

■ L'Assemblée parlementaire est l'organe délibérant et statutaire du Conseil de l'Europe. Les parlementaires qui composent l'Assemblée sont issus des parlements nationaux des 46 États membres de l'Organisation, reflétant leur composition politique et l'équilibre entre les sexes, et représentent 700 millions de citoyens.

■ La mission de l'Assemblée est de promouvoir le développement et la mise en œuvre des normes les plus élevées en matière de démocratie, de droits humains et d'État de droit, au bénéfice de toutes et tous en Europe. Elle agit en tant que conscience démocratique de l'Europe.

■ L'Assemblée débat des questions européennes émergentes et d'actualité, identifie les tendances, partage les expériences et les pratiques prometteuses et établit des critères et des normes. Elle exerce un contrôle politique sur l'action des gouvernements et des parlements dans la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe, tant en Europe que, de plus en plus, dans les régions voisines. Elle suit en outre la mise en œuvre des obligations statutaires et des engagements post-adhésion des États membres, réagit aux questions les plus graves et les plus brûlantes relatives aux droits humains, à la démocratie et à l'État de droit en Europe et dans le monde, et fournit souvent une alerte précoce et une réaction rapide.

■ En tant qu'organe statutaire du Conseil de l'Europe, son rôle institutionnel comprend l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme ainsi que du ou de la Secrétaire Général·e, du ou de la Secrétaire Général·e Adjoint·e et du ou de la Commissaire aux droits de l'homme.

■ L'Assemblée discute et adopte des recommandations et des résolutions sur toute question relevant du but et du champ d'action du Conseil de l'Europe, ainsi que des avis, notamment sur des projets

de conventions et des demandes d'adhésion. Les textes adoptés par l'Assemblée servent de lignes directrices aux gouvernements, aux parlements et aux partis politiques des États membres du Conseil de l'Europe et au-delà, ainsi qu'aux organisations internationales partenaires.

■ L'observation des élections fait partie intégrante de la procédure de suivi de l'Assemblée. Les délégations de l'Assemblée observent les élections dans le cadre de la Mission internationale d'observation des élections (MIOE), à laquelle participent l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, l'OSCE/BIDDH, le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, assistés par des experts de la Commission de Venise.

■ L'Assemblée entreprend une coopération interparlementaire, impliquant les parlementaires et le personnel des parlements nationaux, pour faire en sorte que les instruments clés du Conseil de

l'Europe et les textes de l'Assemblée soient mieux connus des parlements nationaux des États membres et des parlements bénéficiant du statut de Partenaire pour la démocratie. L'Assemblée interagit étroitement avec le Comité des Ministres, les comités intergouvernementaux, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, la Cour européenne des droits de l'homme, la Commission de Venise et les mécanismes de suivi indépendants de l'Organisation. Elle coopère également étroitement avec plusieurs organisations régionales et internationales afin de maximiser l'impact de son action. L'Assemblée se réunit quatre fois par an pour une session plénière d'une semaine. Le Secrétariat de l'Assemblée, dirigé par la Secrétaire Générale de l'Assemblée élue par l'Assemblée, fournit à l'Assemblée l'assistance nécessaire à son bon fonctionnement et à l'accomplissement de son mandat. →

« Nous reconnaissons le rôle joué par le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire pour apporter **une réponse ferme à la guerre d'agression** de la Russie contre l'Ukraine et définir un programme ambitieux pour notre soutien à l'Ukraine et pour assurer la redevabilité. (...) Nous nous engageons (...) à continuer à **renforcer la coopération et le dialogue politique** avec l'Assemblée parlementaire, notamment en recourant davantage au Comité mixte ».

Déclaration de Reykjavik

Plan de performance

Réalisations	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> → Documents de l'Assemblée (projets de Recommandations/Résolutions/Opinions) → Plate-forme de dialogue politique et d'échange → Activités de coopération, réseaux et plateformes → Rapports d'observation des élections parlementaires ou présidentielles → Interviews et vidéos sur les réseaux sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> → Les parlementaires ont bénéficié d'une organisation efficace des parties de session, des réunions de commissions, des auditions et des conférences, conformément à leurs attentes → Les parlements des États membres concernés ont bénéficié des activités de coopération interparlementaire mises en œuvre pour répondre aux besoins et priorités spécifiques du Conseil de l'Europe et des parlements nationaux → L'Assemblée et les parlements des États membres concernés ont reçu des rapports d'observation qui évaluent les élections parlementaires ou présidentielles et comportent des recommandations ciblées → L'opinion publique des États membres a été informée des activités de l'Assemblée et de ses membres par les médias traditionnels et sociaux



Priorités 2024-2027

■ Au cours des quatre prochaines années, l'Assemblée parlementaire continuera à jouer son rôle de plateforme parlementaire politique multilatérale pour débattre des défis actuels et des questions émergentes auxquels les droits humains, la démocratie et l'État de droit doivent faire face sur le continent européen et au-delà, notamment en ce qui concerne l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

■ Un soutien sera apporté à l'Ukraine, notamment par le biais de la coopération interparlementaire, pour faire face aux conséquences politiques, juridiques et en matière de droits humains de la guerre, ainsi que pour garantir l'obligation de rendre des comptes. L'Assemblée apportera une dimension parlementaire à la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et soutiendra la promotion et la mise en œuvre au niveau national des principales conventions du Conseil de l'Europe. En outre, par le biais des débats parlementaires, elle contribuera au maintien de la sécurité démocratique, à la lutte contre le recul démocratique, à l'alerte précoce et à la réaction rapide, ainsi qu'à la promotion d'une culture

européenne de la démocratie, notamment par la participation des jeunes aux processus démocratiques.

■ Dans le même temps, elle s'attachera à défendre le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable en tant que droit humain, ainsi qu'à traiter les aspects juridiques et relatifs aux droits humains de l'utilisation de l'intelligence artificielle et d'autres nouvelles technologies numériques. Dans le cadre de ses priorités politiques de longue date, l'Assemblée continuera à lutter contre les inégalités, à défendre les droits sociaux, à protéger les plus vulnérables, à promouvoir une société cohésive par des moyens culturels et connexes, ainsi qu'à renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes, y compris dans ses propres activités et structures. L'observation des élections figurera parmi les principales priorités politiques de l'Assemblée. Dans le cadre de son rôle institutionnel et statutaire, l'Assemblée veillera à ce que les juges de la Cour européenne des droits de l'homme soient élus en temps voulu et examinera la demande d'adhésion qui lui a été transmise par le Comité des Ministres.

Indicateurs de résultat	Cible 2027	Jalon 2025	Référence 2022
Résultat 1 - Les parlementaires ont bénéficié d'une organisation efficace des parties de session, des réunions de commissions, des auditions et des conférences, conformément à leurs attentes			
Pourcentage d'orateurs inscrits ayant pu prendre la parole	≥ 70 %	≥ 65 %	75 %
Nombre de conférences et d'auditions organisées pendant les réunions de commission	≥ 250	≥ 125	60
Degré de satisfaction des parlementaires quant à l'assistance fournie avant, pendant et après les parties de session/réunions de commissions	Élevé	Élevé	Élevé
Degré de satisfaction des utilisateurs de la plateforme en ligne PACE-Apps de l'Assemblée	≥ 9/10	≥ 8/10	-
Résultat 2 - Les parlements des États membres concernés ont bénéficié de programmes de coopération interparlementaire mis en œuvre pour répondre aux besoins et priorités spécifiques du Conseil de l'Europe et des parlements nationaux			
Nombre de participants aux activités de coopération	300	150	-
Pourcentage de participants aux activités de coopération déclarant que ces dernières ont répondu à leurs besoins	85 %	75 %	-
Résultat 3 - L'Assemblée et les Parlements des États membres concernés ont reçu des rapports d'observation qui évaluent les élections parlementaires ou présidentielles et incluent des recommandations ciblées			
Nombre de missions d'observation des élections organisées (y compris les missions pré- et post-électorales)	≥ 20	≥ 10	10
Réactions des parlements et des partenaires (y compris les membres de la MIOE et de la Commission de Venise) concernant les rapports d'observation et les recommandations	Positive	Positive	-
Résultat 4 - L'opinion publique des États membres a été informée des activités de l'Assemblée et de ses membres par les médias traditionnels et sociaux			
Nombre d'articles publiés dans la presse écrite et en ligne dans lesquels les activités de l'Assemblée sont reflétées	9 000	5 000	3 352
Nombre d'entretiens publiés en ligne	≥ 100	50	-
Augmentation annuelle du nombre d'abonnés aux comptes des réseaux sociaux de l'Assemblée	≥ 10 %	≥ 5 %	1,3 %

Structures					
Bureau de l'Assemblée	Comité présidentiel	Commissions	Délégations nationales	Groupes politiques	Comité mixte

Secrétariat financé par les ressources budgétaires
2024-2025 Budget ordinaire : 79 emplois (1H 43A 35B)

Ressources (en K €)

	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	11 236,9	11 235,9	(1,0)	11 235,9	
Opérationnel	5 116,4	5 121,8	5,4	5 121,8	
Contribution du CdE aux PJ/PA	75,6		(75,6)		
Total ressources budgétaires	16 428,9	16 357,7	(71,2)	16 357,7	
Extrabudgétaire assuré	503,1				
Extrabudgétaire non assuré		848,7		846,4	
Total ressources extrabudgétaires	503,1	848,7		846,4	
Total	16 932,0	17 206,4		17 204,1	

Ressources extrabudgétaires - détail pour 2024-2025 (en K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	3738	Prix des droits de l'homme Vaclav Havel 2024-2025	Groupe multilatéral	01/01/2024	31/12/2025			90,0
	3741	Renforcer les relations et la coopération entre le Parlement ukrainien et l'APCE 2024-2025	Ukraine	01/01/2024	31/12/2025			220,0
	3742	Plateforme parlementaire pour les droits des personnes LGBTI en Europe 2024-2025	Groupe multilatéral	01/01/2024	31/12/2025			252,6
	3743	Alliance parlementaire contre la haine 2024-2025	Groupe multilatéral	01/01/2024	31/12/2025			452,5
	3744	Réseau parlementaire pour le droit des femmes de vivre sans violence 2024-2025	Multilatéral	01/01/2024	31/12/2025			480,0
	3746	Action parlementaire pour les droits sociaux 2024-2025	Groupe multilatéral	01/01/2024	31/12/2025			200,0
Total							1 695,1	

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux / Institution

Créé en 1994, 306 membres et 306 suppléants

Mission

- Le Congrès est une assemblée politique représentant les élus locaux et régionaux d'Europe. Il apporte au Conseil de l'Europe une perspective locale et régionale et contribue à la mise en œuvre des valeurs et des normes de l'Organisation au niveau local.
- Le Congrès a pour mission statutaire de protéger la démocratie locale en Europe en faisant progresser la décentralisation, en favorisant la gouvernance à plusieurs niveaux et la participation des citoyens. Il est le seul forum paneuropéen de la démocratie territoriale et est chargé du suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale, traité international dans le domaine de la démocratie locale et régionale, ratifié par l'ensemble des États membres. Sur la base des dispositions de cette Charte et de ses visites de suivi dans les États membres, le Congrès aide les autorités nationales et locales à mettre en œuvre les changements suggérés dans ses recommandations. Il offre également son expertise dans plusieurs domaines tels que l'évaluation du cadre juridique et institutionnel ou la contribution à l'élaboration de nouvelles lois et politiques.
- Un autre aspect de la mission du Congrès est l'observation des élections locales et régionales à l'invitation des autorités nationales. Ses recommandations (aux autorités nationales) et ses résolutions (aux autorités locales et régionales) constituent la base d'un dialogue politique régulier et d'une coopération avec le Comité des Ministres et les gouvernements nationaux. Dans ce domaine, le Congrès travaille en étroite coopération avec la Commission de Venise et avec d'autres organisations internationales telles que le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE.
- Pour l'aider à remplir sa mission, le Congrès mène des projets de coopération principalement en Europe du Sud-Est, en Ukraine et en Géorgie.
- Le Congrès entretient des relations institutionnelles étroites avec les organisations européennes partenaires afin de créer des synergies et de coordonner les actions dans les domaines de priorités

« Nous nous engageons (...) à soutenir le rôle essentiel de la gouvernance à plusieurs niveaux dans la réalisation de la vision de l'Organisation, entre autres par le biais du rôle du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux dans la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale. »

Déclaration de Reykjavik

communes. Il coopère étroitement avec le Comité européen des régions pour assurer la complémentarité et éviter les doubles emplois, ainsi qu'avec les principales associations paneuropéennes représentant les collectivités locales et régionales.

- Pour veiller à ce que la dimension locale et régionale soit pleinement prise en compte dans toutes les activités pertinentes du Conseil de l'Europe, le Congrès coopère avec les principaux organes de l'Organisation : le Comité des Ministres et ses groupes de rapporteurs, l'Assemblée parlementaire, la Commissaire aux droits de l'homme et les services opérationnels.

Priorités 2024-2027

- Au cours des quatre années, le Congrès se concentrera sur le renforcement du suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale et sur l'observation des élections locales et régionales. Il développera également de nouvelles activités sur les droits humains et l'État de droit afin de renforcer les valeurs et les normes du Conseil de

l'Europe au niveau local et régional.

- Le Congrès mettra en œuvre des projets et des activités de coopération visant à aider les autorités locales et régionales à renforcer la démocratie représentative et la participation des citoyens, à réduire les inégalités et à lutter contre la discrimination, à traiter des questions environnementales ainsi que de la numérisation et de l'intelligence artificielle dans le contexte local.
- Il aidera les collectivités locales et régionales à mieux comprendre leurs obligations en matière de droits humains afin de réduire le nombre d'affaires portées devant la Cour européenne des droits de l'homme en raison de décisions prises par les villes et les régions. Le Congrès aidera le département de l'exécution des arrêts à contacter les villes et les régions pour clore davantage d'affaires.
- Le Congrès continuera d'agir en tant qu'organe de suivi de la démocratie locale, en tant qu'organe consultatif du Comité des Ministres et en tant que partenaire opérationnel sur le terrain, en mettant en œuvre les plans d'action du Conseil de l'Europe.

Plan de performance

Réalisations	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> → Débats politiques thématiques → Visites de contrôle → Rapports de suivi → Rapports d'observation électorale incluant des recommandations → Événements → Semaine européenne de la démocratie locale → Visites officielles de haut niveau 	<ul style="list-style-type: none"> → Les responsables politiques locaux et régionaux ont échangé de manière constructive sur les principaux défis auxquels sont confrontées leurs collectivités, grâce à l'organisation efficace de débats et à l'échange d'expériences entre pairs sur des questions présentant un intérêt particulier pour eux → Les États parties ont identifié des mesures en s'appuyant sur les rapports de suivi et leurs recommandations sur la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale → Les États membres concernés ont identifié les mesures en s'appuyant sur les rapports d'observation des élections et leurs recommandations → Les collectivités locales et régionales ont bénéficié d'outils pour promouvoir et protéger efficacement les droits humains et l'État de droit, dans le cadre de leurs responsabilités → Les collectivités locales et régionales ont renforcé leur capacité à répondre aux besoins spécifiques et aux priorités de leurs communautés grâce à une plus grande participation des citoyens et à un meilleur dialogue avec les autorités nationales → Les citoyens des États membres ont été informés des activités du Congrès et de ses membres par le biais des médias traditionnels et sociaux



Indicateurs		Cible 2027	Jalon 2025	Référence 2022
Résultat 1 - Les responsables politiques locaux et régionaux ont échangé de manière constructive sur les principaux défis auxquels sont confrontées leurs communautés, grâce à l'organisation efficace de débats et au partage d'expériences entre pairs sur des questions présentant un intérêt particulier pour eux				
Nombre de débats politiques thématiques organisés par le Congrès dans les domaines prioritaires identifiés lors de ses sessions plénières et forums statutaires (hors débats avec des projets de résolution/recommandations)		40	20	10
Nombre de résolutions adressées aux autorités locales et régionales débattues et adoptées par le Congrès		48	24	12
Nombre de recommandations thématiques (n'incluant pas celles issues directement du suivi du groupe de travail) adressées au Comité des Ministres, débattues et adoptées par le Congrès		> 24	12	6
Nombre cumulé de membres participant aux débats pendant les sessions		1 600	800	400
Résultat 2 - Les États parties ont identifié des mesures en s'appuyant sur les rapports de suivi et leurs recommandations sur la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale				
Nombre d'États membres ayant reçu un rapport de suivi		28	14	7
Résultat 3 - Les États membres concernés ont identifié des mesures en s'appuyant sur les rapports d'observation électorale et leurs recommandations				
Nombre d'élections observées à l'invitation des États membres		12	6	3
Nombre d'États membres ayant reçu des rapports et des recommandations à la suite d'une mission d'observation électorale		12	6	3
Date de disponibilité pour les États membres d'une base de données recensant et comparant les recommandations du Congrès sur les observations électorales et les derniers développements			31/12/2025	
Résultat 4 - Les collectivités locales et régionales ont bénéficié d'outils pour promouvoir et protéger efficacement les droits humains et l'État de droit, dans le cadre de leurs responsabilités				
Date de disponibilité d'une stratégie du Congrès sur les droits humains et l'État de droit			31/12/2025	
Nombre de participants aux conférences et ateliers sur les droits humains destinés aux représentants locaux et régionaux et à leurs administrations		400	200	100
Nombre de manuels et d'outils en ligne (MOOC) sur les droits humains		3		
Résultat 5 - Les autorités locales et régionales ont renforcé leur capacité à répondre aux besoins et priorités spécifiques de leurs communautés grâce à une plus grande participation des citoyens et à un meilleur dialogue avec les autorités nationales				
Nombre de municipalités et de régions participant à la Semaine européenne de la démocratie locale		85	75	65
Nombre d'associations d'autorités locales et régionales aidées par des projets de coopération et des partenariats à renforcer leur capacité de plaidoyer et de dialogue avec les autorités nationales		9 [19]	7 [10]	5
Nombre de recommandations des assemblées de citoyens prises en compte par les autorités locales et régionales à la suite de projets de coopération		40 [60]	20 [30]	10
Résultat 6 - Les personnes dans les États membres ont été informées des activités du Congrès et de ses membres par le biais des médias traditionnels et sociaux				
Nombre d'événements liés à l'initiative Journée de visibilité		12	6	3
Nombre de publications pertinentes sur les médias sociaux		800	400	200
Pourcentage d'augmentation du nombre d'utilisateurs externes du site web du Congrès		10 %	5 %	-

Structures						
Forum statutaire	Chambre des pouvoirs locaux	Chambre des régions	Bureau	3 commissions statutaires	Délégations nationales	Groupes politiques

Secrétariat financé par des ressources budgétaires
2024-2025 Budget ordinaire : 34 emplois (13A 21B)

Ressources (en K €)					
	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	3 851,1	3 968,8	117,7	3 968,8	
Opérationnel	2 583,6	2 583,6		2 583,6	
Contribution du CdE aux PJ/PA	8,4	1 672,6	1 664,2	2 137,4	464,8
Total ressources budgétaires	6 443,1	8 225,0	1 781,9	8 689,8	464,8
Extrabudgétaire assuré	841,4	454,1			
Extrabudgétaire non assuré		899,7		1 297,2	
Total ressources extrabudgétaires	841,4	1 353,8		1 297,2	
Total	7 284,5	9 578,8		9 987,0	

Ressources extrabudgétaires – détail pour 2024-2025 (en K €)									
Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ assuré	CV assuré	Besoins	
PA par pays	3118	Renforcer le cadre institutionnel pour la démocratie locale	Kosovo ⁵³	01/01/2024	31/12/2026			566,9	
	3119	Renforcer les approches de la migration fondées sur les droits humains au niveau local	Maroc	01/01/2024	31/12/2025			750,0	
	3120	Renforcer le cadre institutionnel pour la démocratie locale	Tunisie	01/01/2024	31/12/2025			480,0	
PA thématique	3396	Renforcer la gouvernance participative décentralisée et la démocratie territoriale	Multilatéral	01/01/2023	31/12/2024		250,3		
	3705	Promouvoir une gouvernance décentralisée démocratique et durable	Multilatéral	01/01/2025	31/12/2027			400,0	
Total							250,3	2 196,9	
Total Plans d'action pour les États membres – CV assurées (cf. Annexe IX)								203,7	

⁵³ Cf. note 52, page 58.

Unis pour l'Ukraine et la responsabilité - Registre des dommages / Programme

Accord partiel élargi, créé en 2023, 43 Participants et membres associés

Mission

■ Le Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine (le Registre) a été établi le 12 mai 2023 par la Résolution CM/Res(2023)3 du Comité des Ministres, qui constitue une première étape importante pour assurer une indemnisation rapide des victimes des actes internationalement illicites de la Fédération de Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine. Le Registre sert à consigner, sous forme documentaire, les preuves et les informations relatives aux demandes d'indemnisation concernant les dommages, pertes ou préjudices causés, à compter du 24 février 2022, sur le territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, s'étendant à ses eaux territoriales, à toutes les personnes physiques et morales concernées, ainsi qu'à l'État ukrainien, y compris ses autorités régionales et locales, ses entités publiques ou contrôlées, par les actes internationalement illicites de la Fédération de Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine. Le Registre est établi pour une période initiale de trois ans. Il a son siège à La Haye (Pays-Bas) et dispose d'un bureau satellite en Ukraine.


« Nous exprimons notre soutien total à l'Ukraine et à son peuple. Nous resterons aux côtés de l'Ukraine, aussi longtemps qu'il le faudra. Sans obligation de rendre des comptes, il ne peut y avoir de paix durable (...). Nous réaffirmons donc la nécessité d'une réponse juridique internationale sans équivoque pour toutes les victimes, ainsi que pour l'État ukrainien ».

Déclaration de Reykjavik

Priorités 2024-2027

- Au cours des quatre années, l'accent sera mis sur :
 - établir et rendre opérationnel le Registre, ses organes et son personnel, ses règles et procédures, ainsi que sa plateforme numérique sécurisée ;
 - l'établissement d'un formulaire de demande, de catégories de demandes, de critères de preuve et d'exigences appropriées pour la soumission des demandes avec une vérification de base des données conformément aux critères d'éligibilité ;
 - promouvoir le registre auprès des demandeurs potentiels - particuliers, entreprises, entités de l'État ukrainien et des municipalités, y compris les entreprises ;
 - recevoir, organiser, classer et traiter les demandes et les preuves, et enregistrer les demandes éligibles dans le registre aux fins de leur examen et de leur adjudication par un futur mécanisme d'indemnisation ;
 - l'élargissement de l'adhésion au registre afin d'inclure le plus grand nombre possible d'États non européens ;
 - participer et faciliter les travaux visant à établir, par un instrument international distinct, une future commission internationale d'indemnisation pour l'Ukraine, qui pourrait comprendre une commission des demandes d'indemnisation et un fonds d'indemnisation.

Plan de performance

Réalisation	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> → Registre des demandes éligibles → Rapports trimestriels 	<p>→ Les réclamations admissibles sont enregistrées sur une plateforme numérique robuste, sécurisée et complète aux fins de leur examen et de leur règlement futur</p>  <p>Le Conseil de l'Europe contribue aux Objectifs de développement durable</p>

Indicateurs de résultat

	Cible 2027	Jalon 2025	Baseline 2022
Résultat 1 - Les requérants ont des demandes de dommages éligibles enregistrées dans une plateforme numérique robuste, sécurisée et complète aux fins de leur examen et de leur adjudication futurs			
Date de disponibilité d'une plateforme numérique sécurisée pleinement opérationnelle		Avant le 31/12/2024	-
Délai moyen d'évaluation de l'éligibilité des demandes	À définir	À définir	-
Pourcentage de demandes éligibles enregistrées	100 %	50 %	-

Structures

- Conférence des participants
- Conseil du registre

Secrétariat financé par des ressources budgétaires

2024-2025
Budget ordinaire : 44 emplois (30A 13B 1C)

Ressources (en K €)					
	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel		5 710,3		5 913,2	202,9
Opérationnel		2 728,0		2 921,7	193,7
Contribution du CdE aux PJ/PA					
Total ressources budgétaires		8 438,3		8 834,9	396,6
Extrabudgétaire assuré					
Extrabudgétaire non assuré					
Total ressources extrabudgétaires					
Total		8 438,3		8 834,9	396,6

Tableau 3 – Budget de l'Accord partiel élargi du Registre des dommages						
Dépenses et recettes (en K €)	Réel 2022	Budget 2023	Variation	Budget 2024	Variation	Budget 2025
Dépenses de personnel				5 710,3	202,9	5 913,2
Personnel				5 261,3	186,9	5 448,2
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions				449,0	16,0	465,0
Autres dépenses				2 728,0	193,7	2 921,7
Dépenses diverses				2 728,0	193,7	2 921,7
Total dépenses				8 438,3	396,6	8 834,9
Contributions				8 438,3	396,6	8 834,9
Contributions obligatoires				8 438,3	396,6	8 834,9
Total recettes				8 438,3	396,6	8 834,9

43 participants et membres associés : Albanie, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, République de Moldova, Monaco, Monténégro, Pays-Bas, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, San Marin, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Ukraine, Royaume-Uni, Canada, Union européenne, Japon, États-Unis d'Amérique.

Promouvoir la justice sociale, la santé et un environnement durable / Programme

La justice sociale, la santé et un environnement propre, sain et durable sont essentiels à la stabilité et à la sécurité démocratiques et déterminants pour la pleine jouissance des droits humains par toutes et tous. Ils ont des effets positifs très divers, tels que lutter contre l'extrême pauvreté et l'exclusion sociale et, en tant que vecteur de cohésion sociale, rétablir les liens sociaux et la confiance dans les institutions nationales, et rendre les démocraties résilientes. Toutefois, les systèmes de protection d'un large éventail de droits sociaux et de droits humains dans les domaines de la santé et de l'environnement présentent de nombreuses faiblesses. Le Conseil de l'Europe a de solides acquis en matière de protection des droits

sociaux, de la santé publique et de l'environnement grâce à un certain nombre d'instruments uniques qui constituent la base de son action.

L'objectif de ce Programme est de promouvoir la justice sociale, la santé et un environnement durable pour toutes et tous.

Il comprend les sous-programmes suivants:


- Mise en œuvre effective de la Charte sociale européenne
- Santé et droits humains
- Qualité du médicament et soins de santé
- Protection de l'environnement et droits humains
- Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe

Théorie du changement

Réalisations	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires	Impact
<p>→ Activités normatives 68 % Instruments juridiques Recommandations Lignes directrices politiques Outils Rapports d'étude Pharmacopée européenne et normes de référence</p> <p>→ Monitoring 5 % Rapports de monitoring Rapports de suivi Évaluation juridique de la conformité de la législation et des pratiques nationales avec la Charte sociale européenne Évaluation de l'application du Code européen de sécurité sociale et des recommandations connexes du Comité des ministres</p> <p>→ Coopération 27 % Renforcement des capacités Soutien juridique, technique, conseils Documents politiques, documents d'orientation Manuels, ressources en ligne, réseaux Séminaires, ateliers Publications</p>	<p>→ Les États membres ont pu s'appuyer sur des instruments juridiques ou politiques pour élaborer des politiques visant à contribuer à un environnement propre, sain et durable, à protéger les droits humains qui y sont liés, en particulier dans le domaine de la biomédecine et de la santé, et à améliorer la qualité des médicaments et des soins de santé.</p> <p>→ Les États parties ont identifié les mesures nécessaires en ce qui concerne la Charte sociale européenne et le Code européen de sécurité sociale</p> <p>→ Les États membres ont identifié des mesures pour lutter contre la contrefaçon de produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique, le trafic d'organes humains et pour protéger efficacement la vie sauvage et le milieu naturels de l'Europe, ainsi que le paysage</p> <p>→ Les autorités sanitaires de toute l'Europe et d'ailleurs ont collectivement assuré un accès continu à des médicaments et à des produits de santé de qualité sur le marché.</p> <p>→ Les États membres et les parties prenantes concernées ont renforcé leur capacité à garantir les droits sociaux, à contribuer à un environnement propre, sain et durable et à protéger les droits humains qui y sont liés, ainsi qu'à s'attaquer aux problèmes de la consommation de drogues et des addictions</p>	<p>→ Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour mettre les situations en conformité avec la Charte sociale européenne et le Code européen de sécurité sociale</p> <p>→ Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour contribuer à un environnement propre, sain et durable et protéger les droits humains qui y sont liés, pour protéger efficacement les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé et pour s'attaquer aux problèmes de la consommation de drogues et des addictions</p> <p>→ Les États membres s'engagent à harmoniser et à développer davantage les normes relatives aux médicaments et aux soins de santé, à renforcer leur application et à utiliser efficacement les ressources et, ce faisant, contribuent à atténuer les risques potentiels pour les citoyens et la santé publique en général</p>	<p>→ Les États membres s'acquittent de leurs obligations de garantir les droits sociaux, de contribuer à un environnement propre, sain et durable et de protéger les droits humains qui y sont liés, en particulier dans les domaines de la biomédecine et de la santé.</p> <p>→ Les personnes jouissent de leurs droits sociaux, d'un environnement propre, sain et durable et de leurs droits, en particulier dans les domaines de la biomédecine et de la santé.</p>

↓

Justice sociale, santé et un environnement durable



Le Conseil de l'Europe contribue aux Objectifs de développement durable

Ressources (en K €)

Type de ressources	2024					2025				
	Ressources budgétaires		Ressources extrabudgétaires		Total	Ressources budgétaires		Ressources extrabudgétaires		Total
	Budget Ordinaire	Autres budgets	Assuré y compris UE/PJ	Non assuré		Budget Ordinaire	Autres budgets	Assuré y compris UE/PJ	Non assuré	
Promouvoir la justice sociale, la santé et un environnement durable	9 593,8	83 501,6	2 739,7	3 058,2	98 893,3	9 503,7	93 539,5	3 722,5	3 263,8	110 029,5
Mise en œuvre effective de la Charte sociale européenne	6 677,7		328,8	751,0	7 757,5	6 361,8		327,9	707,2	7 396,9
Santé et droits humains	1 493,9	1 640,7	260,9	1 322,1	4 717,6	1 672,9	1 717,8	44,6	1 657,6	5 092,9
Qualité du médicament et des soins de santé		79 502,8	2 150,0		81 652,8		89 352,8	3 350,0		92 702,8
Protection de l'environnement et droits humains	1 422,2	609,2		985,1	3 016,5	1 469,0	637,8		899,0	3 005,8
Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe		1 748,9			1 748,9		1 831,1			1 831,1

Mise en œuvre effective de la Charte sociale européenne / Sous-programme

Description du problème

■ En période de crise et de difficultés économiques, les personnes les plus vulnérables de la société et celles qui, pour diverses raisons, sont devenues marginales, sont les plus touchées. La pandémie de covid-19 a révélé des forces mais aussi de graves faiblesses dans les systèmes de protection d'un large éventail de droits sociaux à travers l'Europe. En plus des conséquences de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et de la crise du coût de la vie, le fossé entre les riches et les pauvres ne cesse de se creuser dans de nombreux États membres, avec un taux de chômage élevé et un nombre croissant de « travailleurs pauvres ». Lorsque le progrès social fait défaut, que les droits sociaux ne sont pas protégés et que la justice sociale n'est pas assurée, la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques s'érode. Les droits sociaux doivent faire partie de l'effort de reconstruction après ces crises. Le respect des droits sociaux a des effets positifs multiples ; il est un moyen de lutter contre l'extrême pauvreté et l'exclusion sociale. En tant que vecteur de cohésion sociale, il reconstruit les liens sociaux et la confiance dans les institutions nationales.

Valeur ajoutée et logique d'intervention

■ L'action du Conseil de l'Europe repose sur la Charte sociale européenne (ci-après « la Charte », STE n° 35/163), un traité du Conseil de l'Europe qui garantit les droits sociaux et économiques comme pendant de la Convention européenne des droits de l'homme. Elle est la pierre angulaire du modèle européen des droits humains. La Charte garantit la protection d'un large éventail de droits humains quotidiens liés au logement, à la santé, à l'éducation, à l'emploi, à la protection sociale et à la non-discrimination. Le système de suivi de la Charte est basé sur des rapports nationaux annuels : dans le cadre de la procédure de rapport, le Comité européen des droits sociaux (CEDS)

examine la conformité à la Charte de la situation dans les États parties. Le CEDS décide également de la recevabilité et du bien-fondé des réclamations émanant des syndicats, des organisations d'employeurs ou des (I)ONG pour les États ayant accepté la procédure de réclamations collectives. Le Comité des Ministres veille à ce que les États remédient aux lacunes identifiées par le CEDS en adoptant des recommandations les invitant à modifier leur législation ou leur pratique. Le Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne et du Code européen de sécurité sociale (CG), composé de représentant-es des États parties à la Charte et au Code et assisté d'observateurs des partenaires sociaux européens, prépare des projets de recommandations et de résolutions pour examen par le Comité des Ministres dans le cadre des procédures de rapport prévues par la Charte. Les décisions adoptées par le Comité des Ministres en septembre 2022 et mars 2023 sur la réforme de la Charte étendent de manière significative le rôle et les travaux futurs du CG.

■ Le Code européen de sécurité sociale (ci-après « le Code », STE n° 48) est un autre traité international du Conseil de l'Europe sur les droits sociaux utilisé comme référence pour l'action. Le Code définit des normes pour neuf branches de la

sécurité sociale concernant des aspects importants du droit à la sécurité sociale consacré par l'article 12 de la Charte sociale européenne. Le respect du Code est contrôlé par une procédure de supervision annuelle, basée sur des rapports nationaux. Sur la base des conclusions de l'Organisation internationale du travail, le CG prépare des projets de résolution pour chaque État partie, qui doivent être adoptés par le Comité des Ministres.

■ Les décisions de réforme du Comité des Ministres relatives à la Charte renforcent encore les éléments de normalisation et de contrôle de la stratégie de l'Organisation en matière de droits sociaux. Le renforcement progressif des activités de coopération complète le triangle stratégique.→

« La justice sociale est cruciale pour la stabilité et la sécurité démocratiques et, à cet égard, nous réaffirmons notre engagement total en faveur de la protection et de la mise en œuvre des droits sociaux tels qu'ils sont garantis par le système de la Charte sociale européenne. Nous envisagerons l'organisation d'une conférence de haut niveau sur la Charte sociale européenne, en vue de prendre d'autres engagements au titre de la Charte, dans la mesure du possible ».

Déclaration de Reykjavik

Théorie du changement

Réalisations	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires	Impact
<p>→ Monitoring 61 %</p> <p>Évaluation juridique de la conformité des législations et pratiques nationales avec la Charte sociale européenne</p> <p>Recommandations du Comité des Ministres sur la mise en conformité des situations de non-conformité avec la Charte</p> <p>Évaluation de l'application du Code européen de sécurité sociale et des recommandations connexes du Comité des Ministres</p> <p>Orientations ou recommandations</p> <p>→ Coopération 39 %</p> <p>Dialogue entre les organes de la Charte et les autorités étatiques</p> <p>Expertise juridique</p> <p>Sessions de formation</p> <p>Sensibilisation</p> <p>Activités de renforcement des capacités pour les OING, les INDH, les organismes de promotion de l'égalité, les partenaires sociaux et les autres parties prenantes</p>	<p>→ Les États parties ont identifié les mesures nécessaires au respect de la Charte sur la base des conclusions et décisions du CEDS et des recommandations du Comité des Ministres qui en découlent.</p> <p>→ Les États parties ont identifié des mesures sur la base des résolutions du Comité des Ministres concernant l'application du Code</p> <p>→ Les États membres et la société civile, y compris les partenaires sociaux, ont renforcé leur capacité à assurer la protection des droits sociaux et à relever les nouveaux défis en matière de cohésion sociale, et disposent d'une meilleure base pour s'engager davantage en faveur de la Charte et du Code</p>	<p>→ Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour mettre les situations en conformité avec la Charte sociale européenne et le Code européen de sécurité sociale lorsque les mécanismes de suivi identifient des lacunes</p>	<p>→ Les États membres s'acquittent de leurs obligations en vertu de la Charte sociale européenne et du Code européen de sécurité sociale</p> <p>→ Les personnes jouissent de leurs droits sociaux</p>

↓ Impact du programme :
Justice sociale, santé et un environnement durable



Priorités 2024-2027

■ L'objectif sera de poursuivre et de renforcer le suivi effectif de la Charte et d'intensifier les activités visant à faire des résultats du suivi un moteur de changement au niveau national, en mettant, le cas échéant, la situation des droits sociaux en conformité avec les exigences de la Charte à la lumière des évaluations du CEDS. Cet objectif sera largement soutenu par la mise en œuvre sans faille des décisions de réforme adoptées et des nouveautés introduites par le

Comité des Ministres, y compris le suivi renforcé par le CG au monitoring du CEDS et le renforcement du dialogue entre les organes de la Charte, les autorités nationales et les partenaires sociaux. Les activités de coopération dans le domaine des droits sociaux seront développées davantage. En outre, une conférence de haut niveau sur la Charte sociale européenne sera organisée afin d'inciter les États parties à prendre de nouveaux engagements au titre de la Charte, dans la mesure du possible.

Indicateurs de résultat immédiat	Indicateurs de réalisation	Cible 2027	Jalon 2025	Référence 2022
Résultat immédiat 1 - Les États parties ont identifié les mesures nécessaires au respect de la Charte sur la base des conclusions et décisions du CEDS et des recommandations du Comité des Ministres qui en découlent				
Pourcentage d'États ayant soumis des rapports statutaires sur la Charte et/ou des rapports <i>ad hoc</i> (sur décision du CEDS et du CG) dans les trois mois suivant la date limite	■	95 %	92 %	90 %
Nombre de conclusions adoptées par le CEDS (rapports statutaires)	■	1000	400	400
Nombre d'analyses juridiques du CEDS sur la base de rapports <i>ad hoc</i> des États sur des questions nouvelles ou importantes en matière de droits sociaux		2	1	-
Nombre de résolutions/recommandations adoptées par le Comité des Ministres sur le suivi des conclusions, décisions et analyses juridiques basées sur des rapports <i>ad hoc</i>		90	45	25
Nombre de décisions (recevabilité et bien-fondé des réclamations collectives) adoptées par le CEDS	■	106	50	24
Durée moyenne globale des procédures (recevabilité et bien-fondé) pour les décisions adoptées en matière de réclamations		36 mois	39 mois	40 mois
Résultat immédiat 2 - Les États parties ont identifié des mesures sur la base des résolutions du Comité des Ministres concernant l'application du Code (sécurité sociale)				
Pourcentage d'États ayant soumis des rapports sur l'application du Code dans les trois mois suivant la date limite (rapports pour examen par la Commission d'experts de l'OIT)		95 %	92 %	90 %
Nombre de résolutions du Comité des Ministres adoptées		84	42	21
Nombre de réunions de coopération technique avec les autorités nationales sur des questions identifiées dans les résolutions du Comité des Ministres	■	4	2	-
Résultat immédiat 3 - Les États membres et la société civile, y compris les partenaires sociaux, ont renforcé leur capacité à assurer la protection des droits sociaux et à relever les nouveaux défis en matière de cohésion sociale, et disposent d'une meilleure base pour s'engager davantage en faveur de la Charte et du Code				
Nombre de réunions du CEDS avec les États parties et la société civile sur les dispositions non acceptées	■	16	8	4
Nombre d'États couverts par des activités de dialogue et de coopération renforcées entre les organes de la Charte et les autorités nationales (à la demande du Comité des Ministres)		11 [17]	7 [13]	2
Nombre de participants d'OING, d'INDH et d'organismes nationaux pour la promotion de l'égalité, de partenaires sociaux (syndicats et organisations d'employeurs) et autres à des activités de coopération, de sensibilisation et de formation		800 [1 000]	400 [700]	100
Pourcentage de participants aux activités de sensibilisation et de formation déclarant avoir amélioré leur capacité à poursuivre la protection des droits sociaux et à relever les nouveaux défis de la cohésion sociale		75 %	75 %	-
Nombre de documents adoptés par le Comité des Ministres (par exemple des recommandations au titre de l'article 15.b du Statut) conformément aux instructions données au CG sur (i) la promotion d'engagements supplémentaires et (ii) la promotion de l'éducation aux droits humains sociaux et de HELP		2	1	-

Indicateurs de résultat intermédiaire
Résultat intermédiaire 1 - Les États membres ont changé leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour mettre les situations en conformité avec la Charte sociale européenne et le Code européen de sécurité sociale lorsque les mécanismes de suivi identifient des lacunes
Nombre d'États membres ayant introduit des changements dans les politiques, la législation et les pratiques nationales pour protéger les droits sociaux
Nombre d'États membres ayant signé ou ratifié la Charte sociale européenne révisée, les protocoles à la Charte de 1961 et/ou accepté des dispositions supplémentaires de la Charte, ainsi que le Code européen de sécurité sociale

Structures basées sur une Convention / Résolution
<ul style="list-style-type: none"> Comité européen des droits sociaux (CEDS) Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne et du Code européen de sécurité sociale (CG)

Secrétariat financé par des ressources budgétaires

2024-2025

Budget ordinaire : 21,5 emplois (14A 7,5B)

Ressources (en K €)

	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	3 159,3	3 201,3	42,1	3 180,1	(21,3)
Opérationnel	1 407,7	1 657,8	250,1	1 407,3	(250,6)
Contribution du CdE aux PJ/PA		1 818,6	1 818,6	1 774,5	(44,1)
Total ressources budgétaires	4 567,0	6 677,7	2 110,8	6 361,8	(315,9)
Extrabudgétaire assuré	247,2	328,8		327,9	
Extrabudgétaire non assuré		751,0		707,2	
Total ressources extrabudgétaires	247,2	1 079,8		1 035,1	
Total	4 814,2	7 757,5		7 396,9	

Ressources extrabudgétaires - détail pour 2024-2025 (en K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	3528	Promouvoir le respect des droits sociaux conformément aux normes de la Charte sociale européenne	Kosovo ⁵⁴	01/01/2024	31/12/2025			500,0
Autres projets	3522	Renforcer les droits sociaux en Albanie conformément aux dispositions de la Charte sociale européenne	Albanie	01/11/2023	31/10/2025			458,3
	3693	Promouvoir le respect des droits sociaux en Macédoine du Nord conformément aux dispositions de la Charte sociale européenne	Macédoine du Nord	01/01/2024	31/12/2025			500,0
Total								1 458,3
Total Plans d'action pour les États membres – CV assurées (cf. Annexe IX)							656,8	

⁵⁴ Cf. note 52, page 58.

Santé et droits humains / Sous-programme

y compris le Groupe Pompidou (Accord partiel élargi), créé en 1971, 41 membres)

Description du problème

■ La protection des droits humains dans les domaines de la santé et de la biomédecine, y compris le droit à la protection de la santé, est un élément essentiel de la vie en société, comme l'a démontré la crise de covid-19, avec un impact direct sur d'autres libertés et droits humains fondamentaux.

■ Cet élément essentiel est menacé par certaines évolutions. Si les progrès de la biologie et de la médecine, y compris les progrès technologiques, ont permis des avancées spectaculaires, en particulier dans le domaine de la santé, ils suscitent également certaines inquiétudes quant à la protection des droits humains et de la dignité humaine. Ces dernières années, les cas de contrefaçon de produits médicaux et d'infractions similaires ont augmenté dans le monde entier, en particulier pendant la pandémie de covid-19. Ces infractions mettent en danger la santé publique et affectent les patients et leur confiance dans le marché officiel.

■ La santé publique est également menacée par le trafic d'organes humains, qui met en péril le droit à la vie consacré par la CEDH. Les problèmes survenus dans le système de transplantation sapent la

confiance du public dans les systèmes de soins de santé et dans la surveillance exercée par les autorités à cet égard.

■ L'actualité récente montre que l'évolution du marché de la drogue et la propagation des addictions liées aux activités en ligne entraînent des risques et des préjudices sans précédent pour la société et les individus. Les réseaux criminels créent un nombre record de nouvelles

drogues de synthèse dont les risques pour la santé sont inconnus. La diffusion d'algorithmes générateurs de dépendance dans les applications basées sur l'internet a conduit à une nouvelle vague de dépendances induites par le comportement et exploitées par des intérêts commerciaux et criminels. Dans le même temps, les personnes souffrant d'addiction, en particulier les groupes vulnérables, sont ciblées par les groupes criminels organisés et attirées dans des activités criminelles.

■ Ces différentes dimensions mettent en évidence la nécessité commune pour les États membres de traiter efficacement les questions relatives aux droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé ou dans les politiques en matière de drogues. →

« Le Conseil de l'Europe a joué un rôle pionnier dans l'élaboration de normes dans des domaines politiques émergents et nouveaux et nous soulignons notre détermination collective à relever les défis actuels et futurs (...) ».

Déclaration de Reykjavik

Théorie du changement

Réalisations	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires	Impact
<p>→ Activités normatives 16 %</p> <p>Recommandation dans les domaines de la biomédecine et de la santé</p> <p>Recommandation dans le domaine des politiques en matière de drogues et d'addictions [Groupe Pompidou]</p> <p>Outils sur les droits humains et les nouvelles technologies dans les domaines de la biomédecine et de la santé</p> <p>Rapports d'étude</p> <p>Nouveau plan d'action stratégique sur les droits humains dans le domaine de la biomédecine et de la santé</p> <p>→ Monitoring 12 %</p> <p>Rapports de suivi de Medicrime</p> <p>Rapports sur le trafic d'organes humains</p> <p>→ Coopération 72 %</p> <p>Activités de renforcement des capacités (par exemple, cours HELP) [y compris le Groupe Pompidou]</p> <p>Soutien juridique et technique, conseils</p> <p>Documents politiques, documents d'orientation sur les drogues et les addictions</p> <p>Manuels, ressources en ligne, réseaux</p> <p>Formation, séminaires, ateliers</p> <p>Publications, audiovisuels, applications interactives [Groupe Pompidou]</p>	<p>→ Les États membres et les parties prenantes concernées ont pu s'appuyer sur un corpus juridique consolidé et des orientations pour la protection des droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé</p> <p>→ Les États parties ont identifié des mesures pour lutter contre la contrefaçon de produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique et contre le trafic d'organes humains</p> <p>→ Les États membres et les parties prenantes concernées ont renforcé leur capacité à assurer une protection adéquate des droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé, y compris en ce qui concerne les défis pertinents posés par les nouveaux développements scientifiques et technologiques</p> <p>→ Les États membres ont renforcé leur capacité à faire des choix éclairés et fondés sur des données probantes en matière de politique de lutte contre la drogue, conformément aux normes relatives aux droits humains, et à travailler efficacement entre les secteurs et les disciplines en utilisant les ressources de manière efficace [Groupe Pompidou]</p>	<p>→ Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin de protéger efficacement les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé</p> <p>→ Les États changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques en matière de drogues et d'addictions conformément aux valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe afin de s'attaquer aux problèmes de l'usage de drogues et des addictions [Groupe Pompidou]</p>	<p>→ Les États membres s'acquittent de leurs obligations pour protéger efficacement les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé</p> <p>→ Les personnes jouissent de leurs droits dans les domaines de la biomédecine et de la santé</p>

Impact du programme:
Justice sociale, santé et un environnement durable



Valeur ajoutée et logique d'intervention

- Le Conseil de l'Europe dispose d'un acquis conventionnel important et d'une longue expérience de la coopération intergouvernementale dans ce domaine.
- La Convention d'Oviedo (STE n° 164) est le seul instrument international juridiquement contraignant qui traite spécifiquement de la protection des droits humains dans le domaine biomédical, y compris les soins de santé. Ses principes sont développés dans des protocoles additionnels portant sur des domaines spécifiques. Les travaux intergouvernementaux se concentrent sur la définition de réponses appropriées aux défis en matière de droits humains soulevés par les nouveaux développements dans le domaine de la biomédecine et de la santé. Il s'agit notamment de rédiger des instruments juridiques pour renforcer, le cas échéant, le corpus juridique, et de produire des outils et du matériel de formation pour promouvoir le respect et faciliter la mise en œuvre des normes juridiques adoptées.
- Premier et unique traité international traitant du problème de la contrefaçon des produits médicaux, la Convention MEDICRIME (STCE n° 211) vise à protéger les droits des victimes, à poursuivre la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires, et à promouvoir la coopération nationale et internationale. La mise en œuvre de cette Convention est supervisée par le Comité des Parties qui est un mécanisme de suivi multidisciplinaire.
- La Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains (STCE n° 216) est le premier traité pénal international à s'attaquer à ce problème. Le Comité des Parties (T-HO) supervise sa mise en œuvre, en facilitant la collecte, l'analyse et l'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques entre les États dans le cadre d'une approche multisectorielle, améliorant ainsi leur capacité à prévenir et à combattre le trafic d'organes humains.
- Le Groupe Pompidou contribue à l'élaboration et à l'amélioration des politiques en matière de drogues qui garantissent un juste équilibre entre les exigences de sécurité publique et la protection des droits des individus. Il promeut des politiques des drogues humaines et durables en apportant des réponses pluridisciplinaires aux problèmes résultant de l'usage et des comportements de dépendance. Compte tenu de la nature mondiale des problèmes de drogue, le Groupe s'est imposé comme un pont entre l'Europe et les autres régions du monde. Il offre un forum de débat ouvert pour discuter des différentes approches de la politique en matière de drogues, propose des solutions innovantes et facilite le renforcement

des capacités dans toutes les disciplines afin d'améliorer les connaissances pour des choix politiques en matière de drogues mieux informés et fondés sur des données probantes. Le Groupe Pompidou élabore des orientations et des outils pour les décideurs politiques, les gestionnaires et les praticiens impliqués dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques en matière de drogues.

- La coopération avec d'autres organisations internationales (par exemple l'ONU, l'OMS, l'OCDE, l'UNESCO) et la société civile est essentielle pour faire face à ces menaces.

Priorités 2024-2027

- Au cours des quatre prochaines années, la priorité sera donnée dans les travaux intergouvernementaux] aux applications de l'intelligence artificielle dans les soins de santé, à la promotion de l'autonomie dans les soins de santé mentale et à l'élaboration d'un nouveau plan d'action stratégique sur les droits humains dans la biomédecine et la santé (2026-2029). Sur la base des bons résultats obtenus lors d'un forum pilote des jeunes organisé en juin 2023, l'engagement des jeunes, mais aussi de la société civile et des institutions nationales des droits humains, fera partie intégrante de la méthode de travail pour aborder ces priorités.
- Dans le domaine de la lutte contre la contrefaçon de produits médicaux et d'autres infractions similaires, l'accent sera mis sur l'apport d'un soutien aux Parties par le biais de rapports thématiques ciblés, la mise en place d'un réseau 24/7 et la facilitation de l'échange d'informations et de la coopération en matière pénale par la mise en place d'une plateforme nationale. Dans le domaine de la lutte contre le trafic d'organes, l'accent sera mis sur l'apport d'un soutien aux Parties par le biais de rapports thématiques ciblés et sur la facilitation de la collecte, de l'analyse et de l'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques entre les États.
- Le Groupe Pompidou se concentrera sur la prévention du détournement des produits chimiques précurseurs pour la fabrication de substances psychoactives synthétiques, la facilitation de la coopération internationale dans la lutte contre le trafic international de drogues illicites, l'élaboration de mesures visant à réduire les risques et les dommages liés aux addictions en ligne, l'exploration des modes opératoires de la cybercriminalité liée à la drogue. Des recommandations sur les droits humains et les politiques en matière de drogues, ainsi que sur la réduction des risques et des dommages liés aux addictions en ligne, seront élaborées.

Indicateurs de résultat immédiat	Indicateurs de réalisation	Cible 2027	Jalon 2025	Référence 2022
Résultat immédiat 1 - Les États membres et les parties prenantes concernées ont pu s'appuyer sur un corpus juridique consolidé et des orientations pour la protection des droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé				
Nombre de normes, rapports et outils disponibles et d'instruments juridiques réexaminés	■	10	6	2
Nombre d'États membres ayant pris des initiatives pour diffuser les rapports et les guides élaborés		30	15	10
Date de disponibilité d'un nouveau Plan d'action stratégique sur les droits humains dans le domaine de la biomédecine et de la santé (2026-2029)	■		31/12/2025	
Pourcentage d'États membres déclarant que le Plan d'action stratégique sur les droits humains dans le domaine de la biomédecine et de la santé leur permet d'assurer une meilleure protection des droits humains dans le domaine biomédical		75 %	75 %	-
Résultat immédiat 2 - Les États parties ont défini des mesures pour lutter contre la contrefaçon de produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique				
Date de disponibilité d'un projet de stratégie MEDICRIME du Conseil de l'Europe 2024-2027	■		31/12/2024	
Nombre d'États parties ayant reçu un rapport de profil de pays (y compris les mises à jour) au cours des deux dernières années	■	21	15	-
Nombre de rapports thématiques sur la contrefaçon de produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique	■	2	1	-
Nombre d'États couverts par des activités de renforcement des capacités ou d'aide à la rédaction de textes législatifs		[8]	[4]	-
Nombre de participants aux activités de renforcement des capacités		[300]	[150]	-
Pourcentage de participants aux activités de renforcement des capacités ayant répondu au questionnaire et déclarant avoir amélioré leurs capacités		[>80 %]	[>60 %]	-

Résultat immédiat 3 - Les États parties ont défini des mesures pour lutter contre le trafic d'organes humains				
Nombre d'États parties ayant reçu un rapport de profil de pays (y compris les mises à jour) au cours des deux dernières années	■	15	10	-
Nombre de rapports d'évaluation et de rapports techniques du Comité des Parties à la STCE 216.	■	2	1	-
Nombre d'États couverts par des activités de renforcement des capacités ou des activités d'appui à la rédaction de textes législatifs		[7]	[3]	-
Nombre de participants aux activités de renforcement des capacités		[140]	[70]	-
Pourcentage de participants aux activités de renforcement des capacités ayant répondu au questionnaire et déclarant avoir amélioré leurs capacités		[80 %]	[60 %]	-
Résultat immédiat 4 - Les États membres et les parties prenantes concernées ont renforcé leur capacité à assurer une protection adéquate des droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé, y compris en ce qui concerne les défis pertinents posés par les nouveaux développements scientifiques et technologiques				
Nombre d'États membres couverts par les activités de renforcement des capacités, y compris les cours HELP		6	3	3
Nombre de participants aux activités de renforcement des capacités, y compris les cours HELP	■	800 [1 000]	400 [500]	300
Pourcentage de participants au nouveau cours HELP sur les droits humains dans les soins de santé mentale déclarant avoir renforcé leur capacité à assurer une protection adéquate des droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé		75 %	75 %	-
Résultat immédiat 5 - Les États membres ont renforcé leur capacité à faire des choix éclairés et fondés sur des preuves en matière de politique de lutte contre la drogue, conformément aux normes des droits de l'homme, et à travailler efficacement entre les secteurs et les disciplines en utilisant les ressources de manière efficiente [Groupe Pompidou]				
Nombre d'États membres couverts par les webinaires, les conférences et les activités de renforcement des capacités		38 [58]	19 [36]	18
Nombre de participants aux webinaires, conférences, formations et activités de renforcement des capacités	■	800 [1 140]	400 [520]	260
Pourcentage de participants déclarant avoir amélioré leurs connaissances		80 %	80 %	80 %
Nombre de politiques, stratégies et plans d'action nationaux en matière de drogue examinés	■	4 [8]	2 [4]	2
Nombre d'acteurs étatiques et non étatiques utilisant des outils d'évaluation de la conformité aux droits humains des politiques nationales en matière de drogue		20	15	12

Indicateurs de résultat intermédiaire	
Résultat intermédiaire 1 - Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin de protéger efficacement les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé.	
Nombre d'États membres ayant changé leurs politiques, législation et/ou pratiques en matière de protection des droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé	
Pourcentage de Parties ayant changé leurs politiques, législation et/ou pratiques pour lutter contre la criminalité médicale conformément aux normes du Conseil de l'Europe	
Pourcentage de Parties ayant changé leurs politiques, législation et/ou pratiques pour lutter contre le trafic d'organes humains conformément aux normes du Conseil de l'Europe	
Nombre de signatures ou de ratifications supplémentaires des normes du Conseil de l'Europe dans ce domaine (STE n° 164, STCE n° 211 et STCE n° 216)	
Résultat intermédiaire 2 - Les États changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques en matière de drogues et d'addictions conformément aux valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe pour s'attaquer aux problèmes de consommation de drogues et d'addictions [Groupe Pompidou].	
Nombre d'États ayant changé leurs politiques, leur législation et leurs pratiques en matière de drogues pour s'attaquer aux problèmes liés à la consommation de drogues et aux addictions	
Nombre de nouvelles adhésions au Groupe Pompidou	

Structures avec mandat du CM	Structures basées sur une Convention / Résolution
<ul style="list-style-type: none"> Comité directeur pour les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO) 	<ul style="list-style-type: none"> Comité des correspondants permanents (Groupe Pompidou) Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (Comité Médicrime) Comité des parties à la Convention du Council de l'Europe contre le trafic d'organes humains (T-THO)

Secrétariat financé par les ressources budgétaires
2024-2025 Budget ordinaire: 6,5 emplois (4A 2,5B) Groupe Pompidou : 7 emplois (3A 4B)

Ressources (en K €) – hors Groupe Pompidou					
	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	729,1	737,2	8,2	736,9	(0,4)
Opérationnel	385,8	386,3	0,5	386,3	(0,0)
Contribution du CdE aux PJ/PA	28,5	370,3	341,8	549,7	179,4
Total ressources budgétaires	1 143,4	1 493,9	350,5	1 672,9	179,0
Extrabudgétaire assuré	96,0	180,4			
Extrabudgétaire non assuré		402,7		600,0	
Total ressources extrabudgétaires	96,0	583,1		600,0	
Total	1 239,4	2 077,0		2 272,9	

Ressources (en K €) – Groupe Pompidou					
	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	905,2	948,2	43,0	981,8	33,6
Opérationnel	635,4	692,5	57,1	736,0	43,5
Contribution du CdE aux PJ/PA					
Total ressources budgétaires	1 540,6	1 640,7	100,1	1 717,8	77,1
Extrabudgétaire assuré	424,0	80,5		44,6	
Extrabudgétaire non assuré		919,4		1 057,6	
Total ressources extrabudgétaires	424,0	999,9		1 102,2	
Total	1 964,6	2 640,6		2 820,0	

Ressources extrabudgétaires - détail pour 2024-2025 (en K €)									
Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins	
Autres projets	3697	CRIMFAMED 2 - Programme mondial de lutte contre les produits médicaux falsifiés	Multilatéral	01/05/2024	30/04/2027			501,4	
	3700	P&C THO. Prévention et lutte contre le trafic d'organes humains	Multilatéral	01/05/2024	30/04/2027			501,4	
Total								1 002,7	
Total Plans d'action pour les États membres – CV assurées (cf. Annexe IX)								180,4	

Ressources extrabudgétaires - détail pour 2024-2025 (en K €) – Groupe Pompidou								
Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	3069	Soutenir les migrants, les réfugiés et les communautés d'accueil pour prévenir la consommation de substances et la criminalité	Multilatéral	01/05/2024	30/04/2027			334,2
	3216	Intégration de l'approche des droits de l'homme dans la stratégie nationale de lutte contre la drogue et les addictions	Tunisie	01/05/2023	31/12/2025		44,9	
	3217	Soutenir le renforcement des capacités des professionnels de la santé, la collecte de données et le suivi des drogues et des addictions	Maroc	01/01/2024	31/12/2025			240,0
	3356	Programme Sud V - C10 - Mednet	Régional	01/09/2022	31/08/2025	55,6		
Autres projets	3078	Mise en œuvre du programme de justice pénale et prisons du Groupe Pompidou 2022-2023	Multilatéral	01/03/2022	29/02/2024		24,6	
	3512	Réseau méditerranéen de coopération sur les drogues et les addictions (MedNET) 2024-2026	Régional	01/01/2024	31/12/2026			833,7
	3527	Activités générales du Groupe Pompidou 2024-2026	Multilatéral	01/01/2024	31/12/2026			343,5
Total						55,6	69,6	1 977,1

Tableau 4 – Budget du Groupe de coopération internationale sur les drogues et les addictions (Groupe Pompidou)

Dépenses et recettes (en K €)	Réel 2022	Budget 2023	Variation	Budget 2024	Variation	Budget 2025
Dépenses de personnel	910,7	905,2	43,0	948,2	33,6	981,8
Personnel	772,0	767,4	45,0	812,4	28,8	841,2
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	138,7	137,8	(2,0)	135,8	4,8	140,6
Autres dépenses	606,2	635,4	57,1	692,5	43,5	736,0
Dépenses diverses	606,2	635,4	57,1	692,5	43,5	736,0
Total dépenses	1 517,0	1 540,6	100,1	1 640,7	77,1	1 717,8
Contributions	1 501,6	1 540,6	100,1	1 640,7	77,1	1 717,8
Contributions obligatoires	1 501,6	1 540,6	100,1	1 640,7	77,1	1 717,8
Autres recettes	80,6					
Recettes diverses	80,6					
Total recettes	1 582,2	1 540,6	100,1	1 640,7	77,1	1 717,8

41 membres : Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, République de Moldova, Monaco, Maroc, Monténégro, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, République slovaque, Slovénie, Suède, Suisse, Türkiye et Ukraine. La Commission européenne et l'OEDT sont des participants au groupe.

Qualité du médicament et soins de santé (EDQM, Pharmacopée)/ Sous-programme

Accord partiel, créé en 1964, 39 membres

Description du problème

- Ces dix dernières années, et comme l'a montré la récente crise du Covid-19 et le montrent encore les crises géopolitiques actuelles, assurer la disponibilité et l'accès à des médicaments et à des soins de santé de qualité (notamment les substances d'origine humaine ou les produits de santé grand public, comme les cosmétiques et les matériaux pour contact alimentaire), pour une meilleure santé pour tout le monde, a constitué un défi à relever pour nos États membres du continent européen – et les problèmes observés sont similaires à l'échelle mondiale.
- Les secteurs concernés (médicaments et soins de santé) sont sans cesse confrontés à de nombreuses difficultés, et notamment au risque de survenue de problèmes de qualité, de sécurité et de falsification tout au long du cycle de vie des médicaments et produits de santé – du développement à la délivrance, en passant par la production –, au risque de pénurie de médicaments, à l'obligation de faire face à de nouvelles maladies émergentes, à la nécessité, dans ces secteurs, d'anticiper et de réagir rapidement aux évolutions techniques, réglementaires et socioéconomiques – par exemple, à l'innovation ou à la dégradation de l'environnement – qui offrent des opportunités, mais s'accompagnent également de défis, ainsi qu'à la nécessité d'assurer un accès en temps utile aux médicaments et produits de santé, ainsi que leur utilisation appropriée et sans danger.
- Pressantes, ces nouvelles difficultés appellent des réponses adaptées sur tout le continent européen, favorisées par une approche multilatérale et des efforts conjugués de la part des parties intéressées.


Valeur ajoutée et logique d'intervention

- Par le biais de ses activités de normalisation et de coopération, la Direction européenne de la qualité du médicament & soins de santé (EDQM) contribue au droit à la protection de la santé tel qu'il est inscrit dans l'article 11 de la Charte sociale européenne.
- Concernant ses activités de normalisation, la mise à disposition des Autorités de santé et de ses autres parties intéressées, dans tous les États signataires de la Convention relative à l'élaboration d'une Pharmacopée européenne et au-delà, d'un cadre juridique et scientifique commun et harmonisé constitué de normes garantit la qualité et l'innocuité d'un produit du début à la fin de son cycle de vie. La Pharmacopée Européenne est un ouvrage de référence unique, qui

fournit des normes documentaires et des étalons de référence dans le but d'assurer la qualité des médicaments et de leurs composants. Tous les fabricants de médicaments et des ingrédients qui les composent sont tenus de se conformer à la Pharmacopée Européenne pour pouvoir commercialiser leurs produits dans les États signataires de la convention. Dans les pays qui n'ont pas signé la convention, la Pharmacopée Européenne est reconnue comme une référence internationale.

- Par l'intermédiaire de ses comités intergouvernementaux, l'EDQM élabore également des normes de qualité et de sécurité (instruments juridiques, guides et orientations) dans tous les domaines, afin de protéger les donneurs et les receveurs de substances d'origine humaine, de lutter contre la falsification des produits médicaux et les infractions similaires, de promouvoir l'utilisation sans danger des médicaments et de protéger les consommateurs.
- Les normes de l'EDQM ont déjà le statut de références dans le monde entier, dans les différents secteurs dans lesquels elle intervient, et l'Organisation cherche désormais à renforcer la portée et l'utilisation internationales de ses normes.
- Les activités de coopération permettent de veiller à ce que les médicaments et soins de santé soient conformes aux exigences en matière de qualité et de sécurité.
- La procédure de Certification de conformité aux monographies de la Pharmacopée Européenne (« la procédure de Certification ») permet de vérifier que les ingrédients entrant dans la composition des médicaments sont conformes aux exigences de qualité figurant dans les normes juridiquement contraignantes de la Pharmacopée Européenne qui s'appliquent et aux autres exigences réglementaires en vigueur. Les certificats de conformité (CEP), l'aboutissement de cette procédure, remplacent les informations détaillées relatives aux substances à faire figurer dans les dossiers d'autorisation de mise sur le marché et réduisent ainsi la charge de travail des autorités réglementaires. Associé à la procédure de Certification, le programme d'inspection, conçu selon une approche d'analyse de risque, vise à vérifier que les sites de fabrication respectent les bonnes pratiques de fabrication (BPF). L'EDQM travaille à augmenter le nombre de certificats et la portée internationale de la procédure de Certification. →

Théorie du changement

Réalisations	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires	Impact
<p>→ Activités normatives 78 % Pharmacopée Européenne et étalons de référence Normes sur la transfusion sanguine, la transplantation d'organes, de tissus et de cellules et les questions relatives à la santé des patients et des consommateurs (instruments juridiques, guides, orientations et autres documents)</p> <p>→ Coopération 22 % Certificats de conformité aux monographies de la Pharmacopée Européenne Programmes de surveillance du marché Coordination de la libération des lots Essais d'aptitude (PTS), audits et visites, formations et manifestations dans le domaine des médicaments et des soins de santé</p>	<p>→ Les Autorités de santé et autres parties intéressées peuvent s'appuyer sur les normes, juridiquement contraignantes ou non, pour harmoniser les pratiques et améliorer la qualité des médicaments et des soins de santé</p> <p>→ Les Autorités de santé de toute l'Europe et d'ailleurs assurent collectivement l'accès continu à des médicaments et produits de santé grand public de qualité sur le marché, grâce à des actions coordonnées</p> <p>→ Les parties intéressées d'Europe et d'ailleurs coopèrent avec l'EDQM pour approfondir leurs connaissances à propos des activités de l'Organisation, améliorer leurs capacités, renforcer la confiance et la crédibilité et améliorer la prise de décisions globale</p>	<p>→ Les États membres participent à l'harmonisation et l'élaboration continue de normes relatives aux médicaments et aux soins de santé, au renforcement de leur application et à l'utilisation efficace des ressources et, ce faisant, contribuent à limiter les risques pour les citoyens et pour la santé publique</p>	<p>→ Les États membres, entre autres, respectent leur obligation de garantir la disponibilité et l'accès à des médicaments et à des soins de santé de qualité pour tendre vers une meilleure santé pour tout le monde</p> <p>→ Les patients et les consommateurs jouissent de la protection de leur santé</p>
			<p>↓ Impact du programme : Justice sociale, bonne santé et un environnement durable</p>  <p>Le Conseil de l'Europe contribue aux Objectifs de développement durable</p>

- Par l'intermédiaire de réseaux spéciaux (réseau européen des laboratoires officiels de contrôle des médicaments [OMCL] et réseau européen des laboratoires officiels de contrôle des cosmétiques [OCCL]), l'EDQM mène des études de surveillance du marché des médicaments et des cosmétiques et effectue des contrôles de libération des lots des produits biologiques, notamment des vaccins. La mutualisation des ressources au sein de ces réseaux réduit les dépenses publiques ; la reconnaissance mutuelle des résultats expérimentaux est possible grâce à l'harmonisation des méthodes de travail et des activités de renforcement des capacités. Ces activités garantissent que tous les médicaments et produits de santé mis sur le marché et, par extension, parvenant aux patients et aux consommateurs, sont sûrs et de qualité.
- Les activités de renforcement des capacités – audits mutuels conjoints, visites, programmes d'essais d'aptitude et programmes de formation – sont menées au sein des réseaux OMCL et OCCL et à destination des établissements de substances d'origine humaine, dans le but de les aider à renforcer leurs capacités et à améliorer la confiance, la crédibilité et la prise de décisions dans ce contexte.
- Dans tous les secteurs dans lesquels elle intervient, l'EDQM s'efforce d'impliquer davantage ses parties intéressées en organisant des manifestations diverses – conférences, webinaires, formations – afin de les sensibiliser aux questions de santé publique et de les aider à approfondir leurs connaissances des normes et activités de l'EDQM, à appliquer les bonnes pratiques et à adopter des pratiques harmonisées.
- L'EDQM intensifie sa coopération avec ses partenaires stratégiques, notamment l'Union européenne (Agence européenne des médicaments et Commission européenne, par exemple) et d'autres organisations internationales (pharmacopées sœurs et Organisation mondiale de la Santé, par exemple).
- L'ensemble des actions politiques, notamment, soutient le développement de nouveaux traitements et de thérapeutiques innovantes, et permet de veiller à ce que les produits de ce type mis sur le marché soient sans danger, de qualité appropriée et en permanence accessibles et disponibles aux patients.

Priorités 2024-2027

- Pour la période, l'EDQM se concentrera sur le renforcement de son programme global en mettant en œuvre une stratégie à moyen terme. Le programme de l'EDQM pour cette période sera axé sur :
 - la réponse aux difficultés actuelles et émergentes et aux priorités en matière de santé publique et/ou leur traitement, au bénéfice des patients et des consommateurs,
 - l'augmentation du rayonnement et de l'impact internationaux de l'EDQM par le biais d'un plus grand recours à ses normes et activités à l'international, afin d'améliorer la santé publique dans le monde entier.
- Conformément à ses priorités et à son cadre stratégiques et dans l'objectif de soutenir ce programme, l'EDQM :
 - continuera de développer son personnel et sa culture organisationnelle ;
 - collaborera activement avec ses parties intéressées et réseaux ;
 - assurera la pérennité de l'EDQM en faisant en sorte que ses opérations et activités résistent à l'épreuve du temps ;
 - modernisera ses méthodes de travail pour renforcer la qualité et l'efficacité de ses contributions en matière de santé publique.
- En atteignant ces objectifs, l'EDQM s'appropriera davantage ses résultats et son impact en matière de santé publique et en assurera la durabilité, tout en rendant mieux compte de ses activités. Cela permettra également à l'Organisation d'être toujours en capacité d'agir à l'égard des questions de santé publique émergentes et de demeurer un partenaire stratégique au sein du système réglementaire européen en matière de santé publique .
- Avec ce programme renforcé, l'EDQM travaillera à la concrétisation de sa vision : « Ensemble pour une meilleure santé, pour tout le monde ». Elle continuera de promouvoir et de protéger ses valeurs et de maintenir sa capacité à s'adapter à une réalité socioéconomique et politique en constante évolution, en honorant sa mission, à savoir contribuer à la protection de la santé publique en collaborant avec une communauté internationale d'experts et de parties intéressées.
- Un accent particulier sera mis sur la promotion de la coopération et du partage de connaissances/d'informations entre les bénéficiaires de l'EDQM, c.-à-d. les États membres, les autorités et autres parties intéressées aux profils variés (fabricants, professionnels de santé, universités, etc.).

Indicateurs de résultat immédiat	Indicateurs de réalisation	Cible 2027	Jalon 2025	Référence 2022
Résultat immédiat 1 – Les Autorités de santé et autres parties intéressées peuvent s'appuyer sur les normes, juridiquement contraignantes ou non, pour harmoniser les pratiques et améliorer la qualité des médicaments et des soins de santé				
Pourcentage du catalogue d'étalons de référence de la Ph. Eur. disponibles et pouvant être utilisés, à tout moment, par les utilisateurs dans les États membres en conjonction avec les normes qualité juridiquement contraignantes correspondantes		99 %	99 %	99.8 %
Nombre de pays dans lesquels les étalons de référence de la Ph. Eur. sont distribués		134	132	130
Nombre de pays accédant aux normes documentaires, notamment dans les domaines des médicaments, de la transfusion sanguine, de la transplantation d'organes, de tissus et de cellules et des questions relatives à la santé des patients et des consommateurs		157	155	153
Nombre total d'observateurs prenant part à la Commission européenne de Pharmacopée, aux comités intergouvernementaux et autres structures		34	33	32
Résultat immédiat 2 – Les Autorités de santé de toute l'Europe et d'ailleurs assurent collectivement la qualité d'un grand nombre de médicaments sur le marché, grâce à des actions coordonnées				
Nombre de nouveaux certificats de conformité délivrés dans le but de faciliter et de simplifier les procédures réglementaires et de faire en sorte que les substances utilisées dans la production des médicaments soient conformes à la Pharmacopée Européenne	■	>300	>300	300
Nombre d'inspections sur site et à distance en temps réel par an	■	60	50	40
Nombre total de lots finaux et de mélanges de plasma contrôlés par les OMCL, qui confirment de façon indépendante la qualité des produits avant qu'ils parviennent aux patients		80 000	40 000	20 000
Médicaments commercialisés pour lesquels sont détectés des problèmes réglementaires, exprimés en pourcentage des produits contrôlés		2 %	2 %	2 %

Résultat immédiat 3 – Les parties intéressées d'Europe et d'ailleurs coopèrent avec l'EDQM pour approfondir leurs connaissances à propos des activités de l'Organisation, améliorer leurs capacités, renforcer la confiance et la crédibilité et améliorer la prise de décisions globale				
Nombre de pays appartenant aux réseaux relatifs aux médicaments, à la transfusion sanguine et aux cosmétiques coordonnés par l'EDQM, qui participent aux activités de renforcement des capacités et au partage des connaissances, des bonnes pratiques et des ressources		38	37	36
Nombre de laboratoires et d'établissements du sang demandant à participer au programme d'essais d'aptitude (PTS) de l'EDQM, qu'ils jugent bénéfique pour l'évaluation ou l'amélioration de leurs compétences		300	290	274
Nombre de pays représentés lors des manifestations, webinaires et formations sur les normes, activités et méthodes de travail de l'EDQM		>90	>85	80
Pourcentage de réponses reçues des personnes inscrites aux manifestations ayant répondu qu'elles appliqueraient et/ou transmettraient les connaissances acquises		>85 %	>85 %	85 %

Indicateurs de résultat intermédiaire

Résultat intermédiaire – Les États membres participent à l'harmonisation et à l'élaboration continue de normes relatives aux médicaments et aux soins de santé, au renforcement de leur application et à l'utilisation efficace des ressources et, ce faisant, contribuent à limiter les risques pour les citoyens et pour la santé publique

Nombre d'États membres ayant pris des mesures pour harmoniser les pratiques et pour améliorer la qualité des médicaments et des soins de santé

Preuve de l'engagement des États membres en matière de mise en œuvre/renforcement de l'application des normes

Structures basées sur une Convention / Résolution

- Commission européenne de Pharmacopée
- Comité européen sur les produits et les soins pharmaceutiques (CD-P-PH)
- Comité européen sur la transfusion sanguine (CD-P-TS)
- Comité européen sur la transplantation d'organes (CD-P-TO)
- Comité européen sur les cosmétiques et la santé du consommateur (CD-P-COS)
- Comité européen sur les matériaux et objets pour contact alimentaire (CD-P-MCA)

Secrétariat financé par les ressources budgétaires

2024 EDQM: 369 emplois (116A 211B 37C 5L) y compris 26 emplois supplémentaires (14A 12B)	2025 EDQM: 394 emplois (127A 225B 37C 5L) y compris 25 emplois supplémentaires (11A 14B)
--	--

Ressources (en K €)

	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	32 866,8	37 477,0	4 610,2	41 119,1	3 642,1
Opérationnel	40 651,0	37 325,8	(3 325,2)	42 333,7	5 007,9
Contribution du CdE aux PJ/PA	4 500,0	4 700,0	200,0	5 900,0	1 200,0
Total ressources budgétaires	78 017,8	79 502,8	1 485,0	89 352,8	9 850,0
Extrabudgétaire assuré	3 100,0	2 150,0		3 350,0	
Extrabudgétaire non assuré					
Total ressources extrabudgétaires	3 100,0	2 150,0		3 350,0	
Total	81 117,8	81 652,8		92 702,8	

Ressources extrabudgétaires - détail pour 2024-2025 (en K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	3205	Améliorer la qualité, la sécurité et la disponibilité des Substances d'origine humaine (SoHO), diffuser les meilleures pratiques, mettre en œuvre les normes de l'UE et relever de nouveaux défis	Groupe multilatéral	01/01/2022	31/12/2024	1 000,0		
	3728	Améliorer la qualité, la sécurité et la disponibilité des Substances d'origine humaine (SoHO), diffuser les meilleures pratiques, mettre en œuvre les normes de l'UE et relever de nouveaux défis	Groupe multilatéral	01/01/2025	31/12/2027	2 200,0		
	3730	Standardisation biologique, Réseau des laboratoires officiels de contrôle des médicaments et Termes normalisés, terminologie harmonisée 2024-2027	Groupe multilatéral	01/01/2024	31/12/2027	2 300,0		
	3771	Accord de coopération entre l'EMA et l'EDQM pour l'Échantillonnage et l'Analyse des Produits sous Autorisation Centralisée (CAP 2024)	Multilatéral	01/01/2024	31/12/2024		Convenu annuellement	Convenu annuellement
Total						5 500,0		

Tableau 5 – Budget de la Convention sur l'élaboration de la Pharmacopée européenne (EDQM)

Dépenses et recettes (en K €)	Réel 2022	Budget 2023	Variation	Budget 2024	Variation	Budget 2025
Dépenses de personnel	28 461,9	32 866,8	4 610,2	37 477,0	3 642,1	41 119,1
Personnel	24 889,9	29 126,9	4 090,5	33 217,4	3 259,9	36 477,3
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	3 572,0	3 739,9	519,7	4 259,6	382,2	4 641,8
Autres dépenses	30 923,2	45 151,0	(3 125,2)	42 025,8	6 207,9	48 233,7
Dotations au compte spécial investissement	4 500,0	4 500,0	(3 500,0)	1 000,0		1 000,0
Excédents estimés		10 531,5	(3 617,8)	6 913,7	3 327,2	10 240,9
Dépenses diverses	26 423,2	30 119,5	3 992,6	34 112,1	2 880,7	36 992,8
Total dépenses	59 385,1	78 017,8	1 485,0	79 502,8	9 850,0	89 352,8
Contributions	2 852,8	2 852,8		2 852,8		2 852,8
Contributions obligatoires	2 852,8	2 852,8		2 852,8		2 852,8
Autres recettes	73 403,9	75 165,0	1 485,0	76 650,0	9 850,0	86 500,0
Produits financiers	318,7		2 600,0	2 600,0	(200,0)	2 400,0
Recettes diverses	(210,0)	15,0	(15,0)			
Recettes des ventes et activités	73 295,2	75 150,0	(1 100,0)	74 050,0	10 050,0	84 100,0
Total recettes	76 256,7	78 017,8	1 485,0	79 502,8	9 850,0	89 352,8

Membres et Observateurs 39 membres, plus l'Union européenne : Albanie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, République tchèque, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République slovaque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Türkiye et Ukraine.

32 observateurs : Algérie, Argentine, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bélarus⁵⁵, Brésil, Canada, Chine, Éthiopie, Géorgie, Inde, Israël, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Madagascar, Malaisie, Mexique, Maroc, République de Guinée, République de Corée, Fédération de Russie⁵⁶, Sénégal, Singapour, Afrique du Sud, Syrie, Tunisie, États-Unis d'Amérique, Ouzbékistan, Taïwan Food and Drug Administration (TFDA) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

⁵⁵ Par décision des Délégués des Ministres du 17 mars 2022, les droits de représentation du Bélarus en tant qu'observateur à la Commission européenne de Pharmacopée ont été suspendus.

⁵⁶ Par décision des Délégués des Ministres du 1 juin 2022, les droits de représentation de la Fédération de Russie en tant qu'observateur à la Commission européenne de Pharmacopée ont été suspendus.

Protection de l'environnement et droits humains / Sous-programme

y compris Risques Majeurs (EUR-OPA, Accord partiel élargi, créé en 1987, 22 membres)

Description du problème

■ Les défis posés par la triple crise planétaire de la pollution, du changement climatique et de la perte de biodiversité pour les droits humains soulignent la nécessité d'élaborer des réponses communes tout en facilitant la participation des jeunes à ces discussions. Les droits humains et l'environnement sont intimement liés et un environnement propre, sain et durable fait partie intégrante de la pleine jouissance des droits humains par les générations actuelles et futures. La dégradation de l'environnement, le déclin de la diversité biologique et l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles ont un impact négatif sur la santé, le bien-être et la durabilité.

Valeur ajoutée et logique d'intervention

■ Le Conseil de l'Europe a une longue expérience, largement reconnue, dans le domaine de la conservation de la nature, de l'atténuation du changement climatique, de la gestion durable des paysages et de la réduction des risques de catastrophes naturelles et technologiques. Il dispose d'instruments, d'outils et de structures pour traiter des droits humains et de l'environnement, dans un esprit de coopération et en partageant l'expérience et les pratiques prometteuses.

■ La Cour européenne des droits de l'homme et le Comité européen des droits sociaux ont développé une jurisprudence et une pratique étendues en matière d'environnement et de droits humains.

■ La Convention du Conseil de l'Europe relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (la « Convention de Berne », STE n° 104) est un instrument international unique visant à aligner les normes et pratiques nationales en matière de conservation de la flore et de la faune sauvages et de leurs habitats naturels au niveau paneuropéen et au-delà, en fournissant les outils nécessaires pour renforcer la coopération intergouvernementale et en donnant l'occasion à la société civile de s'engager auprès des gouvernements

« Nous soulignons l'urgence d'efforts supplémentaires pour protéger l'environnement et contre l'impact de la triple crise planétaire de la pollution, du changement climatique et de la perte de biodiversité sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. Nous nous engageons donc à renforcer nos travaux sur les aspects de l'environnement liés aux droits de l'homme et à lancer le processus de Reykjavik visant à concentrer et à renforcer les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine (...) ».

Déclaration de Reykjavik

et d'attirer leur attention sur les menaces qui pèsent sur la biodiversité et les habitats naturels et sur leurs conséquences néfastes.

■ La Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage (STE n° 179) est le premier traité international consacré exclusivement à toutes les dimensions du paysage, précisant que le paysage présente un intérêt public important dans les domaines culturel, écologique, environnemental et social et constitue un élément clé du bien-être individuel et social, et que la protection, la gestion et l'aménagement du paysage impliquent des droits et des responsabilités pour tous.

■ L'accord EUR-OPA sur les risques majeurs vise à améliorer la prévention et la protection des personnes contre les catastrophes naturelles ou technologiques majeures et à promouvoir des projets portant sur le rôle des solutions respectueuses de la nature dans la réduction des risques de catastrophes.

Priorités 2024-2027

■ Les priorités viseront à concentrer, rationaliser, améliorer et coordonner les activités existantes du Conseil de l'Europe en matière d'environnement. La Convention existante sur la protection de l'environnement par le droit pénal sera

remplacée par une nouvelle convention. La faisabilité d'un ou plusieurs autres instruments sur les droits humains et l'environnement sera évaluée et, le cas échéant, ce ou ces instruments seront développés. Les États membres seront aidés à protéger la biodiversité par le biais du programme d'activités de la Convention de Berne et à renforcer la protection et la gestion des paysages afin de promouvoir le développement durable et le bien-être de nos sociétés. Une attention particulière sera également accordée au développement d'activités intersectorielles et intégrées au sein du sous-programme et avec d'autres services de l'Organisation afin de promouvoir une approche holistique, des actions innovantes pour faire face aux défis environnementaux et sociétaux, et de maximiser les ressources.

Théorie du changement

Réalisations	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires	Impact
<p>→ Activités normatives 18 %</p> <p>Instruments contraignants et non contraignants</p> <p>Orientations politiques</p> <p>→ Monitoring 39 %</p> <p>Rapports de suivi sur la mise en œuvre de la Convention de Berne</p> <p>Orientations sur la mise en œuvre de la Convention de Berne</p> <p>Rapports de suivi sur la mise en œuvre de la Convention du paysage</p> <p>→ Coopération 43 %</p> <p>[Plateforme de coopération intergouvernementale dans le domaine de l'environnement et des droits humains]</p> <p>Plateforme de coopération intergouvernementale dans le domaine des risques naturels et technologiques majeurs [EUR-OPA]</p> <p>Outils d'orientation sur la réduction des risques de catastrophes [EUR-OPA]</p> <p>Rapports scientifiques et outils techniques pour éviter que les risques ne se transforment en catastrophes [EUR-OPA]</p>	<p>→ Les États membres ont pu s'appuyer sur des instruments juridiques ou politiques actualisés pour élaborer des politiques visant à contribuer à un environnement propre, sain et durable et à protéger les droits humains qui y sont liés</p> <p>→ Les États membres ont identifié des mesures pour protéger efficacement la vie sauvage et le milieu naturel et le paysage</p> <p>→ Les États membres ont pu s'appuyer sur des orientations et des outils sur mesure pour élaborer des stratégies de réduction des risques de catastrophes [EUR-OPA]</p>	<p>→ Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin de contribuer à un environnement propre, sain et durable et de protéger les droits humains qui y sont liés</p>	<p>→ Les États membres s'acquittent de leur obligation de contribuer à un environnement propre, sain et durable et de protéger les droits humains qui y sont liés</p> <p>→ Les personnes jouissent de leurs droits à un environnement propre, sain et durable</p>

Impact du programme :
Justice sociale, santé et un environnement durable



Indicateurs de résultat immédiat	Indicateurs de réalisation	Cible 2027	Jalon 2025	Référence 2022
Résultat immédiat 1 – Les États membres ont pu s'appuyer sur des instruments juridiques ou politiques actualisés pour élaborer des politiques visant à contribuer à un environnement propre, sain et durable et à protéger les droits humains qui y sont liés				
Date de disponibilité d'un projet d'instrument dans le domaine des droits humains et de l'environnement sous réserve du résultat de l'étude sur la nécessité et la faisabilité d'un ou de plusieurs autres instruments	■	31/12/2027		
Date de disponibilité d'un projet de Convention supplantant et remplaçant la Convention européenne sur la protection de l'environnement par le droit pénal (STE n° 172)	■		31/12/2024	
Résultat immédiat 2 – Les États membres ont identifié des mesures pour protéger efficacement la vie sauvage et le milieu naturel, et le paysage				
Nombre total de zones protégées du réseau Émeraude dans les parties contractantes à la convention de Berne	■	2 720	2 650	2 580
Nombre de recommandations, plans d'action, stratégies, codes de conduite et lignes directrices adoptés par le Comité permanent de la Convention de Berne	■	12 [20]	6 [10]	3
Nombre de recommandations thématiques pour la mise en œuvre de la Convention du paysage	■	4	2	1
Nombre de candidatures au Prix du paysage organisé tous les deux ans par la Convention du paysage du Conseil de l'Europe		≥ 10	≥ 10	12
Résultat immédiat 3 – Les États membres ont pu s'appuyer sur des orientations et des outils sur mesure pour élaborer des stratégies de réduction des risques de catastrophes [EUR-OPA]				
Nombre de nouvelles recommandations et/ou d'outils d'orientation dans des domaines d'actualité adressés aux États membres	■	8	4	2
Nombre d'États couverts par des projets d'identification des risques potentiels et de réduction de la vulnérabilité	■	≥ 10	≥ 10	≥ 10

Indicateurs de résultat intermédiaire
Résultat immédiat 1 – Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin de contribuer à un environnement propre, sain et durable et de protéger les droits humains qui y sont liés
Nombre d'États ayant changé leurs politiques, législation et pratiques conformément à la Convention de Berne
Nombre d'États ayant changé leurs politiques, législation et pratiques conformément à la Convention du paysage

Structures avec mandat du CM	Structures basées sur une Convention / Résolution
<ul style="list-style-type: none"> • [Comité de Reykjavik] • Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) <ul style="list-style-type: none"> • (2024) Comité d'experts sur la protection de l'environnement par le droit pénal (PC-ENV) • Comité directeur pour les droits de humains (CDDH) <ul style="list-style-type: none"> • (à partir de fin 2024) Comité de rédaction du CDDH sur les droits humains et l'environnement (DH-ENV) • Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité permanent de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (T-PVS) • Comité des correspondants permanents d'EUR-OPA

Secrétariat financé par des ressources budgétaires
2024-2025 Budget ordinaire : 8 emplois (3,5A 4,5B) y compris 4 emplois supplémentaires (2A 2B) EUR-OPA: 2 emplois (1A 1B)

Ressources (en K €) - hors EUR-OPA						
	2023	2024	Variation	2025	Variation	
Personnel	519,0	834,3	315,3	838,2	3,9	
Opérationnel	332,9	566,1	233,2	609,1	43,0	
Contribution du CdE aux PJ/PA		21,8	21,8	21,8		
Total ressources budgétaires	851,9	1 422,2	570,3	1 469,0	46,9	
Extrabudgétaire assuré						
Extrabudgétaire non assuré		985,1		899,0		
Total ressources extrabudgétaires		985,1		899,0		
Total	851,9	2 407,3		2 368,0		

Ressources (en K €) – EUR-OPA						
	2023	2024	Variation	2025	Variation	
Personnel	344,1	371,5	27,4	384,6	13,1	
Opérationnel	227,9	237,7	9,8	253,2	15,5	
Contribution du CdE aux PJ/PA						
Total ressources budgétaires	572,0	609,2	37,2	637,8	28,6	
Extrabudgétaire assuré						
Extrabudgétaire non assuré						
Total ressources extrabudgétaires						
Total	572,0	609,2		637,8		

Ressources extrabudgétaires - détail pour 2024-2025 (en K €)								
Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	3080	Les droits de l'homme et l'environnement durable en Europe du Sud-Est	Régional	01/09/2023	31/08/2025			416,6
Autres projets	3017	Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage	Groupe multilatéral	01/01/2023	31/12/2025			366,8
	3428	Fonds pour la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne)	Groupe multilatéral	01/01/2024	31/12/2027			1 100,8
Total								1 884,1

Tableau 6 – Budget du Groupe de coopération en matière de prévention, de protection et d'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs (EUR-OPA)						
Dépenses et recettes (en K €)	Réel 2022	Budget 2023	Variation	Budget 2024	Variation	Budget 2025
Dépenses de personnel	387,0	344,1	27,4	371,5	13,1	384,6
Personnel	336,1	297,0	23,2	320,2	11,3	331,5
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	50,9	47,1	4,2	51,3	1,8	53,1
Autres dépenses	260,7	227,9	9,8	237,7	15,5	253,2
Dépenses diverses	260,7	227,9	9,8	237,7	15,5	253,2
Total dépenses	647,7	572,0	37,2	609,2	28,6	637,8
Contributions	701,8	572,0	37,2	609,2	28,6	637,8
Contributions obligatoires	701,8	572,0	37,2	609,2	28,6	637,8
Autres recettes	3,3					
Recettes diverses	3,3					
Total recettes	705,1	572,0	37,2	609,2	28,6	637,8

Membres d'EUR-OPA 22 membres: Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Géorgie, Grèce, Liban, Luxembourg, Malte, République de Moldova, Monaco, Maroc, Macédoine du Nord, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, République slovaque et Ukraine.

Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe / Sous-programme

(Accord partiel élargi, créé en 1956, 43 membres)

Mission

■ La Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) est une banque multilatérale de développement à vocation sociale qui a été créée en 1956. Elle participe au financement de projets d'investissement à forte valeur sociale. Travaillant au renforcement de la cohésion sociale à travers son activité de prêt, la CEB promeut les valeurs et les principes du Conseil de l'Europe. En se concentrant sur les populations vulnérables, y compris les migrants, elle contribue à réduire les inégalités sociales et à construire des sociétés inclusives.


■ Ce sous-programme englobe le Secrétariat de l'Accord Partiel de la CEB, basé à Strasbourg, qui fournit des services de soutien aux organes collégiaux de la CEB (Conseil de Direction, Conseil d'Administration, Comité de surveillance et Gouverneur). Selon le Statut de la CEB, les demandes de prêts ou de garanties sont soumises à l'approbation du Conseil d'administration après réception de l'avis de la Secrétaire Générale sur la recevabilité du projet en fonction de sa conformité avec les objectifs politiques et sociaux du Conseil de l'Europe. Le Secrétariat de l'Accord partiel est chargé de la rédaction

de ces avis et prépare également le rapport annuel sur les effets sociaux des projets achevés. En outre, le Secrétariat assure la liaison avec la CEB et les organes de l'Organisation, à savoir le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et d'autres entités du Conseil de l'Europe.

Priorités 2024-2027

■ Le Secrétariat soutiendra la mise en œuvre du Cadre stratégique 2023-2027 de la CEB. Bien que la CEB maintienne son engagement dans tous les secteurs d'action, certains feront l'objet d'une attention particulière : la santé et les soins sociaux ; l'éducation et la formation professionnelle ; le logement social et abordable ; le développement urbain, rural et régional ; le financement des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) ; et la microfinance. Le Secrétariat veillera également à la bonne mise en œuvre de l'augmentation de capital de la CEB récemment approuvée et, à la suite de l'adhésion de l'Ukraine à la CEB, veillera à ce que l'Ukraine puisse bénéficier pleinement de son statut de membre.

Plan de performance

Réalisations	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> → Documents pour les organes statutaires → Avis sur la conformité du projet avec les objectifs politiques et sociaux du Conseil de l'Europe → Rapport annuel sur les effets sociaux des projets réalisés → Documents d'information → Conseils → Représentation 	<p>→ Les organes de la CEB ont bénéficié de conseils complets et de services de secrétariat efficaces pour leurs réunions et activités statutaires.</p>  <p>Le Conseil de l'Europe contribue aux Objectifs de développement durable</p>

Indicateurs de résultat

	Cible 2027	Jalon 2025	Référence 2022
Résultat 1 - Les organes de la CEB ont bénéficié de conseils complets et de services de secrétariat efficaces pour leurs réunions et activités statutaires			
Nombre de réunions organisées pour les organes de la CEB (Conseil de direction, Conseil d'administration, Comité de surveillance, réunion conjointe)	12	12	12
Pourcentage de documents préparés par le Secrétariat mis à la disposition des membres dans les délais prescrits (2 semaines avant les réunions concernées)	100 %	100 %	100 %
Pourcentage d'avis sur la recevabilité des projets d'un point de vue social et politique préparés et soumis à la signature de la Secrétaire Générale dans les délais (au moins 2,5 semaines avant les réunions concernées)	100 %	100 %	100 %
Nombre de documents d'information et de conseils de nature technique et juridique fournis sur demande conformément aux textes juridiques de base de la CEB et aux pratiques de travail établies	400	200	100

Structures

- Conseil de direction
- Conseil d'administration
- Comité de surveillance
- Gouverneur

Secrétariat financé par des ressources budgétaires

2024-2025
Secrétariat de la Banque de développement : 8 emplois (5A 3B)

Ressources (en K €) – Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe					
	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	1 208,2	1 324,9	116,7	1 371,9	47,0
Opérationnel	415,4	424,0	8,6	459,2	35,2
Contribution du CdE aux PJ/PA					
Total ressources budgétaires	1 623,6	1 748,9	125,3	1 831,1	82,2
Extrabudgétaire assuré					
Extrabudgétaire non assuré					
Total ressources extrabudgétaires					
Total	1 623,6	1 748,9	125,3	1 831,1	82,2

Tableau 7 – Budget du Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe						
Dépenses et recettes (en K €)	Réel 2022	Budget 2023	Variation	Budget 2024	Variation	Budget 2025
Dépenses de personnel	1 160.8	1 208.2	116.7	1 324.9	47.0	1 371.9
Personnel	995.7	1 055.8	106.0	1 161.8	41.2	1 203.0
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	165.1	152.4	10.7	163.1	5.8	168.9
Autres dépenses	381.0	415.4	8.6	424.0	35.2	459.2
Dépenses diverses	381.0	415.4	8.6	424.0	35.2	459.2
Total dépenses	1 541.9	1 623.6	125.3	1 748.9	82.2	1 831.1
Contributions	968.7	993.9	84.4	1 078.3	50.7	1 129.0
Contributions obligatoires	968.7	993.9	84.4	1 078.3	50.7	1 129.0
Autres recettes	616.0	629.7	40.9	670.6	31.5	702.1
Dotations d'autres organes	616.0	629.7	40.9	670.6	31.5	702.1
Total recettes	1 584.7	1 623.6	125.3	1 748.9	82.2	1 831.1

Membres de la CEB : 43 membres : Albanie, Andorre, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Saint-Siège, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Kosovo⁵⁷, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, République de Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Türkiye et Ukraine.

⁵⁷ Cf. note 52, page 58.

Agir pour l'égalité, la diversité et le respect / Programme

L'égalité, la diversité et le respect font partie intégrante des droits humains et sont fondamentaux pour des démocraties saines. Cependant, les inégalités de genre et la discrimination restent très répandues et les droits de l'enfant ne sont pas toujours protégés de manière efficace. Les données globales d'ONU Femmes montrent que, partout dans le monde, les femmes et les filles sont particulièrement touchées par les conséquences économiques et sociales de la pandémie de covid-19 et d'autres crises, y compris les conflits armés. La violence, les abus sexuels dans le cercle de confiance et l'exploitation des enfants augmentent pendant les conflits armés, les crises et les situations d'urgence. Les inégalités, le racisme et l'intolérance (y compris l'intolérance religieuse et la LGBTI-phobie) persistent, accentuent les divisions et déstabilisent les démocraties.

Des actions communes sont nécessaires, fondées sur les normes et les valeurs du Conseil de l'Europe, pour garantir la pleine jouissance des droits humains à tous les membres de la société. L'objectif de ce Programme est de garantir l'égalité, la diversité et le respect de toutes et tous.

Il comprend les sous-programmes suivants :

- Égalité de genre - Violence à l'égard des femmes et violence domestique - Traite des êtres humains
- Anti-discrimination, diversité et inclusion - Roms et Gens du voyage - Minorités nationales, langues régionales ou minoritaires - LGBTI - Migrants
- Droits des enfants

Théorie du changement

Réalisations	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires	Impact
<ul style="list-style-type: none"> → Activités normatives 15 % Recommandations Instruments juridiques Lignes directrices Rapports Fiches d'information Stratégies Reuves → Monitoring 38 % Rapports de monitoring Recommandations Enquêtes et questionnaires Rapports thématiques → Coopération 47 % Sensibilisation (conférences, campagnes) Renforcement des capacités (sessions de formation, séminaires) Outils, bonnes pratiques Plateforme de dialogue Réseaux Analyse juridique Examen des politiques 	<ul style="list-style-type: none"> → Les États membres ont pu s'appuyer sur les normes du Conseil de l'Europe pour introduire des mesures politiques et législatives visant à réaliser l'égalité de genre <i>de facto</i>, à promouvoir l'inclusion et la diversité et à lutter contre la discrimination, ainsi qu'à respecter et à protéger les droits de l'enfant. → Les États parties ont identifié des mesures pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ainsi que la traite des êtres humains, pour protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels et pour lutter contre le racisme et l'intolérance, s'attaquer à la discrimination raciale et aux autres formes de discrimination, protéger les droits des personnes appartenant à des minorités nationales et les langues régionales ou minoritaires. → Les États membres/États parties et les autres parties prenantes ont renforcé leur capacité à introduire des mesures politiques et législatives pour la réalisation de l'égalité de genre <i>de facto</i> et à lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, ainsi que contre la traite des êtres humains, à combattre la discrimination, les crimes de haine et les discours de haine, y compris à l'égard des Roms et des Gens du voyage et des personnes LGBTI, et à élaborer des stratégies holistiques d'inclusion, et à protéger et promouvoir les droits de l'enfant et à prendre des mesures pour protéger les enfants contre la violence. 	<ul style="list-style-type: none"> → Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour parvenir à une égalité de genre <i>de facto</i>, pour protéger et promouvoir les droits de l'enfant et pour renforcer les sociétés inclusives, sans marginalisation, exclusion, racisme, intolérance et discrimination fondés sur quelque motif que ce soit 	<ul style="list-style-type: none"> → Les États membres s'acquittent de leurs obligations pour garantir l'égalité, la diversité et le respect pour toutes et tous → Les personnes jouissent de leurs droits sans aucune discrimination

↓

Égalité, diversité et respect



Le Conseil de l'Europe contribue aux Objectifs de développement durable

Ressources (en K €)

Type de ressources	2024				Total	2025				
	Ressources budgétaires		Ressources extrabudgétaires			Ressources budgétaires		Ressources extrabudgétaires		
	Budget Ordinaire	Autres budgets	Assuré y compris UE/PJ	Non assuré		Budget Ordinaire	Autres budgets	Assuré y compris UE/PJ	Non assuré	
Agir pour l'égalité, la diversité et le respect	23 488,6		12 222,1	9 961,2	45 671,9	23 006,1		6 297,3	10 122,8	39 426,2
Égalité de genre - Violence à l'égard des femmes et violence domestique - Traite des êtres humains	7 304,7		3 082,3	4 222,3	14 609,3	7 765,4		2 055,6	4 052,6	13 873,6
Anti-discrimination, diversité et inclusion	11 704,1		6 938,4	3 686,9	22 329,4	11 061,5		2 926,0	3 974,0	17 961,5
Droits des enfants	4 479,8		2 201,4	2 052,0	8 733,2	4 179,2		1 315,7	2 096,2	7 591,1

Égalité de genre - Violence à l'égard des femmes et violence domestique - Traite des êtres humains / Sous-programme

Description du problème

- L'inégalité entre les femmes et les hommes reste un défi majeur dans les sociétés européennes diverses d'aujourd'hui, persistant dans toutes les sphères de la vie publique et privée. Les données globales d'ONU Femmes montrent que, partout dans le monde, les femmes et les filles sont particulièrement touchées par les crises et les conflits armés, que ce soit par le biais de la violence sexuelle utilisée comme arme de guerre ou les conséquences économiques et sociales qui en découlent. Les déplacements de population qui en résultent ont également de forts impacts en termes de genre. Les femmes sont exposées à des formes multiples et croisées de discrimination et de violence fondée sur le genre, à la fois hors ligne et en ligne, y compris la violence domestique. Le recul des droits des femmes, y compris leur droit à la protection contre la violence fondée sur le genre, remet en cause les progrès et les engagements pris dans ce domaine au fil des décennies.
- La traite des êtres humains est une violation grave de la dignité de la personne, réduisant les êtres humains à l'état de marchandises. Elle a lieu tant au niveau transnational qu'à l'intérieur d'un même État, à des fins d'exploitation sous différentes formes, et concerne un nombre croissant de personnes. Si le nombre de victimes masculines a augmenté en raison de la prolifération des cas de traite à des fins d'exploitation du travail et d'activités criminelles, les femmes et les filles continuent de constituer la majorité des victimes identifiées, principalement à des fins d'exploitation sexuelle. Là encore, les conflits et les guerres exposent les personnes les plus vulnérables aux trafiquants.
- Il convient de s'attaquer aux causes profondes de ces phénomènes et de renforcer la capacité des mécanismes institutionnels, afin de promouvoir l'égalité de genre, y compris la participation pleine et effective des femmes à la vie publique et politique, et de garantir la pleine réalisation des droits humains pour toutes et tous.


« Nous rappelons que l'égalité de genre et la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus décisionnels publics et privés sont essentielles [...] [et] le rôle pionnier du Conseil de l'Europe, y compris au travers de la Convention d'Istanbul, dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ».

Déclaration de Reykjavik

Valeur ajoutée et logique d'intervention

- L'approche du Conseil de l'Europe est centrée sur la victime, transversale et intersectionnelle, combinant des activités d'établissement de normes, de suivi et de coopération pour susciter et accompagner le changement nécessaire pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles, de la traite des êtres humains et de l'inégalité entre les femmes et les hommes.
- Son action se fonde sur deux conventions uniques - la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) et la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (Convention anti-traite) -, sur un ensemble de recommandations adoptées par le Comité des Ministres, et sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. La Stratégie pour l'égalité de genre structure le travail dans ce domaine, notamment par l'intégration de la perspective d'égalité de genre dans toutes les politiques et activités de l'Organisation. Les organisations de la société civile sont étroitement associées à toutes les activités et des partenariats avec d'autres organisations européennes et internationales sont mis en place.
- La Convention d'Istanbul, en définissant la violence à l'égard des femmes et la violence domestique comme une violation des droits humains et une forme de discrimination à l'égard des femmes, souligne la nature structurelle de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique, enracinées dans les relations de pouvoir inégales entre les femmes et les hommes. La Convention est suivie par le Groupe d'experts indépendants sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) et le Comité des parties, qui mettent en lumière les progrès et les faiblesses dans la prévention et la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et de violence domestique, et encouragent d'importants changements législatifs et politiques au niveau national. →

Théorie du changement

Réalisations	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires	Impact
<ul style="list-style-type: none"> → Activités normatives 11 % Recommandations Lignes directrices, Études et rapports Fiches d'information Intégration de la dimension de genre dans les activités du Conseil de l'Europe → Monitoring 48 % Rapports d'évaluation du GREVIO Recommandations générales Recommandations du Comité des Parties (IC-CP) Rapports d'évaluation par pays, rapports généraux et notes d'orientation du GRETA Recommandations du Comité des Parties (THB-CP) → Coopération 41 % Séminaires et conférences, Activités de sensibilisation Sessions de formation Outils sur mesure Plates-formes de dialogue et réseaux 	<ul style="list-style-type: none"> → Les États membres ont pu s'appuyer sur les normes du Conseil de l'Europe pour introduire des mesures politiques et législatives visant à réaliser l'égalité de genre <i>de facto</i> → Les États parties ont défini des mesures pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, ainsi que contre la traite des êtres humains → Les États membres/États parties et les autres parties prenantes ont renforcé leur capacité à introduire des mesures politiques et législatives pour réaliser l'égalité de genre <i>de facto</i> et pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, ainsi que contre la traite des êtres humains 	<ul style="list-style-type: none"> → Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour parvenir à l'égalité de genre <i>de facto</i> → Les États parties changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin de prévenir et de combattre efficacement la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, ainsi que la traite des êtres humains 	<ul style="list-style-type: none"> → Les États membres s'acquittent de leurs obligations de réaliser l'égalité de genre <i>de facto</i> dans toutes les sphères de la vie publique et privée et de prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, ainsi que la traite des êtres humains. → Les femmes et les filles jouissent de l'égalité de fait et sont protégées contre toutes les formes de violence <p>↓ Impact du programme: Égalité, diversité et respect</p>  <p>Le Conseil de l'Europe contribue aux Objectifs de développement durable</p>

■ La Convention contre la traite des êtres humains impose aux États parties l'obligation de mettre en place des mesures efficaces pour prévenir la traite des êtres humains, de protéger les droits des victimes de la traite des êtres humains, de poursuivre et de condamner les trafiquants, et de s'engager dans une coopération au niveau international et avec les parties prenantes concernées au niveau national. Le respect de ces obligations est contrôlé par le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) et le Comité des parties à la Convention. Sur la base des rapports du GRETA, le Comité des Parties adopte des recommandations adressées à la Partie concernée dans le but qu'elle modifie sa politique, sa législation et ses pratiques. Le GREVIO et le GRETA peuvent tous deux lancer une procédure d'urgence pour prévenir ou limiter l'ampleur ou le nombre de violations graves de leur Convention respective.

■ Par le biais d'activités de coopération ciblées, le Conseil de l'Europe aide également les États à mettre en œuvre ses normes pour combattre la traite des êtres humains et la violence à l'égard des femmes.

Priorités 2024-2027

■ Avec le lancement d'une troisième Stratégie pour l'égalité de genre pour 2024-2029, la priorité sera de se concentrer sur les opportunités et les défis émergents identifiés lors du Sommet de Reykjavik, tels que la garantie d'une participation pleine, égale et effective des femmes aux processus décisionnels publics et privés et la reconnaissance de la nécessité d'éliminer la violence à l'égard des femmes, y compris les formes complexes de violence à l'égard des femmes et des groupes vulnérables générées et amplifiées par les technologies modernes. Des normes seront élaborées concernant l'impact de l'intelligence artificielle sur l'égalité de genre et sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes facilitée par la technologie. Le travail d'intégration de la dimension de genre se poursuivra et comprendra la promotion de la formation et le soutien à la mise en œuvre d'un tableau de bord

de l'égalité de genre dans le secteur de l'éducation. Pour contrer les mouvements s'opposant à l'égalité de genre, un nouveau discours sera promu, par le biais d'une vaste action de sensibilisation.

■ L'évaluation de l'Union européenne (UE) en tant que Partie à la Convention d'Istanbul conclura le premier cycle d'évaluation de référence du GREVIO, pour le moment, car la procédure d'évaluation de référence se poursuivra à l'avenir, au fur et à mesure que d'autres États deviendront Parties à la Convention. L'attention du GREVIO se portera principalement sur le premier cycle d'évaluation thématique, à savoir « instaurer la confiance en apportant soutien, protection et justice aux victimes ».

■ Le GRETA lancera le quatrième cycle d'évaluation de la Convention. Une attention thématique particulière sera accordée à la détection et au traitement des vulnérabilités à la traite des êtres humains, y compris des facteurs tels que l'âge, le genre et le handicap, ainsi que des facteurs situationnels et contextuels (migration, crises, conflits). La prévention et la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation du travail continueront de faire l'objet d'une attention particulière. D'autres domaines d'intérêt seront l'intersection entre la technologie et la traite des êtres humains, et le renforcement de l'accès des victimes à la justice et à des voies de recours efficaces, notamment en développant le réseau d'avocats spécialisés.

■ Les activités et projets de coopération visant à aider le nombre croissant d'États parties à mettre en œuvre la Convention d'Istanbul et la Convention contre la traite des êtres humains seront renforcés. De nombreux projets seront axés sur des questions prioritaires, telles que la promotion de l'égalité de genre, l'amélioration de l'accès des femmes à la justice, la lutte contre la violence à l'égard des femmes facilitée par la technologie, la lutte contre les discours hostiles à l'égalité de genre et le renforcement des liens entre les quatre piliers de la Convention d'Istanbul. Les actions se poursuivront également pour soutenir les États non-parties aux conventions.

Indicateurs de réalisation	Cible 2027	Jalon 2025	Référence 2022
Résultat immédiat 1 - Les États membres ont pu s'appuyer sur les normes du Conseil de l'Europe pour introduire des mesures politiques et législatives en vue de la réalisation de l'égalité de genre de facto			
Date de disponibilité du premier rapport biennal sur la mise en œuvre de la troisième Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité de genre 2024-2029	■	30/06/2026	-
Nombre de nouvelles normes, rapports et outils disponibles pour promouvoir l'égalité de genre et lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique	■	10	5
Nombre de pays ayant déclaré que la Stratégie pour l'égalité de genre a facilité l'introduction de changements politiques et législatifs		15	10
Pourcentage de comités directeurs/ad hoc et d'organes de suivi entreprenant des activités d'intégration de la dimension de genre dans l'élaboration de nouvelles normes et outils		75 %	65 %
Résultat immédiat 2 - Les États parties ont défini des mesures pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique sur la base des conclusions et des recommandations du mécanisme de suivi de la Convention d'Istanbul			
Nombre de d'États parties ayant reçu les rapports d'évaluation du GREVIO		36	18
Nombre de recommandations examinées par le Comité des Parties		23	7
Nombre d'États parties ayant organisé une table ronde/action de mise en œuvre après l'adoption des recommandations et conclusions du Comité des Parties		8	4
Résultat immédiat 3 - Les États parties ont identifié des mesures pour lutter contre la traite des êtres humains sur la base des rapports du GRETA qui évaluent la mise en œuvre de la Convention contre la traite des êtres humains et des recommandations du THB-CP			
Nombre d'États parties ayant reçu le rapport d'évaluation du GRETA		47 (3)	25 (3) ⁵⁸
Nombre de rapports soumis par les États parties en réponse aux recommandations du THB-CP examinés par le THB-CP		40	20
Nombre d'États parties ayant organisé une table ronde/action de mise en œuvre au plus tard deux ans après l'adoption des recommandations		20	10

⁵⁸ Au cours du biennium 2020-2021, les restrictions sanitaires mises en œuvre dans la plupart des États membres en réponse à la crise liée à la pandémie ont empêché les mécanismes de suivi d'effectuer des visites sur place comme prévu. Afin d'atténuer les risques liés au retard dans la réalisation des visites, le Comité des Ministres a approuvé des mesures exceptionnelles impliquant le transfert de 2 M € de crédits non dépensés en 2020 et de 1,9 M € en 2021 vers un compte spécial dans le but de surmonter les retards subis d'ici la fin de 2025. Les chiffres présentés entre parenthèses correspondent au nombre de visites/rapports concernés par ces mesures.

Résultat immédiat 4 - Les États membres/États parties et les autres parties prenantes ont renforcé leur capacité à introduire des mesures politiques et législatives pour réaliser l'égalité de genre <i>de facto</i> et pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, ainsi que contre la traite des êtres humains				
Nombre d'États couverts par des activités de coopération		18 [27]	18 [27]	14
Nombre de professionnels concernés (au moins 40 % de chaque sexe) formés aux questions d'égalité de genre et à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique	■	800 [1 000]	400 [600]	-
Pourcentage de participants aux activités de renforcement des capacités ayant répondu au questionnaire et déclarant avoir amélioré leurs capacités dans le domaine de l'égalité de genre et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique		80 %	80 %	89 %
Nombre de professionnels concernés (au moins 40 % de chaque sexe) formés à la prévention et à la lutte contre la traite des êtres humains	■	800 [1 000]	400 [800]	-
Pourcentage de participants aux activités de renforcement des capacités ayant répondu au questionnaire et déclarant avoir renforcé leurs capacités en matière de lutte contre la traite des êtres humains		75 %	75 %	75 %

Indicateurs de résultat intermédiaire

Résultat intermédiaire 1 - Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin de parvenir à une égalité de genre <i>de facto</i>				
Nombre d'États ayant changé leurs politiques, législations et pratiques nationales pour parvenir à une égalité de genre <i>de facto</i>				
Résultat intermédiaire 2 - Les États parties modifient leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour prévenir et combattre efficacement la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, ainsi que la traite des êtres humains				
Nombre d'États parties ayant modifié leur législation et leurs pratiques nationales à la suite des rapports du GREVIO		20	10	5
Nombre d'États parties ayant modifié leur législation et leurs pratiques nationales à la suite des rapports du GRETA		20	10	5
Nombre d'États ayant ratifié les conventions pertinentes du Conseil de l'Europe				

Structures avec mandat du CM	Structures basées sur une Convention / Résolution
<ul style="list-style-type: none"> Commission pour l'égalité de genre (GEC) (2024-2025) Comité d'experts sur l'intelligence artificielle, l'égalité et la discrimination (GEC/ADI-AI) (2024-2025) Comité d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie (GEC/PC-eVIO) 	<ul style="list-style-type: none"> Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) Comité des Parties de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (IC-CP) Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (THB-CP)

Secrétariat financé par les ressources budgétaires

2024-2025
Budget ordinaire: 29 emplois (18A 11B) y compris 2 emplois supplémentaires (1A 1B)

Ressources (en K €)					
	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	3 564,8	3 814,2	249,4	3 813,8	(0,4)
Opérationnel	1 523,8	1 705,2	181,4	1 705,2	(0,0)
Contribution du CdE aux PJ/PA	138,4	1 785,3	1 646,9	2 246,4	461,1
Total ressources budgétaires	5 227,0	7 304,7	2 077,7	7 765,4	460,7
Extrabudgétaire assuré	1 163,9	3 082,3		2 055,6	
Extrabudgétaire non assuré		4 222,3		4 052,6	
Total ressources extrabudgétaires	1 163,9	7 304,6		6 108,2	
Total	6 390,9	14 609,3		13 873,6	

Ressources extrabudgétaires - détail pour 2024-2025 (en K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	2914	PGGIII : Accès des femmes à la justice : mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe en matière d'égalité des sexes et de violence à l'égard des femmes	Régional	01/03/2023	28/02/2026	667,0		
	2992	Mise en conformité des lois et politiques avec la Convention d'Istanbul	Kosovo ⁵⁹	01/03/2023	28/02/2026		400,2	
	3155	PGG III: Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique	Azerbaïdjan	01/03/2023	28/02/2026	466,9		
	3267	Combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique	Maroc	01/01/2022	31/12/2025			157,6
	3268	Combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique	Tunisie	01/01/2022	31/12/2025		165,1	
	3306	Lutter contre la traite des êtres humains	Maroc	01/01/2024	31/12/2025			345,0
	3315	Lutte contre la traite des êtres humains	Tunisie	01/10/2022	31/12/2025		369,2	
	3625	Soutenir le Kazakhstan dans le renforcement de son action de lutte contre la traite conformément aux normes européennes et internationales	Kazakhstan	01/01/2024	31/12/2025			500,0
	3648	Prévention et lutte contre la traite des êtres humains	Kosovo ⁵⁹	01/01/2024	31/12/2025			450,0
	3710	Lutte contre la traite des êtres humains dans la région du Sud de la Méditerranée	Régional	01/10/2023	31/12/2027			1 506,2
Autres projets	2783	Soutenir la mise en œuvre des recommandations du GREVIO	Serbie	01/01/2024	31/12/2025			500,0
	2926	HFIII: HF 36 - L'accès des femmes à la justice dans les Balkans occidentaux (WAJ)	Régional	01/01/2023	31/12/2026	500,3		
	2933	HFIII: HF 33 - Favoriser l'accès des femmes à la justice (WA2J)	Türkiye	01/01/2023	30/06/2026	572,4		
	2994	Mettre fin à la violence à l'égard des femmes: programme multi-pays (2022-2025)	Multilatéral	01/01/2022	31/12/2025		208,7	291,7
	3010	Mise en œuvre de la stratégie d'égalité de genre du Conseil de l'Europe (2024-2029)	Multilatéral	01/01/2024	31/12/2025			200,0
	3111	Prévenir et combattre la traite des êtres humains	Albanie	01/09/2023	31/08/2027			500,3
	3263	HFIII: HF 31 - Renforcer l'action anti-traite	Serbie	01/01/2023	31/12/2026	500,3		
	3266	HFIII: HF 29 - Renforcer l'action anti-traite	Macédoine du Nord	01/01/2023	31/12/2026	475,3		
	3281	DGREF_2022_22MT14_Soutien à la conception et la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie nationale de lutte contre la traite des êtres humains (Malte)	Malte	22/09/2022	21/09/2024	161,1		
	3372	Renforcement dans le domaine de l'égalité de genre	Groupe multilatéral	01/06/2022	31/05/2024			20,4
	3374	Les provinces turques contre la traite des êtres humains	Türkiye	01/01/2024	31/12/2025			750,0
	3420	Lutter contre la violence numérique et sexuelle à l'égard des femmes	Albanie	01/06/2023	31/05/2025			353,6
	3607	Construire des récits favorables à l'égalité de genre en Europe : les droits des femmes sont des droits humains	Groupe multilatéral	01/01/2024	31/12/2025			400,0
	3608	Lutte contre la violence à l'égard des femmes facilitée par les technologies numériques (DIGI-VAW)	Multilatéral	01/01/2024	31/12/2025			400,0
	3613	Soutenir la République kirghize dans le renforcement de son action de lutte contre la traite conformément aux normes européennes et internationales	Kirghizistan	01/01/2024	31/12/2025			450,0
	3696	Renforcer les capacités de lutte contre la traite dans le domaine de la lutte contre la traite (FACE)	Groupe multilatéral	01/01/2024	31/12/2025			450,0
	3698	Feuille de route pour l'adhésion et la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe	Kazakhstan	01/01/2024	31/12/2025			400,0
3699	Sensibilisation aux normes de la convention d'Istanbul	Kirghizistan	01/01/2024	31/12/2024			200,0	
PA thématique	3575	Promouvoir les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile	Multiple spécifique au pays	01/01/2024	31/12/2025			400,0
Total						3 343,4	1 143,1	8 274,9
Total Plans d'action pour les États membres – CV assurées (cf. Annexe IX)							651,4	

⁵⁹ Cf. note 52, page 58.

Anti-discrimination, diversité et inclusion - Roms et Gens du voyage - Minorités nationales, langues régionales ou minoritaires - LGBTI - Migrants / Sous-programme

Description du problème

- La discrimination est une violation grave et fréquente des droits humains dans les États membres. Les inégalités, le racisme (y compris l'antisémitisme, l'antitsiganisme, la haine anti-musulmane et la xénophobie) et l'intolérance (y compris l'intolérance religieuse et la LGBTI-phobie) creusent les fossés et déstabilisent les démocraties. Les politiques identitaires qui présentent la diversité comme un problème ou une menace et cherchent à diviser les personnes et les communautés sapent les principes et les objectifs du Conseil de l'Europe.
- Le discours et la propagande politiques ultranationalistes, racistes et intolérants ont précédé et accompagné la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine. La montée des discours de haine, l'augmentation des crimes de haine et le recul de l'égalité et des droits fondamentaux des personnes appartenant à des minorités, des personnes LGBTI et des migrants sont des phénomènes auxquels il faut s'attaquer à un stade précoce. L'utilisation de technologies nouvelles et en développement, y compris l'intelligence artificielle, soulève des risques de discrimination directe ou indirecte.
- Une approche holistique de tous ces phénomènes interdépendants est nécessaire pour construire des sociétés résilientes et inclusives. Des progrès dans la réalisation d'une égalité effective, d'une meilleure inclusion et du respect de la diversité sont essentiels pour faire des droits humains une réalité pour tous les membres de la société et pour garantir, par la même occasion, des progrès dans la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme et des arrêts de la Cour, ainsi que d'autres normes du Conseil de l'Europe dans ces domaines clés.

« Nous reconnaissons la nécessité d'assurer l'égalité et de lutter contre toute forme de discrimination, ainsi que le rôle important que joue l'Organisation à cet égard. Nous nous engageons donc à renforcer les travaux en faveur de sociétés inclusives exemptes de marginalisation, d'exclusion, de racisme et d'intolérance.

Déclaration de Reykjavik

Valeur ajoutée et logique d'intervention

- Le Conseil de l'Europe adopte une approche transversale et intersectionnelle, y compris par l'intégration de la dimension de genre, pour aider ses États membres à renforcer les sociétés inclusives en s'attaquant aux discriminations multiples et intersectionnelles auxquelles sont confrontés les personnes et les groupes en situation de vulnérabilité, avec une attention particulière pour les jeunes.
- Le solide équilibre au sein du sous-programme entre les activités d'établissement de normes, de suivi et de coopération est important, car le changement en matière de lutte contre la discrimination, de diversité et d'inclusion exige des efforts à long terme et à l'échelle du système. Les organisations de la société civile sont étroitement associées à toutes les activités, et les partenariats avec d'autres organisations européennes et internationales continueront à garantir la cohérence d'ensemble.
- Le travail normatif intergouvernemental, qui s'appuie sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et les recommandations des organes de suivi indépendants, offre des réponses politiques communes aux défis auxquels sont confrontés les États membres et renforce la mise en œuvre et le développement des normes.
- Dans le cadre de leurs activités régulières de suivi des pays, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et le Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires fournissent des recommandations aux États membres sur la manière d'améliorer la mise en œuvre des normes pertinentes du Conseil de l'Europe. Leurs recommandations éclairent le travail intergouvernemental et de coopération avec les États membres. →

Théorie du changement

Réalisations	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires	Impact
<ul style="list-style-type: none"> → Activités normatives 14 % Instruments juridiques Études et analyses Outils et lignes directrices → Monitoring 38 % Rapports de suivi, conclusions, recommandations de politique générale et autres instruments thématiques de l'ECRI Avis du Comité consultatif de la FCNM / Résolutions du CM Rapports du Comité d'experts de la Charte des langues / Recommandations du CM → Coopération 48 % Conseils sur la législation, les politiques et le renforcement des institutions Sensibilisation Sessions et outils de renforcement des capacités Rapports de mission d'information Bulletins d'information Rapport sur la mise en œuvre du plan d'action 	<ul style="list-style-type: none"> → Les États membres ont pu s'appuyer sur des instruments juridiques et politiques et sur des réponses politiques européennes communes pour promouvoir l'inclusion et la diversité et lutter contre la discrimination → Les États membres / États parties ont identifié des mesures pour combattre le racisme et l'intolérance, s'attaquer à la discrimination raciale et à d'autres formes de discrimination, protéger les droits des personnes appartenant à des minorités nationales et les langues régionales ou minoritaires → Les États membres ont renforcé leur capacité à lutter contre la discrimination, les crimes et les discours de haine, y compris à l'encontre des Roms* et des Gens du voyage et des personnes LGBTI, et à élaborer des stratégies globales d'inclusion → Les États membres ont pu s'appuyer sur des informations concernant la manière dont les droits humains des migrants et des réfugiés sont protégés sur le terrain dans les États membres, et sur les moyens d'agir aux niveaux national et européen 	<ul style="list-style-type: none"> → Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin de renforcer les sociétés inclusives, sans marginalisation, exclusion, racisme, intolérance et discrimination fondés sur quelque motif que ce soit 	<ul style="list-style-type: none"> → Les États membres respectent leurs engagements et obligations en matière de prévention et de lutte contre la discrimination → Les personnes jouissent de leurs droits sans aucune discrimination
			<p>↓ Impact du programme : Égalité, diversité et respect</p>  <p>Le Conseil de l'Europe contribue aux Objectifs de développement durable</p>

- Les activités de coopération offrent un soutien sur mesure à la mise en œuvre des normes intergouvernementales et des recommandations formulées par les organes de suivi et fournissent un retour d'information sur les solutions efficaces. Les États membres bénéficient d'un soutien ciblé pour la mise en place de politiques et d'une gouvernance efficaces à plusieurs niveaux en faveur de l'inclusion interculturelle, et le programme Cités interculturelles (ICC) aide les autorités locales et régionales à concevoir et à mettre en œuvre des politiques d'inclusion afin de gérer la diversité comme un atout.
- La Représentante spéciale sur les migrations et les réfugiés renforce les synergies, notamment avec le Réseau de points focaux sur les migrations, pour voir comment le Conseil de l'Europe peut soutenir au mieux les États membres face aux défis auxquels ils sont confrontés. Son mandat comprend également la coordination et la mise en œuvre effective du Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe (2021-2025), ainsi que la coopération avec les organisations et agences internationales concernées.

Priorités 2024-2027

- Les travaux intergouvernementaux se concentreront sur l'impact des systèmes d'intelligence artificielle et sur les opportunités et les risques des technologies nouvelles et en développement pour la non-discrimination. Ils consolideront également les travaux visant à prévenir et à combattre les discours et les crimes de haine, ainsi qu'à lutter efficacement contre la discrimination intersectionnelle.
- Le Plan d'action stratégique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025) mettra l'accent sur la lutte contre l'antitsiganisme et la déségrégation en 2024 et 2025. Sur la base de son évaluation, une nouvelle Stratégie pour l'inclusion des Roms et des Gens du voyage (2026-2031) sera élaborée pour fournir le cadre conceptuel des actions de lutte contre l'antitsiganisme et la discrimination et d'autonomisation des Roms et des Gens du voyage.
- Les examens de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)5 et l'accent thématique mis sur l'égalité des droits des personnes intersexuées et sur la discrimination et la violence fondées sur l'expression du genre renforceront les travaux sur l'égalité des droits des personnes LGBTI. Ces travaux aboutiront à la rédaction

d'une nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité des droits des personnes LGBTI pour 2027-2032.

- Les travaux intergouvernementaux porteront également sur les problèmes récurrents dans le domaine de la protection des langues régionales ou nationales minoritaires et identifieront les bonnes pratiques en matière de collecte de données relatives aux droits des personnes appartenant à des minorités nationales et à l'utilisation des langues régionales ou minoritaires. En outre, les travaux sur l'inclusion interculturelle seront axés sur l'élaboration de stratégies.
- L'ECRI achèvera son sixième et entamera son septième cycle de suivi des pays. Elle préparera et examinera également deux recommandations de politique générale. Le Comité consultatif de la FCNM et le Comité d'experts de la Charte des langues mettront en œuvre leurs cycles de suivi quinquennaux. Les retards causés par la pandémie de covid-19 seront rattrapés pour les trois mécanismes de suivi.
- Dans la plupart des États membres du Conseil de l'Europe, les programmes de coopération spécifiques comprendront des réponses aux opportunités et aux risques de l'intelligence artificielle en matière de non-discrimination, de protection des droits des personnes appartenant à des minorités nationales et des langues régionales ou minoritaires, de mécanismes de soutien efficaces pour les personnes et les groupes touchés par les discours et les crimes de haine, d'amélioration de la collecte de données désagrégées et d'initiatives de sensibilisation du public. Dans le domaine de l'intégration des Roms et des Gens du voyage, les programmes de coopération se concentreront sur le renforcement de la participation des Roms à l'élaboration des politiques, l'éducation inclusive et la déségrégation. Les programmes relatifs aux droits des personnes LGBTI seront axés sur la prévention et la lutte contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles, contre le discours et les crimes de haine, et sur la promotion de la protection juridique, de l'égalité et de l'accès aux droits, tandis que les programmes dans le domaine de l'inclusion interculturelle seront axés sur le renforcement des capacités aux niveaux local et national. Le réseau des points focaux sur les migrations continuera à faciliter l'échange d'informations pertinentes entre les États membres, y compris sur la situation des enfants d'Ukraine.

Indicateurs de résultat immédiat	Indicateurs de réalisation	Cible 2027	Jalon 2025	Référence 2022
Résultat immédiat 1 - Les États membres ont pu s'appuyer sur des instruments juridiques et politiques et sur des réponses politiques européennes communes pour promouvoir la diversité et l'inclusion et lutter contre la discrimination				
Nombre de nouvelles normes, rapports et outils disponibles sur des sujets transversaux tels que le discours de haine, les crimes de haine, l'intelligence artificielle, la discrimination intersectionnelle et dans le domaine de la protection des minorités nationales et des langues régionales ou minoritaires	■	12	4	-
Nombre de nouvelles normes, rapports et outils disponibles sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage, l'inclusion interculturelle et les questions LGBTI	■	30	15	6
Date de disponibilité d'une Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'inclusion des Roms et des Gens du voyage (2026-2031)	■		31/12/2025	
Nombre d'États membres déclarant que le Plan d'action pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025) et la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'inclusion des Roms et des Gens du voyage (2026-2031) leur permettent de faire progresser plus efficacement l'intégration des Roms et des Gens du voyage		38	25	-
Date de disponibilité d'une Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité des droits des personnes LGBTI (2027-2032)	■	31/12/2026		
Nombre d'États membres déclarant que la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité des droits des personnes LGBTI (2027-2032) leur permettra de défendre plus efficacement les droits des personnes LGBTI		≥ 35	-	-

Résultat immédiat 2 - Les États membres ont identifié des mesures basées sur les rapports de suivi par pays et les conclusions de l'ECRI, les recommandations de politique générale et d'autres instruments thématiques, ainsi que sur le dialogue avec l'ECRI et ses partenaires pour prévenir et combattre le racisme, la discrimination et l'intolérance				
Nombre d'États membres ayant reçu un rapport de suivi par pays ou des conclusions de l'ECRI		64 (6)	32 (4) ⁶⁰	16
Nombre de recommandations de politique générale ou d'autres instruments thématiques	■	2	1	1
Nombre de tables rondes et autres événements similaires	■	8	4	2
Pourcentage de participation des représentants des organismes de promotion de l'égalité aux séminaires annuels de l'ECRI		> 70 %	> 70 %	> 70 %
Résultat immédiat 3 - Les États parties ont identifié des mesures basées sur les avis du Comité consultatif de la FCNM, les résolutions du Comité des Ministres et le dialogue avec le Comité consultatif pour protéger les droits des personnes appartenant à des minorités nationales				
Pourcentage d'États parties ayant envoyé leur rapport dans les 3 mois suivant la date limite		> 70 %	> 70 %	25 %
Nombre d'États parties ayant reçu un avis à la suite d'une évaluation du Comité consultatif		35 (3)	19 (3) ⁶⁰	9
Nombre de résolutions adoptées par le Comité des Ministres		35	19	9
Nombre d'États parties ayant organisé une réunion de suivi au plus tard 2 ans après l'adoption de la résolution du Comité des Ministres		12	6	3
Résultat immédiat 4 - Les États parties ont identifié des mesures basées sur les rapports du Comité d'experts de la Charte des langues, les recommandations du Comité des Ministres et le dialogue avec le Comité d'experts pour protéger et promouvoir les langues régionales ou minoritaires				
Pourcentage d'États parties ayant envoyé leur rapport périodique dans les 3 mois suivant la date limite		> 70 %	> 70 %	-
Nombre d'États parties ayant reçu un rapport à la suite d'une évaluation du Comité d'experts (rapport d'évaluation et conclusions sur les recommandations d'action immédiate)		38	19	7
Nombre de recommandations et de décisions adoptées par le Comité des Ministres		38	19	9
Nombre d'États parties ayant organisé une table ronde sur la mise en œuvre au plus tard 2 ans après l'adoption de la recommandation du Comité des Ministres		8	4	2
Résultat immédiat 5 - Les États membres et les autres parties prenantes ont renforcé leur capacité à lutter contre l'antitsiganisme, la discrimination et les discours de haine à l'encontre des Roms et des Gens du voyage, ainsi que leur capacité, aux niveaux national, régional et local, à favoriser la participation active et la pleine intégration des Roms et des Gens du voyage dans la société				
Nombre d'États membres couverts par les activités de renforcement des capacités		38	25	25
Nombre de participants aux activités de renforcement des capacités	■	4 000 [5 000]	3 500 [4 500]	2 500
Pourcentage de participants aux activités de renforcement des capacités ayant répondu au questionnaire et déclarant avoir amélioré leurs capacités		≥ 75 %	≥ 75 %	85 %
Nombre d'activités de sensibilisation et de renforcement du dialogue avec la société civile	■	52	36	10
Utilisation efficace du soutien du Conseil de l'Europe à l'Institut européen des Roms pour les arts et la culture (ERIAAC) sur la base de rapports d'évaluation externes indépendants (2025 et 2027)		Oui	Oui	Oui
Nombre d'autorités (nationales et locales) impliquées dans les activités de renforcement des capacités		400	250	200
Résultat immédiat 6 - Les États membres ont renforcé leur capacité à élaborer des stratégies globales, une législation et des politiques spécifiques pour lutter contre le discours et le crime de haine, renforcer la protection des droits des personnes LGBTI et prévenir ou réparer les discriminations, y compris par l'utilisation de technologies nouvelles et en développement, telles que l'intelligence artificielle, pour des motifs couverts par l'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme et sa jurisprudence				
Nombre d'États membres couverts par les activités de renforcement des capacités		36	20	28
Nombre de participants aux activités de renforcement des capacités	■	4 000 [10 000]	4 000 [6 000]	2 000
Pourcentage de participants aux activités ayant répondu au questionnaire et déclarant avoir amélioré leurs capacités		> 70 %	> 70 %	86 %
Nombre d'activités visant à sensibiliser et à soutenir les réformes législatives ainsi que l'élaboration de politiques sur les questions liées à la discrimination, au racisme, aux droits des personnes appartenant à des minorités nationales, aux discours et aux crimes de haine et à l'intelligence artificielle		15 [40]	15 [20]	24
Nombre d'activités visant à sensibiliser aux droits des personnes LGBTI et à soutenir les réformes législatives ainsi que l'élaboration de politiques dans ce domaine	■	30 [35]	20 [25]	10
Nombre d'États membres couverts par les activités de renforcement des capacités	■	36	20	28

⁶⁰ Au cours du biennium 2020-2021, les restrictions sanitaires mises en œuvre dans la plupart des États membres en réponse à la crise liée à la pandémie ont empêché les mécanismes de suivi d'effectuer des visites sur place comme prévu. Afin d'atténuer les risques liés au retard dans la réalisation des visites, le Comité des Ministres a approuvé des mesures exceptionnelles impliquant le transfert de 2 M € de crédits non dépensés en 2020 et de 1,9 M € en 2021 vers un compte spécial dans le but de surmonter les retards subis d'ici la fin de 2025. Les chiffres présentés entre parenthèses correspondent au nombre de visites/rapports concernés par ces mesures.

Résultat immédiat 7 - Les États membres ont renforcé leur capacité, aux niveaux national, régional et local, à élaborer des stratégies interculturelles globales pour l'intégration des migrants et des minorités				
Nombre d'États couverts par les activités		53	53	53
Nombre total de villes ayant rejoint les réseaux des Cités interculturelles		173	169	161
Pourcentage de villes membres ayant finalisé au moins un rapport de l'index ICC		≥ 72,5 %	≥ 72,5 %	72,5 %
Nombre total d'autorités locales ayant utilisé les rapports de l'index ICC ou d'autres outils ICC pour faire progresser l'inclusion interculturelle		126	123	117
Nombre de participants aux sessions de renforcement des capacités des ICC	■	1 512 [1 900]	762 [900]	373
Pourcentage de personnes ayant répondu au questionnaire de suivi des sessions de renforcement des capacités des ICC qui ont déclaré qu'ils utiliseront dans la pratique les connaissances acquises		> 80 %	> 80 %	94,4 %
Résultat immédiat 8 - Les États membres ont pu s'appuyer sur des informations sur la manière dont les droits humains des migrants et des réfugiés sont protégés sur le terrain dans les États membres et sur les moyens d'agir aux niveaux national et européen				
Nombre de rapports de missions d'information disponibles	■	12	6	5
Nombre de réunions avec des partenaires internationaux tels que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations, l'UNICEF, l'UE et FRONTEX	■	> 120	> 60	65
Nombre d'activités de sensibilisation	■	> 150	> 70	108

Indicateurs de résultat intermédiaire

Résultat intermédiaire 1- Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour renforcer les sociétés inclusives, sans marginalisation, exclusion, racisme, intolérance ou discrimination fondée sur quelque motif que ce soit

Nombre d'États membres ayant changé leurs politiques, législations ou pratiques pour renforcer les sociétés inclusives, sans marginalisation, exclusion, racisme, intolérance ou discrimination fondée sur quelque motif que ce soit

Structures avec mandat du CM

- Comité directeur pour la lutte contre la discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI)
- Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM)
- Comité d'experts sur l'inclusion interculturelle (ADI-INT)
- Comité d'experts sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles (ADI-SOGIESC)
- (2024-2025) Comité d'experts sur l'intelligence artificielle, l'égalité et la discrimination (GEC/ADI-AI)

Structures basées sur une Convention / Résolution

- Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)
- Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (AC-FCNM)
- Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (COMEX)

Secrétariat financé par des ressources budgétaires

2024-2025
Budget ordinaire: 46,5 emplois (26A 20,5B) y compris 3 emplois supplémentaires (1A 2B)

Ressources (en K €)

	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	5 971,9	6 348,4	376,5	6 347,5	(0,9)
Opérationnel	3 320,6	3 548,7	228,1	3 548,6	(0,0)
Contribution du CdE aux PJ/PA	629,5	1 807,0	1 177,5	1 165,4	(641,6)
Total ressources budgétaires	9 922,0	11 704,1	1 782,0	11 061,5	(642,5)
Extrabudgétaire assuré	4 671,9	6 938,4		2 926,0	
Extrabudgétaire non assuré		3 686,9		3 974,0	
Total ressources extrabudgétaires	4 671,9	10 625,3		6 900,0	
Total	14 593,9	22 329,4		17 961,5	

Ressources extrabudgétaires - détail pour 2024-2025 (en K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	2527	ROMACTED 2 - Promouvoir la bonne gouvernance et l'amélioration de la situation des Roms au niveau local	Régional	01/01/2021	31/12/2024	1 628,3		
	3438	PGG III: Promotion de l'égalité et de la non-discrimination : vers des sociétés plus résilientes et inclusives	Régional	01/03/2023	28/02/2026	333,5		
	3442	PGG III: Lutter contre la discrimination, le discours de haine et les crimes de haine	République de Moldova	01/03/2023	28/02/2026	373,5		

Projet de Programme et Budget 2024-2027 du Conseil de l'Europe

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins	
PA par pays	3443	PGG III: Promouvoir l'égalité et la non-discrimination	Arménie	01/03/2023	28/02/2026	200,1			
	3444	PGG III: Lutter contre le discours de haine	Ukraine	01/03/2023	31/08/2025	246,3			
	3445	PGG III: Lutter contre le discours de haine	Géorgie	01/03/2023	28/02/2026	200,1			
	3446	PGG III: Promouvoir l'égalité	Azerbaïdjan	01/03/2023	28/02/2026	146,7			
	3472	Intégration des Roms - Phase III	Régional	01/05/2023	30/04/2026	2 000,9			
	3523	Soutien à la mise en œuvre des normes européennes relatives à la lutte contre la discrimination et aux droits des minorités nationales	Ukraine	01/07/2023	30/06/2026			1 333,9	
	3581	SIMROM - Inclusion Sociale des Roms	République de Moldova	01/01/2024	31/12/2025			600,0	
	3588	Promotion des droits de l'homme et des principes de non-discrimination au niveau local - phase II	Kosovo ⁶¹	01/07/2023	30/06/2024			54,7	
	3590	Favoriser la cohésion sociale en renforçant les droits des minorités et les langues minoritaires	Kosovo ⁶¹	01/01/2024	31/12/2025			500,0	
	3643	Renforcement de la fonction d'organisme de promotion de l'égalité du Bureau du Médiateur	Kosovo ⁶¹	01/06/2024	31/05/2026			396,6	
Autres projets	2698	Réseau européen d'experts gouvernementaux sur les questions OSIG (REEGOSIG)	Multilatéral	01/01/2020	30/04/2024			38,2	
	2913	Lutte contre les crimes de haine antisémites et anti-musulmans et toute forme d'intolérance religieuse	Groupe multilatéral	01/01/2022	31/12/2024			10,4	
	3037	Cités Interculturelles III	Groupe multilatéral	01/01/2022	31/12/2025		454,1	296,4	
	3103	Maintien de l'égalité d'utilisation des technologies numériques avancées(IA)	Groupe multilatéral	01/01/2024	31/12/2025			500,0	
	3106	Prévenir et combattre les discours de haine et la violence anti-LGBTIQ	Groupe multilatéral	01/07/2023	30/06/2026			889,7	
	3247	HFIII: HF 35 - Promotion de l'égalité et de la lutte contre le racisme et l'intolérance dans les Balkans Occidentaux	Régional	01/01/2023	31/12/2026	350,2			
	3248	HFIII: HF 22 - Améliorer la protection contre la discrimination	Albanie	01/01/2023	31/12/2026	425,3			
	3249	HFIII: HF 23 - Vers une Bosnie and Herzégovine plus égalitaire, inclusive et tolérante	Bosnie-Herzégovine	01/01/2023	31/12/2026	425,3			
	3250	HFIII: HF 25 - Lutte contre la discrimination et la haine	Kosovo ⁶¹	01/01/2023	31/12/2026	225,2			
	3251	HFIII: HF 26 - Lutte contre la haine et l'intolérance	Monténégro	01/01/2023	31/12/2026	200,1			
	3252	HFIII: HF 28 - Lutte contre la haine et l'intolérance	Macédoine du Nord	01/01/2023	31/12/2026	225,2			
	3253	HFIII: HF 30 - Lutte contre la discrimination et promotion de la diversité	Serbie	01/01/2023	31/12/2026	400,3			
	3520	Améliorer la capacité des OSC à lutter contre le discours de haine en ligne	Groupe multilatéral	01/09/2023	31/12/2024	167,3			
	3533	DGREF_2023_23CY06_Renforcer les structures et les politiques d'intégration interculturelle	Chypre	01/09/2023	31/10/2024	238,1			
	3564	Promouvoir les droits de l'homme et l'égalité pour les personnes LGBTI IV	Groupe multilatéral	01/01/2024	31/12/2027			800,5	
PA thématique	2537	Lutter contre l'antitsiganisme et promouvoir l'égalité des genres	Groupe multilatéral	01/01/2020	31/12/2025			300,1	
	2734	Coordination Transversale du Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe	Multilatéral	01/05/2021	31/12/2025			189,1	
	2836	Favoriser l'accès des Roms à une éducation et une formation inclusive de qualité	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2025			483,6	
	2837	Participation démocratique	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2025			116,7	
	3154	ROMACT 9: Renforcer les compétences au niveau local pour l'intégration des Roms	Multiple spécifique au pays	01/01/2023	31/08/2024	669,1			
	3274	DGREF_2022_22FI03_Construire une approche d'intégration inclusive	Finlande	15/09/2022	14/09/2024	235,3			
	3279	DGREF_2022_22IT35_Renforcer la coordination des politiques d'intégration multiniveaux	Italie	16/09/2022	15/09/2024	196,8			
	3286	Égalité et non-discrimination pour les Roms (EQUIROM)	Multiple spécifique au pays	20/12/2022	19/12/2024	411,6			
	3585	Compétences en communication et médiation interculturelles pour la protection des Roms	Multiple spécifique au pays	01/01/2024	31/12/2027			500,3	
	3597	Mise en œuvre des normes et mécanismes du Conseil de l'Europe pour la protection des droits humains des Roms et des Gens du voyage	Multilatéral	01/01/2024	31/12/2027			450,3	
	3604	Construire une approche de gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle dans les États membres	Multiple spécifique au pays	01/01/2024	31/12/2027			200,1	
Total						9 299,2	454,1	7 660,8	
Total Plans d'action pour les États membres – CV assurées (cf. Annexe IX)								111,2	

⁶¹ C. note 52, page 58.

Droits des enfants / Sous-programme

Description du problème

- La violence sous différentes formes et dans différents contextes, le manque d'accès à la justice et aux possibilités de participation, les défis induits par les développements technologiques, y compris l'intelligence artificielle, la pauvreté, l'exclusion sociale et la discrimination affectent les enfants de manière significative.
- L'exploitation sexuelle en ligne et l'impunité des auteurs de ces actes sont en augmentation, et la violence à l'encontre des enfants continue d'être largement sous-déclarée. L'augmentation de la violence, des abus sexuels dans le cercle de confiance et de l'exploitation des enfants pendant les conflits armés, les crises et les situations d'urgence est une illustration frappante de la vulnérabilité des enfants. La guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, la crise de covid-19 et les crises migratoires en sont des exemples récents.
- Des faiblesses au niveau de la législation, des services de protection familiale, sociale et infantile et de l'accès des enfants à la justice, à l'éducation et à la tutelle augmentent la vulnérabilité des enfants aux violations des droits humains. L'accès à des services de qualité, y compris des services de santé mentale, reste difficile, en particulier pour les enfants en situation de vulnérabilité. L'écart important entre les cadres juridiques et la réalité reste un obstacle à la protection efficace des enfants contre la violence, y compris la violence entre pairs.
- En raison de l'accès limité des enfants à la justice nationale et internationale et des difficultés qu'ils rencontrent pour se faire entendre, les besoins et les droits des enfants sont souvent négligés. Dans le même temps, de plus en plus d'enfants se mobilisent pour défendre leurs droits et ont réussi à déclencher et à rejoindre d'importants mouvements sociaux, par exemple pour lutter contre la violence, le changement climatique et la discrimination. Il est donc essentiel de comprendre et de relever les défis auxquels sont confrontés les enfants défenseurs des droits humains.

Valeur ajoutée et logique d'intervention

- Comme le rappelle la Stratégie pour les droits de l'enfant 2022-2027, le Conseil de l'Europe s'est engagé à assurer la protection effective des droits de l'enfant, tels qu'ils sont consacrés par la

Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE), la Convention européenne des droits de l'homme, la Charte sociale européenne, la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote, STCE 201) et d'autres traités et recommandations pertinents.

- Le Conseil de l'Europe adopte une approche transversale autour de stratégies pluriannuelles visant à maximiser la capacité individuelle et collective des États à faire des droits de tous les enfants vivant dans ses États membres et parties à ses conventions ouvertes une réalité.

Les défis sont relevés par des actions ciblées et complémentaires dans chaque dimension du triangle dynamique. En ce qui concerne l'établissement de normes, les États membres reçoivent des recommandations, des lignes directrices et d'autres outils pour mettre en œuvre les normes internationales et du Conseil de l'Europe relatives aux droits de l'enfant.

- La mise en œuvre de la Convention de Lanzarote est suivie sur la base de rapports thématiques couvrant simultanément toutes les Parties, les

recommandations pertinentes étant mises en évidence pour chaque Partie au moyen de fiches d'information par pays. Un soutien est apporté aux États membres dans la mise en œuvre des normes et des lignes directrices concernant les droits de l'enfant et la protection des enfants contre la violence par le biais d'activités de coopération bilatérales et multilatérales. Ce soutien comprend l'amélioration des stratégies, de la législation et des politiques visant à faire progresser les droits de l'enfant, par la mise en place d'infrastructures efficaces et de mécanismes de participation des enfants, ainsi que par le renforcement des capacités et la sensibilisation de tous les acteurs concernés ; l'amélioration de la communication, en particulier à l'occasion de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, ainsi que l'accès à l'information et la fourniture d'expertise pour mieux influencer la législation, les politiques et les pratiques.

- Les partenariats avec d'autres organisations internationales et organisations de la société civile continuent d'être renforcés afin d'assurer la cohérence et les synergies et de renforcer l'impact.

« Nous soulignons la nécessité d'intensifier les efforts, à tous les niveaux de gouvernance, pour garantir la protection effective des droits des enfants d'Ukraine ».

Déclaration de Reykjavik

Théorie du changement

Réalisations	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires	Impact
<ul style="list-style-type: none"> → Activités normatives 25 % Instruments juridiques Lignes directrices et outils Études, rapports et analyses → Monitoring 20 % Enquêtes et questionnaires Rapports thématiques comprenant des recommandations Conclusions des rapports de conformité des États → Coopération 55 % Diagnostics, y compris l'analyse des lacunes et les rapports de cartographie Analyse juridique et examen des politiques Renforcement des capacités, y compris les bonnes pratiques, la formation et la sensibilisation (Journée européenne) 	<ul style="list-style-type: none"> → Les États membres ont pu s'appuyer sur des normes, des lignes directrices et d'autres outils pour respecter et protéger les droits de l'enfant → Les États parties ont identifié des mesures visant à renforcer la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels sur la base des recommandations, des rapports de suivi et des initiatives annuelles de renforcement des capacités du Comité de Lanzarote → Les États membres ont renforcé leurs capacités à protéger et promouvoir les droits de l'enfant et à prendre des mesures pour protéger les enfants contre la violence 	<ul style="list-style-type: none"> → Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin de mieux respecter, protéger et promouvoir les droits de l'enfant conformément à la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant et aux normes pertinentes du Conseil de l'Europe 	<ul style="list-style-type: none"> → Les États membres s'acquittent de leurs obligations en matière de respect et de protection des droits de l'enfant → Les enfants jouissent des droits consacrés par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et par les normes pertinentes du Conseil de l'Europe

↓ Impact du programme :
Égalité, diversité et respect



Priorités 2024-2027

■ Les travaux intergouvernementaux se concentreront sur la mise en œuvre des six domaines prioritaires de la Stratégie pour les droits de l'enfant 2022-2027 et sur son examen à mi-parcours. L'accent sera mis sur la mise en œuvre de la déclaration sur la situation des enfants d'Ukraine, notamment par la création d'un groupe consultatif sur les enfants d'Ukraine. D'autres actions prioritaires viseront à renforcer les droits des enfants en contact avec le système judiciaire, en procédant à un examen thématique des lignes directrices du Comité des Ministres sur une justice adaptée aux enfants et en élaborant des orientations sur les services pluridisciplinaires et interinstitutionnels pour une justice adaptée aux enfants, ainsi qu'à prévenir et à combattre la violence par une éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge des enfants. Le Comité de Lanzarote suivra de près la

situation des enfants ukrainiens illégalement transférés ou déportés vers la Fédération de Russie ou vers des zones temporairement contrôlées ou occupées par celle-ci. Le Comité de Lanzarote recueillera des données pour analyser la prévalence de l'exploitation et des abus sexuels des enfants dans les États parties. Les projets de coopération seront axés sur le renforcement de la réponse des États membres à la violence contre les enfants, y compris dans l'environnement numérique, sur la promotion de processus judiciaires adaptés aux enfants, sur les migrations et sur la lutte contre les lacunes en matière de participation des enfants. Ils porteront également sur la protection des droits des enfants ukrainiens pendant et après la guerre.

Indicateurs de résultat immédiat	Indicateurs de réalisation	Cible 2027	Jalon 2025	Référence 2022
Résultat immédiat 1 - Les États membres ont pu s'appuyer sur des normes, des lignes directrices et d'autres outils pour respecter et protéger les droits de l'enfant				
Nombre de nouvelles normes, outils et rapports disponibles pour renforcer la protection des droits de l'enfant dans les États membres dans les six domaines prioritaires de la Stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027)	■	20	8	6
Pourcentage de comités de la structure intergouvernementale et d'organes de suivi faisant la promotion ou incluant les droits de l'enfant dans leurs rapports, actions et activités		40 %	30 %	20 %
Résultat immédiat 2 - Les États parties ont identifié des mesures pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention de Lanzarote afin de mieux protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels sur la base des recommandations, des rapports de suivi et des initiatives annuelles de renforcement des capacités du Comité de Lanzarote				
Nombre d'États parties ayant reçu une fiche pays ou une fiche d'information actualisée du Comité de Lanzarote au cours des 24 derniers mois		48	48	-
Pourcentage de recommandations du Comité de Lanzarote basées sur les obligations de la Convention non mises en œuvre dans les 3 ans suivant leur adoption		< 40 %	< 40 %	-
Pourcentage de personnes ayant participé à des activités de renforcement des capacités déclarant qu'elles ont amélioré leurs connaissances et leur capacité à mettre en œuvre la Convention		70 %	70 %	-
Résultat immédiat 3 - Les États membres ont renforcé leurs capacités à protéger et promouvoir les droits de l'enfant et à prendre des mesures pour protéger les enfants contre la violence				
Nombre de rapports analytiques, de revues juridiques et de recherches réalisés dans le cadre de projets de coopération et fournissant un diagnostic, avec des recommandations d'amélioration, de la situation des droits de l'enfant aux niveaux national et/ou régional	■	48	24	12
Nombre d'États ayant bénéficié d'un soutien pour intégrer l'acquis du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits de l'enfant		10 [13]	7 [9]	8
Nombre d'États ayant bénéficié d'un soutien pour établir et mettre en œuvre le modèle Barnahus ou des services multidisciplinaires et interagences similaires		6 [8]	3 [4]	3
Nombre de participants aux activités de renforcement des capacités	■	1 500 [2 000]	750 [1000]	350
Pourcentage de participants aux activités de renforcement des capacités déclarant avoir amélioré leurs connaissances et leurs capacités		70 %	70 %	-

Indicateurs de résultat intermédiaire
Résultat intermédiaire 1 - Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin de mieux respecter, protéger et promouvoir les droits de l'enfant conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et aux normes pertinentes du Conseil de l'Europe.
Nombre d'États ayant des politiques intégrées dans les domaines prioritaires de la Stratégie pour les droits de l'enfant 2022-2027
Nombre d'États parties à la Convention de Lanzarote ayant changé leur législation, leurs politiques et leurs pratiques pour prévenir et protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels
Nombre de recommandations d'amélioration formulées dans le cadre des activités de coopération et prises en compte dans les réformes législatives et politiques nationales
Nombre de nouveaux États ayant ratifié la Convention de Lanzarote

Structures avec mandat du CM	Structures basées sur une Convention / Résolution
<ul style="list-style-type: none"> Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) Comité d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE) (2024) Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement (CJ/ENF-ISE) (2025-2026) Comité d'experts sur l'accès à une justice adaptée aux enfants grâce aux services pluridisciplinaires et interinstitutionnels (ENF-JUS) 	<ul style="list-style-type: none"> Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (T-ES ou Comité de Lanzarote)

Secrétariat financé par des ressources budgétaires

2024-2025
Budget ordinaire: 11 emplois (6,5A 4,5B)

Ressources (en K €)

	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	1 688,7	1 741,0	52,3	1 740,9	(0,2)
Opérationnel	596,9	596,9	(0,0)	596,9	(0,0)
Contribution du CdE aux PJ/PA	224,9	2 141,9	1 917,0	1 841,4	(300,5)
Total ressources budgétaires	2 510,6	4 479,8	1 969,3	4 179,2	(300,7)
Extrabudgétaire assuré	1 596,2	2 201,4		1 315,7	
Extrabudgétaire non assuré		2 052,0		2 096,2	
Total ressources extrabudgétaires	1 596,2	4 253,4		3 411,9	
Total	4 106,8	8 733,2		7 591,1	

Ressources extrabudgétaires - détail pour 2024-2025 (en K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	VC Montant assuré	Besoins
PA par pays	3313	Promouvoir les droits des enfants et la lutte contre la violence à l'égard des enfants 2022-2025	Tunisie	01/09/2023	31/12/2025		214,2	
	3314	Promouvoir les droits des enfants et la lutte contre la violence à l'égard des enfants 2022-2025	Maroc	01/01/2024	31/12/2025			235,0
	3350	Programme Sud V - C4 - Lutte contre la traite des êtres humains, la violence à l'égard des femmes et des enfants	Régional	01/09/2022	31/08/2025	541,8		
Autres projets	2558	EndOCSEA@Europe+ (Mettre fin à l'exploitation et l'abus sexuel des enfants en ligne @Europe Plus)	Multilatéral	01/09/2023	31/08/2025		474,6	
	2964	DGREF_2021_21FI02_Garantir une justice respectueuse des enfants grâce au fonctionnement efficace des unités Barnahus	Finlande	01/09/2021	29/02/2024	43,9		
	2965	Soutenir la mise en œuvre de Barnahus / Maison des enfants	Monténégro	01/01/2024	30/06/2026			480,9
	3272	DGREF_2022_22ES09_Renforcer une justice adaptée aux enfants grâce à une coopération et une coordination efficaces entre les différents services de type Barnahus dans les régions d'Espagne	Espagne	06/07/2022	05/07/2024	142,1		
	3277	DGREF_2022_22IE37_Barnahus Irlande: Soutenir la mise en œuvre du modèle Barnahus	Irlande	12/08/2022	11/02/2025	297,3		
	3367	Action Européenne pour renforcer la justice adaptée aux enfants	Multiple spécifique au pays	01/09/2023	31/08/2025	791,5		
	3534	DGREF_2023_23HR02_Mise en œuvre du modèle Barnahus	Croatie	15/06/2023	14/12/2025	520,8		
	3536	DGREF_2023_23SI08_Garantir l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures judiciaires civiles	Slovénie	01/05/2023	31/10/2025	447,5		
	3556	Promouvoir les droits de l'enfant, notamment par le biais de la stratégie des droits de l'enfant 2022-2027	Groupe multilatéral	01/01/2024	31/12/2027			350,2
	3558	La Convention de Lanzarote comme outil pour assurer une coordination globale de la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels	Multilatéral	01/03/2024	31/12/2027			383,2
	3561	Soutenir la mise en œuvre du modèle Barnahus	Multilatéral	01/01/2024	31/12/2026			667,0
	3565	Renforcer les processus de tutelle en Europe pour protéger les enfants migrants	Multilatéral	01/01/2024	31/12/2026			533,6
	3568	Renforcer les cadres et les actions nationaux en matière de participation des enfants en Europe - CP4Europe Phase II	Multilatéral	01/01/2024	31/12/2026			533,6
	3592	Garantir l'intérêt supérieur de l'enfant dans des procédures judiciaires civiles en Slovénie - Phase II	Slovénie	01/11/2025	30/04/2028			40,1
	3602	Prévenir et combattre l'exploitation et les abus sexuels d'enfants	Kazakhstan	01/01/2024	31/12/2025			500,0
3603	Prévenir et combattre l'exploitation et les abus sexuels des enfants	Kirghizistan	01/01/2024	31/12/2025			400,0	
PA thématique	2737	Mécanisme de suivi de la Convention de Lanzarote	Multilatéral	01/03/2020	29/02/2024			24,6
Total						2 784,7	688,8	4 148,2
Total Plans d'action pour les États membres – CV assurées (cf. Annexe IX)							43,6	

Renforcer la confiance dans les institutions publiques / Programme

Des institutions et des procédures solides, indépendantes et impartiales, transparentes et accessibles, fondées sur l'État de droit et le respect des droits humains à tous les niveaux sont des conditions préalables à des démocraties stables et sûres. Elles garantissent que tous les individus sont traités de manière égale devant la loi et qu'ils bénéficient de leurs droits et libertés dans la pratique. L'indépendance du pouvoir judiciaire reste toutefois menacée. Des efforts considérables sont également nécessaires pour éradiquer les mauvais traitements infligés par les forces de l'ordre et pour faire en sorte que les prisons et les centres de détention pour mineurs offrent des conditions décentes. Des ajustements doivent être apportés aux structures juridiques et institutionnelles des États membres afin de

ramener ou de maintenir l'équilibre entre les pouvoirs, l'État de droit et les droits fondamentaux en conformité avec les normes européennes et de lutter contre le recul de la démocratie.

L'objectif de ce Programme est de renforcer la confiance dans les institutions publiques.

Il comprend les sous-programmes suivants:

- Démocratie par le droit - Commission de Venise
- Indépendance et efficacité de la justice
- Prisons - Police - Privation de liberté

Théorie du changement

Réalisations	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires	Impact
<p>→ Activités normatives 14 % Recommandations Instruments juridiques Avis et conseils concernant les juges et les procureurs Études sur des questions d'actualité Rapports, lignes directrices, études, outils pratiques Statistiques pénales annuelles (SPACE I et II)</p> <p>→ Monitoring 33 % Rapports de visite du CPT comprenant des recommandations spécifiques et des observations immédiates Conseils aux autorités nationales confrontées à des difficultés dans la mise en œuvre des recommandations du CPT</p> <p>→ Coopération 53 % Renforcement des capacités Renforcement des institutions Assistance aux services pénitentiaires, de probation et de police Réseau Partage des connaissances Assistance ciblée d'experts sur la législation et les pratiques Bulletins sur la jurisprudence constitutionnelle Soutien juridique à l'observation des élections</p>	<p>→ Les États membres ont pu s'appuyer sur des normes et des orientations pour améliorer les lois, les règlements, les pratiques, ainsi que les structures organisationnelles et le fonctionnement des institutions, en ce qui concerne le statut et la carrière des juges et des procureurs et l'exercice effectif de la profession de juge et de procureur, ainsi que les questions relatives aux prisons et à la probation.</p> <p>→ Les États membres ont identifié des mesures sur la base des recommandations spécifiques contenues dans les rapports de visite du CPT afin d'améliorer la situation des personnes privées de liberté</p> <p>→ Les États membres ont identifié des actions pour améliorer leur constitution et leur législation et pour améliorer l'efficacité et la qualité de leur justice publique sur la base des méthodes et outils de la CEPEJ</p> <p>→ La direction et le personnel opérationnel et médical des prisons et des services de probation ont amélioré leur capacité à accomplir leurs tâches quotidiennes conformément à la CEDH et à d'autres normes européennes, ainsi qu'aux recommandations du CPT.</p> <p>→ Les agents des services répressifs ont amélioré leurs connaissances sur la manière d'accomplir leurs tâches quotidiennes tout en respectant les normes européennes et les bonnes pratiques</p>	<p>→ Les États membres changent leur constitution, leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour les aligner sur les normes du Conseil de l'Europe afin de prévenir tout dysfonctionnement dans l'administration de la justice et de garantir le respect des droits humains des personnes privées de liberté</p> <p>→ Les services pénitentiaires et de probation, la police et les autres organes de force de l'ordre appliquent les normes du Conseil de l'Europe dans leur travail quotidien</p>	<p>→ Les États membres s'acquittent de leurs obligations et assurent le fonctionnement démocratique de leurs institutions fondées sur l'État de droit et du respect des droits humains</p> <p>→ Les personnes jouissent de leurs droits, notamment du droit à un procès équitable consacré par l'article 6 de la CEDH, et du fonctionnement démocratique de leurs institutions, fondées sur l'État de droit.</p>

↓

Confiance dans les institutions publiques

3

5

16

Le Conseil de l'Europe contribue aux Objectifs de développement durable

Ressources (en K €)

Type de ressources	2024				Total	2025				Total
	Ressources budgétaires		Ressources extrabudgétaires			Ressources budgétaires		Ressources extrabudgétaires		
	Budget Ordinaire	Autres budgets	Assuré y compris UE/PJ	Non assuré		Budget Ordinaire	Autres budgets	Assuré y compris UE/PJ	Non assuré	
Renforcer la confiance dans les institutions publiques	16 459,9	5 306,4	9 702,5	4 855,3	36 324,1	15 905,5	5 555,8	6 601,1	11 241,0	39 303,4
Démocratie par le droit - Commission de Venise		5 306,4	413,6	400,7	6 120,7		5 555,8	143,0	399,6	6 098,4
Indépendance et efficacité de la justice	7 054,4		6 309,1	1 413,3	14 776,8	5 152,8		4 572,5	1 306,7	11 032,0
Prisons - Police - Privation de liberté	9 405,5		2 979,8	3 041,3	15 426,6	10 752,7		1 885,6	9 534,7	22 173,0

Démocratie par le droit (Commission de Venise) / Sous-programme

(Accord élargi, créé en 1990, 61 membres)

Description du problème

■ Les institutions fondées sur l'État de droit sont le fondement des démocraties pluralistes, fournissant et préservant les contrepouvoirs essentiels au bon fonctionnement du système démocratique et à la tenue d'élections libres et équitables. L'instauration de la démocratie, du respect des droits humains et de l'État de droit est un processus continu, qui n'est pas irréversible. Les réformes constitutionnelles et leur mise en œuvre sont des processus complexes et longs. De nouveaux développements politiques, sociétaux et technologiques peuvent remettre en question les dispositions juridiques et institutionnelles existantes. Des crises majeures et des situations d'urgence, telles que des situations de conflit ou la pandémie de covid-19, ont conduit les États membres à prendre des mesures exceptionnelles susceptibles d'affecter l'équilibre entre les pouvoirs, l'État de droit et les droits et libertés fondamentaux. Des ajustements sont nécessaires aux structures juridiques et institutionnelles des États membres pour les mettre ou les maintenir en conformité avec les normes européennes et l'expérience internationale et pour lutter contre le recul démocratique.

« Nous veillerons également au respect diligent de l'État de droit, au bénéfice de chaque citoyen, et à la construction d'une communauté juridique européenne de valeurs partagées et de dialogue (...), y compris en **rehaussant le profil de la Commission de Venise et en la renforçant** »

Déclaration de Reykjavik

■ Elle fournit également des recommandations sur la manière de faire des choix institutionnels ou juridiques viables sur la base d'une analyse comparative de l'expérience des États membres de la Commission de Venise.

■ Dans ses recommandations, la Commission met l'accent sur l'égalité de genre, notamment en ce qui concerne les règles électorales favorisant une représentation appropriée des femmes. Elle promeut également l'élaboration de normes en matière d'égalité de genre. La Commission assiste également les autorités nationales (institutions, autorités administratives, organes de gestion des élections, cours constitutionnelles et ordinaires) dans l'interprétation et l'application des textes juridiques, en fournissant une assistance technique et des éléments de droit comparé. En outre, la Commission élabore des normes - par le biais d'études, de rapports généraux et de lignes directrices - souvent conjointement avec d'autres organisations internationales telles que l'OSCE/BIDDH, dans des domaines où les législateurs nationaux bénéficieraient d'une orientation accrue et plus détaillée pour élaborer des textes juridiques conformes aux normes internationales. Pour les conseils spécifiques à un pays, la Commission de Venise agit sur demande.

Priorités 2024-2027


Valeur ajoutée et logique d'intervention

■ La Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) est l'organe consultatif du Conseil de l'Europe en matière constitutionnelle. Elle est composée d'experts indépendants dans le domaine du droit constitutionnel et international et des sciences politiques. Elle fournit des conseils d'experts indépendants spécifiques à chaque pays et élabore des normes générales.

■ Les avis de la Commission de Venise, spécifiques à chaque pays, fournissent à l'État concerné (parlement, gouvernement, institutions indépendantes) des recommandations sur la manière de mettre leurs textes en conformité avec les normes internationales.

■ Au cours de ces quatre années, la Commission de Venise continuera de veiller à ce que les réformes et changements constitutionnels et législatifs soient conformes aux normes du Conseil de l'Europe et aux priorités identifiées par le Sommet de Reykjavik de 2023. Son action se concentrera sur le renforcement et le maintien d'institutions publiques fondées sur l'État de droit (notamment en tenant compte de la liste de critères de l'État de droit), et sur la lutte contre les principales causes de recul démocratique dans les États membres de la Commission de Venise, ainsi que dans le sud de la Méditerranée et en Asie centrale.

Théorie du changement

Réalisations	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires	Impact
<ul style="list-style-type: none"> → Activités normatives 20 % → Monitoring 13 % → Coopération 67 % Avis de la Commission de Venise (réformes constitutionnelles et législatives) Rapports, études et lignes directrices de la Commission de Venise Bulletins sur la jurisprudence constitutionnelle Renforcement des capacités (assistance préélectorale, événements scientifiques, formation) Soutien juridique à l'observation des élections Suivi des avis 	<ul style="list-style-type: none"> → Les autorités nationales ont identifié des actions pour améliorer leur constitution et leur législation → Les autorités nationales ont pu s'appuyer sur des normes détaillées pour les aider à élaborer la législation → Les autorités nationales ont renforcé leur capacité à assurer l'interprétation et la mise en œuvre de la constitution et de la législation conformément au patrimoine constitutionnel commun 	<ul style="list-style-type: none"> → Les autorités nationales adoptent, amendent et mettent en œuvre leurs constitutions et législations dans le respect du patrimoine constitutionnel commun, comme recommandé par la Commission de Venise 	<ul style="list-style-type: none"> → Les autorités nationales assurent le fonctionnement démocratique de leurs institutions fondé sur l'État de droit et le respect des droits humains → Les personnes jouissent de leurs droits et d'un fonctionnement démocratique de leurs institutions fondé sur l'État de droit
			<p>↓ Impact du programme :</p> <p>Confiance dans les institutions publiques</p>  <p>Le Conseil de l'Europe contribue aux Objectifs de développement durable</p>

Indicateurs de résultat immédiat	Indicateurs de réalisation	Cible 2027	Jalon 2025	Référence 2022
Résultat immédiat 1 - Les autorités nationales ont identifié des actions sur la base des avis pour améliorer leur constitution et leur législation				
Nombre d'avis, y compris les avis de suivi, sur les projets de réforme constitutionnelle et les projets législatifs rendus dans les délais prévus par les organes demandeurs	■	160	80	47
Nombre d'avis et de documents de référence principaux (y compris la liste de critères de l'État de droit) pris en compte dans la législation ou les débats nationaux		160	80	35
Nombre d'activités de suivi, y compris des réunions avec les principales parties prenantes		60 [64]	30 [32]	10
Niveau d'implication des représentants des différents partis politiques, des ONG nationales et des experts indépendants dans les échanges de vues au cours de la préparation des avis et des activités de suivi		Moyen à élevé	Moyen à élevé	Moyen
Résultat immédiat 2 - Les autorités nationales ont pu s'appuyer sur des normes détaillées pour les aider à élaborer leur législation				
Nombre de rapports, d'études ou de lignes directrices adoptés	■	12 [14]	6 [7]	5
Nombre de séminaires et de conférences coorganisés (y compris avec des institutions partenaires)	■	36 [40]	18 [20]	9
Pourcentage de participants aux séminaires et conférences coorganisés déclarant avoir approfondi leurs connaissances		80 %	80 %	80 %
Nombre de publications, y compris des bulletins sur la jurisprudence constitutionnelle	■	16 [20]	8 [10]	4
Résultat immédiat 3 - Les autorités nationales ont renforcé leur capacité à assurer l'interprétation et la mise en œuvre de la constitution et de la législation conformément au patrimoine constitutionnel commun				
Nombre d'activités préélectorales et postélectorales organisées	■	20	10	4
Pourcentage de participants aux activités d'assistance déclarant avoir amélioré leurs connaissances		80 %	80 %	90 %
Nombre de missions d'observation électorale où un soutien juridique a été fourni	■	20	10	3
Nombre d'études de droit comparé fournies aux cours constitutionnelles et à d'autres cours	■	80	40	28

Indicateurs de résultat intermédiaire
Résultat intermédiaire - Les autorités nationales adoptent, amendent et mettent en œuvre leur constitution et leur législation dans le respect du patrimoine constitutionnel commun, comme recommandé par la Commission de Venise
Nombre d'États membres ayant adopté et/ou changé leur législation nationale conformément aux recommandations de la Commission de Venise ou ayant demandé des avis de suivi
Preuve de l'engagement des États ciblés à assurer la mise en œuvre de la législation nouvellement adoptée, à soutenir les institutions publiques fondées sur l'État de droit et à lutter contre les principales causes de recul démocratique.

Structures basées sur une Convention / Résolution
<ul style="list-style-type: none"> Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)

Secrétariat financé par des ressources budgétaires
2024-2025
Commission de Venise : 28 emplois (16A 12B) y compris 3 emplois supplémentaires (2A 1B)

Ressources (en K €) – Commission de Venise						
	2023	2024	Variation	2025	Variation	
Personnel	3 351,8	3 937,5	585,7	4 076,6	139,1	
Opérationnel	1 205,6	1 368,9	163,3	1 479,2	110,3	
Contribution du CdE aux PJ/PA						
Total ressources budgétaires	4 557,4	5 306,4	749,0	5 555,8	249,4	
Extrabudgétaire assuré	719,4	413,6		143,0		
Extrabudgétaire non assuré		400,7		399,6		
Total ressources extrabudgétaires	719,4	814,3		542,6		
Total	5 276,8	6 120,7		6 098,4		

Ressources extrabudgétaires - détail pour 2024-2025 (en K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PI Montant assuré	VC Montant assuré	Besoins
PA par pays	2489	UE-CA: promouvoir le fonctionnement efficace des institutions de l'État et de l'administration publique	Régional	02/01/2020	30/06/2024	198,2		
	3348	Programme Sud V - Soutien de la Commission de Venise aux bénéficiaires du sud de la Méditerranée	Régional	01/09/2022	31/08/2025	358,4		
Autres projets	3398	Action de la Commission de Venise pour soutenir les institutions démocratiques respectueuses de l'état de droit et des droits humains 2024-2028	Multilatéral	01/01/2024	31/12/2028			800,2
Total						556,6		800,2

Autres contributions (en K €)

Activité	Coût estimé 2024	Coût estimé 2025
Les dépenses principales pour la logistique (location des salles, location des cabines d'interprétation et équipement) pour les quatre sessions plénières tenues à Venise chaque année sont à la charge des autorités italiennes (Région de Vénétie) et du ministère des Affaires étrangères.	50,0	50,0

Tableau 8 – Budget de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)

Dépenses et recettes (en K €)	Réel 2022	Budget 2023	Variation	Budget 2024	Variation	Budget 2025
Dépenses de personnel	3 012,9	3 351,8	585,7	3 937,5	139,1	4 076,6
Personnel	2 593,5	2 887,7	523,0	3 410,7	120,4	3 531,1
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	419,4	464,1	62,7	526,8	18,7	545,5
Autres dépenses	1 181,8	1 205,6	163,3	1 368,9	110,3	1 479,2
Dépenses diverses	1 181,8	1 205,6	163,3	1 368,9	110,3	1 479,2
Total dépenses	4 194,8	4 557,4	749,0	5 306,4	249,4	5 555,8
Contributions	4 296,4	4 557,4	749,0	5 306,4	249,4	5 555,8
Contributions obligatoires	4 296,4	4 557,4	749,0	5 306,4	249,4	5 555,8
Autres recettes	17,5					
Recettes diverses	0,3					
Dotations provenant d'autres budgets	17,2					
Total recettes	4 313,9	4 557,4	749,0	5 306,4	249,4	5 555,8

Membres et observateurs 61 membres : les 46 États membres du Conseil de l'Europe plus l'Algérie, le Brésil, le Canada, le Chili, le Costa Rica, Israël, le Kazakhstan, la République de Corée, le Kosovo⁶², le Kirghizistan, le Mexique, le Maroc, le Pérou, la Tunisie et les États-Unis d'Amérique. 4 observateurs : Argentine, Japon, Saint-Siège et Uruguay. Statut spécial de coopération : l'Union européenne, l'Afrique du Sud et la Palestine⁶³.

⁶² Cf. note 52, page 58.

⁶³ Cette désignation ne doit pas être interprétée comme la reconnaissance d'un État de Palestine et ne préjuge pas des positions individuelles des États membres du Conseil de l'Europe sur cette question.

Indépendance et efficacité de la justice/ Sous-programme

Description du problème

■ La confiance dans les systèmes judiciaires et les institutions publiques est la marque de sociétés démocratiques saines où chaque individu peut chercher des solutions aux problèmes juridiques auxquels il est confronté au cours de sa vie, en ayant accès à des tribunaux efficaces, indépendants et impartiaux pour statuer sur ses affaires et à des services publics efficaces pour répondre de manière adéquate aux différentes situations juridiques qu'il rencontre.

■ L'indépendance du pouvoir judiciaire reste toutefois menacée, y compris par les défis observés les années précédentes, tels que l'influence indue ou l'ingérence politique dans les nominations à des fonctions judiciaires ou dans la composition et le fonctionnement des organes judiciaires d'auto-régulation. Certaines mesures ont affaibli le principe d'inamovibilité des juges ou ont permis aux autorités exécutives de remplacer de manière discrétionnaire les présidents des tribunaux. La Cour européenne des droits de l'homme a constaté des violations commises par le pouvoir exécutif dans le processus de nomination des juges, qui compromettent l'indépendance et la légitimité des tribunaux nationaux. Tous ces éléments ont un impact négatif sur la confiance dans les systèmes judiciaires et affaiblissent les fondements démocratiques. En outre, le nombre d'affaires portées devant les tribunaux et d'actes législatifs qu'ils doivent appliquer a augmenté de façon spectaculaire. Dans de nombreuses juridictions, les aspects

technologiques des procès et des procédures se sont également considérablement développés, ce qui impose des responsabilités supplémentaires aux juges. Les systèmes judiciaires nationaux sont également confrontés à de graves contraintes financières, exacerbées par la pandémie de covid-19 et les conséquences de la judiciarisation croissante des litiges.

■ De profonds changements sociétaux, économiques et technologiques ont un impact sur des domaines clés de la vie des personnes tels que l'accès à la justice, y compris avec l'aide d'un avocat, l'accès aux autorités administratives et leur relation avec celles-ci, la numérisation des procédures juridiques et administratives (y compris l'intelligence artificielle), les relations familiales et les droits de l'enfant, l'accès à la nationalité, et la protection juridique des personnes vulnérables. Le niveau de confiance des citoyens dans les institutions publiques dépend de leur accessibilité pour toutes et tous, de leur efficacité et de leur capacité à répondre aux nouveaux défis juridiques. L'impact de la pandémie de covid-19 et la crise actuelle du coût de la vie ont exacerbé les problèmes existants, notamment pour les personnes particulièrement vulnérables. Il est nécessaire d'avoir une réflexion et des normes communes au niveau européen, à la fois fermement ancrées dans les principes de l'État de droit et répondant aux nouveaux défis juridiques, afin d'aider les États membres à concevoir de meilleures solutions législatives et politiques, de renforcer la confiance et la compréhension mutuelles et d'améliorer la coopération régionale et transfrontalière en matière d'État de droit. →

« Ensemble, nous nous engageons à [...] garantir l'indépendance, l'impartialité et l'efficacité de la justice. Les juges doivent être indépendants et impartiaux dans l'exercice de leurs fonctions, et ne doivent subir aucune ingérence extérieure, y compris de la part de l'exécutif ».

Principes de Reykjavik pour la démocratie – N°5

Théorie du changement

Réalisations	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires	Impact
<p>→ Activités normatives 21 %</p> <p>Recommandations</p> <p>Instruments juridiques</p> <p>Avis et conseils concernant les juges et les procureurs</p> <p>Études sur des questions d'actualité</p> <p>Rapports, lignes directrices, études, outils pratiques</p> <p>→ Monitoring 18 %</p> <p>Rapport d'évaluation de la CEPEJ (tendances européennes, indicateurs et bonnes pratiques pour les réformes judiciaires)</p> <p>Étude et rapports de la CEPEJ pour le tableau de bord de la justice de l'UE, le tableau de bord des Balkans occidentaux et le tableau de bord du Partenariat oriental</p> <p>Outils de la CEPEJ sur l'efficacité et la qualité de la justice</p> <p>→ Coopération 61 %</p> <p>Partage des connaissances et renforcement des capacités pour la mise en œuvre des normes et outils judiciaires</p> <p>Assistance ciblée d'experts sur la législation et les pratiques, y compris la mise en œuvre du rapport et des outils de la CEPEJ</p>	<p>→ Les États membres ont pu s'appuyer sur des normes et des orientations pour améliorer les lois, les réglementations, les pratiques, les structures organisationnelles et le fonctionnement des institutions, en ce qui concerne le statut et la carrière des juges et des procureurs et l'exercice effectif de la profession de juge et de procureur</p> <p>→ Les États membres ont pu s'appuyer sur des normes et des orientations européennes nouvelles ou actualisées pour leur mise en œuvre dans les domaines du droit civil et administratif dans le cadre du droit public et privé</p> <p>→ Les États ont identifié des actions et renforcé leur capacité à améliorer l'efficacité et la qualité de leur justice publique sur la base des méthodes et outils de la CEPEJ</p> <p>→ Les États ont renforcé leurs capacités sur la base des normes de coopération judiciaire et juridique du Conseil de l'Europe</p>	<p>→ Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin de renforcer l'efficacité des systèmes judiciaires nationaux et la qualité de leur prise de décision, prévenant ainsi tout dysfonctionnement dans l'administration de la justice</p> <p>→ Les États membres changent leur législation et leurs pratiques en matière de droit civil et administratif dans le cadre du droit public et privé, conformément aux normes du Conseil de l'Europe</p>	<p>→ Les États membres s'acquittent de leurs obligations au titre de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme et conformément aux normes du Conseil de l'Europe dans les domaines du droit public et du droit privé</p> <p>→ Les personnes jouissent de la protection de leurs droits en droit civil et administratif dans le cadre du droit public et privé, y compris leur droit à un procès équitable tel que consacré par l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme</p>

↓
Impact du programme:
Confiance dans les institutions publiques



Valeur ajoutée et logique d'intervention

■ L'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme dispose que « toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable, par un tribunal indépendant et impartial, établi par la loi ». C'est sur cette base que le Conseil de l'Europe apporte son soutien aux États membres pour remédier à toute lacune qui pourrait exister à cet égard, ainsi que sur la base de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et d'autres instruments clés, tels que la Recommandation CM/Rec(2010)12 « Juges : indépendance, efficacité et responsabilités », la Recommandation CM/Rec(2000)19 sur le rôle du ministère public dans les systèmes de justice pénale et la Recommandation CM/Rec(2012)11 sur le rôle du ministère public en dehors du système de justice pénale.

■ Ce soutien est apporté par le biais du travail de différents organes et d'activités de coopération connexes dans les États membres. La Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) conseille et soutient les décideurs politiques et les professionnels de la justice en réalisant une analyse approfondie, basée sur des données, du fonctionnement quotidien des systèmes judiciaires en Europe, en développant des outils pragmatiques et innovants à utiliser au niveau national et local (tribunaux individuels) dans le domaine de l'efficacité, de la qualité et de la cyberjustice, et en soutenant les méthodologies les plus efficaces pour la collecte, le traitement et l'analyse des données judiciaire.

■ Les Conseils consultatifs de juges européens (CCJE) et de procureurs européens (CCPE) adoptent des avis et produisent des études thématiques sur des questions d'intérêt commun concernant le statut des juges et des procureurs et promeuvent et suivent la mise en œuvre des normes juridiques du Conseil de l'Europe dans ce domaine. Ils fournissent des conseils sur la manière de traiter les situations spécifiques concernant les juges et les procureurs dans les États membres et servent de plateformes pour des échanges réguliers entre les juges et les procureurs sur des questions d'actualité liées à l'indépendance, l'impartialité et d'autres aspects de la carrière des juges et des procureurs, ainsi qu'à l'exercice effectif des deux professions.

■ Dans le cadre de ses travaux intergouvernementaux, le Conseil de l'Europe élabore et promeut des normes communes, des instruments politiques et des bonnes pratiques qui contribuent à renforcer l'espace juridique commun dans les domaines du droit public et privé, par exemple en ce qui concerne l'indépendance, l'efficacité et les responsabilités des juges, le droit administratif, le droit de la famille, les droits de l'enfant et les questions relatives à la nationalité. Des solutions sont proposées lorsque des lacunes, des problèmes opérationnels et des obstacles à la ratification et à la mise en œuvre des normes pertinentes sont identifiés.

■ Les programmes de coopération soutiennent les États membres dans la réforme et le renforcement de leurs systèmes judiciaires conformément à l'article 6 de la Convention, aux arrêts de la Cour, aux normes du Conseil de l'Europe dans les domaines du droit public et privé, aux conclusions de la CEPEJ, ainsi qu'aux principes, normes et méthodologies énoncés dans les avis du CCJE et du CCPE. Le renforcement des capacités a un rôle important à jouer à cet égard, notamment par le biais du programme HELP.

Priorités 2024-2027

■ Au cours des quatre années, la CEPEJ se concentrera sur la promotion d'une compréhension commune de l'indépendance judiciaire en tant qu'élément clé de l'État de droit et en abordant en temps utile toute évolution dans ce domaine susceptible d'avoir un impact sur le rôle et le fonctionnement des juges et des procureurs, l'indépendance du pouvoir judiciaire, le cadre législatif et réglementaire lié au pouvoir judiciaire, et les réformes institutionnelles du système judiciaire. Des conseils et un soutien seront fournis concernant le développement des technologies de l'information et l'intégration de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires. D'autres nouveaux outils seront développés dans le domaine de la qualité de la justice pour aborder des questions telles que l'accès à la justice, en particulier pour les personnes vulnérables, et en général, des actions visant à renforcer une justice centrée sur le public.

■ Dans le domaine normatif de la coopération juridique, l'accent sera mis sur la finalisation des projets d'instruments sur la profession d'avocat et sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement ; sur les droits des personnes conçues par donner à connaître leurs origines ; sur une justice adaptée aux enfants ; sur l'accès des enfants apatrides à la nationalité et sur les procédures adaptées aux enfants dans les questions de droit administratif et de droit des migrations ; sur l'accès à l'information et à la justice pour les personnes vulnérables dans le contexte du droit administratif et du droit des migrations, ainsi que d'autres outils pratiques et rapports pertinents sur, par exemple, les contentieux nationaux en matière de climat, les technologies émergentes, l'information sur le droit étranger et la mise en œuvre du plan d'action de Sofia sur le renforcement de l'indépendance et de l'impartialité de la justice.

■ En ce qui concerne les programmes de coopération, une attention particulière sera accordée au soutien de l'exécution des arrêts de la Cour, à la poursuite du soutien au système judiciaire ukrainien dans ses efforts pour garantir la responsabilité dans le contexte de l'agression de la Fédération de Russie, et au renforcement des capacités. Il reste important d'aider les États membres à satisfaire aux exigences découlant des demandes d'adhésion à l'UE (tant pour l'indépendance que pour l'efficacité de la justice), notamment pour accroître les performances des tribunaux.

Indicateurs de résultat immédiat	Indicateurs de réalisation	Cible 2027	Jalon 2025	Référence 2022
Résultat immédiat 1 - Les États membres ont pu s'appuyer sur des normes et des orientations pour améliorer les lois, les réglementations, les pratiques, les structures organisationnelles et le fonctionnement des institutions, en ce qui concerne le statut et la carrière des juges et des procureurs et l'exercice effectif de la profession de juge et de procureur				
Nombre d'avis renforçant le corpus normatif du Conseil de l'Europe fournissant des orientations aux États membres concernant les juges fournis au Comité des Ministres par le CCJE	■	4	2	1
Nombre d'avis renforçant le corpus normatif du Conseil de l'Europe fournissant des orientations aux États membres concernant les procureurs fournis au Comité des Ministres par le CCPE	■	4	2	1
Nombre de langues supplémentaires dans lesquelles les avis du CCJE et/ou du CCPE sont disponibles		10	5	2
Nombre d'études réalisées sur des questions émergentes et d'actualité	■	4	2	1
Pourcentage d'avis spécifiques et de réponses fournies dans les délais impartis concernant les normes à appliquer ou la situation des juges/procureurs dans des États membres donnés, à la demande du Comité des Ministres ou d'autres organes du Conseil de l'Europe et des parties prenantes		100 %	100 %	-

Résultat immédiat 2 - Les États membres ont pu s'appuyer sur des normes et des orientations européennes nouvelles ou actualisées pour leur mise en œuvre dans les domaines du droit public et du droit privé				
Nombre de nouvelles normes, rapports et outils disponibles	🚩	10	5	3
Date de disponibilité d'un nouvel instrument juridique visant à renforcer la protection de la profession d'avocat	🚩		31/12/2024	
Date de disponibilité d'un projet de recommandation sur les droits des personnes conçues par donneur à connaître leurs origines	🚩	31/12/2026		
Nombre de rapports évaluant la mise en œuvre des conventions, recommandations et plans d'action sélectionnés et, sous réserve de conclusions, de propositions de suivi	🚩	4	2	1
Nombre d'autorités nationales ayant participé à des activités d'examen de la mise en œuvre des recommandations et conventions du Comité des Ministres au cours de l'année écoulée dans les domaines du droit civil, du droit public et du droit privé ou promouvoir ces instruments juridiques		40	20	10
Résultat immédiat 3 - Les États ont identifié des actions et renforcé leur capacité à améliorer l'efficacité et la qualité de leur justice publique sur la base des méthodes et outils de la CEPEJ				
Date de disponibilité d'un nouveau rapport de la CEPEJ évaluant le fonctionnement des systèmes judiciaires dans au moins 44 États membres, soulignant les tendances européennes et incluant des recommandations pour des réformes judiciaires	🚩	10/2026	10/2024	-
Date de disponibilité de l'étude annuelle pour le tableau de bord de la justice de l'UE	🚩	12/2027	12/2025	-
Nombre d'États membres ayant pris en compte les conclusions de la CEPEJ dans l'orientation de leurs réformes judiciaires		38	> 30	30
Nombre d'États pour lesquels des informations sur la durée des procédures judiciaires ont été mises à disposition		38	> 30	30
Nombre d'États ayant reçu un soutien des programmes de coopération de la CEPEJ sur la mise en œuvre des méthodes et outils de la CEPEJ sur l'efficacité et la qualité de la justice		19	15	15
Résultat immédiat 4 - Les États ont renforcé leurs capacités sur la base des normes de coopération judiciaire et juridique du Conseil de l'Europe				
Nombre d'États ayant bénéficié d'un soutien dans le cadre de projets de coopération sur la mise en œuvre des normes de coopération judiciaire et juridique du Conseil de l'Europe		14 [15]	13 [14]	12
Nombre de participants aux activités de renforcement des capacités organisées dans le cadre des projets de coopération sur la mise en œuvre des normes de coopération judiciaire et juridique du Conseil de l'Europe	🚩	4 500 [5 500]	3 500 [4 500]	2 500
Pourcentage de participants ayant déclaré avoir utilisé les connaissances et les compétences acquises dans le cadre des activités de renforcement des capacités organisées dans le contexte des normes de coopération judiciaire et juridique du Conseil de l'Europe		70 %	70 %	-

Indicateurs de résultat intermédiaire

Résultat intermédiaire 1 - Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin de renforcer l'efficacité des systèmes judiciaires nationaux et la qualité de leur prise de décision, prévenant ainsi tout dysfonctionnement dans l'administration de la justice	
Nombre d'États membres ayant changé leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour renforcer l'efficacité des systèmes judiciaires nationaux et la qualité de leur prise de décision	
Résultat intermédiaire 2 - Les États membres changent leur législation et leurs pratiques en matière de droit civil et administratif dans le cadre du droit public et privé, conformément aux normes du Conseil de l'Europe	
Nombre d'États membres ayant changé leur législation et leurs pratiques en matière de droit civil et administratif dans le cadre du droit public et privé, conformément aux normes du Conseil de l'Europe	

Structures avec mandat du CM	Structures basées sur une Convention / Résolution
<ul style="list-style-type: none"> Conseil consultatif de juges européens (CCJE) Conseil consultatif de procureurs européens (CCPE) Comité européen de coopération juridique (CDCJ) (2024) Comité d'experts sur la protection des avocats (CI-AV) (2024) Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement (CI/ENF-ISE) (2025-2026) Comité d'experts sur l'accès aux origines (CI-OR) 	<ul style="list-style-type: none"> Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ)

Secrétariat financé par les ressources budgétaires

2024-2025 Budget ordinaire: 17 emplois (9A 8B)

Projet de Programme et Budget 2024-2027 du Conseil de l'Europe

Ressources (en K €)

	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	2 170,4	2 193,7	23,3	2 167,5	(26,1)
Opérationnel	945,7	945,5	(0,2)	945,5	(0,1)
Contribution du CdE aux PJ/PA	1 191,6	3 915,2	2 723,6	2 039,8	(1 875,4)
Total ressources budgétaires	4 307,7	7 054,4	2 746,7	5 152,8	(1 901,6)
Extrabudgétaire assuré	6 442,0	6 309,1		4 572,5	
Extrabudgétaire non assuré		1 413,3		1 306,7	
Total ressources extrabudgétaires	6 442,0	7 722,4		5 879,2	
Total	10 749,7	14 776,8		11 032,0	

Ressources extrabudgétaires - détail pour 2024-2025 (en K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins	
PA par pays	2814	Appui à la réforme de la justice	République de Moldova	27/05/2023	26/11/2026	1 542,0			
	2857	Soutien à une meilleure évaluation du résultat des efforts de réforme judiciaire dans le cadre du Partenariat oriental 'Justice Dashboard EaP'	Régional	15/01/2021	14/01/2024	28,4			
	3011	PGG III: Soutien à la réforme de la justice en Arménie	Arménie	01/03/2023	28/02/2026	953,8			
	3173	HFIII: HF 14 - Vers une meilleure évaluation des résultats des efforts de réforme judiciaire dans les Balkans occidentaux - phase II "Dashboard Western Balkans II"	Régional	01/01/2023	31/12/2026	702,5			
	3303	HFIII: HF 6 - Renforcer la qualité et l'efficacité de la justice (KOSEJ III)	Kosovo ⁶⁴	01/01/2023	31/12/2026	389,8			
	3304	HFIII: HF 4 - Renforcer l'efficacité et la qualité de la justice (BIHSEJ)	Bosnie-Herzégovine	01/01/2023	31/12/2026	329,2			
	3352	Programme Sud V - C6 - CEPEJ	Régional	01/09/2022	31/08/2025	111,1			
	3430	PGG III: Appui à la poursuite de la modernisation de la gestion des tribunaux	République de Moldova	01/03/2023	28/02/2026	423,5			
	3431	PGG III: Renforcement de l'indépendance et du professionnalisme de la justice en Géorgie	Géorgie	01/03/2023	28/02/2026	870,4			
	3435	PGG III: Appui à la modernisation de la gestion des tribunaux	Géorgie	01/03/2023	28/02/2026	533,6			
	3436	PGG III: Promotion de la médiation	Azerbaïdjan	01/03/2023	28/02/2026	586,9			
	3439	PGG III: Soutien au développement de la justice constitutionnelle en Ukraine	Ukraine	01/03/2023	31/08/2025	399,3			
	3474	PGG III: Soutien à une meilleure évaluation des résultats des efforts de réforme judiciaire dans le cadre du partenariat oriental, Phase II	Régional	15/07/2025	28/02/2027	271,9			
	Autres projets	2981	HFIII: HF 11 - Renforcement de la protection des droits de l'homme	Serbie	01/01/2023	31/12/2026	500,3		
3084		DGREF_2021_21LV01 - Renforcement de l'accès à la justice par la consolidation des services de médiation et d'aide juridique (Phase II)	Lettonie	15/12/2021	14/03/2024	35,1			
3133		Coopération de la CEPEJ avec la Commission européenne	Groupe multilatéral	15/07/2021	31/03/2025		75,9	220,0	
3262		HFIII: HF 9 - Vers un système d'aide juridique gratuite (FLA) consolidé et plus efficace	Macédoine du Nord	01/01/2023	31/12/2026	450,3			
3271		DGREF_2022_22BG16_Établir une répartition équilibrée de la charge de travail dans le système judiciaire	Bulgarie	16/11/2022	15/05/2024	110,5			
3302		HFIII: HF 1 - Renforcer l'efficacité et la qualité de la justice (SEJ IV)	Albanie	01/01/2023	31/12/2026	429,8			
3535		DGREF_2023_23MT01_ Procureur général et avocat de l'État - Mise en œuvre du plan d'action pour la réorganisation des bureaux	Malte	30/06/2023	29/06/2025	746,9			
3652		Mise en œuvre de la pondération des affaires dans les systèmes judiciaires conformément aux instruments de la CEPEJ	Multiple spécifique au pays	01/01/2024	31/12/2025			2 500,0	
PA thématique	2935	Renforcement des réformes du système judiciaire	Serbie	01/01/2022	31/12/2024	1 113,4			
Total						10 528,7	75,9	2 720,0	
Total Plans d'action pour les États membres – CV assurées (cf. Annexe IX)								277,0	

⁶⁴ Cf. note 52, page 58.

Prisons - Police – Privation de liberté / Sous-programme

Description du problème

■ Malgré les réformes législatives et des pratiques, il reste encore beaucoup à faire pour éradiquer les mauvais traitements infligés par les forces de l'ordre et pour faire en sorte que les prisons et les centres de détention pour mineurs offrent des conditions décentes et préparent les personnes à se réinsérer dans la société. De même, il reste nécessaire d'améliorer le traitement des personnes détenues dans les centres de rétention pour migrants, les hôpitaux psychiatriques et les foyers sociaux. Les groupes vulnérables sont particulièrement exposés au risque de mauvais traitement dans tous ces lieux de détention. Les nouvelles technologies, y compris l'intelligence artificielle, sont de plus en plus utilisées par les services de police, de prison et de probation, ce qui nécessite un encadrement approprié. Parallèlement, les États membres doivent mettre en place des mécanismes efficaces pour lutter contre l'impunité de la part de la police et d'autres agences. Garantir le respect des droits fondamentaux des personnes privées de liberté renforce la confiance dans les organismes publics.

« Le Conseil de l'Europe a joué un rôle crucial pour faire en sorte que l'Europe soit une zone sans peine de mort (...). Il a également veillé à ce que l'interdiction absolue de la torture et des autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants soit respectée »

Declaration de Reykjavik

Valeur ajoutée et logique d'intervention

■ Les normes dans ce domaine continuent d'évoluer pour répondre aux nouveaux défis auxquels sont confrontés les États membres et sont élaborées sur la base de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et des recommandations du Comité européen pour la prévention de la torture (CPT). Elles fournissent un cadre d'action et comprennent les Règles pénitentiaires européennes, les Règles de probation du Conseil de l'Europe, le Code européen d'éthique de la police, les Règles européennes pour les délinquants mineurs faisant l'objet de sanctions ou de mesures, les Règles européennes sur les sanctions et mesures appliquées dans la communauté, les Lignes directrices pour les services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent. Elles comprennent également de nombreuses recommandations sur des questions telles que la surveillance électronique, les enfants dont les parents sont emprisonnés et l'utilisation de la justice restaurative en matière pénale.


■ Le CPT est un mécanisme de suivi unique, indépendant, non judiciaire et proactif, doté d'un mandat préventif. Son travail

contribue à la prévention des violations de la Convention européenne des droits de l'homme. Il est doté de pouvoirs considérables pour effectuer des visites dans des lieux où des personnes sont privées de liberté, pour évaluer leur traitement et pour proposer des mesures visant à renforcer leur protection. Le CPT effectue des visites périodiques (tous les quatre à six ans) dans tous les États membres, et des visites *ad hoc* lorsque les circonstances l'exigent. Chaque rapport de visite comprend des recommandations visant à améliorer la situation. Chaque État fournit une réponse écrite et un dialogue est encouragé sur la mise en œuvre des recommandations. De nombreuses parties prenantes sont impliquées, notamment les ministères de la santé, de l'intérieur, de la justice et de la protection sociale, les forces de l'ordre, l'administration pénitentiaire, les services de l'immigration, les hôpitaux psychiatriques, les foyers sociaux, les services judiciaires et les parquets, les mécanismes de contrôle indépendants, les prestataires privés, les organes de l'Union européenne et des Nations Unies et les acteurs de la société civile.

■ Intégralement lié au travail de suivi et d'établissement de normes, le Conseil de l'Europe, en partenariat avec les États membres, fournit une assistance concrète aux forces de l'ordre et aux services pénitentiaires et de probation, par le biais d'activités de renforcement des capacités, d'un soutien législatif, de conseils politiques et en facilitant l'échange de bonnes pratiques. L'accent est mis en particulier sur une police fondée sur les droits humains et sur la lutte contre l'impunité.

■ En outre, le Conseil de l'Europe fournit des informations de référence internationalement reconnues (les statistiques pénales annuelles du Conseil de l'Europe sur les prisons et la probation - SPACE I et SPACE II), ainsi que des plateformes pour l'échange de bonnes pratiques, la promotion des normes du Conseil de l'Europe et la discussion des nouveaux défis, telles que les conférences annuelles des directeurs des services pénitentiaires et de probation. Les activités du réseau de police du Conseil de l'Europe et les réunions multilatérales des praticiens des services pénitentiaires et de probation constituent également un outil important pour la diffusion des normes du Conseil de l'Europe et l'échange de bonnes pratiques.→

Théorie du changement

Réalisations	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires	Impact
<p>→ Activités normatives 6 % Recommandations</p> <p>Statistiques pénales annuelles (SPACE I et II)</p> <p>Lignes directrices, livres blancs faisant le point sur la situation en matière de surpopulation carcérale, rapports et manuels, Conférences annuelles des directeurs des services pénitentiaires et de probation</p> <p>→ Monitoring 52 % Rapports de visite du CPT comprenant des recommandations spécifiques et des observations immédiates</p> <p>Conseils aux autorités nationales confrontées à des difficultés dans la mise en œuvre des recommandations du CPT</p> <p>→ Coopération 42 % Renforcement des capacités et des institutions</p> <p>Assistance aux services pénitentiaires, de probation et de police</p> <p>Réseau de police</p>	<p>→ Les États membres ont pu s'appuyer sur des normes et des orientations actualisées concernant les questions pénitentiaires et de probation</p> <p>→ Les États membres visités par le CPT ont identifié des mesures sur la base des recommandations spécifiques contenues dans les rapports de visite afin d'améliorer la situation des personnes privées de liberté</p> <p>→ Le personnel de direction, opérationnel et de santé des services pénitentiaires et de probation a renforcé sa capacité à accomplir ses tâches quotidiennes conformément à la CEDH et à d'autres normes européennes, ainsi qu'aux recommandations du CPT</p> <p>→ Les agents des forces de l'ordre ont acquis des connaissances sur la manière d'accomplir leurs tâches quotidiennes tout en respectant les normes européennes et les bonnes pratiques</p>	<p>→ Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour garantir le respect des droits humains des personnes privées de liberté</p> <p>→ Les services pénitentiaires et de probation, la police et les autres organes des forces de l'ordre appliquent les normes du Conseil de l'Europe dans leur travail quotidien</p>	<p>→ Les États s'acquittent de leurs obligations à l'égard des personnes privées de liberté</p> <p>→ Les personnes privées de liberté sont protégées contre les mauvais traitements et jouissent des droits consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres textes pertinents</p>
			<p>↓</p> <p>Impact du programme : Confiance dans les institutions publiques</p>  <p>Le Conseil de l'Europe contribue aux Objectifs de développement durable</p>

Priorités 2024-2027

■ Les travaux intergouvernementaux se concentreront sur la rédaction d'une Recommandation sur la promotion de la santé mentale et la prise en charge des personnes atteintes de troubles mentaux par les services pénitentiaires et de probation ; la mise à jour de la Recommandation CM/Rec(89)12 sur l'éducation en prison et le commentaire de la Recommandation CM/Rec(2012)12 relatives aux détenus étrangers. D'ici la fin de l'année 2025, le CPT rattrapera les retards dans ses visites périodiques causés par la pandémie de covid-19. Le CPT entreprendra plusieurs approches thématiques à l'égard des personnes privées de liberté, y compris les questions relatives à la hiérarchie entre prisonniers, aux prisonniers transgenres, à la détention des migrants, à la santé mentale en détention et au traitement des personnes placées dans des foyers sociaux. Les projets de coopération se concentreront sur la diffusion auprès des professionnels de la police, des établissements pénitentiaires et de la

probation des normes du Conseil de l'Europe relatives à la garantie des droits fondamentaux des personnes privées de liberté et sur la mise en place d'une police respectueuse des droits humains. Les projets relatifs à la détention couvriront, entre autres, les conditions de détention et le traitement des prisonniers vulnérables et marginalisés, en particulier les femmes, les soins de santé et les soins de santé mentale dans les prisons, la gestion et la réhabilitation des prisonniers, y compris les délinquants extrémistes violents, et la réforme des systèmes pénitentiaires et de probation. Les projets liés à l'application de la loi couvriront en particulier (mais pas exclusivement) les garanties contre les mauvais traitements, la gestion des foules et le maintien de l'ordre lors des manifestations politiques, ainsi que des mécanismes efficaces de plainte et d'enquête en cas de fautes policières.

Indicateurs de résultat immédiat	Indicateurs de réalisation	Cible 2027	Jalon 2025	Référence 2022
Résultat immédiat 1 - Les États membres ont pu s'appuyer sur des normes et des orientations actualisées concernant les questions pénitentiaires et de probation				
Nombre de normes et/ou de rapports concernant les questions pénitentiaires et de probation	■	4	2	1
Date de disponibilité des statistiques pénales annuelles du Conseil de l'Europe - SPACE I et SPACE II	■	30 juin chaque année		30/06
Nombre de participants aux conférences annuelles des directeurs des services pénitentiaires et de probation	■	600	300	150
Pourcentage de participants aux conférences annuelles des directeurs des services pénitentiaires et de probation déclarant avoir acquis des connaissances		75 %	75 %	-
Résultat immédiat 2 - Les États membres visités par le CPT ont identifié des mesures sur la base des recommandations spécifiques contenues dans les rapports de visite afin d'améliorer la situation des personnes privées de liberté				
Nombre de visites périodiques et <i>ad hoc</i> , y compris la réaction rapide	■	76 (4)	40 (4) ⁶⁵	18
Nombre total de jours de visite	■	740 (20)	380 (20)	180
Nombre d'observations immédiates mises en œuvre		40	20	10
Pourcentage d'observations immédiates mises en œuvre dans les six mois suivant leur notification		80 %	80 %	80 %
Nombre d'« entretiens à haut niveau », de tables rondes/autres réunions organisées avec les autorités nationales confrontées à des difficultés dans la mise en œuvre des recommandations du CPT	■	16	8	4
Nombre de réunions de contact (y compris la participation à des séminaires/conférences) entre des membres du CPT et de son Secrétariat et des groupes cibles sélectionnés	■	280	140	70
Résultat immédiat 3 - Le personnel de direction, opérationnel et de santé des services pénitentiaires et de probation a amélioré sa capacité à accomplir ses tâches quotidiennes conformément à la CEDH et à d'autres normes européennes, ainsi qu'aux recommandations du CPT				
Nombre d'États couverts par les activités de renforcement des capacités		12 [21]	12 [21]	13
Nombre de participants aux activités de renforcement des capacités	■	11 500 [20 125]	5 250 [9 200]	3 515
Pourcentage de personnes ayant répondu aux questionnaires de suivi des activités de renforcement des capacités déclarant qu'ils ont amélioré leurs connaissances pour accomplir leurs tâches quotidiennes conformément à la CEDH, à d'autres normes européennes et aux recommandations du CPT		≥ 75 %	≥ 75 %	-
Nombre d'États participant aux réunions multilatérales organisées pour échanger des bonnes pratiques sur des sujets d'intérêt spécifique pour les services pénitentiaires et de probation		30	30	17
Résultat immédiat 4 - Les agents des forces de l'ordre ont acquis des connaissances sur la manière d'accomplir leurs tâches quotidiennes tout en respectant les normes européennes et les bonnes pratiques				
Nombre d'États couverts par les activités de renforcement des capacités		4 [46]	4 [46]	5
Nombre d'agents des forces de l'ordre formés aux garanties contre les mauvais traitements, à l'éthique policière et à la police respectueuse des droits humains	■	9 500 [18 600]	4 750 [9 300]	670
Pourcentage de personnes ayant répondu aux questionnaires de suivi de la formation déclarant avoir amélioré leurs connaissances des garanties contre les mauvais traitements, de l'éthique policière et de la police respectueuse des droits humains		≥ 75 %	≥ 75 %	-
Nombre d'États participant aux réunions du réseau de police du Conseil de l'Europe		40	40	25

⁶⁵ Au cours du biennium 2020-2021, les restrictions sanitaires mises en œuvre dans la plupart des États membres en réponse à la crise liée à la pandémie ont empêché les mécanismes de suivi d'effectuer des visites sur place comme prévu. Afin d'atténuer les risques liés au retard dans la réalisation des visites, le Comité des Ministres a approuvé des mesures exceptionnelles impliquant le transfert de 2 M € de crédits non dépensés en 2020 et de 1,9 M € en 2021 vers un compte spécial dans le but de surmonter les retards subis d'ici la fin de 2025. Les chiffres présentés entre parenthèses correspondent au nombre de visites/rapports concernés par ces mesures

Indicateurs de résultat intermédiaire

Résultat intermédiaire 1 - Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour garantir le respect des droits fondamentaux des personnes privées de liberté

Pourcentage d'États membres ayant changé leurs politiques, leur législation et leurs pratiques conformément aux recommandations du CPT au cours des 5 dernières années

Résultat intermédiaire 2 - Les services pénitentiaires et de probation, la police et les autres organes des forces de l'ordre appliquent les normes du Conseil de l'Europe dans leur travail quotidien

Nombre et type d'amendements juridiques introduits à la suite d'activités de coopération et d'avis fournis aux États membres

Structures avec mandat du CM

- Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC)
- Conseil de Coopération Pénologique (PC-CP)

Structures basées sur une Convention / Résolution

- Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)

Secrétariat financé par des ressources budgétaires

2024-2025

Budget ordinaire: 29 emplois (17A 12B)

Ressources (en K €)

	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	4 233,2	4 220,4	(12,8)	4 208,2	(12,2)
Opérationnel	2 706,1	2 825,6	119,5	2 705,3	(120,3)
Contribution du CdE aux PJ/PA	65,9	2 359,5	2 293,6	3 839,2	1 479,7
Total ressources budgétaires	7 005,2	9 405,5	2 400,3	10 752,7	1 347,2
Extrabudgétaire assuré	2 381,7	2 979,8		1 885,6	
Extrabudgétaire non assuré		3 041,3		9 534,7	
Total ressources extrabudgétaires	2 381,7	6 021,1		11 420,3	
Total	9 386,9	15 426,6		22 173,0	

Ressources extrabudgétaires - détail pour 2024-2025 (en K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	End	PJ Montant assuré	VC Montant assuré	Besoins
PA par pays	2288	Renforcer les procédures disciplinaires et de récompense pour les prisonniers	Türkiye	01/11/2022	31/10/2025		400,4	516,6
	2538	Amélioration du traitement des personnes privées de liberté	Kosovo ⁶⁶	01/10/2022	30/09/2025		495,6	
	2969	HFIII: HF 5 - Renforcer le traitement des personnes détenues et condamnées conformément aux normes européennes	Bosnie-Herzégovine	01/01/2023	31/12/2026	725,5		
	3156	Renforcer les institutions dans la lutte contre la torture, les mauvais traitements et autres traitements dégradants et garantir le droit à la liberté des citoyens	Kosovo ⁶⁶	01/01/2024	31/12/2025			600,0
Autres projets	2547	Renforcer la capacité de la police turque à se conformer aux normes internationales des droits de l'homme	Türkiye	01/06/2023	31/05/2025			707,3
	2949	HFIII: HF 8 - Renforcer davantage la protection des droits de l'homme des personnes en détention et des condamnés	Monténégro	01/01/2023	31/12/2026	400,3		
	2952	HFIII: HF 15 - Renforcement de la coopération pénitentiaire dans le Région des Balkans dans la gestion de l'extrémisme violent dans les prisons et la prévention de la radicalisation après la libération	Régional	01/01/2023	31/12/2026	825,6		
	2961	HFIII: HF 10 - Renforcement des capacités du système pénitentiaire	Macédoine du Nord	01/01/2023	31/12/2026	475,3		
	2968	HFIII: HF 3 - Renforcer la protection des droits de l'homme des personnes détenues dans des prisons	Albanie	01/01/2023	31/12/2026	425,3		
	2970	HFIII: HF 12 - Renforcement de la protection des droits de l'homme pour les personnes détenues et condamnées	Serbie	01/01/2023	31/12/2026	500,3		
	3554	Améliorer le traitement des détenus souffrant de troubles mentaux et renforcer les sanctions alternatives	Serbie	01/01/2024	31/12/2026			1 113,8
	3646	Renforcer davantage les soins de santé et de la santé mentale dans les prisons et dans d'autres établissements fermés	Roumanie	01/01/2024	31/12/2024			190,0
	3653	Renforcer les droits et les conditions des femmes dans les prisons pour femmes conformément aux normes internationales et européennes	Türkiye	01/01/2024	31/12/2027			2 223,7
	3654	Renforcement des soins de santé dans les prisons conformément aux normes du Conseil de l'Europe	Türkiye	01/01/2025	31/12/2028			999,3

⁶⁶ Cf. note 52, page 58.

Projet de Programme et Budget 2024-2027 du Conseil de l'Europe

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	End	PJ Montant assuré	VC Montant assuré	Besoins	
Autres projets	3662	Renforcement du traitement des personnes détenues et condamnées	Bulgarie	01/01/2025	31/12/2027			1 000,0	
	3664	Améliorer les soins de santé et les conditions pénitentiaires	Grèce	01/01/2025	31/12/2027			833,3	
	3667	Renforcer la protection des droits humains et les soins de santé dans les prisons	Lituanie	01/01/2025	31/12/2027			833,3	
	3668	Renforcement du traitement des personnes détenues et condamnées	Roumanie	01/01/2025	31/12/2027			1 166,7	
	3670	Coopération entre pays en ce qui concerne les soins de santé et de la santé mentale dans les prisons	Multilatéral	01/01/2025	31/12/2027			1 166,7	
	3691	Poursuite de l'amélioration du traitement des personnes privées de liberté	Kosovo ⁶⁷	01/10/2025	30/09/2028			113,3	
	3701	Soutien au Réseau des correspondant nationaux des autorités de police	Groupe multilatéral	01/09/2024	31/08/2027			222,4	
	3702	Améliorations additionnelles pour la gestion des foules, et les bonnes pratiques de dialogue et de communication en tant que principes stratégiques pour les manifestations d'ordre politique en Europe	Groupe multilatéral	01/09/2024	31/08/2027			889,5	
Total						3 352,3	895,9	12 576,0	
Total Plans d'action pour les États membres – CV assurées (cf. Annexe IX)								617,1	

⁶⁷ Cf. note 52, page 58.

Veiller à la sûreté, la sécurité et l'intégrité de la société et des personnes / Programme

La corruption, le blanchiment d'argent, le terrorisme, l'utilisation détournée des nouvelles technologies, y compris de l'intelligence artificielle, la cybercriminalité, les matchs arrangés et le dopage menacent le fondement des démocraties. Ils sapent la confiance du public dans la capacité des pouvoirs publics à garantir la sûreté, la sécurité et l'intégrité dans la vie quotidienne. Pour faire face à ces menaces importantes, des actions communes sont nécessaires, fondées sur les normes et les valeurs du Conseil de l'Europe.

L'objectif de ce Programme est de garantir la sûreté, la sécurité et l'intégrité de la société et des personnes.

Il comprend les sous-programmes suivants:

- Corruption - Blanchiment d'argent - Criminalité économique
- Défis numériques: Intelligence artificielle - Cybercriminalité - Protection des données
- Droit pénal - Terrorisme
- Intégrité et gouvernance du sport

Théorie du changement

Réalizations	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires	Impact
<p>→ Activités normatives 28 % Conventions Instruments juridiques, Recommandations Lignes directrices Normes et analyses Outils Politiques</p> <p>→ Monitoring 49 % Rapports d'évaluation et rapports techniques Rapports de suivi Rapports nationaux annuels sur la mise en œuvre des conventions</p> <p>→ Coopération 23 % Conseils sur les réformes législatives et institutionnelles Sensibilisation Renforcement des capacités Plateforme d'échange d'informations aux niveaux national et international</p>	<p>→ Les États membres ont pu s'appuyer sur des normes consolidées et actualisées dans les domaines de la lutte contre le terrorisme, des questions pénales, de la protection des données, de l'application de l'intelligence artificielle et l'environnement sportif</p> <p>→ Les États parties ont identifié des actions pour lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, la corruption et la cybercriminalité, pour remédier aux lacunes en matière de protection des données à caractère personnel et de droit à la vie privée et pour garantir un environnement sportif éthique, inclusif, équitable et sûr</p> <p>→ Les États membres ont renforcé leur capacité à prévenir et à combattre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, la corruption et la cybercriminalité, dans le domaine de la protection des données et de l'intelligence artificielle, et à garantir un environnement sportif éthique, inclusif, équitable et sûr.</p>	<p>→ Les États changent leurs politiques, leur législation, leurs dispositions institutionnelles et leurs pratiques pour assurer la sûreté, la sécurité et l'intégrité de la société et des personnes</p>	<p>→ Les États s'acquittent de leur obligation de prévenir et de sanctionner efficacement les menaces envers la sûreté, la sécurité et l'intégrité de la société</p> <p>→ Les personnes jouissent de leurs droits dans une société sûre et sécurisée</p>
			<p>↓</p> <p>Sûreté, sécurité et intégrité de la société et des personnes</p>  <p>Le Conseil de l'Europe contribue aux Objectifs de développement durable</p>

Ressources (en K €)

Type de ressources	2024					2025					
	Ressources budgétaires		Ressources extrabudgétaires			Total	Ressources budgétaires		Ressources extrabudgétaires		Total
	Budget Ordinaire	Autres budgets	Assuré y compris UE/PJ	Non assuré	Budget Ordinaire		Autres budgets	Assuré y compris UE/PJ	Non assuré		
Veiller à la sûreté, la sécurité et l'intégrité de la société et des personnes	9 495,9	3 930,4	8 148,0	14 213,6	35 787,9	9 177,5	4 251,3	5 320,5	15 317,0	34 066,3	
Corruption - Blanchiment d'argent - Criminalité économique	3 601,3	2 737,3	5 187,2	7 308,3	18 834,1	3 498,8	3 002,1	2 997,3	8 540,2	18 038,4	
Défis numériques: Intelligence artificielle - Cybercriminalité - Protection des données	2 711,5		2 710,5	5 605,9	11 027,9	2 508,8		2 282,8	5 590,7	10 382,3	
Droit pénal - Terrorisme	2 066,0			464,8	2 530,8	2 087,9			463,5	2 551,4	
Intégrité et gouvernance du sport	1 117,1	1 193,1	250,3	834,6	3 395,1	1 082,0	1 249,2	40,4	722,6	3 094,2	

Corruption - Blanchiment d'argent - Criminalité économique / Sous-programme

y compris le Groupe d'États contre la corruption (GRECO, Accord élargi, créé en 1999, 48 membres)

Description du problème

■ La corruption, le blanchiment des capitaux ou toute autre forme de criminalité économique constitue une menace permanente pour l'essence et les valeurs fondamentales de nos sociétés et de nos institutions. Ils sapent la justice et l'égalité de traitement des citoyens, et mettent en péril la bonne gouvernance et la stabilité des institutions démocratiques. Ils faussent les fondements moraux de la société et de la concurrence et entravent le développement économique. Ces menaces prennent de nombreuses formes et ne se limitent pas au contexte national. La corruption peut apparaître dans les secteurs public et privé et à tous les niveaux de la société. Des systèmes efficaces de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme empêchent l'érosion de l'économie légitime et contrecarrent les tendances autoritaires alimentées par des financements illicites. Si ces systèmes sont inefficaces, cela nuit à l'État de droit, à la sécurité financière et à la protection des citoyens contre la criminalité.

Valeur ajoutée et logique d'intervention

■ Une approche multidisciplinaire est nécessaire pour lutter contre la corruption. Le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) surveille le respect des instruments juridiques de lutte contre la corruption du Conseil de l'Europe et tient compte des instruments et des avis d'autres mécanismes du Conseil de l'Europe. Le suivi du GRECO combine un processus dynamique d'évaluation mutuelle et de pression par les pairs, aboutissant à des rapports d'évaluation par pays qui comprennent une analyse détaillée et une série de recommandations sur mesure élaborées à la suite d'une visite sur place. Des évaluations d'impact ultérieures (« procédures de conformité ») vérifient les résultats obtenus et incitent à progresser davantage dans la mise en

« Nous (...) poursuivons sans relâche la lutte contre la corruption, notamment par la prévention, et en demandant des comptes à ceux qui exercent un pouvoir public, et continuons à lutter contre la criminalité organisée. »

Principe de Reykjavik pour la démocratie n°6

œuvre des recommandations. Les résultats du travail du GRECO permettent non seulement d'accroître la protection contre la corruption, mais aussi de renforcer la confiance dans les institutions publiques, politiques et privées, ainsi que leur crédibilité, au niveau national et international. Le 5^e cycle d'évaluation lancé en 2017 se concentre sur la prévention de la corruption et la promotion de l'intégrité dans les gouvernements centraux (fonctions exécutives supérieures) et les organismes chargés de l'application de la loi. Le prochain cycle d'évaluation (6^e cycle) portera sur la prévention de la corruption et la promotion de l'intégrité au niveau infranational.

■ En ce qui concerne le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) est un organisme de contrôle indépendant qui évalue le respect et la mise en œuvre effective des principales normes internationales de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme (LAB/FT) et le financement de la prolifération (PF). MONEYVAL est un membre associé du Groupe d'action financière (GAFI) et un organisme régional de type GAFI (ORTG) au sein du réseau mondial des organismes d'évaluation de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. La Conférence des Parties (COP) à la Convention de Varsovie du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198) est responsable du suivi des dispositions de la Convention. Cette norme renforce de manière

significative et apporte une valeur ajoutée aux normes mondiales de LAB/FT évaluées par MONEYVAL et le GAFI, et la COP complète utilement l'action dans ce domaine en traitant des aspects non couverts par d'autres organes de suivi. →

Théorie du changement

Réalisations	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires	Impact
<p>→ Monitoring 81 %</p> <p>Rapports d'évaluation du GRECO avec recommandations</p> <p>Rapports de conformité du GRECO en fonction du stade de mise en œuvre atteint par chaque membre</p> <p>Paramètres, modalités et questionnaire d'évaluation du GRECO pour le nouveau 6^e cycle</p> <p>Rapports d'évaluation mutuelle, de suivi et autres rapports de MONEYVAL dans le cadre des 5^e et 6^e cycles et des processus de suivi connexes</p> <p>Rapports de la COP à la STCE n° 198 et conseils sur la mise en œuvre</p> <p>→ Coopération 19 %</p> <p>Conseils sur les réformes législatives et institutionnelles</p> <p>Élaboration de politiques stratégiques et gestion des risques dans les domaines concernés</p> <p>Conseils sur la mise en œuvre des recommandations de suivi</p> <p>Sensibilisation et renforcement des capacités dans les domaines concernés</p> <p>Plateforme d'échange d'informations aux niveaux national et international</p>	<p>→ Les États membres ont identifié des actions visant à remédier aux lacunes de la législation et des pratiques anticorruption en conformité avec les recommandations du GRECO à la suite de procédures d'évaluation, de procédures de conformité et d'une expertise ciblée [GRECO]</p> <p>→ Les États et territoires ont identifié des mesures appropriées pour prévenir et combattre plus efficacement le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération</p> <p>→ Les États membres ont renforcé leur capacité à prévenir et à combattre la criminalité économique et la corruption, la criminalité organisée, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, conformément aux normes internationales et à celles du Conseil de l'Europe, ainsi qu'aux recommandations du GRECO et de MONEYVAL</p>	<p>→ Les États changent leurs politiques, leur législation, leurs dispositions institutionnelles et leurs pratiques pour prévenir et combattre la corruption, le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération, conformément aux normes de l'Organisation et aux normes internationales</p>	<p>→ Les États s'acquittent de leurs obligations de prévenir et de sanctionner efficacement la corruption, le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération</p> <p>→ Les personnes bénéficient d'institutions exemptes de corruption et sont protégées contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme</p>

Impact du programme :
Sécurité, sûreté et intégrité de la société et des personnes



5 16

Le Conseil de l'Europe contribue aux Objectifs de développement durable

■ Par le biais de la coopération technique et de l'assistance, le Conseil de l'Europe aide les États membres à mettre en œuvre des réformes législatives, politiques et institutionnelles pour lutter contre la corruption, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et à renforcer les régimes de recouvrement des avoirs et la coopération internationale en matière pénale. L'objectif est que les États membres progressent dans la mise en œuvre des recommandations des organes de suivi susmentionnés et respectent mieux leurs obligations conventionnelles et leurs engagements politiques. L'accent est mis sur la coordination de l'action des autorités publiques avec la société civile, ainsi que sur l'encouragement des approches de coopération régionale en vue de créer un environnement capable de résister aux risques de corruption, de fraude et de diverses formes d'enrichissement illicite. Une assistance technique est également fournie aux États membres et aux États non membres qui bénéficient du soutien du Conseil de l'Europe dans les domaines de la criminalité économique et de la corruption, en tenant compte de l'évolution des normes et des conclusions des cycles d'évaluation en cours et à venir des organes de suivi.

Priorités 2024-2027

- Toutes les actions entreprises contribueront directement à la mise en œuvre du principe 6 des Principes de Reykjavik pour la démocratie.
- Pour le GRECO, 2024 est l'année de transition entre le 5^e cycle lancé en 2017 et le 6^e cycle qui sera lancé en 2025. C'est donc l'année au cours de laquelle la préparation détaillée du nouveau cycle sera une priorité. Le GRECO - assisté d'un groupe de travail (WP-Eval VI) - concentrera une grande partie de ses efforts et de ses ressources sur l'établissement des paramètres, des modalités et du questionnaire

d'évaluation pour ce nouveau cycle qui structurera son suivi sur la période 2025-2027 et au-delà. Les procédures de conformité liées à la mise en œuvre des recommandations du GRECO des cycles précédents se poursuivront tout au long du Programme quadriennal, en fonction du stade de mise en œuvre atteint par les membres concernés.

- La stratégie de MONEYVAL en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération définit les priorités et les objectifs stratégiques de l'organisme pour la période 2023-2027. Les actions prioritaires visent à intensifier les améliorations des systèmes nationaux de LAB/FT, grâce à l'achèvement du 5^e cycle d'évaluations mutuelles et au lancement du 6^e cycle, à contribuer à l'efficacité mondiale de la LAB/FT/PF en renforçant les liens avec le GAFI, d'autres organismes régionaux de type GAFI et d'autres organismes du Conseil de l'Europe, et à renforcer et intégrer les efforts de LAB/FT/PF aux objectifs généraux de l'État de droit, conformément aux normes en matière de droits humains. La Conférence des Parties à la STCE 198 poursuivra ses processus thématiques transversaux de surveillance et de suivi afin de garantir un niveau adéquat de mise en œuvre de la convention par les Parties, contribuera aux actions visant à élaborer des normes internationales pour une confiscation et un recouvrement efficaces des avoirs et poursuivra ses activités de sensibilisation afin d'augmenter le nombre de ratifications.

- La portée géographique de l'assistance restera large, couvrant à la fois les États membres du Conseil de l'Europe et les juridictions couvertes par la politique de voisinage du Conseil de l'Europe.

Indicateurs de résultat immédiat	Indicateurs de réalisation	Cible 2027	Jalon 2025	Référence 2022
Résultat immédiat 1 - Les États membres ont identifié des actions visant à remédier aux lacunes de la législation et des pratiques anticorruption en conformité avec les recommandations du GRECO à la suite des procédures d'évaluation, des procédures de conformité et de l'expertise ciblée [GRECO]				
Nombre d'États membres ayant reçu des rapports d'évaluation comprenant des recommandations formelles		29	13	8
Nombre de visites effectuées	■	26 (2)	10 (2) ⁶⁸	9
Nombre d'États membres ayant reçu des rapports de conformité en fonction du stade de mise en œuvre atteint par chaque membre		≥ 80	≥ 40	31
Date de disponibilité des décisions finales de la plénière sur les paramètres d'évaluation, les modalités et le questionnaire pour le nouveau 6 ^e cycle	■	31/12/2027	31/12/2024	
Résultat immédiat 2 - Les États et territoires ont identifié des mesures appropriées pour lutter plus efficacement contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération				
Nombre d'États ou de territoires membres de MONEYVAL ayant reçu les rapports d'évaluation du 5 ^e ou du 6 ^e cycle comprenant des actions principales recommandées		10	6	4
Nombre de visites effectuées	■	14	6	4
Nombre de rapports adoptés dans le cadre des processus de suivi de MONEYVAL, des procédures d'amélioration de la conformité et des procédures de mise en œuvre des programmes de régularisation fiscale volontaire et des exigences en matière de LAB/FT/PF	■	50	25	12
Nombre de rapports adoptés par la COP à la STCE n° 198	■	9	5	2

⁶⁸ Au cours du biennium 2020-2021, les restrictions sanitaires mises en œuvre dans la plupart des États membres en réponse à la crise liée à la pandémie ont empêché les mécanismes de suivi d'effectuer des visites sur place comme prévu. Afin d'atténuer les risques liés au retard dans la réalisation des visites, le Comité des Ministres a approuvé des mesures exceptionnelles impliquant le transfert de 2 M € de crédits non dépensés en 2020 et de 1,9 M € en 2021 vers un compte spécial dans le but de surmonter les retards subis d'ici la fin de 2025. Les chiffres présentés entre parenthèses correspondent au nombre de visites/rapports concernés par ces mesures.

Résultat immédiat 3 - Les États membres ont renforcé leurs capacités à prévenir et à combattre la criminalité économique et la corruption, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme conformément aux normes internationales et à celles du Conseil de l'Europe, ainsi qu'aux recommandations du GRECO et de MONEYVAL

Nombre total de juridictions couvertes par les activités		35 [39]	39 [39]	32
Nombre de recommandations du GRECO et de MONEYVAL mises en œuvre de manière satisfaisante dans les États membres où des modalités spéciales d'assistance technique et de coopération existent		50	25	10
Nombre de fonctionnaires formés et de formateurs en matière de lutte contre la corruption, d'éthique, de recouvrement des avoirs, de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, de coopération internationale en matière pénale et d'autres formes de criminalité économique	■	8 500 [17 500]	6 500 [10 000]	3 500
Pourcentage de personnes ayant répondu au questionnaire post-formation déclarant avoir amélioré leurs connaissances en matière de corruption, d'éthique, de recouvrement des avoirs, de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, de coopération internationale en matière pénale et d'autres délits économiques		> 70 %	> 70 %	91 %
Nombre d'outils méthodologiques et de lignes directrices disponibles et appliqués dans la pratique	■	12	8	4

Indicateurs de résultat intermédiaire

Résultat intermédiaire 1 - Les États changent leurs politiques, leur législation, leurs dispositions institutionnelles et leurs pratiques pour prévenir et combattre la corruption, le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération, conformément aux normes de l'Organisation et aux normes internationales

Nombre de législations et de cadres politiques nouvellement introduits, conformes aux normes du Conseil de l'Europe et aux normes internationales en matière de lutte contre la corruption, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (source d'information pour le GRECO : statistiques de conformité et tableaux sur les progrès réalisés par les États membres dans la mise en œuvre des recommandations du GRECO)

Nombre d'États et de territoires évalués par MONEYVAL et la COP de la STCE n° 198 comme ayant renforcé leurs politiques, leur législation, leurs institutions et leurs pratiques pour mettre en œuvre les normes LAB/FT/PF

Nombre de pays appliquant la méthodologie d'évaluation des risques nationaux de LAB/FT du Conseil de l'Europe ou les méthodologies d'évaluation des risques sectoriels

Structures basées sur une Convention / Résolution

- Comité statutaire du GRECO
- Plénière du GRECO
- MONEYVAL
- Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (COP à la STCE n° 198)

Secrétariat financé par des ressources budgétaires

2024-2025
Budget ordinaire: 16 emplois (12A 4B)
GRECO: 12 emplois (8A 4B)

Ressources (en K €) - hors GRECO

	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	1 877,0	2 034,3	157,3	2 033,1	(1,3)
Opérationnel	810,1	810,1	0,0	810,1	(0,0)
Contribution du CdE aux PJ/PA	493,0	756,9	263,9	655,7	(101,2)
Total ressources budgétaires	3 180,1	3 601,3	421,3	3 498,7	(102,5)
Extrabudgétaire assuré	3 833,3	5 187,2		2 997,3	
Extrabudgétaire non assuré		7 208,0		8 440,2	
Total ressources extrabudgétaires	3 833,3	12 395,2		11 437,5	
Total	7 013,4	15 996,5		14 936,2	

Ressources (en K €) – GRECO

	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	1 762,0	1 862,5	100,5	1 928,5	66,0
Opérationnel	808,2	874,8	66,6	1 073,6	198,8
Contribution du CdE aux PJ/PA					
Ressources budgétaires	2 570,2	2 737,3	167,1	3 002,1	264,8
Extrabudgétaire assuré					
Extrabudgétaire non assuré		100,3		100,0	
Total ressources extrabudgétaires		100,3		100,0	
Total	2 570,2	2 837,6		3 102,1	

Projet de Programme et Budget 2024-2027 du Conseil de l'Europe

Ressources extrabudgétaires - détail pour 2024-2025 (en K €)									
Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	VC Montant assuré	Besoins	
PA par pays	1316	EU-CA : Promouvoir la transparence et l'action contre le crime économique	Régional	02/01/2020	30/06/2024	464,4			
	1941	5 ^e cycle d'évaluation mutuelle de MONEYVAL	Multilatéral	01/06/2018	31/12/2024			243,4	
	3033	HFIII: HF 21 - Action contre le crime économique dans les Balkans occidentaux	Régional	01/01/2023	31/12/2026	325,2			
	3054	Prévention de la corruption, du blanchiment d'argent et du terrorisme (CMAT)	Maroc	01/01/2024	31/12/2026			667,0	
	3338	PGG III: Renforcement des mesures de prévention et de lutte contre la criminalité économique dans la région du partenariat oriental	Régional	01/03/2023	28/02/2026	508,6			
	3342	PGG III: Prévention et lutte contre la criminalité économique	Azerbaïdjan	01/03/2023	28/02/2026	468,5			
	3343	PGG III: Consolider et améliorer les cadres institutionnels et opérationnels pour la prévention et la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	Géorgie	01/03/2023	28/02/2026	443,5			
	3349	Programme Sud V - C2 - Promotion de la bonne gouvernance: lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux dans le Sud de la Méditerranée	Régional	01/09/2022	31/08/2025	375,1			
	3364	HFIII: HF 17 - Lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	Bosnie-Herzégovine	01/01/2023	31/12/2026	115,1			
	3379	PGG III: Amélioration des capacités des institutions pour prévenir et combattre le crime économique de manière efficace	Arménie	01/03/2023	28/02/2026	420,2			
	3434	PGG III: Renforcement du régime de lutte contre le blanchiment de capitaux et de recouvrement des avoirs	République de Moldova	01/03/2023	28/02/2026	340,2			
	3437	PGG III: Renforcement du régime de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le recouvrement des avoirs	Ukraine	01/03/2023	31/08/2025	419,3			
	3510	Projet de lutte contre la criminalité économique	Tunisie	01/09/2023	31/08/2026			741,7	
	3623	Lutte contre la criminalité économique	Ukraine	01/01/2025	31/12/2027			500,0	
	Autres projets	2494	Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme en Serbie	Serbie	01/01/2020	30/06/2024		247,5	
3029		HFIII: HF 16 - Action contre la criminalité économique	Albanie	01/01/2023	31/12/2026	447,8			
3030		HFIII: HF 19 - Action contre le crime économique	Macédoine du Nord	01/01/2023	31/12/2026	417,8			
3031		HFIII: HF 18 - Action contre le crime économique	Monténégro	01/01/2023	31/12/2026	422,8			
3086		Action contre la corruption en Europe	Multilatéral	01/06/2023	31/12/2025			2 011,2	
3265		HFIII: HF 20 - Action contre le Blanchiment d'Argent	Türkiye	01/01/2023	31/12/2026	272,7			
3280		DGREF_2022_22LT08_Renforcement de la surveillance LCB-FT basée sur les risques	Lituanie	29/06/2022	28/09/2024	213,0			
3282		DGREF_2022_22PL29_Renforcement des mécanismes d'évaluation des risques et de la fonction d'analyse stratégique LBC/FT de la Cellule polonaise de renseignement financier	Pologne	29/06/2022	28/09/2024	176,3			
3537		DGREF_2023_23AT07_Autorités régionales et locales - Améliorer la qualité de l'administration publique et de la coopération, prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	Autriche	01/05/2023	30/04/2025	443,2			
3538		DGREF_2023_23BG03_Renforcement des capacités de surveillance de la lutte contre le blanchiment d'argent fondée sur le risque et de renseignement financier	Bulgarie	01/05/2023	30/04/2025	387,8			
3539		DGREF_2023_MCP-23CZ14_Application efficace et uniforme du régime de sanctions et renforcement de la coopération transfrontalière dans les États membres de l'UE	Multiple spécifique au pays	01/05/2023	30/04/2025	480,2			
3540		DGREF_2023_23FR11_Projets de soutien technique au développement de l'expertise des unités de renseignement financier axées sur la finance numérique et les actifs virtuels	France	01/05/2023	30/04/2025	277,0			
3611		Mise en œuvre de la stratégie de MONEYVAL 2023-2027	Multilatéral	01/07/2023	31/12/2027			888,8	
3626		Action contre la criminalité économique	Kazakhstan	01/07/2024	30/06/2027			1 002,7	
3627		Action contre la criminalité économique	Kirghizistan	01/07/2024	30/06/2027			1 002,7	
3639		Renforcement des mesures de recouvrement et de confiscation des actifs dans l'UE	Multiple spécifique au pays	01/01/2024	31/12/2027			1 501,0	
3640		Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans l'UE	Multiple spécifique au pays	01/01/2024	31/12/2027			2 001,4	
3641		Protéger l'environnement de l'impact de la criminalité économique	Multilatéral	01/01/2024	31/12/2027			1 751,2	
3644	Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme Phase II	Serbie	01/07/2024	30/06/2027			1 002,7		
3645	Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	Croatie	01/01/2024	31/12/2026			1 667,4		
3651	Les jeunes contre la corruption	Multilatéral	01/01/2024	31/12/2026			667,0		
Total						7 418,6	247,5	15 648,3	
Total Plans d'action pour les États membres – CV assurées (cf. Annexe IX)								518,3	

Ressources extrabudgétaires - détail pour 2024-2025 (en K €) – GRECO

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	VC Montant assuré	Besoins
Autres projets	3566	Soutien pour la mise en œuvre du Programme d'activités du Groupe d'États contre la Corruption (GRECO) 2024-2027	Multilatéral	01/01/2024	31/12/2027			200,1
Total								200,1

Tableau 9 – Budget du Groupe d'états contre la Corruption (GRECO)

Dépenses et recettes (en K €)	Réel 2022	Budget 2023	Variation	Budget 2024	Variation	Budget 2025
Dépenses de personnel	1 637,5	1 762,0	100,5	1 862,5	66,0	1 928,5
Personnel	1 374,4	1 501,1	103,6	1 604,7	56,8	1 661,5
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	263,1	260,9	(3,1)	257,8	9,2	267,0
Autres dépenses	729,3	808,2	66,6	874,8	198,8	1 073,6
Dépenses diverses	729,3	808,2	66,6	874,8	198,8	1 073,6
Total dépenses	2 336,0	2 570,2	167,1	2 737,3	264,8	3 002,1
Contributions	2 505,1	2 570,2	167,1	2 737,3	264,8	3 002,1
Contributions obligatoires	2 505,1	2 570,2	167,1	2 737,3	264,8	3 002,1
Autres recettes	35,5					
Recettes diverses	1,1					
Dotations provenant d'autres budgets	34,4					
Total recettes	2 540,6	2 570,2	167,1	2 737,3	264,8	3 002,1

GRECO membres et observateurs 49 membres: tous les États membres du Conseil de l'Europe plus le Bélarus⁶⁹, le Kazakhstan et les États Unis d'Amérique. 7 observateurs : l'OCDE, les Nations Unies – représentées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Académie internationale de lutte contre la corruption (IACA), l'Organisation des États américains (OEA), le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA) et l'Union européenne.

⁶⁹ Le droit de représentation du Bélarus au sein du GRECO a été suspendu à compter du 17 mars 2022, sauf lorsque le GRECO exerce ses fonctions en vertu de la Convention civile sur la corruption (STE 174), de la Convention pénale sur la corruption (STE 173) et de son Protocole additionnel (STE 191) à l'égard du Bélarus (CM/Del/Dec(2022)1429/2.5).

Défis numériques : Intelligence artificielle - Cybercriminalité - Protection des données / Sous-programme

Description du problème

■ Le développement des technologies numériques nouvelles et émergentes a indéniablement été un facteur de progrès au cours des dernières décennies, tant dans les États membres du Conseil de l'Europe que dans les sociétés du monde entier, l'intelligence artificielle étant aujourd'hui au cœur de ces développements. Comme beaucoup d'autres technologies nouvelles et émergentes, l'intelligence artificielle offre des possibilités de promouvoir les droits humains, la démocratie et l'État de droit, tout en présentant des risques sérieux pour la jouissance de ces principes. Il n'existe pas de normes claires et cohérentes pour la conception, le développement, l'utilisation et la mise hors service en toute sécurité des systèmes d'intelligence artificielle. D'autres défis concernent la nécessité d'assurer la protection des données personnelles et le droit à la vie privée en vue de créer les conditions nécessaires à une société numérique fondée sur la confiance et le respect de la dignité humaine et des droits humains pour toutes et tous, ainsi que sur une infrastructure de cybersécurité solide. Nos sociétés étant de plus en plus numérisées, il est essentiel de veiller à ce que chaque personne ait le contrôle de ses propres données et soit libre de prendre ses propres décisions et de faire ses propres choix à cet égard. La cybercriminalité continue de représenter une menace transnationale majeure et les preuves électroniques liées à n'importe quel type de crime - de la violence contre les femmes à la corruption, en passant par la xénophobie et le racisme, l'ingérence électorale ou les crimes de guerre - sont stockées sur des systèmes informatiques situés dans de multiples juridictions. Ces défis sont de nature mondiale et le

« Nous nous engageons à faire en sorte que le Conseil de l'Europe joue un rôle de premier plan dans l'élaboration de normes à l'ère numérique afin de préserver les droits de l'homme en ligne et hors ligne, notamment en finalisant, en priorité, la convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle ».

Déclaration de Reykjavik

meilleur moyen de les relever est d'impliquer activement et de coopérer avec les États membres du Conseil de l'Europe, d'autres organisations intergouvernementales et supranationales, en particulier l'Union européenne, ainsi qu'avec des États du monde entier partageant les mêmes valeurs.

Valeur ajoutée et logique d'intervention

■ En ce qui concerne les activités normatives, l'action du Conseil de l'Europe dans ce domaine se fonde notamment sur la Convention européenne des droits de l'homme, en particulier son article 8 et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, ainsi que sur d'autres instruments juridiquement contraignants tels que la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STE n° 108/STCE n° 223), la Convention sur la cybercriminalité (Convention de Budapest STE n° 185) et ses Protocoles relatif à la xénophobie et au racisme (STE n° 189) et aux preuves électronique (STCE n° 224).

■ Le Conseil de l'Europe dispose ainsi du cadre international le plus pertinent et se trouve dans une position unique pour aider les sociétés à relever les défis transversaux de la cybercriminalité et des preuves électroniques et à protéger les droits des individus, y compris en ligne et au niveau mondial. La mise en œuvre des deux conventions susmentionnées est suivie et évaluée par leurs comités respectifs, le Comité consultatif (T-PD) et le Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY). Les activités de suivi dans le domaine de la protection des données commenceront lorsque la Convention 108+ modernisée entrera en vigueur. →

Théorie du changement

Réalisations	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires	Impact
<p>→ Activités normatives 42 %</p> <p>Conventions</p> <p>Instruments juridiques, analyses, lignes directrices, outils, recommandations</p> <p>Notes d'orientation</p> <p>Décisions du T-CY</p> <p>→ Monitoring 24 %</p> <p>Évaluation, rapports techniques et décisions du Comité de la convention sur la cybercriminalité T-CY</p> <p>Mécanisme d'évaluation et d'examen de la Convention 108+ pour les États parties et les pays candidats [sous réserve de l'entrée en vigueur de la Convention 108+]</p> <p>→ Coopération 34 %</p> <p>Renforcement des capacités et assistance dans les domaines concernés</p> <p>Sensibilisation dans les domaines concernés</p> <p>Conseil et soutien en matière de réforme législative et institutionnelle</p> <p>Réseau d'autorités de surveillance</p>	<p>→ Les États du monde entier et les autres parties prenantes concernées ont pu s'appuyer sur les normes et orientations consolidées et actualisées du Conseil de l'Europe, ainsi que sur des outils pratiques dans les domaines de la protection des données et de l'application de l'intelligence artificielle pour faciliter leur mise en œuvre et relever les défis et les menaces résultant de la transformation numérique</p> <p>→ Les États ont identifié des mesures visant à remédier aux lacunes en matière de protection des données à caractère personnel et de droit à la vie privée, et à relever plus efficacement les défis de la cybercriminalité et des preuves électroniques</p> <p>→ Les États du monde entier ont renforcé leur capacité à élaborer, aligner et/ou ajuster leurs politiques, législation, institutions et pratiques nationales conformément aux normes du Conseil de l'Europe dans le domaine de la protection des données et de l'intelligence artificielle, et à enquêter, poursuivre et juger la cybercriminalité et d'autres infractions impliquant des preuves électroniques avec les normes nécessaires de l'État de droit</p>	<p>→ Les États du monde entier changent leurs politiques, leur législation, leurs dispositions institutionnelles et leurs pratiques pour relever efficacement les défis de la cybercriminalité et des preuves électroniques (y compris par des réponses de la justice pénale), et pour protéger et promouvoir la protection des données et le droit à la vie privée conformément aux normes du Conseil de l'Europe dans les domaines pertinents, y compris l'intelligence artificielle</p>	<p>→ Les États du monde entier et les autres parties prenantes concernées s'acquittent des obligations qui leur incombent, en vertu des conventions pertinentes, de protéger et de promouvoir la protection des données et le droit à la vie privée, en ligne et hors ligne, et de lutter contre la cybercriminalité</p> <p>→ Les personnes bénéficient d'une protection de leurs données personnelles et de leur vie privée, ainsi que contre la cybercriminalité</p>

↓ Impact of the Programme:
Sûreté, sécurité et intégrité de la société et des personnes



5 16

Le Conseil de l'Europe contribue aux Objectifs de développement durable

■ La mise en œuvre des normes communes et des recommandations résultant des activités de suivi et d'évaluation est également soutenue par des activités multilatérales, régionales et nationales de renforcement des capacités.

Priorités 2024-2027

■ Conformément à la Déclaration de Reykjavik, l'accent sera mis sur la finalisation d'une Convention-cadre sur l'intelligence artificielle, qui prévoit l'introduction de principes fondamentaux régissant la conception, le développement, l'utilisation et la mise hors du service des systèmes d'intelligence artificielle du point de vue des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit, avec une portée mondiale potentielle, plaçant ainsi l'Organisation au centre des efforts mondiaux visant à faire face aux risques posés par l'intelligence artificielle tout en étant propice à l'innovation. Elle sera suivie d'une méthodologie d'évaluation des risques et de l'impact des systèmes d'intelligence artificielle au regard des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit. La Convention 108/108+ combinera les activités normatives, le suivi (après l'entrée en vigueur du

Protocole STCE n° 223) et la mise en place d'un réseau d'autorités chargées de la protection des données. L'augmentation du nombre de Parties sera recherchée, ce qui permettra d'élargir et d'harmoniser la protection des données à caractère personnel et le droit à la vie privée et d'établir le niveau de protection communément acceptable qu'un individu chercherait à obtenir pour sauvegarder sa sphère privée intime et jouir pleinement du droit à l'autodétermination en matière d'information. En ce qui concerne la cybercriminalité, l'accent sera mis sur l'entrée en vigueur et la mise en œuvre du Protocole relatif aux preuves électroniques, l'accroissement du nombre de Parties à la Convention de Budapest et à son premier Protocole relatif à la xénophobie et au racisme, la garantie de la qualité de la mise en œuvre de ces normes par le biais d'évaluations et d'orientations et l'assistance aux États du monde entier dans la mise en œuvre de ces normes et de leurs garanties en matière d'État de droit par le biais d'activités de renforcement des capacités. Il s'agira notamment d'aider l'Ukraine à utiliser plus efficacement les preuves électroniques relatives aux crimes de guerre.

Indicateurs de résultat immédiat	Indicateurs de réalisation	Cible 2027	Jalon 2025	Référence 2022
Résultat immédiat 1 - Les États du monde entier et les autres parties prenantes concernées ont pu s'appuyer sur des normes et des orientations consolidées et actualisées du Conseil de l'Europe, ainsi que sur des outils pratiques dans les domaines de la protection des données et de l'application de l'intelligence artificielle, afin de faciliter leur mise en œuvre et de faire face aux défis et aux menaces résultant de la transformation numérique				
Date de disponibilité de la Convention-cadre sur l'intelligence artificielle	■		30/04/2024	
Nombre de signatures/ratifications à la Convention-cadre sur l'intelligence artificielle		22 signatures 10 ratifications	15 signatures 5 ratifications	-
Nombre de documents d'orientation (normes, analyses, lignes directrices, outils, etc.) dans le domaine de la protection des données	■	6	3	2
Nombre total d'États Parties à la Convention modernisée 108+		41	38	26
Résultat immédiat 2 - Les États parties ont identifié des mesures pour remédier aux lacunes en matière de protection des données à caractère personnel et de droit à la vie privée, et des recommandations à la suite des procédures d'évaluation et d'examen pour mettre en œuvre de manière adéquate la Convention 108+ (sous réserve de l'entrée en vigueur de la Convention 108+)				
Nombre d'États parties et de pays candidats ayant reçu un rapport d'examen ou d'évaluation		15	4	-
Nombre de membres du réseau des autorités de contrôle des Parties		42	25	-
Résultat immédiat 3 - Les États du monde entier ont renforcé leur capacité à élaborer, aligner et/ou ajuster leurs politiques, législations, institutions et pratiques nationales conformément aux normes du Conseil de l'Europe dans le domaine de la protection des données et de l'intelligence artificielle, et ont renforcé leurs capacités à mettre en œuvre les recommandations				
Nombre d'États/de parties prenantes concernés par les activités de coopération		20	10	5
Nombre de fonctionnaires et d'agents publics formés et dont les compétences ont été renforcées (certifiés) en ce qui concerne les normes de protection des données	■	800 [1 200]	400 [600]	200
Pourcentage de participants aux activités de renforcement des capacités ayant répondu au questionnaire et déclaré avoir amélioré leurs capacités		> 75 %	> 75 %	-
Nombre d'événements organisés dans les États membres pour sensibiliser et promouvoir la mise en œuvre de la Convention 108+	■	50 [80]	25 [40]	15
Résultat immédiat 4 - Les États ont défini des mesures pour relever plus efficacement les défis de la cybercriminalité et des preuves électroniques				
Nombre d'évaluations, de notes d'orientation, de rapports techniques et de décisions du Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY)	■	5 [7]	3 [5]	1
Nombre d'États réformant leur législation nationale conformément à la Convention de Budapest et à ses protocoles		30 [50]	15 [25]	10
Nombre d'États demandant à adhérer à la Convention de Budapest		2 [10]	2 [10]	5
Résultat immédiat 5 - Les États du monde entier ont renforcé leurs capacités en matière de justice pénale afin d'enquêter sur la cybercriminalité et d'autres infractions impliquant des preuves électroniques, d'en poursuivre les auteurs et de statuer sur ces affaires, en appliquant les garanties nécessaires en matière d'État de droit				
Nombre de participants aux activités visant à améliorer la législation et les capacités de la justice pénale en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques	■	2 000 [14 000]	1 400 [7 000]	3 500
Nombre de participants aux activités visant à soutenir l'amélioration de la législation sur la xénophobie et le racisme commis par le biais de systèmes informatiques	■	100 [500]	60 [300]	100

Indicateurs de résultat intermédiaire

Résultat intermédiaire 1 - Les États du monde entier changent leurs politiques, leur législation, leurs dispositifs institutionnels et leurs pratiques pour relever efficacement les défis de la cybercriminalité et des preuves électroniques (y compris dans le cadre des réponses de la justice pénale), et pour protéger et promouvoir la protection des données et le droit à la vie privée conformément aux normes du Conseil de l'Europe dans les domaines pertinents, y compris l'intelligence artificielle

Nombre d'États ayant changé leur législation, leurs politiques et leurs pratiques nationales pour garantir la protection des données et le droit à la vie privée conformément aux normes du Conseil de l'Europe dans les domaines pertinents, y compris l'intelligence artificielle

Nombre de Parties à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité (STE n° 185)	77 [85]	73 [77]	68
Nombre de Parties au Protocole relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques (STE n° 189)	40 [46]	38 [42]	36
Nombre de Parties au 2 ^e Protocole additionnel relatif à la coopération renforcée et à la divulgation des preuves électroniques (STCE n° 224)	8 [12]	4 [7]	1

Structures avec mandat du CM

- (2024-2025) Comité sur l'intelligence artificielle (CAI)

Structures basées sur une Convention / Résolution

- Comité de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD)
- Mécanisme d'évaluation et d'examen de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (nom à définir, sous réserve de l'entrée en vigueur du protocole pertinent)
- Comité de la Convention sur la cybercriminalité (TC-Y)

Secrétariat financé par des ressources budgétaires

2024-2025
Budget ordinaire: 8,5 emplois (SA 3,5B)

Ressources (en K €)

	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	1 197,2	1 287,3	90,1	1 278,8	(8,6)
Opérationnel	686,4	786,6	100,2	686,4	(100,2)
Contribution du CdE aux PJ/PA	617,6	637,6	20,0	543,7	(93,9)
Total ressources budgétaires	2 501,3	2 711,5	210,3	2 508,8	(202,7)
Extrabudgétaire assuré	6 568,6	2 710,5		2 282,8	
Extrabudgétaire non assuré		5 605,9		5 590,7	
Total ressources extrabudgétaires	6 568,6	8 316,4		7 873,5	
Total	9 069,9	11 027,9		10 382,3	

Ressources extrabudgétaires - détail pour 2024-2025 (en K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	VC Montant assuré	Besoins
PA par pays	176	Action Globale sur la Cybercriminalité Élargie (GLACY+)	Multilatéral	01/03/2016	29/02/2024	387,9		
	3353	Programme Sud V - C7 - Protection des données personnelles	Régional	01/09/2022	31/08/2025	166,7		
	3530	CyberSEET – Coopération renforcée en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques en Europe du Sud-Est et en Türkiye	Multiple spécifique au pays	01/01/2024	30/06/2027			3 148,4
Autres projets	2542	Projet Octopus	Multilatéral	01/01/2021	31/12/2027			2 859,9
	3399	Action Globale sur la Cybercriminalité Enrichie (GLACY-e)	Multilatéral	01/08/2023	31/01/2026	4 438,7		
	3529	CyberSouth+: Renforcement de la coopération en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques dans la région du Voisinage Sud	Multiple spécifique au pays	01/01/2024	31/12/2026			2 594,5
	3637	CyberEast+ - Action renforcée contre la cybercriminalité pour la cyber-résilience dans les États du Partenariat Oriental	Régional	01/01/2024	31/12/2026			2 593,8
Total						4 993,3		11 196,6

Droit pénal - Terrorisme / Sous-programme

Description du problème

■ Les activités criminelles, en particulier les crimes graves tels que le terrorisme, menacent l'État de droit, la jouissance effective des droits humains et la stabilité démocratique. Ces crimes graves sapent la confiance du public dans la capacité des autorités publiques à assurer sa sécurité et à préserver nos valeurs. De nouveaux défis urgents apparaissent constamment et nécessitent des réponses adaptées. Les possibilités offertes par les nouvelles technologies, y compris l'intelligence artificielle, sont contrebalancées par des risques et des défis importants tels que la radicalisation en ligne, les cyberattaques et les nouveaux types de criminalité.

Valeur ajoutée et logique d'intervention

■ La lutte contre la criminalité et le terrorisme est menée par le biais de l'élaboration d'instruments normatifs, l'apport de conseils techniques et analytiques, la collecte d'informations, l'organisation d'événements thématiques et l'apport de conseils au Comité des Ministres sur toutes les questions relevant des domaines couverts. Pour lutter contre la criminalité, le Conseil de l'Europe a élaboré des normes et des instruments clés, notamment la Convention européenne d'extradition (STE n° 24) et ses protocoles, la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale (STE n° 30) et ses protocoles, la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées (STE n° 112), qui est le traité du Conseil de l'Europe le plus ratifié, ou encore la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) et son récent Protocole additionnel (STCE n° 217). Ces traités établissent une base commune pour la coopération en matière pénale dans toute l'Europe et, de plus en plus, au-delà.

■ Pour faire face aux menaces terroristes, la Stratégie contre le terrorisme 2023-2027 vise à fournir aux États membres les outils nécessaires pour répondre rapidement aux défis émergents et

persistants, y compris la montée de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, l'utilisation abusive des nouvelles technologies par les terroristes et l'interaction entre le terrorisme et les principaux crimes internationaux dans le contexte des conflits armés.

Priorités 2024-2027

■ Les travaux intergouvernementaux en matière pénale se concentreront sur la mise à jour de la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale et sur l'évaluation de la nécessité de moderniser d'autres conventions du Conseil de l'Europe sur la coopération internationale en matière pénale, ainsi que sur

l'élaboration de nombreux outils pratiques et lignes directrices visant à faciliter le fonctionnement de ces conventions. Un nouvel instrument sur la responsabilité pénale liée à l'utilisation de l'intelligence artificielle sera également élaboré, ainsi que des travaux normatifs concernant les aspects pénaux du recouvrement d'avoirs et la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie, en coopération avec d'autres programmes pertinents. Un nouvel instrument visera également à lutter contre le trafic de migrants en mettant l'accent sur la protection des victimes et sur un cadre global pour la protection et l'assistance


des victimes et des témoins, en tenant compte des aspects liés à l'égalité de genre.

■ Dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, l'accent sera mis sur la mise en œuvre de 24 actions envisagées dans le cadre de la Stratégie de lutte contre le terrorisme récemment adoptée. En outre, l'évaluation de la mise en œuvre des conventions antiterroristes sera poursuivie, en fournissant aux Parties un soutien à cet effet par le biais de rapports thématiques ciblés, et en facilitant l'échange d'informations et la coopération concernant les combattants terroristes étrangers et l'aide transfrontalière aux victimes du terrorisme.

« Le Conseil de l'Europe a joué un rôle de pionnier au niveau mondial en élaborant des normes dans des domaines politiques émergents et nouveaux, et nous soulignons notre détermination collective à relever les défis actuels et futurs ».

Déclaration de Reykjavik

Théorie du changement

Réalisations	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires	Impact
<p>→ Activités normatives 100 % Lignes directrices/normes et analyses sur la lutte contre le terrorisme Lignes directrices/normes et outils en matière pénale</p>	<p>→ Les États membres ont pu s'appuyer sur des normes consolidées et actualisées dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et en matière pénale, ainsi que sur des outils pratiques et des lignes directrices pour faciliter leur mise en œuvre</p>	<p>→ Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour prévenir et combattre les crimes graves, y compris le terrorisme</p>	<p>→ Les États membres s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu des conventions et autres instruments juridiques pertinents pour prévenir et combattre les crimes graves</p> <p>→ Les personnes sont mieux protégées contre les crimes graves, tels que le terrorisme</p>
			<p>↓ Impact du programme : Sûreté, sécurité et intégrité de la société et des personnes</p>  <p>Le Conseil de l'Europe contribue aux Objectifs de développement durable</p>

Indicateurs de résultat immédiat	Indicateurs de réalisation	Cible 2027	Jalon 2025	Référence 2022
Résultat immédiat 1 - Les États membres ont pu s'appuyer sur des normes actualisées en matière pénale et sur des outils pratiques pour faciliter leur mise en œuvre				
Date de disponibilité d'un nouvel instrument de lutte contre le trafic de migrants	■		31/12/2025	-
Nombre de nouveaux instruments, lignes directrices et outils pratiques dans le domaine des affaires pénales (à l'exclusion de la coopération pénologique)	■	11	6	3
Pourcentage d'États parties aux conventions du Conseil de l'Europe sur la coopération en matière pénale qui les utilisent régulièrement/quotidiennement		90 %	90 %	90 %
Résultat immédiat 2 - Les États membres ont pu s'appuyer sur des normes consolidées et actualisées dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, ainsi que sur des outils pratiques et des lignes directrices pour faciliter leur mise en œuvre				
Pourcentage d'actions envisagées dans le cadre de la Stratégie de lutte contre le terrorisme 2023-2027 pleinement mises en œuvre		100 %	> 55 %	10 %
Nombre de ratifications du Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 217)		> 35	> 33	30
Pourcentage de Parties à la STCE n° 196 et/ou n° 217 qui participent aux évaluations périodiques des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la norme antiterroriste pertinente		> 85 %	> 65 %	50 %
Pourcentage de membres du Réseau 24/7 de points de contact sur les combattants terroristes étrangers et du Réseau des victimes, respectivement, qui continuent à bénéficier d'une communication et d'une coordination facilitées		> 85 %	> 85 %	85 %

Indicateurs de résultat intermédiaire				
Résultat intermédiaire 1 - Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin de prévenir et de combattre les crimes graves, y compris le terrorisme.				
Pourcentage d'États membres ayant aligné leur législation sur les nouvelles normes élaborées dans le domaine du droit pénal				
Nombre de nouvelles ratifications de conventions dans le domaine du droit pénal		20	10	-
Pourcentage d'États membres ayant mis en œuvre ou commencé à mettre en œuvre les normes actualisées ou nouvelles du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre le terrorisme		> 30 %	> 30 %	-

Structures avec mandat du CM	Structures basées sur une Convention / Résolution
<ul style="list-style-type: none"> Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) <ul style="list-style-type: none"> Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC) (2024-2025) Comité d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie (GEC/PC-eVIO) (2024-2025) Comité d'experts sur le recouvrement des avoirs criminels (PC-RAC) (2024-2025) Comité d'experts sur la lutte contre le trafic de migrants (PC-TM) Comité du Conseil de l'Europe de lutte contre le terrorisme (CDCT) 	<ul style="list-style-type: none"> Comité des Parties à la Convention sur la prévention du terrorisme (COP196)

Secrétariat financé par des ressources budgétaires
2024-2025 Budget ordinaire: 11,5 emplois (4,5A 7B) y compris 4 emplois supplémentaires (2A 2B) dont 1A et 1B pour deux ans

Ressources (en K €)						
	2023	2024	Variation	2025	Variation	
Personnel	906,2	1 197,1	290,9	1 219,0	21,9	
Opérationnel	670,0	868,9	198,9	868,9	0,0	
Contribution du CdE aux PJ/PA	221,4		(221,4)			
Total ressources budgétaires	1 797,6	2 066,0	268,4	2 087,9	21,9	
Extrabudgétaire assuré						
Extrabudgétaire non assuré		464,8		463,5		
Total ressources extrabudgétaires		464,8		463,5		
Total	1 797,6	2 530,8		2 551,4		

Ressources extrabudgétaires - détail pour 2024-2025 (en K €)								
Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	End	PJ Montant assuré	VC Montant assuré	Besoins
Autres projets	3441	Mise en œuvre de la stratégie contre le terrorisme du Conseil de l'Europe 2023-2027 : Phase I (2023-2025)	Groupe multilatéral	01/06/2023	31/12/2025			928,3
Total								928,3

Intégrité et gouvernance du sport / Sous-programme

y compris l'Accord partiel élargi sur le sport (APES, Accord partiel élargi, créé en 2007, 39 membres)

Description du problème

■ Composante majeure de la société, le sport est au cœur des communautés et rassemble les gens autour de valeurs telles que le respect, l'égalité, en particulier l'égalité de genre, et l'équité, et constitue donc un excellent vecteur et outil de promotion des principes et valeurs du Conseil de l'Europe. La sauvegarde de son intégrité est essentielle pour protéger son rôle social et éducatif.

■ Dans le même temps, le sport est confronté à des menaces complexes et en constante évolution, telles que le dopage, la violence lors des manifestations sportives, la manipulation des compétitions, la corruption et les violations des droits humains. Tous ces défis peuvent saper la confiance de la société dans le sport et l'exposer de plus en plus à des violations des droits humains et de l'État de droit. Pour préserver l'intégrité du sport, l'accent doit davantage être mis sur l'éducation et la mise en œuvre des normes existantes, notamment en ce qui concerne la protection des lanceurs d'alerte et l'équité des procédures disciplinaires antidopage.

Valeur ajoutée et logique d'intervention

■ Comme le soulignent les Priorités stratégiques pour 2022-25 du Conseil de l'Europe dans le domaine du sport, le Conseil de l'Europe contribue à la réponse mondiale à ces défis par le biais de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) et par la promotion, la mise en œuvre et le suivi de ses conventions sur le sport : la Convention contre le dopage (STE n° 135), la Convention sur la manipulation des compétitions sportives (Convention de Macolin, STCE n° 215) et la Convention sur une approche intégrée de la sûreté, de la sécurité et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (STCE n° 218, Convention de Saint-Denis).

■ L'APES constitue une plateforme paneuropéenne de coopération intergouvernementale dans le domaine du sport et des droits humains, à laquelle participent les autorités publiques de ses États membres, ainsi que des organisations sportives et des ONG

s'intéressant au sport. Elle élabore des politiques et des normes visant à promouvoir un sport plus éthique, plus inclusif et plus sûr dans ses États membres. Elle évalue également la mise en œuvre de la Charte européenne du sport et d'autres normes, et fournit une assistance technique et un renforcement des capacités aux autorités publiques et au mouvement sportif.

■ La Convention contre le dopage de 1989 est le premier instrument international dans ce domaine. La Convention de Macolin de 2014 vise à faciliter la coordination nationale et la coopération internationale contre la menace de la manipulation des compétitions sportives, qu'elle soit liée ou non à des paris sportifs. La Convention de Saint-Denis de 2016 est le seul instrument international contraignant qui traite de l'organisation des manifestations sportives en établissant une approche intégrée fondée sur trois piliers interdépendants : la sûreté, la sécurité et le service. Ces trois instruments sont dotés d'un mécanisme intergouvernemental de suivi qui effectue des visites d'évaluation sur place et adopte des rapports assortis de recommandations aux États parties visités.


■ Le Conseil de l'Europe permet à l'Europe de faire entendre sa voix (en facilitant la coordination des positions des autorités publiques européennes) dans le monde entier et auprès des partenaires internationaux concernés par le Programme mondial antidopage, et assure le secrétariat de la plateforme OneVoice.

■ Les partenariats stratégiques avec les principales organisations sportives sont encouragés afin d'aider à intégrer les principes et les normes du Conseil de l'Europe dans leurs politiques et leurs opérations et de garantir la participation significative des athlètes et des supporters à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques. Les activités impliquent de nombreux partenaires internationaux clés, notamment l'UE, l'UNESCO, l'ONU, l'UNODC, l'UNOCT, l'OECD, l'AMA, la FIFA, l'UEFA et le CIO. →

« Le sport peut contribuer à défendre les valeurs et les idéaux du Conseil de l'Europe et à relever ces défis, en conduisant les changements sociaux nécessaires pour parvenir à l'inclusion, à la durabilité et à la qualité de vie dans nos sociétés en constante évolution ».

Conférence des Ministres responsables du sport, Antalya, Türkiye, 2022

Théorie du changement

Réalisations	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires	Impact
<p>→ Activités normatives 29 %</p> <p>De nouvelles normes et politiques pour promouvoir un sport plus éthique, plus inclusif, plus équitable et plus sûr pour tous [APES]</p> <p>→ Monitoring 37 %</p> <p>Rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte européenne du sport [APES]</p> <p>Rapports de suivi</p> <p>Rapports nationaux annuels sur la mise en œuvre des conventions</p> <p>Rapports d'évaluation / d'analyse du respect des conventions</p> <p>→ Coopération 34 %</p> <p>Sensibilisation et renforcement des capacités sur la base des normes du Conseil de l'Europe</p> <p>Soutien aux États et aux parties prenantes dans la mise en œuvre des normes</p> <p>Plateforme de dialogue pour développer des positions communes et échanger des informations</p>	<p>→ Les États membres ont pu s'appuyer sur des normes et des orientations pour promouvoir un environnement sportif éthique, inclusif et sûr [APES]</p> <p>→ Les États parties ont identifié des mesures appropriées pour mettre leur politique, leur cadre normatif et leur pratique en pleine conformité avec les normes applicables en matière de sport, en particulier dans le domaine de la sécurité des spectateurs, de la lutte contre le dopage et la manipulation des compétitions sportives</p>	<p>→ Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques en faveur d'un sport éthique, inclusif, équitable et sûr, conformément aux normes du Conseil de l'Europe</p>	<p>→ Les États membres s'acquittent de leurs obligations pour garantir un sport équitable, éthique, inclusif et sûr et respectent les conventions sur le sport</p> <p>→ Les personnes peuvent bénéficier d'un environnement sportif équitable, éthique, inclusif et sûr</p>
			<p>↓</p> <p>Impact du programme : Sûreté, sécurité et intégrité de la société et des personnes</p>  <p>Le Conseil de l'Europe contribue aux Objectifs de développement durable</p>

Priorités 2024-2027

■ L'accent sera mis sur la visibilité et la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe en matière de droits humains dans le domaine du sport. Les synergies et la coopération transversale entre l'APES et les trois conventions seront encore renforcées pour maximiser l'impact du travail effectué. De nouvelles normes seront élaborées pour promouvoir un sport fondé sur des valeurs, en tenant compte de la

jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et en se concentrant sur des sujets tels que la lutte contre la violence, le racisme, la xénophobie et la discrimination, la corruption, ainsi que les technologies numériques et les droits humains. Les trois dimensions de l'intégrité du sport seront au cœur des activités du sous-programme, notamment en assurant le fonctionnement efficace du réseau des magistrats et procureurs responsables du sport (MARS).

Indicateurs de résultat immédiat	Indicateurs de réalisation	Cible 2027	Jalon 2025	Référence 2022
Résultat immédiat 1 - Les États membres ont pu s'appuyer sur des normes et des orientations pour promouvoir un environnement sportif éthique, inclusif et sûr [APES]				
Nombre de recommandations et de lignes directrices visant à soutenir l'élaboration de politiques sportives à la lumière de la Charte européenne du sport	■	4	2	1
Nombre de pays ayant reçu une visite de soutien et de suivi de la Charte européenne du sport		12	6	3
Pourcentage d'États membres de l'APES qui se sont appuyés sur des projets, des outils de mise en œuvre et des orientations pour améliorer leurs politiques ou pratiques sportives, notamment dans des domaines tels que la protection des enfants dans le sport, l'éducation aux droits humains dans et par le sport, ou la bonne gouvernance		70 %	70 %	70 %
Résultat immédiat 2 - Les États parties ont identifié les mesures appropriées pour mettre leur politique et leur pratique dans le domaine de la sécurité des spectateurs en pleine conformité avec le cadre réglementaire applicable				
Nombre de recommandations et de lignes directrices dans le domaine de la sûreté, de la sécurité et des services lors des manifestations sportives	■	4	2	1
Nombre d'États parties ayant reçu des recommandations pour améliorer la sûreté, la sécurité et les services lors de manifestations sportives		8	4	2
Changements dans les politiques sportives nationales dans le domaine de la sûreté, de la sécurité, du service, de la diversité, de l'égalité et de l'inclusion		8	4	2
Résultat immédiat 3 - Les États parties ont identifié des mesures appropriées pour mettre leur politique et leurs pratiques antidopage en pleine conformité avec le cadre réglementaire applicable				
Nombre de recommandations et de lignes directrices dans le domaine de la lutte contre le dopage	■	4	2	1
Nombre d'États parties ayant reçu des recommandations pour améliorer leur système antidopage		12	6	3
Taux de « conformité au code » donné par l'Agence mondiale antidopage		90 %	90 %	90 %
Résultat immédiat 4 - Les États parties ont défini des mesures appropriées pour lutter contre la manipulation des compétitions sportives, en pleine conformité avec le cadre réglementaire applicable				
Nombre de recommandations et de lignes directrices dans le domaine de la manipulation des compétitions sportives	■	4	2	1
Nombre d'États parties ayant reçu des recommandations pour améliorer la lutte contre la manipulation des compétitions sportives		8	4	2
Plates-formes nationales sur la lutte contre la manipulation des compétitions sportives mises en place		8	4	2

Indicateurs de résultat intermédiaire
Résultat intermédiaire 1 - Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques en faveur d'un sport éthique, inclusif, équitable et sûr, conformément aux normes du Conseil de l'Europe
Nombre d'États ayant changé leur législation et leurs pratiques à la lumière de la Charte européenne du sport
Nombre d'États ayant changé leur législation et leurs pratiques en conformité avec les conventions dans le domaine du sport du Conseil de l'Europe
Nombre de nouvelles ratifications des conventions dans le domaine du sport

Structures avec mandat du CM	Structures basées sur une Convention / Résolution
<ul style="list-style-type: none"> Comité <i>ad hoc</i> européen pour l'agence mondiale antidopage (CAHAMA) 	<ul style="list-style-type: none"> Comité permanent de la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football (T-RV) Groupe de suivi de la Convention contre le dopage (T-DO) Comité de suivi de la Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives (T-MC) Comité sur la sécurité et la sûreté des événements sportifs (T-S4) Comité de direction, Comité consultatif et Comité statutaire de l'APES

Secrétariat financé par des ressources budgétaires
2024-2025 Budget ordinaire: 6 emplois (2,5A 3,5B) APES: 6 emplois (2A 4B)

Ressources (en K €) - hors APES

	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	823,4	763,6	(59,8)	763,6	(0,1)
Opérationnel	286,1	286,0	(0,1)	286,0	(0,0)
Contribution du CdE aux PJ/PA	72,8	67,5	(5,3)	32,5	(35,0)
Total ressources budgétaires	1 182,3	1 117,1	(65,2)	1 082,0	(35,1)
Extrabudgétaire assuré	325,5				
Extrabudgétaire non assuré		688,7		597,6	
Total ressources extrabudgétaires	325,5	688,7		597,6	
Total	1 507,8	1 805,8		1 679,6	

Ressources (en K €) – APES

	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	648,9	690,0	41,1	714,4	24,4
Opérationnel	543,7	503,1	(40,6)	534,8	31,7
Contribution du CdE aux PJ/PA					
Total ressources budgétaires	1 192,6	1 193,1	0,5	1 249,2	56,1
Extrabudgétaire assuré		250,3		40,4	
Extrabudgétaire non assuré		145,9		125,0	
Total ressources extrabudgétaires		396,2		165,4	
Total	1 192,6	1 589,3		1 414,6	

Ressources extrabudgétaires - détail pour 2024-2025 (en K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	VC Montant assuré	Besoins
Autres projets	2849	Faire progresser la mise en œuvre de la Convention contre le dopage (STE 135)	Multilatéral	01/01/2021	31/12/2024			187,9
	3222	Agir ensemble contre la manipulation des compétitions	Groupe multilatéral	01/05/2022	30/04/2025			399,1
	3576	Balance S4 - Renforcer les piliers sécurité et services de la Convention de Saint-Denis	Groupe multilatéral	01/01/2024	31/12/2025			400,0
	3685	Mise en œuvre et coordination internationale des politiques et pratiques antidopage (ICAP)	Multilatéral	01/01/2025	31/12/2028			149,9
	3687	ACT+ Agir ensemble contre la manipulation des compétitions Plus	Groupe multilatéral	01/05/2025	30/04/2027			149,3
Total								1 286,2

Ressources extrabudgétaires - détail pour 2024-2025 (en K €) - APES

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	VC Montant assuré	Besoins
Autres projets	3128	Donnons de la voix + au prochain niveau	Groupe multilatéral	01/03/2022	29/02/2024			41,0
	3406	Tous ensemble, encore plus d'égalité dans le sport	Multilatéral	01/03/2023	28/02/2025	290,7		
	3686	Donnons de la voix - protégeons le présent, protégeons l'avenir	Groupe multilatéral	01/03/2024	28/02/2026			229,8
Total						290,7		270,8

Tableau 10 – Budget de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES)

Dépenses et recettes (en K €)	Réel 2022	Budget 2023	Variation	Budget 2024	Variation	Budget 2025
Dépenses de personnel	643,9	648,9	41,1	690,0	24,4	714,4
Personnel	579,8	562,7	37,5	600,2	21,2	621,4
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	64,1	86,2	3,6	89,8	3,2	93,0
Autres dépenses	485,6	543,7	(40,6)	503,1	31,7	534,8
Dépenses diverses	485,6	543,7	(40,6)	503,1	31,7	534,8
Total dépenses	1 129,5	1 192,6	0,5	1 193,1	56,1	1 249,2
Contributions	1 149,5	1 192,6	0,5	1 193,1	56,1	1 249,2
Contributions obligatoires	1 101,9	1 192,6	0,5	1 193,1	56,1	1 249,2
Contributions obligatoires - Adhésions	47,6					
Autres recettes	12,7					
Recettes diverses	2,2					
Dotations provenant d'autres budgets	10,4					
Total recettes	1 162,2	1 192,6	0,5	1 193,1	56,1	1 249,2

Membres de l'APES 39 membres: Albanie, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Maroc, Pays-Bas, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Portugal, Saint-Marin, Serbie, République slovaque, Slovénie, Suisse, Türkiye et Ukraine.


Ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes / Programme

La démocratie est plus qu'une question de lois et d'institutions ; elle dépend d'une culture démocratique enracinée dans les valeurs démocratiques. La dernière décennie a montré une tendance inquiétante au recul de la démocratie. La liberté d'expression et d'information continue de se dégrader dans plusieurs pays et l'espace dévolu à la société civile de se rétrécir. La méfiance à l'égard des institutions publiques s'accroît et les tentatives de déformation des notions de culture et de patrimoine culturel, utilisées comme instruments de polarisation ou de stigmatisation, rendent les démocraties moins résistantes aux pressions qui sapent les valeurs démocratiques. La protection efficace des droits humains nécessite des citoyens bien informés, qui comprennent l'importance des droits humains pour eux personnellement et sont prêts à les défendre et à participer à la société. Il est nécessaire d'améliorer à la fois la manière dont les institutions impliquent les citoyens dans la prise de décision et la manière dont elles exercent

l'autorité publique à tous les niveaux, de garantir la liberté d'expression et d'information et d'accroître les capacités de tous les membres de la société, y compris les jeunes et la société civile, à participer activement aux sociétés démocratiques tout en promouvant une compréhension mutuelle et une appréciation réciproque de la diversité et de l'héritage culturels.

L'objectif de ce Programme est d'ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes. Il comprend les sous-programmes suivants :

- Liberté d'expression et d'information - Sécurité des journalistes
- Gouvernance et dialogue démocratiques - Société civile
- Éducation
- Jeunesse
- Culture et patrimoine culturel

Théorie du changement			
Réalisations	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires	Impact
<ul style="list-style-type: none"> → Activités normatives 10 % Recommandations Instruments juridiques Bonnes pratiques Lignes directrices Rapports → Monitoring Rapports de monitoring (Convention de Tromsø) → Coopération 90 % Renforcement des capacités (sessions et programmes de formation, ateliers) Sensibilisation (conférences, forums, campagnes) Réseaux Plateforme de coopération Outils (bonnes pratiques, boîtes à outils, publications) Rapports de recherche et d'études Soutien financier/subventions Prix Bases de données Certification 	<ul style="list-style-type: none"> → Les États membres et les parties prenantes concernées ont pu s'appuyer sur des normes et des orientations pour protéger efficacement la liberté d'expression, assurer une gouvernance démocratique, fournir une éducation de qualité et faciliter l'accès des jeunes aux droits → Les États parties ont défini des mesures appropriées pour garantir le droit d'accès aux documents officiels détenus par les autorités publiques → Les États membres ont renforcé leur capacité à ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés → Les États membres et les parties prenantes concernées ont été alertés à temps des graves préoccupations concernant la liberté des médias et la sécurité des journalistes et ont défini des actions pour y répondre → Les jeunes et la société civile ont renforcé leur capacité à participer à des démocraties pluralistes 	<ul style="list-style-type: none"> → Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour assurer une gouvernance démocratique dans leurs institutions publiques, fournir une éducation de qualité et faciliter l'accès des jeunes aux droits afin d'ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés. → Les jeunes et la société civile sont habilités à participer à la démocratie pluraliste et à promouvoir les valeurs démocratiques. 	<ul style="list-style-type: none"> → Les États membres s'acquittent de leurs obligations de protéger la liberté d'expression, d'assurer une gouvernance démocratique dans leurs institutions publiques, de fournir une éducation de qualité et de faciliter l'accès des jeunes aux droits, afin d'ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés. → Tous les membres de la société, y compris les jeunes et la société civile, bénéficient d'une gouvernance démocratique dans leurs institutions publiques, participent activement à la vie publique et pérennisent les valeurs démocratiques. <div style="text-align: center;"> <p>↓</p> <p>Valeurs démocratiques ancrées dans les sociétés européennes</p>  <p>Le Conseil de l'Europe contribue aux Objectifs de développement durable</p> </div>

Type de ressources	2024					2025				
	Ressources budgétaires		Ressources extrabudgétaires		Total	Ressources budgétaires		Ressources extrabudgétaires		Total
	Budget Ordinaire	Autres budgets	Assuré y compris UE/PJ	Non assuré		Budget Ordinaire	Autres budgets	Assuré y compris UE/PJ	Non assuré	
Ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes	27 388,8	37 899,7	11 758,0	15 867,9	92 914,4	26 305,4	39 527,3	3 879,1	21 447,4	91 159,2
Liberté d'expression et d'information - Sécurité des journalistes	4 218,1		1 925,1	2 150,4	8 293,6	3 910,2		1 267,1	2 144,5	7 321,8
Gouvernance et dialogue démocratiques - Société civile	7 661,6	547,4	2 719,3	3 064,3	13 992,6	7 383,6	572,7	1 101,7	3 306,5	12 364,5
Éducation	5 825,5	2 731,1	2 299,3	3 559,6	14 415,5	5 844,6	2 859,4	1 510,3	4 008,5	14 222,8
Jeunesse	8 285,2	4 578,0	121,7	3 381,0	16 365,9	7 768,6	4 757,4		3 871,3	16 397,3
Culture et patrimoine culturel	1 398,4	30 043,2	4 692,6	3 712,6	39 846,8	1 398,4	31 337,8		8 116,6	40 852,8

Liberté d'expression et d'information - Sécurité des journalistes / Sous-programme

Description du problème

■ La liberté d'expression et la liberté des médias sont des conditions préalables fondamentales pour une société démocratique et pluraliste. Dans de nombreux pays, le cadre juridique pour la protection de la liberté d'expression et/ou les pratiques connexes ont montré un certain nombre de faiblesses. La Cour européenne des droits de l'homme continue de constater des violations de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme sur des questions pour lesquelles sa jurisprudence est établie depuis longtemps. Ces faiblesses vont des lois sur la diffamation qui sont souvent utilisées pour tenter des poursuites stratégiques contre la participation publique au contrôle de l'État sur les médias de service public et à la concentration excessive de la propriété dans les médias traditionnels et en ligne, menaçant le pluralisme des médias. Malgré les efforts de nombreuses parties prenantes, la liberté d'expression continue de se dégrader dans plusieurs pays. La pandémie de covid-19 et la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine ont exacerbé les menaces et la violence contre les journalistes, les tentatives de faire taire les voix critiques et l'utilisation de législations restrictives dans certains États membres.

■ L'accès limité aux documents officiels détenus par les autorités publiques et à l'information menace le système démocratique, limitant la transparence de la conduite des affaires publiques et la qualité du débat public.

■ L'utilisation des technologies numériques, y compris les systèmes d'intelligence artificielle (IA), a facilité l'accès à l'information, sa diffusion et sa production, mais de nouveaux défis juridiques et éthiques se posent. Alors que les plateformes en ligne ont tiré pleinement parti de leur modèle commercial axé sur les données,

cette économie dite de plateforme a remis en question la viabilité des médias d'information. Les avantages de la transformation numérique s'accompagnent également de phénomènes négatifs tels que les discours de haine en ligne et la propagation de la désinformation. Ces évolutions affectent à la fois la valeur des faits et la confiance du public dans les médias et l'information, ainsi que le fonctionnement d'une société véritablement démocratique, soulignant le besoin urgent d'une action publique forte.

Valeur ajoutée et la logique d'intervention

■ Le Conseil de l'Europe est bien placé pour faire face aux menaces qui pèsent sur l'exercice des droits et libertés consacrés par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, hors ligne et en ligne, et pour les prévenir. La Convention, la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et la Convention sur l'accès aux documents publics (Convention de Tromsø) constituent la base de l'action de l'Organisation dans ce domaine. Elle comprend une combinaison d'activités normatives, de suivi et de coopération, englobant à la fois la perspective multilatérale et les interventions spécifiques à chaque pays. L'Organisation développe des outils pratiques pour une mise en œuvre efficace et durable des normes et instruments existants, facilite les

échanges de bonnes pratiques, organise des activités de renforcement des capacités et sensibilise aux normes et outils existants. Elle apporte son soutien au développement législatif et politique par le biais d'un examen juridique des (projets de) législations. Les activités impliquent les États membres et les institutions, les organisations non gouvernementales, les professionnels des médias et leurs associations, ainsi que le secteur privé le cas échéant, en fournissant un pont entre tous ces acteurs pour promouvoir le dialogue dans le cadre d'une approche commune.→

« Nous nous félicitons du rôle de premier plan que joue le Conseil de l'Europe dans l'élaboration de normes internationales sur la **liberté d'expression** et les questions connexes telles que la liberté des médias, l'accès à l'information et la lutte contre le discours de haine et la désinformation, y compris l'instrumentalisation de l'histoire, en particulier à la lumière de l'impact croissant des technologies numériques sur ces questions. Nous poursuivrons nos efforts collectifs pour assurer la **sécurité des journalistes et des autres acteurs des médias** ».

Déclaration de Reykjavik

Théorie du changement

Réalisations	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires	Impact
<ul style="list-style-type: none"> → Activités normatives 24 % Instruments juridiques Recommandations Lignes directrices, conseils et outils Bonnes pratiques Études → Monitoring 4 % Rapports de monitoring (Convention Tromsø) → Coopération 72 % Renforcement institutionnel et renforcement des capacités Outils et mécanismes d'habilitation Manifestations de sensibilisation Renforcement juridique et politique Formation et perfectionnement professionnel Alertes de la plateforme 	<ul style="list-style-type: none"> → Les États membres et les autres parties prenantes concernées ont pu s'appuyer sur des normes et des orientations pour protéger efficacement la liberté d'expression, la liberté des médias et la sécurité des journalistes, notamment pour surmonter les défis et les menaces résultant de la transformation numérique de la sphère publique → Les États membres ont défini des mesures appropriées pour garantir le droit d'accès aux documents officiels détenus par les autorités publiques → Les États membres ont renforcé leur capacité à développer, aligner et/ou ajuster leurs politiques, législation et pratiques nationales conformément aux normes du Conseil de l'Europe en matière de liberté d'expression, d'information, de médias et d'internet → Les États membres et les parties prenantes concernées ont été alertés à temps des graves préoccupations concernant la liberté des médias et la sécurité des journalistes dans les États membres du Conseil de l'Europe et ont défini des actions pour y répondre 	<ul style="list-style-type: none"> → Les États changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin de protéger et de promouvoir efficacement la liberté d'expression et d'information, la liberté des médias et la sécurité des journalistes, conformément aux normes du Conseil de l'Europe 	<ul style="list-style-type: none"> → Les États membres s'acquittent de leur obligation de protéger et de promouvoir la liberté d'expression et d'information ainsi que la liberté des médias, en ligne et hors ligne, et d'améliorer les conditions dans lesquelles les journalistes exercent leur profession/activité → Les personnes jouissent de la liberté d'expression, d'information et des médias, et les journalistes bénéficient d'un environnement de travail sûr <p>↓ Impact du programme: Valeurs démocratiques accrues dans les sociétés européennes</p>



5 16

Le Conseil de l'Europe contribue aux Objectifs de développement durable

■ La Plateforme pour la protection du journalisme et la sécurité des journalistes facilite la diffusion d'informations sur les préoccupations sérieuses concernant la liberté des médias telle que garantie par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. Le Conseil de l'Europe, par le biais d'un dialogue constructif, encourage les États membres à prendre des mesures correctives en cas de violations des droits des médias et le Comité des Ministres à adopter des réponses politiques appropriées aux tendances systémiques émergentes.

Priorités 2024-2027

■ Au cours des quatre prochaines années, l'accent sera mis d'une part sur la prise en compte et l'atténuation des effets de la numérisation sur la liberté d'expression et la liberté des médias, et d'autre part sur le soutien à une mise en œuvre plus efficace des normes existantes, en renforçant le cadre juridique et les garanties en matière de liberté d'expression, d'information et surtout de sécurité des journalistes. Les activités normatives consisteront à proposer des solutions pour lutter contre les préjudices en ligne, y compris la cyberintimidation et le harcèlement. L'intelligence artificielle générative prenant de plus en plus d'importance, une norme sera élaborée sur ses implications et sa réglementation dans le respect de la liberté d'expression. Des

instruments seront également mis au point pour réexaminer le pluralisme des médias et le rôle des régulateurs dans l'environnement en ligne.

■ La campagne pour la sécurité des journalistes encouragera les gouvernements à adopter des plans d'action nationaux et à mettre en place des mécanismes de protection efficaces, ainsi qu'à promouvoir le journalisme en tant que profession et bien public auprès des parties prenantes concernées et du grand public, conformément à la Déclaration de Reykjavík.

■ Pour la Convention de Tromsø, l'accent sera mis sur la promotion de l'accès aux documents officiels par la sensibilisation, de nouvelles ratifications et la mise en œuvre effective de la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents officiels.

■ Les activités de coopération viseront à soutenir et à renforcer les réformes politiques destinées à mettre en œuvre les normes du Conseil de l'Europe et à sauvegarder la liberté d'expression, des médias et de l'information. Le renforcement et la préparation des capacités humaines et institutionnelles permettront aux États de relever les défis et les tendances actuels en matière de médias et de société de l'information, tout en évitant un recul démocratique.

Indicateurs de résultat immédiat	Indicateurs de réalisation	Cible 2027	Jalon 2025	Référence 2022
Résultat immédiat 1 - Les États membres et les autres parties prenantes concernées ont pu s'appuyer sur des normes et des orientations pour protéger efficacement la liberté d'expression, la liberté des médias et la sécurité des journalistes, notamment pour surmonter les défis et les menaces résultant de la transformation numérique de la sphère publique				
Nombre de nouvelles normes/rapports disponibles sur des questions émergentes et stratégiques, y compris l'impact de la transformation numérique et de l'environnement de communication basé sur des plateformes sur différents aspects de la liberté d'expression (préjudices en ligne, IA générative, applications de réalité immersive, conditions du pluralisme en ligne, évolution du rôle des autorités nationales de régulation, campagnes de désinformation étrangères)	■	7	3	-
Nombre de bonnes pratiques et d'autres outils de soutien pour une mise en œuvre efficace des normes du Conseil de l'Europe (sur le discours de haine, la diffamation, la désinformation et l'éducation aux médias et à l'information)	■	6	2	-
Nombre d'États membres ayant pris des mesures politiques pour atteindre les objectifs de la campagne pour la sécurité des journalistes (par exemple, désignation de points focaux nationaux, mise en place de mécanismes de protection spécifiques, adoption de plans d'action nationaux, de stratégies ou autres)		30	20	-
Résultat immédiat 2 - Les États membres ont défini des mesures appropriées pour garantir le droit d'accès aux documents officiels détenus par les autorités publiques				
Nombre de Parties ayant reçu des rapports d'évaluation du Groupe Accès à l'information du Conseil de l'Europe		14	11	-
Nombre d'États membres ayant organisé des événements promouvant le suivi des rapports de monitoring et l'adhésion à la Convention de Tromsø		6	3	-
Résultat immédiat 3 - Les États membres ont renforcé leur capacité à élaborer, aligner et/ou ajuster leurs politiques, leur législation et leurs pratiques nationales conformément aux normes du Conseil de l'Europe dans le domaine de la liberté d'expression, de l'information, des médias et d'internet				
Nombre de nouvelles interventions dans les pays pour soutenir les États membres/autres pays	■	9	5	3
Nombre de pays couverts par des activités de coopération		18	16	14
Nombre d'actions visant à pérenniser les systèmes et les capacités des autorités judiciaires et des autorités chargées de l'application de la loi lorsqu'elles sont confrontées à des défis concernant les droits à la liberté d'expression, à la liberté d'information et à la liberté des médias	■	12	6	3
Nombre de fonctionnaires et de détenteurs de droits formés dans le(s) domaine(s) pertinent(s) de la liberté d'expression, d'information et des médias	■	1 200 [2 000]	650 [800]	500
Nombre de fonctionnaires et de détenteurs de droits certifiés dans le(s) domaine(s) pertinent(s) de la liberté d'expression, de l'information et de la liberté des médias		120 [180]	45 [60]	20
Résultat immédiat 4 - Les États membres et les parties prenantes concernées ont été alertés à temps des graves préoccupations concernant la liberté des médias et la sécurité des journalistes dans les États membres du Conseil de l'Europe et ont défini des actions pour y répondre				
Pourcentage de réponses des États membres aux alertes		> 50 %	> 50 %	43 %
Pourcentage d'alertes clôturées ou passées à l'état d'avancement		25 %	22 %	20 %

Indicateurs de résultat intermédiaire

Résultat intermédiaire 1 - Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour protéger et promouvoir efficacement la liberté d'expression et d'information, la liberté des médias et la sécurité des journalistes conformément aux normes du Conseil de l'Europe.

Nombre d'États membres ayant changé leur législation, leurs politiques et leurs pratiques nationales pour protéger et promouvoir la liberté d'expression et d'information, les médias et la sécurité des journalistes, conformément aux normes du Conseil de l'Europe.

Nombre de signatures et de ratifications de la Convention de Tromsø

Structures avec mandat du CM

- Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI)
 - (2024-2025) Comité d'experts sur la sécurité en ligne et l'autonomisation des créateurs et des utilisateurs de contenus (MSI-eSEC)
 - (2024-2025) Comité d'experts sur les implications de l'intelligence artificielle générative pour la liberté d'expression (MSI-AI)

Structures basées sur une Convention / Résolution

- Groupe de spécialistes sur l'accès aux documents officiels (Groupe Accès à l'information)
- Consultation des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics (Convention de Tromsø)

Secrétariat financé par les ressources budgétaires

2024-2025

Budget ordinaire: 13,5 emplois (10A 3,5B) y compris 3 emplois supplémentaires (1A 2B) dont 1A et 1B pour deux ans

Ressources (en K €)

	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	1 629,5	1 766,9	137,3	1 766,1	(0,8)
Opérationnel	651,8	671,9	20,1	671,9	(0,0)
Contribution du CdE aux PJ/PA	32,6	1 779,3	1 746,7	1 472,2	(307,1)
Total ressources budgétaires	2 314,0	4 218,1	1 904,1	3 910,2	(307,9)
Extrabudgétaire assuré	830,2	1 925,1		1 267,1	
Extrabudgétaire non assuré		2 150,4		2 144,5	
Total ressources extrabudgétaires	830,2	4 075,5		3 411,6	
Total	3 144,2	8 293,6		7 321,8	

Ressources extrabudgétaires - détail pour 2024-2025 (en K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins	
PA par pays	3159	Promouvoir l'accès aux informations et protection des données (PATI-K)	Kosovo ⁷⁰	01/01/2024	31/12/2026			500,2	
	3308	HFIII: HF 38 - Protéger la liberté d'expression et de média (PRO-FREX-BH)	Bosnie-Herzégovine	01/01/2023	31/12/2026	280,2			
	3309	HFIII: HF 39 - Protéger la liberté d'expression et de média (PRO-FREX-K)	Kosovo ⁷⁰	01/01/2023	31/12/2026	275,2			
	3357	Programme Sud V - C11 - Liberté d'expression et pluralisme des média	Régional	01/09/2022	31/08/2025	250,0			
	3376	Renforcer l'expertise juridique en matière de liberté d'expression et accès à l'information	Tunisie	01/01/2024	30/04/2027			601,2	
	3382	Promouvoir le rôle des médias et l'accès à l'information	Maroc	01/01/2024	30/04/2027			601,2	
Autres projets	2960	Plateforme pour la sécurité des journalistes	Multilatéral	01/01/2022	31/12/2025			520,4	
	3291	HFIII: HF 40 - Protéger la liberté d'expression et des média au Monténégro (PRO-FREX-M)	Monténégro	01/01/2023	31/12/2026	252,7			
	3307	HFIII: HF 37 - Protéger la liberté d'expression et des média (PRO-FREX-A)	Albanie	01/01/2023	31/12/2026	232,7			
	3310	HFIII: HF 41 - Protéger la liberté d'expression et des média (PRO-FREX-NM)	Macédoine du Nord	01/01/2023	31/12/2026	340,2			
	3311	HFIII: HF 42 - Protéger la liberté d'expression et des média (PRO-FREX-S)	Serbie	01/01/2023	31/12/2026	360,2			
	3312	HFIII: HF 43 - Protéger la liberté d'expression et des média dans les Balkans occidentaux (PRO-FREX)	Régional	01/01/2023	31/12/2026	260,2			
	3475	Soutien à la campagne pour la sécurité des journalistes « Journalists matter » (Les journalistes comptent)	Groupe multilatéral	01/05/2023	31/12/2027			471,3	
	3721	Soutien au pluralisme et à la liberté d'expression (SPAFEX)	Kazakhstan	01/01/2024	31/12/2026			800,4	
	3748	Promouvoir l'accès aux informations et la protection des données à caractère personnel (PATI-A)	Albanie	01/01/2024	31/12/2026			800,4	
Total						2 251,4		4 295,0	
Total Plans d'action pour les États membres – CV assurées (cf. Annexe IX)								940,9	

⁷⁰ Cf. note 52, page 58.

Gouvernance et dialogue démocratiques – Société civile / Sous-programme

y compris le Centre Nord-Sud (Accord partiel élargi, créé en 1989, 20 membres)

Description du problème

■ La dernière décennie a montré une tendance inquiétante au recul démocratique. La participation de la société civile est limitée dans plusieurs pays, en partie à cause de nouvelles législations, adoptées au moins formellement pour accroître la transparence, mais souvent avec des conséquences restrictives. La désaffection des électeurs à l'égard des élections s'accroît, car il existe souvent un décalage entre leurs attentes et les décisions publiques prises en leur nom. La méfiance à l'égard des institutions publiques s'accroît, ce qui rend les démocraties moins résistantes aux pressions qui remettent en cause les valeurs démocratiques.

■ La transformation numérique, y compris l'utilisation de l'intelligence artificielle, offre aux démocraties des possibilités de fonctionner plus efficacement, mais génère également des risques supplémentaires pour les démocraties et les processus démocratiques.

■ L'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine représente une menace majeure pour les démocraties et la paix sur le continent européen. Elle nous rappelle que la démocratie n'est pas un acquis.

■ Ces défis doivent être relevés en améliorant le respect par les États membres des principes de Reykjavik pour la démocratie, la manière dont les institutions impliquent les citoyens dans la prise de décision et la manière dont elles exercent l'autorité publique à tous les niveaux. La nature globale de la plupart de ces défis requiert la capacité de renforcer la participation démocratique de tous les membres de la société et de mobiliser le soutien à tous les niveaux de gouvernance, ainsi que d'agir de concert avec d'autres régions du monde pour lutter contre des menaces communes. La confiance des citoyens peut être rétablie en renforçant la participation démocratique et la gouvernance conformément aux normes et aux politiques du Conseil de l'Europe.

Valeur ajoutée et logique d'intervention

■ L'action du Conseil de l'Europe dans ce domaine se fonde sur des instruments juridiques clés et sur les principes de Reykjavik pour la démocratie, qui constituent une feuille de route pour les travaux futurs sur le renouvellement et le renforcement de la démocratie. Afin de mettre en œuvre ces principes, les travaux intergouvernementaux du Conseil de l'Europe organisent des échanges thématiques et des examens par les pairs des expériences et des bonnes pratiques, et élaborent des normes et des réponses politiques communes pour renforcer la démocratie, les institutions et les processus, ainsi que la bonne gouvernance à tous les niveaux. Le Conseil de l'Europe s'efforce également de renforcer la participation significative de tous les membres de la société, notamment des jeunes et de la société civile, à la vie démocratique.

■ Le Centre d'expertise pour la bonne gouvernance fournit une assistance aux gouvernements centraux et aux autorités locales.

■ Le Conseil de l'Europe facilite le dialogue démocratique, notamment par le biais du Forum mondial de la démocratie.

« Nous, chefs d'État et de gouvernement, nous engageons à préserver et à renforcer la démocratie et la bonne gouvernance à tous les niveaux, dans toute l'Europe. [...] Cependant, le recul démocratique, les menaces extérieures et les nouveaux défis nous conduisent à renforcer notre détermination et à adopter les **Principes de Reykjavik pour la démocratie** ».

Déclaration de Reykjavik

■ Les mesures de confiance sont développées dans les zones de conflits gelés et/ou prolongés, ainsi que dans des environnements post-conflit. Elles s'adressent aux populations, à la société civile et aux décideurs locaux, des deux côtés de la « ligne de conflit », dans le but de créer des réseaux professionnels ainsi que diverses plateformes pour discuter d'initiatives visant à restaurer l'image de l'autre en tant qu'interlocuteur valable et nécessaire dans le processus de construction de la paix. Ainsi, la connaissance, la compréhension et la confiance mutuelles entre les participants, ainsi que la sensibilisation aux normes du Conseil de l'Europe en matière de droits humains,

d'État de droit et de démocratie, contribuent à créer un environnement général favorable à un dialogue politique positif.

■ Le Centre Nord-Sud (CNS) est un instrument de la politique de voisinage du Conseil de l'Europe avec le sud de la Méditerranée et, plus globalement, de la contribution de l'Organisation à la gouvernance mondiale. Il offre une plateforme d'échange interrégional entre les représentants des différents niveaux de gouvernance - le quadrilogue - d'Europe, du sud de la Méditerranée et d'Afrique, afin de

réfléchir à des réponses efficaces et collectives aux menaces mondiales.

Priorités 2024-2027

■ Au cours de la période, l'accent sera mis sur la conduite d'activités visant à mettre en œuvre les principes de Reykjavik pour la démocratie et, en particulier, sur l'élaboration d'une liste de critères de la démocratie et l'apport d'orientations et d'un soutien pour renforcer la participation de la société civile à la prise de décision aux niveaux national, régional et local, ainsi que dans les activités normatives, de suivi et de coopération du Conseil de l'Europe.

■ Une attention particulière sera accordée à l'aide apportée à l'Ukraine pour le rétablissement et la reconstruction des institutions démocratiques.

■ Le Forum mondial de la démocratie se concentrera sur les défis les plus urgents et les plus pertinents pour la démocratie dans un contexte mondial.

■ Les mesures de confiance continueront à se concentrer sur le dialogue entre les représentants de la société civile et les groupes professionnels au-delà des lignes de division, tout en sensibilisant aux principes des droits humains et en les faisant respecter ; une attention particulière sera accordée au renforcement de la résilience et des compétences des professionnels travaillant avec des groupes vulnérables, tels que les femmes et les enfants traumatisés par la guerre.

■ Le CNS répondra à une nouvelle stratégie visant à i) s'appuyer sur la Déclaration de Reykjavik pour contribuer au rôle de l'Organisation dans la gouvernance mondiale en coopération avec d'autres démocraties dans le monde et dans son voisinage méridional, ii) établir des synergies meilleures et plus claires avec la politique de voisinage du Conseil de l'Europe avec le sud de la Méditerranée, et iii) renforcer l'engagement de ses États membres.

Théorie du changement			
Réalisations	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires	Impact
<ul style="list-style-type: none"> → Activités normatives 8 % Instruments juridiques Bonnes pratiques Lignes directrices Rapports → Coopération 92 % Cours de formation (en ligne et sur place) [y compris CNS] Outils de renforcement des capacités (boîtes à outils, lignes directrices, matériel audiovisuel, publications, guides, bonnes pratiques) [y compris CNS] Examens par les pairs Avis juridiques et documents de conseil politique Matériel de sensibilisation et de campagne [y compris CNS] Plateforme d'échange avec la société civile Forum mondial de la démocratie Conférence des organisations internationales non gouvernementales (CINGO) Examen des politiques pertinentes dans les régions en situation de post-conflit, de conflit gelé et de conflit prolongé Dialogue Conférence, symposium, forum (Forums de Lisbonne), colloque, ateliers [CNS] Prix Nord-Sud [CNS] 	<ul style="list-style-type: none"> → Les États membres ont pu s'appuyer sur de nouvelles normes et orientations pour renforcer la démocratie, les élections et autres processus démocratiques et la bonne gouvernance à tous les niveaux, et pour améliorer la participation significative à la vie démocratique de tous les membres de la société, notamment des jeunes et de la société civile, conformément à l'acquis du Conseil de l'Europe → Les États membres ont renforcé leur capacité à développer des mécanismes visant à améliorer la gouvernance, la confiance des citoyens dans les institutions et leur participation à la vie démocratique → Les États membres ont identifié des actions basées sur des avis, des boîtes à outils et des échanges entre pairs pour améliorer la gouvernance, réformer les lois et les procédures de l'administration publique à tous les niveaux, conformément à l'acquis du Conseil de l'Europe → La société civile a bénéficié d'un environnement favorable et d'une participation accrue aux travaux du Conseil de l'Europe → Des dirigeants politiques et des représentants de la société civile du monde entier ont partagé des initiatives et des idées novatrices et tournées vers l'avenir en matière de participation démocratique → Les parties prenantes concernées dans les régions en situation de post-conflit, de conflit gelé et de conflit prolongé ont établi un dialogue entre elles ou ont pris des mesures pour élaborer des politiques qui tiennent compte de l'expérience et des pratiques européennes dans les domaines liés aux droits humains et à l'État de droit → Les bénéficiaires des organisations/institutions ciblées, en particulier de la société civile, ont acquis des connaissances, des compétences et des outils pour améliorer la compréhension critique et mieux s'engager dans la lutte contre les menaces mondiales tout en promouvant la gouvernance démocratique et le dialogue [CNS] 	<ul style="list-style-type: none"> → Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin de garantir l'adhésion aux principes de Reykjavik pour la démocratie, la gouvernance démocratique dans leurs institutions publiques et la participation des citoyens à la vie démocratique → La société civile améliore ses méthodes de participation à la prise de décision à tous les niveaux de gouvernance dans les États membres, en particulier pour lutter contre les menaces mondiales, dans la résolution des conflits et de manière significative et efficace aux travaux du Conseil de l'Europe 	<ul style="list-style-type: none"> → Les États membres s'acquittent de leurs obligations pour garantir la gouvernance démocratique dans leurs institutions publiques et dans les processus électoraux et autres processus démocratiques, conformément aux principes de Reykjavik pour la démocratie → Tous les membres de la société, y compris les jeunes et la société civile, bénéficient d'une gouvernance démocratique dans leurs institutions publiques et participent activement à la vie publique

↓
Impact du programme:
Valeurs démocratiques ancrées dans les sociétés européennes



Indicateurs de résultat immédiat	Indicateurs de réalisation	Cible 2027	Jalon 2025	Référence 2022
Résultat immédiat 1 - Les États membres ont pu s'appuyer sur de nouvelles normes et orientations pour renforcer la démocratie, les élections et autres processus démocratiques et la bonne gouvernance à tous les niveaux, et pour améliorer la participation significative à la vie démocratique de tous les membres de la société, notamment des jeunes et de la société civile, conformément à l'acquis du Conseil de l'Europe				
Nombre de rapports, recommandations et lignes directrices visant notamment à rendre opérationnels les principes de Reykjavik pour la démocratie	■	4	3	-
Date de disponibilité de la liste de critères de la démocratie	■		31/12/2025	
Nombre d'examens de la mise en œuvre des normes existantes	■	4	1	-
Nombre d'États membres déclarant avoir utilisé les normes pour élaborer leurs politiques nationales		15	10	-
Résultat immédiat 2 - Les États membres ont renforcé leur capacité à développer des mécanismes visant à améliorer la gouvernance, la confiance des citoyens dans les institutions et leur participation à la vie démocratique				
Nombre de participants aux activités de renforcement des capacités visant à développer des mécanismes pour améliorer la gouvernance, accroître la participation des citoyens à la vie démocratique et améliorer les pratiques électorales	■	300 [500]	150 [250]	-
Nombre d'États membres couverts par les activités de coopération		22	20	-
Pourcentage de participants déclarant avoir augmenté leurs capacités à développer des mécanismes pour renforcer la bonne gouvernance, renforcer la participation des citoyens à la vie démocratique et améliorer les pratiques électorales		> 75 %	> 75 %	-
Nombre d'États membres où les lignes directrices et les outils du Conseil de l'Europe en matière de participation civile ont été utilisés avec le soutien du Conseil de l'Europe		7	6	5
Nombre d'assemblées de citoyens, de consultations et de processus de dialogue organisés avec le soutien du Conseil de l'Europe		12	8	8
Nombre d'institutions/organisations d'acteurs électoraux ayant participé à des activités de coopération multilatérale	■	6	3	3
Résultat immédiat 3 - Les États membres ont défini des actions fondées sur des avis, des boîtes à outils et des échanges entre pairs pour améliorer la gouvernance, réformer les lois et les procédures de l'administration publique à tous les niveaux, conformément à l'acquis du Conseil de l'Europe				
Nombre d'États membres bénéficiant de l'assistance (activités et projets) du Centre d'expertise		20	18	15
Nombre d'avis juridiques et de conseils politiques sur les réformes de la gouvernance fournis aux États membres	■	10	6	3
Nombre de participants des autorités publiques aux activités de renforcement des capacités	■	160 [300]	80 [150]	-
Pourcentage de participants déclarant avoir renforcé leurs capacités		> 70 %	> 70 %	-
Résultat immédiat 4 - La société civile a bénéficié d'un environnement favorable et a renforcé sa participation aux travaux du Conseil de l'Europe, y compris par le biais d'activités de coopération				
Nombre d'examens de la mise en œuvre des normes existantes améliorant les cadres législatifs et politiques pour permettre les activités des ONG		2	2	-
Pourcentage de mise en œuvre de la feuille de route de la Secrétaire Générale relative à l'engagement du Conseil de l'Europe avec la société civile (à paraître)		100 %	50 %	-
Pourcentage de participants de la société civile déclarant qu'ils ont renforcé leur capacité à participer aux travaux du Conseil de l'Europe		> 60 %	> 60 %	-
Pourcentage d'OING dotées d'un statut participatif qui prennent part aux travaux de la CINGO		45 %	40 %	30 %
Nombre de contributions actives de représentants de la CINGO aux travaux des organes du Conseil de l'Europe		50	40	25
Nombre d'avis, d'expertises, d'études publiés en relation avec la législation des États membres ou la jurisprudence européenne sur les activités des ONG et la liberté d'association		8	5	3
Résultat immédiat 5- Des dirigeants politiques et des représentants de la société civile du monde entier ont échangé des initiatives et des idées novatrices orientées vers l'avenir en matière de participation démocratique				
Nombre de participants au Forum mondial de la démocratie, en personne et en ligne	■	7 500	4 000	1 250
Nombre de candidatures aux initiatives du Forum mondial de la démocratie		300	200	100
Pourcentage de participants déclarant que les échanges du Forum mondial de la démocratie étaient de grande qualité et pertinents		> 70 %	> 70 %	70 %

Résultat immédiat 6 - Les parties prenantes concernées dans les régions en situation de post-conflit, de conflit gelé et de conflit prolongé ont établi un dialogue entre elles ou ont pris des mesures en vue de l'élaboration de politiques qui tiennent compte de l'expérience et des pratiques européennes dans les domaines liés aux droits humains et à l'État de droit

Nombre d'initiatives de renforcement de la confiance dans un domaine identifié, mises en œuvre dans les régions prioritaires, avec pour résultat des contacts durables	■	32 [40]	16 [20]	
Nombre de participants aux activités de réhabilitation des traumatismes psychologiques pour les groupes vulnérables touchés par le conflit (tels que les femmes et les enfants)		120 [520]	60 [260]	
Pourcentage de jeunes et de représentants de la société civile des deux parties participant à des mesures de confiance (en plus des groupes professionnels)		70 %	70 %	

Résultat immédiat 7 - Les bénéficiaires des organisations/institutions ciblées, en particulier de la société civile, ont acquis des connaissances, des compétences et des outils pour améliorer la compréhension critique et mieux s'engager dans la lutte contre les menaces mondiales tout en promouvant la gouvernance démocratique et le dialogue [CNS]

Nombre de participants aux activités de renforcement des capacités	■	400	200	100
Pourcentage de participants aux activités du CNS qui déclarent que les échanges étaient de grande qualité et pertinents		80 %	70 %	70 %
Nombre de pays représentés dans les activités phares du CNS (priorité aux États membres du CNS et aux pays du sud de la Méditerranée bénéficiaires du programme Sud V, avec la participation des pays d'Afrique subsaharienne)		25	20	15
Pourcentage d'activités où au moins deux parties du quadrilogue étaient représentées		90 %	80 %	70 %

Indicateurs de résultat intermédiaire

Résultat intermédiaire 1 - Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour garantir l'adhésion aux principes de Reykjavik pour la démocratie, la gouvernance démocratique dans leurs institutions publiques et la participation des citoyens à la vie démocratique

Nombre d'États membres mettant en œuvre des réformes de gouvernance et des réformes électorales conformément aux normes européennes, ainsi que des mesures visant à promouvoir la participation de tous les membres de la société à la vie démocratique

Nombre d'États membres ayant changé leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour renforcer la participation de la société civile à la vie démocratique

Résultat intermédiaire 2 - La société civile améliore ses méthodes de participation à la prise de décision à tous les niveaux de gouvernance dans les États membres, en particulier pour lutter contre les menaces mondiales, dans la résolution des conflits et de manière significative et efficace aux travaux du Conseil de l'Europe

Nombre d'ONG participant aux activités normatives, de suivi et de coopération du Conseil de l'Europe, ainsi qu'aux consultations et aux sessions de formation

Pourcentage de personnes participant aux activités du CNS qui déclarent avoir mis en pratique les connaissances acquises

Nombre de pays qui adhèrent au CNS

Structures avec mandat du CM

- Comité directeur sur la démocratie (CDDEM)

Autres structures

- Comité exécutif du Centre Nord-Sud
- Conférence des organisations internationales non-gouvernementales

Secrétariat financé par des ressources budgétaires

2024-2025

Budget ordinaire : 19,5 emplois (10A 9.5B) y compris 3 emplois supplémentaires (2A 1B) pour deux ans et 2 emplois (-1A -1B) supprimés
CNS : 2 emplois (2B)

Ressources (en K €) – hors North-South Centre

	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	2 688,2	2 571,8	(116,4)	2 571,6	(0,2)
Opérationnel	1 583,2	1 336,8	(246,5)	1 336,8	(0,0)
Contribution du CdE aux PJ/PA	188,9	3 753,0	3 564,1	3 475,2	(277,8)
Total ressources budgétaires	4 460,4	7 661,6	3 201,2	7 383,6	(278,0)
Extrabudgétaire assuré	2 313,0	2 096,3		535,5	
Extrabudgétaire non assuré		3 064,3		3 306,5	
Total ressources extrabudgétaires	2 313,0	5 160,6		3 842,0	
Total	6 773,4	12 822,2		11 225,6	

Ressources (en K €) – Centre Nord-Sud					
	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	361,1	344,7	(16,4)	357,0	12,3
Opérationnel	143,0	161,9	18,9	174,9	13,0
Contribution du CdE aux PJ/PA		40,8	40,8	40,8	
Total ressources budgétaires	504,1	547,4	43,3	572,7	25,3
Extrabudgétaire assuré	232,3	623,0		566,2	
Extrabudgétaire non assuré					
Total ressources extrabudgétaires	232,3	623,0		566,2	
Total	736,4	1 170,4		1 138,9	

Ressources extrabudgétaires - détail pour 2024-2025 (en K €) - hors North-South Centre									
Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins	
PA par pays	3055	Promouvoir la participation civile dans la prise de décision politique - Phase I	Maroc	01/01/2024	31/12/2026			266,8	
	3620	Soutien à la participation, l'inclusion et l'intégrité des pratiques et des processus électoraux	Maroc	01/06/2024	31/12/2025			200,0	
	3713	South Youth - Renforcement des capacités des jeunes pour protéger les droits humains, la démocratie et l'État de droit dans le sud de la Méditerranée	Régional	01/06/2024	31/12/2027			1 327,0	
Autres projets	3073	Soutenir la Réforme de l'Administration Publique au Niveau Local	Albanie	01/12/2022	31/12/2024		336,2		
	3096	PEACE YP: Promouvoir la coopération Euro-Africaine pour renforcer la participation des jeunes pour la paix	Multilatéral	01/01/2022	31/12/2024		89,8		
	3125	Gestion des ressources humaines dans l'administration locale - phase 3	Serbie	01/04/2024	31/12/2026			827,9	
	3180	Renforcement de la réforme du gouvernement local	Chypre	01/09/2022	28/02/2025		391,4		
	3270	DGREF_2022_22BG07_Développer la décentralisation fiscale et améliorer la gestion financière locale	Bulgarie	23/06/2022	22/02/2024	53,1			
	3273	DGREF_2022_22FI01_Promouvoir la bonne gouvernance et une économie locale équilibrée	Finlande	01/09/2022	31/08/2024	278,2			
	3276	DGREF_2022_22HU05_Développement des finances publiques des gouvernements locaux et renforcement des capacités municipales	Hongrie	01/09/2022	31/08/2024	222,5			
	3544	Renforcement de l'Institut des Balkans pour la bonne gouvernance	Macédoine du Nord	01/01/2024	31/12/2026			400,2	
	3563	Promouvoir la bonne gouvernance démocratique à tous les niveaux dans les États membres du Conseil de l'Europe	Groupe multilatéral	01/01/2024	31/12/2025			100,0	
	3614	Soutien à la participation, l'inclusion et l'intégrité des pratiques et des processus électoraux	Albanie	01/01/2024	31/12/2025			500,0	
	3622	Renforcement de la démocratie participative et délibérative	Albanie	01/01/2024	31/12/2026			533,6	
	3629	Forum mondial de la démocratie 2024	Groupe multilatéral	01/01/2024	31/12/2024			395,0	
	3724	Mesures de confiance pour rétablir le dialogue entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan	Multiple spécifique au pays	01/06/2024	31/12/2027			221,2	
	3729	Développer la résilience et renforcer les compétences des professionnels travaillant avec les femmes et les enfants traumatisés par la guerre	Multiple spécifique au pays	01/06/2024	31/12/2027			265,4	
		PGG III: enveloppe pour la coopération avec la société civile et les forces démocratiques du Bélarus		01/03/2023	28/02/2027	250,2			
	Promouvoir la coopération avec les représentants des forces démocratiques biélorusses et de la société civile		01/01/2023	31/12/2025			1 333,9		
Total						804,0	817,5	6 370,9	
Total Plans d'action pour les États membres – CV assurées (cf. Annexe IX)								1 010,3	

Ressources extrabudgétaires – détail 2024-2025 (en K €) – Centre Nord-Sud								
Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	3351	Programme Sud V - C5 - Centre Nord-Sud	Régional	01/09/2022	31/08/2025	166,7		
Autres projets	3337	iLEGEND III : Apprentissage Interculturel à travers l'Éducation à la Citoyenneté Globale, le Networking et le Dialogue	Multilatéral	20/12/2022	19/12/2026	1 000,7		
	3526	Renforcer l'appropriation du Centre Nord-Sud (CNS) par ses États membres et sa visibilité auprès des États membres potentiels	Multilatéral	01/03/2023	31/12/2024		21,8	
Total						1 167,4	21,8	

Autres contributions - Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud) (en K €)

Activité	Coût estimé 2024	Coût estimé 2025
Les locaux sont mis à disposition par le Ministère portugais des Affaires étrangères.	150,0	150,0

Tableau 11 – Budget du Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud)

Dépenses et recettes (en K €)	Réel 2022	Budget 2023	Variation	Budget 2024	Variation	Budget 2025
Dépenses de personnel	312,7	361,1	(16,4)	344,7	12,3	357,0
Personnel	294,5	340,2	(18,1)	322,1	11,5	333,6
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	18,2	20,9	1,7	22,6	0,8	23,4
Autres dépenses	142,4	143,0	59,7	202,7	13,0	215,7
Dépenses diverses	142,4	143,0	59,7	202,7	13,0	215,7
Total dépenses	455,1	504,1	43,3	547,4	25,3	572,7
Contributions	491,3	504,1	33,3	537,4	25,3	562,7
Contributions obligatoires	491,3	504,1	33,3	537,4	25,3	562,7
Autres recettes	(63,5)		10,0	10,0		10,0
Produits financiers	8,2		10,0	10,0		10,0
Provision pour créances douteuses	(78,5)					
Recettes diverses	1,1					
Dotations d'autres budgets	5,7					
Total recettes	427,8	504,1	43,3	547,4	25,3	572,7

Membres du CNS : 20 membres : Algérie, Andorre, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cap-Vert, Croatie, Chypre, Grèce, Saint-Siège, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Monténégro, Maroc, Portugal, Roumanie, Serbie, Espagne et Tunisie.

Éducation / Sous-programme

dont le *Centre européen pour les langues vivantes (CELV, accord partiel élargi, créé en 1994, 36 membres)* et l'*Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe (OHE, accord partiel élargi, créé en 2020, 16 membres)*

Description du problème

■ L'Europe connaît un recul démocratique. Elle est confrontée à des menaces remettant en cause la culture de la démocratie et ses valeurs et principes, comme le retour de la guerre, la radicalisation, l'affaiblissement de l'engagement en faveur de la liberté d'expression, l'augmentation de la discrimination, des discours de haine en ligne et le mécontentement à l'égard des efforts déployés par les gouvernements pour lutter contre le changement climatique. Ces dernières années ont été marquées par une montée de l'intolérance à l'égard des personnes perçues comme différentes, de leurs cultures et de leurs langues, ainsi que par un recul de l'intérêt pour l'inclusion des minorités et des migrants. À cette situation complexe s'ajoute le développement du monde numérique et de technologies telles que l'intelligence artificielle, qui offrent des possibilités sans précédent mais comportent également des risques considérables si elles sont utilisées de manière inappropriée.

■ Les crises récentes sur le continent européen ont exacerbé certaines des lacunes existantes des systèmes éducatifs en réduisant davantage l'égalité des chances pour une éducation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés. L'éducation n'atteint toujours pas son objectif de préparer les étudiants à vivre en tant que citoyens actifs dans une société démocratique, malgré la reconnaissance du fait que les valeurs démocratiques sont des composantes fondamentales et essentielles pour le développement professionnel et personnel, ainsi que pour le fonctionnement démocratique des institutions, y compris les écoles et les universités elles-mêmes. Les systèmes éducatifs nationaux introduisent l'intelligence artificielle (IA) dans les salles de classe sans orientation commune (concernant les données, les algorithmes et l'éthique de l'éducation) ni de réglementation ciblée concernant les effets plus larges des outils d'IA sur les processus

« Il conviendra en priorité de favoriser la participation des jeunes à la vie démocratique et aux processus décisionnels, notamment grâce à des initiatives d'éducation aux droits de l'homme et aux valeurs démocratiques fondamentales que sont, entre autres, le pluralisme, l'inclusion, la non-discrimination, la transparence et la responsabilité. »

Principes de Reykjavik pour la démocratie N°8

d'enseignement et d'apprentissage, le développement des connaissances des apprenants, la santé mentale et les droits humains. En outre, les apprenants peuvent ne pas avoir la possibilité de s'autonomiser et de bénéficier pleinement d'une éducation qui les prépare à devenir des citoyens actifs et informés, et résilients face à l'adversité et à la crise, en raison d'un manque de programmes flexibles et d'environnements d'apprentissage sûrs et non violents, favorables à l'apprentissage des pratiques démocratiques. En outre, tous les apprenants européens ne sont pas en mesure de comprendre et de réfléchir de manière critique à des questions telles que l'histoire, le monde, la politique, le droit, les droits humains, les cultures, les religions, les médias, l'économie, la science et l'environnement.

Valeur ajoutée et logique d'intervention

■ Le Conseil de l'Europe a considéré l'éducation, y compris le droit à une éducation de qualité pour toutes et tous, dans un contexte plus large de droits humains, comme un moteur de la culture démocratique et de la compréhension mutuelle, de la lutte contre l'intolérance et des stéréotypes, de la promotion de l'inclusion et de l'égalité à tous les niveaux, et du respect de la diversité.

■ S'appuyant sur son acquis en termes de normes et d'outils, tels que le Cadre européen commun de référence pour une culture de la démocratie, le Cadre européen commun de référence pour les langues, diverses recommandations, la Convention culturelle européenne et la Convention de reconnaissance de Lisbonne, le Conseil de l'Europe est bien placé pour soutenir les décideurs politiques, les éducateurs et les jeunes des États membres dans le développement de leurs systèmes éducatifs et de leur offre éducative, grâce à une série de normes, d'outils et de pratiques qui peuvent être adaptés aux contextes nationaux et locaux et contribuer au développement de sociétés inclusives, durables et démocratiques. →

Théorie du changement

Réalisations	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires	Impact
<p>→ Activités normatives 42 % Instruments juridiques (recommandations, chartes, conventions et conventions-cadres) Études et examens de la mise en œuvre des conventions et des recommandations Outils politiques et lignes directrices Programmes-cadres d'études</p> <p>→ Coopération 58 % Sessions et outils de renforcement des capacités Centre de connaissances sur l'éducation avec des ressources multimédias (publications, brochures, dépliants, vidéos, podcasts, etc.) et des cours en ligne Publications et rapports fondés sur la recherche Avis sur la législation, les politiques et les pratiques en matière d'éducation Sensibilisation Plates-formes et réseaux Programmes de subventions</p>	<p>→ Les États membres et les parties prenantes concernées ont pu s'appuyer sur des normes et des orientations pour dispenser une éducation de qualité à tous les niveaux, permettant aux apprenants de devenir des citoyens actifs et responsables dans des sociétés démocratiques durables</p> <p>→ Les États membres et les parties prenantes concernées ont renforcé leur capacité à élargir le droit à une éducation de qualité, inclusive, durable et sans corruption, et à faire progresser l'éducation à tous les niveaux grâce à une transformation numérique fondée sur les droits de l'homme</p> <p>→ Les enseignants en langues ont acquis des connaissances et des compétences professionnelles pour améliorer la qualité de l'enseignement des langues [CELV]</p> <p>→ Les États ont pu s'appuyer sur des données complètes concernant l'état de l'enseignement de l'histoire dans les systèmes éducatifs [OHE]</p>	<p>→ Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour garantir des systèmes et des services éducatifs de qualité, inclusifs, durables et exempts de corruption, sur la base d'instruments et d'outils clés</p> <p>→ Les enseignants, les formateurs d'enseignants et les autres parties prenantes dispensent un enseignement de qualité et bénéficient d'un meilleur statut, ce qui constitue une étape essentielle vers l'amélioration de l'efficacité et de l'équité des systèmes éducatifs</p>	<p>→ Les États membres fournissent une éducation de qualité qui favorise l'autonomie de l'apprenant, le développement professionnel, l'inclusion et la gouvernance démocratique et participative</p> <p>→ Les jeunes bénéficient d'une éducation de qualité qui leur donne les moyens de vivre dans une culture de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit, et de la soutenir</p>

↓
Impact du programme :
Valeurs démocratiques accrues dans les sociétés européennes



■ L'action contribue à influencer le changement dans cinq domaines interdépendants mais distincts à tous les niveaux de l'éducation, de l'enseignement préprimaire à l'enseignement supérieur et à l'apprentissage tout au long de la vie : programmes et cursus adaptables, autonomie de l'apprenant, développement professionnel, environnements d'apprentissage sûrs et inclusifs, et gouvernance démocratique et participative. Les réalisations des programmes précédents dans le domaine de la transformation numérique de l'éducation ont assuré que l'utilisation, l'enseignement et l'apprentissage des technologies numériques émergentes (y compris les systèmes d'intelligence artificielle) dans l'éducation donnent la priorité aux droits humains, à la démocratie et à l'État de droit, et soutiennent l'action, le bien-être et le développement (cognitif, social et émotionnel) des apprenants.

■ Le Centre européen pour les langues vivantes (CELV) promeut l'excellence et l'innovation dans la pratique de l'éducation aux langues. Il travaille avec des professionnels des langues pour développer des solutions fondées sur la recherche afin de relever les principaux défis de l'éducation aux langues.

■ L'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe (OHE) recueille des données sur les pratiques d'enseignement de l'histoire qui sont conformes aux valeurs de l'Organisation telles qu'elles sont énoncées dans son statut.

■ Le public cible principal est constitué des décideurs politiques des ministères de l'éducation et de l'enseignement supérieur des États membres. Les jeunes leaders démocratiques, les acteurs de l'éducation dans les écoles, les collèges et les universités, les agences spécialisées et les organisations non gouvernementales sont également impliqués.

Priorités 2024-2027

■ Au cours des quatre années, l'accent sera mis sur la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie pour l'éducation 2024-2030 : « Priorités aux

apprenants : L'éducation pour les sociétés démocratiques d'aujourd'hui et de demain » et les objectifs suivants : (1) renouveler la mission démocratique et civique de l'éducation ; (2) renforcer la responsabilité sociale et la réactivité de l'éducation ; et (3) faire progresser l'éducation grâce à une transformation numérique fondée sur les droits humains.

■ Le suivi du 4^e Sommet sera assuré, en particulier la mise en œuvre des principes de Reykjavik pour la démocratie sur l'importance de l'éducation pour les droits humains et les valeurs démocratiques fondamentales telles que le pluralisme, l'inclusion, la non-discrimination, la transparence et la responsabilité. Les apprenants et les éducateurs seront positionnés comme les bénéficiaires ultimes de tout changement dans les politiques éducatives locales, régionales, nationales et internationales. Certains domaines seront développés, comme la culture de la démocratie dans l'enseignement et la formation professionnels, et des liens seront établis avec l'éducation à un environnement durable, complétés par des projets nationaux pour une culture de la démocratie, des projets promouvant l'innovation et la qualité dans l'enseignement des langues et de l'histoire, et la résilience des systèmes éducatifs. De nouvelles normes et instruments seront élaborés, concernant la création d'un espace européen d'éducation à la citoyenneté, l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle dans l'éducation, et la reconnaissance automatique des qualifications académiques afin de soutenir davantage la mobilité des étudiants dans les pays européens. Une culture de la confiance, de la transparence et de la responsabilité sera renforcée par les activités de la plateforme ETINED et de son nouvel Observatoire sur la fraude dans l'éducation en Europe. L'Année européenne de l'éducation à la citoyenneté numérique 2025 sera l'occasion pour les États membres de fixer des objectifs communs, d'échanger des bonnes pratiques, de mesurer les résultats obtenus et de définir conjointement une feuille de route pour l'avenir.

Indicateurs de résultat immédiat	Indicateurs de réalisation	Cible 2027	Jalon 2025	Référence 2022
Résultat immédiat 1 - Les États membres et les parties prenantes concernées ont pu s'appuyer sur des normes et des orientations pour dispenser une éducation de qualité qui permette aux apprenants de devenir des citoyens actifs et responsables dans des sociétés démocratiques et durables				
Nombre de nouvelles normes et outils pour encourager une éducation de qualité et renouveler la mission démocratique et civique de l'éducation (par exemple, sur le cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie (RFCDC), le droit à l'éducation en situation d'urgence, l'éducation pour le développement durable)	■	3	2	-
Nombre de nouvelles normes et outils pour renforcer la responsabilité sociale et la réactivité de l'éducation (par exemple, sur l'utilisation du passeport européen des qualifications pour les réfugiés (EQPR), l'éducation inclusive de qualité, l'enseignement de l'histoire, la politique et pédagogie relatives au Romani, l'égalité de genre dans l'éducation)	■	7	6	-
Nombre de nouvelles normes et outils pour guider les politiques de l'enseignement supérieur vers la promotion des valeurs fondamentales de la liberté académique et de l'autonomie institutionnelle, de la culture de la confiance, de la transparence et de l'intégrité	■	5	2	-
Nombre de nouvelles normes et outils pour faire progresser l'éducation grâce à une transformation numérique fondée sur les droits humains (par exemple, sur les systèmes d'intelligence artificielle dans l'éducation, l'enseignement à l'ère numérique, les données relatives à l'éducation)	■	5	2	-
Nombre d'États membres déclarant avoir pris des mesures pour appliquer le RFCDC		24	22	-
Pourcentage d'actions envisagées dans le cadre du premier plan de mise en œuvre de la Stratégie pour l'Éducation 2024- 2030 entièrement mises en œuvre		50 %	35 %	-
Résultat immédiat 2 - Les États membres et les parties prenantes concernées ont renforcé leur capacité à renouveler la mission démocratique et civique de l'éducation tout en augmentant l'efficacité de l'éducation à la culture démocratique au niveau européen				
Nombre d'États membres couverts par des activités de coopération		6 [7]	6 [7]	7
Nombre de participants aux activités de renforcement des capacités	■	3 750 [4 500]	3 250 [4 000]	3 500
Pourcentage d'institutions participant à des échanges sur la promotion du RFCDC par le biais du réseau politique des conseillers en éducation (EPAN)		75 %	60 %	60 %
Pourcentage de participants/dirigeants nouvellement formés par les Écoles d'études politiques dans les 16 pays participants déclarant avoir renforcé leurs capacités		80 %	80 %	-

Résultat immédiat 3 - Les États membres et les parties prenantes concernées ont renforcé leur capacité à promouvoir la responsabilité sociale et la réactivité de l'éducation, qui valorise la diversité sociale, culturelle et linguistique de chaque apprenant, depuis l'éducation de la petite enfance jusqu'à l'enseignement supérieur et la formation continue				
Nombre d'États membres déclarant avoir pris des mesures pour mettre en œuvre la CM/Rec(2022)1 sur l'importance de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie	🇫🇷	10	5	-
Nombre de pays utilisant le Passeport européen de qualification pour les réfugiés		30	25	22
Nombre de participants aux activités de renforcement des capacités	🇫🇷	600 [1 000]	500 [700]	350
Pourcentage de participants/dirigeants nouvellement formés déclarant avoir amélioré leurs capacités		30 %	30 %	-
Nombre d'États membres utilisant la boîte à outils étendue sur le soutien linguistique aux migrants et aux réfugiés		10	5	-
Résultat immédiat 4 - Les États membres et les parties prenantes concernées ont renforcé leur capacité à orienter les politiques de l'enseignement supérieur de manière à contribuer à la promotion des valeurs fondamentales que sont la liberté académique et l'autonomie institutionnelle, la culture de la confiance, la transparence et l'intégrité				
Nombre de pays et d'organisations participant à des activités liées à la mission démocratique de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire la protection des libertés académiques et de l'autonomie institutionnelle, le soutien à l'internationalisation, la démocratisation de la science, l'engagement de l'enseignement supérieur dans la société	🇫🇷	> 30	> 35	25
Nombre de pays promouvant la reconnaissance automatique des qualifications dans l'enseignement supérieur		30	35	25
Pourcentage de pays et d'organisations participant à des échanges sur la promotion de la reconnaissance équitable et de la mobilité internationale pour tous par le biais du travail du réseau ENIC		> 50 %	> 70 %	60 %
Pourcentage de pays et d'organisations membres participant à des échanges sur la promotion de l'éthique, de la transparence et de l'intégrité dans l'éducation par le biais des travaux du réseau ETINED		> 50 %	> 70 %	60 %
Nombre de pays rejoignant le nouvel Observatoire sur la lutte contre la fraude dans l'éducation		10 [46]	5 [23]	-
Résultat immédiat 5 - Les États membres et les parties prenantes concernées ont renforcé leur capacité à faire progresser l'éducation par le biais d'une transformation numérique fondée sur les droits humains				
Nombre d'États membres mettant en œuvre le cadre curriculaire pour l'éducation à la citoyenneté numérique		> 30	> 15	-
Nombre d'États membres participant à l'Année européenne 2025 de l'éducation à la citoyenneté numérique		[> 30]	[> 30]	-
Date de mise à disposition du Centre de connaissances sur l'éducation	🇫🇷		31/12/2024	-
Nombre d'États membres ayant introduit des cours de renforcement des capacités en ligne/hors ligne pour les acteurs de l'éducation sur la base des normes du Conseil de l'Europe		8 [10]	3 [5]	-
Pourcentage d'États membres participant à des échanges et à des activités de promotion de l'éducation à la citoyenneté numérique et de la littératie de l'IA par l'intermédiaire du réseau de promoteurs de l'éducation à la citoyenneté numérique		> 60 %	> 50 %	-
Résultat immédiat 6 - Les enseignants en langues ont acquis des connaissances, des compétences professionnelles et un accès à des ressources innovantes pour améliorer la qualité de l'enseignement des langues [CELV]				
Pourcentage de personnes interrogées ayant répondu « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire que l'événement du CELV auquel elles ont participé a contribué à développer leur compétence professionnelle		> 85 %	> 85 %	100 %
Pourcentage de personnes interrogées ayant répondu « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire que l'événement du CELV auquel elles ont participé a mis en évidence les aspects liés à la qualité dans l'enseignement des langues dont elles feront la promotion dans leur environnement professionnel		> 85 %	> 85 %	98 %
Pourcentage de personnes interrogées ayant répondu « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire que la participation à un événement du CELV les a encouragés à exercer plus d'influence sur les processus de réforme dans leur environnement professionnel		> 85 %	> 85 %	93 %
Pourcentage de personnes interrogées jugeant la pertinence et la clarté du contenu professionnel des publications du CELV comme « bonnes » ou « excellentes »		> 85 %	> 85 %	> 95 %
Nombre d'événements enregistrés dans la base de données en ligne de la Journée européenne des langues avant septembre	🇫🇷	> 4 000	> 2 000	1 474
Résultat immédiat 7 - Les États membres ont pu s'appuyer sur des données complètes concernant l'état de l'enseignement de l'histoire dans les systèmes éducatifs [OHTE]				
Nombre de rapports thématiques et généraux	🇫🇷	6	4	2
Nombre de conférences et d'événements annuels offrant une plateforme d'échange de connaissances, de pratiques et de méthodologies	🇫🇷	12	10	7
Nombre d'organisations compétentes dans le domaine de l'enseignement de l'histoire ayant manifesté leur intérêt pour le réseau OHTE, l'ayant rejoint et ayant contribué à ses activités		25	20	10
Nombre de membres de l'OHTE		23	20	16

Indicateurs de résultat intermédiaire

Résultat intermédiaire 1 - Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour garantir des systèmes et des services éducatifs de qualité, inclusifs, durables et exempts de corruption, sur la base d'instruments et d'outils clés

Nombre d'États membres ayant changé leurs politiques, législations et pratiques pour garantir des systèmes et des services éducatifs de qualité, inclusifs, durables et exempts de corruption

Résultat intermédiaire 2 - Les enseignants, les formateurs d'enseignants et les autres parties prenantes dispensent une éducation de qualité et bénéficient d'un meilleur statut, ce qui constitue une étape essentielle vers l'amélioration de l'efficacité et de l'équité des systèmes éducatifs

Pourcentage de personnes ayant répondu à l'enquête qui déclarent mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises au cours des sessions de formation

Structures avec mandat du CM

- Comité directeur de l'éducation (CDEDU)

Structures basées sur une Convention / Résolution

- Comité du Conseil de l'Europe / Convention de l'UNESCO sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne (LRCC)
- Réseau européen des centres nationaux d'information sur la mobilité et la reconnaissance académiques (Réseau ENIC)
- Conseil de direction du Centre européen pour les langues vivantes
- Comité de direction de l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe
- Conseil scientifique consultatif de l'Observatoire sur l'enseignement de l'histoire en Europe

Secrétariat financé par les ressources budgétaires

2024-2025

Budget ordinaire: 20,5 emplois (10A 10,5B)

CELV : 7 emplois (3A 4B)

OHTE: 5 emplois (2A 3B)

Ressources (en K €) – hors CELV et OHTE

	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	2 794,7	2 775,7	(19,0)	2 775,3	(0,3)
Opérationnel	2 206,7	2 206,4	(0,2)	2 206,4	(0,0)
Contribution du CdE aux PJ/PA	314,5	843,4	528,9	862,8	19,4
Total ressources budgétaires	5 315,8	5 825,5	509,7	5 844,6	19,1
Extrabudgétaire assuré	2 375,4	2 299,3		1 510,3	
Extrabudgétaire non assuré		3 409,4		3 858,7	
Total ressources extrabudgétaires	2 375,4	5 708,7		5 369,0	
Total	7 691,2	11 534,2		11 213,6	

Ressources (en K €) – Centre européen pour les langues vivantes (CELV)

	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	954,3	1 023,3	69,0	1 059,6	36,3
Opérationnel	556,4	775,3	218,9	823,5	48,2
Contribution du CdE aux PJ/PA					
Total ressources budgétaires	1 510,7	1 798,6	287,9	1 883,1	84,5
Extrabudgétaire assuré					
Extrabudgétaire non assuré					
Total ressources extrabudgétaires					
Total	1 510,7	1 798,6		1 883,1	

Ressources (en K €) – Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe (OHTE)

	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	508,0	547,3	39,3	566,8	19,5
Opérationnel	367,6	385,2	17,6	409,5	24,3
Contribution du CdE aux PJ/PA					
Total ressources budgétaires	875,6	932,5	56,9	976,3	43,8
Extrabudgétaire assuré					
Extrabudgétaire non assuré		150,2		149,8	
Total ressources extrabudgétaires		150,2		149,8	
Total	875,6	1 082,7		1 126,1	

Ressources extrabudgétaires (en K €) - détail pour 2024-2025 - hors CELV et OHTe									
Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins	
PA thématique	2586	Passeport européen des qualifications des réfugiés (EQPR) - Phase III	Multilatéral	01/01/2022	31/12/2024		202,8	47,6	
	3076	TOOLKID- Renforcer la capacité des systèmes éducatifs pour faciliter l'intégration des enfants issus de l'immigration	Multilatéral	01/02/2022	31/01/2024			10,6	
	3220	Améliorer la qualité de l'enseignement des langues étrangères	Türkiye	01/10/2023	30/09/2028			2 161,9	
	3631	Passeport européen des qualifications des réfugiés - phase IV	Multilatéral	01/01/2025	31/12/2027			250,0	
PA par pays	2938	INCLUDE II- Renforcer les Capacités pour une Éducation Intégratrice	Kosovo ⁷¹	01/01/2024	31/12/2027			1 668,1	
	2971	HFIII: HF 24 - Une éducation de qualité pour tous	Bosnie-Herzégovine	01/01/2023	31/12/2026	375,3			
	3284	Appui à l'École d'études de politiques	Tunisie	15/02/2023	31/12/2025		278,2		
	3355	Programme Sud V - C9 - Écoles d'études politiques	Régional	01/09/2022	31/08/2025	61,7			
Autres projets	2596	Réseau du Conseil de l'Europe des Écoles d'études politiques 2022-2025	Multilatéral	01/01/2022	31/12/2025			400,3	
	3019	HFIII: HF 27 - Une éducation de qualité pour tous	Monténégro	01/01/2023	31/12/2026	425,3			
	3028	HFIII: HF 32 - Une éducation de qualité pour tous	Serbie	01/01/2023	31/12/2026	500,3			
	3264	HFIII: HF 34 - Projet pilote sur l'éducation à la citoyenneté numérique	Türkiye	01/01/2023	30/06/2025	539,8			
	3278	DGREF_2022_22IT01_Soutenir un mécanisme national de reconnaissance des qualifications des réfugiés efficace	Italie	01/09/2022	31/08/2024	185,4			
	3287	Laboratoire transnational pour l'enseignement de l'histoire (HISTOLAB)	Groupe multilatéral	28/04/2022	27/04/2024	179,4			
	3378	L'éducation de qualité pour tous -	Macédoine du Nord	01/12/2022	30/11/2025		510,9		
	3633	2025 Année européenne de l'éducation à la citoyenneté numérique	Multilatéral	01/01/2024	30/06/2026			961,8	
	3635	Observatoire de la Lutte Contre la Fraude dans l'Éducation	Groupe multilatéral	01/01/2025	31/12/2027			266,7	
	3770	Prévenir le harcèlement et la violence entre pairs dans les écoles	Serbie	01/01/2024	31/12/2027			1 501,0	
Total						2 267,2	992,0	7 268,1	
Total Plans d'action pour les États membres – CV assurées (cf. Annexe IX)								550,4	

Ressources extrabudgétaires (en K €) - détail pour 2024-2025 - OHTe								
Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autre projet	3082	Soutenir et promouvoir l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe	Multilatéral	01/01/2024	31/12/2025			300,0
Total								300,0

Autres contributions (en K €) - Centre européen pour les langues vivantes (CELV)		
Activité	Coût estimé 2024	Coût estimé 2025
Les principaux frais de fonctionnement du CELV et de ses infrastructures locales est assuré directement par les autorités du pays hôte (l'Autriche), comme indiqué dans un Mémorandum d'entente entre elles et le Conseil de l'Europe.	397,0	397,0

⁷¹ Cf. note 52, page 58.

Tableau 12 – Budget du Centre européen pour les langues vivantes (CELV)

Dépenses et recettes (en K €)	Réel 2022	Budget 2023	Variation	Budget 2024	Variation	Budget 2025
Dépenses de personnel	854,8	954,3	69,0	1 023,3	36,3	1 059,6
Personnel	737,1	829,8	60,5	890,3	31,6	921,9
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	117,7	124,5	8,5	133,0	4,7	137,7
Autres dépenses	610,6	556,4	218,9	775,3	48,2	823,5
Dépenses diverses	610,6	556,4	218,9	775,3	48,2	823,5
Total dépenses	1 465,4	1 510,7	287,9	1 798,6	84,5	1 883,1
Contributions	1 472,4	1 510,7	287,9	1 798,6	84,5	1 883,1
Contributions obligatoires	1 452,2	1 510,7	287,9	1 798,6	84,5	1 883,1
Contributions obligatoires - Adhésions	20,2					
Total recettes	1 472,4	1 510,7	287,9	1 798,6	84,5	1 883,1

CELV : 36 membres Albanie, Andorre, Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Pays-Bas, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Roumanie, Serbie, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse.

Tableau 13 – Budget de l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe

Dépenses et recettes (en K €)	Réel 2022	Budget 2023	Variation	Budget 2024	Variation	Budget 2025
Dépenses de personnel	455,1	508,0	39,3	547,3	19,5	566,8
Personnel	406,6	457,3	35,0	492,3	17,5	509,8
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	48,5	50,7	4,3	55,0	2,0	57,0
Autres dépenses	404,3	367,6	17,6	385,2	24,3	409,5
Dépenses diverses	404,3	367,6	17,6	385,2	24,3	409,5
Total dépenses	859,4	875,6	56,9	932,5	43,8	976,3
Contributions	853,4	875,6	56,9	932,5	43,8	976,3
Contributions obligatoires	853,4	875,6	56,9	932,5	43,8	976,3
Total recettes	853,4	875,6	56,9	932,5	43,8	976,3

OHE : 16 membres: Albanie, Andorre, Arménie, Chypre, France, Géorgie, Grèce, Irlande, Luxembourg, Malte, Macédoine du Nord, Portugal, Serbie, Slovénie, Espagne et Türkiye.

Jeunesse / Sous-programme

y compris le *Fonds européen pour la jeunesse* (FEJ, créé en 1972, 46 membres) et la *Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes* (accord partiel, créé en 1991, 21 membres)

Description du problème

■ La vie des jeunes dans l'Europe d'aujourd'hui est caractérisée par des défis multiples et complexes. La pandémie de covid-19 avait déjà frappé les jeunes de manière disproportionnée, avec des effets à long terme, aggravant les obstacles sérieux auxquels ils sont confrontés dans leur développement personnel, y compris leur participation significative et leur inclusion dans la société, ainsi que leur transition en douceur vers une vie autonome. Les groupes de jeunes vulnérables et marginalisés sont encore plus exposés à la pauvreté persistante, à la violence et à la discrimination, aux problèmes de santé et de bien-être ; ils se heurtent à des obstacles plus importants pour accéder à une éducation de qualité, au logement, à la formation et à un emploi décent. De nombreux jeunes sont préoccupés par le changement climatique, la sécurité de la paix en Europe, les effets de la numérisation et la durabilité des sociétés démocratiques, et certains sont directement touchés par des conflits gelés, armés ou émergents, ou en sont les victimes.

■ Les jeunes, qui constituent un atout important pour le Conseil de l'Europe, ont besoin d'être soutenus par le biais de formations et de financements pour accéder à leurs droits et devenir des acteurs du changement en faveur des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit. Cependant, les politiques de jeunesse participatives et les dispositions relatives au travail de jeunesse sont frappées par les mesures d'austérité et le recul démocratique. Les fonds alloués aux espaces, programmes et services de jeunesse proposant des informations et des conseils, des activités de loisirs intéressantes, du travail de jeunesse et de l'apprentissage non formel sont en baisse. La moitié des organisations de jeunesse de la société civile craignent des représailles lorsqu'elles exercent leur liberté d'expression et, bien que de nombreux jeunes manifestent un grand intérêt pour la politique, ils s'engagent peu dans les processus démocratiques essentiels, y compris le vote aux élections.

■ Comme le soulignent les principes de Reykjavik pour la démocratie, soutenir la participation des jeunes à la vie démocratique est essentiel pour un avenir démocratique, en veillant à ce que chacun soit en mesure de jouer son rôle dans les processus démocratiques.

Valeur ajoutée et logique d'intervention

■ L'action du Conseil de l'Europe dans le secteur de la jeunesse est guidée par une stratégie globale (Stratégie du secteur de la jeunesse 2030 - CM/Res(2020)2) et repose sur les complémentarités entre différents instruments : la gouvernance et l'élaboration de normes politiques par le biais de la structure de cogestion ; le renforcement des capacités de la société civile de la jeunesse par l'éducation et la formation de « multiplicateurs » des valeurs du Conseil de l'Europe dans les Centres européens de la jeunesse de Strasbourg et de Budapest ; le soutien aux projets menés par des jeunes par le Fonds européen pour la jeunesse ; la production de connaissances et la coopération institutionnelle dans le cadre du Partenariat entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse ainsi que la coopération intergouvernementale au niveau paneuropéen pour assurer la mise en œuvre des normes de la politique de la jeunesse dans les États membres grâce à des mesures de soutien bilatérales et multilatérales aux autorités publiques.

■ Le système de cogestion de la jeunesse du Conseil de l'Europe est l'exemple le plus avancé au niveau international de démocratie participative et de participation citoyenne. C'est un lieu de réflexion

commune qui associe la voix des jeunes Européens à celle des autorités publiques chargées des questions de jeunesse. Ce dialogue, dans un esprit de compréhension et de respect mutuels, donne une légitimité et une pertinence au programme d'activités proposé par le Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ) qui réunit des représentants gouvernementaux et des représentants de la société civile pour la jeunesse. L'inclusion des jeunes dans la recherche de réponses aux défis émergents permet également au Conseil de l'Europe de bénéficier de leur perspective unique, de leur expérience et de leurs attentes en matière de questions lors de l'élaboration d'une politique de jeunesse inclusive et participative. Au-delà des gouvernements et des organisations de jeunesse, les praticiens du travail de jeunesse, les éducateurs, les chercheurs et les experts politiques, ainsi que les jeunes des mouvements de base, sont régulièrement impliqués.

■ Les Centres européens de la jeunesse (CEJ) de Strasbourg et de Budapest offrent une porte ouverte sur le Conseil de l'Europe et ses institutions et promeuvent ses valeurs auprès de milliers de jeunes de tous les États membres. Grâce à leur expertise pédagogique interne et à leur méthodologie fondée sur les droits, les deux centres résidentiels multilatéraux de formation représentent la norme de qualité et la référence en matière d'éducation non formelle aux droits de l'homme et à la démocratie, notamment par le biais du label de qualité du Conseil de l'Europe pour les centres de jeunesse. Les CEJ

fournissent également des installations efficaces, administrativement et technologiquement intégrées aux activités et événements organisés par d'autres secteurs du Conseil de l'Europe, renforçant ainsi l'intégration de la perspective de la jeunesse dans l'ensemble de l'organisation, une priorité de la Déclaration de Reykjavik.

■ Le Fonds européen pour la jeunesse (FEJ) est un instrument financier qui renforce la société civile de la jeunesse en soutenant les jeunes qui promeuvent et mettent en œuvre les valeurs et les normes du Conseil de l'Europe ainsi que les priorités du secteur de la jeunesse. Il finance les organisations non

gouvernementales de jeunesse européennes aux niveaux local, national et international par le biais de subventions pour des projets menés par des jeunes et offre un soutien au renforcement des capacités des jeunes et des animateurs de jeunesse.

■ L'Accord partiel sur la mobilité des jeunes apporte un soutien institutionnel à l'Association européenne des cartes jeunes (AECJ), tandis que cette dernière promeut les valeurs du Conseil de l'Europe auprès de ses sept millions de détenteurs de cartes jeunes.

■ Les bénéficiaires de tous ces instruments complémentaires uniques et de ces activités inclusives deviennent des multiplicateurs des valeurs du Conseil de l'Europe.

Priorités 2024-2027

■ Au cours des quatre années, les priorités stratégiques, telles qu'approuvées dans la stratégie du secteur de la jeunesse pour 2030 - CM/Res(2020)2 - consisteront à (1) revitaliser la démocratie pluraliste ; (2) l'accès des jeunes aux droits ; (3) vivre ensemble dans des sociétés pacifiques et inclusives ; (4) le travail de jeunesse ; (5) développer et améliorer la politique de jeunesse sur la base des normes du Conseil de l'Europe. Un accent particulier sera mis sur l'intégration d'une perspective de jeunesse dans le travail des organes intergouvernementaux et d'autres délibérations du Conseil de l'Europe, ainsi que sur l'éducation aux droits humains et l'intégration des jeunes dans la recherche de solutions au changement climatique.

« Nous engageons le Conseil de l'Europe sur une nouvelle voie de transparence et de coopération accrues avec ses parties prenantes [...] Cela devrait inclure une perspective pour la jeunesse dans les délibérations intergouvernementales et autres de l'Organisation car la participation des jeunes aux processus décisionnels améliore l'efficacité des politiques publiques et renforce les institutions démocratiques grâce à un dialogue ouvert ».

Déclaration de Reykjavik

Théorie du changement			
Réalisations	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires	Impact
<ul style="list-style-type: none"> → Activités normatives 9 % <ul style="list-style-type: none"> Recommandations Lignes directrices Listes de contrôle et outils d'auto-évaluation Examen des recommandations → Coopération 91 % <ul style="list-style-type: none"> Mesures d'assistance aux États membres Traduction et diffusion des normes du Conseil de l'Europe en matière de politique de jeunesse Sessions d'étude sur des thèmes pertinents Cours de formation sur des thèmes pertinents Autres activités de renforcement des capacités, de sensibilisation et d'éducation Soutien aux jeunes multiplicateurs pour les mesures de suivi Publications (manuels de recherche et d'éducation) Infrastructures résidentielles et de formation Soutien financier du FEJ par le biais de subventions d'activités et de subventions structurelles Soutien financier à l'AEJC [Carte Jeunes] 	<ul style="list-style-type: none"> → Les organisations et les États membres ont renforcé leur capacité à élaborer une politique et un travail de jeunesse pour la participation démocratique des jeunes → Les jeunes et les organisations de jeunesse ont renforcé leur capacité à accéder à leurs droits et à plaider en faveur des droits humains et de l'éducation à la citoyenneté → Les animateurs de jeunesse et les jeunes ont acquis des connaissances et des compétences pour travailler à la construction de la paix et au dialogue interculturel afin de prévenir et de combattre la discrimination, l'exclusion et l'extrémisme violent → Les organisations de jeunesse et les États membres ont amélioré leur capacité à renforcer, reconnaître et faire progresser les politiques et les pratiques du travail de jeunesse, notamment par le biais d'un agenda européen du travail de jeunesse → Les États membres ont pu s'appuyer sur des normes et des outils pour développer et améliorer les politiques de jeunesse (y compris la mobilité des jeunes) sur la base des normes du Conseil de l'Europe [y compris la carte Jeunes] → Les ONG et réseaux européens de jeunesse ont trouvé les moyens d'élaborer et de mettre en œuvre leurs projets conformément aux priorités de la stratégie du Conseil de l'Europe en matière de jeunesse [FEJ] → Les jeunes, les autres secteurs du Conseil de l'Europe et les partenaires extérieurs ont bénéficié d'infrastructures de qualité en matière de logement, de formation et de conférence dans les CEJ 	<ul style="list-style-type: none"> → Les jeunes de tous les horizons des sociétés européennes, y compris la société civile, sont habilités à participer à la démocratie pluraliste et à promouvoir les droits de l'homme afin de protéger et de construire des sociétés inclusives et pacifiques fondées sur l'égalité en dignité et en droits → Les États membres prennent des mesures appropriées pour élaborer de meilleures politiques nationales de jeunesse, y compris en matière de mobilité des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> → Les jeunes générations participent à la démocratie et promeuvent les droits humains → Les États membres facilitent l'accès des jeunes aux droits

↓ Impact du programme :
Valeurs démocratiques ancrées dans les sociétés européennes



Indicateurs de résultat immédiat	Indicateurs de réalisation	Cible 2027	Jalon 2025	Référence 2022 ⁷²
Résultat immédiat 1 - Les organisations de jeunesse et les États membres ont accru leur capacité à développer une politique et un travail de jeunesse pour la participation démocratique des jeunes				
Nombre de dirigeants d'organisations de jeunesse et de multiplicateurs formés à des sessions d'étude soutenant la participation des jeunes aux processus politiques	■	480	240	151
Nombre de jeunes soutenus dans l'apprentissage des défis à la culture de la démocratie (y compris la crise climatique, la dégradation de l'environnement, l'intelligence artificielle et les processus de numérisation, les inégalités)	■	360 [480]	180 [240]	-
Nombre de fonctionnaires des autorités publiques et des organisations de jeunesse de la société civile impliqués dans des activités conjointes sur la participation démocratique des jeunes	■	120 [220]	60 [100]	58
Pourcentage de participants à des sessions d'étude déclarant qu'ils ont renforcé leur capacité à comprendre et à influencer l'élaboration de politiques participatives en faveur de la jeunesse		> 85 %	> 85 %	91 %
Résultat immédiat 2 - Les jeunes et les organisations de jeunesse ont renforcé leur capacité à accéder à leurs droits et à plaider en faveur des droits humains et de l'éducation à la citoyenneté				
Nombre d'animateurs et de multiplicateurs de jeunesse participant à des activités sur l'accès des jeunes à leurs droits et sur l'action des jeunes en matière d'éducation à la citoyenneté et aux droits humains	■	1 400 [1 700]	700 [800]	250
Nombre de partenariats avec les autorités locales et les organisations de jeunesse pour l'accès aux droits sociaux des jeunes issus de quartiers défavorisés et impliqués dans la révision de la Recommandation Enter ! Recommandation CM/Rec(2015)3	■	100	50	-
Nombre de participants impliqués dans des activités locales de sensibilisation aux droits humains dans les Centres européens de la jeunesse.	■	3 200	1 600	800
Nombre de traductions et d'adaptations de ressources pédagogiques pour l'éducation à la citoyenneté et aux droits humains publiées par les partenaires		30 [40]	14 [18]	7
Pourcentage de participants aux sessions d'étude déclarant avoir amélioré leurs connaissances sur l'accès aux droits, la citoyenneté et l'éducation aux droits humains		85 %	85 %	84 %
Résultat immédiat 3 - Les animateurs de jeunesse et les jeunes ont acquis des connaissances et des compétences pour travailler à la construction de la paix et au dialogue interculturel afin de prévenir et de combattre la discrimination, l'exclusion et l'extrémisme violent				
Nombre d'animateurs et de responsables de jeunesse soutenus par des activités de renforcement des capacités sur les sociétés pacifiques et inclusives et la lutte contre la discrimination et l'exclusion	■	1 200 [1 600]	600 [800]	-
Nombre de participants impliqués dans la coopération euro-arabe de la jeunesse et dans d'autres activités de dialogue/apprentissage interculturel	■	200 [300]	100 [150]	60
Nombre de traductions et publication de documents normatifs sur les jeunes réfugiés, les jeunes Roms et l'éducation à la paix		25	10	-
Pourcentage de participants aux activités de renforcement des capacités déclarant avoir amélioré leurs connaissances et leurs compétences en matière de consolidation de la paix et de dialogue interculturel		85 %	85 %	92 %
Résultat immédiat 4 - Les organisations de jeunesse et les États membres ont accru leur capacité à renforcer, reconnaître et faire progresser les politiques et les pratiques du travail de jeunesse, notamment par le biais d'un agenda européen du travail de jeunesse				
Nombre de travailleurs de jeunesse et de prestataires impliqués dans des sessions d'étude et d'autres activités de renforcement des capacités sur la qualité du travail de jeunesse et de l'éducation non formelle	■	800	400	226
Nombre d'utilisateurs du Portfolio du Conseil de l'Europe pour les animateurs de jeunesse		700	300	100
Nombre de participants à des activités d'apprentissage en ligne, d'apprentissage mixte et d'activités hybrides sur le travail de jeunesse et l'éducation non formelle	■	800 [950]	300 [450]	150
Pourcentage de participants aux sessions d'étude déclarant avoir amélioré leurs connaissances sur la qualité du travail de jeunesse et de l'éducation non formelle		85 %	85 %	-

⁷² Les références correspondent au niveau réel de l'indicateur en 2022. Cependant, comme la pandémie de Covid-19 a eu un impact sur le niveau de certains indicateurs en 2022, cette année n'a pas toujours été considérée comme une référence pertinente. Par conséquent, dans certains cas, la référence correspond au niveau de l'indicateur prévu pour 2022.

Résultat immédiat 5 - Les États membres ont pu s'appuyer sur des normes et des outils pour développer et améliorer leurs politiques de jeunesse sur la base des normes du Conseil de l'Europe				
Nombre de nouvelles normes, rapports et outils disponibles	■	10	5	-
Nombre de mesures d'assistance sur les normes de la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe fournies aux États membres par le biais du renforcement des capacités et du conseil politique	■	12 [20]	6 [10]	3
Nombre d'États membres aidés dans le développement de normes de qualité pour les centres de jeunesse, notamment par le biais du label de qualité du Conseil de l'Europe pour les centres de jeunesse	■	8	4	2
Date de disponibilité de l'examen à mi-parcours de la stratégie 2030 du secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe	■		31/12/2025	
Nombre d'États membres déclarant que la stratégie du secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe à l'horizon 2030 a été une référence utile pour le développement de leurs politiques nationales de jeunesse		30	25	-
Pourcentage de comités et d'organes intergouvernementaux déclarant avoir inclus une perspective jeunesse dans leur travail		40 %	30 %	-
Nombre d'études du partenariat jeunesse Union européenne/Conseil de l'Europe soutenant la mise en œuvre des priorités du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse	■	[12]	[6]	3
Résultat immédiat 6 - Les États membres ont renforcé leur capacité à élaborer de meilleures politiques nationales de mobilité des jeunes, y compris des systèmes nationaux de cartes jeunes [Carte Jeunes]				
Nombre d'activités visant à soutenir le développement de la Carte Jeunes	■	12	6	3
Résultat immédiat 7 - Les ONG et réseaux européens de jeunesse ont trouvé les moyens d'élaborer et de mettre en œuvre leurs projets conformément aux priorités de la stratégie du Conseil de l'Europe en matière de jeunesse [Fonds européen pour la jeunesse]				
Nombre de demandes de projets de coopération internationale dans le domaine de la jeunesse subventionnées	■	≥ 160 [184]	≥ 80 [92]	52
Nombre de subventions structurelles opérationnelles accordées à des ONG internationales de jeunesse	■	≥ 136	≥ 68	29
Nombre de demandes de projets nationaux et locaux de jeunesse subventionnées	■	≥ 160 [216]	≥ 80 [28]	86
Nombre d'animateurs et de travailleurs de jeunesse et de multiplicateurs soutenus par des activités de renforcement des capacités et d'information pour concevoir et mettre en œuvre des projets de jeunesse de qualité du FEJ	■	≥ 280	≥ 140	-
Pourcentage de responsables et d'animateurs de jeunesse déclarant avoir amélioré leur capacité à concevoir et à mettre en œuvre des projets de jeunesse de qualité du FEJ		75 %	75 %	-
Résultat immédiat 8 - Les jeunes, les autres secteurs du Conseil de l'Europe et les partenaires extérieurs ont bénéficié d'une infrastructure résidentielle et de formation de qualité dans les CEJ				
Nombre total de participants aux activités organisées par le secteur Jeunesse pour les jeunes, par d'autres secteurs du Conseil de l'Europe et par des partenaires extérieurs		44 000	22 000	11 000
Nombre total de nuitées dans les Centres européens de la jeunesse		80 000	40 000	20 000
Pourcentage de participants/clients satisfaits de la qualité des infrastructures et des services fournis		> 90 %	> 90 %	92 %

Indicateurs de résultat intermédiaire

Résultat intermédiaire 1 - Les jeunes de tous les horizons des sociétés européennes, y compris la société civile, sont habilités à participer à la démocratie pluraliste et à promouvoir les droits humains afin de protéger et de construire des sociétés pacifiques et ouvertes à tous, fondées sur l'égalité en dignité et en droits

Pourcentage de participants aux activités de renforcement des capacités et de plaidoyer déclarant avoir agi en tant que multiplicateurs des valeurs et normes du Conseil de l'Europe auprès d'autres jeunes au niveau local, national ou européen

Résultat intermédiaire 2 - Les États membres prennent des mesures appropriées pour élaborer de meilleures politiques nationales de la jeunesse, y compris en matière de mobilité des jeunes

Nombre d'états membres ayant utilisé la Recommandation CM/Rec(2019)4 sur le soutien aux jeunes réfugiés en transition vers l'âge adulte et de la Recommandation CM/Rec(2022)6 sur la protection de la société civile et des jeunes et le soutien à leur participation aux processus démocratiques comme références pour informer les politiques et pratiques nationales pertinentes en matière de jeunesse, sur la base des rapports sur l'examen de la mise en œuvre

Nombre de nouveaux membres de l'Accord partiel sur la mobilité des jeunes par le biais de la Carte Jeunes

Structures avec mandat du CM

- Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ)
- Conseil consultatif sur la jeunesse (CCJ)
- Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ)
 - Comité de programmation sur la jeunesse (CPJ)

Structures basées sur une Convention / Résolution

- Conseil de coordination de la Mobilité des jeunes

Secrétariat financé par des ressources budgétaires

2024-2025

Budget ordinaire : 38 emplois (12A 19B 7C) y compris 2 emplois supplémentaires (1A 1B) pour 2 ans

FEJ : 7 emplois (2A 5B)

Mobilité des jeunes : 0,5 emploi (0,5B)

Ressources (en K €) – hors Fonds européen pour la Jeunesse et Mobilité des jeunes par la Carte jeunes

	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	4 053,8	4 113,3	59,5	4 112,8	(0,5)
Opérationnel	3 377,4	3 282,6	(94,7)	3 282,6	(0,0)
Contribution du CdE aux PJ/PA	252,8	889,3	636,5	373,2	(516,1)
Total ressources budgétaires	7 684,0	8 285,2	601,3	7 768,6	(516,6)
Extrabudgétaire assuré	1 698,3	121,7			
Extrabudgétaire non assuré		2 754,7		3 246,7	
Total ressources extrabudgétaires	1 698,3	2 876,4		3 246,7	
Total	9 382,3	11 161,6		11 015,3	

Ressources (en K €) – Fonds européen de la jeunesse (FEJ)

	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	973,6	1 013,3	39,7	1 049,3	36,0
Opérationnel	3 229,0	3 473,6	244,6	3 612,7	139,1
Contribution du CdE aux PJ/PA					
Total ressources budgétaires	4 202,6	4 486,9	284,3	4 662,0	175,1
Extrabudgétaire assuré	202,5				
Extrabudgétaire non assuré		626,3		624,6	
Total ressources extrabudgétaires	202,5	626,3		624,6	
Total	4 405,1	5 113,2		5 286,6	

Ressources (en K €) – Accord Partiel Mobilité des jeunes par la Carte jeunes

	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	15,8	17,2	1,4	17,8	0,6
Opérationnel	63,4	73,9	10,5	77,6	3,7
Contribution du CdE aux PJ/PA					
Total ressources budgétaires	79,2	91,1	11,9	95,4	4,3
Extrabudgétaire assuré					
Extrabudgétaire non assuré					
Total ressources extrabudgétaires					
Total	79,2	91,1		95,4	

Ressources extrabudgétaires (en K €) - détail pour 2024-2025

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	VC Montant assuré	Besoins
PA par pays	2199	Rénovations du Centre européen de la jeunesse Strasbourg et amélioration de l'accessibilité et de l'inclusivité des activités de jeunesse	France	01/11/2018	31/12/2024		121,7	
Autres projets	2995	Partenariat entre la Commission Européenne et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse 2024-2025 accord	Multilatéral	01/01/2024	31/12/2025			2 800,0
	3574	Mesures de soutien au développement des politiques de jeunesse	Groupe multilatéral	01/01/2024	31/12/2027			1 000,7
	3580	La jeunesse revitalise la démocratie	Groupe multilatéral	01/01/2024	31/12/2027			1 401,0
	3598	Activités jeunesse accessibles et centres européens de la jeunesse durables	Multiple spécifique au pays	01/01/2025	31/12/2028			499,7
	3720	Consolidation de la paix et transformation des conflits par les jeunes	Multilatéral	01/01/2024	31/12/2027			300,2
Total							121,7	6 001,5

Ressources extrabudgétaires (en K €) - détail pour 2024-2025- FEJ

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	VC Montant assuré	Besoins
Autres projets	3582	Soutenir la participation démocratique et l'inclusion sociale des jeunes et leur contribution à des sociétés pacifiques grâce à des projets de qualité par des jeunes	Multilatéral	01/01/2024	31/12/2027			1 250,9
Total								1 250,9

Autres contributions (en K €) - Centres européens pour la Jeunesse

Activité	Coût estimé 2024	Coût estimé 2025
Le bâtiment du Centre européen de la jeunesse de Budapest est mis à disposition gratuitement par les autorités hongroises pour une période indéfinie, en vertu du « contrat de donation de bail à long terme » de 1997 entre le Conseil de l'Europe et le Gouvernement hongrois.	1 000,0	1 000,0
Les coûts d'entretien du Centre européen de la jeunesse de Budapest sont à la charge du Gouvernement hongrois en vertu de l'art. 3 de l'« Accord de siège » sur le statut du Centre du 2 mai 1996.	250,0	250,0

Tableau 14 – Budget du Fonds européen de la jeunesse

Dépenses et recettes (en K €)	Réel 2022	Budget 2023	Variation	Budget 2024	Variation	Budget 2025
Dépenses de personnel	879,0	973,6	39,7	1 013,3	36,0	1 049,3
Personnel	799,5	886,1	34,0	920,1	32,7	952,8
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	79,5	87,5	5,7	93,2	3,3	96,5
Autres dépenses	3 684,6	3 229,0	244,6	3 473,6	139,1	3 612,7
Dépenses diverses	3 684,6	3 229,0	244,6	3 473,6	139,1	3 612,7
Total dépenses	4 563,7	4 202,6	284,3	4 486,9	175,1	4 662,0
Contributions	3 487,7	3 517,5	227,3	3 744,8	175,1	3 919,9
Contributions obligatoires	3 099,1	3 497,5	227,3	3 724,8	175,1	3 899,9
Contributions volontaires	388,5	20,0		20,0		20,0
Autres recettes	2 325,2	685,1	57,0	742,1		742,1
Produits financiers	3,9	3,0	57,0	60,0		60,0
Recettes diverses	573,5	150,0		150,0		150,0
Soldes des années précédentes	1 765,9	532,1		532,1		532,1
Total recettes	5 812,9	4 202,6	284,3	4 486,9	175,1	4 662,0

Membres du Fonds européen de la jeunesse les 46 États membres du Conseil de l'Europe

Tableau 15 – Budget de l'Accord partiel « Mobilité des jeunes par la Carte jeunes »

Dépenses et recettes (en K €)	Réel 2022	Budget 2023	Variation	Budget 2024	Variation	Budget 2025
Dépenses de personnel	15,2	15,8	1,4	17,2	0,6	17,8
Personnel	13,1	13,5	1,2	14,7	0,5	15,2
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	2,1	2,3	0,2	2,5	0,1	2,6
Autres dépenses	55,7	63,4	10,5	73,9	3,7	77,6
Dépenses diverses	55,7	63,4	10,5	73,9	3,7	77,6
Total dépenses	70,9	79,2	11,9	91,1	4,3	95,4
Contributions	77,6	79,2	11,9	91,1	4,3	95,4
Contributions obligatoires	72,0	79,2	11,9	91,1	4,3	95,4
Contributions obligatoires - Adhésions	5,6					
Total recettes	77,6	79,2	11,9	91,1	4,3	95,4

Membres Mobilité des jeunes par la Carte jeunes 25 membres: Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Luxembourg, Malte, Monténégro, Pays-Bas, Macédoine du Nord, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, République slovaque, Slovénie, Suisse.

Culture et patrimoine culturel / Sous-programme

y compris Eurimages (Accord partiel élargi, créé en 1988, 39 membres) et Itinéraires culturels (Accord partiel élargi, créé en 2011, 39 membres)

Description du problème

■ Le manque de compréhension et d'appréciation mutuelles des histoires, des identités et des diversités européennes compromet le partage des valeurs démocratiques. Les tentatives de déformation des notions de culture et de patrimoine culturel, utilisées comme instruments de polarisation ou de stigmatisation, remettent en cause les valeurs démocratiques.

■ La liberté des artistes, y compris dans le secteur audiovisuel, d'exprimer leur point de vue doit également être respectée, alors que les intérêts publics et privés ont de plus en plus de pouvoir pour façonner la conformité de l'opinion. L'adoption généralisée de modèles commerciaux fondés sur des recommandations algorithmiques pour l'accès aux contenus audiovisuels, en particulier aux séries, pose des défis importants à la diversité culturelle et au pluralisme.

■ La résilience des sociétés démocratiques est affaiblie lorsque leur diversité culturelle est réduite ou ignorée. L'investissement européen dans la culture, dans un patrimoine culturel commun et dans l'industrie du cinéma et des séries représente un moyen de défendre la diversité culturelle, la liberté d'expression et la liberté de création et de promouvoir l'égalité de genre, contribuant ainsi à ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes.

Valeur ajoutée et logique d'intervention

■ Le Conseil de l'Europe a développé un ensemble de conventions dans les domaines de la culture et du patrimoine culturel : la Convention culturelle européenne, deux Conventions pour la

protection du patrimoine archéologique et architectural, la Convention sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Convention de Faro) et la Convention sur les infractions visant des biens culturels. Grâce aux mécanismes de suivi des conventions dans ce domaine et aux activités de coopération et d'assistance technique, l'Organisation aide les États membres à promouvoir l'accès à la culture et à l'expression créative et le respect de la diversité du patrimoine culturel. Les activités facilitant la coopération intergouvernementale, le renforcement des capacités et le partage des bonnes pratiques sont activement poursuivies, de même que la coopération avec l'UE, notamment par le biais des Journées européennes du patrimoine qui ont lieu chaque année, et avec d'autres parties prenantes telles que l'UNESCO, afin d'assurer des synergies et d'accroître l'impact dans les États membres.


■ Eurimages est le Fonds du Conseil de l'Europe pour la coproduction, la distribution et l'exploitation d'œuvres cinématographiques internationales. Il cherche à encourager la coopération entre professionnels originaires de ses États membres et soutient des films de qualité, à l'esthétique visuelle originale et au point de vue différent, un point de vue d'auteur. Eurimages

entretient des relations étroites avec les industries et/ou autorités cinématographiques nationales, les producteurs des États membres et les principaux organismes publics ou privés impliqués dans l'industrie cinématographique. Eurimages soutient également la programmation des films éligibles dans les salles de cinéma appartenant au réseau Eurimages/Europa Cinemas. Le programme de soutien à la distribution d'Eurimages est actuellement gelé et devrait reprendre à l'avenir sous réserve d'une décision du Comité de direction. →

« Nous réaffirmons notre engagement à développer la compréhension mutuelle entre les peuples d'Europe et l'appréciation réciproque de notre diversité et de notre patrimoine culturels ».

Déclaration de Reykjavik

Théorie du changement

Réalisations	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires	Impact
<p>→ Activités normatives 1 % Orientations politiques et examens par les pairs permettant de réformer les politiques culturelles/dans le domaine du patrimoine Recommandations</p> <p>→ Coopération 99 % Bases de données, recueils de bonnes pratiques Ateliers, séminaires Manifestations de sensibilisation, publications Soutien financier à la coproduction de films et de séries de qualité et à la promotion des pratiques de coproduction (prix) [Eurimages] Soutien financier à la programmation de films et de salles appartenant au réseau Eurimages/Europa Cinemas [et à la distribution de films]⁷³ [Eurimages] Certification « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe » Rapport d'évaluation des itinéraires certifiés Itinéraires culturels [Itinéraires culturels] Forum consultatif annuel (plateforme d'échange de bonnes pratiques) Rapport national sur demande [Itinéraires culturels]</p>	<p>→ Les États membres ont pu s'appuyer sur des lignes directrices pour développer des politiques en faveur d'un espace culturel ouvert et diversifié, vecteur de valeurs démocratiques, accessible à toutes et tous</p> <p>→ Les États ont renforcé leur capacité à élaborer des politiques en matière de patrimoine culturel en tenant compte des conventions du Conseil de l'Europe sur le patrimoine culturel et de la stratégie européenne pour le patrimoine culturel au 21^e siècle</p> <p>→ Les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel ont trouvé les moyens financiers de coproduire des films et des séries originales de qualité et d'améliorer la [distribution et]⁷³ programmation des films éligibles non nationaux [Eurimages]</p> <p>→ Les acteurs concernés des itinéraires culturels certifiés et candidats ont maintenu dans la durée de bonnes pratiques conformes aux critères de certification établis par le Comité des Ministres [Itinéraires culturels]</p>	<p>→ Les États membres changent leurs politiques afin de favoriser un espace culturel ouvert et diversifié, vecteur de valeurs démocratiques, accessible à toutes et tous</p> <p>→ Les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel des États membres diffusent les valeurs communes et la diversité culturelle par le biais de films et de séries originaux et de qualité qui sont disponibles au-delà des frontières nationales [Eurimages]</p> <p>→ Les parties prenantes des itinéraires culturels certifiés et candidats prennent des mesures pour inspirer d'autres initiatives et promouvoir les itinéraires en tant que modèle de développement durable et de coopération culturelle participative [Itinéraires culturels]</p>	<p>→ Les États membres contribuent à ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes</p> <p>→ Les personnes bénéficient d'un espace culturel ouvert et diversifié, comprenant des films de qualité promouvant les valeurs communes et la diversité culturelle</p>
			<p>↓ Impact du programme : Valeurs démocratiques communes ancrées dans les sociétés européennes</p> 

⁷³ Le programme de soutien à la distribution d'Eurimages est actuellement gelé et devrait reprendre à l'avenir sous réserve d'une décision du Comité de direction.

- Un programme pilote du Conseil de l'Europe mis en œuvre par Eurimages permet également aux producteurs indépendants des États membres d'obtenir un financement supplémentaire pour des coproductions de séries de haute qualité. Les critères d'éligibilité et la participation de producteurs indépendants, de radiodiffuseurs et de fournisseurs de services de médias audiovisuels de différents pays, y compris ceux qui ne font pas partie des pays de coproduction, permettent d'établir une pratique commerciale juste et équitable. Grâce à leurs œuvres originales, les professionnels de l'industrie des États membres contribuent à la diffusion des valeurs communes et de la diversité culturelle, en proposant des séries culturellement, géographiquement et thématiquement diverses au public européen et mondial.
- L'accord partiel élargi sur les itinéraires culturels (APE) aide à communiquer les valeurs du Conseil de l'Europe au niveau local : droits humains, démocratie culturelle, diversité culturelle, compréhension mutuelle et échanges au-delà des frontières. Il contribue également à un développement économique local durable. L'action consiste à aider au développement de projets, à attribuer la certification « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe » (47 à ce jour) et à procéder à des évaluations régulières. L'APE travaille avec les réseaux européens responsables de la gestion des itinéraires culturels, soit plus de 3 500 membres comprenant des autorités locales et régionales, des musées, des institutions culturelles, des universités et d'autres acteurs locaux. Il est mis en œuvre avec le soutien de l'Institut européen des itinéraires culturels, financé par le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg.

Priorités 2024-2027

- Au cours des quatre années, l'accent sera mis sur le soutien aux États membres pour protéger et développer la diversité du patrimoine culturel, promouvoir la coopération culturelle, la diversité et le pluralisme sur la base des droits humains et de l'approche participative du Conseil de l'Europe ; réagir à l'impact de la numérisation et de l'intelligence artificielle sur la culture et utiliser la culture pour relever les défis technologiques et sociétaux ; répondre aux menaces croissantes qui pèsent sur la liberté d'expression culturelle et sur les biens culturels.
- Eurimages se concentrera sur la mise en œuvre complète de la réforme du Fonds entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Le Comité de direction élaborera les futurs programmes de soutien à la distribution et aux salles de cinéma. Parallèlement, le Fonds s'efforcera de renforcer la diversité culturelle, la liberté d'expression, l'égalité des genres, la diversité et la durabilité environnementale dans le secteur audiovisuel de ses États membres.
- Les Itinéraires culturels se concentreront sur la mise en œuvre de la résolution CM/Res(2023)2 récemment adoptée par le Comité des Ministres, qui révisé les règles d'attribution de la certification « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe », y compris la gouvernance démocratique des itinéraires culturels et l'égalité de genre, ainsi que sur l'extension géographique et thématique du programme à des zones et des thèmes moins représentés, afin d'assurer la représentativité du programme des itinéraires culturels.

Indicateurs de résultat immédiat	Indicateurs de réalisation	Cible 2027	Jalon 2025	Référence 2022
Résultat immédiat 1 - Les États membres ont pu s'appuyer sur les lignes directrices pour élaborer des politiques en faveur d'un espace culturel ouvert et diversifié, vecteur de valeurs démocratiques accessibles à toutes et tous				
Nombre de lignes directrices politiques mises à la disposition des États membres pour leur permettre de relever les défis liés à la numérisation de la culture et du patrimoine, à l'impact de l'intelligence artificielle et au changement climatique	■	4	2	1
Nombre d'examen des politiques par les pairs permettant de réformer les politiques culturelles et patrimoniales conformément aux normes et aux bonnes pratiques du Conseil de l'Europe	■	4	2	1
Nombre total d'États membres participant à l'initiative « Libre de créer - Créer pour être libre »		21	15	9
Résultat immédiat 2 - Les États membres ont renforcé leur capacité à élaborer des politiques en matière de patrimoine culturel en tenant compte des conventions du Conseil de l'Europe sur le patrimoine culturel et de la stratégie européenne pour le patrimoine culturel au XXI^e siècle				
Nombre d'ateliers et de séminaires sur la mise en œuvre de la stratégie 21 et de la Convention organisés	■	12	6	3
Nombre de publications de sensibilisation diffusées dans les États membres	■	8	4	2
Nombre total d'initiatives innovantes et intégrées basées sur le patrimoine identifiées dans les États membres et incluses dans le pool de bonnes pratiques	■	150	100	70
Nombre d'États participant au programme commun des Journées européennes du patrimoine		[≥ 46]	[≥ 46]	48
Résultat immédiat 3 - Les producteurs[, les distributeurs]⁷⁴ et les exploitants de salles de cinéma des États membres ont trouvé les moyens financiers de coproduire des films originaux de qualité et d'améliorer la [distribution et]⁷⁴ programmation des films éligibles non nationaux [Eurimages]				
Montant en millions d'euros des aides à la production, à la distribution et au cinéma accordées	■	82,13	41,05	20,52
Nombre de projets de coproduction reçus / éligibles / soutenus	■	> 844	> 422	211
		> 772	> 386	193
		> 350	175	85
Montant en millions d'euros de remboursement obtenu / films soutenus en coproduction	■	4,8	2,4	1,2
Nombre de films soutenus en distribution ⁷⁴	■	pm	pm	pm
Nombre de salles de cinéma dans le réseau		265	130	64
Nombre d'événements promouvant l'égalité de genre et la diversité	■	22	9	4

⁷⁴ Le programme de soutien à la distribution d'Eurimages est actuellement gelé et devrait reprendre à l'avenir sous réserve d'une décision du Comité de direction.

Résultat immédiat 4 - Les producteurs indépendants des États membres ont trouvé les moyens financiers de coproduire des séries de haute qualité et géographiquement diversifiées avec les radiodiffuseurs et les services de médias à la demande [Eurimages]				
Montant en millions d'euros des subventions accordées pour soutenir les séries	■	8 [11,9]	8 [11,9]	-
Nombre de projets reçus / éligibles / soutenus	■	> 90	> 90	-
		> 80	> 80	-
		16 [32]	16 [32]	-
Nombre de producteurs de séries bénéficiant du programme pilote		48 [96]	48 [96]	-
Nombre d'événements faisant la promotion de la diversité culturelle et géographique dans le secteur des séries	■	20	20	-
Résultat immédiat 5 - Les acteurs concernés des itinéraires culturels certifiés et candidats ont maintenu dans la durée de bonnes pratiques conformes aux critères de certification établis par le Comité des Ministres [Itinéraires culturels]				
Nombre total d'itinéraires culturels recertifiés lors de leur évaluation quinquennale régulière		50	47	12
Nombre total de mesures mises en place pour garantir le respect des critères de certification dans la durée (évaluations exceptionnelles, rapports annuels)		10	5	3
Nombre total de nouveaux réseaux d'itinéraires culturels demandant la certification		20	15	5

Indicateurs de résultat intermédiaire

Résultat intermédiaire 1 - Les États membres changent leurs politiques afin de favoriser un espace culturel ouvert et diversifié, vecteur de valeurs démocratiques, accessible à tous

Nombre d'États membres ayant développé des politiques en faveur d'un espace culturel ouvert et diversifié

Nombre d'États ayant signé ou ratifié les conventions pertinentes

Résultat intermédiaire 2 - Les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel des États membres diffusent les valeurs communes et la diversité culturelle à travers des films et des séries originaux et de qualité, accessibles au-delà des frontières nationales [Eurimages]

Nombre de films et de séries des États membres diffusant les valeurs communes et la diversité culturelle grâce au soutien d'Eurimages et du Conseil de l'Europe

Résultat intermédiaire 3 - Les acteurs concernés par le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe (États membres de l'APE, Itinéraires culturels certifiés, candidats au réseau) prennent des mesures pour inspirer d'autres initiatives et promouvoir les itinéraires en tant que modèle de développement durable et de coopération culturelle participative, conformément aux critères de certification CM Res (2023)3 [Itinéraires culturels]

Nombre d'acteurs concernés faisant la promotion des itinéraires comme un modèle de développement durable et de coopération culturelle participative

Structures avec mandat du CM	Structures basées sur une Convention / Résolution
<ul style="list-style-type: none"> Comité directeur de la culture, du patrimoine culturel et du paysage (CDCPP) 	<ul style="list-style-type: none"> Comité exécutif d'Eurimages Comité de direction d'Eurimages Conseil de direction des Itinéraires culturels Comité statutaire des Itinéraires culturels

Secrétariat financé par des ressources budgétaires

2024-2025

Budget ordinaire : 3,5 emplois (2A 1,5B)

Eurimages : 24 emplois (12A 12B)

Itinéraires culturels : 3 emplois (1A 2B)

Ressources (en K €) - hors Eurimages et Itinéraires culturels

	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	661,2	670,3	9,1	670,2	(0,1)
Opérationnel	328,1	328,1	0,1	328,1	(0,0)
Contribution du CdE aux PJ/PA	390,1	400,0	9,9	400,0	
Total ressources budgétaires	1 379,4	1 398,4	19,0	1 398,4	(0,1)
Extrabudgétaire assuré	133,4	266,2			
Extrabudgétaire non assuré		1 031,4		1 028,6	
Total ressources extrabudgétaires	133,4	1 297,6		1 028,6	
Total	1 512,8	2 696,0		2 427,0	

Ressources (en K €) – Eurimages

	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	2 977,9	3 166,0	188,1	3 347,5	181,5
Opérationnel	23 621,5	26 277,9	2 656,4	27 362,8	1 084,9
Contribution du CdE aux PJ/PA					
Total ressources budgétaires	26 599,4	29 443,9	2 844,5	30 710,3	1 266,4
Extrabudgétaire assuré		4 426,4			
Extrabudgétaire non assuré		2 586,4		6 993,5	
Total ressources extrabudgétaires		7 012,8		6 993,5	
Total	26 599,4	36 456,7		37 703,8	

Ressources (en K €) – Itinéraires culturels

	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	380,3	397,2	16,9	411,2	14,0
Opérationnel	157,6	202,1	44,5	216,3	14,2
Contribution du CdE aux PJ/PA					
Total ressources budgétaires	537,9	599,3	61,5	627,5	28,2
Extrabudgétaire assuré					
Extrabudgétaire non assuré		94,8		94,5	
Total ressources extrabudgétaires		94,8		94,5	
Total	537,9	694,1		722,0	

Ressources extrabudgétaires (en K €) - détail pour 2024-2025 – hors Eurimages et Itinéraires culturels

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	VC Montant assuré	Besoins
Autres projets	3112	Journées Européennes du Patrimoine 2023	Multilatéral	01/01/2023	30/06/2024	266,2		
	3605	Journées Européennes du Patrimoine 2024-2025	Multilatéral	01/01/2024	31/12/2025			1 600,0
	3606	Gouvernance Démocratique de la Culture et du Patrimoine Culturel	Multilatéral	01/01/2024	31/12/2025			460,0
Total								2 060,0

Ressources extrabudgétaires (en K €) - détail pour 2024-2025 - Eurimages

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	VC Montant assuré	Besoins
Autres projets	2934	Programme de soutien aux séries TV	Multilatéral	01/01/2023	31/12/2025		4 426,4	9 580,0
Total							4 426,4	9 580,0

Ressources extrabudgétaires (en K €) - détail pour 2024-2025 – Itinéraires culturels

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	VC Montant assuré	Besoins
Autres projets	2597	Soutien aux activités de l'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe	Multilatéral	12/06/2019	31/12/2025			189,3
Total								189,3

Tableau 16 – Budget du Fonds européen de soutien à la coproduction et à la diffusion des œuvres de création cinématographiques et audiovisuelles « Eurimages »

Dépenses et recettes (en K €)	Réel 2022	Budget 2023	Variation	Budget 2024	Variation	Budget 2025
Dépenses de personnel	2 512,1	2 977,9	188,1	3 166,0	181,5	3 347,5
Personnel	2 108,9	2 603,0	167,2	2 770,2	158,5	2 928,7
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	403,2	374,9	20,9	395,8	23,0	418,8
Autres dépenses	27 032,8	23 621,5	2 656,4	26 277,9	1 084,9	27 362,8
Dépenses diverses	27 032,8	23 621,5	2 656,4	26 277,9	1 084,9	27 362,8
Total dépenses	29 544,9	26 599,4	2 844,5	29 443,9	1 266,4	30 710,3
Contributions	24 836,9	25 299,4	1 644,5	26 943,9	1 266,4	28 210,3
Contributions obligatoires	24 836,9	25 299,4	1 644,5	26 943,9	1 266,4	28 210,3
Autres recettes	38 595,2	1 300,0	1 200,0	2 500,0		2 500,0
Recettes provenant des activités de programme	1 118,6	1 200,0		1 200,0		1 200,0
Annulation d'aides	192,6					
Produits financiers	410,1	100,0	1 200,0	1 300,0		1 300,0
Provision pour créances douteuses	(1 359,1)					
Recettes diverses	215,0					
Solde de l'année précédente	38 018,0					
Total recettes	63 432,1	26 599,4	2 844,5	29 443,9	1 266,4	30 710,3

Membres d'Eurimages 39 membres: Albanie, Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Monténégro, Pays-Bas, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Türkiye et Ukraine.

Tableau 17 – Budget de l'Accord partiel élargi « Itinéraires culturels »

Dépenses et recettes (en K €)	Réel 2022	Budget 2023	Variation	Budget 2024	Variation	Budget 2025
Dépenses de personnel	292,2	380,3	17,0	397,2	14,0	411,2
Personnel	260,0	330,4	15,9	346,2	12,2	358,4
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	32,2	49,9	1,1	51,0	1,8	52,8
Autres dépenses	104,4	157,6	44,5	202,1	14,2	216,3
Dépenses diverses	104,4	157,6	44,5	202,1	14,2	216,3
Total dépenses	396,6	537,9	61,5	599,3	28,2	627,5
Contributions	394,9	537,9	61,4	599,3	28,2	627,5
Contributions obligatoires	384,6	537,9	61,4	599,3	28,2	627,5
Contributions obligatoires - Adhésions	10,3					
Autres recettes	1,4					
Dotations d'autres budgets	1,4					
Total recettes	396,3	537,9	61,4	599,3	28,2	627,5

Membres des Itinéraires culturels 39 membres: Albanie, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Saint-Siège, Hongrie, Italie, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, République de Moldova, Monaco, Monténégro, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Türkiye et Ukraine.

Comité des Ministres / Institution

Mission

■ Le Comité des Ministres est l'instance statutaire de décision du Conseil de l'Europe. Il est composé des ministres des Affaires étrangères des États membres. Le Comité se réunit au niveau ministériel une fois par an et régulièrement au niveau des Délégués (Représentants permanents auprès du Conseil de l'Europe). Son rôle et ses fonctions sont définis de manière générale au chapitre IV du Statut. Le Comité des Ministres surveille notamment l'exécution par les États membres des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et suit la mise en œuvre de ses décisions. La conduite des réunions est régie par le Statut et le Règlement intérieur. Les Délégués des Ministres sont assistés par un Bureau, des groupes de rapporteurs, des coordinateurs thématiques et des groupes de travail ad hoc.

■ Le rôle du Secrétariat du Comité des Ministres est de faciliter le fonctionnement de ce dernier en tant qu'organe de décision. À cette fin, il prépare et organise les réunions des Ministres, de leurs Délégués et des groupes subsidiaires, ainsi que les réunions des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe, le cas échéant, et veille à ce que les décisions du Comité des Ministres fassent l'objet d'un suivi approprié, en faisant un très large usage des outils informatiques. Il assiste et conseille les président·es dans l'exercice de leurs fonctions. Il facilite le dialogue et la coordination au sein du Secrétariat, avec l'Assemblée parlementaire et d'autres organes du Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales, et sensibilise le public au travail du Comité des Ministres.

Plan de performance

Réalisations	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> → Documents du Comité des Ministres → Notes sur l'ordre du jour → Documents pour les groupes subsidiaires 	<ul style="list-style-type: none"> → Le Comité des Ministres et ses groupes subsidiaires ont bénéficié d'un secrétariat efficace pour prendre des décisions et des mesures en connaissance de cause

Indicateurs

	Cible 2027	Jalon 2025	Référence 2022
Résultat 1 - Le Comité des Ministres et ses groupes subsidiaires ont bénéficié d'un secrétariat efficace pour prendre des décisions et des mesures en toute connaissance de cause.			
Pourcentage de réunions, discussions et échanges, réunions « droits de l'homme » des Délégués, qui ont eu lieu en temps utile et dans des conditions raisonnables, en fonction des exigences	100 %	100 %	100 %
Délai moyen nécessaire à l'adoption d'instruments juridiques par le Comité des Ministres	< 12 semaines	< 12 semaines	11,5 semaines
Délai moyen nécessaire pour présenter les projets de réponse aux recommandations de l'Assemblée parlementaire ou du Congrès et aux questions écrites de l'Assemblée parlementaire	< 32 semaines	< 32 semaines	31 semaines
Pourcentage de documentation appropriée mise à disposition du Comité des Ministres dans les délais fixés par les Délégués : Documents du Comité des Ministres (4 semaines), Notes sur l'ordre du jour (vendredi avant la semaine précédant la réunion) ; et documents pour les groupes subsidiaires (15 jours ouvrés)	≥ 90 % documents CM ≥ 90 % notes ≥ 87 % groupes subsidiaires	≥ 90 % documents CM ≥ 90 % notes ≥ 87 % groupes subsidiaires	89 % documents CM 97 % notes 89 % groupes subsidiaires
Degré de satisfaction des président·es/coordonnateurs thématiques quant à l'assistance fournie avant, pendant et après les réunions/consultations	Élevé	Élevé	Élevé

Structures

Comité des Ministres	Comité mixte
----------------------	--------------

Secrétariat financé par les ressources budgétaires

2024-2025
Budget ordinaire: 22 emplois (8A 14B)

Ressources (en K €)

	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	2 789,2	2 751,9	(37,3)	2 751,9	
Opérationnel	379,0	379,0		379,0	
Contribution du CdE aux PJ/PA					
Total ressources budgétaires	3 168,2	3 130,9	(37,3)	3 130,9	
Extrabudgétaire assuré					
Extrabudgétaire non assuré					
Total ressources extrabudgétaires					
Total	3 168,2	3 130,9	(37,3)	3 130,9	

Secrétaire Générale & Secrétaire Général Adjoint/ Institution

Mission

- La Secrétaire Générale et le Secrétaire Général Adjoint sont chargés d'assurer la gestion stratégique des travaux et des ressources du Conseil de l'Europe, d'assurer la mise en œuvre continue de la réforme de l'Organisation et de superviser la gestion quotidienne du Secrétariat. La Secrétaire Générale propose un cadre programmatique pour le développement d'initiatives ciblées afin de garantir un impact reposant sur l'interaction entre les normes de l'Organisation, le suivi et la coopération. Le Cabinet aide la Secrétaire Générale et le Secrétaire Général Adjoint dans ces activités.
- Durant ces quatre années, la priorité sera donnée à la mise en œuvre de la déclaration du sommet des chefs d'État et de

gouvernement de Reykjavik et aux priorités stratégiques, telles qu'identifiées dans les programmes transversaux du programme et du budget du Conseil de l'Europe. La mise en œuvre du processus de réforme, dans toutes ses dimensions, sera poursuivie et guidée par des orientations stratégiques autour du nouveau cadre quadriennal, afin de renforcer le fonctionnement efficace et efficient de l'Organisation et la culture axée sur les résultats.

- La Secrétaire Générale continuera à accorder la priorité aux contacts au plus haut niveau, aux niveaux national et international, afin de faire valoir les normes et l'expertise du Conseil de l'Europe partout où cela est nécessaire et pertinent.

Réalisations	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> → Documents stratégiques → Décisions de gestion → Initiatives de réforme → Réunions à haut niveau → Consultations informelles → Séances de travail thématiques 	<ul style="list-style-type: none"> → L'Organisation a bénéficié d'une gestion stratégique pour mieux orienter son action pour accroître son impact, sa visibilité et influencer les changements dans les États membres → Un dialogue constructif basé sur la confiance mutuelle a été entretenu avec les principaux interlocuteurs des États membres et d'autres organisations internationales en vue d'intensifier la coopération et l'interaction

Indicateurs	Cible 2027	Jalon 2025	Référence 2022
Résultat 1 - L'Organisation a bénéficié d'une gestion stratégique pour mieux orienter son action pour accroître son impact et influencer les changements dans les États membres			
Preuve que l'Organisation a bénéficié d'une gestion stratégique dans le cadre du suivi du sommet de Reykjavik			
Nombre de réunions sur la réforme impliquant la Secrétaire Générale ou le Secrétaire Général Adjoint	20	10	-
Résultat 2 - Un dialogue constructif basé sur la confiance mutuelle a été entretenu avec les principaux interlocuteurs des États membres et d'autres organisations internationales en vue d'intensifier la coopération et l'interaction			
Nombre de réunions et de visites de haut niveau avec les États membres (niveau Secrétaire Générale ou Secrétaire Général Adjoint/ ministériel)	> 400	> 200	111
Nombre de réunions et de visites de haut niveau avec l'UE, l'OSCE, les Nations Unies (niveau Secrétaire Générale ou Secrétaire Général Adjoint / homologues)	> 40	> 20	9
Nombre de consultations tenues par la Secrétaire Générale ou le Secrétaire Général Adjoint avec les représentants permanents (par exemple, sessions de travail thématiques ; initiatives en vue de consultations informelles)	> 80	> 40	12

Secrétariat financé par les ressources budgétaires
2024-2025 Budget ordinaire: 18 emplois (2H 6A 10B)

Ressources (en K €)						
	2023	2024	Variation	2025	Variation	
Personnel	2 016,8	2 020,6	3,8	2 020,6		
Opérationnel	897,2	899,4	2,2	899,4		
Contribution du CdE aux PJ/PA						
Total ressources budgétaires	2 914,0	2 920,0	6,0	2 920,0		
Extrabudgétaire assuré						
Extrabudgétaire non assuré						
Total ressources extrabudgétaires						
Total	2 914,0	2 920,0	6,0	2 920,0		

Soutenir l'action sur le terrain – Présence sur le terrain / Programme

Mission

■ La présence du Conseil de l'Europe sur le terrain aide les États membres, les pays partenaires et les entités à mettre en œuvre les normes européennes par le biais de programmes de coopération ciblés et dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard de ses régions voisines. La présence sur le terrain (Bureaux du Conseil de l'Europe et Bureaux de programme) fonctionne sur la base de mandats de quatre ans approuvés par le Comité des Ministres. Il existe actuellement des bureaux à Ankara, Bakou, Belgrade, Bucarest,

Chisinau, Kyiv, Podgorica, Sarajevo, Skopje, Tbilissi, Tirana, Venise, Erevan, Pristina, Rabat et Tunis.

■ L'accent sera mis sur un soutien ciblé aux réformes sur le terrain, garantissant une mise en œuvre efficace des programmes de coopération sur les droits humains, la démocratie et l'État de droit. L'accent sera mis sur des partenariats solides et stratégiques, notamment avec l'Union européenne et d'autres donateurs. Une importance particulière sera accordée à l'obtention de résultats durables, grâce à des cadres stratégiques à long terme et à des méthodes et outils de gestion de projet spécifiques.

Plan de performance

Réalisations	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> → Sessions de formation pour le personnel de terrain dans des domaines tels que l'approvisionnement, l'octroi de subventions, la gestion de projets et la communication ; → Coordination efficace de la mise en place d'infrastructures logistiques et informatiques dans les bureaux locaux ; → Des conseils et des formations sur les questions financières ; → Outils d'orientation 	<ul style="list-style-type: none"> → L'Organisation a bénéficié d'un soutien efficace de la part des bureaux extérieurs, en vue de continuer à renforcer l'efficacité de la mise en œuvre des programmes de coopération

Indicateurs de résultat

	Cible 2027	Jalon 2025	Référence 2022
Résultat 1 - L'Organisation a bénéficié d'un soutien efficace de la part des bureaux sur le terrain en vue de renforcer l'efficacité des programmes de coopération			
Pourcentage de nouveaux agents sur le terrain impliqués dans la gestion financière ayant acquis de bonnes connaissances et une capacité opérationnelle en matière de procédures d'achat et d'attribution de subventions, de sensibilisation à la fraude et d'éthique	100 %	100 %	89 %
Pourcentage de membres du personnel de terrain nouvellement recrutés et impliqués dans la gestion de projets ayant acquis une bonne connaissance opérationnelle des méthodes du secteur de la coopération du Conseil de l'Europe	90 %	85 %	80 %
Pourcentage de budgets de projets pour lesquels des mesures correctives ont été prises en temps utile sur la base du suivi de la capacité d'absorption (rapports financiers bimensuels et notes analytiques connexes ; rapports semestriels sur le tableau de bord)	100 %	100 %	100 %
Pourcentage de satisfaction à l'égard de l'infrastructure logistique et des technologies de l'information pour assurer la mise en œuvre des projets de coopération dans un lieu donné	75 %	70 %	70 %

Secrétariat finance par des ressources budgétaires

2024-2025

Budget ordinaire: 31,5 emplois (24,5A 7B)

Ressources (en K €)

	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	5 081,6	5 154,6	73,0	5 154,6	
Opérationnel	1 449,9	1 149,9	(300,0)	1 149,9	
Contribution du CdE aux PJ/PA	13,1	1 161,8	1 148,7	4 726,7	3 564,9
Total ressources budgétaires	6 544,6	7 466,3	921,7	11 031,2	3 564,9
Extrabudgétaire assuré	2 066,0	3 400,9		3 032,0	
Extrabudgétaire non assuré		4,0		10,0	
Total ressources extrabudgétaires	2 066,0	3 404,9		3 042,0	
Total	8 610,6	10 871,2		14 073,2	

Ressources extrabudgétaires - détail pour 2024-2025 (en K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	VC Montant assuré	Besoins
Autres projets		EU-CA Coordination	Régional	02/01/2020	30/06/2024	231,8		
		HFIII: Coordination	Régional	01/01/2023	31/12/2026	2 814,4		
		PGG III: Coordination	Régional	01/03/2023	28/02/2027	2 176,5		
		SPV Coordination	Régional	01/09/2022	31/08/2025	611,2		
Total						5 834,0	598,8	14,0

Services communs / Programme

Mission

- Les services communs couvrent les domaines suivants : protocole, privilèges et immunités, communication, affaires politiques, relations extérieures, programme et budget, conseil juridique et contrôle interne.
- En tant qu'organisation internationale, les questions liées au **protocole, aux privilèges et immunités** et aux relations avec les pays hôtes sont des aspects importants des activités du Conseil de l'Europe. Cela implique une planification et une organisation minutieuses des aspects protocolaires des visites officielles, des événements, y compris les conférences des ministres et les cérémonies officielles. L'application correcte de l'Accord général sur les privilèges et immunités est assurée et les demandes de visa pour toutes les personnes voyageant pour le Conseil de l'Europe sont facilitées.
- La stratégie de **communication** du Conseil de l'Europe vise à améliorer le rayonnement de l'Organisation auprès de ses principaux groupes cibles (médias internationaux, décideurs, société civile, universitaires et grand public). Elle permet à l'Organisation de réagir rapidement aux événements politiques et aux crises. Elle soutient les priorités stratégiques et les valeurs de l'Organisation en assurant la visibilité de ses activités et en fournissant des informations multilingues accessibles. La stratégie met l'accent sur la mission unique du Conseil de l'Europe, sa valeur ajoutée et sa complémentarité avec d'autres organisations internationales. La réforme de la présence en ligne de l'Organisation est l'un de ses principaux objectifs, notamment l'amélioration du référencement des sujets relatifs aux droits humains, à la démocratie et à l'État de droit, ainsi qu'une plus grande visibilité sur les médias sociaux.
- L'identification des développements politiques pertinents est essentielle pour fournir à la Secrétaire Générale, au Secrétaire Général Adjoint, au Comité des Ministres et aux grandes entités administratives (MAE) des conseils sur les **affaires politiques** et des propositions de lignes directrices, de priorités politiques, de priorités de coopération et d'action politique. La définition et la coordination des approches sur les questions politiques et sensibles sont également assurées, notamment en ce qui concerne les mesures de confiance.
- Le maintien et le développement des relations extérieures avec l'Union européenne et d'autres organisations intergouvernementales (en particulier l'OSCE et l'ONU), ainsi qu'avec les États observateurs et d'autres États non membres, notamment les États des régions voisines du Conseil de l'Europe, revêtent une importance particulière

pour l'Organisation et sont assurés par le biais d'une action coordonnée.

Le **Programme et Budget** sur quatre ans de l'Organisation est préparé sur la base des décisions du Comité des Ministres et de la Déclaration du Sommet, en coopération avec les autres grandes entités administratives, suivant une approche de gestion basée sur les résultats. L'exécution du Programme et Budget est suivie conformément au règlement financier et aux principes de bonne gestion. Des conseils, des formations et des informations sur la gestion axée sur les résultats et les aspects budgétaires et programmatiques sont fournis aux différentes entités, notamment en vue de renforcer la culture axée sur les résultats au sein de l'Organisation, conformément à la Stratégie de gestion orientée vers les résultats 2023-2027.

- **Le Conseil juridique** fournit des avis juridiques concernant les activités de l'Organisation, y compris l'adoption, l'interprétation et l'application de ses instruments juridiques ; veille au respect des privilèges et immunités et traite tout litige concernant l'Organisation ; aide à la rédaction, à la modification et à la mise en œuvre des règles et règlements internes ; fournit une assistance juridique concernant les procédures d'achat et d'attribution de subventions. Le soutien juridique fourni à la Secrétaire Générale lui permet de remplir son rôle de dépositaire des traités du Conseil de l'Europe, de cheffe du Secrétariat et de représentante légale du Conseil de l'Europe conformément à l'Accord général sur les privilèges et immunités. Pour garantir la cohérence des traités préparés au sein du Conseil de l'Europe, le Bureau des Traités fournit des conseils juridiques tout au long du processus d'élaboration des traités. Le CAHDI fournit des conseils juridiques au Comité des Ministres dans le domaine du droit international public et constitue un forum d'échange et de coordination entre les conseillers juridiques des ministères des affaires étrangères. Il renforce l'État de droit international et la cohérence du système conventionnel du Conseil de l'Europe en assurant le suivi des réserves et des déclarations. Le Panel consultatif assiste les États membres dans le processus de nomination des candidates au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme.
- Les activités indépendantes et objectives **d'audit, d'évaluation, d'investigation et de conseil** permettent au Conseil de l'Europe d'atteindre ses objectifs. Elles contribuent à une prise de décision fondée sur des données probantes, à l'apprentissage organisationnel et visent à renforcer l'intégrité, la transparence et le cadre de responsabilité de l'Organisation.

Plan de performance

Réalisations	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> → Visites officielles → Manifestations sociales et cérémonies officielles → Application des privilèges et immunités accordés au Conseil de l'Europe, aux membres des Représentations permanentes ainsi qu'aux agents et à leur famille, y compris les privilèges fiscaux, douaniers et autres privilèges fiscaux → Demandes de visas pour faciliter les déplacements officiels des agents, des experts et des fonctionnaires → Conseil et assistance aux organes statutaires et autres de l'Organisation et à leur haut représentant 	<ul style="list-style-type: none"> → L'Organisation a bénéficié de services protocolaires et d'une gestion des privilèges et immunités efficaces et de grande qualité
<ul style="list-style-type: none"> → Activités de visibilité publique → Suivi des médias et des médias sociaux → Informations multilingues accessibles (actualités, publications, vidéos) → Sites web du Conseil de l'Europe, y compris les sites edoc et les sites de livres 	<ul style="list-style-type: none"> → Les publics des États membres (médias, gouvernements, ONG, universitaires et grand public) ont été informés des valeurs, des normes, du rôle, des positions, du programme, des publications et des activités mises en œuvre par le Conseil de l'Europe
<ul style="list-style-type: none"> → Conseils → Suivi, inventaire, rapports consolidés ou autres (par exemple, grilles par pays, rapports au Secrétaire général et au Secrétaire général adjoint, rapports consolidés du Secrétaire général sur les zones de conflit) → Dossiers spécifiques (préparation des visites officielles et des réunions du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint) → Notes et analyses politiques 	<ul style="list-style-type: none"> → L'Organisation a pu s'appuyer sur des conseils opportuns et pertinents en matière d'orientations, de priorités et d'actions politiques, ainsi que de priorités de coopération, y compris les mesures de confiance

<ul style="list-style-type: none"> → Rapport annuel sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne → Dialogue politique avec l'Union européenne → Brèves et analyses 	<ul style="list-style-type: none"> → L'Organisation a bénéficié d'une coopération consolidée avec d'autres organisations internationales et des États non membres
<ul style="list-style-type: none"> → Programme et budget quadriennaux → Rapports de suivi → Documents budgétaires → Documents de conseil, de formation et d'orientation 	<ul style="list-style-type: none"> → L'Organisation a bénéficié de documents de programmation et de budgétisation axés sur les résultats dans le cadre de ses processus décisionnels
<ul style="list-style-type: none"> → Avis juridiques sur les activités de l'Organisation → Lignes directrices et modèles actualisés pour les marchés publics et les subventions → Réponse aux plaintes et recours administratifs → Base de données du bureau des traités → Avis juridiques sur les traités → Sessions de formation sur les marchés publics et les subventions → Positions communes sur le droit international public 	<ul style="list-style-type: none"> → L'Organisation, et le cas échéant les États membres, ont bénéficié de conseils juridiques cohérents, concis, clairs et constructifs et d'une bonne administration des traités adoptés
<ul style="list-style-type: none"> → Rapports d'audits / de conseil → Rapports d'évaluation / assurance qualité pour les évaluations décentralisées → Rapports d'enquête / d'évaluation préliminaire et d'investigation → Conseil / formation / sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> → L'Organisation a bénéficié d'audits, d'évaluations et d'enquêtes indépendants ainsi que de services de conseil qui renforcent sa gouvernance, améliorent la prise de décision fondée sur des données probantes, l'apprentissage organisationnel et visent à renforcer l'intégrité, la transparence et le cadre de responsabilité de l'Organisation

Indicateurs de résultat immédiat	Cible 2027	Jalon 2025	Référence 2022
Résultat 1 - L'Organisation a bénéficié de services protocolaires et d'une gestion des privilèges et immunités efficaces et de qualité			
Nombre de visites officielles et d'événements sociaux organisés	≥ 560	280	140
Nombre d'incidents lors des visites officielles et des cérémonies	0	0	0
Nombre de demandes de visa traitées dans les 2 jours ouvrables suivant leur réception ou dans les 5 jours ouvrables pour les membres des représentations permanentes ou immédiatement en cas d'urgence	3 000	1 500	750
Pourcentage de dossiers complets concernant les privilèges et immunités traités dans un délai de 8 jours ouvrables	100 %	100 %	100 %
Pourcentage de dossiers complets concernant les privilèges fiscaux et douaniers traités dans un délai de 3 jours ouvrables	100 %	100 %	100 %
Résultat 2 - Les publics cibles des États membres (médias, gouvernements, ONG, universitaires et grand public) ont été informés des valeurs, des normes, du rôle, des positions, du programme, des publications et des activités mises en œuvre par le Conseil de l'Europe			
Pourcentage d'augmentation du nombre d'adeptes sur les plateformes de médias sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, YouTube)	30 %	15 %	9,8 %
Pourcentage d'augmentation du nombre de visiteurs uniques sur les sites web du Conseil de l'Europe	30 %	15 %	18,3 %
Pourcentage d'augmentation du nombre de pages vues sur les sites web du Conseil de l'Europe	30 %	15 %	9 %
Nombre d'États membres mettant en œuvre les journées du Conseil de l'Europe ou organisant des événements pour accroître la visibilité du Conseil de l'Europe	46	20	
Résultat 3 - L'Organisation a pu s'appuyer sur des conseils opportuns et pertinents concernant les orientations, les priorités et les actions politiques, ainsi que les priorités en matière de coopération, en particulier les mesures de confiance			
Nombre de documents de conseil fournis aux principaux bénéficiaires, y compris les grilles par pays et les revues hebdomadaires	1 000	500	250
Nombre de dossiers spécifiques préparés en vue des visites et réunions de la Secrétaire Générale et du Secrétaire Général Adjoint	2 800	1 400	700
Nombre de documents de conseil sur les priorités politiques pour les programmes de coopération et les plans d'action du Conseil de l'Europe, sur demande	80	40	20
Nombre de rapports de suivi, d'inventaire, de synthèse ou autres produits conformément aux décisions du Comité des Ministres	16	8	4
Nombre de consultations ou de réunions politiques spécifiques organisées avec des partenaires extérieurs (en particulier avec l'Union européenne)	8	4	2
Résultat 4 - L'Organisation a bénéficié d'une coopération consolidée avec d'autres organisations internationales et des États non membres			
Date de disponibilité du rapport annuel sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne	15/05	15/05	15/05
Degré d'intensité du dialogue politique avec l'Union européenne et de la coopération avec d'autres organisations internationales	Élevé	Élevé	Élevé
Nombre de notes et d'analyses soumises au Secrétaire Général/Secrétaire Général Adjoint	800	400	200
Preuve du développement institutionnel de la politique de voisinage (par exemple, rapports annuels pour les sessions ministérielles du Comité des Ministres disponibles en mai)			

Résultat 5 - L'Organisation a bénéficié de documents de programmation et de budgétisation basés sur les résultats dans le cadre de son processus de prise de décision			
Pourcentage de documents distribués dans les délais prescrits : Comité des Ministres (3 semaines) et Comité du budget (15 jours)	> 95 %	> 95 %	85 %
Pourcentage de mise en œuvre de la stratégie de gestion orientée vers les résultats	100 %	50 %	-
Pourcentage de personnes formées à la gestion basée sur les résultats déclarant qu'elles se sont davantage concentrées sur les résultats	> 75 %	> 75 %	-
Résultat 6 - L'Organisation, et le cas échéant les États membres, ont bénéficié de conseils juridiques cohérents, concis, clairs et constructifs et d'une bonne administration des traités adoptés			
Nombre d'avis juridiques sur les activités de l'Organisation	3 200	1 600	892
Pourcentage de participants aux sessions de formation sur les marchés publics et les subventions déclarant avoir amélioré leurs connaissances	> 70 %	> 70 %	95 %
Taux de respect des conditions et délais prévus par le statut et/ou fixés par le Tribunal administratif concernant le traitement des réclamations et recours administratifs	100 %	100 %	100 %
Nombre d'actes juridiques concernant les traités qui sont notifiés aux États	1 200	600	300
Pourcentage de positions communes sur le droit international public adoptées par le CAHDI dans les délais demandés par le Comité des Ministres en tant que « conseillers juridiques » du Comité des Ministres	100 %	100 %	100 %
Nombre de réserves/déclarations faisant l'objet d'une objection examinées par le CAHDI en sa qualité d'Observatoire européen des réserves aux traités internationaux	56	28	14
Pourcentage de listes de candidats sur lesquelles le Groupe consultatif donne un premier avis dans un délai de quatre semaines	100 %	100 %	100 %
Résultat 7 - L'Organisation a bénéficié d'audits, d'évaluations et d'enquêtes indépendants ainsi que de services de conseil qui renforcent la gouvernance de l'Organisation, améliorent la prise de décision fondée sur des données probantes, l'apprentissage organisationnel et visent à renforcer le cadre d'intégrité, de transparence et de responsabilité de l'Organisation			
Capacité à fournir un avis d'audit global sur la gouvernance, la gestion des risques et le contrôle interne de l'organisation	oui	oui	non
Pourcentage de recommandations d'audit mises en œuvre par les entités auditées dans les délais prévus par les plans d'action convenus	90 %	80 %	60 %
Conformité de la fonction d'audit interne avec les normes internationales d'audit interne (programme d'assurance et d'amélioration de la qualité)	Globalement conforme	Globalement conforme	Globalement conforme
Pourcentage de mise en œuvre du programme de travail d'évaluation	100 %	100 %	75 %
Pourcentage de recommandations d'évaluation mises en œuvre dans les 36 mois suivant leur acceptation par les entités concernées	80 %	80 %	80 %
Pourcentage d'évaluations conformes aux normes d'évaluation internationalement reconnues	90 %	80 %	75 %
Pourcentage d'investigations menées dans les délais prescrits	100 %	100 %	100 %
Pourcentage de recommandations d'investigations mises en œuvre dans les 12 mois	80 %	70 %	60 %
Conformité aux normes internationales en matière d'investigation (selon l'évaluation par les pairs/l'auto-évaluation)	oui	oui	oui

Structures

- Comité des conseillers juridiques sur le droit international public
- Groupe consultatif d'experts sur les candidats à l'élection de juges à la Cour européenne des droits de l'homme
- Comité du budget
- Comité consultatif d'audit et d'évaluation

Secrétariat financé par des ressources budgétaires

2024-2025

Budget ordinaire: 119 emplois (52A 67B) y compris 2 emplois supplémentaires (1A 1B) dont 1A pour 2 ans, et 1 emploi supprimé (1A)

Ressources – détail par entité (en K €)

Services communs	Personnel	Opérationnel	Total 2024	Personnel	Opérationnel	Total 2025
Protocol	956,4	119,1	1 075,5	956,4	119,1	1 075,5
Communication	5 187,9	1 169,0	6 356,9	5 187,9	1 169,0	6 356,9
Affaires politiques et relations extérieures	3 173,6	145,5	3 319,1	3 173,6	145,5	3 319,1
Programme et Budget	1 262,1	100,3	1 362,4	1 262,1	100,3	1 362,4
Conseil juridique et droit public international	1 769,0	211,8	1 980,8	1 769,0	211,8	1 980,8
Audit interne et évaluation	1 644,5	552,2	2 196,7	1 644,5	552,2	2 196,7
TOTAL	13 993,5	2 297,9	16 291,4	13 993,5	2 297,9	16 291,4

Ressources (en K €)

	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	14 033,2	13 993,5	(39,7)	13 993,5	
Opérationnel	1 997,9	2 297,9	300,0	2 297,9	
Contribution du CdE aux PJ/PA	1,7		(1,7)		
Total ressources budgétaires	16 032,8	16 291,4	258,6	16 291,4	
Extrabudgétaire assuré	6,5				
Extrabudgétaire non assuré		15,0		15,0	
Total ressources extrabudgétaires	6,5	15,0		15,0	
Total	16 039,3	16 306,4		16 306,4	

Ressources extrabudgétaires - détail pour 2024-2025 (en K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	3178	Concours de plaidoiries sur les droits de l'homme 2022-2025	Groupe multilatéral	01/01/2022	31/12/2025			30,0
Total								30,0

Administration générale / Programme

Mission

- L'Administration générale fournit à l'Organisation le soutien nécessaire pour mener à bien ses activités dans un souci d'**innovation, d'orientation-client, de durabilité et de rentabilité**. Ses deux domaines de priorités sont les suivants : 1) fournir les services nécessaires au **bon fonctionnement quotidien** de l'Organisation, et 2) **soutenir la réforme administrative**, en étroite collaboration avec la Secrétaire Générale et le Secrétaire Général Adjoint, afin de permettre à l'Organisation de relever les défis actuels et futurs.
- Le premier domaine de priorité consiste à **assurer la bonne gestion** des ressources humaines et financières de l'Organisation, ainsi que de ses technologies de l'information et de ses biens immobiliers. Ce domaine d'activité central mobilise la majorité des ressources et des capacités de l'administration et est essentiel à la mise en œuvre durable et à la continuité des activités opérationnelles de l'Organisation.
- Le deuxième domaine de priorité consiste à **consolider la réforme administrative en cours**, notamment à la lumière des résultats du 4^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement (Reykjavik, 16-17 mai 2023). Conformément à la Déclaration de Reykjavik, le Conseil de l'Europe « poursuivra la stratégie de réforme pour parvenir à plus de transparence, d'efficacité et d'efficacités » tout au long du quadriennale.
- Les **principaux moteurs** qui sous-tendent le processus de réforme administrative (la stratégie des ressources humaines, la transformation numérique, le schéma directeur immobilier et la gouvernance) seront poursuivis, afin d'**optimiser les ressources** grâce à des gains d'efficacité, tout en **améliorant la façon dont nous travaillons ensemble** et en renforçant la culture axée sur les résultats, en synergie avec la stratégie de gestion orientée vers les résultats 2023-2027 de la Secrétaire Générale - l'apprentissage en tant que moteur du changement.
- La mise en œuvre réussie de la **stratégie des ressources humaines** 2024-2027 restera un élément clé du programme de réforme administrative. S'appuyant sur les réalisations de la stratégie de des ressources humaines 2019-2023, cette stratégie de suivi continuera à se concentrer sur la mobilité et la flexibilité dans le déploiement des **ressources humaines**, en mettant particulièrement l'accent sur la sensibilisation et la mise en œuvre de certains aspects clés du nouveau Statut du personnel. Les mesures visant à accroître la

diversité et la représentativité du personnel, un cadre éthique solide et la modernisation des outils informatiques des ressources humaines contribueront également à une gestion proactive et efficace du personnel.

- La **transformation numérique** de l'Organisation se poursuivra conformément à la **stratégie informatique 2023-2025**. Elle continuera à renforcer l'efficacité et la productivité du Conseil de l'Europe et à fournir aux parties prenantes des outils efficaces pour mettre en œuvre les objectifs opérationnels de l'Organisation. L'Organisation explorera de nouvelles méthodes de travail et d'autres opportunités découlant de technologies innovantes (par exemple, l'intelligence artificielle, l'exploration de données). La modernisation des équipements audiovisuels et multimédias sera également poursuivie en fonction des besoins de l'organisation, tout en suivant de près l'impact des développements futurs et des nouvelles technologies sur les services de conférence tels que l'interprétation à distance et le vote électronique.
- Le **schéma directeur immobilier** garantira la continuité des opérations dans un environnement de travail sûr, adapté et efficace, tout en réduisant l'empreinte carbone de l'Organisation, conformément au cadre européen et à l'objectif réglementaire de l'État hôte d'une réduction de 40 % de la consommation d'énergie d'ici à 2030. Il contribuera également à relever les nombreux défis auxquels l'Organisation est confrontée dans le domaine de l'immobilier, tels que les coûts énergétiques, l'efficacité énergétique et les taux d'occupation élevés dans ses différents bâtiments.
- Dans ce contexte, l'initiative « **Nouvelle méthode de travail** » favorisera une approche intégrée de l'environnement de travail de l'Organisation, où les ressources humaines, les technologies de l'information et les espaces de travail se complètent.
- Le **système de gouvernance** de l'Organisation sera d'avantage renforcé, dans le but d'adhérer aux normes internationales tout en s'adaptant aux évolutions futures au cours du quadriennium. Les domaines concernés comprennent **l'éthique, la protection des données, le contrôle interne, la gestion des risques, la continuité des activités et la gestion des crises**, et s'appuieront sur des politiques actualisées et des outils technologiques adéquats, qui consolideront les réalisations du Conseil de l'Europe et favoriseront une plus grande maturité dans l'ensemble de l'Organisation. Un accent particulier sera mis sur la sensibilisation aux politiques susmentionnées.

Plan de performance

Réalisations	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> → Réglementation interne actualisée → Politiques, outils et conseils en matière de ressources humaines (notamment en matière de recrutement, de contrats, de mouvements de personnel, de formation, de gestion des compétences et des performances, d'égalité des chances et de représentation géographique équilibrée) → Services de gestion administrative du personnel actif et retraité (rémunérations, pensions, indemnités, horaires de travail, couverture médicale et sociale) 	<ul style="list-style-type: none"> → L'Organisation a bénéficié d'une gestion saine et efficace des ressources humaines, conformément à ses valeurs et aux principes énoncés dans le statut et le règlement du personnel
<ul style="list-style-type: none"> → Système d'information sécurisé (confidentialité, intégrité et disponibilité des informations) → Services de gestion et stockage sécurisé des données organisationnelles et des actifs informationnels 	<ul style="list-style-type: none"> → L'Organisation a bénéficié de systèmes et de services informatiques sûrs, innovants et rentables
<ul style="list-style-type: none"> → Services de sûreté et de sécurité de l'infrastructure, des biens et des personnes de l'Organisation, dans le respect des normes et réglementations applicables → Services de gestion et de soutien logistique des bâtiments de l'Organisation, de ses espaces de bureaux et de ses locaux de conférence et d'exposition 	<ul style="list-style-type: none"> → L'Organisation a bénéficié d'un environnement de travail sûr, adapté, efficace et durable, notamment en ce qui concerne l'immobilier, la sécurité et la logistique

<ul style="list-style-type: none"> → Services de gestion d'événements et de voyages → Services de traduction et d'interprétation 	<ul style="list-style-type: none"> → L'Organisation a bénéficié d'un soutien solide et efficace pour l'organisation d'événements au siège et en dehors de celui-ci
<ul style="list-style-type: none"> → États financiers → Traitement des paiements → Recouvrement des recettes et gestion de la trésorerie 	<ul style="list-style-type: none"> → L'Organisation a bénéficié d'une gestion saine et efficace de ses fonds et de ses actifs
<ul style="list-style-type: none"> → Politiques, outils et conseils actualisés en matière d'éthique, de protection des données, de contrôle interne, de gestion des risques, de gestion des crises et de continuité des activités → Registres des risques organisationnels, transversaux et opérationnels actualisés. → Plans de continuité des activités 	<ul style="list-style-type: none"> → L'Organisation a bénéficié d'un processus de réforme administrative continu, coordonné et consolidé, notamment grâce à un système de gouvernance sain et efficace (y compris l'éthique, la protection des données, le contrôle interne, la gestion des risques, la gestion des crises et la continuité des activités)

Indicateurs de résultat	Cible 2027	Jalon 2025	Référence 2022
Résultat immédiat 1 - L'Organisation a bénéficié d'une gestion saine et efficace des ressources humaines, conformément à ses valeurs et aux principes énoncés dans le statut et le règlement du personnel			
Pourcentage de mise en œuvre de la stratégie en matière de ressources humaines (2024-2027)	100 %	50 %	0 %
Augmentation des mouvements de personnel (mobilité) par an	+ 10 %	+ 10 %	222 ⁷⁵
Pourcentage des nationalités des États membres représentées dans les concours externes	100 %	100 %	100 %
Niveau de satisfaction des utilisateurs en ce qui concerne la qualité et la pertinence de la formation reçue	> 8/10	> 8/10	8,9/10
Niveau de satisfaction des responsables d'entité à l'égard des services de recrutement	> 7/10	> 6/10	-
Résultat immédiat 2 - L'Organisation a bénéficié de systèmes et de services informatiques sûrs, innovants et rentables			
Pourcentage de mise en œuvre de la stratégie informatique 2023-2025		100 %	-
Indicateur de performance du calendrier	dans les délais	dans les délais	dans les délais
Indicateur de performance en matière de coûts	sur le budget	sur le budget	sur le budget
Niveau de satisfaction des propriétaires et des utilisateurs	> 8/10	> 8/10	> 8/10
Nombre d'incidents de sécurité informatique entraînant une perturbation importante de la continuité des activités par an	< 5	< 5	1
Résultat immédiat 3 - L'Organisation a bénéficié d'un environnement de travail sûr, adapté, efficace et durable, notamment en ce qui concerne l'immobilier, la sécurité et la logistique			
Indicateur de performance du calendrier du Schéma directeur immobilier	dans les délais	dans les délais	dans les délais
Indicateur de performance des coûts du Schéma directeur immobilier	dans l'enveloppe budgétaire	dans l'enveloppe budgétaire	dans l'enveloppe budgétaire
Pourcentage d'achèvement du plan d'action pour l'efficacité énergétique 2022-2032 (EEAP 2)	50 %	30 %	15 %
Diminution de la consommation totale d'énergie pondérée pour tous les bâtiments par an	- 3 %	- 3 %	- 6 %
Nombre de critères de la charte de la biodiversité mis en œuvre (niveau « champion de la biodiversité »)	≥ 10	≥ 10	11
Niveau de satisfaction des utilisateurs en ce qui concerne la qualité et l'efficacité des services de traduction	> 7/10	> 6/10	-
Niveau de satisfaction des utilisateurs en ce qui concerne la qualité et l'efficacité de la production de documents et de publications	> 8/10	> 7/10	-
Diminution du volume d'impression (tous secteurs confondus, nombre de pages par an)	- 5 %	- 5 %	13,3 m
Nombre d'incidents dans les bâtiments du Conseil de l'Europe entraînant une perturbation significative de la continuité des activités par an	≤ 2	≤ 2	1

⁷⁵ The annual baseline refers to the number of internal movements (within the same entity, between entities, between the headquarters and the field) in 2022.

Résultat immédiat 4 - L'Organisation a bénéficié d'un soutien solide et efficace pour l'organisation d'événements au siège et à l'extérieur			
Pourcentage de réunions multilingues avec interprétation simultanée à distance	50 %	50 %	42 %
Niveau d'utilisation des fonctionnalités principales du système de gestion en ligne Events (Strasbourg / terrain)	100 % / 75 %	89 % / 50 %	85 % / 50 %
Niveau de satisfaction des utilisateurs	8/10	8/10	-
Nombre d'incidents audiovisuels et multimédias entraînant une perturbation significative de la continuité des activités par an	< 5	< 10	-
Résultat immédiat 5 - L'Organisation a bénéficié d'une gestion saine et efficace de ses fonds et de ses actifs			
Certification de la conformité des états financiers par l'auditeur externe	oui	oui	oui
Taux de conformité avec l'accord de niveau de service (SLA) pour les paiements	90 %	90 %	55 % pour les frais de voyage/ 32 % pour les fournisseurs
Niveau de satisfaction des utilisateurs pour les entités ayant fait appel à l'unité d'achat pour améliorer leurs processus d'appel d'offres	9/10	8/10	-
Pourcentage de prestataires ayant approuvé la charte des achats durables	40 %	15 %	0 %
Résultat immédiat 6 - L'Organisation a bénéficié d'un processus de réforme administrative continu, coordonné et consolidé, notamment grâce à un système de gouvernance sain et efficace (y compris en matière d'éthique, de protection des données, de contrôle interne, de gestion des risques, de gestion des crises et de continuité des activités)			
Pourcentage de membres du personnel ayant participé à des approches de travail intersectorielles (nouvelle méthode de travail, approche axée sur les tâches)	10 %	5 %	-
Pourcentage de membres du personnel ayant suivi une formation en matière d'éthique / de sensibilisation à la fraude et de prévention de la fraude	100 % / 100 %	100 % / 100 %	90 % / 82 %
Nombre d'évaluations de l'impact de la protection des données	40	20	9
Nombre de questionnaires d'auto-évaluation du contrôle interne (ICSAQ) complétés	320	160	78
Pourcentage de sous-programmes disposant d'un registre des risques actif	100 %	100 %	100 %
Pourcentage de grandes entités administratives ayant achevé et mis à jour leur plan de continuité des activités (BCP)	100 %	100 %	100 %

Structures

- Comité ad hoc d'experts sur les bâtiments (CAHB)

Secrétariat financé par les ressources budgétaires

2024-2025

Budget ordinaire: 256,5 emplois (50A 152B 54C 0,5L) y compris 12 emplois supplémentaires (2A 4B 6C) dont 1 A pour 2 ans, et 2 emplois supprimés (2L)

Ressources (en K €)

	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	24 702,6	25 853,7	1 151,1	25 883,7	30,0
Opérationnel	21 757,4	22 869,6	1 112,2	23 355,4	485,8
Contribution du CdE aux PJ/PA					
Total ressources budgétaires	46 460,0	48 723,3	2 263,3	49 239,1	515,8
Extrabudgétaire assuré					
Extrabudgétaire non assuré					
Total ressources extrabudgétaires					
Total	46 460,0	48 723,3	2 263,3	49 239,1	515,8

Ressources – détail par entité (en K €)

Administration Générale	Personnel	Opérationnel	Total 2024	Personnel	Opérationnel	Total 2025
Services généraux	6 163,0	14 093,8	20 256,8	6 163,0	14 261,8	20 424,8
Technologies de l'information	4 156,9	6 230,1	10 387,0	4 156,9	6 429,1	10 586,0
Ressources humaines	7 369,8	1 551,0	8 920,8	7 399,8	1 551,0	8 950,8
Autres services	8 164,0	994,7	9 158,7	8 164,0	1 113,5	9 277,5
TOTAL	25 853,7	22 869,6	48 723,3	25 883,7	23 355,4	49 239,1

Investissements, provisions communes et autres / Programme

Cette ligne inclut les éléments suivants :

Ressources (en K €)											
Type de ressources	2024					2025					
	Ressources budgétaires		Ressources extrabudgétaires			Total	Ressources budgétaires		Ressources extrabudgétaires		Total
	Budget ordinaire	Autres budgets	EU/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Budget ordinaire		Autres budgets	EU/PJ Montant assuré	Montant assuré		
Investissements, provisions communes et autres	29 470,5	43 015,1			72 485,6	43 939,6	45 843,9			89 783,5	
Provisions communes et autres dépenses	21 142,0				21 142,0	35 611,1				35 611,1	
Investissements	8 328,5				8 328,5	8 328,5				8 328,5	
Budget extraordinaire		5 103,7			5 103,7		5 103,7			5 103,7	
Pensions		37 911,4			37 911,4		40 740,2			40 740,2	

Investissements, provisions communes et autres – hors autres budgets

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des différentes composantes de ces lignes. Le plan des projets d'investissement 2024-2025 est présenté à l'annexe IV.

En K €	A: Montant gardé en réserve sous "Provisions communes et autres"			B : : Montant alloué aux sous-programmes pertinentes			Total (A + B)		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
PROVISIONS	(1 361,5)	18 098,3	31 041,9	7 413,0	35 324,7	34 854,7	6 051,5	53 423,0	65 896,6
Fonctionnaires nationaux mis à disposition	28,5	98,5	98,5	1 116,9	1 046,9	1 046,9	1 145,4	1 145,4	1 145,4
Indemnités de stage	510,0	510,0	510,0				510,0	510,0	510,0
Programmes conjoints				5 386,3	5 386,3	5 386,3	5 386,3	5 386,3	5 386,3
Plans d'action et actions prioritaires				909,8	25 909,8	25 909,8	909,8	25 909,8	25 909,8
Flex Fund		318,3	388,3		2 981,7	2 511,7		3 300,0	2 900,0
Futures ratifications des États non-membres		42,7	42,7					42,7	42,7
Réserve pour dépenses de personnel		24,5	24,5					24,5	24,5
Réserve pour hausse de prix		18 644,3	33 043,4					18 644,3	33 043,4
Économies à identifier pour couvrir la hausse des coûts d'énergie	(1 900,0)	(1 700,0)	(1 700,0)				(1 900,0)	(1 700,0)	(1 700,0)
Budgets de services		160,0	160,0					160,0	160,0
Ajustement salarial - ajustement négatif futur			(1 525,5)						(1 525,5)
AUTRES DÉPENSES	3 030,4	3 043,7	4 569,2						
Dotation aux plans de départ	1 307,8	1 307,8	2 833,3						
Contribution spéciale au PRF	700,0	700,0	700,0						
Langues supplémentaires	184,6	184,6	184,6						
Audit externe	149,7	149,7	149,7						
Coûts administratifs de la gestion des pensions	175,7	175,7	175,7						
Comité consultatif d'audit et d'évaluation	18,6	18,6	18,6						
Comité du Personnel, Amicale, Tribunal administratif	494,0	507,3	507,3						
TOTAL PROVISIONS COMMUNES ET AUTRES	1 668,9	21 142,0	35 611,1						
INVESTISSEMENTS	8 328,5	8 328,5	8 328,5						
INVESTISSEMENTS, PROVISIONS COMMUNES ET AUTRES	9 997,4	29 470,5	43 939,6						

a. Provisions

Les provisions communes ont été allouées, le cas échéant, aux différents programmes concernés sur la base des informations connues lors de l'élaboration du budget. Ces allocations doivent être considérées comme indicatives et susceptibles d'être révisées. La partie restante de la provision non encore affectée est incluse sous « provisions communes et autres » dans l'attente de son affectation.

Fonctionnaires nationaux mis à disposition de l'Organisation – Les crédits couvrent les frais de voyage et de séjour des fonctionnaires nationaux mis à disposition de l'Organisation. Selon les termes de la Résolution(2003)5 établissant les règles en la matière, l'Administration du pays d'origine continue à assurer le financement du salaire et de la couverture sociale.

Indemnités de stage – Cette provision couvre le paiement d'une indemnité pour garantir l'égalité des chances aux stagiaires de tous les États membres tel que prévu dans la Stratégie des Ressources Humaines.

Programmes conjoints – Poursuivant les mêmes objectifs, le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne ont mis en œuvre un certain nombre de programmes conjoints. La majorité de ces programmes sont spécifiques à chaque pays, mais il existe également des projets thématiques régionaux et multilatéraux. Sur la base des programmes en cours ou signés et des négociations actuelles pour les programmes à venir, la contribution du Conseil de l'Europe a été affectée aux programmes correspondants.

Plans d'action et actions prioritaires – Cette provision est destinée à permettre le financement d'activités d'assistance dans des domaines prioritaires notamment par le biais de plans d'actions thématiques ou par pays. La provision comprend le renforcement de la dimension de coopération du budget ordinaire en augmentant le financement des plans d'action du Conseil de l'Europe des États membres suivants : Azerbaïdjan, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, République de Moldova et Ukraine (+25 M €). La provision a été affectée aux programmes correspondants sur la base des besoins identifiés pour les plans d'action et autres programmes en cours.

Flex Fund - Financés par une augmentation significative des intérêts financiers, les fonds flexibles (flex fund) seraient été utilisés pour financer des activités strictement limitées dans le temps, allouées pour le biennium 2024-2025 uniquement pour conserver un certain degré de flexibilité dans l'allocation de ces fonds, et pour renforcer les actions prioritaires au cours de cette période. Le montant non alloué pourra être utilisé pour répondre à d'éventuels nouveaux besoins ou défis en cours d'année.

Futures ratifications d'États non-membres - Les recettes de l'Organisation comprennent des contributions d'États non-membres ayant ratifié des Conventions conformément aux Résolutions correspondantes. Un montant a été provisionné en prévision des ratifications en cours de discussion et sera alloué aux ressources de la convention concernée sous réserve de l'adhésion.

Réserve pour dépenses de personnel – La mise en œuvre des mesures de réforme a permis de réaliser des économies sur les dépenses de personnel. Le montant dans cette réserve serait utilisé, si cela s'avérait nécessaire en cours d'exercice, pour ajuster le niveau des crédits de dépenses de personnel, notamment en réponse à des situations imprévues telles que des changements dans le statut d'un-e agent-e ou la nomination d'un agent d'un coût très différent du coût prévu au budget.

Réserve pour hausse de prix – Une provision pour hausse de prix a été incluse pour 2024 et 2025. Elle est basée sur un ajustement pour inflation de 6,5 % pour 2024 et de 4,7 % pour 2025.

Économies à identifier pour couvrir la hausse des coûts d'énergie - Le budget « énergie » pour 2024 et 2025 est estimé en hausse de 1,7 M € par rapport aux niveaux précédemment budgétés, après prise en compte des mesures de sobriété visant à réduire la consommation et sur la base des prévisions tarifaires actuelles. Il est proposé que ce montant soit couvert par la réserve pour hausse de prix.

Budgets de services - Cette réserve sera utilisée pour couvrir les changements de taux des budgets de services (Interprétation, Traduction et Impression) dues à un changement des coûts et des changements dans les volumes prévus.

Ajustement salarial – ajustement négatif futur - Dans le cadre de la méthode d'ajustement salarial, l'indice de référence estimé en juin 2023 s'élève à 97,1 (soit -2,9 %). Ceci conduirait à inclure -2 % dans l'ajustement pour 2024 et à appliquer les -0,9 % restants au 31 décembre 2024 ou au 1er janvier 2025, conformément à la méthode. L'ajustement pour 2024 est inclus dans la réserve pour hausse de prix. Les -0,9% restants sont inclus dans cette ligne pour refléter la réduction des coûts à venir.

b. Autres dépenses

Dotations aux Plans de départ – Les plans de départ sont financés, entre autres, par des mécanismes de prêts internes qui consistent à autoriser des dépenses à l'avance et à les rembourser sur une certaine période en tranches égales au moyen de dotations budgétaires provenant de budgets futurs. Deux mécanismes de ce type sont actuellement utilisés et impliquent un versement annuel total de 1,3 M € : l'un pour un prêt interne de 2,4 M €, approuvé en 2021, remboursé sur cinq ans par tranches égales de 0,48 M €, la dernière tranche étant versée en 2025 ; et le second pour un prêt interne de 4,8 M €, approuvé en 2018, remboursé sur six ans par tranches égales de 0,82 M €, la dernière tranche étant versée à la fin de l'année 2023. Il est proposé de reconduire ce second dispositif afin de lancer un plan de départ pour l'exercice 2024-2025. Le prêt interne s'élèverait à 4,9 M € à rembourser sur une période de six ans en versements égaux de 0,82 M € à partir de 2024, complétés par une allocation ad hoc des revenus d'intérêts plus élevés attendus en 2025, soit 1,5 M €. Une proposition à cet effet est présentée dans le document (CM(2023)123).

Contribution spéciale au Fonds de réserve pour les pensions (PRF) – Au cours des discussions budgétaires pour l'exercice 2018-2019, une contribution supplémentaire au Fonds de réserve pour les pensions a été approuvée sur le Budget ordinaire pour compenser le déficit de financement créé par la décision du Comité des Ministres d'augmenter progressivement le total des contributions des États membres sur une période de quatre ans pour atteindre le niveau requis déterminé par calcul actuariel. Il est proposé de maintenir cette contribution spéciale au PRF sur les 4 années.

Langues supplémentaires – Cette provision est destinée à permettre à la Secrétaire Générale de faire face à des frais liés à l'utilisation de langues supplémentaires dans différents secteurs d'activité du Conseil de l'Europe. Ses conditions d'utilisation ont été précisées lors de la 586^e réunion du Comité des Ministres, l'objectif étant de toucher une plus grande partie des 700 millions de personnes composant la communauté du Conseil de l'Europe en utilisant leurs langues maternelles.

Audit externe – Les crédits couvrent les honoraires annuels forfaitaires des auditeurs externes. L'auditeur externe est en cours de nomination pour la période 2024-2028.

Coûts administratifs de la gestion des pensions – Ces crédits couvrent le coût de la participation du Conseil de l'Europe aux coûts générés par le calcul et le paiement des pensions des agents retraités de l'Organisation dont le traitement est sous-traité au Service International des Pensions et des Traitements (SIRP).

Comité consultatif d'audit et d'évaluation – Ce comité évalue indépendamment les systèmes de contrôle internes et externes de l'Organisation et le suivi attribué aux recommandations de l'Audit Interne, de l'Audit Externe et de l'Évaluation. Les frais de voyage et de séjour des membres du Comité sont couverts lors de leur participation à des réunions de celui-ci.

Comité du Personnel, Amicale et Tribunal administratif – Les crédits couvrent le coût d'un agent du Comité du personnel et deux agents du Tribunal administratif ainsi que les frais de traduction, d'interprétation et de missions en particulier des membres du Comité du personnel pour des réunions avec des représentants d'autres organisations internationales du système coordonné. Ils couvrent aussi la dotation de l'Organisation à l'Amicale du personnel.

Structures

Tribunal administratif
Comité du personnel

Secrétariat financé par des ressources budgétaires

2024-2025: 3 emplois (1A 2B)

Ressources (en K €)

	2023	2024	Variation	2025	Variation
Personnel	1 590,9	11 428,8	9 837,9	18 996,3	7 567,5
Opérationnel	8 406,5	18 041,7	9 635,2	24 943,3	6 901,6
Contribution du CdE aux PJ/PA					
Total ressources budgétaires	9 997,4	29 470,5	19 473,1	43 939,6	14 469,1
Extrabudgétaire assuré					
Extrabudgétaire non assuré					
Total ressources extrabudgétaires					
Total	9 997,4	29 470,5	19 473,1	43 939,6	14 469,1

Budget extraordinaire

Le Budget extraordinaire assure le financement de la construction de bâtiments de d'autres investissements importants. Il couvre à ce titre le remboursement du prêt bancaire souscrit auprès de la banque Dexia pour assurer le financement du bâtiment Agora et de travaux de sécurité incendie et de câblage des bâtiments du Conseil de l'Europe à Strasbourg ainsi qu'à compter de 2016 une dotation au compte spécial investissement.

Comme indiqué dans le tableau des annuités de remboursement du prêt bancaire présenté ci-après, le remboursement de la dernière échéance aura lieu en 2024.

Lors de sa 1418^e réunion, les 23 et 24 novembre 2021, le Comité des Ministres a décidé de mettre en œuvre les dispositions financières contenues dans le document CM(2021)126, y compris le maintien du budget extraordinaire jusqu'en 2032, afin de mettre en œuvre le Schéma directeur immobilier et d'autres travaux immobiliers (cf. CM/Del/Dec(2021)1418/11.3).

Remboursement du prêt bancaire révisé souscrit pour le financement du nouveau bâtiment général

Année	Remboursement annuel en K €
2007	5 083
2008	5 090
2009	5 090
2010	5 090
2011	5 090
2012	5 090
2013	5 090
2014	5 090
2015	5 090
2016	5 090
2017	5 090
2018	5 090
2019	5 090
2020	5 090
2021	5 090
2022	5 090
2023	5 090
2024	1 071

Tableau 18 – Budget extraordinaire

Dépenses et recettes (en K €)	Réel 2022	Budget 2023	Variation	Budget 2024	Variation	Budget 2025
Remboursement annuel du prêt	5 090,0	5 090,0	4 017,0	1 071,0	-1 071,0	
Dotation aux investissements	13,7	13,7	4 017,0	4 032,7	1 071,0	5 103,7
Total dépenses	5 103,7	5 103,7		5 103,7		5 103,7
Contributions obligatoires	5 103,7	5 103,7		5 103,7		5 103,7
Total recettes	5 103,7	5 103,7		5 103,7		5 103,7

Pensions

1. Contributions au Fonds de réserve pour les pensions

Le financement des obligations des États membres au titre des différents régimes de pensions est assuré via le Fonds de réserve pour les pensions (PRF) pour lequel le Comité des Ministres a adopté un Statut révisé en 2006.

En vertu de l'article 3 paragraphe 1b du Statut du Fonds, « Le Fonds reçoit [...] « b) les contributions annuelles des États membres, fixées par le Comité des Ministres sur la base d'études actuarielles. La prochaine étude sera réalisée en 2013, puis tous les quatre ans et en outre à chaque fois que le Comité des Ministres le jugera nécessaire ».

Les études actuarielles réalisées dans ce cadre déterminent le taux de contribution globale (TCG) requis des États membres au Fonds de réserve pour les pensions pour assurer la pérennité du Fonds à long terme.

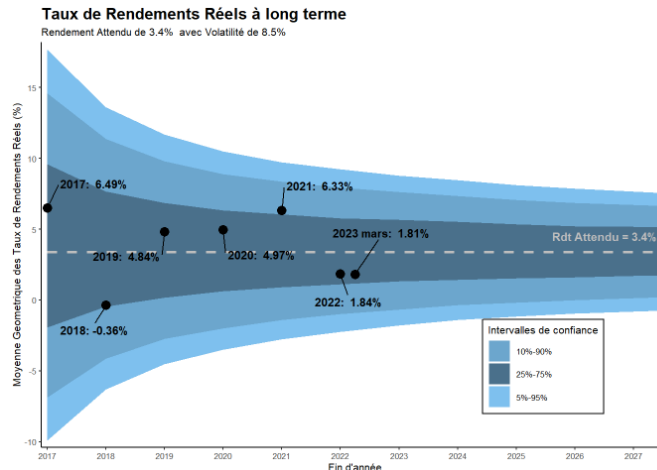
Une étude actuarielle a donc été menée par le Service international des rémunérations et pensions (SIRP) en avril 2021, qui a servi de base au calcul des contributions de 2022 à 2025 (cf. CM(2021)65-add). Sur la base des hypothèses actualisées et en considérant un rendement attendu des actifs (Expected return on assets - EROA) de 3,4 %, l'Actuaire a déterminé que le TCG à appliquer à partir de 2022 impliquerait une augmentation de 4,3 M € des contributions directes des États membres. À la lumière de l'analyse de l'Actuaire, le Comité des Ministres a décidé de lisser l'augmentation des contributions des États membres sur une période de quatre ans. Une nouvelle étude actuarielle sera réalisée en 2025 pour déterminer le TCG à partir de 2026.

Le montant global déterminé par l'étude actuarielle a été augmenté par l'inflation et par l'impact de l'augmentation proposée en termes réels de l'enveloppe budgétaire, y compris des emplois et donc des contributions aux pensions payées dans le budget ordinaire, l'EDQM, la Commission de Venise et le Registre des dommages.

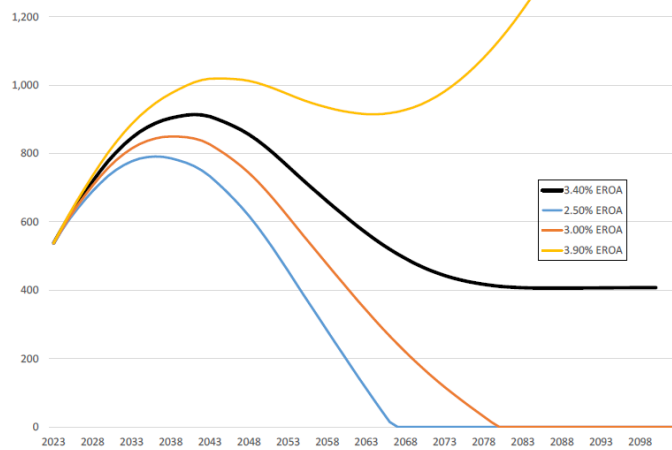
Fonds de réserve pour les pensions

Financement et sources de financement (en K €)	2023	Variation	Budget 2024	Variation	Budget 2025
BESOINS DE FINANCEMENT					
Montant déterminé par l'étude actuarielle	64 400,0	1 000,0	65 400,0	1 000,0	66 400,0
Augmentation des emplois en termes réels		1 208,5	1 208,5	290,5	1 499,0
Ajustement résultant de l'inflation 2022 (0,4 %)	253,6	-	253,6	-	253,6
Ajustement résultant de l'inflation 2023 (2,6 %)	1 681,0	-	1 681,0	-	1 681,0
Ajustement résultant de l'inflation 2024 (6,5 %)	-	4 455,3	4 455,3	-	4 455,3
Ajustement résultant de l'inflation 2025 (4,7 %)	-	-	-	3 491,6	3 491,6
Budget de fonctionnement du Secrétariat du PRF	551,6	-	551,6	-	551,6
Études actuarielles	24,2	3,3	27,5	-	27,5
TOTAL BESOINS DE FINANCEMENT	66 910,4	6 667,1	73 577,5	4 782,1	78 359,6
SOURCES DE FINANCEMENT					
Budget ordinaire	22 740,7	2 037,4	24 778,1	1 237,9	26 016,0
Contributions directes des États membres au Fonds de réserve pour les pensions	35 062,8	2 848,6	37 911,4	2 828,8	40 740,2
Sous-total Budget ordinaire et contributions directes	57 803,5	4 886,0	62 689,5	4 066,7	66 756,2
Accords partiels/élargis	5 816,9	1 096,6	6 913,5	555,8	7 469,3
Budget annexes et budgets de service	967,1	26,7	993,8	46,7	1 040,5
Comptes spéciaux	1 622,9	657,8	2 280,7	112,9	2 393,6
Sous total autres contributions	8 406,9	1 781,1	10 188,0	715,4	10 903,4
Contribution spéciale du Budget ordinaire	700,0	-	700,0	-	700,0
TOTAL SOURCES DE FINANCEMENT	66 910,4	6 667,1	73 577,5	4 782,1	78 359,6

D'après les hypothèses actuelles et le taux de contribution global, un rendement réel des actifs de 3,4 % (objectif à long terme) est nécessaire pour assurer la pérennité du fonds. Le graphique suivant illustre la performance du fonds depuis ses premiers investissements en 2007.



Le graphique suivant illustre le cycle de vie du Fonds, avec différents taux de rendement réels (en M €) :



2. Budget des pensions

Le Budget des pensions comporte en dépenses :

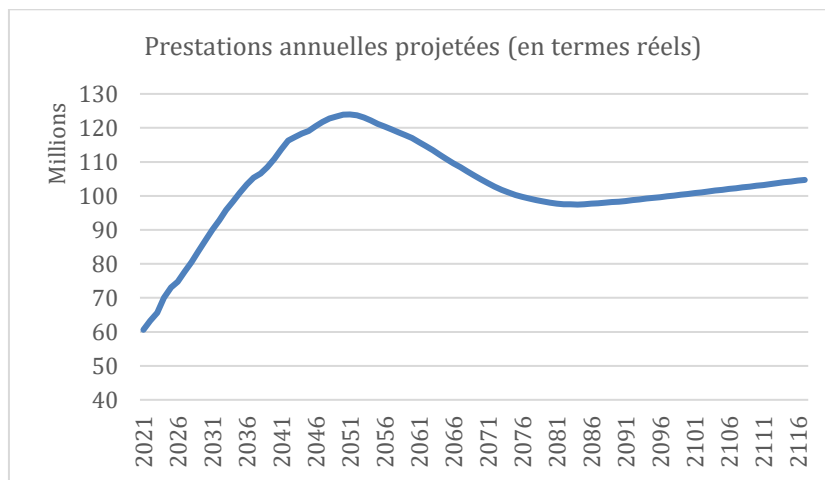
- l'ensemble des prestations à verser au titre de différents régimes de pensions (prévisions),
- les crédits afférents au financement de la structure de gestion du Fonds de réserve pour les pensions et de l'étude actuarielle mentionnée ci-dessus,

et en recettes une dotation d'équilibre du Fonds de réserve pour les pensions au Budget des pensions.

Tableau 19 – Budget des pensions

Dépenses et recettes (en K €)	Réel 2022	Budget 2023	Variation	Budget 2024	Variation	Budget 2025
Pensions	61 580,2	59 051,7	11 610,9	70 662,6	2 501,4	73 164,0
Indemnités de départ	2 830,8	2 800,0		2 800,0		2 800,0
Provision (ajustement des prestations)			4 593,1	4 593,1	3 438,7	8 031,8
Gestion du PRF, étude actuarielle et autres dépenses	439,0	575,8	3,3	579,1		579,1
Total dépenses	64 850,0	62 427,5	16 207,3	78 634,8	5 940,1	84 574,9
Contribution du Fonds de réserve pour les pensions	64 850,0	62 427,5	16 207,3	78 634,8	5 940,1	84 574,9
Total recettes	64 850,0	62 427,5	16 207,3	78 634,8	5 940,1	84 574,9

Les prestations annuelles projetées à long terme (avant inflation) sont présentées ci-dessous.



Recettes

Les recettes du Budget ordinaire incluent les éléments suivants:

Budget ordinaire - Recettes						
Recettes (en K €)	Réel 2022	Budget 2023	Variation	Budget 2024	Variation	Budget 2025
Contributions	250 082,7	255 448,2	50 032,2	305 480,4	15 281,8	320 762,2
Contributions obligatoires	250 082,7	255 448,2	50 032,2	305 480,4	15 281,8	320 762,2
Autres recettes	9 163,0	8 810,2	4 952,1	13 762,3	(52,5)	13 709,8
Produits financiers	515,3	300,0	3 300,0	3 600,0	(400,0)	3 200,0
Recettes diverses	1 484,8	1 101,6	447,0	1 548,6	0,0	1 548,6
Participations forfaitaires	7 164,0	7 408,6	1 205,1	8 613,7	347,5	8 961,2
Provisions pour créances douteuses	(1,1)					
Total recettes	259 245,7	264 258,4	54 984,3	319 242,7	15 229,3	334 472,0

Contributions obligatoires – Le total des contributions des États membres au Budget ordinaire est présenté conformément aux propositions de la Secrétaire Générale qui figurent au Tableau 2 (cf. page 12).

Les contributions obligatoires individuelles des États membres sont présentées au Tableau 28 (Annexe XIII).

Participations forfaitaires des Accords partiels – Les contributions forfaitaires couvrent les coûts des frais généraux encourus au Budget ordinaire pour les accords partiels. Les montants forfaitaires par emploi sont fixés de la manière suivante :

Participations forfaitaires des Accords partiels (en K €)	Budget 2023	Variation	2024-2025
Accords partiels Strasbourg	29,0	1,9	30,9
Accords partiels hors Strasbourg	8,9	0,2	9,1
Centre européen pour les langues vivantes	6,0	0,1	6,1
EDQM	13,8	0,1	13,9
Registre des dommages			12,2

Produits financiers – Cette ligne budgétaire couvre les intérêts perçus sur l'investissement des soldes de trésorerie de l'Organisation.

Recettes diverses – Cette ligne budgétaire couvre principalement : les redevances d'utilisation des places de parkings, les remboursements de la sécurité sociale française et la refacturation de diverses prestations (et notamment de prestations informatiques). Il comprend également 826 K € (dont €42,7 K en prévision des ratifications en cours de discussion) correspondant aux contributions des États non-membres soumis à l'évaluation Moneyval et des États non-membres Parties aux conventions (Medicrime, la traite des êtres humains, le trafic d'organes, la violence à l'égard des femmes et la sécurité dans le sport conformément aux résolutions pertinentes).

Les recettes des autres Budgets comprennent les éléments suivants :

Autres budgets - Recettes (en K €)						
	Réel 2022	Budget 2023	Variation	Budget 2024	Variation	Budget 2025
Contributions	83 799,1	86 770,4	14 748,4	101 518,8	5 579,7	107 098,5
Contributions obligatoires	83 326,9	86 750,4	14 748,4	101 498,8	5 579,7	107 078,5
Contributions obligatoires - adhésions	83,7					
Contributions volontaires	388,5	20,0		20,0		20,0
Autres recettes	115 045,9	77 779,8	2 792,9	80 572,7	9 881,5	90 454,2
Produits financiers	741,0	103,0	3 867,0	3 970,0	(200,0)	3 770,0
Recettes des ventes et d'activités de programme	73 295,2	76 350,0	(1 100,0)	75 250,0	10 050,0	85 300,0
Dotations provenant d'autres organes	765,8	629,7	40,9	670,6	31,5	702,1
Recettes diverses	460,0	165,0	(15,0)	150,0		150,0
Solde de l'année précédente	39 783,9	532,1		532,1		532,1
Total recettes	198 845,0	164 550,2	17 541,3	182 091,5	15 461,2	197 552,7

ANNEXES

Annexe I – Avis de l'Assemblée parlementaire

Avis 301 (2023)⁷⁶

1. L'Avis de l'Assemblée parlementaire « Budgets et priorités du Conseil de l'Europe pour la période 2024-2027 » a été préparé dans des conditions sans précédent. La guerre d'agression menée depuis le 24 février 2022 par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, État membre du Conseil de l'Europe, constitue une violation du droit international et une grave violation du Statut du Conseil de l'Europe (STE no 1), en particulier des principes énoncés à l'article 3.
2. En conséquence de cette guerre, la Fédération de Russie a été exclue du Conseil de l'Europe le 16 mars 2022, par une décision unanime du Comité des Ministres agissant en vertu de l'article 8 du Statut du Conseil de l'Europe et sur la base de l'Avis 300 (2022) de l'Assemblée « Conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine », adopté à l'unanimité.
3. Le processus de programmation et de budgétisation 2024-2027 s'inscrit donc dans un contexte de transformations politiques, juridiques et internationales en Europe et au-delà. Ces transformations exigent un réexamen et une réaffirmation de la place et du rôle du Conseil de l'Europe dans l'architecture multilatérale européenne et mondiale d'aujourd'hui, et une nouvelle orientation de ses priorités politiques et budgétaires.
4. Dans ce contexte, l'Assemblée s'est félicitée du 4^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe tenu à Reykjavik les 16 et 17 mai 2023. Elle exprime sa reconnaissance quant à l'engagement politique des États membres du Conseil de l'Europe, dont témoignent la participation au plus haut niveau de leurs dirigeants au sommet et l'adoption de la Déclaration de Reykjavik.
5. L'Assemblée souscrit à la Déclaration de Reykjavik et à ses annexes, qui donnent les priorités et les orientations des travaux du Conseil de l'Europe. Elle se félicite du réengagement des États membres en faveur des valeurs fondamentales inscrites dans le Statut du Conseil de l'Europe: la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit.
6. L'Assemblée réaffirme l'importance de l'engagement des États membres à l'égard de la Convention européenne des droits de l'homme (STE no 5) et de leur respect de l'autorité de la Cour européenne des droits de l'homme (la Cour), dont ils sont tenus d'exécuter les arrêts. La surveillance de la mise en œuvre des arrêts de la Cour doit rester l'une des priorités majeures du Conseil de l'Europe pour la prochaine période quadriennale de programmation et de budgétisation. Pour sa part, l'Assemblée continuera à renforcer la dimension parlementaire de la mise en œuvre des arrêts, notamment par le biais du dialogue politique à haut niveau et de ses rapports thématiques réguliers.
7. L'Assemblée se tient aux côtés des dirigeants des États membres du Conseil de l'Europe, unis pour soutenir l'Ukraine et pour faire rendre des comptes pour les crimes commis contre un État membre. Elle se félicite de la mise en place d'un Accord partiel élargi sur le Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et appelle tous les États membres et observateurs, ainsi que tout autre État éligible selon le Statut du Registre, à se joindre à ce dernier en tant que participant ou membre associé. Dans le même temps, l'Assemblée estime qu'il importe de continuer à poursuivre les efforts visant à garantir l'obligation de rendre des comptes, et de prévenir l'impunité notamment par la création d'un tribunal international ad hoc ainsi que le recommande la Résolution 2482 (2023) « Questions juridiques et violations des droits de l'homme liées à l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine ».
8. Il conviendrait d'accorder une attention particulière à la situation des enfants d'Ukraine, conformément à la déclaration adoptée lors du 4^e Sommet, et à la libération des civils, en particulier des enfants, transférés de force ou déportés illégalement sur le territoire de la Fédération de Russie ou dans les zones sous son occupation ou son contrôle temporaires, conformément à la Résolution 2495 (2023) et à la Recommandation 2253 (2023) de l'Assemblée « Déportations et transferts forcés d'enfants et d'autres civils ukrainiens vers la Fédération de Russie ou les territoires ukrainiens temporairement occupés: créer les conditions de leur retour en toute sécurité, mettre fin à ces crimes et sanctionner leurs auteurs ».
9. De même, l'Assemblée appuie l'engagement du Conseil de l'Europe en faveur d'un soutien concret, tangible et ciblé à l'Ukraine au moyen du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine « Résilience, relance et reconstruction » (2023-2026). Pour sa part, elle continuera à soutenir la Verkhovna Rada dans le respect des obligations statutaires de l'Ukraine et permettra aux parlementaires de bénéficier d'une expertise pertinente et d'échanges entre pairs. Elle appelle les gouvernements et les parlements des États membres à soutenir ces activités de coopération en fournissant des ressources extrabudgétaires supplémentaires.
10. L'Assemblée se félicite de l'engagement des États membres à renforcer la démocratie et la bonne gouvernance à tous les niveaux, ainsi qu'à lutter contre le recul démocratique. Elle s'engage à accompagner les États membres dans la mise en œuvre des Principes de Reykjavik pour la démocratie. L'Assemblée estime en outre que, parmi les priorités politiques du prochain cycle quadriennal, il conviendrait de poursuivre les efforts en matière d'alerte précoce et de réponse rapide, et d'apporter un soutien pertinent et ciblé aux États membres.
11. Dans son soutien à un engagement plus actif auprès des acteurs de la société civile et de la démocratie, l'Assemblée souligne la nécessité d'investir davantage dans la collaboration avec les défenseurs des droits de l'homme, les forces démocratiques, la société civile indépendante et les médias libres du Bélarus et de la Fédération de Russie, qui se battent pour les valeurs et les principes de l'Organisation, notamment pour l'intégrité territoriale des États membres souverains. De même, l'Assemblée estime que renforcer la perspective des jeunes dans les activités du Conseil de l'Europe devrait constituer une priorité absolue en tant que moyen de revitaliser la démocratie et d'encourager la participation de la jeunesse aux processus démocratiques et politiques.
12. Répondre aux défis nouveaux et émergents pour les droits de l'homme devrait également figurer parmi les priorités de l'Organisation au cours du cycle de programmation et de budgétisation 2024-2027. Il importe d'accorder une attention particulière aux initiatives, notamment le renforcement du cadre juridique pertinent, visant à faire respecter, en tant que droit de l'homme, le droit de vivre dans un environnement propre, sûr, sain et durable. L'Assemblée soutient également l'engagement pris lors du sommet de lancer le processus de Reykjavik et se réjouit d'y contribuer. Les aspects juridiques et relatifs aux droits de l'homme de l'utilisation de l'intelligence artificielle et des technologies numériques émergentes devraient rester au cœur des travaux de l'Organisation, en vue notamment de finaliser la convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle.
13. L'Assemblée est à la disposition du Comité des Ministres pour contribuer à élaborer la vision qui sera à la base de la création du futur comité intergouvernemental sur l'environnement et les droits de l'homme (comité de Reykjavik), qu'elle recommande de créer à compter du 1er janvier 2024. En vue de contribuer à la réalisation du droit humain à un environnement sûr, propre, sain et durable aux niveaux national, européen et international, l'Assemblée recommande que le futur comité de Reykjavik bénéficie d'une expertise multidisciplinaire et multisectorielle, qu'il commence par dresser un bilan des instruments et des mécanismes qui existent aux niveaux européen et international afin de créer des synergies et d'éviter la duplication des efforts, et qu'il serve de plateforme pour l'échange de bonnes pratiques à tous les niveaux.

⁷⁶ Texte adopté par l'Assemblée le 21 juin 2023.

14. La lutte contre les inégalités et les discriminations ainsi que la défense de l'égalité entre les femmes et les hommes – qui inclut la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la promotion de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (STCE no 210, « Convention d'Istanbul ») – doivent rester au premier plan de l'agenda du Conseil de l'Europe. Parallèlement à ses travaux sur ce thème, l'Assemblée s'engage à renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes dans ses propres structures et ses modalités de travail.

15. Le Conseil de l'Europe devrait continuer à jouer le rôle de pilier régional de l'Organisation des Nations Unies pour soutenir la réalisation des Objectifs de développement durable, qui devraient toujours être intégrés à l'ensemble de ses activités. L'Assemblée se félicite de l'engagement pris lors du sommet en vue de renforcer le partenariat institutionnel avec l'Union européenne et appelle à l'achèvement rapide du processus d'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme.

16. Compte tenu de l'ampleur et de l'ambition qui ressortent des priorités définies par les dirigeants des États membres lors du 4e Sommet, il est clair que le Conseil de l'Europe devrait bénéficier de ressources à la hauteur de l'ambition politique que les États membres nourrissent à l'égard de l'Organisation. Pour concrétiser les résultats du sommet, il ne suffit pas d'adopter une perspective budgétaire de croissance réelle zéro, mais bien d'augmenter le niveau des ressources de l'Organisation. La pérennité des activités du Conseil de l'Europe requiert un engagement et un investissement indéfectibles de la part des États membres en matière de contributions financières.

17. Par conséquent, l'Assemblée appelle les États membres à investir les ressources additionnelles nécessaires pour permettre à l'Organisation de mettre en œuvre les objectifs définis lors du sommet. Elle est convaincue que la nécessité d'adapter les ressources aux ambitions restera au premier plan des discussions du Comité des Ministres au cours du processus budgétaire 2024-2027.

18. L'Assemblée salue tous les efforts déployés ces dernières années pour moderniser et réformer les méthodes de travail et la gouvernance du Conseil de l'Europe, sous la conduite du Comité des Ministres, de la Secrétaire Générale et du Secrétaire Général adjoint, notamment l'introduction de la stratégie de gestion fondée sur les résultats ainsi que la mise en œuvre de la stratégie des ressources humaines. Elle se félicite de l'approbation par le Comité des Ministres du Schéma directeur immobilier qui prévoit, entre autres, la rénovation et la modernisation de l'hémicycle de l'Assemblée en 2023-2024.

19. L'Assemblée rappelle ses propres initiatives pour moderniser ses outils et ses méthodes de travail, tels que le recours à l'application PACE-Apps qui, s'inscrivant dans le cadre de l'effort global en faveur de l'environnement, permettra de réduire au minimum l'usage du papier – et partant, les coûts et l'empreinte carbone de l'Assemblée et du Conseil de l'Europe. La modernisation numérique continuera donc de figurer en bonne place sur la liste des priorités de l'Assemblée au cours de la période de programmation et de budgétisation 2024-2027, de même que les efforts en matière de gestion des ressources humaines et budgétaires qui s'inspireront des bonnes pratiques, conformément aux réformes mises en place dans l'ensemble de l'Organisation.

Dépenses de l'Assemblée parlementaire pour l'exercice biennal 2024-2025

Résolution 2501 (2023)⁷⁷

1. Conformément à la Résolution (53) 38 sur le régime budgétaire de l'Assemblée consultative adoptée par le Comité des Ministres, et à l'article 20 du Règlement financier du Conseil de l'Europe, l'Assemblée parlementaire émet tous les deux ans un avis sur les dépenses la concernant. Les dotations allouées à l'Assemblée au sein du budget ordinaire du Conseil de l'Europe couvrent ses dépenses de personnel et les coûts associés à son fonctionnement, y compris ceux des groupes politiques. Depuis 2010, l'Assemblée présente l'avis concernant ses propres dépenses sous la forme d'une résolution. La présente résolution a été élaborée dans le cadre du cycle quadriennal du programme et du budget 2024-2027 et porte sur les priorités et les besoins de dépenses de l'Assemblée pour la période 2024-2025.

2. La guerre d'agression lancée le 24 février 2022 par la Fédération de Russie contre l'Ukraine constitue une violation grave du Statut du Conseil de l'Europe (STE no 1) et a conduit à l'expulsion de la Fédération de Russie de l'Organisation, ce qui a eu des répercussions sur les activités du Conseil de l'Europe, y compris l'Assemblée.

3. Sur le plan des conséquences budgétaires, l'expulsion d'un État membre qui était l'un des principaux contributeurs implique que les 46 États membres restants comblent le déficit dans le budget 2022-2023 et qu'ils réaffectent les fonds disponibles à des activités prioritaires. Ces activités consistent principalement à soutenir l'Ukraine, notamment dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine « Résilience, relance et reconstruction » (2023-2026).

4. Sur le plan des conséquences politiques, le 4e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe a mis en évidence, dans la Déclaration de Reykjavík et ses annexes, de nouvelles priorités et une nouvelle orientation politique à donner aux travaux du Conseil de l'Europe. L'Assemblée a exprimé son soutien à ces nouvelles orientations dans son Avis 301 (2023) « Budgets et priorités du Conseil de l'Europe pour la période 2024-2027 ».

5. En s'appuyant sur les résultats du 4e Sommet, l'Assemblée continuera, au cours de l'exercice biennal 2024-2025, de jouer son rôle de première plateforme parlementaire et politique multilatérale européenne pour débattre des défis actuels et des nouveaux enjeux qui se posent aux droits de l'homme, à la démocratie et à l'État de droit. Ces valeurs et principes sont confrontés à des défis sur le continent européen et au-delà, plus particulièrement dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine. L'Assemblée continuera de soutenir l'Ukraine, notamment par le biais de la coopération interparlementaire, et de faire face aux conséquences de cette guerre sur les plans politiques, juridique et des droits de l'homme, ainsi que de veiller à ce que les comptes soient rendus.

6. Par ailleurs, l'Assemblée concentrera ses efforts sur la coopération parlementaire et l'apport d'un soutien aux États membres et à leurs parlements dans la mise en œuvre d'un certain nombre de priorités clés définies dans la Déclaration de Reykjavík. Ces priorités comprendront notamment le soutien à la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme; le respect de l'obligation de rendre des comptes et la prévention de l'impunité des auteurs du crime d'agression et des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des graves violations des droits de l'homme, commis pendant la guerre de la Fédération de Russie contre l'Ukraine; la lutte contre le recul démocratique et la mise en place de mesures d'alerte précoce et de réponse rapide; et la prise en compte d'une nouvelle génération de droits, en particulier dans les domaines de l'environnement et de l'utilisation de l'intelligence artificielle et des technologies numériques émergentes. La contribution spécifique de l'Assemblée aux sujets couverts par le 4e Sommet est décrite dans l'annexe au présent projet de résolution.

7. En outre, au cours de l'exercice biennal 2024-2025, l'Assemblée continuera à promouvoir la ratification et la mise en œuvre au niveau national des principaux instruments juridiques du Conseil de l'Europe par les États membres du Conseil de l'Europe et les États disposant d'une proximité géographique et politique avec l'Organisation. Elle contribuera, notamment, à mettre en œuvre les Objectifs de développement durable des Nations Unies grâce à l'implication et à la coopération des parlements.

⁷⁷ Texte adopté par l'Assemblée le 21 juin 2023.

8. Dans le cadre de son rôle statutaire, l'Assemblée procédera à l'élection des juges de la Cour européenne des droits de l'homme et des hauts responsables du Conseil de l'Europe, conformément au calendrier électoral, et examinera la demande d'adhésion transmise par le Comité des Ministres.

9. La contribution de l'Assemblée à la mise en œuvre des résultats du 4e Sommet ainsi que le soutien accru fourni aux États membres du Conseil de l'Europe, à commencer par l'Ukraine, pour faire face aux conséquences du conflit en cours, exigeraient un renforcement structurel du secrétariat de l'Assemblée, tel que décrit dans l'annexe à la présente résolution. L'Assemblée espère que ces propositions feront l'objet d'un examen en bonne et due forme.

10. Parallèlement, au cours de la période 2024-2025, l'Assemblée poursuivra ses efforts de modernisation, afin notamment de simplifier et d'améliorer l'accessibilité de ses outils de travail et d'optimiser les dépenses relatives, en particulier, à la production et à l'impression de documents. L'objectif est de passer à un fonctionnement entièrement dématérialisé pour réduire l'empreinte carbone de l'Assemblée et contribuer ainsi aux efforts de l'Organisation en faveur de l'environnement.

11. De même, l'Assemblée se félicite du démarrage, en février 2023, de la rénovation tant attendue de l'hémicycle de l'Assemblée, dont la fin des travaux est prévue en 2024. Les travaux de rénovation devraient permettre de moderniser l'équipement de l'hémicycle (notamment les technologies de l'information, les équipements multimédias et le système de vote) et de le mettre en conformité avec les normes modernes de sûreté, de sécurité et d'accessibilité. L'Assemblée espère que les travaux seront achevés en temps voulu.

12. En 2024-2025, le budget de l'Assemblée devrait continuer à contribuer au fonctionnement viable des groupes politiques. Les groupes politiques sont soumis à une pression financière de plus en plus forte, liée en particulier à l'augmentation des frais de personnel causée par l'inflation et à l'augmentation des frais de déplacement. Cela affecte l'ensemble de l'Organisation, ne serait-ce qu'en raison de la situation économique actuelle et de la guerre d'agression russe en cours contre l'Ukraine. L'Assemblée continuera de prendre en charge les frais d'interprétation des réunions statutaires des groupes politiques pendant les parties de session, mais elle estime qu'il serait opportun et approprié d'augmenter l'enveloppe globale allouée aux groupes politiques pour leur offrir davantage de flexibilité dans l'organisation de leurs activités.

13. Enfin, l'Assemblée réaffirme sa position selon laquelle la pérennité des activités du Conseil de l'Europe et la mise en œuvre pleine et entière des résultats du 4e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe requièrent une consolidation de la base financière du Conseil de l'Europe. Elle estime que la contribution financière des États membres à l'Organisation devrait être à la hauteur de leur ambition politique exprimée dans la Déclaration de Reykjavík. Dans ce contexte, l'Assemblée travaillera en étroite collaboration avec le Comité des Ministres et la Secrétaire Générale pour atteindre cet objectif, en s'appuyant sur le soutien des parlements nationaux des 46 États membres du Conseil de l'Europe.

Annexe - Les besoins de dépenses de l'Assemblée parlementaire

Dépenses de personnel

1. Le budget de l'Assemblée parlementaire couvre les salaires de base, les indemnités (non récurrentes comme périodiques) et la couverture sociale des agents du secrétariat de l'Assemblée. Les informations fournies sont fondées sur la structure actuelle de l'Assemblée composée de neuf commissions.

2. L'entrée en vigueur, le 1er janvier 2023, du nouveau Statut du personnel du Conseil de l'Europe, a permis de stabiliser les emplois des agents actuellement embauchés dans le cadre de contrats à court terme et précaires, et d'optimiser ainsi la structure et les ressources humaines de l'Assemblée. Les processus de sélection et de nomination des agents en cours seront finalisés le 1er juillet 2023.

3. Ainsi, à compter du 1er juillet 2023, le secrétariat de l'Assemblée comptera 84 postes (dont 3 agents nationaux détachés de grade A) et 1 poste hors cadre (Secrétaire générale de l'Assemblée parlementaire). Au total, il y aura 49 postes de grade A et 35 postes de grade B.

4. Le secrétariat de l'Assemblée est organisé autour de deux directions respectivement chargées de la démocratie et de l'État de droit (Direction 1) et de la dignité humaine et du développement durable (Direction 2), du Service de la séance, des technologies de l'information et des événements, ainsi que du Service de l'administration et des services centraux.

5. La Direction 1 assure le secrétariat de cinq commissions générales et de la Division de l'observation des élections et de soutien. La Direction 2 englobe les secrétariats de quatre commissions générales et de la Division de la coopération interparlementaire et de soutien des projets parlementaires.

6. Le Cabinet du Président de l'Assemblée, le Bureau de la Secrétaire générale (qui assure également des missions de secrétariat pour le Bureau de l'Assemblée et le Comité mixte) ainsi que la Division de la communication sont placés sous l'autorité directe de la Secrétaire générale de l'Assemblée.

7. La structure actuelle et la composition du personnel permettent au secrétariat de l'Assemblée de fournir les services nécessaires à ses organes et à ses membres, et de mener à bien ses activités régulières. Cependant, la mise en œuvre des nouvelles priorités relatives, entre autres, à la gestion des conséquences de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, aux décisions prises lors du 4e Sommet et à l'exercice des responsabilités statutaires de l'Assemblée (c'est-à-dire l'examen d'une demande d'adhésion transmise par le Comité des Ministres), nécessiterait des renforcements structurels. En effet, trois postes de secrétaires de commission (niveau A2/A3) et un poste d'assistant de commission (niveau B1/B2) seraient nécessaires. Ces ressources humaines supplémentaires pourraient être affectées de façon souple à des secteurs prioritaires par le biais d'un groupe d'action horizontal, conformément à la stratégie des ressources humaines de l'Organisation.

Dépenses de fonctionnement

8. Ces dernières années, grâce aux efforts de modernisation, l'Assemblée a réalisé des économies en rationalisant son travail pour réduire ses dépenses de fonctionnement, notamment en préparant à distance les comptes rendus des débats et en mettant en place des outils numériques (PACE-Apps) en vue de passer à un fonctionnement entièrement dématérialisé.

9. Pour autant, le secrétariat est confronté à une augmentation des coûts de fonctionnement, en particulier en ce qui concerne les déplacements et l'hébergement des parlementaires et du personnel en mission pour l'Assemblée, ainsi que le recours accru aux services d'interprétation pendant les visites d'information – toujours plus nombreuses – de ses membres. En outre, les nouvelles priorités définies lors du 4e Sommet ainsi que les activités liées aux conséquences de la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine pourraient entraîner une hausse des dépenses opérationnelles de l'Assemblée.

10. Dans ce contexte, la perspective budgétaire d'une croissance réelle zéro constitue une exigence minimale pour garantir la stabilité et la viabilité financières de l'Assemblée. Une augmentation de l'enveloppe budgétaire globale allouée aux activités opérationnelles de l'Assemblée paraît indispensable pour assurer la pérennité de ses travaux.

11. Le fonctionnement de l'Assemblée couvre les missions suivantes:

- la tenue de la session ordinaire, divisée en quatre parties (qui ont lieu en janvier, en avril, en juin et en septembre-octobre de chaque année);
- les réunions de la Commission permanente se tenant entre les parties de session de l'Assemblée, au rythme de trois réunions par an;
- les réunions en dehors des quatre parties de session de l'Assemblée, pour chacune des neuf commissions générales, les sous-commissions, les commissions ad hoc de l'Assemblée ou du Bureau;
- les réunions de commissions et de sous-commissions tenues en dehors de Strasbourg ou de Paris;
- les conférences, colloques, séminaires et auditions parlementaires;
- les activités relevant du programme de coopération interparlementaire de l'Assemblée;
- les visites de rapporteurs dans le cadre de la préparation de rapports, y compris dans les pays soumis aux procédures de suivi et de dialogue postsuivi;
- l'observation des élections;
- la modernisation et la numérisation des méthodes de travail de l'Assemblée.

12. Dans le cadre de son programme de travail, l'Assemblée donnera la priorité aux activités suivantes pour la période 2024-2025:

- soutenir la résilience de l'Ukraine face à la guerre d'agression de la Fédération de Russie, renforcer la coopération avec la Verkhovna Rada et sensibiliser les parlements nationaux aux conséquences de la guerre;
- faire en sorte que la Fédération de Russie réponde de ses actes et gère les conséquences de la guerre d'agression contre l'Ukraine sur les plans juridique, humanitaire et des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne les déportations forcées d'enfants ukrainiens vers la Fédération de Russie ou les territoires ukrainiens temporairement occupés;
- contribuer à la mise en œuvre des priorités définies lors du 4e Sommet, à savoir:
 - renforcer la démocratie et lutter contre son recul, notamment en promouvant la mise en œuvre des Principes de Reykjavik pour la démocratie, en encourageant la participation des jeunes aux processus démocratiques et en intégrant dans ses travaux une dimension concernant la jeunesse;
 - assurer une contribution parlementaire à la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et poursuivre les efforts parlementaires pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre au niveau national des conventions clés du Conseil de l'Europe, au sein de ses États membres ainsi que dans les pays disposant d'une proximité géographique et politique avec l'Organisation;
 - favoriser l'échange de bonnes pratiques et élaborer des normes juridiques et des orientations politiques sur le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable;
 - sensibiliser les législateurs nationaux et éclairer les politiques publiques nationales sur l'incidence des nouvelles technologies, en particulier l'intelligence artificielle, sur les droits de l'homme et l'intégrité des processus démocratiques;
 - lutter contre les inégalités et la discrimination, renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes, et promouvoir l'autonomisation des femmes;
 - renforcer la coopération avec le Parlement européen, y compris dans le contexte du processus d'élargissement de l'Union européenne, et poursuivre la collaboration active avec les organisations internationales partenaires, en particulier l'Organisation des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des Objectifs de développement durable;
 - poursuivre et renforcer le dialogue avec les forces démocratiques et la société civile du Bélarus et de la Fédération de Russie, qui respectent les valeurs et les principes de l'Organisation, y compris l'intégrité territoriale des États membres souverains.

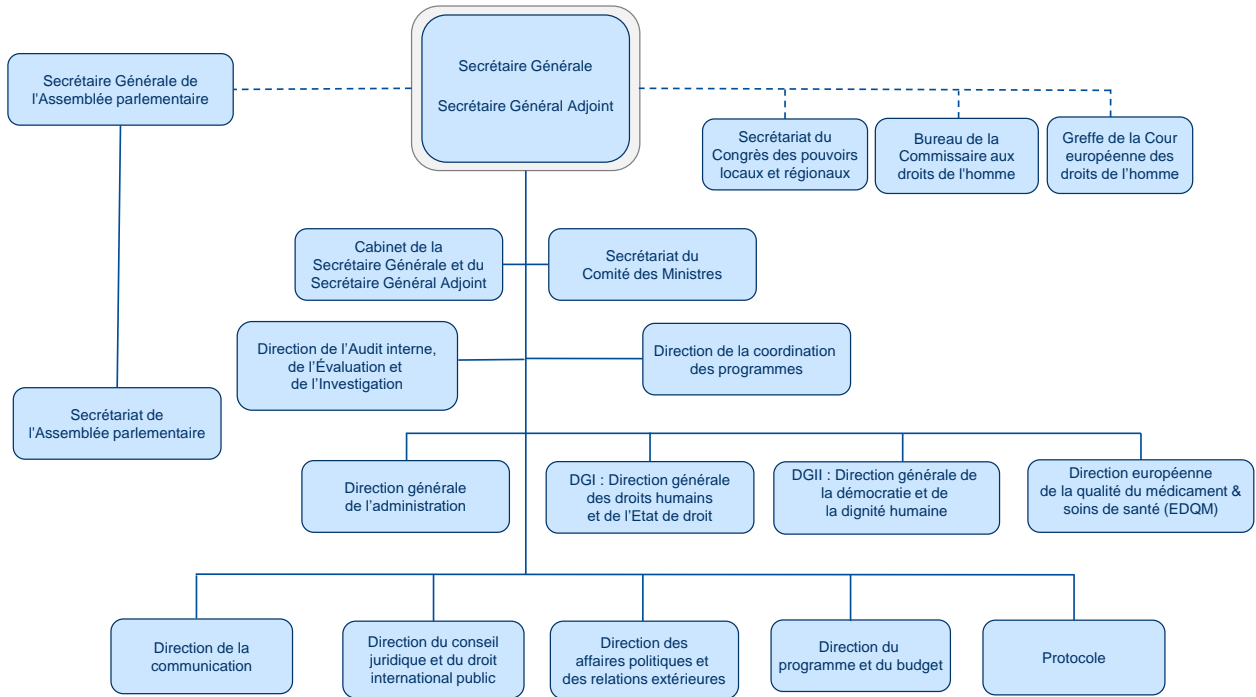
13. S'agissant de la coopération interparlementaire, l'Assemblée poursuivra la mise en œuvre des différents programmes d'assistance et de coopération adaptés aux besoins des institutions parlementaires, en étroite collaboration avec les secrétariats de ses commissions. Dans ce cadre, il convient de signaler qu'elle est actuellement partie prenante d'un programme de coopération conjoint avec l'Union européenne concernant spécifiquement le Parlement du Maroc (qui a le statut de partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée), dont le but est de renforcer son rôle en tant que garant de la démocratie parlementaire.

14. Au cours de la période 2024-2025, l'Assemblée poursuivra la mise en œuvre de ses projets de coopération en cours dans le but, entre autres, d'intégrer davantage la dimension parlementaire dans les activités de coopération globales du Conseil de l'Europe, y compris dans le cadre des plans d'action thématiques et horizontaux. Les projets prioritaires porteront notamment sur le renforcement des relations et de la coopération avec le Parlement ukrainien; le renforcement du dialogue politique avec les forces démocratiques du Bélarus; le soutien au Réseau parlementaire pour le droit des femmes de vivre sans violence, au Réseau de parlementaires de référence pour un environnement sain, à l'Alliance parlementaire contre la haine et à la Plateforme parlementaire pour les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) en Europe; ainsi que le soutien aux droits de l'enfant et aux droits sociaux.

15. L'Assemblée continuera d'observer les élections législatives et présidentielles dans les pays faisant l'objet d'une procédure de suivi, en étroite collaboration avec la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) ainsi qu'avec les partenaires internationaux de l'Assemblée (le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE/BIDDH), l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et le Parlement européen) dans le cadre des missions internationales d'observation des élections.

16. Enfin, l'Assemblée continuera de soutenir ses groupes politiques au travers de leur dotation calculée sur la base d'une somme forfaitaire pour l'assistance administrative de chacun des groupes existants et d'une dotation supplémentaire per capita qui varie en fonction de la composition des groupes. Face à l'augmentation des coûts, notamment en raison de l'inflation et de l'augmentation des frais de déplacement, l'Assemblée devrait envisager d'accroître l'enveloppe globale allouée aux groupes politiques dans son budget, afin de leur offrir davantage de flexibilité pour organiser leurs activités.

Annexe II - Organigramme du Secrétariat



Annexe III – Budgets Annexes

Interprétation

Le budget de l'interprétation couvre les frais d'interprétation de tous les budgets du Conseil de l'Europe ainsi que ceux refacturés à des tiers. Le budget 2024-2025 est basé sur une prévision des besoins en interprétation tels qu'ils ont été estimés par les gestionnaires de budget de l'Organisation.

Les services d'interprétation sont fournis par une équipe composée d'interprètes permanents qui est complétée par des interprètes rémunérés à la journée. Un recours accru au service interne d'interprétation est prévu pour le prochain biennium, en raison notamment de la tenue de réunions en format hybride, plus complexes à organiser et nécessitant un renforcement des équipes d'interprètes.

Le nombre estimé de jours d'interprétation en 2024-2025 est de 3 530 par an (estimation 2023 - 3 115 jours).

Le coût standard du jour d'interprétation s'élève à 2 340,49 € (2023 - 2 301,14 €), dont 4,30 % de frais de support.

Secrétariat : 8,5 emplois (5,5L 3B) en 2024 et 2025.

Les performances attendues relatives aux services d'interprétation sont incluses dans le programme « Administration générale ».

Tableau 20 – Budget de l'interprétation

Dépenses et recettes (en K €)	Réel 2022	Budget 2023	Variation 2024-2023	Budget 2024	Variation 2025-2024	Budget 2025
Dépenses de personnel	1 110,5	1 150,8	23,5	1 174,3		1 174,3
Personnel	956,3	998,0	19,2	1 017,2		1 017,2
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	154,2	152,8	4,3	157,1		157,1
Autres dépenses	7 481,4	6 681,1	793,9	7 475,0		7 475,0
Dépenses diverses	7 481,4	6 681,1	793,9	7 475,0		7 475,0
Total dépenses	8 591,9	7 831,9	817,4	8 649,3		8 649,3
Autres recettes	8 591,9	7 831,9	817,4	8 649,3		8 649,3
Refacturation des prestations d'interprétation en interne	7 992,7	7 252,7	817,7	8 070,4		8 070,4
Refacturation des prestations d'interprétation à des tiers	599,2	579,2	(0,3)	578,9		578,9
Total recettes	8 591,9	7 831,9	817,4	8 649,3		8 649,3

Traduction

Les services de la traduction sont fournis par une équipe composée de traducteurs permanents qui est complétée par des traducteurs rémunérés à la page (61 % des pages en 2022).

Le nombre estimé de pages de traduction pour 2024-2025 est de 90 000 par an (2023 – 95 300 pages).

Le coût standard pour chaque page traduite est de 36.94 € (2023 - 36.48 €).

Le budget est équilibré par une dotation du Budget ordinaire.

Secrétariat : 29 emplois (24L 5B) en 2024 et 2025 (2023 : 31 emplois (26L 5B))

Les performances attendues relatives au service de la traduction sont incluses dans le programme « Administration générale ».

Tableau 21 – Budget de la traduction

Dépenses et recettes (en K €)	Réel 2022	Budget 2023	Variation 2024-2023	Budget 2024	Variation 2025-2024	Budget 2025
Dépenses de personnel	3 496,5	4 439,0	(175,8)	4 263,2		4 263,2
Personnel	2 950,2	3 859,9	(133,2)	3 726,7		3 726,7
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	546,3	579,1	(42,6)	536,5		536,5
Autres dépenses	1 324,0	902,0	23,5	925,5		925,5
Dépenses diverses	1 324,0	902,0	23,5	925,5		925,5
Total dépenses	4 820,5	5 341,0	(152,3)	5 188,7		5 188,7
Autres recettes	4 820,5	5 341,0	(152,3)	5 188,7		5 188,7
Refacturation des services de traduction	3 067,8	3 477,0	(152,3)	3 324,7		3 324,7
Dotation du Budget ordinaire	1 752,7	1 864,0	0,0	1 864,0		1 864,0
Total recettes	4 820,5	5 341,0	(152,3)	5 188,7		5 188,7

Documents

Ce budget reprend :

- les coûts directs de fabrication des documents dans les ateliers de l'Organisation
- les coûts d'affranchissement
- les coûts des activités de prépresse

Le budget des documents est basé sur des volumes de production estimés pour 2024-2025 de 15 millions de pages (2023 – 15 millions de pages).

Le coût moyen de 100 pages imprimées est de 9,12 € (2023 - 8,88 €).

Le budget est équilibré par une dotation du Budget ordinaire.

Après plusieurs années de baisse significative des volumes, le budget des documents devrait se stabiliser en 2024-2025.

Secrétariat : 17 emplois (13B 4C) en 2024 et 2025

Les performances attendues en ce qui concerne le budget des documents sont incluses dans le programme « Administration générale ».

Tableau 22 – Budget des documents

Dépenses et recettes (en K €)	Réel 2022	Budget 2023	Variation 2024-2023	Budget 2024	Variation 2025-2024	Budget 2025
Dépenses de personnel	1 410,1	1 389,9	34,2	1 424,1		1 424,1
Personnel	1 165,0	1 182,5	30,3	1 212,8		1 212,8
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	245,1	207,4	3,9	211,3		211,3
Autres dépenses	1 156,4	1 126,3	1,4	1 127,7		1 127,7
Dépenses diverses	1 156,4	1 126,3	1,4	1 127,7		1 127,7
Total dépenses	2 566,6	2 516,2	35,6	2 551,8		2 551,8
Autres recettes	2 566,6	2 516,2	35,6	2 551,8		2 551,8
Dotation du Budget ordinaire	255,3	243,8	0,0	243,8		243,8
Refacturation de service : fabrication de documents	1 301,5	1 331,3	36,4	1 367,7		1 367,7
Refacturation de service : prépresse	778,5	670,6	29,7	700,3		700,3
Refacturation de service : affranchissement	231,2	270,5	(30,5)	240,0		240,0
Total recettes	2 566,6	2 516,2	35,6	2 551,8		2 551,8

Publications

Ce budget englobe les crédits destinés à la production, la promotion et la distribution des publications commercialisées, des périodiques et matériels audiovisuels destinés à la vente ainsi que les dépenses de personnel y afférent. Le financement des dépenses de personnel est assuré par une dotation du Budget ordinaire. Les recettes – en dehors de la dotation du Budget ordinaire – proviennent des ventes, des abonnements, des contrats de coédition et de la diffusion.

Secrétariat : 1,2 emplois (0,1 A et 1,1 B) en 2024 et 2025.

Tableau 23 – Budget des publications

Dépenses et recettes (en K €)	Réel 2022	Budget 2023	Variation 2024-2023	Budget 2024	Variation 2025-2024	Budget 2025
Dépenses de personnel	105,5	104,1	2,4	106,5		106,5
Personnel	91,0	88,7	1,9	90,6		90,6
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	14,5	15,4	0,5	15,9		15,9
Autres dépenses	83,3	171,9	21,1	193,0	(30,0)	163,0
Dépenses diverses	83,3	171,9	21,1	193,0	(30,0)	163,0
Total dépenses	188,8	276,0	23,5	299,5	(30,0)	269,5
Autres recettes	358,8	276,0	23,5	299,5	(30,0)	269,5
Recettes des ventes et activités	93,2	54,9		54,9		54,9
Recettes des publications de la Cour		12,0	(12,0)			
Dotation du Budget ordinaire	98,4	104,1	0,5	104,6	(15,0)	89,6
Solde Budget années précédentes	167,2	105,0	35,0	140,0	(15,0)	125,0
Total recettes	358,8	276,0	23,5	299,5	(30,0)	269,5

Centres européens de la jeunesse (CEJ)

Ce budget subsidiaire est financé par une dotation du budget ordinaire (3,2 M € en 2024 et 2025) et par d'autres recettes générées par des activités « autofinancées ». La dotation n'a pas encore été ajustée pour tenir compte de l'inflation.

Les activités de programme ayant lieu dans les CEJ sont réparties parmi le programme Ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes. Par ailleurs, les CEJ accueillent d'autres activités de la jeunesse comme le Fonds européen pour la Jeunesse, le partenariat entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse et Mobilité des jeunes par la carte jeune. Ce programme finance également les coûts de fonctionnement des bâtiments des CEJ.

Dans le cadre des activités « autofinancées », les CEJ accueillent des activités pour les directions du Conseil de l'Europe qui utilisent les infrastructures existantes à un coût économique et pour d'autres organisations partenaires. Ces activités génèrent des recettes qui complètent la dotation annuelle du budget ordinaire du Conseil de l'Europe aux Centres. D'autres recettes sont générées par les frais d'inscription demandés pour certaines activités de programmes. Pour 2024-2025 les frais d'inscription s'élèvent à :

Sessions d'études : 50 €

Formations : 60 €

Symposiums/Conférences : 40 €

En cas de recettes supplémentaires en cours d'exercice, dues à un niveau d'activités extérieures « autofinancées » supérieur à celui prévu initialement, les crédits initialement accordés seront ajustés en fonction de ces recettes supplémentaires. Les crédits seront alors ajustés en fin d'exercice pour effectuer une dotation sur un compte spécial consacré au financement des activités et installations futures des CEJ.

Tableau 24 – Budget des Centres européens de la jeunesse

Dépenses et recettes (en K €)	Réel 2022	Budget 2023	Variation 2024-2023	Budget 2024	Variation 2025-2024	Budget 2025
Dépenses de personnel	209,5	247,2	6,8	254,0		254,0
Personnel	198,4	234,8	6,9	241,7		241,7
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	11,1	12,4	(0,1)	12,3		12,3
Autres dépenses	3 309,3	3 967,4	(104,8)	3 862,6		3 862,6
Dépenses diverses	3 309,3	3 967,4	(104,8)	3 862,6		3 862,6
Total dépenses	3 518,8	4 214,6	(98,0)	4 116,6		4 116,6
Autres recettes	3 518,8	4 214,6	(98,0)	4 116,6		4 116,6
Droits d'inscription	34,8	36,0		36,0		36,0
Hébergement et location de salles	562,9	950,0	(100,0)	850,0		850,0
Dotation du Budget ordinaire	2 921,1	3 228,6	2,0	3 230,6		3 230,6
Total recettes	3 518,8	4 214,6	(98,0)	4 116,6		4 116,6

Annexe IV – Plans des projets d'investissement

Plan des projets d'investissements 2024-2025

Depuis 2015, le Conseil de l'Europe a suivi une approche de planification à long terme pour ses besoins en investissements stratégiques clés au sein des secteurs fondamentaux, à savoir les bâtiments et les technologies de l'information pour lesquels les besoins en investissement sont cruciaux pour maintenir la valeur de l'actif, maximiser la gestion des connaissances et accroître l'efficacité des méthodes de travail.

Ces besoins en investissement se déclinent comme suit :

- **TI** : l'objectif de la Stratégie informatique 2023-2025 (CM(2022)190) est d'assurer un alignement solide du système informatique sur les objectifs stratégiques généraux du Conseil de l'Europe au cours des trois années et de s'appuyer sur la mise en œuvre réussie et les réalisations du Plan d'action stratégique informatique (2018-2022). Le but est de faciliter la réforme en cours et une approche axée sur les tâches dans l'ensemble de l'Organisation, tant au niveau collectif qu'individuel. Pour atteindre cet objectif, des investissements informatiques soutenus sont nécessaires dans les principaux domaines suivants : Gestion des données de l'entreprise (processus de gestion interne), Gestion du contenu de l'entreprise (gestion des connaissances), Sécurité et intégrité des données, Renouvellement de l'infrastructure TI et l'innovation.

- **Schéma Directeur Immobilier** : le Schéma Directeur Immobilier, initialement présenté dans le document GR-PBA(2015)2 et révisé dans les documents CM(2018)156 et CM(2021)126⁷⁸, donne un aperçu des investissements dans le domaine immobilier pour une période de 15 ans jusqu'en 2032. Le CAHB (Comité ad hoc d'experts des bâtiments) examine régulièrement les plans détaillés et rend compte de ses réunions au Comité des Ministres. En juin 2023, la CAHB a invité le Secrétariat à prendre en compte l'impact de l'inflation sur le CMP (sur la base de l'indice des coûts de construction) et à réaliser d'ici 2025 une mise à jour du contenu et du coût du CMP, en vue des projets à mettre en œuvre au cours de la période 2025-2032.

- **Réunions en ligne** : La stratégie digitale pour les réunions en ligne 2021-2023, conjointement avec la stratégie informatique et au CMP, a permis de rénover ou de moderniser 27 salles de réunion afin de répondre à l'évolution des besoins technologiques liés à la transformation numérique de l'Organisation. Pour poursuivre ce processus, des investissements sont nécessaires pour maintenir et développer les capacités en matière de solutions de réunions hybrides.

- **Cour européenne des droits de l'homme** : le renouvellement de l'équipement informatique, l'amélioration des bases de données et l'achat de nouveaux logiciels pour la Cour.

Plans des projets d'investissement 2024-2025					
(en K €)	Budget 2023	Variation	Budget 2024	Variation	Budget 2025
Stratégie TI	4 014,2	370,0	4 384,2	(370,0)	4 014,2
Schéma directeur immobilier	4 508,0	4 018,7	8 526,7	1 071,3	9 598,0
Réunion en ligne		83,4	83,4	112,5	195,9
CEDH Solutions Métiers TI	977,8	150,0	1 127,8		1 127,8
Total projets d'investissements	9 500,0	4 622,1	14 122,1	813,8	14 935,9
Dotations des programmes/sous-programmes du Budget ordinaire	9 496,3	9 296,3	9 496,3		
- Investissements	8 328,5		8 328,5		8 328,5
- Cour européenne des droits de l'homme	977,8	150,0	1 127,8		1 127,8
- Exécution des arrêts	180,0		180,0		180,0
- Charte sociale européenne		250,0	250,0	(250,0)	
- Prisons - Police – Privation de liberté		120,0	120,0	(120,0)	
- Administration générale		83,4	83,4	112,5	195,9
Dotation du Budget extraordinaire	13,7	4 018,7	4 032,4	1 071,3	5 103,7
Total financement disponible	9 500,0	4 622,1	14 122,1	813,8	14 935,9

Autres dépenses en immobilisations

Le Programme et Budget comprend également les dépenses d'immobilisations qui ne figurent pas dans la liste des projets d'investissement pluriannuels mais qui peuvent être considérées comme des investissements au sens de la définition des normes IPSAS, engagées dans d'autres lignes budgétaires, dans d'autres budgets et dans la location. À titre de référence, les dépenses au sein des budgets et comptes spéciaux 2022 (hors EDQM) se sont élevées à 3,6 M €.

Afin de donner une vision globale des montants réels des investissements, les dépenses détaillées ventilées par budget et par compte spécial sont présentées dans les comptes de gestion budgétaire.

⁷⁸ En novembre 2021, le Comité des Ministres a pris la décision de rétablir la période originale de 15 ans pour le schéma directeur immobilier, ainsi que d'acquiescer et de rénover le bâtiment D et de mener des travaux d'infrastructure de câblage informatique (CM/Del/Dec(2021)1418/11.3).

Programme d'investissement 2024-2025 de l'EDQM

Pour mieux assurer sa mission, à savoir contribuer à l'accès à des médicaments et à des soins de santé de qualité et promouvoir et protéger la santé humaine et animale, l'EDQM a procédé à un réexamen de ses besoins en matière d'investissements stratégiques pour les deux années à venir, dans le cadre d'une stratégie d'investissement à plus long terme. Le programme d'investissement proposé par l'EDQM couvre les principaux domaines suivants :

- **Investissements et renouvellements techniques et scientifiques** : l'EDQM poursuivra le remplacement de routine des équipements existants (la durée de vie des équipements varie de 4-5 ans à 8-10 ans d'utilisation, selon le type d'équipement), afin de maintenir la valeur de l'actif et la capacité opérationnelle.
- **Stratégie et investissements informatiques** : les principaux investissements de l'EDQM comprennent l'établissement d'une « architecture informatique d'entreprise », un élément fondamental qui englobera l'interopérabilité et l'interdépendance des différents systèmes informatiques de l'EDQM. Ceci permettra de renforcer la capacité de l'EDQM à examiner non seulement le besoin d'évolution de son environnement informatique, mais aussi les répercussions de ces évolutions. L'EDQM investira, par ailleurs, dans des outils visant à réduire les données redondantes enregistrées au sujet des 2 000 experts et plus de 10 000 utilisateurs actifs des produits et bases de données de l'EDQM – ce qui est indispensable à de futurs investissements –, notamment l'authentification unique des utilisateurs, une nouvelle boutique en ligne et d'autres outils de collaboration. En outre, l'EDQM renouvellera et améliorera les systèmes existants et étoffera le système SAP afin de couvrir des modules supplémentaires.
- **Schéma directeur immobilier de l'EDQM** : le bâtiment principal de l'EDQM ayant été mis en service en janvier 2007, certaines installations ont presque 18 ans. L'EDQM doit rénover l'installation électrique du bâtiment et procéder à d'autres investissements pour permettre des économies d'énergie, remplacer les liquides réfrigérants et les équipements de réfrigération, rénover l'étanchéité et l'isolation et remplacer les systèmes de stockage des étalons de référence et des archives.
- **Mise en place d'un plan de continuité d'activité (PCA)** : le bâtiment de Metz a été créé pour accueillir les stocks de secours des étalons de référence et sera utilisé en cas de crise pour en permettre la distribution. Il s'agit évidemment d'une composante essentielle du PCA de l'EDQM, mais cette dernière doit également assurer la continuité de ses autres opérations, et notamment la production, le laboratoire et l'informatique, pour éviter toute perturbation de l'approvisionnement en médicaments et produits de santé. En 2021, l'EDQM a demandé des réserves de 5 M € au titre de la continuité d'activité pour commencer à mettre en place des installations de production de secours sur le site de Metz et de 23 M € pour les autres plans de continuité d'activité. Elle confirme que 5 M € sont nécessaires pour la production, mais a depuis réexaminé les réserves au titre des autres PCA et les a réduites à 10 M €. Des informations plus détaillées sur ce sujet et les coûts associés figurent dans la stratégie d'investissement à long terme de l'EDQM (CM(2023)139, à paraître).
- **Programme EDQM 2030** : Il s'agit du programme d'investissement relatif à la réorganisation des zones techniques actuelles du bâtiment de l'EDQM et à la création d'un troisième bâtiment de l'EDQM approuvé au préalable par le Comité des Ministres (CM/Res(2021)9), qui sera terminé d'ici 2030. Des informations plus détaillées sur ce sujet et les coûts associés révisés figurent dans la stratégie d'investissement à long terme de l'EDQM (CM(2023)139, à paraître).

Projets d'investissement de l'EDQM pour 2024-2025					
Dépenses et recettes (in €K)	Budget 2023	Variation	Budget 2024	Variation	Budget 2025
Achats et renouvellements d'équipement scientifiques et techniques	1 500,0	(1 000,0)	500,0	55,0	555,0
Stratégie et investissements informatiques	2 000,0	(655,0)	1 345,0	1 575,0	2 920,0
Schéma directeur immobilier de l'EDQM	1 000,0	1 987,0	2 987,0	(1 725,0)	1 262,0
Programme EDQM 2030		22 000,0	22 000,0	(5 500,0)	16 500,0
Mise en place d'un plan de continuité d'activité		15 000,0	15 000,0	(15 000,0)	
Total des projets d'investissement	4 500,0	37 332,0	41 832,0	(20 595,0)	21 237,0
Financements disponibles					
Dotation du budget de l'EDQM	4 500,0	(3 500,0)	1 000,0		1 000,0
Réserve pour investissements dans de futurs projets		21 413,8	21 813,8	(3 253,3)	18 560,5
Solde du budget opérationnel de l'EDQM de l'année précédente	400,0	6 678,7	6 678,7	(4 406,2)	2 272,5
Réserves d'urgences de l'EDQM*		30 900,0	30 900,0	(30 900,0)	
Total des financements disponibles	4 900,0	55 492,0	60 392,5	(38 559,5)	21 833,0
Solde disponible pour les futurs investissements	400,0		18 560,5		596,0

*Ce montant comprend les réserves de 32 M € constituées en 2021, dont il est proposé de conserver 1,1 M € pour couvrir les fins de contrat du personnel (cf. CM(2023)139).

Autres dépenses en immobilisations

Le budget opérationnel de l'EDQM pour cet exercice biennal comprend également des dépenses en immobilisations ne figurant pas dans la liste des projets d'investissement pluriannuels, mais répondant à la définition des investissements telle que spécifiée par les normes IPSAS, engagées dans d'autres lignes budgétaires, d'autres budgets et *leasing*. Comme point de référence, les dépenses dans le budget opérationnel 2022 de l'EDQM pouvant être qualifiées d'investissements s'élevaient à 0,9 M €.

Pour permettre une vision d'ensemble des dépenses réelles en investissement, le détail des dépenses, ventilé par budget et par compte spécial, est rapporté dans les comptes de gestion budgétaire.

Annexe V – Analyse des crédits par nature 2024 – Budget ordinaire

Nature de la dépense	Droits humains, démocratie et État de droit pour toutes et tous		Organes directeurs et Support		Total 2024 (1)		Total 2023 Retraité (1)		Variation	
	K €	%	K €	%	K €	%	K €	%	K €	%
Personnel permanent	112 656,8	53,3%	40 768,0	37,7%	153 424,8	48,1%	146 382,2	55,4%	7 042,6	4,8%
Personnel temporaire	780,5	0,4%	978,8	0,9%	1 759,3	0,6%	1 733,0	0,7%	26,3	1,5%
Fonctionnaires mis à disposition	821,9	0,4%	323,5	0,3%	1 145,4	0,4%	1 145,4	0,4%		
Autres dépenses de personnel	652,8	0,3%	3 044,3	2,8%	3 697,1	1,2%	3 567,1	1,3%	130,0	3,6%
Réserve pour hausse de prix (2)			8 484,8	7,9%	8 484,8	2,7%			8 484,8	
Total Personnel	114 912,0	54,4%	53 599,4	49,6%	168 511,4	52,8%	152 827,7	57,8%	15 683,7	10,3%
Secrétaire Générale/Secrétaire Général Adjoint/Secrétaire Générale de l'Assemblée Parlementaire	433,4	0,2%	622,8	0,6%	1 056,2	0,3%	1 134,6	0,4%	(78,4)	-6,9%
Juges et Commissaire aux droits de l'homme	12 964,5	6,1%			12 964,5	4,1%	12 741,5	4,8%	223,0	1,8%
Missions (personnel/juges/commissaire)	1 977,3	0,9%	542,3	0,5%	2 519,6	0,8%	2 076,5	0,8%	443,1	21,3%
Consultants et activités externalisées	2 201,7	1,0%	1 415,5	1,3%	3 617,2	1,1%	3 277,5	1,2%	339,7	10,4%
Frais de voyage/séjour/honoraires	11 330,9	5,4%	319,4	0,3%	11 650,3	3,6%	11 089,3	4,2%	561,0	5,1%
Fonds de réception	171,0	0,1%	159,6	0,1%	330,6	0,1%	361,8	0,1%	(31,2)	-8,6%
Interprétation (3)	5 483,5	2,6%	578,6	0,5%	6 062,1	1,9%	6 111,4	2,3%	(49,3)	-0,8%
Traduction (3)	2 019,2	1,0%	2 331,4	2,2%	4 350,6	1,4%	4 621,7	1,7%	(271,1)	-5,9%
Publications, documents et affranchissement (3)	1 438,4	0,7%	904,7	0,8%	2 343,1	0,7%	2 231,5	0,8%	111,6	5,0%
Bâtiments, véhicules et équipements	283,6	0,1%	12 782,7	11,8%	13 066,3	4,1%	12 429,9	4,7%	636,4	5,1%
Technologies de l'information	2 002,5	0,9%	6 802,4	6,3%	8 804,9	2,8%	7 917,3	3,0%	887,6	11,2%
Services audiovisuels	453,4	0,2%	480,2	0,4%	933,6	0,3%	700,1	0,3%	233,5	33,4%
Subventions à des groupes politiques	852,3	0,4%			852,3	0,3%	852,3	0,3%		
Investissements (dotation)	1 677,8	0,8%	8 411,9	7,8%	10 089,7	3,2%	9 486,3	3,6%	603,4	6,4%
Dotations (4)	4 505,9	2,1%	1 576,3	1,5%	6 082,2	1,9%	5 958,7	2,3%	123,5	2,1%
Réserve pour hausse de prix (2)			8 914,2	8,3%	8 914,2	2,8%			8 914,2	
Économies à trouver			(1 700,0)	-1,6%	(1 700,0)	-0,5%	(1 900,0)	-0,7%	200,0	-10,5%
Autres types de dépenses	1 224,2	0,6%	1 495,5	1,4%	2 719,7	0,9%	3 303,5	1,3%	(583,8)	-17,7%
Programmes conjoints, plans d'action et actions prioritaires	30 134,3	14,3%	1 161,8	1,1%	31 296,1	9,8%	6 296,1	2,4%	25 000,0	397,1%
Total autres dépenses	79 153,9	37,5%	46 799,3	43,3%	125 953,2	39,5%	88 690,0	33,6%	37 263,2	42,0%
Total avant contribution au PRF	194 065,9		100 398,7		294 464,6		241 517,7		52 946,9	
Contribution au Fond de réserve pour les pensions	17 174,4	8,1%	7 603,7	7,0%	24 778,1	7,8%	22 740,7	8,6%	2 037,4	9,0%
TOTAL	211 240,3		108 002,4		319 242,7		264 258,4		54 984,3	

(1) Le pourcentage des dépenses est basé sur le budget total des dépenses.

(2) Un ajustement pour l'inflation de 18,6 M € a été gardé dans une réserve pour hausse de prix (8,5 M € Personnel, 8,9 M € autres dépenses et 1,2 M € pensions).

(3) Les crédits d'interprétation, de traduction, de documents et de publications incluent les frais de personnel. Le montant qui apparaît sous la rubrique Organes directeurs et support comprend une dotation de 1,9 M € au service de la Traduction, une dotation de 0,24 M € au service de la Prépresse et une dotation de 0,1 M € au budget de publications.

(4) Les dotations comprennent les dotations vers les comptes spéciaux et autres budgets (Plan de départ anticipé 1,3 M €, panel des juges 0,04 M € et Centres Européens de Jeunesse 3,2 M €) ainsi que vers les organisations externes (y compris ERIAC 0,2 M € et les Écoles politiques 0,3 M €).

Annexe V (suite) – Analyse des crédits par nature 2025 – Budget ordinaire

Nature de la dépense	Droits humains, démocratie et État de droit pour toutes et tous		Organes directeurs et Support		Total 2025 (1)		Total 2024 (1)		Variation	
	K €	%	K €	%	K €	%	K €	%	K €	%
Personnel permanent	113 301,2	54,5%	39 242,5	31,0%	152 543,7	45,6%	153 424,8	48,1%	(881,1)	-0,6%
Personnel temporaire	780,5	0,4%	978,8	0,8%	1 759,3	0,5%	1 759,3	0,6%		
Fonctionnaires mis à disposition	821,9	0,4%	323,5	0,3%	1 145,4	0,3%	1 145,4	0,4%		
Autres dépenses de personnel	652,8	0,3%	3 074,3	2,4%	3 727,1	1,1%	3 697,1	1,2%	30,0	0,8%
Réserve pour hausse de prix (2)			16 409,9	13,0%	16 409,9	4,9%	8 484,8	2,7%	7 925,1	93,4%
Total Personnel	115 556,4	55,6%	60 029,0	47,4%	175 585,4	52,5%	168 511,4	52,8%	7 074,0	4,2%
Secrétaire Générale/Secrétaire Général Adjoint/Secrétaire Générale de l'Assemblée Parlementaire	433,4	0,2%	622,8	0,5%	1 056,2	0,3%	1 056,2	0,3%		
Juges et Commissaire aux droits de l'homme	12 964,5	6,2%			12 964,5	3,9%	12 964,5	4,1%		
Missions (personnel/juges/commissaire)	1 958,7	0,9%	542,3	0,4%	2 501,0	0,7%	2 519,6	0,8%	(18,6)	-0,7%
Consultants et activités externalisées	2 203,7	1,1%	1 415,5	1,1%	3 619,2	1,1%	3 617,2	1,1%	2,0	0,1%
Frais de voyage/séjour/honoraires	11 251,7	5,4%	319,4	0,3%	11 571,1	3,5%	11 650,3	3,6%	(79,2)	-0,7%
Fonds de réception	171,0	0,1%	159,6	0,1%	330,6	0,1%	330,6	0,1%		
Interprétation (3)	5 483,6	2,6%	578,6	0,5%	6 062,2	1,8%	6 062,1	1,9%	0,1	0,0%
Traduction (3)	2 020,8	1,0%	2 331,4	1,8%	4 352,2	1,3%	4 350,6	1,4%	1,6	0,0%
Publications, documents et affranchissement (3)	1 435,7	0,7%	904,7	0,7%	2 340,4	0,7%	2 343,1	0,7%	(2,7)	-0,1%
Bâtiments, véhicules et équipements	283,6	0,1%	12 946,8	10,2%	13 230,4	4,0%	13 066,3	4,1%	164,1	1,3%
Technologies de l'information	2 002,5	1,0%	7 013,6	5,5%	9 016,1	2,7%	8 804,9	2,8%	211,2	2,4%
Services audiovisuels	453,4	0,2%	480,2	0,4%	933,6	0,3%	933,6	0,3%		
Subventions à des groupes politiques	852,3	0,4%			852,3	0,3%	852,3	0,3%		
Investissements (dotation)	1 307,8	0,6%	8 524,4	6,7%	9 832,2	2,9%	10 089,7	3,2%	(257,5)	-2,6%
Dotations (4)	4 497,2	2,2%	3 101,8	2,5%	7 599,0	2,3%	6 082,2	1,9%	1 516,8	24,9%
Réserve pour hausse de prix (2)			14 220,3	11,2%	14 220,3	4,3%	8 914,2	2,8%	5 306,1	59,5%
Économies à trouver			(1 700,0)	-1,3%	(1 700,0)	-0,5%	(1 700,0)	-0,5%		
Autres types de dépenses	1 229,7	0,6%	1 563,5	1,2%	2 793,2	0,8%	2 719,7	0,9%	73,5	2,7%
Programmes conjoints, plans d'action et actions prioritaires	26 569,4	12,8%	4 726,7	3,7%	31 296,1	9,4%	31 296,1	9,8%		
Total autres dépenses	75 119,0	36,1%	57 751,6	45,6%	132 870,6	39,7%	125 953,2	39,5%	6 917,4	5,5%
Total avant contribution au PRF	190 675,4		117 780,6		308 456,0		294 464,6		13 991,4	
Contribution au Fond de réserve pour les pensions	17 244,4	8,3%	8 771,6	6,9%	26 016,0	7,8%	24 778,1	7,8%	1 237,9	5,0%
TOTAL	207 919,8		126 552,2		334 472,0		319 242,7		15 229,3	

(1) Le pourcentage des dépenses est basé sur le budget total des dépenses.

(2) Un ajustement pour l'inflation de 33,0 M € a été gardé dans une réserve pour hausse de prix (16,4 M € Personnel, 14,2 M € autres dépenses et 2,4 M € pensions).

(3) Les crédits d'interprétation, de traduction, de documents et de publications incluent les frais de personnel. Le montant qui apparaît sous la rubrique Organes directeurs et support comprend une dotation de 1,9 M € au service de la Traduction, une dotation de 0,24 M € au service de la Prépresse et une dotation de 0,1 M € au budget de publications.

(4) Dotations comprennent les dotations vers les comptes spéciaux et autres budgets (Plan de départ anticipé 1,3 M €, panel des juges 0,04 M € et Centres Européens de Jeunesse 3,2 M €) ainsi que vers les organisations externes (y compris ERIAC 0,2 M € et les Écoles politiques 0,3 M €).

Annexe VI / Tableau 25 – Taux des honoraires et autres indemnités pour 2024

En €	2024 avant ajustement	2024 ajusté pour l'inflation ⁽¹⁾
Indemnités journalières		
Experts et autres personnes : Pour les représentants des États membres aux Comités d'experts ; les membres des organes directeurs du Centre européen de la jeunesse et du Fonds européen pour la jeunesse, du Comité du budget ; les experts consultants ; les boursiers des bourses coordonnées ; les bénéficiaires de l'assistance technique accordée dans le cadre de l'échange de personnel pénitentiaire	175	186
Journalistes invités à Strasbourg	123	131
Membres de l'Assemblée parlementaire et Délégués des Ministres, juges et juges ad hoc de la Cour européenne des droits de l'homme, membres du Panel consultatif et Commissaire aux droits de l'homme en mission officielle	269	286
Membres des organes du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe		
Réunions sauf pour les réunions de liaison hors Strasbourg	175	186
Réunions de liaison en dehors de Strasbourg	269	286
Membres du Comité européen des Droits sociaux, membres du Tribunal administratif, Commissaire à la protection des données, membres du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou des traitements inhumains ou dégradants, experts assistant le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou des traitements inhumains ou dégradants, membres du Comité d'experts de la Charte européenne sur les langues régionales ou minoritaires, membres de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, membres et membres additionnels du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, membres du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), membres du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), membres du groupe Accès à l'information de la Convention sur l'accès aux documents officiels		
Par jour de fonction	323	344
Pour les travaux à domicile (sauf pour les experts assistant le CPT)	147	157
Forfaits annuels des membres du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants		
Membres (y compris Président-e et Vice-président-e)	30 700	32 696
Honoraires		
Honoraires des juges ad hoc : au titre de chaque journée durant laquelle ils exercent leurs fonctions, les juges ad hoc reçoivent une indemnité d'un montant égal au 1/365 ^e du traitement annuel payable aux juges de la Cour en vertu de l'article 1, paragraphe 1, de l'Annexe II de la Résolution Res(2004)50 : Règles régissant les conditions de service des juges ad hoc		
Honoraires des experts assistant le Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants		
Visite d'une durée inférieure à une semaine (maximum)	2 572	2 739
Visite d'une durée inférieure à deux semaines (maximum)	5 144	5 478
Visites dont la durée est comprise entre une et deux semaines (maximum)	<i>pro rata</i>	<i>pro rata</i>
Indemnité kilométrique		
Experts et autres personnes voyageant à la charge du Conseil de l'Europe	0,25	0,27

(1) Comme les taux des honoraires et autres indemnités n'ont pas été augmentés depuis 2010, il est proposé que tous les taux soient augmentés en fonction de l'inflation sous réserve de l'approbation de la proposition de la Secrétaire Générale du projet de Programme et Budget 2024-2027.

Annexe VII – Personnel
Tableau des emplois par grandes entités administratives
Situation au 30 juin 2023

	HC	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	Total
Budget général	3	6	30	42	124	393	3	14	27	4	20	99	164	485	124	4	16	17	32	3	1 610
Cabinet de la Secrétaire Générale et du Secrétaire Général Adjoint	2		1	2	3							1	4	5							18
Secrétariat du Comité des Ministres		1		2	3	2						3	5	6							22
Secrétariat de l'Assemblée parlementaire	1		2	7	9	25						5	8	16	6						79
Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme		1	8	9	31	116	1	4	11		3	29	36	290	27	1		1	9	1	578
Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux		1	1	1	2	8						2	4	10	5						34
Bureau du Commissaire aux droits de l'homme			1		3	15							2	4	2						27
Direction de la Coordination des programmes			1	3	12	15						2	2	6	2						43
Direction générale I: Droits humains et État de droit		1	4	5	17	91					1	8	11	25	30						193
Direction générale II: Démocratie et dignité humaine		1	4	6	23	56					1	15	17	36	23		1	1	5	1	190
Direction générale de l'Administration		1	3	3	8	33	2	10	16	4	14	21	53	58	23	3	15	15	18	1	301
Protocole				1							1	2	2	2	1						9
Direction de la communication			1		3	9						4	14	16	3						50
Direction des affaires politiques et des relations extérieures			1	2	3	10						3	2	5	2						28
Direction du Programme et Budget			1		2	2						3		1							9
Direction du conseil juridique et du droit international public			1	1	2	5							2	2							13
Direction de l'audit interne, de l'évaluation et investigation			1		2	6						1	2	1							13
Tribunal administratif					1										1						2
Comité du personnel															1						1
Accords partiels			2	11	23	120		1	4		1	33	97	71	60		2		8	27	460
DGI - GRECO				1	1	6							1	1	2						12
DGI - Groupe Pompidou				1	1	1						1	1	1	1						7
DGI – Commission de Venise – Démocratie par le Droit			1	1	4	8						1	1	5	4						25
DGII – Risques majeurs (EUR-OPA)						1							1								2
DGII – Centre européen pour les langues vivantes (CELV)					1	2							2		2						7
DGII - Eurimages				1	1	10						2	2	4	4						24
DGII – Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe					1	1						1		1	1						5
DGII - Secrétariat de la Banque de développement				1	1	3							1	2							8
DGII - Sport (APES)					1	1						1	1	1	1						6
DGII – Mobilité des jeunes															1						1
DGII – Itinéraires culturels					1								1		1						3
Direction européenne de la qualité du médicament et des soins de santé			1	5	10	86		1	4		1	19	86	52	41		2		8	27	343
DPAER – Centre Nord-Sud (Lisbonne)												1			1						2
Observatoire Audiovisuel Européen				1	1	1						7		3	2						15
Total	3	6	32	53	147	513	3	15	31	4	21	132	261	556	184	4	18	17	40	30	2 070

Annexe VII - Personnel (suite)
Emplois financés par des ressources extrabudgétaires
Situation au 30 juin 2023

	A5	A4	A2/3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C5	C4	C3	Total
Budget général	1	7	119	1	4	78	36	68	65	1	2	7	389
Secrétariat de l'Assemblée parlementaire			1					1					2
Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme			32	1		1	1	12					47
Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux			1			2		3	1				7
Direction de la coordination des programmes	1		17		2	10	7	13	3				53
Direction générale I: Droits humains et État de droit		6	51			26	1	11	22				117
Direction générale II: Démocratie et dignité humaine			14			37	5	17	29				102
Direction générale de l'Administration			2		2	2	21	7	10	1	2	7	54
Direction du Programme et Budget							1						1
Direction du conseil juridique et du droit international public								3					3
Direction de l'audit interne, de l'évaluation et investigation		1	1					1					3
Accords partiels		1	35			6	3	4	12				61
DGI – Groupe Pompidou						1							1
DGI – Commission de Venise – Démocratie par le Droit			6			2		1	3				12
DGII – Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe								1					1
DGII - Eurimages			1										1
Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé		1	28			2	3	2	9				45
DPAER- Centre Nord-Sud (Lisbonne)						1							1
Total	1	8	154	1	4	84	39	72	77	1	2	7	450

Annexe VII - Personnel (suite)

Changements dans les emplois financés par des ressources budgétaires

Créations sur la base de la proposition de la Secrétaire Générale : CRZ +

	HC	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	Total
Budget général				3	2	30				2		1	5	9	5						57
Greffe de la Cour européenne des droits de l'Homme				3	2	15				2			4	8							34
Bureau de la Commissaire aux Droits de l'Homme						3															3
Direction générale I : Droits de l'Homme et État de droit						8						1	1	3							13
Direction générale II : Démocratie et dignité humaine						4					1			2							7
Accords Partiels				1	2	29						1	4	8	1				1		47
DGI - Commission de Venise - Démocratie par le Droit						2									1						3
Registre des dommages				1	2	27						1	4	8					1		44
Total				4	4	59				2		2	9	17	6				1		104

Créations CRZ+

Cour : 34 emplois (20A 2L 12B)

Commissaire aux droits de l'homme : 3 emplois (3A)

DGI - Exécution des arrêts : 11 emplois (7A 4B)

DGI - Droit pénal - Terrorisme : 2 emplois (1A 1B)

DGII - Protection de l'environnement et droits humains : 4 emplois (2A 2B)

DGII - Gouvernance et dialogue démocratiques : 3 emplois (2A 1B)

Commission de Venise : 3 emplois (2A 1B)

Registre des dommages : 44 emplois (30A 13B 1C) (estimation préliminaire)

Redéploiements dans le cadre de l'enveloppe budgétaire existante, participations forfaitaires, financement assuré par le « Flex Fund » et autres sources

	HC	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	Total
Budget général				-1	-1	9		-1	-1		-1	1	3	1	6		1		5		21
Direction générale I : Droits de l'Homme et État de droit						2						1	-1	1	2						5
Direction générale II : Démocratie et dignité humaine					-1	3						1			2						5
Direction générale de l'Administration						2		-1	-1				2		2		1		5		10
Direction du Programme et Budget						1															1
Protocole						1					-1		1								1
Direction de la communication												-1	1								
Direction des affaires politiques et des relations extérieures				-1																	-1
Accords Partiels				2	3	20						8	10	8							51
Direction Européenne de la Qualité du Médicament et des Soins de Santé				2	3	20						8	10	8							51
Total				1	2	29		-1	-1		-1	9	13	9	6		1		5		72

Redéploiement des ressources

DGI - Liberté d'expression (Tromsø) : 1 emploi (1B)

DGII - Anti-discrimination, diversité et inclusion : 3 emplois (1A 2B)

Protocole : 1 emploi (1B)

Participations forfaitaires

DGA - 11 emplois (1A 4B 6C)

Rationalisation des structures

DGII - Élections : 2 emplois (-1A -1B)

DGA - Traduction : 2 emplois (-2L)

DPAER : 1 emploi (-1A)

Créations financées par des contributions d'États non-membres (UE, Résolution (2022)6)

DGII - Violence à l'égard des femmes : 2 emplois (1A 1B)

Financement assuré par le « Flex Fund »

DGI - Liberté d'expression/sécurité des journalistes : 2 emplois (1A 1B)

DGI - Droit pénal - Terrorisme (PC-RAC) : 2 emplois (1A 1B)

DGII - Perspective jeunesse : 2 emplois (1A 1B)

DGA - RBM Stratégie : 1 emploi (1A)

DPB - RBM Stratégie : 1 emploi (1A)

Augmentation de recettes de vente

EDQM : 51 emplois (25A 26B)

Annexe VII - Personnel (suite) Création d'emplois 2024-2025

BUDGET GÉNÉRAL

BUDGET ORDINAIRE

Cour européenne des droits de l'homme

2024 : 34 emplois

Chef-fe de service - 3 A5
Chef-fe de division - 2 A4
Juristes - 15 A1/2/3
Traducteur-riche - 2 L2
Assistants chargés du traitement des requêtes - 7 B3
Assistant de section - 1 B4
Chef d'équipe des relecteurs de langue française - 1 B4
Programmeurs informatiques - 2 B4
Assistant-e administratif-ve - 1 B3

Objectif : Les emplois supplémentaires permettront de traiter plus rapidement les affaires d'impact et de réduire la durée moyenne des procédures, de traiter efficacement les requêtes interétatiques et les affaires individuelles qui en découlent, d'éviter que l'arriéré n'entraîne des procédures plus longues, de répondre en temps utile et de manière efficace aux litiges de masse provoqués par des événements particuliers survenus dans certains États membres. Ils assureront également le bon fonctionnement de la Cour en renforçant la structure de gestion. De plus amples détails sont présentés dans le document DD(2023)194.

Financement : contributions supplémentaires des États membres

Garantir les droits humains et les libertés fondamentales

Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

2024 : 3 emplois

Avocats - 1 A1/2/3
Assistant-e administratif-ve principal-e - 1 B4
Assistant-e administratif-ve - 1 B3

2025 : 8 emplois

Juristes - 6 A1/2/3
Assistant-e administratif-ve - 2 B2

Objectif : les emplois supplémentaires permettront de faire face à l'augmentation significative du nombre d'arrêts transmis par la Cour (une augmentation de 48 % depuis 2020) ainsi que de maintenir et de renforcer les contacts bilatéraux avec les autorités nationales et l'assistance à ces dernières par le biais de missions in situ, de réunions d'experts ou de visites d'étude au département de l'exécution (DEJ), ainsi que le travail d'information et de communication nécessaire. De plus amples détails sont présentés dans le document DD(2023)194.

Financement : contributions supplémentaires des États membres

Commissaire aux droits de l'homme

2024 : 3 emplois

Conseiller-e en droits de l'homme - 3 A1/2/3

Objectif : Les emplois supplémentaires permettront d'accroître la capacité du Bureau de la Commissaire aux droits de l'homme à répondre rapidement aux développements en matière de droits humains qui requièrent une attention, y compris les situations qui se détériorent rapidement ; de renforcer son travail avec les structures nationales des droits humains, les défenseurs des droits de l'homme et la société civile et de leur assurer un environnement favorable dans les États membres ; et de renforcer le rôle de la Commissaire dans la garantie d'une meilleure mise en œuvre des arrêts de la Cour, y compris par une utilisation plus étendue du pouvoir de l'institution de faire des soumissions au Comité des Ministres dans son rôle de surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour. Pour plus de détails, voir DD(2023)194 .

Financement : contributions supplémentaires des États membres

Faires progresser la justice sociale, la santé et un environnement durable

Protection de l'environnement et droits humains

2024 : 4 emplois

Administrateur-riche - 2 A1/2/3

Assistant-e administratif-ve) principal - 1 B5

Assistant-e administratif-ve - 1B2

Objectif : Les emplois supplémentaires permettront d'assurer la durabilité du financement de la Convention de Berne, qui est actuellement principalement financée par des ressources extrabudgétaires. Ils permettront également de coordonner le processus de Reykjavik et, éventuellement, un nouveau comité intergouvernemental sur l'environnement et les droits de l'homme, s'il est décidé d'en créer un.

Financement : contributions supplémentaires des États membres

Agir pour l'égalité, la diversité et le respect

Égalité de genre - Violence à l'égard des femmes et violence domestique - Traite des êtres humains

2024 : 2 emplois

Administrateur-riche - 1 A1/2/3

Assistant-e administratif-ve - 1 B2

Objectif : Les emplois supplémentaires permettront d'absorber une partie de la charge de travail accrue découlant de l'adhésion de l'UE à la Convention d'Istanbul, y compris la préparation et la conduite de l'évaluation par le GREVIO de la mise en œuvre de la Convention en ce qui concerne les institutions et l'administration publique de l'UE, ainsi que l'évaluation du GREVIO en ce qui concerne les lois et politiques de l'UE visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, qui sont mises en œuvre et appliquées par les États membres de l'UE (21 d'entre eux sont Parties à la Convention d'Istanbul). Ils contribueront également aux activités de coopération, telles que l'organisation de tables rondes pour discuter du suivi des recommandations et conclusions du Comité des Parties et des activités de visibilité axées sur la Convention d'Istanbul et les résultats du travail de suivi du GREVIO.

Financement : contribution de l'UE conformément à la résolution (2022)6

Antidiscrimination, diversité et inclusion - Roms et gens du voyage - Minorités nationales, langues régionales ou minoritaires - LGBTI - Migrants

2024 : 3 emplois

Administrateur-riche - 1 A1/2/3

Assistant-e administratif-ve principal-e (co-secrétaire d'un organe intergouvernemental) - 1 B5

Assistant-e administratif-ve - 1 B3

Objet : il est proposé de transférer le financement actuel du personnel travaillant sur l'inclusion dans la société et l'égalité d'accès aux droits des personnes LGBTI (1 A1/2/3, 1 B5 et B3) des projets de coopération volontaire au budget ordinaire. L'administrateur-riche sera chargé-e de conseiller sur la législation, les politiques et autres mesures visant à faire progresser les droits des personnes LGBTI en Europe, de suivre et de rendre compte des développements juridiques et politiques liés à la SOGIESC dans les États membres, de contribuer à la préparation des résultats intergouvernementaux et à la préparation et à la mise en œuvre des activités de coopération, d'effectuer des recherches sur les questions liées à la SOGIESC et de préparer et d'examiner les contributions écrites. L'assistant-e administratif-ve principal-e sera chargé-e de coordonner et de suivre les travaux du comité intergouvernemental, notamment en fournissant des services de secrétariat et en assistant les présidents et les membres. L'assistant-e administratif-ve apportera son soutien aux aspects administratifs et financiers du travail intergouvernemental.

Financement : Redéploiements dans le cadre de l'enveloppe budgétaire de base

Veiller à la sûreté, la sécurité et l'intégrité de la société et des personnes

Droit pénal - Terrorisme

2024 : 2 emplois

Secrétaire de la structure intergouvernementale - 1 A1/2/3
Assistant-e administratif-ve - 1 B2

Objet : Les emplois supplémentaires permettront d'assurer le secrétariat de la structure intergouvernementale proposée sur le trafic de migrants (1 A1/2/3 et 1 B2) chargée de rédiger un instrument juridique sur la lutte contre le trafic de migrants.

Financement : contributions supplémentaires des États membres

2024 : 2 emplois

Secrétaire de la structure intergouvernementale - 1 A1/2/3
Assistant-e administratif-ve - 1 B2

Objet : Les emplois supplémentaires permettront d'assurer le secrétariat du Comité d'experts sur le recouvrement des avoirs criminels (1 A1/2/3 et 1 B2) chargé de rédiger un protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198).

Financement : Flex Fund (revenus d'intérêts plus élevés)

Ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes

Liberté d'expression et d'information - Sécurité des journalistes

2024 : 3 emplois

Conseiller-e politique - 1 A1/2/3
Assistant-e administratif-ve - 1 B2

Objectif : Les emplois supplémentaires (conseiller politique et assistant administratif) permettront de mettre en œuvre la campagne pour la sécurité des journalistes en encourageant les gouvernements à adopter des plans d'action nationaux et à mettre en place des mécanismes de protection efficaces.

Financement : Flex Fund (revenus d'intérêts plus élevés)

Juriste junior - 1 B3

Objet : la création d'un poste B3 pour aider le secrétaire exécutif de la convention de Tromsø est également proposée, car le mécanisme de suivi de la convention de Tromsø ne dispose pas, jusqu'à présent, d'un secrétariat spécifique. Le juriste junior aidera le secrétaire exécutif de la convention de Tromsø et les membres du Groupe Access à l'Information à préparer les projets de rapports de suivi et tous les autres documents de travail de l'Access Info Group et du comité des parties, ainsi qu'à assurer le secrétariat du mécanisme de suivi.

Financement : Redéploiements dans le cadre de l'enveloppe budgétaire de base

Gouvernance démocratique et dialogue - Société civile

2024 : 3 emplois

Conseiller-e politique - 2 A1/2/3
Assistant-e administratif-ve - 1 B2

Objet : Les emplois supplémentaires permettront de soutenir la mise en œuvre des principes de Reykjavik pour la démocratie en facilitant l'accès des organisations de la société civile aux travaux du Conseil de l'Europe, en assurant le suivi de toute proposition émanant de ces organisations, le cas échéant, et en assurant le suivi de la feuille de route du Secrétaire général sur l'engagement du Conseil de l'Europe auprès de la société civile (à élaborer et à publier).

Financement : contributions supplémentaires des États membres

Jeunesse

2024 : 2 emplois

Conseiller-e politique - 1 A1/2/3

Assistant-e administratif-ve - 1 B2

Objectif : Les emplois supplémentaires permettront d'intégrer une perspective de la jeunesse dans le travail des organes intergouvernementaux et d'autres délibérations du Conseil de l'Europe en développant des lignes directrices et des outils pour soutenir et renforcer la participation des jeunes dans le travail de l'Organisation. Des sessions de formation pour les secrétaires et les membres des comités directeurs sur la manière d'intégrer une perspective de jeunesse dans leur travail seront développées avec le soutien d'un groupe d'experts de la jeunesse et de membres du Conseil consultatif sur la jeunesse, à mettre en place et à former. En outre, les deux emplois soutiendront la mise en œuvre des propositions spécifiques sur l'intégration d'une perspective de la jeunesse qui seront adoptées par le Conseil mixte sur la jeunesse en octobre 2023.

Financement : Flex Fund (revenus d'intérêts plus élevés)

Soutenir une organisation efficiente, efficace et visible

Services communs

2024 : 1 emploi

Chef-fe de projet / conseiller RBM - 1 A1/2/3

Objectif : Le poste supplémentaire permettra de coordonner la stratégie de gestion axée sur les résultats 2023-2027 et de veiller à ce que les mesures prévues soient mises en œuvre, en créant les synergies nécessaires entre les différentes entités concernées et en élaborant les lignes directrices et les outils envisagés dans la stratégie. En particulier, le conseiller en gestion axée sur les résultats permettra d'accroître la sensibilisation et les connaissances en matière de gestion axée sur les résultats en mettant à jour le guide pratique de la gestion axée sur les résultats et le guide pratique de la planification stratégique et en améliorant l'intranet de la gestion axée sur les résultats. Le conseiller permettra également d'optimiser l'apprentissage et la prise de décision fondés sur des données probantes en développant une formation sur les indicateurs, avec un accent particulier sur la collecte de données. Des ateliers seront organisés avec le personnel ayant des intérêts communs (tels que les secrétaires des structures intergouvernementales, les secrétaires des organes de suivi, les secrétaires des accords partiels et les coordinateurs de programmes) afin de partager les meilleures pratiques et d'harmoniser les procédures pour une plus grande efficacité.

Financement : Flex Fund (revenus d'intérêts plus élevés)

Administration générale

2024 : 1 emploi

Conseiller-e en ressources humaines - 1 A1/2/3

Objectif : L'emploi supplémentaire soutiendra la mise en œuvre de la stratégie de gestion axée sur les résultats 2023-2027 et des différentes mesures prévues en matière de ressources humaines. En particulier, le conseiller en ressources humaines développera, au sein de l'unité "Apprentissage et solutions" et en collaboration avec le conseiller en gestion axée sur les résultats, le parcours de formation à la gestion axée sur les résultats ouvert à l'ensemble du personnel et prendra des initiatives pour encourager un retour d'information collectif systématique et un retour d'information régulier au sein des équipes. Des sessions de formation sur le programme de co-développement seront proposées. Un programme d'échange avec d'autres organisations sera développé.

Financement : Flex Fund (revenus d'intérêts plus élevés)

2024 : 11 emplois

Assistant-e de soutien à la communication - 1 B2

Acheteur - 1 B4

Assistant-e section paiements - 1 B4

Responsable de l'audiovisuel - 1 C5

Technicien-ne audiovisuel - 5 C3

Conseiller-e en ressources humaines - 1 A2/3

Assistant-e de soutien au recrutement - 1 B2

Objectif : Ces emplois supplémentaires permettront de renforcer la communication interne sur les questions administratives pour l'ensemble du personnel du Conseil de l'Europe. Ils viseront également à accroître l'utilisation des règles et pratiques en matière de marchés publics afin d'introduire la notion de performance, en plus des exigences légales. Ils permettront d'accélérer l'optimisation et la révision des processus et outils d'achat et de faire face à l'augmentation des remboursements des missions/experts et des paiements aux fournisseurs, ainsi que des rapports comptables et financiers. Ces emplois supplémentaires permettront également de renforcer le soutien technique aux salles et services numériques de plus en plus complexes. La division du recrutement sera renforcée pour faire face à la surcharge de travail causée par la mise en œuvre de la politique du personnel et l'augmentation des procédures de recrutement (internes et externes).

Financement : Contributions forfaitaires provenant d'accords partiels

Accords partiels

Démocratie par le droit - Commission de Venise

2024 : 3 emplois

Conseiller-e juridique - 2 A1/2/3
Assistant-e administratif-ve - 1B2

Objectif : Le poste supplémentaire permettra à la Commission de Venise de continuer à fournir en temps voulu des résultats de haute qualité dans tous ses domaines d'expertise et dans ses différents types d'activités ; il permettra également à la Commission de développer des activités basées en particulier sur sa liste de contrôle de l'État de droit et de se concentrer sur l'évaluation, le renforcement et l'accroissement de la visibilité du suivi de ses recommandations.

Financement : contributions supplémentaires des États membres

Qualité du médicament et des soins de santé - Direction européenne de la qualité du médicament & et des soins de santé (EDQM)

Services opérationnels : Services de la Pharmacopée Européenne (EPD), du Laboratoire (DLab), de la Certification des Substances (DECP), de la Chaîne logistique (SCD) et des Comités intergouvernementaux et réseaux (ICND)

2024 : 14 emplois

Chef-fe de la Division Réception, Distribution et Données, SCD – 1 A4
Chef-fe de la Planification et du Reporting, DCEP – 1 A2/3
Responsables de programmes scientifiques, EPD, DLab, DCEP et ICND – 7 A1/2/3
Technicien-ne principal-e de laboratoire, DLab – 1 B5
Assistant-es scientifiques, Division Fabrication, SCD – 2 B4
Assistant-e scientifique ER et échantillons, Section management de la qualité, MSD – 1 B4
Assistant-e administratif-ve d'appui, Section Suivi pharmaceutique et protection des consommateurs, ICND – 1 B3

2025 : 18 emplois

Chef-fe de la Division Évaluation, DCEP – 1 A4
Chef-fe de la Section Stockage et données, Division Réception, Distribution et Données, SCD – 1 A1/2/3
Responsables de programmes scientifiques, EPD, DLab, DCEP et ICND – 8 A1/2/3
Technicien-ne principal-e de laboratoire, DLab – 1 B5
Relecteur-trice/réviser-se scientifique, Division Services linguistiques et Relecture scientifique, EPD – 1 B4
Technicien-nes de laboratoire et de production confirmé-es, DLab et SCD – 3 B4
Assistant-e scientifique junior, DCEP – 1 B3
Assistant-e administratif-ve d'appui, EPD et DCEP – 2 B3

Objectif : les emplois supplémentaires viendront consolider et renforcer les compétences scientifiques, techniques et d'appui de l'EDQM en matière de normes juridiquement contraignantes de la Pharmacopée Européenne régissant la qualité des médicaments et de leurs composants, y compris les étalons de référence. Ils permettront également à l'EDQM d'augmenter sa capacité à faire face au nombre sans cesse croissant de demandes de certificats de conformité aux monographies de la Pharmacopée Européenne (CEP), de révision des CEP existants et d'inspections. Ils viendront, en outre, raffermir le soutien apporté aux comités intergouvernementaux en ce qui concerne les produits pharmaceutiques et la santé des consommateurs et consommatrices. Par ailleurs, un certain nombre d'emplois de management permettront d'accompagner la croissance de l'EDQM, tout en travaillant efficacement et en adaptant le périmètre des responsabilités des managers.

Financement : recettes supplémentaires provenant des ventes de l'EDQM

Services support : Service Infrastructure (INFD), Service Ressources (RES), Division Communication et événementiel (CED) et Division Appui managérial (MSD)

2024 : 12 emplois

Chef-fes des Services Infrastructure et Ressources, Direction – 2 A5
Chef-fe de la Division Appui managérial, MSD – 1 A4
Architecte d'entreprise, Division IT, INFD – 1 A1/2/3
Responsable Programme et performances stratégiques, MSD – 1 A1/2/3
Assistant-e scientifique principal-e, Section management de la qualité, MSD – 1 B5
Team Leader Finances, Division Finances, RES – 1 B5
Développeur-se de systèmes IT, Division IT, INFD – 1 B5
Assistant-s Communication, Division Communication et événementiel – 2 B4
Assistant-e administratif-ve d'appui, Section Publications, INFD – 1 B3
Assistant-e d'appui, Division Finances, RES – 1 B3

2025 : 7 emplois

Responsable Stratégie et développement organisationnel, MSD – 1 A1/2/3
Assistant-e administratif-ve principal-e – Implication des parties intéressées, Division Communication et événementiel – 1 B5
Team Leader Finances, Division Finances, RES – 1 B5
Assistant-e administratif-ve principal-e, Section Ressources humaines, RES – 1 B5
Assistant-e administratif-ve RH, Section Ressources humaines, RES – 1 B4
Assistant-es administratif-ves d'appui, INFD et RES – 2 B3

Objet : l'EDQM connaît une croissance soutenue, qui devrait se poursuivre sur la période 2024-2027. Par conséquent, l'EDQM doit faire en sorte que sa structure soit plus efficace et mieux adaptée aux besoins à l'avenir, notamment grâce à la création d'un Service Ressources qui sera chargé des finances, des achats, des ressources humaines et de la gestion du changement, ainsi que d'un Service Infrastructure qui sera chargé de l'informatique, des publications, de la gestion du cycle de vie de l'information et des services généraux bâtiment. En outre, une Division Appui managérial, directement placée sous l'autorité de la directrice, se concentrera sur le suivi de la stratégie opérationnelle à long terme de l'EDQM, la co-orientation des projets stratégiques, le management du risque et de la continuité des activités, le management de la qualité, ainsi que la gestion et l'amélioration des performances. En vue de gagner en efficacité et en efficience, tout en répondant aux problèmes structurels actuels, l'EDQM devra recruter des agentes et agents en finances, en informatique, en management de la qualité et en ressources humaines pour aider l'EDQM à progresser et à atteindre ses objectifs.

Financement : recettes supplémentaires provenant des ventes de l'EDQM

Annexe VII – Personnel (suite)

Tableau 26 – Emplois par grandes entités administratives au 1^{er} janvier 2024

	HC	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	Total
Budget général	3	6	30	44	125	426	3	13	26	6	19	101	172	495	133	4	17	17	37	3	1 680
Cabinet de la Secrétaire Générale et du Secrétaire Général Adjoint	2		1	2	3							1	4	5							18
Secrétariat du Comité des Ministres		1		2	3	2						3	5	6							22
Secrétariat de l'Assemblée parlementaire	1		2	7	9	25						5	8	16	6						79
Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme		1	8	12	33	131	1	4	11	2	3	29	40	298	27	1		1	9	1	612
Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux		1	1	1	2	8						2	4	10	5						34
Bureau du Commissaire aux droits de l'homme			1		3	18							2	4	2						30
Direction de la Coordination des programmes			1	3	12	15						2	2	6	2						43
Direction générale I: Droits humains et État de droit		1	4	5	17	95					1	9	11	27	33						203
Direction générale II: Démocratie et dignité humaine		1	4	6	22	63					1	17	17	36	27		1	1	5	1	202
Direction générale de l'Administration		1	3	3	8	35	2	9	15	4	14	21	55	58	25	3	16	15	23	1	311
Protocole				1		1						2	3	2	1						10
Direction de la communication			1		3	9						3	15	16	3						50
Direction des affaires politiques et des relations extérieures			1	1	3	10						3	2	5	2						27
Direction du Programme et Budget			1		2	3						3		1							10
Direction du conseil juridique et du droit international public			1	1	2	5							2	2							13
Direction de l'audit interne, de l'évaluation et investigation			1		2	6						1	2	1							13
Tribunal administratif					1										1						2
Comité du personnel															1						1
Accords partiels			2	13	26	158		1	4		1	31	106	79	59		2		9	27	533
DGI - GRECO				1	1	6							1	1	2						12
DGI - Groupe Pompidou				1	1	1						1	1	1	1						7
DGI – Commission de Venise – Démocratie par le Droit			1	1	4	10						1	1	5	5						28
DGII – Risques majeurs (EUR-OPA)						1							1								2
DGII – Centre européen pour les langues vivantes (CELV)					1	2							2		2						7
DGII - Eurimages				1	1	10						2	2	4	4						24
DGII – Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe					1	1						1		1	1						5
DGII - Secrétariat de la Banque de développement				1	1	3							1	2							8
DGII - Sport (APES)				1	1							1	1	1	1						6
DGII – Mobilité des jeunes														1							1
DGII – Itinéraires culturels					1								1		1						3
Direction européenne de la qualité du médicament et des soins de santé			1	7	12	96		1	4		1	23	91	55	41		2		8	27	369
DPAER – Centre Nord-Sud (Lisbonne)												1			1						2
Registre des dommages				1	2	27						1	4	8					1		44
Observatoire Audiovisuel Européen				1	1	1						7		3	2						15
Total emplois financés par les ressources budgétaires	3	6	32	57	151	584	3	14	30	6	20	132	278	574	192	4	19	17	46	30	2 213

Estimation des emplois financés par des ressources extrabudgétaires et dimension de coopération (CRZ+)

Activités de coopération financées par le BO (CRZ+)	199
Activités de programme assurées (dont plans d'action par pays, plans d'action thématiques et cadres de coopération et autres projets)	433
Activités de programme non-assurées (dont plans d'action par pays, plans d'action thématiques et cadres de coopération et autres projets)	462
Autres comptes spéciaux (dont budgets d'investissements et compte spécial soutien administratif)	159
Total emplois financés par les ressources extrabudgétaires et activités de coopération (CRZ+)	1 252

Les dépenses totales de personnel liées aux ressources extrabudgétaires et activités de coopération sont estimées à 63,3 M€ (environ 40 % des montants budgétés)

Annexe VII – Personnel (suite)

Tableau 27 – Emplois par grandes entités administratives au 1^{er} janvier 2025

	HC	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	Total
Budget général	3	6	30	44	125	432	3	13	26	6	19	101	172	495	135	4	17	17	37	3	1 688
Cabinet de la Secrétaire Générale et du Secrétaire Général Adjoint	2		1	2	3							1	4	5							18
Secrétariat du Comité des Ministres		1		2	3	2						3	5	6							22
Secrétariat de l'Assemblée parlementaire	1		2	7	9	25						5	8	16	6						79
Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme		1	8	12	33	131	1	4	11	2	3	29	40	298	27	1		1	9	1	612
Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux		1	1	1	2	8						2	4	10	5						34
Bureau du Commissaire aux droits de l'homme			1		3	18							2	4	2						30
Direction de la Coordination des programmes			1	3	12	15						2	2	6	2						43
Direction générale I: Droits humains et État de droit	1	4	5	17	101						1	9	11	27	35						211
Direction générale II: Démocratie et dignité humaine	1	4	6	22	63						1	17	17	36	27		1	1	5	1	202
Direction générale de l'Administration	1	3	3	8	35	2	9	15	4	14	21	55	58	25	3	16	15	23	1		311
Protocole			1		1							2	3	2	1						10
Direction de la communication		1		3	9							3	15	16	3						50
Direction des affaires politiques et des relations extérieures		1	1	3	10							3	2	5	2						27
Direction du Programme et Budget		1		2	3							3		1							10
Direction du conseil juridique et du droit international public		1	1	2	5								2	2							13
Direction de l'audit interne, de l'évaluation et investigation		1		2	6							1	2	1							13
Tribunal administratif				1										1							2
Comité du personnel														1							1
Accords partiels			2	13	27	168		1	4		1	35	111	84	59		2		9	27	558
DGI - GRECO				1	1	6							1	1	2						12
DGI - Groupe Pompidou				1	1	1						1	1	1	1						7
DGI – Commission de Venise – Démocratie par le Droit			1	1	4	10						1	1	5	5						28
DGII – Risques majeurs (EUR-OPA)					1								1								2
DGII – Centre européen pour les langues vivantes (CELV)				1	2								2		2						7
DGII - Eurimages			1	1	10							2	2	4	4						24
DGII – Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe				1	1							1		1	1						5
DGII - Secrétariat de la Banque de développement			1	1	3								1	2							8
DGII - Sport (APES)				1	1							1	1	1	1						6
DGII – Mobilité des jeunes														1							1
DGII – Itinéraires culturels				1									1		1						3
Direction européenne de la qualité du médicament et des soins de santé												1			1						2
DPAER – Centre Nord-Sud (Lisbonne)			1	7	13	106		1	4		1	27	96	60	41		2		8	27	394
Registre des dommages				1	2	27						1	4	8					1		44
Observatoire Audiovisuel Européen				1	1	1						7		3	2						15
Total emplois financés par les ressources budgétaires	3	6	32	57	152	600	3	14	30	6	20	136	283	579	194	4	19	17	46	30	2 246

Estimation des emplois financés par des ressources extrabudgétaires et dimension de coopération (CRZ+)

Activités de coopération financées par le BO (CRZ+)	199
Activités de programme assurées (dont plans d'action par pays, plans d'action thématiques et cadres de coopération et autres projets)	250
Activités de programme non-assurées (dont plans d'action par pays, plans d'action thématiques et cadres de coopération et autres projets)	586
Autres comptes spéciaux (dont budgets d'investissements et compte spécial soutien administratif)	156
Total emplois financés par les ressources extrabudgétaires et activités de coopération (CRZ+)	1 191

Les dépenses totales de personnel liées aux ressources extrabudgétaires et activités de coopération sont estimées à 60,3 M€ (environ 40 % des montants budgétés)

Annexe IX – Personnel (suite)

Répartition géographique des emplois de la catégorie A

[Cf. Directive adoptée par le Comité des Ministres le 20 janvier 1978 – 281^e réunion des Délégués des Ministres]

Situation au 30 juin 2023 sur la base des emplois prévus au projet de Programme et Budget 2024-2027

États membres	Situation de fait Cumul du nombre de points correspondant aux emplois occupés	Nombre de points attribués	Nombre de points entre lesquels se situe la fourchette comprise entre + 10 % et - 10 % ou entre + 3 et - 3 points de son quota	
			plafond	plancher
Albanie	23,0	8,0	11	5
Andorre	2,5	8,0	11	5
Arménie	25,0	8,0	11	5
Autriche	17,5	47,5	52	43
Azerbaïdjan	11,5	10,0	13	7
Belgique	56,0	57,0	63	51
Bosnie-Herzégovine	19,0	8,0	11	5
Bulgarie	55,5	10,5	14	8
Chypre	2,5	8,0	11	5
Croatie	30,0	8,0	11	5
République tchèque	16,5	29,5	33	27
Danemark	14,0	37,0	41	33
Estonie	10,0	8,0	11	5
Finlande	28,0	29,0	32	26
France	534,5	290,0	319	261
Georgie	22,0	8,0	11	5
Allemagne	218,0	290,0	319	261
Grèce	43,0	25,5	29	23
Hongrie	26,0	20,5	24	18
Islande	4,0	8,0	11	5
Irlande	60,0	41,0	45	37
Italie	187,5	290,0	319	261
Lettonie	7,5	8,0	11	5
Liechtenstein	0,0	8,0	11	5
Lituanie	15,0	8,0	11	5
Luxembourg	5,0	8,0	11	5
Malte	5,0	8,0	11	5
République de Moldova	31,5	8,0	11	5
Monaco	0,0	8,0	11	5
Monténégro	7,5	8,0	11	5
Pays-Bas	29,0	96,5	106	87
Macédoine du Nord	15,5	8,0	11	5
Norvège	15,0	41,0	45	37
Pologne	66,0	78,0	86	70
Portugal	25,0	28,0	31	25
Roumanie	93,0	34,5	38	31
Saint-Marin	0,0	8,0	11	5
Serbie	25,5	9,0	12	6
République slovaque	11,0	13,0	16	10
Slovénie	13,5	8,0	11	5
Espagne	91,5	156,5	172	141
Suède	22,0	57,0	63	51
Suisse	35,0	74,0	81	67
Türkiye	107,5	119,0	131	107
Ukraine	57,0	39,0	43	35
Royaume-Uni	140,0	290,0	319	261
T O T A L	2 224,0	2 373,0		

État non-membre				
Fédération de Russie*	19,0	0,0		

*La Fédération de Russie était un État membre du Conseil de l'Europe jusqu'au 16 mars 2022. À la suite son exclusion à cette date, la Secrétaire Générale a exposé les conséquences de la cessation de la qualité de membre de la Fédération de Russie concernant le personnel de nationalité russe (cf. documents CM(2022)70 et SG/Inf(2022)17).

Le tableau ci-dessus représente la répartition géographique du personnel parmi les 46 États membres à la date du 30 juin 2023. Le nombre théorique de points correspondant aux emplois occupés par des agent-es ne possédant que la nationalité russe est indiqué sur une ligne séparée sous le tableau de répartition géographique, à titre d'information. Quant aux agent-es ayant la nationalité d'un État membre et d'un autre État, le nombre de points correspondant a été réparti en fonction de leur nationalité de l'État membre.

Annexe VII – Personnel (suite)

Répartition géographique des emplois de la catégorie A

Tableau synoptique de l'évolution au cours des dix dernières années

(Cf. Directive adoptée par le Comité des Ministres le 20 janvier 1978 – 281^e réunion des Délégués des Ministres)

ÉTATS MEMBRES*	2014 (1)	2015 (1)	2016 (2)	2017 (2)	2018 (2)	2019 (2)	2020 (2)	2021 (2)	2022 (2)	2023 (2)
Albanie	15,5	8,0	20,5	8,0	23,0	8,0	18,0	8,0	22,0	8,0
Andorre	2,5	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0	2,5	8,0	2,5	8,0
Arménie	7,5	8,0	16,5	8,0	19,0	8,0	24,0	8,0	19,0	8,0
Autriche	39,0	34,5	41,5	40,0	41,5	43,0	39,0	43,5	38,5	45,0
Azerbaïdjan	7,5	8,0	12,5	10,0	12,5	11,0	13,5	10,0	7,5	9,0
Belgique	48,5	42,5	54,5	49,0	57,0	53,0	53,0	53,0	50,5	54,5
Bosnie-Herzégovine	10,0	8,0	12,5	8,0	15,0	8,0	15,0	8,0	17,5	8,0
Bulgarie	37,0	8,0	38,5	8,0	51,0	8,5	51,0	9,0	49,5	9,0
Croatie	2,5	8,0	18,0	8,0	16,5	8,0	19,0	8,0	27,5	8,0
Chypre	16,5	8,0	2,5	8,0	2,5	8,0	2,5	8,0	2,5	8,0
République tchèque	19,0	20,0	19,0	23,0	19,0	24,0	14,0	24,5	16,5	25,5
Danemark	32,5	27,5	32,5	31,0	20,5	33,5	20,5	34,0	20,5	34,5
Estonie	7,5	8,0	7,5	8,0	10,0	8,0	10,0	10,0	10,0	8,0
Finlande	19,0	21,5	24,0	25,0	26,5	27,0	26,5	27,0	26,5	27,0
France	320,5	200,5	317,5	247,0	426,0	270,5	418,5	270,0	404,5	269,0
Georgie	10,0	8,0	15,0	8,0	15,0	8,0	15,0	8,0	17,5	8,0
Allemagne	201,0	200,5	202,0	247,0	259,0	270,5	248,5	270,0	228,5	269,0
Grèce	41,5	28,5	41,5	28,0	45,5	26,5	45,0	26,0	43,5	25,5
Hongrie	20,0	14,5	21,5	16,0	26,0	15,5	28,5	17,5	27,0	18,0
Islande	4,0	8,0	6,5	8,0	6,5	8,0	6,5	8,0	4,0	8,0
Irlande	29,5	19,0	24,5	18,5	32,0	22,0	37,5	30,0	42,5	33,5
Italie	152,0	200,5	155,5	202,0	184,0	247,0	185,5	270,5	177,5	269,0
Lettonie	5,0	8,0	5,0	8,0	7,5	8,0	7,5	8,0	5,0	8,0
Liechtenstein	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0
Lituanie	5,0	8,0	7,5	8,0	7,5	8,0	10,0	8,0	7,5	8,0
Luxembourg	13,0	8,0	13,0	8,0	2,5	8,0	2,5	8,0	5,0	8,0
Malte	7,5	8,0	7,5	8,0	7,5	8,0	7,5	8,0	5,0	8,0
République de Moldova	21,5	8,0	31,5	8,0	29,0	8,0	29,0	8,0	31,5	8,0
Monaco	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0
Monténégro	2,5	8,0	7,5	8,0	5,0	8,0	5,0	8,0	5,0	8,0
Pays-Bas	42,5	70,0	45,0	68,0	45,5	79,0	48,0	86,5	48,0	87,0
Macédoine du Nord	6,5	8,0	6,5	8,0	11,0	8,0	11,0	8,0	15,0	8,0
Norvège	24,0	36,0	25,0	38,0	28,0	46,0	28,0	44,0	28,0	42,0
Pologne	47,0	52,5	54,5	62,0	57,0	62,0	53,0	68,0	69,0	64,0
Portugal	23,5	22,5	23,5	21,5	34,5	24,5	26,5	25,5	22,5	25,5
Roumanie	51,0	22,0	48,5	22,0	57,0	26,0	69,5	28,0	72,0	29,0
Fédération de Russie*	115,5	200,5	112,0	202,0	134,5	247,0	144,5	270,0	156,5	269,0
Saint-Marin	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0
Serbie	18,0	8,0	19,5	8,0	29,5	8,0	28,0	8,0	33,0	8,0
Slovaquie	10,5	9,0	11,5	9,0	11,5	10,5	7,5	12,0	8,5	12,0
Slovénie	10,0	8,0	11,0	8,0	13,5	8,0	13,5	8,0	13,5	8,0
Espagne	114,5	132,5	102,0	126,5	118,5	141,5	112,0	148,0	100,0	149,5
Suède	27,5	40,5	27,5	43,0	19,5	52,0	25,0	56,5	21,0	57,0
Suisse	39,0	47,5	40,0	50,0	39,0	61,0	39,0	71,0	35,0	72,5
Turquie	82,0	84,5	83,0	88,0	101,5	247,0	107,5	104,5	100,0	102,0
Ukraine	47,5	29,0	45,0	30,0	47,5	36,0	49,0	35,0	54,0	32,0
Royaume-Uni	156,0	200,5	148,0	202,0	198,0	247,0	195,5	249,5	149,0	269,0
Total	1 912,5	1 940,5	1 893,5	1 946,5	2 280,0	2 439,5	2 338,5	2 467,5	2 218,0	2 207,5

* La Fédération de Russie était un État membre du Conseil de l'Europe jusqu'au 16 mars 2022. À la suite de son exclusion à cette date, la Secrétaire Générale a exposé les conséquences de la cessation de la qualité de membre de la Fédération de Russie concernant le personnel de nationalité russe (cf. documents COM(2022)70 et SG/INF(2022)17).

Le tableau ci-dessus représente la répartition géographique du personnel parmi les 46 États membres à la date du 30 juin 2023. Pour les agents ayant la nationalité d'un autre État, le nombre de points correspondant a été réparti en fonction de leur nationalité de l'État membre.

(1) Chaque colonne comprend deux chiffres : le premier représente le nombre de points correspondant aux emplois occupés par des agents ayant un contrat de durée indéterminée, le second représente le nombre de points attribués à chaque État Membre en fonction du tableau des emplois, conformément à la Directive du 20 janvier 1978. Les emplois et leurs titulaires relevant de la Direction Européenne de la Qualité du Médicament ne sont pas pris en compte dans la répartition géographique en raison du caractère très spécialisé de ces emplois.

(2) Chaque colonne comprend deux chiffres : le premier représente le nombre de points correspondant aux emplois actuellement occupés et financés par le budget ordinaire; le second représente le nombre de points attribués à chaque État Membre en fonction du tableau des emplois. À partir de 2016, les emplois financés par le Budget ordinaire et leurs titulaires relevant de la Direction européenne de la qualité du médicament sont pris en compte dans la répartition géographique.

Secrétaire Générale : Mme Marija PEČIŃNOVIĆ-BURIĆ (Croatie) (à partir du 18 septembre 2019)
 Secrétaire Général Adjoint : M. Bjørn BERGE (Norvège) (depuis le 1er mars 2021)
 Secrétaire Général de l'Assemblée Parlementaire : Mme Despina CHATZIVASSILOU (Grèce) (depuis le 1er mars 2021)

Annexe VII – Personnel (suite)

Informations supplémentaires en rapport avec les dépenses de personnel

Nature de dépenses	Budget retraité 2023 K€	Ratio personnel et autres dépenses / Budget	2024 K€	Ratio personnel et autres dépenses / Budget	2025 K€	Ratio personnel et autres dépenses / Budget
Droits humains, démocratie et État de droit pour toutes et tous	162 706,6		194 065,9		190 675,4	
Personnel	108 919,3	66,94%	114 912,0	59,21%	115 556,4	60,60%
Fonctionnaires hors cadre	428,0	0,26%	433,4	0,22%	433,4	0,23%
Commissaire aux droits de l'homme	12 741,5	7,83%	12 964,5	6,68%	12 964,5	6,80%
Autres dépenses	40 617,8	24,96%	65 756,0	33,88%	61 721,1	32,37%
Organes directeurs et Support	78 811,1		100 398,7		117 780,6	
Personnel	43 908,4	55,71%	45 114,6	44,94%	43 619,1	37,03%
Fonctionnaires hors cadre	706,6	0,90%	622,8	0,62%	622,8	0,53%
Autres dépenses	34 196,1	43,39%	37 262,3	37,11%	42 908,5	36,43%
Réserve pour hausse de prix - Personnel			8 484,8	8,45%	16 409,9	13,93%
Réserve pour hausse de prix - Autres dépenses			8 914,2	8,88%	14 220,3	12,07%
Total budget ordinaire	241 517,7		294 464,6		308 456,0	
Personnel	152 827,7	63,28%	168 511,4	57,23%	175 585,4	56,92%
Fonctionnaires hors cadre	1 134,6	0,47%	1 056,2	0,36%	1 056,2	0,34%
Juges et Commissaire aux droits de l'homme	12 741,5	5,28%	12 964,5	4,40%	12 964,5	4,20%
Autres dépenses	74 813,9	30,98%	111 932,5	38,01%	118 849,9	38,53%
Total services internes refacturés	14 749,8		15 484,9		15 484,9	
Personnel	6 040,4	40,95%	5 956,7	38,47%	5 956,7	38,47%
Personnel - Services internes refacturés	8 709,4	59,05%	9 528,2	61,53%	9 528,2	61,53%
Total Personnel - Plafond Salarial	158 868,1	65,78%	174 468,1	59,25%	181 542,1	58,86%
Personnel - Budget ordinaire	152 827,7	63,28%	168 511,4	57,23%	175 585,4	56,92%
Personnel - Services internes refacturés	6 040,4	2,50%	5 956,7	2,02%	5 956,7	1,93%
Total budget ordinaire après contribution au Fonds de réserve pour les pensions	264 258,4		319 242,7		334 472,0	
Total budget ordinaire avant contribution au Fonds de réserve pour les pensions	241 517,7		294 464,6		308 456,0	
Contribution au Fonds de réserve pour les pensions	22 740,7		24 778,1		26 016,0	
Le pourcentage du budget global relatif aux dépenses de personnel, à l'exclusion de l'augmentation proposée en termes réels pour la dimension de la coopération (reflétée dans les coûts hors personnel), a été inclus à des fins de comparaison.						
<i>Total Personnel - Plafond Salarial - avant €25 M dimension coopération (CRZ+)</i>	<i>158 868,1</i>	<i>65,78%</i>	<i>174 468,1</i>	<i>59,25%</i>	<i>181 542,1</i>	<i>58,86%</i>
<i>Total budget ordinaire - avant €25 M dimension de coopération (CRZ+)</i>	<i>241 517,7</i>		<i>269 464,6</i>		<i>283 456,0</i>	

Annexe VII – Personnel (suite)
Réconciliation des coûts de personnel 2023-2024-2025

	Budget ordinaire K €	Budgets de service K €	TOTAL K €
Plafond des dépenses de personnel 2023	152 827,7	6 040,4	158 868,1
Ajustements contractuels pour échelons d'ancienneté et changements de la situation personnelle des agents et autres changements dans la politique du personnel	(1 065,2)	(66,0)	(1 131,2)
Impact ajustement salarial 2022	2 713,8	98,4	2 812,2
Augmentation des crédits globaux (CRZ+)	4 253,0		4 253,0
Renforts des activités prioritaires	1 066,8		1 066,8
Suppression d'emplois	(360,7)	(116,1)	(476,8)
Réserve pour hausse de prix - personnel	8 484,8		8 484,8
Renforts Flex Fund	591,2		591,2
<i>Total augmentation/(diminution) en 2024</i>	<i>15 683,7</i>	<i>(83,7)</i>	<i>15 600,0</i>
Plafond des dépenses de personnel 2024	168 511,4	5 956,7	174 468,1
Réserve pour hausse de prix - personnel	7 925,1		7 925,1
Augmentation des crédits globaux (CRZ+)	674,4		674,4
Ajustement salarial négatif fin 2024	(1 525,5)		(1 525,5)
<i>Total augmentation/(diminution) en 2025</i>	<i>7 074,0</i>		<i>7 074,0</i>
Plafond des dépenses de personnel 2025	175 585,4	5 956,7	181 542,1

Annexe VIII - Ressources extrabudgétaires – besoins globaux pour 2024-2027

Coopération et assistance technique pour les normes européennes

Les programmes d'assistance technique du Conseil de l'Europe font partie intégrante du triangle stratégique constitué par les activités normatives, de suivi et de coopération. La coopération vise à aider les États membres à remplir leurs obligations statutaires et spécifiques et à mettre en conformité leur législation, leurs institutions et leurs pratiques avec les normes européennes dans les domaines des droits humains, de l'État de droit et de la démocratie. Elle repose largement sur des ressources extrabudgétaires.

Dans la « Déclaration de Reykjavik - Unis autour de nos valeurs », les chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation ont en outre reconnu « le rôle important que joue la dimension coopération de l'Organisation, y compris ses bureaux extérieurs, en apportant un soutien ciblé aux bénéficiaires sur le terrain, et nous nous engageons à renforcer encore le travail de l'Organisation sur le terrain, en coopération avec les pays concernés ».

Les Plans d'action par pays et les documents de programmation par pays, arrêtés entre le Conseil de l'Europe et les autorités concernées d'un État membre ou d'un pays du voisinage partenaire, sont des instruments programmatiques stratégiques et sectoriels qui permettent de mener les activités de coopération selon une approche inclusive et cohérente. Ils peuvent comporter un passage en revue du cadre législatif, politique et réglementaire, ce qui aide à élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux, et peuvent aboutir à des recommandations pour une meilleure conformité avec les normes du Conseil de l'Europe et les bonnes pratiques internationales. Les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités au niveau régional et national pour les pouvoirs publics, les praticiens et la société civile sont essentielles pour une coopération réussie avec les États membres, accompagnées par des formations et ateliers spécialisés ciblés.

Des documents programmatiques spécifiques ont été élaborés et adoptés par les Délégués des Ministres pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la République de Moldova, l'Ukraine, le Kosovo⁷⁹ et le Bélarus, ainsi que pour le Kazakhstan, le Maroc et la Tunisie dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines. Un certain nombre de nouveaux documents programmatiques spécifiques par pays, dont un pour le Kirghizstan, sont en préparation pour 2024 et au-delà et seront présentés pour adoption en temps voulu.

Lorsqu'aucun Plan d'action ou document de programmation par pays n'existe, les priorités sont négociées avec les autorités du pays concerné sur la base des recommandations des mécanismes de suivi et d'autres sources pertinentes. En principe, les actions spécifiques par pays sont mises en œuvre par l'intermédiaire de la présence du Conseil de l'Europe sur le terrain.

Comme le rappelle la Déclaration de Reykjavik, « l'Union européenne est le principal partenaire institutionnel du Conseil de l'Europe sur les plans politique, juridique et financier ». Les chefs d'État et de gouvernement des 46 États membres de l'organisation ont souligné l'importance des programmes conjoints entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe en tant qu'expression clé de ce partenariat stratégique et de l'engagement mutuel à promouvoir des valeurs communes.

Depuis 2014, le Conseil de l'Europe est éligible au titre de l'APD (Aide Publique au Développement) avec un coefficient de 40 % applicable aux contributions des États membres au Budget ordinaire, comptabilisable en tant qu'APD multilatérale. Les contributions volontaires pour les activités de développement menées dans des pays ou territoires inscrits sur la Liste du CAD des bénéficiaires de l'APD sont comptabilisables en tant qu'APD bilatérale à hauteur de 100 %.

Coopération multilatérale et assistance technique

Des actions de niveau régional renforcent l'approche spécifique par pays grâce à l'échange de bonnes pratiques, les évaluations par les pairs ou encore des formations. Les projets relevant de cette catégorie permettent d'obtenir des résultats supplémentaires qui viennent renforcer l'impact spécifique pour le pays concerné.

Les projets régionaux sont mis en œuvre depuis Strasbourg, et les Bureaux du Conseil de l'Europe qui servent de pôle régional, et, pour ce qui est des activités relatives à la cybercriminalité, à partir du Bureau de Programme sur la Cybercriminalité à Bucarest.

Présence sur le terrain

La présence sur le terrain, qui compte 450 agents, joue un rôle essentiel à toutes les étapes, depuis les contacts avec les partenaires et la mobilisation des ressources jusqu'à la mise en œuvre et la coordination locale des projets. La présence actuelle sur le terrain est fondée sur la Résolution sur le statut des Bureaux du Conseil de l'Europe de 2010 (CM/Res(2010)5). Le Conseil de l'Europe dispose d'un réseau de bureaux de coopération à Ankara, Bakou, Belgrade, Bucarest, Chisinau, Kiev, Pristina, Sarajevo, Tbilissi, Tirana et Erevan pour assurer la mise en œuvre effective des activités d'assistance du Conseil de l'Europe, et notamment les priorités de la coopération de voisinage. Une présence limitée existe également à Venise. Les 16 Bureaux du Conseil de l'Europe dans les États membres et les États non-membres, fonctionnent sur la base de mandats de quatre ans adoptés par le Comité des Ministres, avec les fonctions suivantes :

- représenter la Secrétaire Générale auprès des autorités nationales du pays hôte ;
- promouvoir et soutenir les politiques et activités des autorités nationales, ainsi que celles des organes du Conseil de l'Europe, liée à l'adhésion au Conseil de l'Europe ;
- fournir des conseils, un soutien et une coordination globale sur place avec les autorités nationales pour la planification, la négociation et la mise en œuvre en temps utile d'activités de coopération ciblées du Conseil de l'Europe, y compris des Programmes conjoints avec l'Union européenne et d'autres donateurs ;
- faciliter l'identification des besoins en matière de renforcement des capacités, en coopération avec les autorités nationales ;
- mener des activités de collecte de fonds pour des projets spécifiques ;
- coordonner les activités dans le pays avec d'autres organisations et institutions internationales (UE, OSCE, ONU), ainsi qu'avec d'autres partenaires internationaux et locaux actifs dans le pays ;
- mener une politique de communication proactive, afin d'accroître la visibilité de l'Organisation, de ses valeurs et de ses activités auprès du grand public.

Projets thématiques

Le Conseil de l'Europe met en œuvre un certain nombre de programmes multilatéraux thématiques. Pour les priorités identifiées par le Comité des Ministres, des Plans d'action thématiques peuvent être élaborés. Un axe thématique ne conduit pas nécessairement à un plan d'action.

⁷⁹ Cf. note 52, page 58.

Cadres de coopération à plus long terme

Pour renforcer la programmation et l'impact stratégiques, le Conseil de l'Europe s'efforce de conclure des cadres de coopération à plus long terme, qui permettent une meilleure prévisibilité des ressources et facilitent la planification des ressources humaines. De tels cadres existent avec l'Union européenne pour sa région de partenariat oriental (Partenariat pour la bonne gouvernance) et pour l'Europe du Sud-Est et Türkiye (Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Türkiye). En outre, les pays du voisinage méridional sont couverts par le Programme Sud. Un programme régional pour l'Asie centrale est aussi en cours. Ces cadres de coopération sont complémentaires des différents Programmes conjoints.

Le Conseil de l'Europe et la DG REFORM de l'Union européenne (anciennement le Service d'appui aux réformes structurelles de l'Union européenne (SRSS)) ont également signé un Accord-cadre pour aider les États membres de l'UE à renforcer leur capacité à préparer des réformes structurelles et de soutien à la croissance liées à l'État de droit, à la protection des droits humains et à une gouvernance démocratique efficace.

La coopération est également encouragée par des mécanismes tels que les subventions de l'Espace économique européen (EEE) et de la Norvège, dans le cadre desquels le Conseil de l'Europe joue actuellement un rôle consultatif auprès des États donateurs et bénéficiaires en élaborant des programmes de réforme fondés sur les besoins identifiés par l'Organisation. Ces initiatives conjointes constituent un outil important pour soutenir les réformes dans les États membres du Conseil de l'Europe qui sont également membres de l'UE. Elles fonctionnent en complémentarité avec d'autres cadres de coopération avec les États membres de l'UE.

Des accords pluriannuels et multi-pays ont également été négociés avec la Norvège et la Suède.

Fonds spécial

Un fonds spécial a été créé par le Comité des Ministres en juin 2022 comme moyen supplémentaire pour les États membres et observateurs de soutenir les plans d'action spécifiques aux pays et les initiatives et projets pertinents approuvés dans le programme et le budget. L'Allemagne a apporté une contribution significative au fonds spécial.

Coordination

La Direction de la coordination des programmes (DPC) coordonne la programmation et la mobilisation des ressources pour des activités financées au moyen de ressources extrabudgétaires, ainsi que la mise en œuvre décentralisée par le biais des 16 Bureaux du Conseil de l'Europe et Bureaux de programme. L'apport substantiel en termes de coopération et d'assistance technique est fondé sur les recommandations des mécanismes de suivi, ainsi que les activités de suivi et d'observation de l'Assemblée parlementaire, du Comité des Ministres, du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et de la Commissaire aux droits de l'homme.

Une étroite coopération avec d'autres organisations internationales, tant au niveau du Siège que sur le terrain, contribue à éviter les doublons et à créer des synergies et un renforcement mutuel. L'Union européenne est le partenaire le plus important du Conseil de l'Europe, partageant les mêmes valeurs, objectifs et des décennies d'action conjointe dans le domaine de la coopération. Des consultations à intervalle régulier complètent les mécanismes existants bien établis, et permettent l'échange d'informations et le réglage fin de l'action menée avec l'Union européenne à Bruxelles et avec les délégations de l'Union européenne.

Gestion de projet pour la coopération et l'assistance

Une méthodologie spécifique de gestion de projet (PMM) s'applique aux activités de coopération et d'assistance du Conseil de l'Europe. Elle s'appuie sur la théorie du changement de l'Organisation et met particulièrement l'accent sur la durabilité des résultats. Une approche fondée sur les droits humains, la coopération avec la société civile, l'intégration de la dimension de genre, la non-discrimination et le développement complet d'une approche pluri-institutionnelle spécifique au Conseil de l'Europe sont des questions transversales qui s'appliquent indépendamment du sujet traité. Les activités de coopération du Conseil de l'Europe apportent également une contribution significative à la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Dans un souci de transparence, des informations sur les activités de coopération technique de l'Organisation sont mises à la disposition du public sur le site Web de la Direction de la coordination des programmes.

		2024-2025						Total non assuré
		Plan d'action par pays		Plan d'action thématique		Cadres de coopération/ Autres projets		
		Assuré y compris UE/PJ	Non assuré	Assuré y compris UE/PJ	Non assuré	Assuré y compris UE/PJ	Non assuré	
Droits humains, démocratie et Etat de droit pour toutes et tous	Cour européenne des droits de l'homme	934,5	2 722,4			569,7	190,1	2 912,5
	Garantir les droits humains et les libertés fondamentales	1 085,1	3 314,6	533,6	402,6	5 286,8	11 597,7	15 314,9
	Commissaire aux droits de l'homme							
	Assemblée parlementaire						1 695,1	1 695,1
	Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	203,7	1 796,9	250,3	400,0			2 196,9
	Unis pour l'Ukraine et la responsabilité							
	Faire progresser la justice sociale, la santé et un environnement durable	937,7	1 490,8			5 524,6	4 831,4	6 322,2
	Agir pour l'égalité, la diversité et le respect	8 760,0	6 079,1	1 512,9	2 665,0	8 246,8	11 339,9	20 083,9
	Renforcer la confiance dans les institutions publiques	10 214,6	1 116,6	1 113,4		4 975,6	14 979,6	16 096,2
	Veiller à la sûreté, la sécurité et l'intégrité de la société et des personnes	4 953,0	5 300,5			8 515,4	24 229,9	29 530,3
Ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes	4 310,5	5 164,4	202,8	2 470,2	11 123,7	29 681,0	37 315,6	
Organes directeurs et Support	Comité des Ministres							
	Secrétaire Générale & Secrétaire Général Adjoint							
	Soutenir l'action sur le terrain	598,8	14,0			5 834,0		14,0
	Soutenir une Organisation efficace, efficace et visible						30,0	30,0
Total		31 997,9	26 999,3	3 613,0	5 937,7	50 076,6	98 574,8	131 511,8

Annexe IX - Renforcement de la dimension coopération du budget ordinaire - détail

Programme / Sous-programme / Projet	Plan d'action	BO - Dimension coopération	BO - Provision JP	EU/PJ assuré	CV assuré	EU/PJ besoins
Garantir les droits humains et les libertés fondamentales		7 007,1			305,2	
Mise en œuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme aux niveaux européen et national		7 007,1			305,2	
Favoriser les droits de l'homme dans les forces armées	Arménie	120,0			180,4	
Soutenir la mise en œuvre des normes européennes en matière de droits de l'homme	Arménie	719,0				
Soutien à l'amélioration du système de justice pénale en Azerbaïdjan	Azerbaïdjan	650,0				
Soutien à l'amélioration de l'exécution des arrêts de la Cour européenne	Azerbaïdjan				54,8	
Soutien à l'amélioration de l'exécution des arrêts de la Cour européenne (phase II)	Azerbaïdjan	650,0				
La protection des droits humains des personnes dans le contexte de l'asile et de la migration	Bosnie- Herzégovine	1 000,0				
Faciliter l'accès aux droits de l'homme et aux services essentiels pour les personnes déplacées et les rapatriés au niveau communautaire	Ukraine	759,1				
Faciliter des solutions de logement pour les personnes touchées par la guerre	Ukraine	435,6				
HELP (Education aux Droits de l'Homme pour les Professionnels du Droit), y compris en temps de guerre	Ukraine	220,9			42,4	
Renforcer les recours judiciaires et non judiciaires pour la protection des droits de l'homme des personnes touchées par la guerre	Ukraine	490,7				
Soutenir la mise en œuvre des normes européennes en matière de droits de l'homme	Ukraine	315,0			2,6	
Renforcer les capacités du système de justice pénale en matière de prévention des violations de la CEDH	République de Moldova	549,1				
Renforcer la conformité du système pénal avec les droits de l'homme	République de Moldova	231,2				
Renforcer la conformité du système pénal avec les droits de l'homme II	République de Moldova	666,5				
Renforcer la protection des droits de l'homme des réfugiés et des migrants	République de Moldova	200,0			24,9	
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux		3 580,0			203,7	
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux		3 580,0			203,7	
Favoriser une décentralisation efficace, améliorer le gouvernement ouvert et promouvoir les droits humains au niveau local	Arménie Bosnie- Herzégovine	613,6			155,7	
Innovier la démocratie participative au niveau local	Herzégovine					
Renforcement des innovations démocratiques et promotion des droits humains au niveau local : Phase I	Bosnie- Herzégovine	630,0				
Renforcer la démocratie participative et les droits de l'homme au niveau local (autorités locales) - phase II	Géorgie	875,6				
Promouvoir le dialogue à plusieurs niveaux, un gouvernement ouvert et les droits humains au niveau local en République de Moldova	République de Moldova	260,0				
Renforcer la culture du dialogue et de la gouvernance locale ouverte et éthique	République de Moldova				48,1	
Renforcer la démocratie locale, le gouvernement ouvert et les droits humains pour une relance réussie	Ukraine	600,0				
Renforcer la gouvernance multi-niveaux, la démocratie et les droits de l'homme	Ukraine	600,8				
Faire progresser la justice sociale, la santé et un environnement durable		4 460,7			837,2	
Mise en œuvre effective de la Charte sociale européenne		3 540,7			656,8	
Renforcer les droits sociaux du travail	Arménie	500,0				
Renforcer les droits sociaux en Azerbaïdjan conformément aux dispositions de la Charte sociale européenne	Azerbaïdjan	500,0				
Promouvoir le respect des droits sociaux conformément aux dispositions de la Charte sociale européenne	Bosnie- Herzégovine	500,0				
Poursuite du renforcement des droits sociaux et économiques	Géorgie	1 000,0				
Renforcement des droits du travail	République de Moldova				656,8	
Protection sociale renforcée	Ukraine	540,7				
Renforcer la dimension sociale	Ukraine	500,0				
Santé et droits humains		920,0			180,4	
Protection des droits de l'homme en biomédecine II	Arménie	120,0			180,4	
Protection des droits de l'homme en biomédecine III	Arménie	300,0				
Renforcer le rôle des acteurs clés dans la prévention des addictions	Géorgie	500,0				
Agir pour l'égalité, la diversité et le respect		8 108,3	628,4	2 058,9	806,2	1 933,9
Égalité de genre - Violence à l'égard des femmes et violence domestique - Traite des êtres humains		3 117,8	100,3	466,9	651,4	
Mettre fin à la violence contre la violence à l'égard des femmes et promouvoir l'égalité de genre	Arménie	134,0			201,5	
Mettre fin à la violence à l'égard des femmes et promouvoir l'égalité de genre - phase II	Arménie	350,0				
Combattre la violence à l'égard des femmes - phase III (2025-2026)	Ukraine	400,0				
Combattre la violence à l'égard des femmes II (COVAW-II)	Ukraine	384,0			16,5	
Lutter contre la violence numérique et sexuelle à l'égard des femmes	Bosnie- Herzégovine				183,1	
PGG III: Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique	Azerbaïdjan		100,3	466,9		
Renforcement de l'égalité de genre et mise en œuvre des recommandations du GREVIO afin de combattre la violence faite aux femmes et la violence domestique	Géorgie	750,0				
Renforcer l'accès à la justice et à des recours effectifs pour les victimes de la traite	Bosnie- Herzégovine	250,0				
Renforcer l'action anti-traite	Bosnie- Herzégovine				250,3	
Appui à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul	République de Moldova	250,5				
Appui à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul - phase II	République de Moldova	300,0				
Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes (Pro-GE)	Ukraine	299,3				

Projet de Programme et Budget 2024-2027 du Conseil de l'Europe

Programme / Sous-programme / Projet	Plan d'action	BO - Dimension coopération	BO - Provision JP	EU/PJ assuré	CV assuré	EU/PJ besoins
Anti-discrimination, diversité et inclusion -						
PGG III: Promouvoir l'égalité et la non-discrimination	Arménie	1 260,0	528,1	1 592,0	111,2	1 933,9
PGG III: Promouvoir l'égalité	Azerbaïdjan		31,5	146,7		
Renforcer la diversité et l'égalité	République de Moldova				70,6	
HFIII: HF 23 - Vers une Bosnie and Herzégovine plus égalitaire, inclusive et tolérante	Bosnie-Herzégovine		67,3	425,3		
PGG III: Lutter contre la discrimination, le discours de haine et les crimes de haine	République de Moldova		80,2	373,5		
PGG III: Lutter contre le discours de haine	Géorgie		43,0	200,1		
Avancer la protection de l'égalité et de la non-discrimination	Géorgie	900,0				
SIMROM - Inclusion Sociale des Roms	République de Moldova		60,0			600,0
Soutien à la mise en œuvre des normes européennes relatives à la lutte contre la discrimination et aux droits des minorités nationales	Ukraine		150,0			1 333,9
	Ukraine		53,0	246,3		
Soutenir la réforme du cadre juridique des minorités nationales et la résilience des minorités nationales et des Roms	Ukraine	360,0			40,5	
Droits des enfants						
Prévenir et combattre l'exploitation et les abus sexuelles des enfants	Arménie	3 730,6			43,6	
Protection des enfants contre la violence et l'exploitation et les abus sexuels, y compris dans l'environnement numérique	Azerbaïdjan	600,0				
Combattre la violence à l'encontre des enfants	Géorgie	400,0				
Soutenir un cadre efficace pour la protection des enfants contre toutes les formes de violence et et assurer une justice adaptée aux enfants	République de Moldova	550,0				
	République de Moldova	533,6				
Prévenir et protéger les enfants de la violence, y compris dans l'environnement numérique	République de Moldova	250,5				
Protéger les droits des enfants ukrainiens et garantir une justice adaptée aux enfants	Ukraine	500,0				
Protéger les droits des enfants ukrainiens pendant et après la guerre	Ukraine	291,0			43,6	
Groupe consultatif du Conseil de l'Europe sur les enfants d'Ukraine	Ukraine	605,5				
Renforcer la confiance dans les institutions publiques		9 839,8	1 151,5	6 364,2	894,2	
Démocratie par le droit - Commission de Venise						
Soutien aux réformes constitutionnelles et législatives (Phase 4)	Ukraine	275,4				
Indépendance et efficacité de la justice						
Assurer la mise en œuvre de la CEDH par l'exécution effective des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme	Arménie	275,4			250,3	
Favoriser les droits de l'homme dans la justice pénal	Ukraine	619,2			26,7	
HFIII: HF 4 - Renforcer l'efficacité et la qualité de la justice (BiHSEJ)	Bosnie-Herzégovine		52,1	329,2		
PGG III: Promotion de la médiation	Azerbaïdjan		126,1	586,9		
PGG III: Renforcement de l'indépendance et du professionnalisme de la justice en Géorgie	Géorgie		187,0	870,4		
PGG III: Soutien au développement de la justice constitutionnelle en Ukraine	Ukraine		86,0	399,3		
PGG III: Appui à la poursuite de la modernisation de la gestion des tribunaux	République de Moldova		91,0	423,5		
PGG III: Appui à la modernisation de la gestion des tribunaux	Géorgie		114,6	533,6		
PGG III: Soutien à la réforme de la justice en Arménie	Arménie		204,9	953,8		
Renforcement de la capacité institutionnelle de la Cour suprême de justice	République de Moldova	450,0				
Renforcement des agences ukrainiennes chargées de maintenir de l'ordre pendant la guerre et l'après-guerre	Ukraine	575,8				
Soutien à une mise en œuvre cohérente de la Convention européenne des droits de l'homme au niveau national et faciliter l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme	Bosnie-Herzégovine	900,0				
Soutien au développement de la justice constitutionnelle conformément aux standards du Conseil de l'Europe	Ukraine	614,4				
Soutien au développement de la justice constitutionnelle conformément aux normes européennes	Arménie	599,2				
Soutien au fonctionnement de la justice dans le contexte de la guerre et d'après-guerre	Ukraine	500,7				
Appui à la réforme de la justice	République de Moldova		175,0	1 542,0		
Prisons - Police - Privation de liberté						
Renforcer les droits de l'homme dans les institutions chargées de l'application des lois	Géorgie	5 305,2	114,9	725,5		617,1
Assurer d'actions pénitentiaires durables dans la gestion de la réhabilitation des prisonniers extrémistes et violents (ESPA-VEP)	Bosnie-Herzégovine	1 100,0				209,8
Poursuite du renforcement des systèmes pénitentiaire et de probation, de la fourniture de soins de santé et du traitement des patients dans les établissements fermés	République de Moldova	666,7				
Renforcer davantage la capacité du Service de probation	Arménie	450,0				
Renforcement de la protection des droits des personnes en détention II	Arménie	450,0				
HFIII: HF 5 - Renforcer le traitement des personnes détenues et condamnées conformément aux normes européennes	Bosnie-Herzégovine		114,9	725,5		
Assurer la réinsertion effective des délinquants extrémistes violents (PER-VEO)	Bosnie-Herzégovine	542,1				
Renforcement des réformes pénitentiaires et de probation, fourniture de soins de santé et traitement des patients dans des établissements fermés	République de Moldova	300,0			91,6	
Renforcer la capacité du Service de probation	Arménie	100,0			150,3	
Améliorer la protection des droits des personnes en détention	Arménie	110,0			165,4	
Soutien aux réformes du système pénitentiaire	Géorgie	1 100,0				
Vers des conditions de détention plus humaines et une récidivisme réduite (DECOPRIS)	Ukraine	486,5				

Projet de Programme et Budget 2024-2027 du Conseil de l'Europe

Programme / Sous-programme / Projet	Plan d'action	BO - Dimension coopération	BO - Provision JP	EU/PJ assuré	CV assuré	EU/PJ besoins
Veiller à la sûreté, la sécurité et l'intégrité de la société et des personnes			517,8	2 206,8	518,3	500,0
Corruption - Blanchiment d'argent - Criminalité économique			517,8	2 206,8	518,3	500,0
Action contre la corruption –Phase 2			République de Moldova		118,2	
Lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme			Bosnie- Herzégovine		400,2	
Lutte contre la criminalité économique			Ukraine	50,0		500,0
Bosnie- Herzégovine						
HFIII: HF 17 - Lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme			Herzégovine	18,2	115,1	
PGG III: Consolider et améliorer les cadres institutionnels et opérationnels pour la prévention et la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme			Géorgie	95,3	443,5	
PGG III: Renforcement du régime de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le recouvrement des avoirs			Ukraine	90,3	419,3	
PGG III: Amélioration des capacités des institutions pour prévenir et combattre le crime économique de manière efficace			Arménie	90,3	420,2	
PGG III: Renforcement du régime de lutte contre le blanchiment de capitaux et de recouvrement des avoirs			République de Moldova	73,1	340,2	
PGG III: Prévention et lutte contre la criminalité économique			Azerbaïdjan	100,7	468,5	
Ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes			11 392,2	103,8	655,4	2 501,5
Liberté d'expression et d'information - Sécurité des journalistes			2 709,5	44,4	280,2	940,9
Renforcer les capacités institutionnelles en matière de liberté d'expression et d'information			Bosnie- Herzégovine	7,1		384,2
Soutien supplémentaire à la liberté d'expression et aux réformes des médias (F-PROM-MD)			République de Moldova	601,6		
Bosnie- Herzégovine						
HFIII: HF 38 - Protéger la liberté d'expression et de média (PRO-FREX-BH)			Herzégovine	44,4	280,2	
Promotion de la liberté d'expression, des médias et de l'accès à l'information publique (PROFEX-MAPI) - Phase 1			Arménie	800,0		
Promouvoir le professionnalisme des médias et la liberté d'information (PRO-M-FEX) - Phase I			Azerbaïdjan			437,0
Sauvegarde de la liberté d'expression et de la liberté des médias			Ukraine	550,8		
Soutien au pluralisme des médias et à la liberté d'expression			République de Moldova			119,7
Soutenir la liberté d'expression et des médias (SFXE-GE)			Géorgie	750,0		
Gouvernance et dialogue démocratiques - Société civile			6 900,2			1 010,3
Mesures de confiance			Géorgie	265,4		
Mesures de confiance sur la rivière du Nistru			République de Moldova	176,9		
Développement Démocratique, Décentralisation et Bonne Gouvernance –Phase 2			Arménie			713,5
Amélioration des pratiques électorales (APERM), phase III			République de Moldova			272,3
Promouvoir la participation civile à la prise de décision politique - Phase I			République de Moldova	400,0		
Bosnie- Herzégovine						
Réconciliation par la coopération entre municipalités divisées			Herzégovine	330,4		
Renforcement de l'administration publique et de la bonne gouvernance			Ukraine	900,0		
Renforcer la résilience démocratique par la participation civile pendant la guerre et dans le contexte d'après-guerre			Ukraine	436,1		9,5
Renforcer la Bonne Gouvernance Démocratique et la Résilience			Ukraine	686,0		15,0
Renforcement de la démocratie participative et des droits de l'homme au niveau local (participation civile)-Phase II			Géorgie	875,6		
Renforcement de la résilience de la gouvernance locale et de la démocratie participative -Phase II			Ukraine	300,0		
Renforcement de la résilience de la gouvernance locale et de la démocratie participative			Arménie	400,2		
Soutien aux élections démocratiques d'après-guerre			Ukraine	475,7		
Soutien à la participation, l'inclusion et l'intégrité des pratiques et des processus électoraux			Azerbaïdjan	250,0		
Soutien à la participation, l'inclusion et l'intégrité des pratiques et des processus électoraux			Arménie	400,2		
Soutien à la transparence, l'inclusion et à l'intégrité des pratiques électorales et du processus électoral - Phase II			Bosnie- Herzégovine	503,8		
Soutien à la transparence, l'inclusivité et l'intégrité de la pratique électorale et des processus électoraux (Phase II)			Géorgie	500,0		
Éducation			1 000,0	59,4	375,3	550,4
La démocratie commence à l'école - engager les élèves dans les processus décisionnels dans les écoles et les communautés II			Géorgie	1 000,0		
Education pour la démocratie II			République de Moldova			550,4
Bosnie- Herzégovine						
HFIII: HF 24 - Une éducation de qualité pour tous			Herzégovine	59,4	375,3	
Jeunesse			782,5			
La jeunesse pour la démocratie			Azerbaïdjan	266,8		
Jeunesse pour la démocratie : phase III			Ukraine	515,7		
Soutenir l'action sur le terrain			5 611,8			
Présence sur le terrain - Coûts de coordination			5 611,8			
PA Arménie 2023-2026 GMC			Arménie	153,2		
PA Azerbaïdjan 2022-2025 GMC			Azerbaïdjan	150,1		
PA Bosnie et Herzégovine 2022-2025 GMC			Bosnie- Herzégovine	150,1		
PA République de Moldova 2021-2024 GMC			République de Moldova	157,7		
PA Ukraine « Résilience, relance et reconstruction » 2023-2026 GMC			Ukraine	750,5		
PA Ukraine Reserve pour 2025			Ukraine	4 000,0		
PA Géorgie GMC			Géorgie	250,2		
Grand Total			50 000,0	2 401,4	11 285,3	6 066,4
						2 433,9

Annexe X – Programmes conjoints entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne

Titre du Programme	Date de début	Date de fin	Contribution Totale en K € ⁵	Contribution de l'UE		Contribution du CdE	
				en K € ¹	en %	en K €	en %
Droits humains, démocratie et État de droit pour toutes et tous			233 819	186 281		47 539	
<i>Garantir les droits humains et les libertés fondamentales</i>							
Mise en œuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme aux niveaux européen et national							
HFIII: HF 2 - Améliorer la protection du droit de propriété et faciliter l'exécution des arrêts de la Cour EDH en Albanie ³	01/01/2023	31/12/2026	900	765	85 %	135	15 %
EU-AC: HELP ³	02/01/2020	30/06/2024	819	737	90 %	82	10 %
<i>Professionnels du droit au Kosovo^{2d}</i>	01/09/2023	31/08/2025	889	800	90 %	89	10 %
Soutien à la mise en œuvre effective des arrêts de la Cour constitutionnelle turque dans le domaine des droits fondamentaux	17/09/2021	16/09/2025	5 500	4 950	90 %	550	10 %
L'éducation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit dans l'Union européenne III (UE-CdE HELP UE III)	01/03/2022	31/08/2024	1 389	1 251	90 %	139	10 %
UE/CdE Formation judiciaire sur l'État de droit et les droits fondamentaux	01/11/2022	31/10/2024	650	585	90 %	65	10 %
DGREF_2022_22HR02_Le numérique par défaut : Optimisation de l'efficacité et de la qualité des services judiciaires et transparence des décisions judiciaires	10/05/2022	09/01/2024	611	550	90 %	61	10 %
HFIII: HF 7 - Renforcer la responsabilité du système judiciaire et améliorer la protection des droits des victimes au Monténégro ³	01/01/2023	31/12/2026	1 600	1 360	85 %	240	15 %
HFIII: HF 13 - Renforcer la protection des droits de l'homme dans le contexte de la migration en Türkiye ³	01/01/2023	31/12/2025	800	680	85 %	120	15 %
Programme Sud V - C8 - HELP Régional ³	01/09/2022	31/08/2025	700	630	90 %	70	10 %
<i>EU-CdE HELP dans l'UE IV4</i>	01/09/2024	31/08/2027	2 898	2 759	95 %	139	5 %
<i>Forum des MNPs européens (Phase VI)4</i>	01/03/2025	28/02/2027	700	630	90 %	70	10 %
<i>Forum des MNP européens (Phase V)4</i>	03/07/2023	02/07/2025	345	310	90 %	35	10 %
<i>Promouvoir la justice sociale, la santé et un environnement durable</i>							
<i>Santé et droits humains</i>							
Programme Sud V - C10 - Mednet ³	01/09/2022	31/08/2025	100	90	90 %	10	10 %
<i>Qualité du médicament et soins de santé</i>							
Améliorer la qualité, la sécurité et la disponibilité des Substances d'origine humaine (SoHO), diffuser les meilleures pratiques, mettre en œuvre les normes de l'UE et relever de nouveaux défis	01/01/2022	31/12/2024	6 000	3 000	50 %	3 000	50 %
Améliorer la qualité, la sécurité et la disponibilité des Substances d'origine humaine (SoHO), diffuser les meilleures pratiques, mettre en œuvre les normes de l'UE et relever de nouveaux défis	01/01/2025	31/12/2027	13 200	6 600	50 %	6 600	50 %
Standardisation biologique, Réseau des laboratoires officiels de contrôle des médicaments et Termes normalisés, terminologie harmonisée 2024-2027	01/01/2024	31/12/2027	18 400	4 600	25 %	13 800	75 %
<i>Agir pour l'égalité, la diversité et le respect</i>							
<i>Égalité de genre - Violence à l'égard des femmes et violence domestique - Traite des êtres humains</i>							
PGGIII : Accès des femmes à la justice : mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe en matière d'égalité des sexes et de violence à l'égard des femmes ³	01/03/2023	28/02/2026	1 000	777	78 %	223	22 %
HFIII: HF 36 - L'accès des femmes à la justice dans les Balkans occidentaux (WAJ) ³	01/01/2023	31/12/2026	1 000	850	85 %	150	15 %
HFIII: HF 33 - Favoriser l'accès des femmes à la justice en Türkiye (WA2J Türkiye) ³	01/01/2023	30/06/2026	1 000	850	85 %	150	15 %
PGG III: Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique en Azerbaïdjan ³	01/03/2023	28/02/2026	700	544	78 %	156	22 %
HFIII: HF 29 - Renforcer l'action anti-traite en Macédoine du Nord ³	01/01/2023	31/12/2026	950	808	85 %	142	15 %
HFIII: HF 31 - Renforcer l'action anti-traite en Serbie ³	01/01/2023	31/12/2026	1 000	850	85 %	150	15 %
DGREF_2022_22MT14_Soutien à la conception et la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie nationale de lutte contre la traite des êtres humains (Malte)	22/09/2022	21/09/2024	444	400	90 %	44	10 %
<i>Anti-discrimination, diversité et inclusion - Roms et Gens du voyage - Minorités nationales, langues régionales ou minoritaires - LGBTI - Migrants</i>							
ROMACTED 2 - Promouvoir la bonne gouvernance et l'amélioration de la situation des Roms au niveau local	01/01/2021	31/12/2024	6 500	5 700	88 %	800	12 %
Prévenir et combattre les discours de haine et la violence anti-LGBTIQ	01/07/2023	30/06/2026	1 334	1 200	90 %	134	10 %
ROMACT 9: Renforcer les compétences au niveau local pour l'intégration des Roms	01/01/2023	31/08/2024	1 670	1 500	90 %	170	10 %
HFIII: HF 35 - Promotion de l'égalité et de la lutte contre le racisme et l'intolérance dans les Balkans Occidentaux ³	01/01/2023	31/12/2026	700	595	85 %	105	15 %
HFIII: HF 22 - Améliorer la protection contre la discrimination en Albanie ³	01/01/2023	31/12/2026	850	723	85 %	127	15 %
HFIII: HF 23 - Vers une Bosnie-Herzégovine plus égalitaire, inclusive et tolérante ³	01/01/2023	31/12/2026	850	723	85 %	127	15 %
HFIII: HF 25 - Lutte contre la discrimination et la haine ³	01/01/2023	31/12/2026	450	383	85 %	67	15 %
HFIII: HF 26 - Lutte contre la haine et l'intolérance au Monténégro ³	01/01/2023	31/12/2026	400	340	85 %	60	15 %
HFIII: HF 28 - Lutte contre la haine et l'intolérance en Macédoine du Nord ³	01/01/2023	31/12/2026	450	383	85 %	67	15 %
HFIII: HF 30 - Lutte contre la discrimination et promotion de la diversité en Serbie ³	01/01/2023	31/12/2026	800	680	85 %	120	15 %
DGREF_2022_22FI03_Construire une approche d'intégration inclusive en Finlande	15/09/2022	14/09/2024	667	600	90 %	67	10 %
DGREF_2022_22IT35_Renforcer la coordination des politiques d'intégration multinationales en Italie	16/09/2022	15/09/2024	556	500	90 %	56	10 %
<i>Égalité et non-discrimination pour les Roms (EQUIROM)</i>							
PGG III: Promotion de l'égalité et de la non-discrimination : vers des sociétés plus résilientes et inclusives ³	01/03/2023	28/02/2026	500	389	78 %	111	22 %
PGG III: Lutter contre la discrimination, le discours de haine et les crimes de haine en République de Moldova ³	01/03/2023	28/02/2026	560	435	78 %	125	22 %
PGG III: Promouvoir l'égalité et la non-discrimination en Arménie ³	01/03/2023	28/02/2026	300	233	78 %	67	22 %
PGG III: Lutter contre le discours de haine en Ukraine ³	01/03/2023	31/08/2025	370	288	78 %	82	22 %
PGG III: Lutter contre le discours de haine en Géorgie ³	01/03/2023	28/02/2026	300	233	78 %	67	22 %
PGG III: Promouvoir l'égalité en Azerbaïdjan ³	01/03/2023	28/02/2026	220	171	78 %	49	22 %
Intégration des Roms - Phase III	01/05/2023	30/04/2026	3 000	2 700	90 %	300	10 %

Projet de Programme et Budget 2024-2027 du Conseil de l'Europe

Titre du Programme	Date de début	Date de fin	Contribution Totale en K € ⁵	Contribution de l'UE		Contribution du CdE	
				en K € ¹	en %	en K €	en %
<i>Améliorer la capacité des OSC à lutter contre le discours de haine en ligne⁴</i>	01/09/2023	31/12/2024	223	200	90 %	23	10 %
<i>Soutien à la mise en œuvre des normes européennes relatives à la lutte contre la discrimination et aux droits des minorités nationales en Ukraine</i>	01/07/2023	30/06/2026	2 000	1 800	90 %	200	10 %
<i>DGREF_2023_23CY06_Renforcer les structures et les politiques d'intégration interculturelle à Chypre</i>	01/09/2023	31/10/2024	333	300	90 %	33	10 %
<i>SIMROM - Inclusion Sociale des Roms en République de Moldova⁴</i>	01/01/2024	31/12/2025	600	540	90 %	60	10 %
Droits des enfants							
Programme Sud V - C4 - Lutte contre la traite des êtres humains, la violence à l'égard des femmes et des enfants ³	01/09/2022	31/08/2025	975	877	90 %	98	10 %
DGREF_2022_22IE37_Barnahus Irlande: Soutenir la mise en œuvre du modèle Barnahus en Irlande	12/08/2022	11/02/2025	667	600	90 %	67	10 %
DGREF_2021_21FI02_Garantir une justice respectueuse des enfants grâce au fonctionnement efficace des unités Barnahus en Finlande	01/09/2021	29/02/2024	667	600	90 %	67	10 %
DGREF_2022_22ES09_Renforcer une justice adaptée aux enfants grâce à une coopération et une coordination efficaces entre les différents services de type Barnahus dans les régions d'Espagne	06/07/2022	05/07/2024	556	500	90 %	56	10 %
DGREF_2023_23HR02_Implémenter le modèle Barnahus en Croatie	15/06/2023	14/12/2025	667	600	90 %	67	10 %
DGREF_2023_23SI08_Garantir l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures judiciaires civiles en Slovaquie	01/05/2023	31/10/2025	611	550	90 %	61	10 %
<i>Action européenne pour renforcer la justice adaptée aux enfants⁴</i>	01/09/2023	31/08/2025	950	855	90 %	95	10 %
Renforcer la confiance dans les institutions publiques							
Démocratie par le droit - Commission de Venise							
UE-CA: promouvoir le fonctionnement efficace des institutions de l'État et de l'administration publique ³	02/01/2020	30/06/2024	1 788	1 610	90 %	179	10 %
Programme Sud V - Soutien de la Commission de Venise aux bénéficiaires du sud de la Méditerranée ³	01/09/2022	31/08/2025	645	580	90 %	65	10 %
Indépendance et efficacité de la justice							
Appui à la réforme de la justice en République de Moldova	27/05/2023	26/11/2026	2 700	2 430	90 %	270	10 %
Soutien à une meilleure évaluation du résultat des efforts de réforme judiciaire dans le cadre du Partenariat oriental 'Justice Dashboard EaP'	15/01/2021	14/01/2024	2 223	2 000	90 %	223	10 %
Renforcement des réformes du système judiciaire en Serbie	01/01/2022	31/12/2024	3 334	3 000	90 %	334	10 %
PGG III: Soutien à la réforme de la justice en Arménie ³	01/03/2023	28/02/2026	1 430	1 111	78 %	319	22 %
DGREF_2021_21LV01 - Renforcement de l'accès à la justice en Lettonie par la consolidation des services de médiation et d'aide juridique (Phase II)	15/12/2021	14/03/2024	389	350	90 %	39	10 %
DGREF_2022_22BG16 - Établir une répartition équilibrée de la charge de travail dans le système judiciaire en Bulgarie	16/11/2022	15/05/2024	444	400	90 %	44	10 %
HFIII: HF 9 - Vers un système d'aide juridique gratuite (FLA) consolidé et plus efficace en Macédoine du Nord	01/01/2023	31/12/2026	900	765	85 %	135	15 %
HFIII: HF 14 - Vers une meilleure évaluation des résultats des efforts de réforme judiciaire dans les Balkans occidentaux - phase II "Dashboard Western Balkans II" ³	01/01/2023	31/12/2026	1 404	1 193	85 %	211	15 %
HFIII: HF 11 - Renforcement de la protection des droits de l'homme en Serbie ³	01/01/2023	31/12/2026	1 000	850	85 %	150	15 %
HFIII: HF 1 - Renforcer l'efficacité et la qualité de la justice en Albanie (SEJ IV) ³	01/01/2023	31/12/2026	859	730	85 %	129	15 %
HFIII: HF 6 - Renforcer la qualité et l'efficacité de la justice au Kosovo ² (KOSEJ III) ³	01/01/2023	31/12/2026	779	662	85 %	117	15 %
HFIII: HF 4 - Renforcer l'efficacité et la qualité de la justice en Bosnie-Herzégovine (BiHSEJ) ³	01/01/2023	31/12/2026	658	559	85 %	99	15 %
Programme Sud V - C6 - CEPEJ ³	01/09/2022	31/08/2025	200	180	90 %	20	10 %
PGG III: Appui à la poursuite de la modernisation de la gestion des tribunaux en République de Moldova ³	01/03/2023	28/02/2026	635	494	78 %	141	22 %
PGG III: Renforcement de l'indépendance et du professionnalisme de la justice en Géorgie ³	01/03/2023	28/02/2026	1 305	1 014	78 %	291	22 %
PGG III: Appui à la modernisation de la gestion des tribunaux en Géorgie ³	01/03/2023	28/02/2026	800	622	78 %	178	22 %
PGG III: Promotion de la médiation en Azerbaïdjan ³	01/03/2023	28/02/2026	880	684	78 %	196	22 %
PGG III: Soutien au développement de la justice constitutionnelle en Ukraine ³	01/03/2023	31/08/2025	600	466	78 %	134	22 %
PGG III: Soutien à une meilleure évaluation des résultats des efforts de réforme judiciaire dans le cadre du partenariat oriental, Phase II ³	15/07/2025	28/02/2027	950	738	78 %	212	22 %
DGREF_2023_23MT01 - Procureur général et avocat de l'État à Malte - Mise en œuvre du plan d'action pour la réorganisation des bureaux	30/06/2023	29/06/2025	1 000	900	90 %	100	10 %
PGG III: Prévention et lutte contre la criminalité économique en Azerbaïdjan ³	01/03/2023	28/02/2026	703	546	78 %	157	22 %
Prisons - Police - Privation de liberté							
HFIII: HF 8 - Renforcer davantage la protection des droits de l'homme des personnes en détention et des condamnés au Monténégro ³	01/01/2023	31/12/2026	800	680	85 %	120	15 %
HFIII: HF 15 - Renforcement de la coopération pénitentiaire dans le Région des Balkans dans la gestion de l'extrémisme violent dans les prisons et la prévention de la radicalisation après la libération ³	01/01/2023	31/12/2026	1 650	1 403	85 %	247	15 %
HFIII: HF 10 - Renforcement des capacités du système pénitentiaire en Macédoine du Nord ³	01/01/2023	31/12/2026	950	808	85 %	142	15 %
HFIII: HF 3 - Renforcer la protection des droits de l'homme des personnes détenues dans des prisons en Albanie ³	01/01/2023	31/12/2026	850	723	85 %	127	15 %
HFIII: HF 5 - Renforcer le traitement des personnes détenues et condamnées conformément aux normes européennes en Bosnie-Herzégovine ³	01/01/2023	31/12/2026	1 450	1 233	85 %	217	15 %
HFIII: HF 12 - Renforcement de la protection des droits de l'homme pour les personnes détenues et condamnées en Serbie ³	01/01/2023	31/12/2026	1 000	850	85 %	150	15 %
<i>Améliorer le traitement des détenus souffrant de troubles mentaux et renforcer les sanctions alternatives en Serbie⁴</i>	01/01/2024	31/12/2026	1 670	1 500	90 %	170	10 %
<i>Renforcer les droits et les conditions des femmes dans les prisons pour femmes conformément aux normes internationales et européennes⁴</i>	01/01/2024	31/12/2027	4 444	4 000	90 %	444	10 %
<i>Renforcement des soins de santé dans les prisons en Türkiye conformément aux normes du Conseil de l'Europe⁴</i>	01/01/2025	31/12/2028	4 000	3 600	90 %	400	10 %

Projet de Programme et Budget 2024-2027 du Conseil de l'Europe

Titre du Programme	Date de début	Date de fin	Contribution Totale en K € ⁵	Contribution de l'UE		Contribution du CdE	
				en K € ¹	en %	en K €	en %
<i>Veiller à la sûreté, la sécurité et l'intégrité de la société et des personnes</i>							
<i>Corruption - Blanchiment d'argent - Criminalité économique</i>							
DGREF_2023_23AT07_Autorités régionales et locales - Améliorer la qualité de l'administration publique et de la coopération, prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (Autriche)	01/05/2023	30/04/2025	667	600	90 %	67	10 %
DGREF_2022_22LT08_Renforcement de la surveillance LCB-FT basée sur les risques en Lituanie	29/06/2022	28/09/2024	644	580	90 %	64	10 %
DGREF_2022_22PL29_Renforcement des mécanismes d'évaluation des risques et de la fonction d'analyse stratégique LBC/FT de la Cellule polonaise de renseignement financier	29/06/2022	28/09/2024	533	480	90 %	53	10 %
DGREF_2023_23BG03_Renforcement des capacités de surveillance de la lutte contre le blanchiment d'argent fondée sur le risque et de renseignement financier en Bulgarie	01/05/2023	30/04/2025	583	525	90 %	58	10 %
Programme Sud V - C2 - Promotion de la bonne gouvernance: lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux dans le Sud de la Méditerranée ³	01/09/2022	31/08/2025	675	607	90 %	68	10 %
PGG III: Consolider et améliorer les cadres institutionnels et opérationnels pour la prévention et la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Géorgie ³	01/03/2023	28/02/2026	665	517	78 %	148	22 %
PGG III: Renforcement du régime de lutte contre le blanchiment de capitaux et de recouvrement des avoirs en République de Moldova ³	01/03/2023	28/02/2026	510	396	78 %	114	22 %
PGG III: Renforcement du régime de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le recouvrement des avoirs en Ukraine ³	01/03/2023	31/08/2025	630	490	78 %	140	22 %
EU-CA : Promouvoir la transparence et l'action contre le crime économique ³	02/01/2020	30/06/2024	4 190	3 771	90 %	419	10 %
HFIII: HF 16 - Action contre la criminalité économique en Albanie ³	01/01/2023	31/12/2026	895	761	85 %	134	15 %
HFIII: HF 19 - Action contre le crime économique en Macédoine du Nord ³	01/01/2023	31/12/2026	835	710	85 %	125	15 %
HFIII: HF 18 - Action contre le crime économique au Monténégro ³	01/01/2023	31/12/2026	845	718	85 %	127	15 %
HFIII: HF 21 - Action contre le crime économique dans les Balkans occidentaux ³	01/01/2023	31/12/2026	650	553	85 %	97	15 %
HFIII: HF 20 - Action contre le Blanchiment d'Argent en Turquie ³	01/01/2023	31/12/2026	545	463	85 %	82	15 %
HFIII: HF 17 - Lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Bosnie-Herzégovine ³	01/01/2023	31/12/2026	230	196	85 %	34	15 %
PGG III: Renforcement des mesures de prévention et de lutte contre la criminalité économique dans la région du partenariat oriental ³	01/03/2023	28/02/2026	763	593	78 %	170	22 %
PGG III: Amélioration des capacités des institutions pour prévenir et combattre le crime économique de manière efficace en Arménie ³	01/03/2023	28/02/2026	630	490	78 %	140	22 %
<i>Projet de lutte contre la criminalité économique en Tunisie⁴</i>	01/09/2023	31/08/2026	1 112	1 000	90 %	112	10 %
DGREF_2023_MCP-23CZ14_Application efficace du régime de sanctions et renforcement de la coopération transfrontalière dans les États membres de l'UE	01/05/2023	30/04/2025	722	650	90 %	72	10 %
DGREF_2023_23FR11 Projets de soutien technique au développement de l'expertise des unités de renseignement financier axées sur la finance numérique et les actifs virtuels (France)	01/05/2023	30/04/2025	417	375	90 %	42	10 %
<i>Lutte contre la criminalité économique en Ukraine⁴</i>	01/01/2025	31/12/2027	1 500	1 350	90 %	150	10 %
<i>Défis numériques : Intelligence artificielle – Cybercriminalité - Protection des données</i>							
Programme Sud V - C7 - Protection des données personnelles ³	01/09/2022	31/08/2025	300	270	90 %	30	10 %
Action Globale sur la Cybercriminalité Élargie (GLACY+)	01/03/2016	29/02/2024	18 890	17 000	90 %	1 890	10 %
<i>CyberSouth+ : Renforcement de la coopération en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques dans la région du Voisinage Sud⁴</i>	01/01/2024	31/12/2026	3 890	3 500	90 %	390	10 %
<i>CyberSEET – Coopération renforcée en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques en Europe du Sud-Est et en Turquie⁴</i>	01/01/2024	30/06/2027	5 500	4 950	90 %	550	10 %
Action Globale sur la Cybercriminalité Enrichie (GLACY-e)	01/08/2023	31/01/2026	5 556	5 000	90 %	556	10 %
<i>CyberEast+ - Action renforcée contre la cybercriminalité pour la cyber-résilience dans les États du Partenariat Oriental⁴</i>	01/01/2024	31/12/2026	3 889	3 500	90 %	389	10 %
<i>Intégrité et gouvernance du sport</i>							
Tous ensemble, encore plus d'égalité dans le sport	01/03/2023	28/02/2025	500	400	80 %	100	20 %
<i>Balance S4 - Renforcer les piliers sécurité et services de la Convention de Saint-Denis⁴</i>	01/01/2024	31/12/2025	400	355	89 %	45	11 %
<i>Ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes</i>							
<i>Liberté d'expression et d'information - Sécurité des journalistes</i>							
Programme Sud V - C11 - Liberté d'expression et pluralisme des médias ³	01/09/2022	31/08/2025	450	405	90 %	45	10 %
HFIII: HF 40 - Monténégro - Protéger la liberté d'expression et des médias au Monténégro (PRO-FREX-M) ³	01/01/2023	31/12/2026	505	429	85 %	76	15 %
HFIII: HF 37 - Protéger la liberté d'expression et des médias en Albanie (PRO-FREX-A) ³	01/01/2023	31/12/2026	465	395	85 %	70	15 %
HFIII: HF 38 - Protéger la liberté d'expression et des médias en Bosnie-Herzégovine (PRO-FREX-BH) ³	01/01/2023	31/12/2026	560	476	85 %	84	15 %
HFIII: HF 39 - Protéger la liberté d'expression et des médias (PRO-FREX-K) ³	01/01/2023	31/12/2026	550	468	85 %	82	15 %
HFIII: HF 41 - Protéger la liberté d'expression et des médias en Macédoine du Nord (PRO-FREX-NM) ³	01/01/2023	31/12/2026	680	578	85 %	102	15 %
HFIII: HF 42 - Protéger la liberté d'expression et des médias en Serbie (PRO-FREX-S) ³	01/01/2023	31/12/2026	720	612	85 %	108	15 %
HFIII: HF 43 - Protéger la liberté d'expression et des médias dans les Balkans occidentaux (PRO-FREX) ³	01/01/2023	31/12/2026	520	442	85 %	78	15 %
<i>Gouvernance et dialogue démocratiques - Société civile</i>							
DGREF_2022_22BG07_Développer la décentralisation fiscale et améliorer la gestion financière locale en Bulgarie	23/06/2022	22/02/2024	611	550	90 %	61	10 %
DGREF_2022_22FI01_Promouvoir la bonne gouvernance et une économie locale équilibrée en Finlande	01/09/2022	31/08/2024	833	750	90 %	83	10 %
DGREF_2022_22HU05_Développement des finances publiques des gouvernements locaux et renforcement des capacités municipales en Hongrie	01/09/2022	31/08/2024	667	600	90 %	67	10 %
<i>Gestion des ressources humaines dans l'administration locale - phase 3 (Serbie)⁴</i>	01/04/2024	31/12/2026	1 300	1 170	90 %	130	10 %
iLEGEND III : Apprentissage Interculturel à travers l'Éducation à la Citoyenneté Globale, le Networking et le Dialogue	20/12/2022	19/12/2026	2 000	1 500	75 %	500	25 %

Projet de Programme et Budget 2024-2027 du Conseil de l'Europe

Titre du Programme	Date de début	Date de fin	Contribution Totale en K € ⁵	Contribution de l'UE		Contribution du CdE	
				en K € ¹	en %	en K €	en %
<i>Programme Sud V - C5 - Centre Nord-Sud³</i>	01/09/2022	31/08/2025	300	270	90 %	30	10 %
PGG III: Enveloppe pour la coopération avec la société civile et les forces démocratiques du Bélarus	01/03/2023	28/02/2027	500	389	100 %		0 %
Éducation							
<i>INCLUDE II- Renforcer les Capacités pour une Éducation Intégratrice⁴</i>	01/01/2024	31/12/2027	3 334	3 000	90 %	334	10 %
HFIII: HF 24 - Une éducation de qualité pour tous – Bosnie-Herzégovine ³	01/01/2023	31/12/2026	750	638	85 %	112	15 %
HFIII: HF 27 - Une éducation de qualité pour tous – Monténégro ³	01/01/2023	31/12/2026	850	723	85 %	127	15 %
HFIII: HF 32 - Une éducation de qualité pour tous – Serbie ³	01/01/2023	31/12/2026	1 000	850	85 %	150	15 %
HFIII: HF 34 - Projet pilote sur l'éducation à la citoyenneté numérique en Türkiye ³	01/01/2023	30/06/2025	900	765	85 %	135	15 %
Programme Sud V - C9 - Écoles d'études politiques ³	01/09/2022	31/08/2025	111	100	90 %	11	10 %
<i>Améliorer la qualité de l'enseignement des langues étrangères en Türkiye⁴</i>	01/10/2023	30/09/2028	5 403	4 863	90 %	540	10 %
DGREF_2022_22IT01_Soutenir un mécanisme national de reconnaissance des qualifications des réfugiés efficace en Italie	01/09/2022	31/08/2024	556	500	90 %	56	10 %
Laboratoire transnational pour l'enseignement de l'histoire (HISTOLAB)	28/04/2022	27/04/2024	1 111	1 000	90 %	111	10 %
Jeunesse							
<i>Partenariat entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse 2024-2025 accord⁴⁵</i>	01/01/2024	31/12/2025	2 800	1 600	57 %	1 200	43 %
Culture et patrimoine culturel							
Journées européennes du Patrimoine 2023 ⁵	01/01/2023	30/06/2024	800	400	50 %	400	50 %
<i>Journées européennes du Patrimoine 2024-2025⁴⁵</i>	01/01/2024	31/12/2025	1 600	800	90 %	800	10 %
Soutenir l'action sur le terrain							
Présence sur le terrain							
HFIII: Coordination ³	01/01/2023	31/12/2026	5 625	4 781	100 %		0 %
PGG III: Coordination ³	01/03/2023	28/02/2027	4 350	3 381	100 %		0 %
UE-CA Coordination ³	02/01/2020	30/06/2024	2 092	1 882	100 %		0 %
PSV Coordination ³	01/09/2022	31/08/2025	1 100	990	100 %		0 %

HFII : Facilité horizontale II

PGG III : Partenariat pour la bonne gouvernance

PS V: Programme Sud V

DG REFORM 2021: Soutien aux États membres de l'UE dans la mise en œuvre des réformes dans le cadre de l'instrument de soutien technique - 2021 : Gouvernance, administration publique, secteur financier et accès au financement

DG REFORM 2022: Soutien aux États membres de l'UE dans la mise en œuvre des réformes dans le cadre de l'instrument de soutien technique 2022 : politiques frontalières et migratoires et le renforcement des capacités pour absorber les fonds de l'Union en ce qui concerne le RRF, l'administration des recettes et la gestion des finances publiques, la gouvernance et l'administration publique et le secteur financier et accès au financement

DG REFORM 2023: Soutien aux États membres de l'UE dans la mise en œuvre de réformes dans le cadre de l'instrument de soutien technique 2023 : Politiques frontalières et migratoires ; Gouvernance et administration publique ; Secteur financier et accès au financement

UE-CA : Programme sur l'État de droit en Asie centrale

(1) Contribution de l'UE pour la durée totale du programme conjoint. Pour les programmes qui n'ont pas encore été signés, la durée exacte et les montants sont indicatifs et sujets à changement.

(2) Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

(3) Répartis sur plusieurs sous-programmes, les montants sont susceptibles de changer.

(4) *En cours de négociation.*

(5) Programme récurrent.

Annexe XI – Programme et Budget 2024-2027 du Conseil de l'Europe -
budget détaillé par sous-programme

	2024					2025					2024-2025		
	Ressources budgétaires		Ressources extrabudgétaires ⁽¹⁾		Total	Ressources budgétaires		Ressources extrabudgétaires ⁽¹⁾		Total	Activités normatives	Monitoring	Coopération
	Budget Ordinaire	Autres budgets	Assuré y compris UE/PJ	Non assuré		Budget Ordinaire	Autres budgets	Assuré y compris UE/PJ ⁽¹⁾	Non assuré				
Cour européenne des droits de l'homme	81 445,5		1 219,8	991,7	83 657,0	81 445,5		284,5	1 920,9	83 650,9			
Garantir les droits humains et les libertés fondamentales	14 489,4		4 647,9	7 231,3	26 368,6	13 232,9		2 257,5	8 083,7	23 574,1	8%	42%	50%
Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme	6 863,3			1 461,8	8 325,1	7 630,5			1 457,9	9 088,4		83%	17%
Mise en œuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme aux niveaux européen et national	7 626,1		4 647,9	5 769,5	18 043,5	5 602,4		2 257,5	6 625,8	14 485,7	16%		84%
Commissaire aux droits de l'homme	4 295,7				4 295,7	4 295,7				4 295,7			
Assemblée parlementaire	16 357,7			848,7	17 206,4	16 357,7			846,4	17 204,1			
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	8 225,0		454,1	899,7	9 578,8	8 689,8			1 297,2	9 987,0			
Unis pour l'Ukraine et la responsabilité		8 438,3			8 438,3		8 834,9			8 834,9			100%
Promouvoir la justice sociale, la santé et un environnement durable	9 593,8	83 501,6	2 739,7	3 058,2	98 893,3	9 503,7	93 539,5	3 722,5	3 263,8	110 029,5	68%	5%	27%
Mise en œuvre effective de la Charte sociale européenne	6 677,7		328,8	751,0	7 757,5	6 361,8		327,9	707,2	7 396,9		61%	39%
Santé et droits humains	1 493,9	1 640,7	260,9	1 322,1	4 717,6	1 672,9	1 717,8	44,6	1 657,6	5 092,9	16%	12%	72%
Qualité des médicaments et soins de santé		79 502,8	2 150,0		81 652,8		89 352,8	3 350,0		92 702,8	78%		22%
Protection de l'environnement et droits humains	1 422,2	609,2		985,1	3 016,5	1 469,0	637,8		899,0	3 005,8	18%	39%	43%
Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe		1 748,9			1 748,9		1 831,1			1 831,1			100%
Agir pour l'égalité, la diversité et le respect	23 488,6		12 222,1	9 961,2	45 671,9	23 006,1		6 297,3	10 122,8	39 426,2	15%	38%	47%
Égalité de genre - Violence à l'égard des femmes et violence domestique - Traite des êtres humains	7 304,7		3 082,3	4 222,3	14 609,3	7 765,4		2 055,6	4 052,6	13 873,6	11%	48%	41%
Anti-discrimination, diversité et inclusion - Roms et Gens du voyage - Minorités nationales, langues régionales ou minoritaires - LGBTI - Migrants	11 704,1		6 938,4	3 686,9	22 329,4	11 061,5		2 926,0	3 974,0	17 961,5	14%	38%	48%
Droits des enfants	4 479,8		2 201,4	2 052,0	8 733,2	4 179,2		1 315,7	2 096,2	7 591,1	25%	20%	55%
Renforcer la confiance dans les institutions publiques	16 459,9	5 306,4	9 702,5	4 855,3	36 324,1	15 905,5	5 555,8	6 601,1	11 241,0	39 303,4	14%	33%	53%
Démocratie par le droit - Commission de Venise		5 306,4	413,6	400,7	6 120,7		5 555,8	143,0	399,6	6 098,4	20%	13%	67%
Indépendance et efficacité de la justice	7 054,4		6 309,1	1 413,3	14 776,8	5 152,8		4 572,5	1 306,7	11 032,0	21%	18%	61%
Prisons - Police - Privation de liberté	9 405,5		2 979,8	3 041,3	15 426,6	10 752,7		1 885,6	9 534,7	22 173,0	6%	52%	42%

Droits humains, démocratie et État de droit pour toutes et tous	Veiller à la sûreté, la sécurité et l'intégrité de la société et des personnes	9 495,9	3 930,4	8 148,0	14 213,6	35 787,9	9 177,5	4 251,3	5 320,5	15 317,0	34 066,3	28%	49%	23%	
	Corruption - Blanchiment d'argent - Criminalité économique	3 601,3	2 737,3	5 187,2	7 308,3	18 834,1	3 498,8	3 002,1	2 997,3	8 540,2	18 038,4		81%	19%	
	Défis numériques : intelligence artificielle - Cybercriminalité - Protection des données	2 711,5		2 710,5	5 605,9	11 027,9	2 508,8		2 282,8	5 590,7	10 382,3	42%	24%	34%	
	Droit pénal - Terrorisme	2 066,0			464,8	2 530,8	2 087,9			463,5	2 551,4	100%			
	Intégrité et gouvernance du sport	1 117,1	1 193,1	250,3	834,6	3 395,1	1 082,0	1 249,2	40,4	722,6	3 094,2	29%	37%	34%	
	Ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes	27 388,8	37 899,7	11 758,0	15 867,9	92 914,4	26 305,4	39 527,3	3 879,1	21 447,4	91 159,2	10%		90%	
	Liberté d'expression et d'information - Sécurité des journalistes	4 218,1		1 925,1	2 150,4	8 293,6	3 910,2		1 267,1	2 144,5	7 321,8	24%	4%	72%	
	Gouvernance et dialogue démocratiques - Société civile	7 661,6	547,4	2 719,3	3 064,3	13 992,6	7 383,6	572,7	1 101,7	3 306,5	12 364,5	8%		92%	
	Éducation	5 825,5	2 731,1	2 299,3	3 559,6	14 415,5	5 844,6	2 859,4	1 510,3	4 008,5	14 222,8	42%		58%	
	Jeunesse	8 285,2	4 578,0	121,7	3 381,0	16 365,9	7 768,6	4 757,4		3 871,3	16 397,3	9%		91%	
	Culture et patrimoine culturel	1 398,4	30 043,2	4 692,6	3 712,6	39 846,8	1 398,4	31 337,8		8 116,6	40 852,8	1%		99%	
	Comité des Ministres	3 130,9				3 130,9	3 130,9				3 130,9				
	Secrétaire Générale & Secrétaire Général Adjoint	2 920,0				2 920,0	2 920,0				2 920,0				
	Soutenir l'action sur le terrain	7 466,3		3 400,9	4,0	10 871,2	11 031,2		3 032,0	10,0	14 073,2				
	Services communs	16 291,4			15,0	16 306,4	16 291,4			15,0	16 306,4				
Administration générale	48 723,3				48 723,3	49 239,1				49 239,1					
Investissements, provisions communes et autres	29 470,5	43 015,1			72 485,6	43 939,6	45 843,9			89 783,5					
TOTAL - Droits humains, démocratie et État de droit pour toutes et tous	211 240,3	139 076,4	50 892,1	57 927,6	459 136,4	207 919,8	151 708,8	28 362,5	73 540,2	461 531,3					
TOTAL - Organes directeurs et Support	108 002,4	43 015,1	3 400,9	19,0	154 437,4	126 552,2	45 843,9	3 032,0	25,0	175 453,1					
TOTAL - Dépenses	319 242,7	182 091,5	54 293,0	57 946,6	613 573,8	334 472,0	197 552,7	31 394,5	73 565,2	636 984,4					
Contributions des États membres	305 480,4	101 498,8			406 979,2	320 762,2	107 078,5			427 840,7					
Autres recettes	13 762,3	80 592,7	54 293,0	57 946,6	206 594,6	13 709,8	90 474,2	31 394,5	73 565,2	209 143,7					
TOTAL - Recettes	319 242,7	182 091,5	54 293,0	57 946,6	613 573,8	334 472,0	197 552,7	31 394,5	73 565,2	636 984,4					

(1) Les ressources extrabudgétaires, y compris les contributions de l'Union européenne aux programmes conjoints (P) et les contributions volontaires (CV), constituent un élément important des ressources de l'Organisation. Les contributions de l'UE et les contributions volontaires signées au 14 juin 2023 sont incluses dans la rubrique « Assuré y compris UE(P) » au prorata temporel de la durée du projet concerné, la partie non financée étant présentée comme « non assurée ».

Annexe XII – Variations du Budget ordinaire 2023-2025

Programme (en K €)	2022 Réel	2023 Retraité	2024	2025	Variation 2025 - 2023 K €	Explications
Cour européenne des droits de l'homme	74 026,4	76 816,7	81 445,5	81 445,5	4 628,8	CRZ+ Personnel +20A 2L 12B Opér 210K ↑ Contractuel +1 112K
Garantir les droits humains et les libertés fondamentales	9 758,6	10 233,9	14 489,4	13 232,9	2 999,0	CRZ+ Personnel +7A 4B Opér 40K coopération 2 329K R Opér -43K (du CDDH vers DH-ENV) ↑ Contractuel +186K ↓MàD -6K ↓PJ/PA-526 ↑GME 62K
Commissaire aux droits de l'homme	3 681,6	3 869,2	4 295,7	4 295,7	426,5	CRZ+ Personnel +3A Opér 75K ↑ Contractuel +53K
Assemblée parlementaire	16 318,1	16 428,9	16 357,7	16 357,7	(71,2)	↓ Contractuel-2K ↑ MàD 6K ↓PJ/PA-76K
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	5 737,4	6 443,1	8 225,0	8 689,8	2 246,7	CRZ+ Coopération +2 022K ↑ Contractuel +83K ↑MàD +35K ↑PJ/PA +107K
Promouvoir la justice sociale, la santé et un environnement durable	5 200,8	6 562,3	9 593,8	9 503,7	2 941,4	CRZ+ Bern Personnel +2A 2B Opér. 168K Coopération +2 298K Flex Opér +65K (PC-ENV) R Opér +43K (du CDDH vers DH-ENV) ↑ Contractuel Personnel +74K ↓MàD-90K ↑PJ/PA +19K ↑GME +31K
Agir pour l'égalité, la diversité et le respect	17 643,6	17 659,6	23 488,6	23 006,1	5 346,5	CRZ+ Coopération +3 964K R SOGI Personnel +1A 2B Opér +200K GREVIO Personnel +1A 1B Opér +181K Discours de haine Opér +28K ↑ Contractuel +251K ↓MàD-26K ↑PJ/PA +297K ↑GME +89K
Renforcer la confiance dans les institutions publiques	10 511,0	11 312,9	16 459,9	15 905,5	4 592,6	CRZ+ Coopération 4 522K R Personnel -0,1A vers DH-ENV ↑ Contractuel +17K ↑MàD +6K ↑PJ/PA +99K ↓GME-29K
Veiller à la sûreté, la sécurité et l'intégrité de la société et des personnes	7 831,8	8 661,2	9 495,9	9 177,5	516,3	CRZ+ Trafic de migrants Personnel +1A 1B Opér 67K Flex Personnel +1A 1B Opér +160K (PC-RAC) Opér (2024 uniquement) +100K (CAI) R +0,1A (DH-ENV) Opér -28K ↑ Contractuel +146K ↑MàD +52K ↓PJ/PA-173K ↑GME +5K
Ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes	21 176,6	21 153,6	27 388,8	26 305,4	5 151,8	CRZ+ Société Civile Personnel +2A 1B Opér 120K Coopération 5 138K R Tromsø Personnel 1B Flex Journalistes Personnel +1A 1B Opér 20K Jeunesse Personnel +1A 1B E Elections Personnel -1A 1B Opér -365K Energie (CEJs) -100K ↓ Contractuel-113K ↓MàD-159K ↑PJ/PA +266K ↓GME-36K
Comité des Ministres	3 056,2	3 168,2	3 130,9	3 130,9	(37,3)	↓ Contractuel-37K
Secrétaire Générale, Secrétaire Général Adjoint	2 927,5	2 914,0	2 920,0	2 920,0	6,0	↑ Contractuel +6K
Soutenir l'action sur le terrain	5 992,4	6 544,6	7 466,3	11 031,2	4 486,6	CRZ+ Coopération 4 726K E Opér -300K (bureaux extérieurs) ↑ Contractuel +67K ↑MàD +6K ↓PJ/PA-12K
Services communs	14 880,2	16 032,8	16 291,4	16 291,4	258,6	R DIO Opér 300K Protocole Personnel +1B Flex : RBM Personnel +1A E Personnel -1A (bureaux de liaison) ↓Contractuel-28K ↑MàD +59K ↓PJ/PA-2K
Administration générale	44 714,7	46 460,0	48 723,3	49 239,1	2 779,1	CRZ+ Soutien admin nouveaux emplois Opér 1 026K R Soutien admin Personnel +1A 4B 6C Opér 681K Flex : RBM Personnel +1A Opér +150K (formation) ↓Energie-100K ↑ Contractuel 239K ↑MàD +35K
Investissements, provisions communes et autres	15 556,6	9 997,4	29 470,5	43 939,6	33 942,2	R Contribution des ENM +43K Flex : personnel : Plan de départ +1 525K non-alloué +388K E Opér -61K (services) baisse des économies à identifier pour l'Energie +200K Ajust sal nég -1 525K CRZ réserve pour hausse des prix (2024: 18 644K; 2025: 14 399K) ↑ Contractuel 203K (dont ajustements pour budgets de service) ↑MàD +70K
Total Dépenses	259 013,3	264 258,4	319 242,7	334 472,0	70 213,6	
Contributions des États membres	250 082,7	255 448,2	305 480,4	320 762,2	65 314,0	CRZ+ +31 977K (2024: 31 094K; 2025: 883K) CRZ inflation (2024: 6,5%+18 644K ; 2025 4,7% +14 399K)
Autres recettes	9 163,0	8 810,2	13 762,3	13 709,8	4 899,6	Produits financiers +2 900K Participation forfaitaire des accord partiels +1 553K Contribution des États non membres aux conventions +447K
Total Recettes	259 245,7	264 258,4	319 242,7	334 472,0	70 213,6	

Réaffectations principales proposées dans le projet de Programme et Budget 2024-2025

Sources de financement	M €	Allocation de ressources	M €
Restructuration des ressources opérationnelles (frais de bureaux extérieurs, traduction)	0,361	Renforcement SOGI (4 emplois, 0,2 M opér)	0,416
Participations forfaitaires des accords partiels	1,553	Renforcement Tromsø, Protocole (2 emplois)	0,121
Contributions des États non membres aux conventions	0,447	Renforcement DIO (300K opér)	0,300
Augmentation des revenus financiers	2,900	DGA coûts administratifs (participations forfaitaires)	1,339
Économies contractuelles	1,099	Renforcement GREVIO	0,318
Rationalisation des ressources (3 emplois)	0,726	Provision pour ratifications futures des conventions	0,043
Prévision d'ajustement salarial négatif fin 2024	1,526	Flex Fund (8 emplois, 0,4 M opér, 0,4 M à allouer)	1,375
		Impact de l'ajustement salarial 2022	3,176
		Allocation au plan de départ	1,526
Total	8,612	Total	8,612

Légende

CRZ+ : Augmentation budgétaire en termes réels pour mettre en œuvre les priorités stratégiques du sommet de Reykjavik (Personnel / Opérationnel / Coopération)
R : Renforcement des ressources dans le cadre de l'enveloppe budgétaire existante
Flex : Financement flexible limité dans le temps et à l'exercice biennal
E : Économies / redéploiement dans le cadre de l'enveloppe budgétaire existante
↑ ↓ Contractuel : variation des dépenses de personnel due aux obligations contractuelles, y compris l'impact de l'ajustement salarial 2022.
↑ ↓MàD : variation des crédits des fonctionnaires mis à disposition
↑ ↓PJ/PA : variation de la dotation pour les programmes conjoints, les plans d'action et les actions prioritaires
↑ ↓GME : variation des crédits pour les dépenses de gestion générale
CRZ Inflation : ajustement pour tenir compte de la croissance réelle zéro, d'une augmentation de 6,5 % en 2024 et de 4,7 % en 2025 sur les contributions des États membres

Utilisation du Flex Fund 2024-2025

En 2024, des taux d'intérêt plus élevés entraîneront une augmentation des produits financiers (intérêts) de 3,3 M €. Ce montant est soumis aux variations des taux d'intérêt. Il est donc proposé de conserver une certaine flexibilité dans l'allocation de ces fonds pour renforcer les actions prioritaires au cours de cette période, y compris en cas de crise ou de développements imprévus. Ces fonds de flexibilité « Flex Funds » seront utilisés pour financer des activités strictement limitées dans le temps, comme suit :

Programme	Besoins de financement à court terme	2024	2025
Promouvoir la justice sociale, la santé et un environnement durable	Charte sociale investissement IT (250K opéré)	250,0	-
Renforcer la confiance dans les institutions publiques	CPT investissement IT (120K opéré)	120,0	-
Veiller à la sûreté, la sécurité et l'intégrité de la société et des personnes	Recouvrement des avoirs criminels (PC-RAC) (1A 1B 160K opéré)	297,2	297,2
	Protection de l'environnement (PC-ENV) (65K opéré)	65,0	65,0
	Intelligence artificielle (CAI) (100K opéré)	100,0	-
Ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes	Sécurité des journalistes (1A 1B + 20K opéré)	157,2	157,2
	Perspective jeunesse (1A 1B)	137,2	137,2
Services communs	Stratégie RBM (1A)	89,8	89,8
Administration générale	Stratégie RBM (1A 150K)	239,8	239,8
Investissements, provisions communes et autres	Impact ajustement salarial 2022	1 525,5	-
	Plan de départ de personnel		1 525,5
	<i>Montant non alloué</i>	<i>318,3</i>	<i>388,3</i>
Total Flex Fund		3 300,0	2 900,0

Annexe XIII / Tableau 28 - Contributions aux budgets du Conseil de l'Europe pour 2024

	2024									
	TOTAL 2023	TOTAL 2024	Budget Ordinaire	Fonds de réserve pour les Pensions	Budget extraordinaire	Fonds européen pour la Jeunesse	Pharmacopée	Banque de développement	Groupe Pempidou	Risques majeurs
	65	67	46	46	46	46	39	43	41	22
ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE										
ALBANIE	590 340,13	708 902,97	402 012,21	49 891,40	6 716,47	4 901,84	5 705,60	2 640,64		6 665,26
ANDORRE	291 169,41	359 228,55	214 447,24	26 613,80	3 582,80	2 614,81		2 640,64		
ARMÉNIE	567 431,12	643 709,74	371 769,65	46 138,17	6 211,20	4 533,08			4 436,45	5 820,91
AUTRICHE	6 767 823,22	7 867 594,23	6 043 013,27	749 963,32	100 961,39	73 683,99	56 619,52		49 029,04	
AZERBAÏDJAN	1 353 775,28	1 614 176,93	1 319 675,33	163 777,25	22 047,98	16 091,14			9 102,60	20 860,84
BELGIQUE	9 383 729,67	10 901 727,58	7 385 905,11	916 621,83	123 397,26	90 058,21	69 208,93	30 445,58	59 801,88	
BOSNIE-HERZÉGOVINE	681 822,65	787 403,48	491 212,48	60 961,53	8 206,75	5 989,48	5 705,60	2 640,64	4 436,45	8 449,59
BULGARIE	1 621 282,61	1 967 494,04	1 387 186,50	172 155,67	23 175,90	16 914,32	13 071,53	5 664,07	10 303,60	27 043,61
CROATIE	1 341 253,59	1 583 498,46	1 039 549,80	129 012,50	17 367,89	12 675,49	9 776,55	4 255,87	7 934,43	21 763,67
CHYPRE	583 362,71	693 716,19	371 464,17	46 100,26	6 206,10	4 629,36	5 705,60	2 640,64	4 436,45	8 584,85
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	4 413 120,77	5 277 614,51	3 862 188,70	479 313,83	64 526,08	47 092,65	36 253,38	15 866,51	30 375,92	
DANEMARK	5 575 890,28	6 552 426,87	4 804 290,25	596 232,59	80 265,89	58 579,93	44 994,36	19 823,70		
ESTONIE	651 547,53	809 652,02	490 907,00	60 923,62	8 201,65	5 985,75	5 705,60	2 640,64	4 436,45	
FINLANDE	4 200 581,07	4 922 877,30	3 721 362,23	461 836,68	62 173,27	45 375,51	34 866,92	15 343,56	30 188,88	
FRANCE	46 144 260,40	54 266 638,52	39 780 574,13	4 936 936,24	664 619,13	485 054,63	372 869,52	164 241,81	264 994,38	
GÉORGIE	679 231,97	798 320,70	493 656,33	61 264,82	8 247,58	6 019,28		2 640,64	4 436,45	7 655,82
ALLEMAGNE	43 959 621,96	51 804 592,93	39 780 574,13	4 936 936,24	664 619,13	485 054,63	372 869,52	164 241,81		
GRÈCE	3 780 311,59	4 328 065,73	3 178 523,56	394 468,12	53 104,00	38 756,54	29 865,96	13 040,41	24 672,85	69 398,85
HONGRIE	2 985 910,29	3 517 381,76	2 695 253,57	334 492,28	45 029,95	32 863,91	25 335,72	11 046,71	20 758,14	
ISLANDE	604 895,09	707 484,23	369 020,32	45 796,97	6 165,27	4 499,56	5 705,60	2 640,64	4 436,45	
IRLANDE	5 886 339,61	7 311 211,27	5 629 392,81	698 631,28	94 050,98	68 640,61	52 696,92	23 251,47	46 341,57	
ITALIE	43 238 057,81	51 201 185,64	39 780 574,13	4 936 936,24	664 619,13	485 054,63	372 869,52	164 241,81	264 994,38	
LETTONIE	727 122,15	874 031,64	565 138,74	70 136,09	9 441,85	6 890,88	5 705,60	2 640,64		
LIECHTENSTEIN	417 203,11	514 009,49	369 020,32	45 796,97	6 165,27	4 499,56		2 640,64	4 436,45	
LITUANIE	1 059 211,19	1 290 323,07	905 749,39	112 407,30	15 132,47	11 044,03	8 507,05	3 718,90	7 076,34	
LUXEMBOURG	1 490 525,89	1 734 827,36	957 681,05	118 852,24	16 000,10	11 677,25	8 963,50	3 958,27	7 924,58	24 342,40
MALTE	445 060,99	543 612,03	369 020,32	45 796,97	6 165,27	4 499,56	5 705,60	2 640,64	4 436,45	5 218,41
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	465 562,79	506 667,61	374 518,97	46 479,38	6 257,14	4 566,60	5 705,60	2 640,64	4 436,45	5 648,50
MONACO	400 314,96	495 711,04	369 020,32	45 796,97	6 165,27	4 499,56			4 436,45	2 403,90
MONTÉNÉGR	560 001,62	666 021,86	369 020,32	45 796,97	6 165,27	4 499,56	5 705,60	2 640,64	4 436,45	
PAYS-BAS	13 799 508,43	16 261 549,91	12 497 814,13	1 551 031,20	208 802,57	152 389,02	117 078,91	51 545,93		
MACÉDOINE DU NORD	569 653,81	676 245,68	369 020,32	45 796,97	6 165,27	4 499,56	5 705,60	2 640,64	4 436,45	5 224,50
NORVÈGE	6 102 715,35	7 194 602,88	5 343 768,64	663 184,12	89 279,02	65 157,93	50 032,41	22 063,24	43 849,35	
POLOGNE	10 935 949,11	13 072 675,46	10 202 739,88	1 266 202,85	170 458,48	124 404,60	95 916,84	41 799,60	78 310,61	
PORTUGAL	4 180 713,84	4 885 650,88	3 607 723,53	447 733,63	60 274,70	43 989,89	33 871,28	14 817,37	28 315,20	80 960,24
ROUMANIE	5 073 626,74	6 077 036,33	4 516 527,71	560 520,05	75 458,19	55 071,17	42 495,31	18 474,81	34 180,70	92 508,24
SAINT-MARIN	161 000,80	199 473,07	109 361,98	13 572,28	1 827,11	1 333,48		2 640,64	4 436,45	525,74
SERBIE	1 459 901,90	1 731 738,46	1 184 042,03	146 944,59	19 781,94	14 437,32	11 168,71	4 818,72	8 564,46	21 490,14
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	2 064 415,55	2 453 262,68	1 694 805,26	210 332,45	28 315,33	20 665,19	15 918,62	6 953,66	13 174,82	37 152,67
SLOVÉNIE	1 054 236,53	1 264 219,11	825 102,56	102 398,69	13 785,09	10 060,68	7 742,50	3 392,19	6 525,07	
ESPAGNE	22 125 029,34	25 630 071,59	19 703 485,80	2 445 285,30	329 188,65	240 249,60	184 861,44	81 034,03		
SUÈDE	8 304 879,85	9 894 880,84	7 516 956,20	932 885,82	125 586,75	91 656,15	70 418,52	31 006,27	61 175,14	
SUISSE	10 645 144,36	12 647 652,61	9 738 715,15	1 208 615,43	162 705,96	118 746,62	91 164,08	40 222,11	80 146,56	
TURQUIE	16 429 989,46	19 139 705,15	15 278 296,73	1 896 100,76	255 256,45	186 292,15	144 020,76	62 275,64	111 946,60	
UKRAÏNE	5 442 249,22	6 656 559,37	5 219 743,60	647 792,09	87 206,92	63 645,66	49 416,20	21 100,35	35 317,71	77 699,20
ROYAUME-UNI	40 435 578,42	48 189 992,31	39 780 574,13	4 936 936,24	664 619,13	485 054,63	372 869,52			
NON-MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE										
ALGÉRIE	47 951,90	53 511,46								
BÉLARUS	18 174,45	9 993,88								
BRÉSIL	92 346,60	103 299,69								
CANADA	1 240 992,28	1 444 571,51								
CAP-VERT	10 592,65	11 292,39								
CHILI	12 090,78	14 093,80								
COSTA RICA	2 825,59	3 289,97								
UNION EUROPÉENNE		959 679,42								
SAINT-SIÈGE	19 159,52	20 538,84						46,00		
ISRAËL	69 474,65	81 289,39							46 420,33	
JAPON		959 679,42								
KAZAKHSTAN	24 470,53	27 011,54								
CORÉE	60 946,11	70 522,06								
KOSOVO*	4 446,48	4 933,01						2 640,64		
KIRGHIZISTAN	1 968,80	2 292,37								
LIBAN	29 890,79	28 961,07								19 760,62
MEXIQUE	225 353,07	243 315,05							173 594,26	
MAROC	128 206,45	143 038,09							28 006,75	60 022,04
PÉROU	12 756,16	14 794,24								
TUNISIE	13 983,36	15 335,87								
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	531 615,66	1 542 332,85								
TOTAL DES CONTRIBUTIONS	342 198 600,00	406 979 200,00	305 480 400,00	37 911 400,00	5 103 700,00	3 724 800,00	2 852 800,00	1 078 300,00	1 640 700,00	609 200,00

*Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

2024

Eurimages	Commission de Venise	Carte Jeunes	CELV (Graz)	GRECO	Centre Nord-Sud	APES (Sport)	Itinéraires Culturels	Observatoire Enseignement de l'histoire	Registre des dommages
39	61	25	36	49	20	39	39	16	43

ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

ALBANIE	134 719,50	6 877,09		15 969,77	9 993,88		9 361,06	9 200,45	16 291,71	27 956,09
ANDORRE		6 877,09	2 386,82	15 969,77	9 993,88	11 292,39	9 361,06	9 200,45	16 291,71	27 956,09
ARMÉNIE	134 719,50	6 877,09	2 386,82	15 969,77	9 993,88		9 361,06	9 200,45	16 291,71	
AUTRICHE	513 927,95	92 856,69	6 196,79	49 639,56	25 864,75		40 188,38	11 636,02		54 013,56
AZERBAÏDJAN		20 387,19	2 386,82		9 993,88	11 292,39	9 361,06	9 200,45		
BELGIQUE	1 905 149,28	113 503,90		60 744,12	31 676,04		49 050,73			66 164,71
BOSNIE-HERZÉGOVINE	134 719,50	6 877,09	2 386,82	15 969,77	9 993,88	11 292,39	9 361,06	9 200,45		
BULGARIE	202 860,62	21 384,79	2 386,82	15 969,77	9 993,88	12 865,36	9 361,06	9 200,45		27 956,09
CROATIE	238 992,39	16 009,41	2 386,82	15 969,77	9 993,88	11 292,39	9 361,06	9 200,45		27 956,09
CHYPRE	134 719,50	6 877,09	2 386,82	15 969,77	9 993,88	11 292,39	9 361,06	9 200,45	16 291,71	27 956,09
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	588 347,00	59 410,46		32 302,86	17 034,22			9 200,45		35 702,45
DANEMARK	772 077,45	73 806,72		39 308,40	20 425,74					42 621,84
ESTONIE	160 693,42	6 877,09		15 969,77	9 993,88		9 361,06			27 956,09
FINLANDE	377 025,99	57 181,77	3 816,00	30 569,01	15 928,35		24 744,90	9 200,45		33 263,78
FRANCE	4 767 642,28	611 408,72		305 535,38	378 850,53		197 894,73	63 950,12	312 387,50	959 679,42
GÉORGIE	134 719,50	6 877,09			9 993,88		9 361,06	9 200,45	16 291,71	27 956,09
ALLEMAGNE	3 080 873,31	611 408,72		305 535,38	378 850,53			63 950,11		959 679,42
GRÈCE	310 717,05	48 930,32	3 249,90	26 790,15	14 195,64	32 173,59	20 516,55	9 200,45	30 674,59	29 787,20
HONGRIE	246 913,90	41 496,05	2 753,95	22 811,64	12 120,77		17 304,72	9 200,45		
ISLANDE	199 061,53	6 877,09		15 969,77	9 993,88		9 361,06			27 956,09
IRLANDE	430 563,52	86 462,48	5 778,84	45 839,12	23 743,34				56 319,26	49 499,07
ITALIE	2 320 112,29	611 408,72			378 850,53		197 894,73	63 950,11		959 679,42
LETTONIE	134 719,50	6 877,09		15 969,77	9 993,88		9 361,06	9 200,45		27 956,09
LIECHTENSTEIN		6 877,09		15 969,77	9 993,88	11 292,39	9 361,06			27 956,09
LITUANIE	147 329,25	6 877,09		15 969,77	9 993,88		9 361,06	9 200,45		27 956,09
LUXEMBOURG	476 098,71	6 877,09	2 386,82	15 969,77	9 993,88	11 292,39	9 361,06	9 200,45	16 291,71	27 956,09
MALTE		6 877,09	2 386,82	15 969,77	9 993,88	11 292,39	9 361,06		16 291,71	27 956,09
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA		6 877,09	2 386,82		9 993,88			9 200,45		27 956,09
MONACO		6 877,09			9 993,88		9 361,06	9 200,45		27 956,09
MONTÉNÉGRÓ	134 719,50	6 877,09	2 386,82	15 969,77	9 993,88	11 292,39	9 361,06	9 200,45		27 956,09
PAYS-BAS	1 127 521,38	192 022,70	12 818,32	102 509,41	53 358,19		83 255,71			111 402,44
MACÉDOINE DU NORD	134 719,50	6 877,09	2 386,82	15 969,77	9 993,88		9 361,06	9 200,45	16 291,71	27 956,09
NORVÈGE	675 672,18	82 079,40		43 598,06	22 612,84		35 813,29	10 330,74		47 161,66
POLOGNE	621 919,10	157 080,05		86 507,26	46 022,23		65 356,83	19 271,10		96 686,03
PORTUGAL	354 393,12	55 499,64	3 690,83		15 944,78	37 311,67	23 459,93	9 200,45	35 048,95	33 415,67
ROUMANIE	452 307,25	69 566,91	4 609,39	38 587,15	20 628,30	43 502,52		9 200,45		43 398,18
SAINT-MARIN		6 877,09	2 386,82		9 993,88		9 361,06	9 200,45		27 956,09
SERBIE	227 729,84	18 264,63	2 386,82	15 969,77	9 993,88	11 292,39	9 361,06	9 200,45	16 291,71	
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	323 407,63	26 080,96	2 386,82	15 969,77	9 993,88		10 949,08	9 200,45		27 956,09
SLOVÉNIE	197 175,46	6 877,09	2 386,82	15 969,77	9 993,88		9 361,06	9 200,45	16 291,71	27 956,09
ESPAGNE	1 486 737,46	303 000,75		163 947,79	86 159,26	195 347,05		37 648,64	192 740,28	180 385,54
SUÈDE	774 529,35	115 499,10		61 636,22	32 075,68			14 489,29		66 966,35
SUISSE	843 128,52	149 566,19	9 996,86	79 312,86	41 086,88		65 398,59	18 846,80		
TÜRKIYE	632 481,11	235 588,24			71 720,00		94 900,37	28 414,02	142 412,32	
UKRAINE	252 626,01	80 673,20			26 045,41		30 787,95	9 200,45		55 304,62
ROYAUME-UNI		611 408,72			378 850,53					959 679,41

NON-MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

ALGÉRIE		15 112,63				38 398,83				
BÉLARUS					9 993,88					
BRÉSIL		103 299,69								
CANADA	1 158 129,65	70 792,68								215 649,18
CAP-VERT						11 292,39				
CHILI		14 093,80								
COSTA RICA		3 289,97								
UNION EUROPÉENNE										959 679,42
SAINT-SIÈGE						11 292,39		9 200,45		
ISRAËL		16 842,51					18 026,55			
JAPON										959 679,42
KAZAKHSTAN		10 453,61			16 557,93					
CORÉE		70 522,06								
KOSOVO*		2 292,37								
KIRGHIZISTAN		2 292,37								
LIBAN								9 200,45		
MEXIQUE		69 720,79								
MAROC		12 395,75				30 999,91	11 613,64			
PÉROU		14 794,24								
TUNISIE		4 043,48				11 292,39				
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE		203 802,91			378 850,53					959 679,41
TOTAL DES CONTRIBUTIONS	26 943 900,00	5 306 400,00	91 100,00	1 798 600,00	2 737 300,00	537 400,00	1 193 100,00	599 300,00	932 500,00	8 438 300,00